Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ch. 3-225
13-14

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

1

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849

Digitized by Google

XVIII-44

2-0

NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
ROMA
1
15 -G
13

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE, DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC.

1

BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON. | **LEIPZIG.** J. P. MELINE.

1849

Digitized by Google

INTRODUCTION

On s'est plaint souvent de ce que l'histoire des peuples modernes nous était moins connue que celle des Grecs ou des Romains, de ce que nous comprenions moins leur politique et le développement de leurs institutions, de ce que notre sensibilité était moins éveillée par tous leurs souvenirs que par ceux de l'antiquité. L'histoire moderne n'excite, dit-on, qu'un intérêt languissant, et malgré les efforts répétés de ceux qui veulent l'apprendre, elle échappe presque aussitôt à la mémoire.

Ce reproche a été fait d'une manière plus particulière à l'histoire de France, justement parce que le besoin de la savoir est plus universel. Il est senti, non par les Français seulement, mais par tous les Européens. La situation centrale de la France, sa puissance, la longue durée de la monarchie, la suprématie qu'à deux ou trois reprises elle a acquise sur tout l'Occident, ont tellement lié sa destinée à toutes les autres, que les révolutions des peuples européens procèdent presque toujours de celles de la France, et que, après l'histoire nationale, c'est l'histoire de France que chacun d'eux doit surtout étudier. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne septentrionale, la Savoie, la Belgique, la Hollande et la Suisse ont fait partie de la monarchie des Francs ou mérovingiens, ou carlovingiens. C'est par leur soumission à cette monarchie que commence pour ces contrées l'histoire de tous les peuples qui les habitent aujourd'hui ; celle des îles Britanniques s'est intimement liée à l'histoire de France par la rivalité des Anglais, par l'alliance des Écossais. Ainsi les étrangers, comme les nationaux, sont

Digitized by Google

ramenés sans cesse, par leurs intérêts les plus chers, à étudier les annales de la France, tandis qu'ils sont repoussés presque aussitôt, par la manière dont elles ont été écrites.

Ce n'est pas que l'histoire de France n'ait été tour à tour l'objet des laborieuses recherches des érudits et des spéculations des philosophes. Tout ce que l'orgueil national, la vénération pour l'antiquité, le respect pour des noms et des races illustres ont pu inspirer de patience, de persévérance, de critique ingénieuse et d'art pour la divination historique a été épuisé par les érudits, pour retirer des ténèbres du moyen âge les origines de la monarchie. Tout ce que la force d'esprit spéculative, l'enthousiasme pour les rois, pour la noblesse, pour les anciennes lois, pour la religion, et même pour la liberté, ont pu inspirer de théories ingénieuses, d'éloquence, de poésie, de méditations philosophiques, a été mis en œuvre par des hommes doués de rares talents, pour coordonner, pour expliquer les uns par les autres, pour ranimer des faits qui nous étaient connus, sans que nous trouvassions le principe de vie qui les avait fait naître les uns des autres.

Quelle est donc la cause qui a pu dépouiller de tout intérêt une histoire enrichie par tant de grands événements; une histoire dans laquelle chaque nom, ou de lieu ou de famille, rappelant des souvenirs qui nous sont chers, devait parler à notre imagination ; chaque fait s'expliquant par des coutumes ou des opinions qui existent encore, ou qui ont laissé des traces ; par des droits dont nous sommes encore en jouissance, ou que nous avons regrettés lorsqu'ils nous furent ravis, devait éveiller notre attention ?

On peut, je crois, répondre d'une manière générale, que la grande cause de la froideur de l'histoire de France et de presque toutes les histoires modernes, c'est le manque de vérité ; de cette vérité complète, sans réserve, sans arrière-pensée, qui ne se trouve que dans les historiens de l'antiquité. Aucune histoire moderne n'a été absolument dégagée de ces mensonges obligés, de ces flatteries de convention, de ces réticences respectueuses qui détruisent tout ensemble notre confiance dans l'écrivain, et notre intelligence des événements qu'il raconte, parce que leur enchaînement nous échappe. La religion et la politique de l'État, ces deux grands leviers qui mettent en mouvement les sociétés humaines, n'ont jamais pu être abordées avec une pleine franchise ; jamais on n'a pu attacher ouvertement le blâme, partout où l'on a cru qu'il était mérité. Les écrivains mêmes qui voulaient atta-

quer l'Église ou la monarchie, ont voilé des accusations quelquefois exagérées, sous des protestations qui n'étaient pas moins fausses ; leurs déclarations de respect devaient servir à masquer leurs aggressions ; ils semblaient compter que leurs lecteurs ne prendraient pas à la lettre toutes leurs paroles, et ils ont employé beaucoup d'esprit à s'ôter à eux-mêmes ce caractère de bonne foi, le plus essentiel de tous à conserver par ceux qui veulent être écoutés.

L'esclavage de la presse n'a pas seul empêché ceux qui ont écrit l'histoire, de dire la vérité telle qu'ils l'avaient vue et qu'ils la connaissaient. L'autorité qu'on a attribuée au temps passé, a dénaturé la critique historique, en la mettant au service de tous les partis et de toutes les ambitions. Plusieurs grands écrivains n'ont point hésité à torturer les faits pour présenter sous leur garantie des opinions dont ils n'auraient point osé exposer la théorie; plusieurs autres ont cru voir dans le passé tout ce qu'ils désiraient dans le présent, tous les principes qu'ils invoquaient. On a cherché dans l'histoire les droits de la génération présente, et non des exemples pour guider la postérité ; on a demandé aux siècles passés la mesure des prérogatives du trône, ou celle des libertés du peuple, comme si rien ne pouvait exister aujourd'hui que ce qui a existé jadis; et la vérité en a souffert, parce que tous les partis ont dénaturé les événements anciens, pour s'en faire des armes en faveur des prétentions nouvelles.

L'histoire est la base de toutes les sciences sociales, mais c'est parce qu'elle nous présente le recueil de toutes les leçons qu'a données l'expérience, non celui de tous les titres que la force ou la fraude ont pu acquérir. Le législateur, en donnant à la société une organisation, doit chercher tout ce qui peut tendre au développement moral des hommes et à leur bonheur. Son seul guide, dans cette recherche, est l'expérience; or, il ne peut point s'éclairer par la sienne propre, car le résultat des lois et des institutions politiques se fait quelquefois attendre pendant plusieurs générations. C'est donc celle du monde entier qu'il doit consulter. Il doit comparer les effets d'une même cause dans plusieurs pays, dans plusieurs circonstances, afin de dégager cette cause de tous les accidents qui la compliquent. Un seul fait, un seul événement, peut à peine être regardé dans cette science comme un exemple instructif, parce qu'il est trop difficile de lui assigner sa vraie cause, de le dépouiller de tout ce qui tient à des incidents qui ne se reproduiront plus. Il est trop difficile de tenir compte, pour juger ce

fait isolé, des habitudes reçues, des préjugés enracinés, des opinions dominantes à une certaine époque, du point d'honneur propre à un certain peuple, de son état de richesse ou de pauvreté, d'industrie pastorale, agricole ou manufacturière, de la condition servile, salariée, ou indépendante des classes inférieures de la société. Conclure des Spartiates au temps de Lycurgue ou des Francs au temps de Clovis, aux Français de nos jours, ce serait employer l'expérience à accréditer l'absurdité; car ce qui contentait nos pères ne pourrait le plus souvent que nous offenser. Mais si les effets isolés qu'on attribue à une institution ne peuvent que nous induire en erreur, les effets constamment analogues d'institutions semblables nous offrent la seule évidence dont les sciences sociales soient susceptibles.

Les hommes, en contractant l'association qui forme les corps politiques, ont dû se proposer un double but, leur bonheur d'abord, puis leur perfectionnement moral. Ce n'est point un contrat antérieur, ce ne sont point des engagements primitifs qui les lient encore aujourd'hui à l'État dont ils font partie; c'est chaque jour qu'ils sacrifient une partie de leurs droits en retour d'une certaine protection sociale. Ils sont et demeurent un seul peuple, non point à cause du passé, mais à cause de l'avenir, à cause de la garantie qu'ils attendent de l'ordre politique, à cause du développement moral que l'union, la force, la paix, la liberté et le bonheur doivent produire en eux. La loi, l'ordre constitutionnel des États ne fondent pas le droit. Au contraire, cette loi, cet ordre constitutionnel, ne sont que des moyens pour garantir le droit antérieur qu'ont tous les hommes, au bonheur et à la vertu, des moyens pour maintenir dans des termes équitables l'échange journalier que fait le citoyen d'une partie de son indépendance contre une certaine protection. L'avantage de tous peut exiger qu'au nom de tous on force chacun à son tour à accepter les termes de cet échange, afin qu'il soit uniforme; mais rien ne saurait dispenser le législateur de rendre cet échange avantageux. Le citoyen n'est point admis à dire, pour se refuser à remplir les obligations sociales, qu'il n'y a jamais donné son consentement; l'avantage de tous exige que ce consentement soit supposé. Mais le citoyen, mais la nation sont toujours admis à plaider que la condition de l'association leur est dommageable et non utile, qu'elle les prive de plus de droits qu'elle ne leur donne de priviléges, qu'elle n'a pas été calculée pour l'avantage de tous, ou qu'elle ne produit pas cet avantage, qu'elle rend l'homme malheureux ou qu'elle l'avilit,

Digitized by Google

qu'elle attaque ou ses jouissances ou ses vertus, qu'elle s'oppose ou à sa prospérité ou à son perfectionnement. C'est au nom de ce seul avantage universel que la société existe ; c'est en raison seule des fruits que l'homme en doit attendre, que la société a acquis des droits ; tous ces droits sont anéantis si le but est manqué, si l'association est oppressive.

Ainsi la loi ou l'ordre qui n'ont pas pour but et pour effet ce progrès constant de l'espèce humaine vers son amélioration morale et son bonheur, existassent-ils dès les premiers temps historiques, n'en sont pas moins susceptibles de réforme ou d'abolition, parce qu'ils sont en contradiction avec le droit primitif de l'espèce humaine, son droit le plus ancien et le plus imprescriptible. La loi ou l'ordre que l'usurpation ou la violence auraient établis, mais dont le résultat serait de rendre les hommes meilleurs et plus heureux, se trouveraient légitimés par ce résultat, parce qu'il est le seul but et la seule garantie de toute loi. Le temps ou la durée ne sont point un principe de droit, mais un moyen de stabilité, une garantie d'expérience ; la loi doit être jugée par l'histoire au lieu d'être fondée sur l'histoire. Après nous avoir dit que nos pères ont fait ainsi, il faut encore nous démontrer qu'ils s'en sont bien trouvés ; autrement leur exemple nous montre ce qu'il nous faut éviter, non ce qu'il nous faut suivre.

Ce n'est point ainsi que l'histoire a été considérée en France ; on a toujours voulu la faire servir à établir les droits ou des rois, ou des ducs et pairs, ou des parlements, ou des prélats, ou du peuple ; au lieu de lui demander compte des erreurs de tous les pouvoirs pour les éviter à l'avenir, des hommes non moins ingénieux qu'érudits ont, à cette occasion, violenté tous les faits pour les appeler au secours de leurs théories ; car leur respect pour le passé ne pouvant arrêter l'essor de leur imagination, ils ont, et presque toujours en conscience, créé une antiquité qui s'accordât avec leurs désirs, pour invoquer ensuite les droits qu'elle avait fondés. Boulainvilliers, Dubos, Montesquieu, l'abbé de Mably, et de nos jours plus d'un écrivain de parti, ont été chercher dans l'ancienne monarchie des titres pour ce qu'ils regrettaient ou ce qu'ils voulaient établir. Ils auraient considéré les faits avec plus d'impartialité, ils les auraient représentés sous des couleurs plus vraies, ils auraient moins sacrifié à l'esprit de système, s'ils n'avaient jamais perdu de vue qu'une ancienne pratique ne prouve pas un droit, plutôt qu'un abus, et que le passé doit nous éclairer, mais qu'il ne nous lie pas.

Ce reproche peut aussi s'adresser en partie aux savants et aux juris-

consultes de l'Allemagne, quoique leurs immenses recherches, leur critique ingénieuse, et leur art pour les rapprochements, qui fait jaillir d'anciens faits des vérités nouvelles, aient éclairé dans les derniers temps les antiquités communes aux Francs et aux Germains d'une lumière tout à fait inattendue. Mais ils ont trop pris d'amour pour leur ouvrage, ils ont trop présenté à l'admiration ou à l'imitation de leurs contemporains, les institutions antiques qu'ils avaient retrouvées ou devinées ; sans cesse occupés de réclamer auprès de leurs princes les droits de cité et de patrie qu'on leur refuse, ils ont trop cru devoir les demander comme d'anciens droits germaniques, et ils n'ont point fait assez attention que ces droits dont ils parlent, doivent être jugés par leurs résultats ; que la liberté, la justice et la sagesse de leurs pères, dont ils prétendent retrouver partout les marques dans leur législation, se reconnaîtraient surtout à une prospérité qu'on cherche en vain dans l'histoire, à l'époque où cette législation fut en vigueur.

La vérité historique a été presque universellement altérée d'une autre manière encore, par une partialité que la plupart des historiens se sont imposée comme un devoir national. Ils ont cru que leur patriotisme les appelait avant toute chose à se faire les avocats de la nation et de ses princes, à dissimuler leurs erreurs, à excuser leurs faiblesses, à expliquer leurs injustices et à montrer qu'en dépit du témoignage d'historiens étrangers ou d'événements postérieurs, tous les rois français, tous les rois même de la province de France dont ils ont fait l'histoire particulière, ont toujours été de bons ou de grands hommes, que leurs armées ont toujours été victorieuses, que leurs peuples, excepté lorsqu'ils secouaient l'autorité légitime, ont toujours été sages et heureux. Depuis les plus anciennes histoires de France jusqu'aux dernières, ce système n'a jamais été abandonné : de nos jours même un écrivain illustre s'est annoncé comme voulant, dans une nouvelle histoire de France, rehausser la gloire des hommes des temps passés. Chez toutes les nations qui ne sont point libres, les historiens se sont imposé la même tâche, parce qu'elles s'occupent beaucoup plus du jugement que les autres porteront d'elles, que de leurs propres sentiments, ou des résultats d'une expérience dont il ne leur est point permis de faire usage.

Mais, certes, cette vanité suppose au dedans de soi bien peu d'estime de soi-même. Il faut se défier beaucoup de la vérité pour travailler ainsi à la masquer sans cesse. La nation française est assez grande et assez

Digitized by Google

glorieuse pour ne devoir pas être embarrassée du souvenir de ses revers et de ses fautes ; et l'on a pu dire une fois des gendarmes de François Ier, *qu'ils n'étaient que lièvres armés*, sans qu'elle craigne aujourd'hui que l'on doute de son courage. S'il était vrai qu'une génération tout entière, que plusieurs même eussent laissé complétement éteindre la valeur dont cette nation a donné tant de preuves, loin de dissimuler ce fait, ou d'en étouffer le souvenir, il faudrait le recueillir précieusement pour en chercher l'explication dans les institutions de cette époque. Tandis que toute notre étude doit être de remonter aux causes, pourrions-nous en reconnaître aucune si nous en supprimions les effets ?

La dissimulation des vices du gouvernement est, de la part de l'historien, plus imprudente et plus criminelle encore. En rassemblant les souvenirs nationaux, c'est moins à la réputation des morts qu'au salut des vivants que nous devons songer. Clovis, Philippe le Bel ou Louis XIII, ne souffriront pas des reproches que l'on fera à leur mémoire ; mais les souffrances qu'ils infligeaient à leurs contemporains se renouvelleront encore pour nous ou pour nos neveux, si nous n'apprenons pas, par leur exemple, quelle perfidie peut s'allier à une fausse piété, quels crimes peuvent se cacher sous le manteau de la politique ; quelle cruauté peut être la conséquence de la seule faiblesse; si nous ne voyons pas en tous dans quel abîme entraîne le pouvoir absolu. Qu'apprendrons-nous sur l'éducation des princes, sur les mécontentements des peuples, sur les intrigues des ministres, si l'on nous montre toujours les rois autres qu'ils n'ont été réellement ? que nous servent les portraits si avantageux, les justifications si habilement écrites des rois des Bourguignons, dans le père Planchet ; des rois des Visigoths, dans les pères Vic et Vaissette ; de tous les rois de France, dans le père Daniel? Quelle leçon nous donne l'abbé Velly en faisant l'apologie de Brunehault elle même, tandis que les rois et leurs sujets auraient dû retirer instruction de son affreux supplice ?

C'est avec une plus haute idée des devoirs de l'historien et de l'usage qui peut être fait de son travail; c'est avec un sentiment plus consciencieux de cette vérité que nous devons à nos lecteurs tout entière, sans ménagement, sans subterfuges, sans arrière-pensée, que nous avons entrepris l'histoire des Français. Nous ne chercherons ni à rehausser la gloire, ni à redoubler la honte des rois ou des peuples qui ont passé avant nous sur cette terre ; nous n'exagérerons point leurs vertus ou leurs crimes ; nous ne nous arrêterons jamais pour nous demander si

Digitized by Google

le lecteur, après ce que nous allons lui raconter, aimera plus ou moins la France, s'il s'enorgueillira plus ou moins de sa patrie, s'il sera plus ou moins attaché à ses lois, à sa religion, aux formes antiques de son gouvernement, ou aux familles de qui ont dépendu ses pères. Nous ne nous sentons point cette confiance dans nos propres opinions, qui nous ferait préférer une doctrine quelconque à l'expérience, et qui nous ferait traiter nos lecteurs comme de grands enfants auxquels nous ne révélerions que les vérités que nous jugerions utiles pour eux. Toutes les vérités sont également à nos yeux de droit commun ; c'est de leur ensemble que la raison publique, bien supérieure, à celle d'aucun individu, déduira ses règles fondamentales. Notre affaire est de rechercher seulement ce qui a réellement existé, et de savoir pourquoi cela a existé ; de rassembler ainsi et de présenter à tous les yeux les expériences qui ont été tentées sur nos ancêtres et sur nous-mêmes.

Ce sera donc sans retenue, sans arrière-pensée, sans désir d'établir un système que nous examinerons dès les commencements de la monarchie française, les effets du despotisme de l'armée conquérante, sur les mœurs, sur la richesse, sur la population, sur la tranquillité du pays conquis, et sur son propre caractère ; que nous rechercherons plus tard quelle fut l'influence d'un clergé qui succéda presque à tous les droits acquis par l'épée, et ce que devint entre ses mains la religion et la morale, comme le bonheur du peuple qu'il gouverna. Nous voudrons ensuite savoir quel fut le sort de l'humanité, quand la nation ne se composa plus que d'un petit nombre de propriétaires qui s'étaient partagé le territoire de cette belle France comme un patrimoine privé, et pour qui l'Anjou ou le Poitou n'étaient qu'une grande ferme, que le seigneur cultivait à son profit, avec un certain nombre ou de bœufs ou d'esclaves. Nous voudrons savoir comment l'abus du pouvoir put étouffer complétement la valeur antique; et si, à une époque honteuse, un écrivain, sujet des Carlovingiens, convint que ses compatriotes étaient devenus les plus lâches des hommes, loin de supprimer son témoignage, nous nous empresserons de le recueillir pour connaître aussi les causes d'un si étrange changement. Lorsque la valeur nationale se réveilla, nous voudrons savoir quelle en fut la cause ; quelles furent les conséquences de ces guerres privées qui éclataient à la fois dans toutes les parties de la France ; et si la féodalité du onzième siècle fit renaître quelques vertus, nous voudrons savoir à quel prix elles furent achetées.

Plus tard enfin, la tyrannie des grands dans leurs provinces et leur

chute successive, la misère des paysans, leurs révoltes et leurs fureurs, l'imprudence des guerres étrangères et leurs revers, l'incapacité des rois et ses conséquences, la corruption de la religion nationale et les convulsions qu'occasionnèrent les efforts faits pour la réformer ; enfin la naissance encore récente du despotisme, ses rapides progrès, l'honorable résistance de quelques corps qui défendaient les restes d'une liberté toujours réclamée et jamais connue ; l'avilissement de ceux qui se disaient toujours chevaliers, lorsqu'ils n'étaient plus que valets ou courtisans, sont les choses qu'il nous importe de connaître, qu'il nous importe de bien étudier, plutôt que des hauts faits de guerre ; car pour ceux-ci, toutes les nations barbares et civilisées, libres et asservies, conquérantes et conquises, religieuses et infidèles, ont pu, à une époque quelconque de leur histoire, les reproduire et les égaler.

Il est vrai que l'étude de l'histoire, quand on lui donne cette direction, arrête trop souvent l'esprit sur des souvenirs douloureux, et le nourrit de sentiments pénibles. Nous aurons à raconter des crimes atroces qui n'attirèrent jamais sur leurs auteurs le châtiment mérité, des souffrances déchirantes, un état de misère et de désespoir dont nous nous empresserions de détourner les yeux s'il nous était présenté dans une fiction. Mais un ami de l'humanité doit aborder l'étude de l'histoire avec cette espèce de fermeté que celui qui veut soulager son semblable apporte à l'étude de la médecine ou de la chirurgie. Il ne doit point détourner ses yeux du spectacle des douleurs de l'espèce humaine, tout rebutant qu'il soit, car on ne saurait faire de progrès dans l'art de guérir sans connaître les maux ; on ne saurait remédier aux souffrances de notre nature, sans avoir appris quelle est cette nature lorsqu'elle est laissée à elle-même, et comment elle est modifiée par chacune des institutions que les chefs des sociétés leur ont données. Que dirait-on d'un médecin qui, ayant employé des poisons parmi ses remèdes, ne voudrait point savoir quelles douleurs, quels déchirements, quelles fatales conséquences ils ont produits ; qui s'opposerait à la publication de ses funestes expériences pour ménager la sensibilité de ses lecteurs, ou pour ne point décréditer l'aconit et le sublimé corrosif ?

Ce sont aussi des poisons que nous sommes contraints d'employer dans l'ordre social. C'est un poison que le pouvoir absolu ou d'un seul homme, ou d'une assemblée d'hommes ; c'est un poison que l'empire absolu de la multitude ; ce sont des poisons que le fanatisme et la su-

Digitized by Google

perstition ; c'est un poison aussi que l'incrédulité. Y a-t-il donc un seul de leurs effets que nous puissions en conscience déguiser aux yeux de ceux à qui les mêmes poisons seront sans doute offerts comme médicaments? On nous a dit que la plus basse superstition, que l'ignorance et la brutalité des manières, que l'asservissement des basses classes, que l'anéantissement de toute justice, de tout frein salutaire pour les plus hautes, n'avaient point empêché cet héroïsme universel que nous avons nommé la chevalerie, et qui n'exista jamais que dans des fictions brillantes ; plutôt que de perdre cette douce illusion et de détruire ce monde poétique, ferons-nous violence à l'histoire, et nous refuserons-nous à voir qu'un semblable état social n'a jamais produit que l'intolérable souffrance et l'avilissement de la féodalité.

Peut-être la cause principale qui a rendu chers à notre imagination ces temps d'oppression et de souffrance universelle où nous avons placé la chevalerie, doit-elle être cherchée dans notre vanité. Alors commencèrent ces familles illustres dont les noms, devenus familiers pour nous, sont signalés comme exclusivement historiques; alors commencèrent aussi tous les autres, puisque alors commença l'usage de leur donner des noms, et chacun de nous croit prolonger son existence en découvrant quelques anneaux de plus qu'il puisse ajouter à la chaîne de ses ancêtres. Quelle que soit l'origine de ce sentiment, nous nous reprocherions de négliger aucun des fils qui peuvent lier les temps passés au temps présent. Tous les souvenirs, ceux même des familles, forment, sous plus d'un rapport, l'identité, l'individualité d'une nation. La crainte de trop ménager d'anciens préjugés ne nous fera point repousser ce qu'ils ont de vraiment national; et en suivant l'histoire de toutes les provinces, aussi bien que celle de la capitale et de la cour, nous conserverons ces grands noms avec le même respect qui s'attache à tous les monuments qui ont triomphé du temps, soit qu'il rappelle des victoires ou des défaites, des malheurs et des crimes, ou des succès et des vertus.

Ceux qui ont écrit sur l'histoire de France avant que la presse fût libre, ont dû se proposer un but absolument différent de celui vers lequel nous tendons aujourd'hui. Ils ont dû s'interdire cet examen philosophique qui leur aurait révélé la vraie liaison des effets avec les causes; l'histoire de leur patrie a été pour eux un exercice de rhétorique; ils ont emprunté au roman, à la poésie tout ce qui pouvait l'animer et lui donner un intérêt dont elle paraissait dépourvue. Ils

ont, d'après ce désir, placé en quelque sorte sous la loupe microscopique, certaines périodes qui leur paraissaient plus brillantes, plus chevaleresques, telles que les guerres avec les Anglais aux quatorzième et quinzième siècles, ou les campagnes d'Italie au seizième, tandis qu'ils ont parcouru avec une extrême rapidité une suite de siècles moins pittoresques ou moins poétiques, moins riches en souvenirs de famille, moins flatteurs pour toutes les vanités, mais peut-être non moins abondants en instruction.

Nous nous efforcerons d'établir entre les siècles qu'embrasse l'histoire de France, une proportion plus égale, autant du moins que peut le permettre l'extrême insuffisance des matériaux pour quelques périodes, leur extrême abondance pour quelques autres. Nous ne nous permettrons jamais, quant aux premières, de suppléer par des conjectures à ce qu'il ne nous est point possible de savoir, et nous croirons en avoir assez fait en montrant loyalement à nos lecteurs cette borne de nos connaissances, qu'il ne nous sera pas donné de franchir; mais nous ne nous croirons point, quant aux secondes, obligés de tout dire ou d'épuiser cette riche source de mémoires originaux, à laquelle la plupart de nos lecteurs seront encore charmés de recourir, après avoir lu une histoire générale. La révolution, en interrompant la transmission des droits et des priviléges, a mis tous les siècles passés presque à une même distance de nous. Ils doivent tous servir à nous instruire; aucun d'eux ne nous gouverne plus par ses institutions.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône, il y avait treize siècles que la domination romaine avait cessé dans les Gaules. Ces treize siècles ont formé la nation française, et lui ont donné l'esprit, le caractère, les préjugés, les souvenirs que ses législateurs doivent connaître, dont ils doivent savoir profiter, pour assurer désormais son bonheur. La France, en proie pendant ces treize siècles à une constante fermentation, s'est sans cesse décomposée et recomposée. On l'appelait toujours une monarchie, mais sa constitution dans un siècle ne ressemblait plus à celle du précédent. Tout changeait avec chaque génération, et les mœurs, et les lois, et les droits du trône, et ceux des nobles, et ceux de la religion, et la condition du peuple. Ces incessantes révolutions se confondent, il est vrai, à nos yeux dans l'obscurité commune, qui couvre les temps que nous nommons d'ignorance et de barbarie; mais le dégoût même qu'ils nous inspirent entretient encore un préjugé qui leur est favorable, car nous supposons aux institutions des

siècles que nous nous refusons à connaître une stabilité qu'elles ne purent jamais obtenir.

S'il me reste assez de vie et de santé pour continuer jusqu'au bout la tâche que je me suis imposée, je demanderai à ces treize siècles la leçon sur les sciences sociales, qu'ils tiennent en réserve pour nous. Je m'attacherai surtout à faire connaître ce progrès successif de la condition des peuples, cette organisation intérieure, cet état de bien-être ou de malaise, qu'on doit regarder comme le grand résultat des institutions publiques, et qui seul peut nous apprendre à distinguer avec certitude, ce qui mérite en elles notre admiration ou notre blâme.

Je crois devoir, en terminant, dire quelques mots sur la méthode que j'ai adoptée pour travailler sur d'anciens documents. Je me flatte que dès la première vue aucun lecteur n'hésitera à reconnaître que cette histoire n'est point, comme beaucoup d'autres, une compilation faite avec des compilations [1]. Mais il y a plus, mon travail a été commencé et achevé sur les originaux, selon le conseil que m'avait donné autrefois le grand historien, Jean de Muller. J'ai cherché l'histoire dans les contemporains, telle qu'elle leur avait apparu, et ce n'est qu'après les avoir épuisés, après avoir formé moi-même mon jugement sans prévention, sans désirer de faire prévaloir un système plutôt qu'un autre, sans travailler à rassembler des preuves pour mon opinion (car elle ne naissait qu'après la connaissance des faits, et ne la précédait pas), que j'ai eu recours aux écrivains postérieurs. Alors seulement j'ai souvent appris l'existence de controverses historiques dont je ne m'étais pas douté d'avance. Sans doute il en est résulté plus d'une fois que je

[1] On trouvera, dans les notes au bas des pages, l'indication des autorités sur lesquelles je m'appuie. Lorsque les noms de plusieurs auteurs sont réunis dans une même note, on ne doit pas en conclure que chacun contienne toutes les circonstances que j'ai rapportées, mais que l'un m'a fourni un fait, l'autre un autre. Quelquefois, pour les événements d'un intérêt général, je rassemble dans une note tous les auteurs qui en ont parlé, quoique d'une manière contradictoire; c'est une revue de toutes les autorités que je me crois obligé de mettre de temps en temps sous les yeux du lecteur, pour qu'il sache quel est l'ensemble des matériaux qu'il faut avoir passé en revue pour chaque période : plus souvent, au contraire, je ne cite qu'un seul historien, quoique j'en aie vu plusieurs; mais c'est alors celui qui m'a paru mériter le plus de confiance, ou celui sur la foi duquel repose une particularité qui ne se trouve point dans les autres. En général, je me suis proposé, par ces citations, de mettre tout lecteur impartial en mesure de vérifier mon travail, et de former son jugement sur les mêmes données sur lesquelles j'ai formé le mien.

Digitized by Google

n'ai été informé qu'imparfaitement des travaux de plusieurs écrivains modernes ; peut-être même que des points qu'ils avaient éclaircis sont demeurés obscurs pour moi. Il en est résulté encore que je ne puis prétendre à savoir d'autre partie de l'histoire des Français que celle que j'ai écrite, et que mon jugement demeure suspendu sur toute cette série de faits qui commence là où je me suis arrêté. Cette vue incomplète de mon sujet a pu m'entraîner dans plusieurs fautes, mais la méthode contraire avait, je crois, pour résultat, de plus grands défauts encore. L'histoire, en la reprenant à sa source, m'apparaît si neuve, si différente de ce que je la supposais, qu'il me semble avoir plus gagné en me tenant en garde contre les préjugés des compilateurs, que je n'ai pu perdre en renonçant à leurs lumières.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

LES MÉROVINGIENS

CHAPITRE PREMIER

Précis des événements dont les Gaules furent le théâtre avant l'invasion des barbares, au cinquième siècle.

Deux nations dont le caractère est dissemblable, dont les institutions sont absolument différentes, la Gauloise et la Française, se sont succédé dans la belle contrée qui s'étend des Alpes et du Rhin aux Pyrénées et aux deux mers; l'histoire de l'une est indépendante de celle de l'autre, chacune est complète par elle même. Ce n'est pas que parmi ceux qui s'appelèrent Français dans la suite, plusieurs ne tirassent leur origine des anciens Gaulois, ou que la race des habitants du pays eût été entièrement renouvelée. Mais deux fois les Gaules furent plongées dans la barbarie, et deux fois elles en sortirent par des voies différentes. Les peuples ont leur vie, comme les individus; chaque fois qu'elle recommence, c'est une autre nation qui succède à l'ancienne : le progrès plus ou moins lent, plus ou moins irrégulier des lumières, des vertus publiques, des sentiments nationaux, de la civilisation, forme cette vie. Il nous présente tour à tour l'enfance d'une nation, son adolescence, son âge viril, et, lorsqu'il finit, sa décrépitude. Cette continuité d'existence, cette unité de vie nationale, existent pour les Français dès le cinquième siècle de l'ère chrétienne. Aucune autre nation de l'Europe n'a joui d'une si longue vie, et ne présente une si

Digitized by Google

longue continuité de souvenirs. Confondre l'histoire des Français avec celles des Gaulois, ce serait faire perdre à la première cette unité qui la distingue.

Il ne nous reste presque aucun monument du temps où, pour la première fois, les peuples sauvages des Gaules sortirent de leurs forêts. Nous savons seulement qu'ils se formèrent en sociétés, qu'ils cultivèrent la terre, se bâtirent des villes, se prêtèrent au commerce, et reconnurent des chefs qui, sans les asservir, modérèrent leurs passions. Le pouvoir de leurs prêtres, qu'ils nommaient druides, balança celui de leurs magistrats; il facilita l'établissement de leurs lois, et leur donna pour sanction la sombre terreur de leurs cérémonies religieuses; il hâta leurs premiers développements, et il y associa la masse entière du peuple, bien mieux que n'auraient pu faire des institutions toutes politiques; mais il arrêta ensuite leurs progrès par une borne insurmontable. Beaucoup d'idées nouvelles, supérieures peut-être à celles que chaque individu aurait pu acquérir par ses propres forces, furent répandues par les druides jusque dans les dernières classes du peuple. Le sentiment de la justice et du devoir, la croyance à une autre vie, et la crainte des dieux vengeurs, donnèrent des règles plus précises à la morale nationale; mais ces règles furent tracées moins dans le but d'assurer l'avantage de la société que d'affermir sur elle le pouvoir de ses prêtres; leur religion faussa l'esprit plus encore qu'elle ne l'éclaira, elle pervertit souvent la conscience au lieu de lui servir de guide, et elle enchaîna la pensée, qu'elle avait d'abord réveillée. Un mélange de liberté et d'esclavage, de civilisation et de superstition grossière, de courage et de basses terreurs, fut le résultat du pouvoir des druides et des chaînes dont ils avaient chargé l'esprit humain. La nation gauloise ne pouvait plus être considérée comme barbare, et elle n'était pas encore civilisée; déjà elle ne faisait plus de progrès; laissée à elle-même, lorsque les Romains parvinrent sur ses frontières; elle n'aurait point eu la force de secouer ces honteux liens.

Dès le sixième siècle avant l'ère chrétienne, les Gaulois s'étaient trouvés en contact avec les peuples qui ont attaché leur gloire à porter successivement les lumières dans tout l'Occident. On rapporte à l'année 591 avant Jésus-Christ, d'une part la fondation de Marseille par une colonie de Phocéens, de l'autre, l'invasion de l'Italie supérieure par Bellovèse. Mais l'un et l'autre événements ne contribuèrent à la civilisation des Gaules que d'une manière à peine perceptible; les

Gaules considéraient sans doute les arts de Marseille avec cette indifférence qu'opposent à nos colonies les peuples sauvages de l'Amérique, tandis que les conquérants de la haute Italie détruisaient, sur les rives du Pô, la civilisation étrusque, bien plus qu'ils ne songeaient à l'imiter [1].

Plus de trois siècles se passèrent avant que les Romains allassent à leur tour chercher les Gaulois au delà des Alpes; ce fut pendant la seconde guerre punique, vers l'an 216 avant Jésus-Christ; leurs attaques y furent rarement couronnées par le succès. Les Gaulois occupaient toujours la plus grande partie de l'Italie supérieure, et c'était là que les Romains étaient appelés à lutter contre eux, bien plus souvent que dans la Gaule proprement dite. Malgré leur alliance avec les Marseillais, qui leur donnait occasion de négocier tour à tour et de combattre avec les Gaulois transalpins, il s'écoula encore près d'un siècle avant qu'ils eussent réduit une petite partie de la Gaule en province romaine. Leur premier établissement au delà des Alpes est signalé par la fondation de la colonie d'*Aquæ Sextiæ* ou Aix en Provence, l'an 629 de Rome, ou 124 avant Jésus-Christ [2].

Cette province romaine s'étendit bientôt aux dépens des pays limitrophes; cependant elle ne comprenait encore qu'une partie de la Gaule méridionale, soixante ans avant Jésus-Christ, on l'an 693 de Rome, lorsque le soulèvement des Helvétiens, et leur projet de chercher tous ensemble une nouvelle patrie, ébranla en même temps la Gaule indépendante et la Gaule romaine, mit en danger toute la contrée, et engagea le sénat à envoyer au delà des Alpes, sous les ordres de Jules-César, une armée plus redoutable qu'aucune de celles qui y avaient encore fait la guerre. Dix ans furent employés à soumettre les Gaules aux Romains. Si l'on en croit le vainqueur lui-même, la victoire ne fut achetée que par un massacre épouvantable. Jamais homme ne fit couler tant de sang que César, et dans son récit, la nation gauloise paraît détruite plutôt que vaincue [3].

Cependant, après cette conquête, les Gaulois se mêlèrent intimement avec les Romains; ils s'efforcèrent d'adopter leurs mœurs, leur

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

[1] Titi-Livii Historiar. Lib. V, cap. 33-36. — Polybii Historiar. Lib. III, p. 105-106.

[2] Diodori Siculi Lib. XXXIV, p. 376. — Titi-Livii Historiar. Epitome Lib. LXI.

[3] C. Julii Cæsaris Comment. de Bello Gallico Lib. I, cap. 29, et passim.

Digitized by Google

luxe et leur langage; ils voulurent qu'on les considérât comme ne faisant plus avec eux qu'un seul peuple. En effet, un siècle après la guerre de Jules-César, en l'an 48 de Jésus-Christ, le droit de cité fut accordé à la partie de la Gaule qu'on nommait *Chevelue*, par un édit de l'empereur Claude, et l'on vit des Éduens admis au sénat de Rome [1]. En 212, Caracalla anéantit cette faveur en la rendant universelle; par son édit, il admit tous les sujets de l'empire aux droits de citoyens romains. Ainsi disparut dans les Gaules mêmes le nom de Gaulois pour faire place à celui de Romains; une communauté de lois, de mœurs, d'intérêts, de langue et de littérature, ne permit plus de distinguer les conquérants d'avec le peuple conquis. L'influence des druides aurait pu mettre obstacle à cette fusion. Auguste interdit à tout Gaulois qui aurait obtenu les honneurs de citoyen romain, de pratiquer leur religion. Claude prohiba les sacrifices humains qu'ils avaient continués jusqu'à l'an 43 de Jésus-Christ, et il abolit leur culte. Le reste des superstitions celtiques, relégué avec la langue des Celtes parmi les dernières classes du peuple, disparut bientôt presque entièrement [2].

Nous laisserons à d'autres le soin d'étudier et de faire connaître les Gaulois, dès les premières notions que l'on puisse recueillir sur les aborigènes, jusqu'à l'époque où ils oublièrent leur nom national, et où ils ne voulurent plus être, où ils ne furent plus autre chose que des sujets romains [3]. Notre tâche sera de reprendre, au milieu des ruines de cet empire romain, ces mêmes aborigènes, non plus seuls, mais unis à toutes les races étrangères qui étaient venues se confondre avec la leur; de les suivre au travers des révolutions qui les soumirent à une même fortune, qui souvent les asservirent à un même joug; de montrer comment ces races ennemies, oubliant le mal qu'elles s'étaient fait réciproquement, et la diversité de leur origine, s'unirent intimement, se communiquèrent leurs vertus et leurs vices, leurs mœurs, leur langage et leur caractère, et formèrent ainsi une nation nouvelle qui ne ressemblait à aucun des peuples divers dont elle s'était composée.

Dans la lente éducation de la nation française, dans ses développements si souvent retardés par ses fautes, nous chercherons, non point quels droits le hasard a pu faire naître du choc de tant d'événements,

[1] Cornelii Taciti Annalium Lib. XI. cap. 23-25.

[2] Plinii Histor. naturalis Lib. XXX, cap. 1. — Suetonii Tranquilli in Tiberio Claudio Cæsare, cap. 25.

[3] Voy. l'Hist. des Gaulois, par J. Picot. 3 vol. in-8°; 1804.

mais quelles leçons le passé peut donner à l'avenir, et comment l'expérience acquise peut régler un hasard semblable. L'exemple de ce que les Français ont pu accomplir, et de ce qu'ils ont pu souffrir lorsqu'ils étaient accablés par les entraves d'institutions absurdes ou barbares, nous montrera ce qu'ils peuvent être et ce qu'ils peuvent faire, s'ils mettent à profit la vraie sagesse de leurs pères, s'ils s'éclairent par leur expérience, et s'ils évitent avec leurs erreurs leurs calamités.

Mais l'histoire des Gaulois finit avec le premier siècle de notre ère; l'histoire des Français ne commence qu'au cinquième; un intervalle de quatre siècles sépare l'une d'avec l'autre, et cet intervalle, pendant lequel les Gaules ne furent qu'une province de l'empire romain, sans esprit national, sans gouvernement propre, sans volonté et sans vie, est important à bien connaître. L'influence des habitudes acquises pendant ces quatre siècles se prolongea longtemps sur la nouvelle nation; la conquête des barbares ne peut être comprise que d'après l'examen de l'état du pays conquis. Les Gaulois asservis, de même qu'ils étaient devenus Romains, devinrent Français; et il faut étudier leur condition avant de voir comment les barbares du Nord vinrent se jeter au milieu d'eux, et quels peuples nouveaux les peuples anciens s'associèrent.

Ce n'est pas que nous pensions non plus à faire l'histoire de la Gaule sous les Romains; une province soumise à un grand empire n'a proprement point d'histoire; sa volonté, si elle en a une, est presque sans influence sur ses actions: ce n'est pas en elle que les événements naissent et s'accomplissent; mais tantôt elle ressent les effets de causes qui lui sont absolument étrangères; tantôt on voit chez elle se former le germe de révolutions qui vont ensuite éclater au loin. Il nous suffira donc d'indiquer sommairement les principaux faits de l'histoire romaine dont la Gaule fut le théâtre pendant cette période; encore aurons-nous rarement besoin d'abréger le récit des historiens qui nous transmettent ces souvenirs. Souvent, dans une période de plusieurs années, ils n'accordent à la Gaule qu'une seule phrase; ils conservent les souvenirs des intrigues du palais, mais ils oublient les provinces. L'on dirait, pendant la décadence de l'empire, que l'histoire du monde est réduite à celle d'un homme, encore cet homme est-il presque toujours la honte de son espèce. C'est une période de calamité et de désolation que nous allons parcourir. L'espèce humaine était dégradée et avilie par le despotisme.

Digitized by Google

Sans énergie pour repousser des maux intolérables, sans prévoyance pour s'en garantir ; les souvenirs de l'histoire lui étaient inutiles ; ils ne faisaient qu'ajouter aux souffrances présentes le poids des souffrances passées : l'oubli de soi-même et des autres est le seul bonheur permis aux esclaves.

Ce silence des historiens ne s'étend pas, il est vrai, au premier grand événement dont les Gaules furent le théâtre sous la domination des Romains, ou à leur dernière tentative pour recouvrer leur indépendance, de l'an 68 à 70 de notre ère. Nous en avons le récit dans Tacite. Pendant les guerres civiles qui firent succéder rapidement à Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, quelques Gaulois espérèrent secouer un joug auquel ils n'étaient pas encore entièrement accoutumés. Le Batave Julius Civilis déguisa son projet de révolte, en faisant marcher ses cohortes gauloises sous les aigles de Vespasien, celui des prétendants à l'empire qui était le plus éloigné de lui. La victoire même de Vespasien manifesta les projets secrets du Batave ; mais sa rébellion n'eut d'autre résultat que la ruine des provinces situées le long du Rhin [1].

Après Civilis, et pendant près de deux cents ans, les guerres qui éclatèrent dans les Gaules n'eurent plus d'autre but que de porter à l'empire tantôt l'un, tantôt l'autre des généraux qui commandaient les légions. Quelle que fût l'issue de la guerre, les Gaulois étaient constamment victimes ou des succès, ou des revers de l'une ou de l'autre armée. Leurs champs étaient dévastés par les soldats, leurs maisons brûlées, leurs troupeaux et leurs esclaves enlevés, et les propriétaires eux-mêmes étaient fréquemment réduits en esclavage. Nerva fut, en 96, proclamé empereur chez les Séquanois (dans la Franche-Comté), et Trajan, en 98, à Cologne. L'histoire ne nous apprend point si les Gaulois achetèrent par les désastres d'une guerre civile l'avantage d'avoir donné ces deux vertueux chefs à l'empire. A peine, pendant le siècle qui suit, les Gaules sont-elles nommées une fois par les historiens de Rome, jusqu'au temps où, sous le règne de Commode, en 187, le déserteur Maternus, avec les soldats et les brigands qu'il s'était associés, pilla leurs opulentes villes, pour lesquelles le gouvernement n'avait préparé aucune défense [2]. Peu d'années après, les Gaules furent le théâtre d'une guerre civile entre deux prétendants à l'empire, Clodius

[1] Historiar. Cornelii Taciti Lib. IV, cap. 21, et seq.
[2] Herodiani Lib. I, cap. 30, p. 23 et 28.

Albinus et Septimius Severus. La victoire du dernier eut pour conséquence le pillage et l'incendie de la ville de Lyon [1]. Le meurtre de l'empereur Alexandre Sévère à Mayence, en 235, et les troubles apaisés dans les Gaules par l'empereur Decius, en 250, sont, dans le demi-siècle suivant, à peu près les seules occasions où l'existence de cette province nous soit révélée par ses souffrances [2].

Mais bientôt on vit commencer des désastres d'une autre nature; ceux mêmes qui, après deux siècles de calamités, devaient détacher les Gaules de l'empire romain, pour y élever la puissance nouvelle qui subsiste encore aujourd'hui. Ce fut peu après l'élévation de Valerianus à l'empire, et l'association de son fils Galienus, vers l'an 253, que la barrière du Rhin fut, pour la première fois, franchie par les barbares de la Germanie ; car on ne doit considérer que comme un brigandage accidentel, les ravages qu'en 234 ils avaient exercés dans les Gaules et qu'Alexandre Sévère fit cesser [3].

Galienus avait établi sa cour à Trèves, pour être plus à portée d'observer les Germains et de leur tenir tête ; et il avait confié le commandement de ses armées au général Posthumus. D'autre part, les peuples de la basse Germanie, les Chauces, les Chérusques, les Cattes, et plusieurs autres encore, qui habitaient les marais du bas Rhin et du Weser, avaient formé une confédération nouvelle, sous le nom de Francs ou d'*hommes libres*, qui, pour signaler sa vigueur naissante, se proposait de mettre à contribution les provinces romaines. Les Francs firent passer le Rhin à leurs plus audacieux aventuriers, et les envoyèrent en avant. Posthumus, qui les suivait, annonça aux empereurs qu'il les avait vaincus à plusieurs reprises ; sa gloire fut même célébrée par des panégyristes et consacrée par des médailles. Cependant les Francs avançaient toujours ; ils avaient laissé derrière eux le pays que gardaient les légions romaines ; ils avaient pénétré dans cette partie de la Gaule dont aucun soldat ne protégeait l'opulence. Le mépris que leur inspirait la mollesse romaine revêtait presque les caractères de la haine ; il se mêlait à leur cupidité, et il leur faisait trouver autant de

[1] Herodianus. Lib. III, cap. 22 et 23, p. 96. — Ælius Spartianus in Severo. p. 537.

[2] Ælius Lampridius in Alexandro Severo. — Eutropius Histor. Rom. Lib. IX, p. 569.

[3] Ælii Lampridii in Alexandro Severo cap. 59, p. 354. — Sexti Aurelii Victoris de Cæsaribus cap. 24, p. 743.

plaisir à détruire qu'à piller. Sans se soucier de regarder derrière eux et de pourvoir à leur retraite, sans craindre d'éprouver aucune résistance de la part des habitants, ils traversèrent d'abord toute la Gaule, ils passèrent ensuite les Pyrénées, ils saccagèrent et détruisirent presque Tarragone, capitale d'une riche province d'Espagne, qui ne devait pas se croire exposée à une invasion de Germains; ils ruinèrent plusieurs autres villes du voisinage, et, saisissant enfin quelques vaisseaux sur les côtes de Catalogne, ils allèrent porter leurs ravages jusque dans la Mauritanie [1].

C'était Galienus que les Romains accusaient de l'audace nouvelle des barbares; leurs généraux dans les Gaules ne voulurent pas supporter plus longtemps un joug qu'ils regardaient comme honteux; ils prirent la pourpre les uns après les autres; mais Posthumus, Marius, Victorinus périrent successivement par les mains des soldats dont ils avaient altéré la discipline. Leurs rébellions, qui avaient eu pour prétexte la honte d'avoir permis l'invasion des barbares, empêchèrent que ces mêmes barbares ne fussent repoussés. Posthumus, qui pendant sept ans leur avait tenu tête, fut tué en 269, pour avoir refusé à ses soldats le pillage de Mayence. La même année, la ville d'Autun fut ruinée, après un siége de sept mois [2]. Tetricus, qui pendant quatre ou cinq ans fut moins l'empereur que l'esclave d'une armée insubordonnée, finit par la livrer lui-même à son rival Aurélien. Les légions qui devaient défendre la Gaule furent taillées en pièces, au mois de septembre 271, dans les plaines de Châlons en Champagne. Ce fut ainsi que se termina une guerre civile signalée par le pillage et la ruine de deux villes florissantes, d'Autun et de Lyon [3]. Pendant la durée de cette guerre, trois nations germaniques, les Francs, les Bourguignons et les Lagyens, dont les derniers venaient des frontières de la Pologne, avaient continué à dévaster les Gaules, et y avaient ruiné soixante et dix cités. L'empereur Probus, successeur d'Aurélien, en reconvra sur eux soixante, vers l'année 277. Il repoussa les Francs vers les marais des bords du Rhin, il contraignit les Bourguignons à abandonner les

[1] Aurelii Victoris de Cæsaribus, cap. 35, p. 745. — Eutropii Histor. Rom. Lib. IX, cap. 6. p. 571.

[2] Sexti Aurelii Victoris de Cæsaribus cap. 33, p. 746. — Eumenii gratiarum actio Constantino Augusto, cap. 5. Panegyrici veteres, p. 222.

[3] Trebellii Pollionis Historia Augusta de Tetrico, p. 404. — Flavii Vopisci divus Aurelianus, cap. 32, p. 424. — Eutropii Histor. Rom. Lib. IX, cap. 13, p. 572.

Digitized by Google

rives de la Seine, pour regagner celles de l'Oder, et il remporta sur les Lagyens une victoire si complète que, depuis cette époque, on ne vit plus ce peuple attaquer l'empire romain [1].

Mais les victoires mêmes de Probus (276-282) donnèrent à connaître, par un nouveau symptôme, la décadence de l'empire. Cet empereur éprouva une si grande difficulté à recruter ses armées parmi les Romains, qu'après avoir vaincu les Germains, il leur imposa l'obligation de lui fournir chaque année seize mille recrues. Il est vrai qu'en les incorporant dans ses troupes, il eut l'attention de ne jamais faire entrer plus de cinquante ou soixante Germains dans le même corps. Le danger de confier aux ennemis de l'empire des armes pour le défendre, ne lui avait point échappé, et il disait lui-même qu'il fallait sentir le secours que le Romain recevait du barbare, et non pas le voir [2]. D'autre part, pour repeupler les frontières que tant d'irruptions avaient transformées en déserts, il en distribua les terres abandonnées aux barbares, qui parurent vouloir entrer dans la carrière de la civilisation ; seulement il eut soin de les séparer de leurs compatriotes par toute l'étendue de l'empire romain. Il transporta des Vandales en Angleterre, des Gépides sur les bords du Rhin, des Francs sur ceux du Danube, des Bastarnes dans les champs de la Thrace, et une seconde colonie de Francs dans le Pont, sur les bords de la mer Noire. Il semblait ainsi s'être donné les plus fortes garanties contre l'insubordination et l'inconstance de ces colons guerriers, qui, ne communiquant plus avec leur patrie, avaient pour ennemis tous les autres barbares, et pour alliés les seuls Romains; mais, dans une société qui tombe en dissolution, quand les citoyens n'ont plus ni vertu ni courage, aucune apparence ne peut remplacer la force, aucune prudence ne peut garantir le succès. Les Francs, transportés dans le Pont (277), méprisant une vie qui leur paraissait efféminée, et languissant de regagner leurs foyers, se saisirent de quelques vaisseaux dans un port de l'Asie Mineure, traversèrent le Bosphore et l'Hellespont, pillèrent les côtes de la Méditerranée, où l'on ne pouvait s'attendre à une pareille attaque, saccagèrent Syracuse, et, après avoir traversé le détroit de Cadix,

[1] Flavii Vopisci in Probo cap. 13 et 14, p. 439. — Zozimus, Historiar. Lib. I, cap. 67, 68, p. 107.

[2] Flavius Vopiscus in Probo Imper. Cap. 14, p. 439. — Historiæ Augustæ Scriptor.

tournant les côtes d'Espagne et de la Gaule, ils vinrent enfin débarquer parmi leurs compatriotes, dans la province de Frise [1].

Quelques empereurs valeureux avaient relevé pour un peu de temps la majesté de l'empire romain (268-284); mais ils périrent presque tous par les mains de leurs soldats, qui ne voulaient pas se soumettre au rétablissement de la discipline. Après le meurtre de Probus, assassiné en Illyrie, en août 282, tandis que Carus, Carinus et Numérianus succombaient l'un après l'autre, dans l'espace de deux ans, plusieurs usurpateurs se disputaient les Gaules, la Vénétie, la Bretagne et l'Égypte. Ces guerres civiles décidèrent dans les Gaules la révolte des paysans, qui furent désignés sous le nom de Bagaudes. Le poids de leur esclavage était devenu chaque jour plus accablant; les guerres civiles, les invasions des barbares, et la tyrannie domestique avaient aggravé leur situation, bien plus encore qu'elles n'avaient ruiné leurs maîtres. On avait diminué leur part aux produits de la terre, et augmenté le travail qu'on exigeait d'eux; on les avait traités, non plus en vassaux ou en serfs de la glèbe, mais en esclaves domestiques. Le désespoir leur rendit le sentiment de leurs forces; ils s'armèrent des instruments de leur labourage, ils assaillirent partout leurs maîtres à l'improviste, ils en massacrèrent un grand nombre, ils mirent le feu à beaucoup de châteaux, de villages et de petites villes; ils glacèrent d'effroi la noblesse des Gaules, qui se réfugia dans les plus grandes cités : mais ils furent aisément défaits, dès qu'on envoya contre eux des troupes de ligne, et leur châtiment, en aggravant la condition des esclaves, hâta encore la dépopulation des Gaules [2].

Parmi les généraux qui, à cette époque, se disputèrent l'empire, Carausus, plus heureux ou plus habile que les autres, réussit à conserver sept ans la pourpre, qu'il avait revêtue à Boulogne-sur Mer, en 287. Il commandait les forces maritimes qu'on avait rassemblées dans cette ville, pour mettre les côtes à l'abri des ravages des Francs et des Saxons. Il les conduisit en Angleterre, et, détachant cette île des Gaules, il en fit pour la première fois une monarchie indépendante, et il s'y affermit

[1] Eumenii Panegyr. Constantio Chloro Cæsari. Cap. 18, Paneg. Veter. p. 178. — Flavii Vopisci Probus Imper. Cap. 17, 18, p. 440. — Zosimi Historiar. Lib. I. cap. 71. p. 115.

[2] Claudii Mamertini Panegyric. Maximiano Augusto. Cap. 4, p. 114. — Panegyricum Maximiano et Constantino. Cap. 8, p. 194. — Aurelii Victoris de Cæsar. Cap. 39, § 2. p. 749. — Histor. Miscella. Lib. X, cap. 40, p. 875.

Digitized by Google

par l'alliance des Francs, dont il favorisa les ravages dans les Gaules. En 294, Carausus fut assassiné par son lieutenant, qui lui succéda; et ce ne fut que deux ans après sa mort que la Bretagne fut reconvrée par Constance-Chlore, qui la réunit de nonveau à la Gaule et à l'empire romain [1].

Déjà Dioclétien avait été élevé à l'empire par l'armée de Perse, le 17 septembre 284; et, l'année suivante, il avait été reconnu par l'Occident. Cet habile politique sentit qu'il était temps do donner à l'empire une organisation nouvelle, qui le mît enfin en état de résister aux attaques sans cesse répétées des barbares, et aux révoltes des généraux et des soldats. Il ne chercha point nn appni dans les souvenirs de la république, auxquels sa naissance servile le rendait étranger, et qui d'ailleurs ne servaient depuis longtemps qu'à aggraver le poids du despotisme. Il réserva aux empereurs seuls le pouvoir suprême (292); mais comme s'il eût senti que tout pouvoir sans bornes est chancelant, il le partagea ponr l'affermir. Au lieu d'un despote, objet de la haine et de l'envie de tous, il en voulut quatre associés ensemble, pour que, si l'un était opprimé, les autres se trouvassent prêts à le défendre ou à le venger. Ce ne fut pas proprement l'empire qu'il partagea, mais seulement le commandement des armées et des provinces, qui toutes étaient censées appartenir à un même corps. Dans cette organisation nouvelle, les Gaules, auxquelles se tronvaient alors réunies l'Espagne et les îles Britanniques, furent attribuées, le 1er mars 292, au césar Constance-Chlore, tandis que Maximien prit pour lui l'Afrique et l'Italie, Galère l'Illyrie, et Dioclétien les régions du Levant [2].

Le règne de Constance-Chlore dans les Gaules fut heureux et glorieux. Cependant il ne put pas préserver cette contrée de toute invasion; les peuples limitrophes, accoutumés à en ravager les campagnes et à venir y enlever du butin et des esclaves, poursuivirent leurs expéditions désastreuses. Les Allemands (c'est le nom qu'avait pris une confédération nouvelle, formée parmi les peuples de la race des Snèves) pénétrèrent jusqu'à Langres; Constance fut lui-même surpris hors de cette ville; l'ennemi arriva avant lui jusqu'aux portes, et le général, pour rejoindre son armée, fut obligé de se faire hisser avec des cordes par-dessus les murs. Mais en moins de cinq heures ses troupes se réu-

[1] Aurelius Victor de Cæsar. cap. 39, § 2 et 4, p. 749, 750. — Eumenii Panegyr. Constantio Chlora Cæsari cap. 12, p. 174. — Hist. Miscella. lib. X, cap. 1, p. 875.
[2] Aurelii Victoris de Cæsaribus, cap. 39, § 4, p. 749.

nirent ; à leur tête, il sortit de Langres, il attaqua les Allemands, dont il fit un massacre effroyable, et il obligea le reste de leur armée à repasser le Rhin. Cependant un nombre prodigieux de captifs était resté entre ses mains ; il les distribua aux propriétaires des terres situées autour d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Trèves, Langres et Troyes, qui avaient perdu presque tous leurs esclaves, et dont, sans ce secours, les champs seraient demeurés en friche. C'est ainsi que les nations germaniques recrutèrent tour à tour les armées et les bandes serviles, avant de donner aux Gaules des vainqueurs. Aussi la vanité chercherait-elle vainement à démêler entre ces races diverses les ancêtres des nobles et des roturiers de nos jours. Tous les éléments ont été mêlés par le temps, et dans toutes les classes de la société, il y a sans doute des Français qui descendent du Romain comme du Celte, du Germain comme du Scythe, de l'esclave comme de l'homme libre [1].

D'autres barbares des nations bastarne et sarmate, se voyant menacés dans leurs propres foyers par des ennemis auxquels ils craignaient de ne pouvoir résister, obtinrent de Constance Chlore la permission de fonder des colonies militaires dans les districts déserts des Gaules. On leur abandonna un sol dont tous les anciens habitants avaient disparu. Ils promirent d'en payer les impôts sur le même pied que les Romains, et de le défendre avec une valeur qu'on ne trouvait plus que chez les barbares. C'était le même expédient auquel Probus avait eu déjà recours pour réparer les désastres de la guerre, et la seconde épreuve n'eut pas plus de succès que la première ; les Sarmates établis près de Trèves abandonnèrent bientôt leur colonie pour reprendre leur vie errante. Ils avaient cru voir dans les provinces romaines les riches récoltes qui foudent l'opulence, les commodités de la vie qui promettent le bonheur. Mais l'expérience leur fit connaître les vexations sourdes d'un despotisme régulièrement organisé, ces souffrances de tous les jours, ces humiliations, ces craintes, qui, sans troubler l'ordre établi, rendent précaires les biens, l'honneur et la vie ; ces spoliations des agents du fisc, de ceux de la justice, de ceux de l'armée, qui s'exercent sans bruit, en étouffant la plainte ; et à la police des Gaules les Sarmates préférèrent la liberté des déserts [2].

[1] Eumenii Panegyr. Constantio Cæsari. cap. 21. p. 180, — Ejusdem Panegyr. Constantino Augusto. cap. 6, p. 205. — Aurelii Victoris de Cæsaribus, cap. 39, p. 750. — Histor. Miscella. lib. X, cap. 42, p. 875.

[2] Ausonius in Mosellam. Vers. 9, p. 295. — Historia Miscell. lib. X, cap. 44, p. 876.

La Gaule fut le théâtre de peu d'événements pendant le règne de Constantin, qui, à la mort de son père Constance, fut, le 25 juillet 306, proclamé empereur à York par l'armée. Entre cette époque et la fin de l'année 312, son empire ne s'étendait que sur les trois provinces des Gaules, d'Espagne et de Bretagne. A deux reprises, pendant cet espace de temps, il fit la guerre à son beau-père Maximien, qui voulait ressaisir une partie du pouvoir qu'il avait abdiqué. Constantin l'assiégea dans Marseille, en 308 et 310; la première fois, il se contenta de le dépouiller; la seconde il le fit massacrer [1]. Mais, dans le même temps, Constantin, chargé de la garde du Rhin, s'efforçait de repousser les invasions annuelles des Francs et des Allemands. Il remporta, en 310, sur ces deux peuples, une grande victoire, à la suite de laquelle plusieurs de leurs princes demeurèrent au nombre de ses prisonniers. C'est la première fois que les rois des Francs sont nommés dans l'histoire. Constantin les fit livrer aux bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Trèves, avec un très-grand nombre de leurs soldats [2]. En 312, Constantin commença la guerre civile, qui lui soumit d'abord l'Italie et l'Afrique, qui, en 315, y joignit l'Illyrie, et en 324, l'Orient. Durant ces combats et depuis, jusqu'à sa mort, survenue en 337, Constantin ne fit rien de remarquable dans les Gaules, qu'il abandonna bientôt sans retour. Dans ce long espace de temps, l'histoire de cette province ne présente aucun événement.

Dans le partage de l'empire entre les fils du grand Constantin, les Gaules furent tour à tour l'apanage de Constantin II et de Constant; mais il ne reste presque aucun souvenir du règne de ces deux princes, à la réserve de quelques lois qui, dans le Code théodosien, portent la date de Trèves, de Boulogne et d'Autun, et d'un mot de saint Jérôme, qui nous apprend qu'en 342 Constant battit les Francs dans les Gaules, et les contraignit à la paix [3]. Au reste, l'histoire semble à cette époque se réduire à raconter le massacre des princes; et ces boucheries sont d'autant plus révoltantes, que le plus souvent les liens du sang unissent les bourreaux à leurs victimes. Au moment où les trois fils

[1] Lactantius, de mortibus persecutorum. cap. 29. Script. Franc. T. I, p. 710. — Aurelius Victor. cap. 40. § 2, p. 751. Historia Miscell. lib. XI. cap. 4, p. 879.

[2] Eutropii Histor. Roman. lib. X, cap. 3. Script. Franc. T. I, p. 572. — Nazarii Panegyric. ad Constantin. August. cap. 17, 18, p. 262.— Historia Miscell. lib. XI, cap. 4, p. 879.

[3] Chronicon Hieronymi Presbyteri. Script. Franc. T. I, p. 610.

Digitized by Google

de Constantin avaient succédé à l'empire, ils avaient fait égorger deux de leurs oncles et cinq de leurs cousins. Constant fit ensuite périr Constantin II, le 9 avril 340; celui-ci fut assassiné dans les Pyrénées, le 27 février 350, par Magnence, son capitaine des gardes; ce Magnence, vaincu à deux reprises par Constance, se donna lui-même la mort à Lyon, le 10 août 353 [1].

Ces guerres civiles, auxquelles le peuple demeurait étranger, et qui lui donnaient et lui enlevaient tour à tour des maîtres auxquels il ne pouvait prendre aucun intérêt, détruisaient cependant la seule garantie que les citoyens réclamassent en retour de tous leurs sacrifices, celle de leur fortune et de leur repos. Le Gaulois était pillé par le soldat romain, comme s'il avait fait cause commune avec le vaincu; il était abandonné aux invasions des barbares, comme s'il n'existait aucun établissement militaire, et qu'aucune armée ne couvrît la frontière. Bien plus, les concurrents à l'empire livraient eux-mêmes les provinces aux barbares dont ils invoquaient le secours. Pour disputer le pouvoir à Constance, Magnentius conduisit, dans les plaines de la basse Pannonie, une armée composée de Gaulois, d'Espagnols, de Saxons et de Francs. Les redoutables auxiliaires de la Germanie se mêlaient toujours plus avec les sujets romains, et ceux dont on avait sollicité l'assistance dans la guerre civile, n'obéissaient point quand, après la paix, on voulait les renvoyer au delà des frontières [2]. Cette armée, qui aurait dû couvrir les Gaules, fut, sous les ordres de Magnence, défaite près de Murse, le 28 septembre 351, et sa destruction presque absolue augmenta les dangers de l'empire. Deux ans plus tard, Magnence fut poursuivi dans les Gaules mêmes, par l'armée de Constance, tandis que cet empereur sollicita les Germains d'y tenter de leur côté une nouvelle invasion. La défaite et la mort de Magnence mirent fin, il est vrai, à la guerre civile, mais non point à la désolation des Gaules, dont les chefs eux-mêmes du gouvernement avaient follement ouvert l'entrée aux barbares [3].

Ceux-ci ne songeaient plus à distinguer les partis dans la guerre civile; ils pillaient, massacraient, ou incendiaient également tout ce

[1] Zozimi Historiar. lib. II, cap. 39 et 40, p. 199. — Historia Miscellan. lib. XI, cap. 17 et seq., p. 883.

[2] Zosimi Historiar. lib. II, cap. 46, p. 213.

[3] *Ibid.* lib. II, cap. 50, p. 223.—Libanii Sophistæ Oratio decima in Juliani necem. p. 268. — Juliani Imper. Oratio 1a. p. 40, et 2a. p. 74.

qui s'appelait romain. Quarante-cinq villes florissantes, parmi lesquelles on comptait Tongres, Cologne, Trèves, Worms, Spire et Strasbourg, avaient été saccagées, et, pour la plupart, réduites en cendres. Les Allemands s'étaient établis dans les provinces qui portent aujourd'hui le nom d'Alsace et de Lorraine; les Francs dans l'île des Bataves, et dans une partie du Brabant, qui avait pris le nom de Toxandrie. Des sources du Rhin jusqu'à son embouchure, les conquêtes des peuples germaniques s'étendaient partout jusqu'à quarante milles de distance sur la gauche de la rivière; leurs ravages avaient ruiné une étendue de terrain dont la largeur surpassait trois fois celle de leurs conquêtes; dans ce vaste espace, tous les villages étaient abandonnés, et les habitants, s'enfermant dans les villes, n'y comptaient, pour leur subsistance, que sur ce qu'ils pouvaient semer et recueillir dans l'enceinte même de leurs murs [1].

Constance, qui avait invité les Allemands à envahir les Gaules, pour augmenter les embarras de son rival, lorsqu'il se vit seul maître de l'empire par la mort de Magnentius, songea à les contraindre à se retirer. Il chargea de cette tâche difficile Julien (355-361), neveu du grand Constantin, et frère de Gallus, que ce même Constance venait de faire périr: il le nomma césar; mais en même temps il lui confia un nombre si petit de soldats, il mit tant d'entraves à son autorité, il recommanda si fort à ses lieutenants de le surveiller et de le dénoncer, qu'il semblait vouloir préparer des défaites plutôt que des succès à un rival qu'il haïssait. Julien, formé à l'école des philosophes, ressentait pour les grands hommes de l'antiquité une admiration qui élevait son âme et affermissait son courage, mais qui n'était pas exempte d'affectation. Jamais il ne se montra plus grand que dans les deux campagnes de 356 et 357, pendant lesquelles il avait en même temps à se tenir en garde contre les intrigues et la jalousie de la cour de Byzance, et à repousser, avec une poignée de soldats découragés par de longs revers, un ennemi infiniment supérieur en forces. Julien n'avait pas plus de treize mille hommes sous ses ordres, quand il gagna, sur les Allemands, la bataille de Strasbourg, et qu'il les chassa au delà du Rhin [2].

[1] Zosimi Historiar. lib. III, cap. 3. p. 239. — Juliani Imper. Epistola ad senat. populumque Atheniens. p. 277 et Script. Franc. T. I, p. 725. — Ammiani Marcellini. lib, XV, cap. 19. p. 477.

[2] Ammiani Marcellini, lib. XVI, cap. 26, seq. p. 492. — Zosimi Historiar.

La victoire de Julien à Strasbourg est un des nombreux exemples que nous fournit l'histoire de la supériorité de la discipline, comparée à la bravoure obstinée des barbares. En vain les armées romaines avaient dégénéré, et ne conservaient plus leur ancienne valeur; en vain elles avaient perdu leur esprit national en adoptant dans leurs rangs des corps entiers d'étrangers; il suffisait que le général ne fût pas indigne des aigles qu'elles portaient, pour que la tradition de l'ancienne discipline et de l'ancienne tactique leur donnât un avantage indisputable. On ne peut, il est vrai, accorder une foi bien entière aux historiens qui, dans les batailles, nous donnent le nombre des soldats, ou des Romains, ou des barbares; mais, quel que fût ce nombre, on demeure convaincu que le soldat discipliné n'était jamais vaincu par le soldat barbare qu'à cause des fautes de son général.

Ensuite, au milieu de l'hiver, Julien attaqua les Francs sur le bas Rhin, et il remporta sur eux divers avantages; cependant, s'il contraignit les Chamaves à repasser sur la rive droite du fleuve, il permit aux Francs Saliens de s'affermir dans la Toxandrie, et il les y reçut comme auxiliaires perpétuels du peuple romain [1].

A son tour, Julien, qui avait recruté et raffermi son armée, passe le Rhin pour punir les peuples germains de leurs ravages; il remporta sur les Allemands une grande victoire, près de la forêt Hercinienne; il y fit prisonnier le fils de l'un de leurs rois, et il inspira tant de terreur à la nation, que tous les Germains lui demandèrent la paix, et s'engagèrent à lui rendre tous leurs captifs. Mais ils ne s'étaient pas attendus à ce que Julien eût un dénombrement exact de ceux qui manquaient dans chaque ville. Ils avaient cru le satisfaire en remettant en liberté les hommes les plus marquants, ou ceux qu'ils retenaient en captivité le plus près des frontières; tandis que Julien avait pris des informations si exactes dans toutes les provinces, que ses notaires redemandèrent nominativement plus de vingt mille Gaulois réduits en esclavage par les barbares. Ce fut à cette condition seulement qu'il leur accorda la paix [2].

lib. III, cap. 3, p. 241. — Juliani Epistola ad senat. populumque Atheniens. p. 279, et in Scr. Fr. T. I. p. 725.

[1] Ammiani Marcellini, lib. XVII. cap. 17, page 503. — Zosimi Historiar. lib. III, cap. 8, p 259.

[2] Zosimi Historiar. lib. III, cap. 4. p. 246. — Ammiani Marcellini. lib. XVII, cap. 21, p. 505.

Digitized by Google

Julien s'occupa ensuite de relever les murailles des villes qui avaient été détruites pendant la guerre, et de réparer les ravages de tant d'invasions; surtout, il orna et il agrandit Paris, où il fixa sa résidence d'hiver, et qu'il aimait de préférence à toutes les autres villes des Gaules. Jusqu'alors Paris n'avait point été compté parmi leurs grandes cités. La ville était presque en entier enfermée dans l'île de la Seine, où se trouve aujourd'hui sa cathédrale. Julien, le premier, éleva quelques édifices publics sur la rive méridionale du fleuve, et c'est à dater de sa résidence dans les Gaules, que Paris a pu commencer à prétendre au rang de capitale [1]. « J'avais mes quartiers d'hiver, dit-il lui-» même, dans ma chère Lutèce, car c'est ainsi que les Celtes appellent » la petite ville de Paris. Elle est bâtie dans une île peu considérable, » que le fleuve baigne de toutes parts; des ponts-levis, jetés sur l'un » et l'autre bras, y conduisent. Il est bien rare que ce fleuve croisse » ou diminue; tel on le voit en hiver, tel il est encore en été; mais il » fournit à la boisson des habitants une eau très-agréable, et qui » paraît toujours pure. Enfermés dans une île, c'est aux eaux du fleuve » qu'ils sont nécessairement réduits [2]. »

Pendant les années 357, 358 et 359, Julien avait conduit trois fois son armée en Germanie. Dès l'année suivante, Constance, qui dans le même temps était engagé dans une guerre inquiétante contre les Perses, demanda au césar de lui faire passer les légions qui jusqu'alors avaient combattu dans les Gaules contre les Germains. Quelques corps de troupes s'acheminèrent en effet vers l'Orient; mais lorsque les soldats qui défendaient le Rhin, surent que l'armée presque entière était appelée en Syrie, et que la cour, jalouse de leur chef, était plus disposée à les punir qu'à les récompenser de leurs exploits, ils saluèrent Julien du nom d'auguste; ils l'élevèrent sur un bouclier; ils placèrent sur sa tête un collier de soldat, en guise de diadème, et ils le forcèrent à les conduire en Orient pour disputer l'empire et non pour y renoncer [3]. La mort de Constance, survenue le 3 novembre 361, empêcha que le sang des légions ne fût versé dans une guerre civile. Cependant, les défenseurs de la Gaule avaient passé avec Julien à Constantinople; bientôt

[1] Zosimi Historiar. lib. III. cap. 2. p. 263. Ammiani Marcellini, lib. XVII, cap. 5, p. 499.

[2] Juliani Imperator. Misopogon. p. 240, Script. Franc. T. I. p. 728.

[3] Ammiani Marcellini, lib. XX, cap. 5-12. p. 554. — Zosimi Historiarum, lib. III, cap. 10, p. 281. Juliani Imper. Epistola ad senat. populumque. Athen. p. 282 et in Script. Franc. p. 276.

ils le suivirent dans son expédition contre les Perses; et ses regards, pendant le peu de temps qu'il régna encore, de même que ceux de son successeur Jovien, purent à peine se reporter sur l'Occident.

Julien, qui s'était engagé au delà du Tigre, à la poursuite de Sapor, fut tué le 26 juin 363. Dès que la nouvelle en parvint dans l'Occident, les Germains se préparèrent de nouveau à attaquer la frontière de l'empire, qu'il leur avait appris à respecter. Cependant leurs ravages ne commencèrent dans les Gaules qu'avec la campagne de 365. Déjà Jovien, successeur de Julien, était mort le 17 février 364, et Valentinien, que l'armée lui avait donné pour successeur, s'étant associé son frère Valens, avait pris l'Occident pour son partage. Il était à peine parvenu à Milan, lorsqu'il apprit que les barbares, encouragés par la ruine de l'armée que Julien avait conduite en Perse, avaient de toutes parts franchi les frontières de l'empire, et qu'ils ravageaient dans tous les sens les provinces romaines [1]. Les Allemands, qui avaient envahi en même temps les Gaules et la Rhétie, ne trouvèrent nulle part de résistance; ils incendièrent les villages, et, avant de pouvoir être atteints par les généraux impériaux, ils en conduisirent les habitants captifs dans les forêts de la Germanie. Au mois de janvier suivant, ils repassèrent de nouveau le Rhin sur les glaces, et ayant rencontré deux corps de troupes conduits par deux comtes romains, ils les défirent et leur enlevèrent leurs étendards; mais ces corps étaient : l'un, celui des Hérules; l'autre, celui des Bataves; car l'armée romaine ne se composait plus que de barbares. On avait même renoncé au soin de les faire entrer dans le cadre des légions, et de dissimuler leurs forces à leurs propres yeux. C'était en corps de nation qu'ils faisaient la guerre à la solde des empereurs; ils ne changeaient plus leur nom, leur langage, les habits et les armes qui leur étaient propres; souvent même ils servaient sous des chefs héréditaires de leur nation, et non sous des commandants romains [2].

Toutefois les généraux de Valentinien remportèrent plusieurs victoires sur les Allemands, dans le voisinage de Metz, sur la Moselle, et près de Châlons en Champagne. L'empereur, parcourant lui-même les villes de Reims, d'Amiens, de Trèves, de Worms et de Cologne, s'efforçait

[1] Ammiani Marcellini, lib. XXVI, cap. 10, p. 612. — Zosimi Historiar. lib. IV, cap. 3, p. 348.

[2] Ammiani Marcellini, lib. XXVII, cap. 1, p. 622. — Zosimi Historiar. lib. IV, cap. 9, p. 361.

Digitized by Google

de remettre les Gaules en état de défense. Pendant ce temps, il est vrai, les Allemands, profitant d'une solennité des chrétiens, surprirent Mayence, en 368, et en emmenèrent tous les habitants en esclavage [1]. Mais cet affront fut vengé par l'empereur, qui passa le Rhin, et remporta sur les mêmes Allemands, à Solicinium, dans le duché actuel de Wurtemberg, une victoire brillante. Il fit élever ensuite une chaîne de fortifications sur les frontières de la Germanie; et, pendant neuf ans du moins, la Gaule fut en repos de ce côté.

Valentinien contribua encore à sa sûreté par l'alliance qu'il contracta avec les Bourguignons, et la guerre qu'il réussit à exciter entre eux et les Allemands. Les Bourguignons étaient un peuple de race vandale; ils occupaient alors les deux bords de l'Elbe, la Lusace et la Thuringe, et leurs démêlés avec les Allemands avaient eu pour origine la possession de quelques salines. Ils s'avancèrent en vainqueurs, au nombre de quatre-vingt mille hommes, jusqu'aux rives du Rhin; mais Valentinien, qui leur avait promis son assistance, refusa en ce moment de se joindre à eux, pour ne pas leur donner un avantage trop complet sur les Allemands leurs rivaux. Il perdit ainsi les fruits d'une alliance qu'il regardait comme le triomphe de sa politique. Ses sujets portèrent la peine de son inconstance; les Bourguignons irrités, avant de retourner dans leurs foyers, massacrèrent les nombreux citoyens romains qu'ils avaient dans leur camp [2].

Tandis que la frontière du Rhin jouissait de quelque tranquillité, toute la côte maritime des Gaules était ravagée par les Saxons. Ceux-ci partaient des bouches de l'Elbe, et ils osaient affronter la haute mer dans des barques tissues d'osier, qu'ils rendaient imperméables par une doublure de cuir. Ces barques tiraient si peu d'eau qu'elles pouvaient remonter toutes les rivières, et elles étaient si légères que les pirates les charriaient sans peine d'une rivière à l'autre, et qu'on les voyait avec étonnement descendre la Loire ou même le Rhône sur des bateaux qui avaient remonté la Seine. D'autre part, la Gaule était si dépeuplée, la résistance était si impossible, partout ailleurs que dans les grandes villes, qu'on voyait des poignées de brigands partir des bouches de l'Elbe pour répandre la désolation de long de toutes les rivières jusqu'à quatre-vingts et cent milles dans les terres [3].

[1] Ammiani Marcellini, lib. XXVII, cap. 21. p. 629.
[2] *Ibid.*, lib. XXVIII, cap. 29, p. 643.
[3] *Ibid.*, cap. 27 et 28, p. 643. — Sidonius Apollinaris in Panegyrico Aviti.

Dans le même temps les brigandages s'étaient multipliés dans les Gaules. Les villageois, réduits au désespoir, et ne pouvant gagner leur subsistance par un travail honnête, aimaient mieux encore attendre les passants au coin d'un bois pour les dépouiller, que d'y périr eux-mêmes de faim ; la communication entre toutes les villes était sans cesse interrompue ; les voyageurs n'étaient pas seulement dépouillés, les brigands les enlevaient encore, et les retenaient captifs dans leurs retraites pour les rançonner. Quelques parents de l'empereur éprouvèrent eux-mêmes ce sort dans les Gaules [1]. Valentinien, élevé en soldat, sans connaissance des lois ou de l'ordre civil, sans respect pour la vie des hommes, se mettait en fureur lorsqu'il apprenait ces désordres ; mais sa colère était un nouveau fléau plus redoutable encore que ceux qu'il voulait arrêter. Il ordonnait à toute heure des supplices atroces ; mais, quoiqu'il fût chrétien et zélé catholique, la foule, accoutumée à décerner le nom de martyrs à tous les suppliciés, vénérait les victimes de sa tyrannie, et consacrait leurs tombeaux *aux innocents*. Il venait de commander qu'on égorgeât les *ordres* de trois villes, c'est-à-dire le corps d'où l'on tirait leurs magistrats, lorsque le préfet Euphraxius l'interpella : « Usez-en, prince clément, lui dit-il, avec » plus de modération ; car ceux que vous ordonnez qu'on tue comme » coupables, la religion chrétienne les vénère comme des martyrs » accueillis par la Divinité. » Le préfet Florentius imita cette hardiesse salutaire, continue Ammien Marcellin, dans une occasion où Valentinien venait de donner l'ordre de tuer trois hommes par curie, dans un grand nombre de villes. Florentius lui demanda : « Mais, que » fera-t-on si la ville n'a pas tant de *curiales?* Ne conviendrait-il pas » d'ajouter à l'édit, qu'on ne tuera trois hommes par magistrature, » qu'autant que la magistrature en contiendra plus de trois [2]. » Tel était l'homme à qui la Gaule était forcée de se confier, pour éviter de plus grands désastres, et que bientôt elle fut réduite à regretter.

En effet, Valentinien, frappé d'apoplexie à l'occasion d'un violent accès de colère, mourut en Pannonie, le 17 novembre 375 [3]. Son fils

p. 569, et lib. VIII, Epist. 6, p. 225, editio Sirmondi. Script. Fr. T. I. p. 807. — Abbé Dubos. Hist. crit. de la Mon. franç., liv. I, chap. 16, pages 195-207.

[1] Ammiani Marcellini, lib. XXVIII, cap. 26, p. 639.

[2] *Ibid.*, lib. XXVII. cap, 16, p. 628. — Zosimus, lib. IV, cap. 16, p. 377.

[3] Ammiani Marcellini lib. XXX, cap. 23. p. 669. — Zosimus Hist. lib. IV, cap. 17. p. 380.

aîné Gratien, âgé de seize ans et demi, avait été élevé par le poëte gaulois Ausone. Pendant un règne de près de neuf ans, il ne s'éloigna guère des Gaules, où il publia quelques lois utiles, surtout pour l'encouragement de la culture des lettres; il résida presque constamment à Trèves, tandis qu'il avait abandonné l'Italie et l'Afrique au gouvernement de Valentinien II, son plus jeune frère, que l'armée lui avait associé, et qu'il avait confié l'Orient au grand Théodose, dont il avait fait son collègue, d'après le sentiment seul de son mérite [1].

Une nouvelle invasion des Allemands fournit à Gratien une occasion de signaler son courage; il remporta sur eux une grande victoire, au mois de mai 378, près de Colmar. On raconte que trente cinq mille de leurs guerriers furent détruits dans cette bataille, et les faibles restes de leur armée furent encore une fois obligés d'évacuer les Gaules [2]. Mais cette victoire même affermit l'établissement des Francs sur la rive gauche du Rhin. Ce peuple germanique, non moins redoutable que les Allemands, occupait toujours, depuis qu'il avait été admis à l'alliance de l'empire, un rang distingué dans toutes les armées de l'Occident. Ses capitaines, après s'être signalés dans les camps, obtenaient des commandements importants dans les provinces, ou des places de confiance à la cour, et les Francs gouvernaient les Gaules au nom des empereurs, longtemps avant de les avoir conquises. Gratien fut, pendant tout son règne, bien plutôt tenu en tutelle que servi par Mellobaudes, l'un des rois des Francs, qui n'avait pas dédaigné de joindre à ce titre celui de comte des domestiques [3]. Ses compatriotes fournissaient une excellente infanterie, constante, inébranlable, obstinée au combat, et cependant facile à manœuvrer; aucun autre peuple ne pouvait mieux remplacer dans les armées de l'empire l'ancienne infanterie romaine, qui avait dû aux mêmes qualités la conquête du monde.

Bientôt après, il est vrai, Gratien offensa les Francs par une légèreté de jeunesse. Un corps d'Alains, appelé des bords du Volga à ceux de la Seine, fut comblé de toutes les faveurs de l'empereur. Celui-ci, qui était passionné pour la chasse, admirait dans les Alains les meilleurs archers et la meilleure cavalerie légère qui pût combattre, ou contre les

[1] Ammiani Marcellini lib. XXX, cap. 31, p. 672. — Zosimus. Lib. IV, cap. 19, p. 383, et cap. 24, p. 400.

[2] Ammiani Marcellini, lib. XXXI, cap. 26, et seq. p. 683.

[3] *Ibid.*, lib. XXXI, cap. 27, p. 684. — Pauli Orosii Histor. lib. VII, cap. 33, p. 552.

Digitized by Google

hommes, ou contre les bêtes fauves. Mais les Romains, accoutumés à recevoir des Germains dans leurs armées, n'y voyaient pas entrer sans indignation les Scythes qu'ils méprisaient; et les Francs, tout en s'honorant du nom de barbares, ne voulaient pas être confondus avec les sauvages habitants de la Tartarie. Magnus Maximus s'aperçut de ce mécontentement et en profita; il prit la pourpre en Angleterre, où il commandait les armées romaines; tous les soldats de Gratien abandonnèrent ce jeune prince, pour passer sous les drapeaux du nouvel usurpateur. Gratien, réduit à s'enfuir, fut tué à Lyon, le 25 août 383, et Mellobaudes périt avec lui [1].

Maximus, proclamé par les légions des Gaules, régna de 383 à 387, dans la préfecture qui portait leur nom, et qui s'étendait aussi sur la Bretagne et l'Espagne. Valentinien II, frère de Gratien, qui régnait sur l'Italie et l'Afrique, et Théodose, qui avait pour partage l'Illyrie et le Levant, reconnurent le collègue que l'armée leur avait donné. Un seul événement signala le gouvernement de Maximus dans les Gaules, ce fut le supplice de Priscillien et de ses sectateurs, ordonné à l'instance des évêques d'Espagne. C'était la première fois que l'Église, à peine échappée aux persécutions, versait à son tour juridiquement le sang des hérétiques. Priscillien regardait l'âme de l'homme comme une émanation consubstantielle de la Divinité, et les trois personnes de la Trinité comme trois acceptions différentes d'un même être. Cette explication des mystères fut condamnée par le concile de Saragosse, en 381, et par celui de Bordeaux en 383. Il y avait loin encore de cette décision à l'horreur du supplice de Priscillien et de six de ses disciples, parmi lesquels on comptait une noble matrone de Bordeaux. Le préfet du prétoire les condamna à Trèves, où ils furent d'abord exposés à la torture, puis exécutés. Dans cette occasion, saint Ambroise et saint Martin prirent la défense de l'humanité outragée, et refusèrent de communier avec les évêques qui avaient demandé le sang des priscillianistes. Mais le cardinal Baronius, annaliste de l'Église, après avoir cherché avec embarras à expliquer comment des hommes si purs se sont abstenus d'applaudir au zèle ardent des persécuteurs, a aimé mieux avouer que la tolérance inusitée des saints ne fut pas, dans cette circonstance, exempte de péché [2].

[1] Zosimi Histor. lib. IV, cap. 35, p. 431. — Pauli Orosii Hist. lib. VII, cap. 34, p. 556. — Hist. Miscella. lib. XII, cap. 23, p. 900.

[2] Baronii Annal. Eccles. An. 385, t. IV, p. 439; an. 386, p. 430. — Sulpicii

Maximus ne fut pas content d'un partage qui semblait devoir satisfaire son ambition. Il envahit l'Italie en 387, il en chassa Valentinien II, et il attira ainsi sur lui les armes de Théodose, qui le vainquit sur les bords de la Save, au mois de juin 388, et qui, l'ayant fait prisonnier à Aquilée, lui fit trancher la tête, ainsi qu'à son fils, le 26 août de la même année [1].

Valentinien II, rétabli sur le trône de l'Occident par Théodose (388-392), dont il avait fait son beau-frère, fixa sa résidence à Vienne, sur le Rhône. Sa cour fut remplie bientôt de seigneurs francs, non moins que ne l'avait été celle de Gratien son frère. Arbogaste et Baudon étaient les plus puissants; le premier, qui, dans le gouvernement de l'empire, semblait remplacer Mellobaudes, avait déjà joui d'une grande autorité sous Gratien; sa bravoure, ses talents militaires et sa libéralité lui avaient tellement attaché les soldats, parmi lesquels il comptait un grand nombre de ses compatriotes, qu'il exerça les fonctions de maître de la milice, sans en avoir été revêtu par l'empereur. Valentinien supportait impatiemment ce joug étranger; il essaya, pour le secouer, de destituer le Franc arrogant qui commandait dans sa propre armée. « Ce n'est point vous qui m'avez donné le pouvoir, lui répondit » Arbogaste; il ne dépend pas de vous de le reprendre. » En effet, malgré l'édit de l'empereur, les troupes continuèrent à obéir au seul Arbogaste. Valentinien effrayé demanda vainement des secours à Théodose; le prince franc n'attendit pas l'arrivée des armées de l'Orient. Valentinien II fut trouvé, le 15 mai 392, étranglé dans son lit à Vienne, et Eugène, secrétaire d'Arbogaste, lui fut donné pour successeur [2].

Théodose ne voulut point reconnaître pour collègue le grammairien qu'un Franc venait de couronner dans les Gaules. Cependant Eugène régna sous les ordres de son maître de la milice, et il se passa deux ans avant que les souverains de l'Orient et de l'Occident pussent se mesurer sur le champ de bataille. Le combat livré entre eux, au pied des Alpes

Severi Hist. sacra. lib. II, cap. 62, 64, p. 573. — Labbei Concilia generalia. T. II. Cæsar Augustanum, p. 1009. Burdigalense, p. 1033. Trevirense, p. 1033.

[1] Zosimi Hist. lib. IV, cap. 42, p. 452. — Paulus Orosius, lib. VII, cap. 35. — Pacatus, Panegyricum Theodosii Augusti, cap. 30 et seq. p. 333.

[2] Zosimus, lib. IV, cap. 53, p. 480. — Historiæ Miscellæ lib. XIII, cap. 11, p. 905. — Pagii in Baronium. Ann. 392, § 3, p. 381. — Philostorgii epitome, lib. XI, cap. 1. Scr. Fr. T. I, p. 601.

juliennes, dura deux jours; le premier, Eugène remporta l'avantage; il fut battu le second, et sa tête fut tranchée sur le champ de bataille, le 6 septembre 394. Arbogaste, qui s'était enfui dans les montagnes, fut bientôt après réduit à mettre fin lui-même à son existence [1].

L'empire romain se trouva, par cette victoire, réuni de nouveau sous un seul maître (395); mais Théodose eut à peine le temps de se faire reconnaître dans l'Occident. Il avait acquis quelque gloire dans la guerre gothique, par la défense de la Grèce; et la protection qu'il accordait à l'Église, aussi bien que la rigueur de son orthodoxie, avaient excité l'admiration des prêtres, qui lui décernèrent le nom de Grand. Ses vertus ni son zèle religieux n'eurent aucune influence sur la Gaule, qu'il ne visita point et qu'il ne gouverna jamais. Il mourut à Milan, le 17 janvier 395, quatre mois après sa victoire sur Eugène. L'Empire qu'il venait de réunir fut de nouveau partagé entre ses deux fils, Arcadius et Honorius. Le second, qui avait accompagné son père à Milan, fut immédiatement investi de l'empire d'Occident. Il était alors à peine âgé de dix ans et demi, et c'est pendant son règne honteux, qui se prolongea de 395 à 425, que les barbares, après avoir si souvent ravagé les Gaules, s'y établirent enfin à demeure [2].

[1] Zosimi Hist. lib. IV, cap. 58, p. 492.
[2] *Ibid.*, cap. 59, p. 495. — Historia Miscella. lib. XII, cap. 16, p. 906.

CHAPITRE II.

État des Gaules sous la domination romaine au quatrième siècle.

Le précis que nous venons de tracer des révolutions des Gaules sous la domination romaine, a déjà pu faire sentir que la longue paix dont elles avaient joui pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne et la moitié du troisième, n'avait point été accompagnée, pour les riches, de sûreté, pour les pauvres, d'une honnête récompense de leurs travaux, pour l'état, de l'accroissement d'une population vaillante et vertueuse. Le long silence de l'histoire n'indiquait point le bonheur des peuples ; quand ce silence vint à être rompu, la province ne présenta aucun symptôme de prospérité. D'autre part, le siècle et demi qui suivit cette longue paix est une des périodes les plus désastreuses de l'histoire. Tout homme semblait menacé à toute heure de se voir enlever ses biens, sa vie, ou les objets de ses plus tendres affections. Aucune retraite n'était assez assurée pour qu'on ne pût y voir pénétrer les barbares ; et ceux-ci, qui n'avaient besoin d'aucune provocation pour répandre le sang ou pour infliger des supplices, croyaient user de miséricorde quand ils réduisaient en esclavage et condamnaient aux plus rudes travaux le citoyen qui jusqu'alors avait vécu dans l'opulence et la mollesse.

Des recherches plus exactes ne servent qu'à rembrunir les teintes de ce triste tableau ; elles nous font voir le despotisme desséchant ou empoisonnant successivement toutes les sources de la vie ; la proscription est sans cesse suspendue sur la tête des riches ; les bourgeois sont exposés à des vexations si intolérables qu'elles leur font déserter leurs demeures et abandonner leurs priviléges ; les paysans se voient enlever leurs attelages, le fruit de leurs travaux, et jusqu'aux plus chétifs moyens de vivre ; les esclaves, traités plus durement que les bêtes de somme,

Digitized by Google

périssent à la peine et ne laissent point de postérité. La population diminue chaque année ; la nation disparaît, et c'est dans un pays à moitié désert que les barbares finissent par s'établir. Nous verrons bientôt l'oppression régulière et systématique d'une société parfaitement civisée faire place à celle d'une armée barbare, puis celle-ci à l'oppression d'une foule de petits seigneurs. Pendant une suite de siècles, les souffrances nationales se combinent diversement, mais ne s'arrêtent point ; le peuple est également opprimé, quoique par des maîtres divers ; on soupire en vain pour une période de repos, de sûreté, il n'en faut point attendre ; car la liberté n'entre dans aucune des combinaisons qui se succèdent, et sans liberté il n'y a point de garantie, sans garantie il n'y a point de bonheur.

Lorsque nous jugeons l'empire romain d'après les historiens, les philosophes, les poëtes de son époque la plus brillante, dont les écrits nous sont restés, nous nous figurons une société comparable aux plus civilisées des temps modernes. Les Gaules étaient une des plus riches parmi les provinces soumises aux césars; nous voyons qu'elles contenaient de très-grandes villes, quelques grandes manufactures, un grand commerce, de grandes armées, des hommes éminemment distingués dans toutes les carrières de l'esprit ; nous sommes dès lors disposés à nous représenter ces provinces comme étant dans un état à peu près semblable à celui où nous les voyons aujourd'hui.

Rien ne ressemble moins cependant à la France moderne que celle où les barbares s'établirent au cinquième siècle. On pourrait bien plutôt comparer les Gaules aux provinces éloignées de l'empire de Russie, où l'on trouve quelques familles de princes qui participent à la plus haute civilisation européenne, quelques villes qui connaissent tous les arts et tout le luxe de la France ; tandis que les campagnes sont esclaves, et qu'à de certaines époques elles sont exposées aux ravages des Tartares. De même, dans les Gaules, on trouvait quelques centaines de familles affiliées au sénat de Rome, et dont le patrimoine couvrait des provinces entières ; on trouvait cent quinze cités où le commerce et les arts avaient formé une sorte de bourgeoisie ; mais la terre n'était cultivée que par des mains serviles, et la grande masse de la population ne participait pas plus aux progrès de l'art social que si les druides n'avaient jamais été chassés de leurs bois sacrés.

Les Gaules, même en ne comprenant point sous ce nom la Cisalpine, couvraient un espace beaucoup plus considérable que la France

actuelle. Au couchant et au midi, la mer et les Pyrénées formaient également leurs limites ; mais au levant elles renfermaient une grande partie du Piémont, sous le nom d'Alpes maritimes, la Savoie, le Valais, et tous leurs débouchés du côté de l'Italie, sous le nom d'Alpes grecques, et toute la Suisse, réunie à la Franche-Comté, sous le nom de Séquanaise. Au nord elles étaient bornées par le Rhin, depuis sa sortie du lac de Constance jusqu'à l'embouchure de la Meuse ; et, sous le nom de première et seconde Germanie, et de première et seconde Belgique, elles contenaient des provinces que les Germains et les Belges habitent encore aujourd'hui.

Quoique les Gaules surpassassent en étendue au moins d'un quart la France actuelle, loin d'avoir le sentiment de leur importance, elles s'apercevaient au contraire qu'elles faisaient une partie peu considérable de l'empire romain. Cet empire avait été divisé en quatre préfectures, dont celle d'Orient égalait presque en étendue les trois autres réunies ; celle d'Illyrie, qui venait ensuite, comprenait les pays situés entre la mer Noire, la mer Adriatique et le Danube ; celle d'Italie comprenait, outre cette presqu'île, toute l'Afrique, des frontières de l'Égypte jusqu'à l'Océan occidental. La préfecture des Gaules enfin réunissait sous ce nom les îles Britanniques, la Gaule et l'Espagne. La Gaule comptait donc à peine pour un douzième dans l'étendue de l'empire romain.

Le préfet du prétoire des Gaules résidait habituellement à Trèves, et lorsque l'empire romain était partagé, l'auguste ou le césar auquel les Gaules étaient échues en partage demeurait ordinairement dans la même ville. Le préfet était chargé de la direction générale de la justice et de celle des finances, et il correspondait pour ces deux objets avec les curies ou magistratures de toutes les cités des Gaules. Mais Constantin ôta aux préfets du prétoire l'autorité militaire qu'ils avaient auparavant exercée ; il leur substitua dans chaque préfecture un maître des cavaliers et un maître des fantassins, auxquels il subordonna les ducs, les tribuns et les centurions, qui commandaient les différents corps de troupes [1]. Le préfet du prétoire avait un vicaire dans chacune des grandes divisions de sa préfecture, et celui des Gaules résidait à Arles. Les recteurs des dix-sept provinces des Gaules lui étaient immédiatement subordonnés : parmi ceux-ci, six portaient le titre de prési-

[1] Zosimi Historiar. lib. II, cap. 33, p. 189. Edit. senæ. 8°.

dent, et les onze autres, celui de proconsul. Enfin, au-dessous de ces derniers se trouvaient des comtes, qui, dans chaque cité, veillaient à l'administration de la justice et aux affaires de police et de finances [1].

Au temps de la conquête de Jules-César, les habitants des Gaules parlaient quatre langues diverses, l'aquitain, le celte, le belge et le germain, et chacune était propre à une différente race d'hommes; mais, au quatrième siècle, les trois premières langues avaient presque absolument disparu pour faire place au latin : le langage teutonique s'était seul maintenu dans les deux Germanies; les mêmes provinces ont à peu près sans variation conservé jusqu'à ce jour l'usage de l'allemand. Malgré la différence d'origine, les Gaules formaient donc une seule province; la distinction entre les Aquitains, les Celtes et les Belges [2] était oubliée, et tout Gaulois, parlant une même langue, obéissant aux mêmes magistrats et aux mêmes lois, reconnaissait un compatriote dans tout homme né entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et les deux mers. Mais le sentiment de patrie était presque anéanti en lui. Les fréquentes révolutions d'un gouvernement despotique ne laissaient espérer ni stabilité dans les propriétés, ni respect pour les lois, ni sûreté vis-à-vis des étrangers. D'ailleurs la Gaule n'était pas un État, mais seulement un membre de l'empire d'Occident; et à ce titre: le Gaulois devait se dire concitoyen de l'Espagnol, du Breton, de l'Italien, du Dalmate et du Maure. Un lien aussi relaché n'avait guère de puissance sur le cœur ou sur les souvenirs. Jamais le Romain des provinces n'avait occasion de s'enorgueillir au nom de la société dont il faisait

[1] On trouvait le long du Rhin les deux Germanies et les deux Belgiques; le long des Alpes, la Séquanaise, les Alpes grecques et les Alpes maritimes; sur la Méditerranée, les deux Narbonnaises et la Viennoise; entre la Loire et les Pyrénées, les deux Aquitaines et la Novempopulanie; au centre de la Gaule enfin, les quatre Lyonnaises. Les provinces proportionnellement trop grandes avaient été divisées, tout en leur laissant le même nom : il en résulte quelque confusion dans la géographie, et l'on conçoit à peine qu'il faut placer la seconde Lyonnaise dans la Normandie, la troisième dans la Bretagne, et la quatrième dans l'Orléanais. (Abbé Dubos, Histoire critique de la Monarchie française, liv. I, chap. 7. — Notitia dignitatum imperii sub Honorio, Scr. Franc. T. I, p. 125.)

[2] Les anciens historiens font quelquefois allusion à une autre division de la Gaule, peut-être introduite par les soldats, car elle était fondée seulement sur le costume des habitants. La Gallia Togata, auprès du Rhône, comprenait les Gaulois qui avaient adopté la toge et les mœurs romaines. Dans la Gallia Comata, au nord de la Loire, les habitants portaient les longs cheveux plats qu'on retrouve aujourd'hui chez les Bas-Bretons. La Gallia Braccata, au midi de la Loire, portait pour costume national les pantalons *braccæ*.

partie. Les victoires du chef de l'État pouvaient pourvoir à sa sûreté, ou tout au moins diminuer ses dangers; mais il n'avait aucun rapport de mœurs, de sentiments, d'habitude, de nom avec ceux qui les avaient remportées ; il ne ressentait pour eux aucun enthousiasme, il n'influait aucunement sur la chose publique, et l'ordre politique auquel il était soumis ne lui inspirait jamais que de la douleur ou de l'inquiétude. Il évitait d'y penser, il s'occupait plutôt d'intérêts domestiques, de littérature, de philosophie, de religion ; ou même il repoussait toute occupation d'esprit : car, dans ces siècles désastreux, toute méditation devait produire de la souffrance, et jamais l'ignorance ne fait des progrès si rapides que lorsque la science est une occasion de douleurs.

On trouve de loin en loin dans l'histoire de l'empire romain quelques traces d'une diète des villes des Gaules, où elles envoyaient leurs députés pour délibérer sur les affaires communes de la province. Ces villes, ou plutôt ces cités, étaient au nombre de cent quinze ; chacune avait formé autrefois un État indépendant, gouverné, du temps des Gaulois, quelquefois en république, quelquefois en monarchie, mais toujours dans l'intérêt du peuple, et avec des formes de liberté. La circonscription des anciens États avait été respectée, avec de légers changements introduits par la fondation de quelques colonies romaines. Sous le nom de la cité on comprenait le territoire qui avait dépendu d'elle, avec ses châteaux et ses bourgades. Ainsi elles formaient encore des corps politiques, autant du moins que le despotisme peut en reconnaître là où il est établi.

Auguste, en l'année 726 de Rome, ou vingt-sept ans avant Jésus-Christ, convoqua à Narbonne une diète des députés de toutes les cités, et il y fit le dénombrement des trois Gaules que son père adoptif avait vaincues. Tel est l'argument qui nous a seul été conservé d'un livre perdu de Tite-Live. Mais ces mots ne nous font point connaître la composition ou les droits de cette assemblée. Les autres historiens de cette époque, en faisant allusion au même événement, ne sont pas moins laconiques [1]. Sous le règne de Vespasien, à la fin d'une guerre civile, les Rémois convoquèrent chez eux, l'an 70 de Jésus-Christ, une diète des Gaules. Ils envoyèrent demander à toutes les cités de nommer des députés qui délibérassent en commun, pour choisir entre la paix et la

[1] Titi-Livii Historiar. epitome. libri CXXXIV, p. 849 — Dionis Cassii Historiar. lib. LIII, p. 512 et Scr. Franc. T. I, p. 520. — Sexti Aurelii Victoris, cap. I. — Eutropii Histor. Rom. lib. VII, p. 547.

liberté. L'assemblée se détermina à la soumission, et elle écrivit aux cités de Langres et de Trèves, au nom de toutes les autres, pour les faire renoncer aux armes. Mais cette assemblée ne devait peut-être l'autorité qu'elle s'arrogeait, et même son existence, qu'à la guerre civile [1]. Enfin un édit adressé par Honorius, le 17 avril 418, au préfet du prétoire des Gaules, ordonna la convocation d'une assemblée annuelle de sept des provinces des Gaules, qui devait se réunir à Arles, du 13 août au 13 septembre, sous la présidence du préfet du prétoire, et qui devait se composer des juges et des officiers de chaque cité, et des députés des propriétaires [2].

Mais les diètes ordonnées par Honorius n'ont laissé aucune trace dans l'histoire ; nous ne voyons point qu'elles aient exercé quelque influence sur le gouvernement ; et, en effet, sous une constitution despotique et militaire, on ne comprend pas quelle sorte de fonctions aurait pu leur être assignée. Sans doute que de telles diètes étaient usitées dans les Gaules lorsqu'elles étaient encore libres, et qu'elles se défendaient contre les Romains ; peut-être continuèrent-elles encore quelque temps à s'assembler depuis la conquête, parce que les Romains ne détruisaient jamais violemment les coutumes des peuples vaincus : mais enfin elles tombèrent en désuétude, parce qu'elles se trouvèrent sans fonctions. Aussi, lorsque Honorius essaya de les renouveler dans un temps de souffrance universelle, et qu'il se flatta apparemment de retrouver une antique vigueur dans une antique institution, il lui fut impossible de réveiller les Gaulois, et de les intéresser sans liberté à une assemblée qui ne pouvait flatter qu'un peuple libre.

Cependant plusieurs villes s'étaient élevées à une grande population et une grande richesse ; Trèves, Aix-la-Chapelle, Cologne et Strasbourg avaient servi tour à tour de résidence impériale ; aussi l'on y avait construit, à l'imitation de Rome, des palais magnifiques, des bains, des cirques et des théâtres. Trèves, chef-lieu de la préfecture des Gaules, se trouvait en quelque sorte capitale d'un grand empire. Arles, résidence du vicaire propre de la Gaule, participait à cette magnificence. On mettait encore au nombre des villes plus importantes, Nimes, Lyon, Marseille, Narbonne et Vienne ; enfin la résidence des trésoriers, des directeurs de monnaies, des manufacturiers d'armes pour le compte

[1] Cornelii Taciti Histor. lib. IV, cap. 67, 68, 69, Scr. Franc. T. I, p. 443.

[2] Sirmondus in notis ad Sidonium Apollin. p. 245, et Scr. Franc. T. I, p. 766. — Abbé Dubos, Histoire critique de la Monarchie franç. liv. II, chap. 5.

du public, avaient augmenté les richesses et la population de Mâcon, d'Autun, de Soissons, de Reims, d'Amiens, de Tournay et de Metz [1].

Chaque ville était gouvernée par une curie, les curiales ou décurions, présidés par deux duumvirs annuels, formaient un sénat municipal, à l'image de celui de Rome. Mais ce corps politique appartenait à la province, et non à l'empire; il avait d'abord été chargé de défendre les intérêts de la cité, il le fut bientôt de répondre pour elle. Au défaut des diètes, les magistratures municipales exerçaient seules une autorité qu'elles tenaient du peuple. Ce n'est pas qu'elles fussent proprement élues par lui; les curiales formaient seulement dans chaque ville la haute bourgeoisie; la loi avait fait d'eux le premier *ordre* entre les habitants. Il semble que tous les chefs de famille de cet ordre votaient au sénat, et que les duumvirs et autres magistrats étaient choisis entre eux, ou par le sort, ou à tour de rôle. Au-dessous d'eux les villes contenaient encore plusieurs classes d'habitants. Les calamités des campagnes y avaient fait refluer une population nombreuse. Les progrès du luxe, en augmentant les profits du commerce, avaient donné un peu plus de dignité à cette profession, et les petits propriétaires, qui ne trouvaient plus d'indépendance dans leurs champs, où ils ne pouvaient travailler sans être confondus avec les esclaves de leurs riches voisins, se réfugiaient dans les villes, et cherchaient à augmenter leur aisance par quelque industrie. En même temps le corps des affranchis exerçait presque tous les arts et métiers; il était nombreux, et il se recrutait sans cesse; mais il ne jouissait d'aucune considération ou d'aucune autorité, il était soumis à des règlements vexatoires; et les empereurs, au lieu de laisser la société s'organiser d'elle-même, s'étaient crus obligés de mettre en toute occasion la loi à la place de l'intérêt privé [2].

La magistrature d'une opulente capitale aurait dû être une dignité fort importante, et l'être d'autant plus qu'il n'y avait dans l'empire aucun autre rang qui ne dépendît pas des caprices de la cour. Chacune même de cent quinze cités des Gaules pouvait être considérée comme une grande ville : les ruines des moins célèbres donnent à connaître qu'elles occupaient un grand espace de terrain, et qu'elles étaient ornées d'édifices somptueux. Les plus vertueux empereurs s'étaient toujours proposé de relever la dignité des curiales; d'ailleurs il était

[1] Notitia dignitatum Imperii sub Valentiniano III. Scr. Franc. T. I, p. 125.
[2] Codex Justinianus., lib. X, tit. LXIV; lib. XI, tit. I à XXVI, et cætera.

dans la nature des événements qui dévastaient la Gaule, d'augmenter les prérogatives des magistrats. Une ville qui se trouve abandonnée par le gouvernement central, au moment où elle est menacée par l'invasion d'un ennemi ou d'un rebelle, a des intérêts communs si pressants, que ceux qui se trouvent à la tête de son administration sont presque sûrs de l'assentiment de leurs concitoyens, lorsqu'ils s'attribuent tous les droits de la souveraineté.

Mais l'avidité fiscale détruisit tout ce que les lois ou les circonstances avaient attribué d'autorité aux curies. Les curiales furent déclarés solidaires pour toutes les exactions imposées aux provinces. Les contributions avec leurs surcharges étaient d'abord acquittées par eux, pour être réparties ensuite sur les contribuables : les levées de soldats étaient également exigées d'eux ; c'étaient eux qui fournissaient des chevaux et des équipages aux juges de province et à tous les officiers civils et militaires qui voyageaient aux frais de l'État. Comme les décurions étaient responsables envers le préfet du prétoire et les présidents, de l'exécution des ordres qu'ils recevaient, et comme, dans un gouvernement despotique, accablé de calamités de tout genre, ces ordres devenaient toujours plus onéreux, les curiales se voyaient aussi toujours plus vexés par leurs supérieurs, et toujours plus odieux à leurs concitoyens. Alors on vit ceux qui formaient le premier ordre de l'Etat après les familles sénatoriales chercher avec empressement à se soustraire à leurs dignités, comme à un fardeau intolérable. Les juges, les présidents de province furent accablés de pétitions de citoyens qui, sous mille prétextes, demandaient à être rayés du rôle de la curie, et dispensés d'entrer dans la magistrature provinciale. Le code est plein de décisions qui écartent tous ces vains prétextes, et qui rappellent les vieillards, les militaires, les ecclésiastiques à l'accomplissement de ce devoir : ceux mêmes qu'un jugement a déclarés infâmes ne peuvent échapper à l'honneur de servir leur pays [1].

Le poids effroyable qui écrasait les villes dans les Gaules comme dans le reste de l'empire, et la misère de leurs magistrats, ne se montrent nulle part plus à découvert que dans la novelle que publia l'empereur Majorien, l'an 458 de J. C., pour remédier au désordre. « Chacun » sait, dit-il, que les curiales sont les serviteurs de la république, et

[1] Codex Justiniani Imper. lib. X, tit. XXI, l. 12. — Savigny, Geschichte des Römischen Rechts im Mittel Alter. chad. 2.

» la partie vitale des cités. Aussi l'antiquité appelait-elle, avec raison, » leur assemblée, un sénat inférieur. Mais l'iniquité des juges, et la » vénalité punissable des exacteurs les ont réduits au point que plu- » sieurs, désertant leur patrie, négligeant la splendeur de leur nais- » sance, cherchent à se dérober à leurs fonctions, et se cachent dans » des demeures serviles ou des juridictions étrangères. Ils ajoutent » même à leur faute la honte de se souiller par le mariage de filles de » colons ou d'esclaves, afin de se procurer ainsi la protection des » hommes puissants à qui ces esclaves appartiennent. Ainsi les ordres » des villes périssent, en même temps que les fugitifs, en s'associant » à des esclaves, perdent leur propre liberté..... En conséquence, nous » ordonnons, pour l'avenir, que si quelque régisseur de domaine, ou » quelque procureur accueille chez lui, à l'insu de son maître, un » curiale, et ne le rend pas avant l'année écoulée à la ville à laquelle » il appartient; que ce régisseur, s'il est libre, soit dégradé, et envoyé » aux ateliers des artisans; que s'il est esclave, il périsse par le sup- » plice du fouet [1]. » Quel devait être l'état d'une société où l'on punissait de mort celui qui recelait un magistrat se dérobant à sa magistrature ? Tout le reste de la loi aggrave encore la servitude de cet ordre dont elle prétend relever *la splendeur*. Elle donne à la cité le droit de réclamer la fille d'un curiale qui veut s'éloigner, afin que, par son mariage, elle soutienne un ordre prêt à s'éteindre. Le fils du curiale, qui veut entrer dans l'Église, s'il est clerc seulement, est obligé à y renoncer, pour servir sa municipalité; s'il est ordonné prêtre, il perd la disposition de tout son bien, qui doit servir de garantie aux dettes de la curie. Dans cet état d'oppression, c'était une faveur insigne, et rarement accordée par le monarque, que de rayer un homme du rôle de curiales, pour le porter dans celui des simples possesseurs. Théodoric avait accordé cette grâce à un solliciteur, et Cassiodore, en la lui annonçant, au nom du roi, lui fait connaître avec une éloquence déplacée, les charges attachées à la faveur qu'il avait obtenue, et la condition des citoyens qui se trouvaient placés immédiatement au-dessous des curiales. « Désormais, dit le rhéteur, il devra » souffrir lui-même les avanies qu'il imposait auparavant aux autres, » se troubler à l'annonce d'un nouveau tribut, s'effrayer à l'apparition

[1] Legum novellarum Divi Majoriani Aug. lib. IV, tit. I. Cod. Theodosian. T. VI, p. 52.

» des percepteurs, et craindre autant qu'il était craint autrefois [1]. »

Malgré l'oppression où les tenait le fisc, les magistrats des cités avaient la disposition de quelques revenus municipaux. Les droits d'entrée qu'on percevait aux portes des villes étaient employés à subvenir aux dépenses municipales et au payement des dettes de la curie. Ils avaient d'abord été soumis à une réserve du tiers de leur produit en faveur du fisc; l'empereur Théodose abandonna ce tiers aux municipalités; mais en même temps, il interdit aux magistrats d'établir de nouveaux droits de leur autorité privée [2]. De plus, les villes avaient des biens-fonds qui leur appartenaient en propre, et les curiales disposaient de leurs revenus. En même temps, ils avaient le commandement des milices, et, s'il y avait à prendre quelque mesure de défense commune, c'était à eux à l'ordonner. Mais, au quatrième siècle, ces milices n'avaient probablement plus ni organisation ni armes, et le Gaulois, devenu Romain, avait perdu tout esprit militaire et tout courage.

Au commencement de la domination des Romains dans les Gaules, les cités conservaient encore quelque ardeur militaire, et leurs milices avaient quelquefois combattu à côté des légions. Tacite parle, dans plus d'une occasion, des auxiliaires belges, bataves et gaulois qui avaient secondé les Romains [3]. Il rapporte même deux exemples de guerres privées entre deux villes rivales. La guerre entre Néron et Galba, l'an 68 de J. C., réveilla l'antique discorde des Lyonnais avec les Viennois. Ils s'attaquèrent tour à tour, et leurs combats furent bien plus fréquents, et soutenus avec bien plus d'animosité que s'ils avaient songé seulement à la querelle des empereurs. Galba, demeuré vainqueur, confisqua les revenus des Lyonnais, et combla les Viennois d'honneurs. Lorsque Othon lui succéda, l'année suivante, les Lyonnais voulurent persuader à son lieutenant qu'il devait les venger sur les Viennois, et ceux-ci ne fléchirent les soldats qu'avec peine, en leur abandonnant leurs armes [4]. De nouveau, dans la guerre excitée par Civilis contre les Romains, l'on vit les habitants de Langres combattre avec acharnement contre les Séquanais [5]. Des écrivains se sont saisis

[1] Cassiodori variarum, lib. IX, epist. 4, p. 671.

[2] Codex Justinian. Repet. Prælect. lib. IV, tit. LXI. De Vectigalibus. Leg. 10 et 13, tit. LXII. Vectigalia nova institui non posse.

[3] Taciti Historiar. lib. IV, cap. 17, 20, 25.

[4] *Ibid.*, lib. I, cap. 65, p. 429.

[5] *Ibid.* lib. IV, cap. 67, p. 443.

avec avidité de ces deux faits, comme s'ils suffisaient à démontrer, ainsi qu'ils l'ont avancé, que le droit de guerre privée était bien antérieur dans les Gaules à l'invasion des barbares, et au système féodal, puisqu'il datait de l'ancien droit celtique [1]. Ils savaient cependant que chez les Celtes les guerres entre deux cités n'étaient ni des guerres civiles, ni des guerres privées, mais des guerres entre deux États indépendants ; que la jalousie et la haine de voisinage avaient pu survivre à cette indépendance ; que ces rivalités de voisinage existent entre des villes qui n'ont jamais songé à se faire la guerre ; et que les événements d'une guerre civile prouvent, non les droits des cités, mais la violence des passions qu'elles ressentent.

Au reste ces passions populaires, et cette surabondance de vie, ne purent pas se maintenir dans les Gaules, après la ruine des campagnes et les désastres des villes : lorsqu'il éclata des guerres civiles dans le second et le troisième siècle, le peuple y demeura complétement étranger. Les bourgeois, assurés d'être vexés également par toutes les armées, restèrent indifférents entre tous les usurpateurs. On ne les vit prendre les armes pour personne, ni manifester leur haine ou leur rivalité contre aucuns voisins. Ils n'avaient même plus assez d'énergie pour tenter de se défendre contre les barbares, quoiqu'il s'agît pour eux d'éviter ainsi le pillage, le massacre ou la captivité. Lorsque des partis peu nombreux battaient la campagne, les bourgeois fermaient leurs portes, et gardaient leurs murailles; mais rien n'était si rare que de leur voir soutenir un siége devant une armée. En toute occasion, l'impuissance du peuple et sa faiblesse physique se manifestaient comme sa pusillanimité.

L'organisation des curies survécut à la domination romaine : les mêmes cités, que les empereurs avaient reconnues, continuèrent à former des corps politiques sous les rois visigoths, bourguignons et francs ; ceux-ci n'avaient garde de briser un lien qui leur était si utile, et de renoncer à l'action que, par les curies, ils pouvaient exercer sur tous les citoyens. Bien plus, comme les communications étaient moins faciles entre les barbares, et l'obéissance moins assurée, les municipalités gagnèrent une partie de ce que perdait l'autorité publique, jusqu'au temps où une autre autorité s'éleva auprès d'elles, dans chaque province, et les écrasa de nouveau.

[1] Abbé Dubos, Histoire critique, liv. I, ch. 3. — Montlosier, de la Monarchie française. liv. I, page 92.

La perception des revenus du fisc et la levée des soldats étaient les deux plus rudes fardeaux imposés aux curies. C'était à leur occasion que les curiales éprouvaient des extorsions si ruineuses; c'était en les recouvrant à leur tour qu'ils se rendaient si odieux à leurs concitoyens. Les finances et l'armée étaient les deux plaies de l'empire romain. Le citoyen, succombant sous les charges qui lui étaient imposées, renonçait souvent à élever une famille; il abandonnait le soin de sa propriété; il désertait la terre qui lui était confiée; il allait même jusqu'à se réjouir de la conquête du barbare, car il se flattait que celui-ci du moins condamnerait à l'oubli la pernicieuse science des financiers.

Autant que nous pouvons comprendre les finances de l'empire romain, le revenu du fisc se composait : de deux impositions directes, l'une par arpent de terre, l'autre par tête; du produit en nature des terres appartenantes à l'État; et de quelques impôts indirects moins considérables.

La taxe sur les terres était assise d'après un recensement et un cadastre; sa quotité était fixée tous les quinze ans, et cette opération, destinée à égaliser l'impôt ou à le proportionner aux changements que la culture avait éprouvés, donna naissance au cycle des indictions qui, à dater du 24 septembre 313, où il commença, a servi à marquer la chronologie. L'impôt de l'indiction paraît avoir pris au propriétaire, entre le tiers et la moitié du produit net [1]. Mais, indépendamment du principal invariable pendant quinze ans, de cette contribution, le contribuable était exposé à des *superindictions*, ou surcroîts extraordinaires de la taxe, qui devaient être payés aux mêmes termes et de la même manière. Jusqu'à l'an 382, le droit de lever une superindiction avait été abandonné aux préfets; il fut dès lors réservé aux empereurs [2].

La taxe sur les personnes, ou la capitation, était levée indifféremment sur toutes les personnes libres; cependant il y avait des provinces où les femmes n'y étaient soumises qu'après l'âge de douze ans, et les hommes de quatorze à soixante-cinq [3]. De ce qu'un homme vit, on peut bien conclure qu'il a des besoins, mais nullement qu'il ait des revenus, ou qu'il soit en état de payer : une capitation qui confond le riche avec le pauvre, celui qui peut donner avec celui qui doit

[1] Lex Theodosii 6 idus octobris 424, in Cod. Justinian. lib. X, tit. XVI. l. 12.
[2] Cod. Justinian. lib. X, tit. XVIII, lex unica.
[3] Pandectarum, lib. L, tit. XV, de Censibus. Lex 3a.

demander des secours, est donc non-seulement le plus cruel et le plus injuste des impôts, mais encore il doit être l'un des moins productifs; car il faut bien qu'il se proportionne aux facultés des plus misérables. Lorsqu'on sait qu'aucune preuve d'indigence n'était admise pour se soustraire à la capitation [1], on a peine à comprendre comment cet impôt désastreux avait pu être porté à vingt-cinq pièces d'or par tête, ou environ 336 francs, par les ministres de Constance. Julien, à son arrivée dans les Gaules, le réduisit à sept pièces d'or, ou environ 92 francs, et cette somme même paraît encore exorbitante [2]. Il est vrai qu'on rétablissait quelque proportion entre la capitation et les facultés des contribuables, tantôt en chargeant les plus riches de plusieurs cotes, tantôt en en partageant une seule entre plusieurs pauvres. Une loi, rendue par Valentinien et Valens en 383, permit d'associer jusqu'à quatre femmes pour une seule capitation; tandis que le poëte Sidonius Apollinaris se plaint d'avoir été traité comme Cerbère, et taxé comme s'il avait trois têtes [3]. D'après les calculs de l'abbé Dubos, confirmés par Gibbon, la Gaule romaine, plus étendue d'un quart que la France actuelle, ne contenait pas plus de cinq cent mille contribuables [4]. Le territoire des Éduens, qui correspond à peu près aux deux départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, et qui contient aujourd'hui au moins six cent mille habitants, ne comptait, au temps de Constantin, que vingt-cinq mille contribuables; encore réduisit-il leur rôle à dix-huit mille [5].

Il semble d'abord qu'on ne devrait pas ranger parmi les charges publiques les revenus que le fisc retirait de ses propres terres. Il paraît cependant qu'entre tous les revenus publics c'était celui qui causait le le plus de vexations aux agriculteurs. Tantôt ces terres étaient cultivées par des esclaves du fisc, et tantôt elles étaient données à ferme; mais leur rente était toujours réservée en nature, et les denrées qu'elles produisaient étaient transportées dans les magasins de l'État, pour servir à la nourriture des troupes. Ces transports se faisaient aux frais

[1] Salviani. de Gubernatione Dei, lib. V, p. 104.

[2] Ammiani Marcellini, lib. XVI, cap. 8, p. 485.

[3] Codex Justinian. lib. XI, tit. XLVII, lex 10. — Sidonius Appollinaris Carm. XIII. Scr. Franc. T. I, p. 811.

[4] Abbé Dubos, Histoire critique de la Monarchie franç., liv. I, chap. 12. — Gibbon, Decline and fall of the Rom. Emp., chap. 17, t. III, page 93.

[5] Eumenii gratiarum actio Constant. Augusto, cap. 11, Panegyricarum veter. p. 2.7.

des cultivateurs, et pour les accomplir on soumettait les provinciaux à des corvées continuelles. Le Code et le Digeste sont pleins de lois qui règlent ou limitent les priviléges en vertu desquels on prétendait se dispenser de ces travaux publics [1]. Cependant les attelages des laboureurs étaient détruits par des charrois ruineux, leur temps se consumait sur les grandes routes, leurs personnes mêmes étaient soumises aux mauvais traitements des percepteurs, et un service toujours irrégulier ouvrait la porte à toutes les exactions arbitraires. Aussi n'était-il point rare de voir les petits propriétaires, après avoir perdu tout leur fonds de culture, obligés de s'enfuir en abandonnant leur patrimoine, et de se cacher dans les bois pour se soustraire aux charges attachées à toute jouissance de la propriété.

Parmi les terres que possédait le fisc, plusieurs lui avaient été acquises par la confiscation : c'était, chez les Romains, le droit de la guerre. Après la soumission de chacune des cités des Gaules, César, en punition de leur résistance, leur avait imposé l'obligation d'abandonner au peuple romain le tiers ou le quart de leurs terres. Un vainqueur qui calcule lui-même que, dans sa première campagne contre les Helvétiens dans les Gaules, il fit périr deux cent cinquante-huit mille hommes, femmes ou enfants ; qui, pour punir les Attuates d'avoir voulu le surprendre, en fit vendre cinquante-trois mille comme esclaves ; ne croyait pas user d'une grande rigueur quand il ne confisquait que des terres [2]. Dans la suite, la part du fisc ne cessa d'augmenter par des déshérences ; les familles entières s'éteignaient, parce que chacun redoutait de se marier, et de transmettre à ses enfants une existence devenue misérable ; d'autres fois toute la population d'un district était massacrée ou emmenée en captivité par les barbares, ou par ceux que la guerre civile rendait ennemis. Lorsqu'il ne se présentait plus personne pour réclamer l'héritage désert, la loi l'attribuait au fisc. Mais bientôt les empereurs s'aperçurent que ces acquisitions ruinaient leurs revenus loin de les augmenter. Au lieu d'étendre les droits du fisc, ils cherchèrent vainement à rendre aux particuliers une propriété devenue publique. Ils invitèrent les voisins, les curiales, les hommes industrieux de tous les pays à se saisir des terres abandonnées. Après trois ans de culture, la propriété leur en fut assurée par une

[1] Pandectarum, lib. L, tit. IV, V, VI. — Codex Justin. lib. X, tit. XVI, XXII, XXVI.

[2] Julii Cæsaris Commentarii de Bello Gallico., lib. I, cap. 29 ; lib. II, cap. 33.

Digitized by Google

loi de Constantin, sans qu'ils dussent demander le consentement de personne ou sans aucune formalité préalable ; et ce terme paraissant encore trop long, Valentinien II et Théodose le réduisirent à deux années [1].

Malgré cette libéralité envers les nouveaux colons, une grande partie des champs qui avaient été cultivés était abandonnée. Alexandre Sévère commença le premier, en 225, à distribuer aux soldats ces terres désertes, pour les intéresser ainsi à la défense de leur patrie [2], Son exemple fut ensuite fréquemment imité par tous ses successeurs ; mais avec quelque générosité qu'ils partageassent quelquefois des provinces entières en portions égales entre les soldats ou romains ou barbares, ils ne purent épuiser le fonds des terres qui appartenaient à l'État, car il se renouvelait sans cesse par l'extinction des générations successives.

Le caractère belliqueux des voisins septentrionaux de l'empire romain avait donné la plus haute importance militaire à la frontière des Gaules. Au couchant, les Romains s'étendaient jusqu'au grand Océan occidental, et n'avaient pas de voisins. Au midi, leurs possessions couvraient tout le pays susceptible de culture, jusqu'aux déserts de l'Afrique et de l'Arabie, en sorte qu'ils pouvaient tout au plus craindre de ce côté, sur une frontière de 3,800 milles de longueur, les brigandages de quelques Mores et de quelques Arabes errants. Au levant, l'empire romain avait un redoutable voisin dans celui de Perse. Cependant les déserts de l'Arabie et les montagnes de l'Arménie resserraient le théâtre ouvert à leurs armes, et la frontière de l'Euphrate sur laquelle les légions étaient cantonnées, n'avaient pas trois cents milles d'étendue. Au nord seul, l'empire romain était sans cesse menacé par une foule innombrable de peuples belliqueux qui, partant des extrémités de l'Asie comme de celles de l'Europe, et tournant la mer Noire, rarement sillonnée par leurs vaisseaux, arrivaient tous sur les bords du Danube ou sur ceux du Rhin. Cette frontière septentrionale, quoique moins étendue que celle du midi, avait cependant environ dix-huit cents milles de développement, à quoi il faut encore ajouter une centaine de milles pour la frontière septentrionale de la Grande-Bretagne. Le Danube couvrait la Rhétie, la Norique, la Pannonie et

[1] Codex Justinianeus, lib. XI, tit. LVIII. De omni agro deserto. Leges 1 et 8.
[2] Lampridius in Alexandro Severo, cap. 58, Historia Augusta, p. 354.

tout l'empire grec ; le Rhin couvrait les Gaules, et avec elles l'Italie, l'Espagne et même l'Afrique. Toutes les légions romaines étaient en effet distribuées en Bretagne, derrière le mur des Écossais, en Gaule sur le Rhin, de la Rhétie à la Dacie sur le haut et le bas Danube, et en Syrie sur l'Euphrate : le reste de l'empire n'avait pas besoin de soldats.

Depuis le temps d'Auguste jusqu'à celui de Constantin, huit légions furent destinées à défendre la Gaule ; elles furent stationnées exclusivement dans les deux provinces qui, quoique gauloises, portaient le nom de Germaniques, et dont les habitants parlaient en effet la langue teutonique. Quatre légions occupaient la Germanie supérieure, dont la capitale était Mayence, quatre autres la Germanie inférieure, dont la capitale était Cologne. Dans le reste des Gaules il n'y avait le plus souvent pas plus de douze cents hommes en cantonnement, et cette faible troupe suffisait pour contenir toute la province dans le devoir. Les huit légions formaient environ quarante-huit mille hommes : c'était là tout l'état militaire de la Gaule unie à l'Espagne, et destiné à couvrir l'Italie et l'Afrique [1].

Les légions avaient toujours occupé des camps fortifiés ; Constantin les en retira pour les établir dans les grandes villes. Il changea toute l'organisation de l'armée ; il augmenta le nombre des légions, en diminuant celui des soldats dont elles se composaient. Il les soumit à deux généraux, dont l'un porta le nom de maître des cavaliers, l'autre de maître des fantassins, et il les rendit indépendants du préfet du prétoire. Au-dessous d'eux il établit cinq ducs, auxquels il donna le commandement des deux Germanies, de la seconde Belgique, des Séquanaises et des Armoriques. Les Séquanais commençaient à être exposés aux invasions des barbares, depuis que les Allemands s'étaient établis sur la frontière de la Suisse ; les Armoriques, ou provinciaux des bords de l'Océan, étaient désolés par les invasions maritimes des Saxons. Un comte militaire, établi à Argentine ou Strasbourg, était indépendant des ducs, et gardait le haut Rhin. Cette organisation nouvelle ne changea point la force de l'armée destinée à garder la Gaule ; elle ne passa jamais cinquante mille hommes [2]. Dans une notice des dignités de l'empire, qu'on croit écrite du temps de Valentinien III, on trouve le

[1] Abbé Dubos, Histoire crit., liv. I, chap. 5. — Flavii Josephi de Bello judaico, lib. II, cap. 28 Script. Franc. t. I. p. 374.

[2] Zosimi Historia, lib. II, cap. 33, 34, p. 189.

nom de quarante-neuf corps de fantassins et de douze corps de cavaliers, destinés à la défense des Gaules. Ces noms sont fort bizarres ; ils semblent pris tour à tour de celui du commandant, de celui de la province, ou de celui du peuple qui avait fourni les soldats. On a peine à y retrouver un souvenir de l'armée romaine [1].

A la même époque, on voit figurer dans les Gaules, indépendamment des soldats de l'armée active, que les Romains nommaient *præsentes* ou *præsentales*, des corps de barbares, qui, lorsqu'ils servaient sous leurs chefs héréditaires avec les armes qui leur étaient propres, en conservant leur langue, leurs mœurs et leurs usages, étaient désignés par le nom de *fœderati ;* des vétérans qui paraissent aussi d'origine barbare, et auxquels on avait donné des terres à cultiver ; ils sont désignés par le nom de *læti ;* enfin les soldats des colonies militaires, qui tenaient par une sorte d'inféodation leurs terres du gouvernement, sous condition qu'eux et leurs enfants, dès l'âge de dix-huit ans, seraient toujours prêts à prendre les armes pour la défense de leur province. On les nommait *limitanei* [2].

Un établissement militaire d'environ cinquante mille hommes, qui devait couvrir les Gaules, l'Espagne, et jusqu'à un certain point l'Italie et l'Afrique, et qui pouvait en revanche se recruter dans ces vastes régions, n'aurait pas dû être bien difficile à entretenir au complet. Cependant, malgré le prix très-élevé de la solde, malgré les punitions sévères dont étaient frappés ceux qui se refusaient au service, malgré l'indulgence des recruteurs, qui admettaient dans les rangs jusqu'à des esclaves, il était devenu toujours plus impossible à recruter les légions parmi les sujets de Rome. Longtemps on admit des barbares individuellement dans les rangs des Romains ; ensuite on en vint à engager dans les armées les nations ennemies tout entières, avec leurs rois à leur tête. Sans doute la mollesse et la lâcheté avaient fait d'étranges progrès parmi le peuple, sous le gouvernement despotique des césars ; mais une autre cause rendait le recrutement impossible, et cette cause, qui jusqu'ici n'a point été assez remarquée, était l'exploitation des campagnes par des esclaves. Elle avait causé l'extirpation de

[1] Notitia Dignitatum Imperii per Gallias. Scr. Franc t. I. p. 125. — Abbé Dubos, Hist. critique de la Monarchi · française, liv. I, chap. 8.

[2] Lampridius in Alexandro Severo. cap. 50, p. 354. — Flavius Vopiscus in Probo Imp. cap. 16, p. 440. — Dubos, Hist. crit., liv. I, chap. 9 et 10.

la classe si importante des paysans, et la disparition presque absolue de la population libre.

Aussi longtemps que les Gaules étaient demeurées indépendantes, les chefs eux-mêmes du peuple s'étaient occupés d'agriculture ; mais ils ne pouvaient pas accomplir tout l'ouvrage des champs avec leurs bras, surtout puisque dès lors on leur avait permis de réunir de très-vastes propriétés. La guerre, qui peut-être leur avait donné occasion de s'attribuer ces immenses héritages, leur avait aussi donné des esclaves pour les cultiver. Ils en conservèrent une partie dans leurs maisons, ils en établirent un plus grand nombre sur leurs terres, et ils les leur donnèrent à travailler, moyennant une redevance, ou fixe, ou proportionnée aux récoltes [1]. La condition de ces colons partiaires ou tributaires nous est fort mal connue ; mais César, décrivant les Gaules avant sa conquête, nous apprend « qu'on n'y trouve que deux classes d'hommes » jouissant de quelque crédit, savoir, les druides et les chevaliers ; car » la populace est presque rangée dans l'ordre des esclaves ; elle n'est rien » par elle-même, et elle n'est appelée à aucun conseil. La plupart, » lorsqu'il sont accablés par leurs dettes, par la pesanteur des tributs, » ou par les injures des puissants, se consacrent à la servitude des » nobles ; ceux-là ont alors sur eux tous les mêmes droits que les » maîtres ont sur leurs esclaves. Quant aux chevaliers, quand il en » est besoin, ils se rendent tous à la guerre, et selon qu'entre eux » chacun est plus ou moins distingué par sa naissance ou ses richesses, » il rassemble autour de lui un nombre plus ou moins grand de » vassaux (*ambacti*) ou de clients ; les nobles ne connaissent point » d'autre moyen de faveur ou de puissance [2]. »

Ainsi donc dès cette époque reculée, les seigneurs gaulois avaient élevé de grandes fortunes territoriales, tandis que le menu peuple, après avoir perdu sa liberté, ne travaillait plus que pour ses maîtres. Le nombre des clients qu'un seul homme pouvait mettre en mouvement

[1] M. de Montlosier affirme que lorsque les Romains entrèrent dans les Gaules, les terres (chose singulière) avaient des conditions et des rangs. (Monarchie franç. t. I, page 5). Pourquoi ne s'appuie-t-il d'aucune citation pour établir un fait qu'il regarde comme si singulier, et sur lequel il édifie presque tout son système ? Je ne connais rien qui vienne à l'appui de la distinction dont il parle ; mais si elle est en effet indiquée quelque part, apparemment qu'on doit l'entendre de la terre donnée aux colons partiaires, par opposition à celle que le maître se réservait pour cultiver sous sa main.

[2] Julii Cæsaris Commentarii de Bello gallico, lib. IV, cap. 13 et 15.

Digitized by Google

était même prodigieux, et l'on a peine à comprendre comment une république, lorsqu'elle comptait des citoyens si puissants, pouvait les forcer à respecter ses ordres. Orgétorix, le premier et le plus riche des Helvétiens, réussit à se soustraire à un jugement, en rassemblant ce que César nomme sa famille ; avec ses clients et ses débiteurs, elle montait à dix mille hommes. Le Séquanais Casticus et l'Éduen Dumnorix semblent n'avoir pas été moins puissants [1].

Mais enfin ces clients, ces *ambacti* ou vassaux, étaient dans une condition approchant de celle des esclaves ; c'est dire assez qu'ils n'étaient pas complétement réduits à l'esclavage : d'ailleurs, aussi longtemps que les hommes libres cultivent eux-mêmes leurs terres, la condition de l'esclave en doit être moins fâcheuse. La communauté de travail établit toujours une sorte de fraternité, tandis que le joug devient intolérable quand le maître regarde l'esclave comme étant d'une autre espèce que lui. Nous ne connaissons point le contrat que faisait le seigneur gaulois avec le colon qui cultivait sa terre ; mais il semble que les paysans gaulois habitaient au milieu des champs qui leur étaient distribués, et non dans la maison du maître. Ils avaient donc quelque intérêt dans la propriété, quelque droit aux récoltes qu'ils faisaient naître, et leur condition était peut-être la même que celle des colons partiaires, ou tout au plus que celle des serfs de la glèbe.

Il faut bien que le sort des paysans tributaires, dans les Gaules indépendantes, fût tolérable, puisqu'il leur permettait de multiplier. En effet, on voit que la population s'y proportionnait au besoin du travail ; de même elle s'est maintenue dans le moyen âge, et elle se maintient en Russie ; tandis que l'esclavage domestique détruit rapidement la classe qui lui est soumise, et que si on ne la renouvelle pas par une traite ou une importation constante, cette classe finit par s'éteindre.

La conquête des Gaules avait été accompagnée d'un épouvantable massacre de leurs habitants ; il semble, d'après le récit de César, qu'un quart de la population périt par l'épée des Romains. Mais, dès que les Gaules furent soumises, les arts du luxe et de la mollesse y firent dans les villes des progrès rapides ; un immense commerce échangea leurs produits et augmenta leur opulence ; et les besoins de la consommation étant plus considérables pendant le premier siècle de leur soumission aux Romains, la population des campagnes s'accrut rapidement pour

[1] Julii Cæsaris Comment. de Bello gallico, lib. I, cap. 3 et 4.

y pourvoir. En une génération le vide laissé par la guerre fut comblé; l'agriculture s'enrichit des découvertes faites par les observateurs de la nature en Italie et en Grèce. Les Gaules furent regardées comme une des plus riches et des plus fertiles provinces de l'empire; la culture de la vigne y fut introduite; elle s'avança dans le nord jusqu'au voisinage de Paris, tandis que d'autres districts, mieux situés, furent signalés pour leurs vins exquis [1].

Au milieu même de ce progrès vers l'opulence, un double changement s'opéra dans la population libre, et dans la population servile. Les petits propriétaires, ruinés par la durée de la guerre, et dépouillés par les usuriers, furent plus que jamais obligés de se mettre sous la clientelle des seigneurs puissants. Bientôt ils ne purent plus soutenir leur concurrence; ils vendirent leurs propriétés, que les acquéreurs en petit nombre réunirent par grandes masses. Ces immenses propriétés, que les Romains désignaient par le nom de *latifundia*, perdirent la Gaule aussi bien que l'Italie [2]. Tous les petits propriétaires, tous ceux qui travaillaient leurs propres champs de leurs propres mains, disparurent. C'étaient eux qui formaient proprement la nation; avec eux finit la race des Gaulois et la langue celtique. Les grands seigneurs, au contraire, repoussèrent toutes les traditions nationales, comme des restes d'une barbarie dont ils rougissaient. Ils adoptèrent tout le luxe des Romains, ils firent consister le progrès de la civilisation, autant dans les jouissances de la mollesse que dans les développements de l'esprit; ils renoncèrent à tous les travaux rustiques; ils sollicitèrent leur admission dans le sénat de Rome; ils se réunirent dans les grandes villes: ils soumirent leurs esclaves à l'inspection de régisseurs mercenaires, et en les réduisant à une condition beaucoup plus dure, beaucoup plus misérable, ils arrêtèrent aussi beaucoup plus tôt leur reproduction.

Bientôt la culture des campagnes par des colons partiaires ou tributaires, fut considérée par les Gaulois civilisés comme un reste de barbarie de leurs ancêtres. Il était impossible, disaient-ils, de faire admettre par ces grossiers paysans aucun des progrès de la science rurale, et pour réformer l'agriculture, il leur paraissait nécessaire de substituer à des colons presque indépendants, des esclaves qui n'eussent

[1] Plinii Historia naturalis, lib. XIV, cap. 2, 3, 6, 9. et cætera.
[2] Latifundia perdidère Italiam. Plinii Histor. naturalis, lib. XVIII, cap. 6.

Digitized by Google

d'autre volonté que celle de leurs maîtres. En vain Columelle leur recommandait-il d'employer des esclaves seulement lorsqu'ils pourraient les diriger eux-mêmes, et de s'en tenir aux cultivateurs libres, aux colons, si leurs possessions étaient éloignées, et s'ils ne voulaient pas vivre dans les champs, à la tête de leurs ouvriers [1]. Le *villicus*, ou le commandeur d'esclaves, s'efforçait de leur persuader le contraire; il employait tous les raisonnements que nous voyons reproduire par les agents des planteurs aux Antilles; et l'orgueil ou le goût du pouvoir absolu, plus puissant que l'intérêt personnel, les faisait écouter.

Les paysans, réduits à un complet esclavage, périssaient rapidement à la peine. Depuis la disparition des petits propriétaires, leur condition avait cruellement empiré; pour mesurer avec discrétion le travail, il faut le connaître; et le luxe, qui augmente la cupidité, diminue la sympathie des hommes pour leurs semblables. Cependant la traite comblait avec facilité les vides de la population servile. Pendant longtemps les Romains s'étaient crus assurés d'un marché d'esclaves toujours abondamment fourni. Leur république avait constamment fait la guerre avec succès, et à peine croyaient-ils abuser de la victoire lorsqu'ils faisaient vendre sous la lance tous les habitants d'une ville prise d'assaut. Nous voyons dans les Antilles qu'il ne faut que quinze ans à des maîtres chrétiens pour détruire toute une population servile qui n'est pas renouvelée par la traite; on ne doit pas croire que les maîtres gaulois et romains eussent plus d'humanité. Aussi la nation gauloise fut en quelque sorte détruite entre leurs mains; ainsi périt un langage national qui, des extrémités de l'Hibernie à celles de la Gaule cisalpine, avait été parlé par tant de millions d'hommes; phénomène toujours rare dans l'histoire, et qui ne peut s'expliquer que par l'esclavage. En effet les esclaves qui avaient remplacé les anciens paysans, rassemblés parmi des races différentes, et souvent amenés de pays lointains, étaient obligés d'apprendre le latin, seule langue commune, pour s'entendre les uns les autres, ou pour comprendre les ordres de leurs régisseurs et de leurs maîtres. C'était à eux à faire toutes les avances; car entre l'esclave et l'ingénu, c'est toujours le premier qui apprend la langue de l'autre.

La langue des vainqueurs avait cependant été repoussée par la troisième Lyonnaise ou l'Armorique, la race des paysans avait mieux maintenu son indépendance, et a conservé jusqu'à nos jours le bas-breton;

[1] Collumella de re risticâ, lib. I, cap. 7.

et par les deux Germanies, qui ne renoncèrent jamais à l'usage de la langue teutonique. De nouveaux peuples germains venaient fréquemment se mêler aux anciens conquérants, et chaque invasion confirmait l'amour de tous les usages de leur race parmi des peuples fiers de leur origine. Dans le reste des Gaules on ne parlait plus que latin, et tout au plus distinguait-on encore à la prononciation un Aquitain d'avec un Celte [1].

Mais, deux siècles environ après la conquête des Gaules, la fortune abandonna les Romains; ils ne soumirent plus de nouvelles régions à leur empire; ils ne réussirent plus, en faisant des incursions chez les barbares, à en ramener de nombreuses bandes de captifs. Ils se bornèrent à défendre la frontière du Rhin et du Danube; et, loin de pouvoir recruter leurs laboureurs avec des esclaves enlevés aux Germains, aux Sarmates et aux Scythes, ils virent bientôt les nations barbares pénétrer dans leurs provinces, ravager leurs moissons, et entraîner, dans les forêts de la Germanie, pour les revendre ensuite aux Italiens et aux Grecs, les esclaves qu'elles enlevaient à la Gaule. Une seule campagne pouvait tout à coup faire disparaître toute cette population servile qui, n'étant point attachée au sol et n'ayant rien à perdre, ne redoutait point de passer en de nouvelles mains. Les esclaves, espérant toujours changer un mauvais maître contre un meilleur, et préférant l'inconnu au connu, suivaient sans difficulté le vainqueur barbare, qu'ils aidaient à se charger des dépouilles de la ferme. De tout le butin que le soldat pouvait atteindre, c'étaient les esclaves qu'il transportait avec le plus de facilité, et qu'il revendait avec le moins de perte. Cependant les familles auxquelles la culture de la terre était confiée, s'éteignaient rapidement, et les maîtres, ruinés par la guerre, ne pouvaient plus racheter de nouveaux agriculteurs, pour remplacer ceux qui leur échappaient.

On vit alors commencer, pour les propriétaires, un état de détresse, qui a laissé des traces profondes dans la législation des Romains. L'on s'occupa d'abord de fixer les colons sur les terres de leurs maîtres. Par une loi d'Arcadius et Honorius, la populace, dans plusieurs provinces des Gaules, fut enregistrée et retenue au service des terres [2]; de

[1] Sulpicius Severus, Dialog. primus. Cap. 20. Scr. Franc. t. I, page 574. — Sidonius Apollinaris, lib. III, epist. 3. Scr. Franc. t. I, page 790.

[2] La loi emploie le mot de plebs, qui ne désigne pas les esclaves. In Codice Théodosiano, t. IV, p. 36, 15, Flav. Manl. Theodor. Coss. Ann. 399.

grandes facilités furent aussi données aux maîtres pour réclamer leurs colons fugitifs, lorsqu'ils désertaient de leurs champs [1].

Ainsi, la rapide destruction des esclaves qu'on avait cessé de remplacer, avait forcé d'en revenir à la culture libre ; mais en même temps le législateur restreignait cette liberté qui pouvait encore relever la population; et il assimilait presque la condition des colons à celle des esclaves qui avaient disparu. Il s'aperçut bientôt cependant qu'il devait au contraire protéger le colon contre l'oppression de son maître, s'il ne voulait pas que cette seconde classe disparût comme la première. Quelques lois furent portées pour empêcher le maître d'abuser de son pouvoir, et d'augmenter les redevances que les colons payaient d'après un ancien usage [2]. Ce travail contradictoire du souverain décèle son embarras. Tantôt le propriétaire se plaignait que les terres ne lui rendaient rien, et qu'il ne pouvait payer les impôts, à moins qu'on ne l'armât de lois plus sévères contre ses paysans ; tantôt de vastes districts, des provinces tout entières, revenaient au fisc, après l'abandon ou la mort de tous leurs habitants, et avertissaient ainsi le prince d'adoucir une législation trop sévère. Les jurisconsultes multipliaient leurs décisions ; mais en même temps les forêts et les bruyères envahissaient des campagnes autrefois fertiles. Le despotisme promenait sa faux terrible sur les Gaules, et leurs habitants disparaissaient devant elle plus rapidement qu'ils n'avaient fait devant le glaive de César.

Deux corps peuvent encore mériter de fixer nos regards dans l'organisation des Gaules romaines, savoir : la noblesse et le clergé. Il est important de savoir ce qu'ils étaient sous les empereurs, pour juger ce qu'ils devinrent, et comment ils le devinrent sous les rois barbares.

Les distinctions de naissance avaient existé dès le commencement de la république romaine ; et, malgré la lutte qui s'était établie de bonne heure entre la démocratie et l'aristocratie, malgré les victoires que le principe de l'égalité avait successivement obtenues, ces distinctions subsistèrent jusqu'aux derniers temps de l'empire romain, tant elles étaient intimement liées avec les mœurs de tout le peuple. Entre les

[1] Codex Theodosian. lib. V, tit. IX et X. t. I, p. 419, ad ann. 400. Lib. VI, tit. II, ad ann. 398. T. II, p. 21 ; avec une dissertation savante de Godefroi sur les droits et la condition des colons.

[2] Codicis Justiniani, lib. XI, tit. XLIX, l. 1. et 2. Sur la condition des colons, voyez le Code, lib. XI, tit. XLVIII et seq., et le Code Théodosien, lib. V, tit. IX, X et XI. — Voyez aussi Sancti Augustini de Civitate Dei, lib. X, cap. 1.

Digitized by Google

nations de l'antiquité, les Romains seuls avaient adopté l'usage des noms de famille ; par leur moyen, ils transmettaient à leurs enfants le nom et la gloire des pères comme un héritage. Les peuples qui n'ont point connu cet usage si simple, ne peuvent jamais attacher la même importance à l'antiquité des races. Plus l'empire avait subsisté longtemps, et plus ces antiques souvenirs paraissaient imposants; aussi, sous le règne de Théodose et de ses fils, dans le quatrième et le cinquième siècle, le sénat de Rome s'enorgueillissait-il de ceux de ses membres qui portaient beaucoup de faisceaux consulaires. Les noms les plus illustres de la république étaient tous éteints, il est vrai; mais les Bassi, les Paulini, les Anicii et les Symmachi, se rattachaient, par leurs alliances, aux plus anciennes familles patriciennes.

Tous les personnages importants, dans les Gaules, tous ceux qui pouvaient prétendre à une longue illustration, avaient adopté l'usage romain des noms de famille, et ces noms, dès le temps de Tacite, avaient une tournure latine, même dans l'armée indépendante de Julius Civilis. Dès lors les distinctions pouvaient être attachées à la naissance, et demeurer héréditaires tout aussi bien que dans le sénat de Rome. Il est probable que sous ces noms nouveaux se cachaient les descendants des anciens chefs des républiques gauloises. Ils s'étaient faits Latins pour entrer dans le sénat de Rome ; mais leur aristocratie, fondée sur leurs richesses et sur l'étendue de leurs possessions territoriales, se maintenait en dépit des révolutions. Les nobles et les chevaliers dont avait parlé César, étaient probablement les ancêtres de ces familles sénatoriales dont Grégoire de Tours parle au sixième siècle, quoiqu'il n'y eût plus de sénat.

Cependant, la manière dont l'empire romain était gouverné n'était pas propre à confirmer les préjugés de la naissance. Une distinction importante avait existé longtemps entre les citoyens romains et les provinciaux ou sujets de l'empire; elle fut abolie par l'édit de Caracalla, qui accorda à tous les provinciaux, sans exception, les droits de citoyens romains. La distinction entre les patriciens et les plébéiens avait été depuis longtemps supprimée ; il ne restait donc plus que celle de l'ordre sénatorial, qui ne se trouvait étayée par aucune autre, et qui était fréquemment accordée par les empereurs à des favoris indignes de toute considération. Au milieu du troisième siècle, l'empereur Gallien, jaloux de ce qui restait encore de crédit au sénat, interdit aux sénateurs d'exercer jamais aucune fonction militaire, ou

même de s'approcher des camps et des légions [1]. Dès lors la noblesse romaine s'abandonna, sans plus de retenue, à la mollesse et aux vices; et comme le commandement des armées était la route ordinaire par laquelle on arrivait à l'empire, à dater de cette loi, les empereurs, leurs grands officiers, les tribuns des légions, et tous ceux qui, dans l'empire, exerçaient un grand pouvoir, ne sortirent plus que de familles plébéiennes, provinciales, et le plus souvent barbares.

Un peuple accoutumé à ce que le pouvoir, le talent, la richesse, appartiennent exclusivement aux hommes dont il a pu suivre l'élévation récente, ne saurait conserver un grand respect pour l'antiquité de race. L'empire romain tout entier appartenait aux parvenus, tandis que, selon Aurélius Victor, « les sénateurs se délectaient dans leurs » loisirs, tremblaient toujours pour leurs richesses, en préféraient » l'usage et l'affluence à l'éternité elle-même, et préparaient ainsi la » voie aux soldats, et presque aux barbares, pour dominer sur eux et » sur leur postérité [1]. »

Dès cette époque, et aux temps de l'invasion des barbares, nous trouvons quelquefois le titre de *nobiles* appliqué aux familles plus riches et plus puissantes de la Gaule; mais il n'avait que son sens étymologique de *notabiles*. Aucun rang, aucune prérogative, aucune distinction réelle ne leur étaient assurés par les lois; ils devenaient notables en acquérant de la richesse ou du pouvoir; ils cessaient de l'être en perdant l'une ou l'autre, et ils s'occupaient trop peu de l'histoire nationale, ou des temps antiques, pour qu'un nom qui aurait retracé la mémoire d'un ancien pouvoir ou de belles actions, fût une partie essentielle de leur héritage.

Le clergé était en quelque sorte le seul corps qui eût survécu à la dissolution de l'empire, et son organisation acquérait des forces à mesure que les autres liens de l'ordre social se relâchaient. Tandis qu'aucun citoyen ne songeait plus à la chose publique, les chrétiens, qu'animait toujours la première ferveur de leur conversion, étaient sans cesse occupés d'étendre leur église. L'homme ne peut se passer de toute espèce de passions politiques, et ce besoin d'action publique, qui fait partie de son être, avait pris sa direction vers les affaires ecclésiastiques. C'était dans la carrière religieuse qu'on s'animait par

[1] Sexti Aurelii Victoris de Cæsar. in Gallieno, cap. 33, § 5, p. 747 et in Probo, cap. 37, p. 748. Script. Histor. Augustæ.

[1] Sexti Aurelii Victoris in Probo. cap. 47, p .748.

l'exemple, qu'on recevait et qu'on communiquait l'enthousiasme, qu'on brillait par l'éloquence, qu'on agissait sur la multitude, qu'on acquérait enfin de la gloire, des richesses et du pouvoir. Tous les esprits ardents, tous les cœurs ambitieux, s'enrôlaient dans la milice sacrée, c'était la seule qui présentât l'espoir du succès. Le Gaulois, au contraire, qui entrait dans l'armée, devait se résigner par avance aux revers et aux privations, à l'humiliation et aux défaites. L'incapacité de ses chefs, et le despotisme du maître commun ne pouvaient lui faire attendre autre chose. Dans aucune autre carrière, un homme ne pouvait déployer toute son énergie ; mais, comme prêtre, il se sentait homme libre ; comme prêtre, il participait au gouvernement républicain de l'Église, à ses conciles, à son empire sur la multitude, à son crédit auprès des princes.

La religion chrétienne avait pénétré plus tard dans les Gaules que dans les provinces orientales de l'empire. C'est sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle, en l'année 917 de Jésus-Christ, qu'on place les premières conversions et les premiers martyres. Sulpice Sévère, qui était Gaulois, et qui mourut vers l'année 420, s'est contenté de dire, dans son Histoire sacrée : « La cinquième persécution agita l'Église » sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin ; c'est alors que pour la première » fois on vit des martyrs dans les Gaules, la religion de Dieu ayant » beaucoup tardé à passer les Alpes [1]. » Mais pendant ce temps on nourrissait la dévotion des fidèles orientaux, en leur racontant que dans les pays les plus éloignés, la foi était exposée à des épreuves, et remportait des victoires bien plus éclatantes que celles qu'ils voyaient autour d'eux. Eusèbe de Césarée rapporte une lettre des églises de Vienne et de Lyon à celles d'Asie et de Phrygie, pour leur rendre compte de cette persécution, dont toutes les circonstances sont tellement fabuleuses qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître une de ces fraudes pieuses qui confondent à chaque pas l'histoire ecclésiastique [2]. Cent ans plus tard, et sous le règne de Decius (249-251), des évêques étrangers arrivèrent dans les Gaules, et y fondèrent les églises d'Arles, Narbonne, Toulouse, Limoges, Clermont, Tours et Paris. Saint Denis,

[1] Sulpicii Severi Historia sacra, lib. II, cap. 46. Apud. Script. Franc. t. I, p. 675.

[2] Eusebii Historia ecclesiastica, lib. V, cap. 1, p. 125, 134. In Valesii Script. Græcis Historiæ ecclesiast. t. I. — Baronii Annal. eccles. Ann. 179, t. II, p. 230.

Digitized by Google

premier évêque de Paris, était un de ces missionnaires. C'est proprement à cette époque que le christianisme paraît s'être introduit dans les Gaules [1]. Pendant les trois premiers siècles, cette contrée, quoique distinguée par son zèle pour les belles-lettres, n'avait pas encore donné naissance à un seul écrivain ecclésiastique.

Les persécutions auxquelles les chrétiens furent exposés dans les autres parties de l'empire romain, atteignirent à peine les Gaules. Pendant la durée de la plus sanglante, sous Dioclétien, elles furent gouvernées par le césar Constance-Chlore, chrétien lui-même, ou du moins très-favorable aux chrétiens. Aussi à cette époque les Gaules devinrent-elles l'asile d'un grand nombre de chrétiens qui fuyaient la persécution exercée dans les autres parties de l'empire. Leur exemple fit faire à la religion de rapides progrès pendant la fin du troisième siècle et le commencement du quatrième. Mais ce fut surtout lorsqu'elle se fut assise sur le trône avec Constantin, que les conversions, quelquefois achetées par des récompenses pécuniaires [2], et toujours encouragées par la faveur du prince, furent rapides et nombreuses.

Tout le corps du clergé catholique fut exempté par les empereurs de tout service public ou privé, de tout office municipal, et de cette solidarité ruineuse qui accablait les curiales, de toute taxe personnelle et de tout ce qu'il y avait de plus onéreux dans les poursuites du fisc [3]. De tels priviléges le rendirent bientôt plus nombreux que les légions de l'empire. D'autre part, l'édit que Constantin publia à Milan, en 312, pour rendre la paix à l'Église, lui avait fait restituer toutes ses propriétés saisies pendant la persécution de Dioclétien; et un nouvel édit, publié à Rome en 321, accorda à tous les fidèles le droit de léguer à l'Église jusqu'à la totalité de leurs biens, au préjudice de leurs familles [4]. Dès lors le clergé encouragea la prétendue générosité des mourants, qui dépouillaient leurs enfants de leur héritage, pour gagner à prix d'argent leur entrée dans le ciel. Le siècle n'était pas moins noté pour son égoïsme que pour sa superstition, et dans le cours de peu d'années, d'immenses richesses furent laissées aux églises par testament.

[1] Gregorii Turonensis Histor. lib. I, cap. 28, p. 147. — Baronii Annal. eccles. Ann. 254, t. II, p. 449. — Gibbon, Decline and Fall, ch. 13, page 367.

[2] Baronii Annal. ad ann. 324, § 67, 74, t. III, p. 230.

[3] Codex Theodosianus, lib. XVI, tit. II. De Episcopis eccles. et clericis, t. VI, p. 15.

[4] Codex Theodos., lib. XVI, t. II, les 4, t. VI, p. 23.

Constantin donna l'exemple de racheter ainsi des mains des prêtres la paix d'une conscience troublée. Ses libéralités comme ses vices s'accrurent avec l'âge ; la pénitence de chaque crime royal était pour l'Église l'occasion d'acquérir un nouveau trésor. Le meurtre de Crispus son fils, de Fausta sa femme, de Maximien son beau-frère, de Licinius son neveu, et bien d'autres encore, furent rachetés par l'édification d'un grand nombre d'églises et par leur abondante dotation [1].

Le clergé n'était point encore satisfait de l'immunité accordée aux personnes ecclésiastiques. De même qu'un citoyen, en entrant dans les ordres, était affranchi de la capitation, il aurait voulu que toute terre donnée à l'Église fût affranchie de l'impôt territorial. Le synode de Rimini décréta que cette immunité faisait partie des franchises de l'Église ; mais il ne put obtenir la sanction de l'empereur, à cause du bouleversement que cette exemption aurait causé dans les finances de l'empire, et, en 387, saint Ambroise reconnut, quoique avec répugnance, que les ecclésiastiques étaient dans l'obligation de payer l'impôt territorial [2].

A cette époque, c'était par une élection purement démocratique que le clergé se recrutait de membres nouveaux. Les évêques eux-mêmes étaient élus par leurs troupeaux, et les citoyens les plus obscurs concouraient à cette nomination importante. Ce n'est pas que les deux autorités civile et ecclésiastique n'eussent cherché de concert à écarter la populace des élections. Un canon du concile de Laodicée interdisait à la foule de prendre part aux élections du sacerdoce, et une novelle de Justinien ordonnait au métropolitain qui apprenait la mort d'un de ses évêques, de convoquer seulement les clercs et les premiers citoyens de la ville, en même temps qu'il donnait une commission à quelque autre de ses suffragants pour administrer le siége vacant et présider à l'élection [3]. Mais la multitude accourait toujours de toutes les parties du diocèse, dans le lieu où l'on allait lui choisir un nouveau pasteur; elle réclamait ses droits au nom de l'égalité des fidèles devant Dieu; ses acclamations à la vue de quelque saint personnage étaient prises

[1] Eusebius Histor. ecclesias. lib. X, cap. 6, p. 321. — Ejusdem vita Constantini, lib. IV, cap. 28, page 445. — Baronii Annal. eccles. Anno 324, § 5, page 198.

[2] Codex Theodosianus. Lib. XVI, tit. II, lex 15, t. VI, p. 42. — Baronii Annal. eccles Ann. 387, t. IV, p. 461.

[3] Concilii Laodicensis canon 13. Labbei Concilior. gener. t. I, p. 1498. — Novella CXXIII, cap. 1. Authent. collectio 9, tit. VI.

pour une voix du ciel ; aussi, dans les récits des vies des saints, et dans les lettres où Sidonius Apollinaris raconte la nomination de quelque évêque des Gaules, on voit presque toujours les clameurs populaires l'emporter sur le vœu des prêtres et sur celui de l'aristocratie [1].

Les évêques avaient seuls le droit de recruter le corps du clergé, et de conférer la prêtrise par l'imposition des mains. Ce corps, formé d'une manière si indépendante de l'autorité civile, était ensuite, et pour la vie, soustrait à sa juridiction. Les évêques ne pouvaient être jugés que par leurs pairs, même dans le cas d'une accusation capitale. Le clergé inférieur ne jouissait pas, il est vrai, du même privilége ; ce n'était que pour les fautes vénielles qu'il était renvoyé à la seule correction des évêques ; lorsqu'un prêtre était accusé de crimes capitaux, il rentrait sous l'autorité des magistrats de l'empire. D'autre part, les laïques pouvaient être soumis de différentes manières à la juridiction ecclésiastique. Toutes les fois que les parties en litige recouraient aux évêques pour un arbitrage, la décision de ceux-ci était rendue exécutoire par les tribunaux. Toutes les fois qu'un criminel pouvait entrer dans un temple chrétien, il y jouissait du droit d'asile, qui s'étendait même à tout le pourtour de l'église, et il ne pouvait plus être traduit devant la justice civile [2]. Toutes les fois enfin que la juridiction civile se trouvait en conflit avec l'ecclésiastique, tous les évêques également s'attribuaient le droit d'excommunication, et, dès le siècle de Théodose, ils en frappaient indifféremment les gouverneurs des provinces, les préfets du prétoire et les mandataires du souverain [3].

Le christianisme, une fois monté sur le trône, fit dans les Gaules, en moins d'un siècle, les plus rapides progrès. Presque tous ceux qui étaient attachés à la cour, à l'armée, à une carrière publique d'aucun genre, embrassèrent une religion que favorisait le monarque ; presque tous ceux qui avaient quelque occasion de craindre pour leur fortune ou pour leur repos, recherchèrent la protection du seul corps qui fût encore puissant dans l'État. La religion païenne n'avait point jeté de profondes racines dans les âmes ; aucun de ses sectateurs ne lui était assez dévoué pour vouloir s'exposer pour elle aux dangers et au mar-

[1] Sulpicius Severus in vitâ S. Martini, cap. 7. Script. Fr. T. I, p. 544. Sidonius Apollinaris. lib. IV, epist. 25. Lib. VII. epist. 5 et 9. Script. Franc. t. I, p. 749, 797.

[2] Codex Theodosianus. lib. IX. tit. LXV, lex 4. t. III, p. 565.

[3] Gibbon, Decline and Fall. Chap. XX. t. III, page 300.

tyre qu'avaient bravés les premiers chrétiens. Aussi la persécution qui affermit les sectes naissantes triompha-t-elle presque sans peine d'un culte qui se maintenait par l'habitude plutôt que par la foi. En 392, une loi de Théodose défendit les sacrifices aux idoles, sous peine de mort, en les qualifiant de haute trahison contre l'État [1]. Toutes les fêtes publiques, tous les actes de l'ancien culte furent épiés et punis avec acharnement par les magistrats et les évêques. Dans les Gaules, saint Martin, qui fut élevé au siége épiscopal de Tours, en 372, et qui se signala dans ses fonctions par le zèle le plus ardent et le plus intolérant, accomplit dans son diocèse la destruction des temples des idoles. C'était à la tête d'une troupe de gens armés qu'il allait attaquer successivement ces sanctuaires ; mais comme les habitants du voisinage lui résistaient quelquefois, son biographe assure que des miracles confirmaient sa mission divine, et que les peuples étaient convertis en voyant de leurs yeux la victoire des agents célestes sur les agents infernaux [2]. L'exemple de saint Martin fut suivi par les prélats les plus illustres des Gaules. Les païens, rejetés de la cour, de la justice, de l'administration, de l'armée, privés de la protection, des honneurs, des richesses dont jouissait l'Église, furent enfin poursuivis dans les obscurs villages où ils gardaient encore le culte de leurs pères ; leurs cérémonies furent punies de mort, leurs temples furent attaqués avec le fer et le feu ; lorsqu'ils essayèrent de les défendre, leur sang coula en abondance ; et cependant les prêtres affirmèrent et les magistrats crurent que ce sang n'était point versé par des hommes, mais par des anges vengeurs. Ainsi fut accomplie dans le quatrième siècle la conversion des Gaules ; et tandis que, sous le règne de Constantin, les chrétiens n'y formaient encore qu'une très-faible minorité, sous le règne d'Honorius il était difficile d'y trouver encore des païens parmi les citoyens romains.

[1] Codex Theodosianus, lib. XVI, tit. X, lex 12, p. 275.

[2] Sulpicius Severus in vitâ Martini, cap. 9. 12. — Baronii Annal. eccles. Anno 389, t. IV, p. 524.

CHAPITRE III.

Invasion générale des barbares ; établissement des Visigoths et des Bourguignons dans les Gaules. 400-423.

Lorsque la domination romaine expira dans les Gaules, ces provinces étaient réduites à peu près à la condition où sont tombées aujourd'hui celles de l'empire turc. Elles ne formaient ni un État par elles-mêmes, ni une province, mais plutôt une vaste étendue de pays dont les habitants ne se sentaient unis les uns aux autres par aucun lien social. S'ils consultaient leurs souvenirs historiques, tout leur rappelait qu'ils provenaient des races les plus dissemblables; s'ils ne s'attachaient qu'à leur état présent, ils se trouvaient sans organisation qui leur fût propre, sans institutions conservatrices, sans esprit de vie qui pût changer en compatriotes les hommes que le hasard avait rassemblés sur un même sol. On distinguait encore dans les Gaules les restes des Celtes, des Belges, des Aquitains et des Germains, aussi bien que ceux de plusieurs peuples moins illustres qui, confinés dans quelque district ou des Pyrénées ou des Alpes, conservaient obscurément le souvenir de leur ancienne indépendance. Les races étrangères qui s'étaient rencontrées dans les Gaules étaient plus nombreuses encore. Les Marseillais, descendus des Phocéens, continuaient à s'enorgueillir de leur origine grecque, quoique leurs ancêtres fussent arrivés pour la première fois sur les côtes de Provence près de six cents ans avant Jésus-Christ. D'autres Grecs cependant s'y trouvaient en assez grand nombre ; ils s'y étaient introduits à la suite des césars de Byzance et de leurs armées, comme marchands, comme sophistes et grammairiens, ou comme prêtres : on y voyait des Italiens, et des sujets de toutes les provinces de l'empire, venus de la Bretagne, de l'Espagne, de l'Afrique, de l'Illyrie et de l'Orient ; l'armée ou la carrière des emplois civils les

avait conduits à la recherche de la fortune dans un pays soumis au même gouvernement que leur patrie, et ils devenaient citoyens des lieux où ils avaient vieilli. On y rencontrait, sous le nom d'affranchis, une classe plus nombreuse encore, qui tirait son origine de toutes les nations diverses contre lesquelles les Romains avaient porté les armes.

Les marchands qui faisaient l'infâme commerce des hommes, trouvaient presque toujours leur avantage à dépayser les captifs, soit pour éviter qu'ils ne tentassent de s'enfuir au delà des frontières, soit pour imposer silence aux réclamations qu'ils auraient pu former sur une injuste capture. Ces captifs, amenés de loin, obtenaient ensuite en assez grand nombre leur liberté. Les Romains mettaient leur point d'honneur à célébrer un jour propice pour eux par l'affranchissement de beaucoup d'esclaves, et presque toujours ils en mettaient aussi en liberté par leur testament. Cet usage était devenu plus fréquent depuis qu'on voyait communément les riches renoncer au mariage et aux soucis de la vie; ils s'inquiétaient peu de diminuer le partage de leurs héritiers, et ils promettaient aux ministres de leurs plaisirs, au confident adroit, au valet habile qui les avait bien servis pendant leur vie, la liberté pour récompense, comme nous promettrions une pension de retraite à un vieux domestique. L'affranchi acquérait les droits de citoyen, il prenait le nom de son maître, et se confondait bientôt avec les fils de l'homme libre. Le législateur d'un peuple laboureur et guerrier avait voulu que ce peuple se recrutât aisément parmi les robustes compagnons de ses travaux rustiques ; mais la loi qui accordait le droit de cité aux affranchis, conservée dans un empire corrompu, n'y introduisit plus que des êtres avilis, qui avaient gagné la faveur de leur maître par la bassesse et l'intrigue.

Enfin une dernière classe, plus nombreuse que toutes les autres prises ensemble, complétait la population des Gaules ; c'était celle des esclaves, dont les uns, descendus des anciens habitants du pays, cultivaient la terre moyennant des redevances fixes; les autres, achetés en pays étrangers, travaillaient dans les champs ou dans les ateliers, sous le fouet d'un commandeur et pour le profit de leur maître.

C'est au milieu d'une race déjà si mêlée que l'invasion des barbares, au cinquième siècle, introduisit des éléments nouveaux. Les peuples de tout le nord de l'Europe et de l'Asie, depuis le Rhin et le Danube jusqu'à la Scandinavie, et depuis l'Océan germanique jusqu'aux mu-

railles de la Chine, se précipitèrent sur l'empire romain. Ils se pressèrent, se culbutèrent les uns les autres, et lors même qu'ils ne réussirent pas à fonder une domination durable dans les pays qu'ils avaient envahis, ils y laissèrent du moins des colonies militaires, qui ne s'incorporèrent que lentement avec le reste des habitants. Tous contribuèrent ainsi à former la nouvelle nation française, qu'il ne faut point chercher uniquement dans la petite tribu des Francs. Aussi croyons-nous convenable de passer ici tous ces peuples en revue, pour rassembler quelques notions sur leur première origine et sur leurs mœurs.

La frontière septentrionale de l'empire romain, à l'époque où il avait acquis son plus grand développement, était menacée par les trois nations ou les trois grandes races des Germains, des Sarmates et des Scythes. Chacune d'elles se partageait en plusieurs peuples divers qui changeaient fréquemment de nom, parce que leurs peuplades détachées se formaient en confédérations nouvelles. Mais elles étaient toujours reconnaissables à leur langage teutonique, slave, ou tartare, à leur manière de faire la guerre, à leurs habitudes, et à leurs demeures fixes ou errantes.

Les Germains s'étaient arrêtés dans la carrière de la civilisation à un degré qui se présente rarement dans l'histoire du monde ; ils ne pouvaient plus être considérés comme un peuple pasteur, bien moins encore comme un peuple chasseur, malgré les rapports qu'on a souvent observés entre leur condition et celle des sauvages de l'Amérique septentrionale. Ils connaissaient l'agriculture, et ils vivaient de ses produits; toutefois leur vie était presque toujours errante ; ils dédaignaient toutes leurs anciennes habitudes, tous les souvenirs d'enfance et les affections qui attachent les hommes à leur pays ; ils désiraient toujours changer de lieux. Ils connaissaient les arts, le travail des métaux, le commerce, la fabrication de leurs armes décelait une intelligence et une expérience qui, s'ils les avaient appliquées à l'industrie, auraient suffi pour leur procurer toutes les commodités de la vie. Mais leur horreur pour l'habitation des villes, pour toute contrainte, pour tout ce qui peut amollir l'homme ou lui donner des habitudes efféminées, les maintenait, depuis que les Romains avaient fait connaissance avec eux pour la première fois, toujours au même degré d'ignorance, de pauvreté et de barbarie. Ils n'aimaient, ils n'estimaient que la guerre ; ils croyaient qu'aucune gloire ne pouvait être acquise dans aucune autre carrière. Ils ne faisaient cas que des jouissances qui peuvent être conquises les

armes à la main, et des richesses qui se dissipent dans la salle des festins aussi facilement qu'elles s'acquièrent sur le champ de bataille. Comme ils n'accumulaient aucune richesse, qu'ils ne préparaient aucun fonds pour l'avenir, qu'ils ne perfectionnaient jamais leur agriculture, ou n'augmentaient point l'étendue de leurs champs, l'accroissement de leur population leur serait bientôt devenu à charge. Cependant tous leurs jeunes gens se mariaient en arrivant à l'âge d'homme; la simplicité de leurs mœurs assurait la fécondité de leurs unions, et le nombre des naissances surpassait infiniment les besoins de la nation ou ses moyens de subsistance. Chaque année une population surabondante entrait dans les rangs de l'adolescence, et la guerre était nécessaire à l'existence du peuple même, pour le débarrasser de cet essaim de guerriers qu'il n'aurait pu nourrir.

Les Germains ne permettaient de bâtir dans leur pays aucune ville murée ou aucune forteresse, et lorsqu'ils en étaient réduits à la guerre défensive, ils préféraient n'avoir pour retraites que les bois et les marécages. Ils habitaient dans des villages épars, dont les maisons n'étaient pas contiguës. Cette dispersion même empêchait qu'ils pussent être assujettis à aucune tyrannie. Un prince qui n'a ni forteresses ni troupe de ligne, qui n'a par conséquent ni cachots ni archers pour maintenir la juridiction de ses tribunaux, ne peut réussir à asservir une nation fière et belliqueuse. De même qu'il n'a point de force qui soit à lui, il ne peut guère disposer de celle du peuple. Dans une ville un chef de parti s'élève quelquefois au pouvoir absolu par le dévouement de ses propres concitoyens; mais un prince germain ne pouvait inspirer un enthousiasme populaire à des villageois épars dans de vastes campagnes, et qui ne se rassemblaient jamais sous ses yeux. Il ne devait compter que sur une obéissance volontaire. En effet, les rois germains partageaient l'autorité avec le sénat des plus notables et l'assemblée de tout le peuple; ils n'avaient d'autre prérogative que le droit de proposer leur avis, et d'autre force que la persuasion. La société civile à peine liée n'avait proprement ni trésor, ni armées, ni lois, ni ordre judiciaire. Jamais souverain n'aurait songé à lever un impôt sur les Germains. Le fisc ne contenait que les dépouilles des ennemis, qu'on partageait ensuite entre les soldats. L'armée était toute la nation lorsqu'il s'agissait de se défendre; tous ceux qui étaient avides d'aventures nouvelles, lorsqu'il s'agissait d'attaquer. Les tribunaux se composaient de vieillards, qui siégeaient plutôt comme arbitres que comme juges, la coutume

enfin tenait lieu de lois, et la plus grande peine que la société pût infliger était l'exil, quoique les citoyens le choisissaient souvent d'eux-mêmes, lorsque, dans leur inquiétude, ils allaient se ranger sous les ordres de quelque chef étranger, pour tenter une expédition nouvelle.

Les Germains connaissaient l'esclavage, c'était le sort le plus ordinaire de leurs captifs, et ils les employaient souvent à la culture de la petite portion de terre qu'ils avaient défrichée. Cependant, avec une population déjà surabondante, la multiplication de leurs esclaves aurait été une calamité pour eux ; aussi les revendaient-ils de préférence aux Romains, et ceux qui restaient en Germanie travaillaient avec les membres de la famille, et, n'étant surveillés par aucune force publique, ne pouvaient être réduits à une condition très-dure. Les Germains n'avaient pas proprement de noblesse; tous se glorifiaient également de leur liberté, et ils n'attachaient de prix à leur naissance que par opposition aux esclaves et aux étrangers. En général, ils n'avaient point l'usage des noms de famille; et lorsqu'ils commencèrent à avoir des historiens, on ne vit ceux-ci donner aucune attention aux généalogies : presque jamais ils ne prennent la peine de nous rappeler quel était le père ou l'aïeul de leur héros. Cependant plusieurs tribus avaient mis à leur tête une famille antique pour laquelle elles montraient une prédilection presque superstitieuse. Cette famille, d'où l'on tirait toujours exclusivement les rois, les ducs ou les princes, était alors distinguée par le nom de son premier père. Telles étaient celles des Balthes chez les Visigoths, des Amales chez les Ostrogoths, des Agilulfinges chez les Bavarois, et des Mérovingiens chez les Francs. Ces noms de famille sont les seuls qu'on trouve dans leur histoire, et la distinction de naissance n'avait d'autre usage chez eux que de limiter à une seule race l'élection de leurs rois.

Ce n'étaient pas néanmoins toujours les rois qui commandaient les armées ; souvent un hardi aventurier se présentait à la jeunesse pour lui proposer une expédition nouvelle, et selon qu'il lui inspirait une plus haute idée de sa force, de sa bravoure, de sa prudence ou de sa générosité, il engageait un nombre plus ou moins grand d'aventuriers à se confier à lui et à le suivre. Sa réputation s'accroissait avec le succès de ses entreprises ; des nations entières se rangeaient ensuite sous ses étendarts, et celui qui était entré dans la carrière des armes à peu près comme un chef de brigands, prenait plus tard son rang parmi les conquérants ou les grands monarques. Plusieurs des titres conservés

dans les lois des barbares, qui ont dans la suite désigné des distinctions de rang et presque de naissance, tirèrent leur origine de cette première association volontaire entre des égaux. Les *antrustions* étaient ceux qui s'étaient confiés à leur capitaine, ou qui s'étaient mis sous sa garantie, les *leudes* ceux qu'il avait sous sa conduite [1].

Parmi les nations germaniques qui attaquèrent les Gaules, les Saxons habitaient encore, au quatrième siècle, autour des bouches de l'Elbe, et ils n'étaient guère connus que par leurs expéditions maritimes. Cependant le petit pays qui portait alors leur nom n'aurait jamais suffi à fournir les essaims de pirates qui infestaient sans cesse les côtes de la Gaule et de la Bretagne, et il est probable que tous les aventuriers des pays qui entourent la mer Baltique, et même des bords des rivières de la Russie et de la Pologne, se réunissaient dans leurs ports pour aller ensemble à la recherche du danger, du butin et de la gloire.

Les Francs se trouvaient alors cantonnés entre les Saxons et les Gaules, ou entre les bouches de l'Elbe et celles de la Meuse. Les Francs étaient une confédération nouvelle de peuples germains; parmi eux on distinguait les Saliens, les Bructères, les Ripuaires, les Chauces, les Chérusques, les Chamaves, les Cattes, les Teuctères, les Angrivariens et d'autres encore. Ces peuples divers se maintenaient indépendants; chacun d'eux avait un roi; mais un point d'honneur plus encore qu'un devoir fédéral les obligeait à se défendre les uns les autres. On croit que les rois des divers peuples francs étaient tous de la même famille, dont l'aïeul primitif était nommé Mérovée (*Meer-wig*, guerrier de la mer). D'après lui, ces princes furent nommés Mérovingiens (*Meer-wings*); ou les distinguait entre leurs compatriotes par leur longue chevelure, qu'ils ne coupaient jamais. Un Mérovée, aïeul de Clovis, régna, dit-on, sur les Francs entre 448 et 456; mais son nom seul est resté dans quelques anciens historiens [2], et l'on ne sait absolument rien de plus ni sur sa famille, ni sur sa puissance, ni sur la tribu qui lui obéissait : en sorte qu'on ne voit aucune raison pour que ses descendants eussent pris son nom. Près d'un siècle auparavant, un roi franc dont le nom était fort semblable, Mérobaudes, contemporain de Valentinien, fut revêtu de la dignité romaine de comte des domes-

[1] *Antrôsten*, se confier; *leute*, les gens, de *leiten*, conduire.

[2] Frosperi Tyronis Chron. p. 640. — Gregor. Turonens., lib. II, cap. 9. p. 167. — Hadrianus Valesius Rer. Franc., lib. III, p. 144.

Google

tiques, et, en 377 et 383 [1], de celle de consul. Peut-être faut-il chercher beaucoup plus anciennement encore le héros demi-fabuleux, *le guerrier de la mer*, qui donna son nom aux Mérovingiens. Les Francs paraissent, pour la première fois dans l'histoire de l'empire vers l'année 241 [2]. Quelque grand capitaine put seul réunir, à cette époque, vingt peuples divers en une confédération nouvelle ; ce chef fut apparemment le Mérovée, dont le nom parut si longtemps un titre de gloire à tous ses descendants, quoique la tradition ne conservât plus aucune trace de ses victoires.

S'il nous est permis de fixer aujourd'hui des limites entre des peuples qui n'en reconnurent aucune, il semble que nous devons assigner aux Allemands leurs demeures au levant des Francs, sur les frontières des Gaules. Les Francs, au quatrième siècle, occupaient la rive droite du Rhin, depuis son embouchure jusqu'à l'endroit où il reçoit le Mein dans son lit ; les Allemands s'étendaient sur cette même rive, depuis le Mein jusqu'au lac de Constance et au Danube. Ils confinaient au midi non-seulement avec les Gaules, mais avec les trois provinces romaines de Rhétie, de Norique et de Pannonie, qui répondaient à peu près aux Grisons, au Tyrol, à la Bavière et à l'Autriche méridionale. C'était sous le règne de Gallien, et vers l'année 260, qu'on avait vu pour la première fois les Allemands pénétrer par ces provinces, dans la Gaule et l'Italie, et les ravager. Leur confédération nouvelle avait attiré l'attention à peu près en même temps que celle des Francs ; de même elle avait pris un nom fantastique pour indiquer non son origine, mais les vertus auxquelles elle prétendait. Le nom des Francs devait rappeler qu'ils étaient tous libres, celui des Allemands qu'ils étaient tous de vrais hommes ou des héros [3]. Les Suèves, les Marcomans et les autres peuples qui du temps de Tacite habitaient au centre de la Germanie avaient peu à peu renoncé à leurs appellations distinctives, pour se confondre tous sous le nom d'Allemands. Cependant on les vit quelquefois reparaître plus tard sous leurs anciennes dénominations [4].

[1] Ammiani Marcellini, lib. XXX, cap. 20, p. 668. — Aurelii Victoris Epitome, cap. 45, p. 768. — Historiæ Miscellæ, lib. XII. cap. 9, p. 896 ; cap. 22. p. 900.

[2] Flavii Vopisci in Aureliano, cap. 7, p. 415.

[3] Aurelii Victoris de Cæsaribus, cap. 33, p. 748. — Historiæ Miscellæ, lib. X, cap. 32. p. 872.

[4] Les étymologistes allemands conjecturent que les noms de Saxons et de Suèves ne désignaient pas des peuples, mais des conditions diverses dans la société.

Digitized by Google

Il faut encore ranger parmi les peuples germains d'origine, les Goths, qui paraissaient moins appelés que les précédents à envahir jamais les frontières des Gaules, et qui cependant furent les premiers à y fonder un royaume barbare, au milieu des débris de l'empire romain. Les fréquentes migrations des Goths troublent la géographie, et les font arriver sur les frontières de l'empire par les contrées appartenant aux Sarmates. Il ne faut point cependant les confondre avec la race slave ; leurs mœurs, leur langage, leurs lois et leur manière de combattre les font reconnaître pour Germains ; eux-mêmes ils se disaient originairement issus de la Scandinavie, et ils prétendaient en être partis en trois divisions : celle des Visigoths, des Ostrogoths et des Gépides, dont les noms signifiaient les Goths occidentaux, les orientaux et les traîneurs. Ils poussèrent successivement leurs conquêtes jusqu'aux extrémités méridionales de l'Europe ; mais, dans leur progrès vers le midi, ils restèrent toujours les uns à l'égard des autres dans le même rapport qui leur avait fait imposer ces noms en Scandinavie. Les Visigoths jusqu'à la fin demeurèrent ou couchant, et les Ostrogoths au levant. Les uns et les autres choisissaient toujours leurs rois dans une famille non moins distinguée que celle des Mérovingiens chez les Francs. Les Balthes seuls régnaient sur les Visigoths, les Amales sur les Ostrogoths, et dans la nation on ne reconnaissait pas d'autre noblesse [1].

En quittant la Scandinavie, les Goths s'étaient d'abord établis sur les bords de la Vistule ; ils y séjournèrent longtemps ; ils s'étendirent au levant, dans des plaines presque désertes, ou dont ils subjuguèrent les habitants ; et c'est là qu'ils multiplièrent de manière à former un grand peuple. Vers l'année 270 ils passèrent les monts Carpathes, et s'emparèrent de la Dacie ; ils poussèrent alors leurs frontières jusqu'au Danube et au Pont-Euxin, et ils devinrent limitrophes de l'empire. Tantôt ils dévastèrent les provinces de l'Orient par leurs invasions ; tantôt, au contraire, ils les défendirent en s'engageant dans les armées romaines sous le nom de fédérés. Mais en l'année 376, une redoutable invasion des Huns les chassa de leur pays, et les réduisit à implorer la protection de l'empereur Valens. Frappés d'une terreur panique, ils

Les Suèves étaient les Germains nomades, du mot *schewben*, flotter ; les Saxons, les cultivateurs, du mot *sassen*, s'établir. Moser Osnabr. Geschichte, t. I. Abschn. 3, § 5.

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 3, 4, 5, p. 1089.

n'essayèrent pas même de résister à l'immense multitude des peuples scythes qui s'étaient jetés sur leurs frontières. Ils ne croyaient pouvoir sauver leur vie qu'en abandonnant leur pays, et ils se pressaient sur les bords du Danube, demandant en grâce qu'on leur permît de le passer pour mettre cette barrière entre eux et les Huns. Valens ne leur refusa point une grâce qui précipita la ruine de l'empire romain; il accueillit avec joie une nation qui lui parut devoir repeupler les déserts de la Thrace, et fournir à ses armées d'abondantes recrues [1].

Mais les Goths, accoutumés à la plus entière liberté, ne purent pas supporter longtemps les vexations des gouverneurs romains; ils se révoltèrent et ravagèrent la Thrace et la Grèce. Si quelquefois ils se réconcilièrent à l'empire et s'engagèrent à sa solde, leur inconstance naturelle et leur arrogance, ou la perfidie des Grecs, ne laissèrent pas durer longtemps cet état de paix. Vers l'an 398, Alaric, le plus brave de leurs capitaines, fut proclamé roi des Visigoths, à peu près vers le temps où Arcadius, effrayé de ses succès, et voulant le réconcilier à l'empire, l'avait déclaré maître des soldats de la préfecture illyrique. Il commandait ainsi à la vaste contrée située entre le Danube, l'Adriatique et la mer Noire. Les Visigoths, organisés en corps d'armée plutôt que de nation, obéissaient à ses ordres. De là ils menaçaient également les deux empires, et ils vendaient tour à tour leur alliance à l'un et à l'autre. Alaric résolut enfin de pénétrer dans celui d'Occident, pour conquérir un royaume; et c'est en ravageant l'Italie tout entière qu'il ouvrit à ses compatriotes le chemin de la Gaule [2].

Entre les Germains et les Goths se trouvaient placés les Vandales, qui, dans leurs mœurs, leur religion, leur langage, avaient avec les Goths une ressemblance frappante. En effet, on les croyait comme eux sortis de la Scandinavie, et on les trouvait répandus sur les rives de l'Oder et sur les côtes du Mecklenbourg et de la Poméranie, à l'époque où les Goths habitaient plus au levant, sur les bords de la Vistule [3]. Les Vandales eurent aussi leurs migrations; comme les Goths, ils

[1] Ammiani Marcell., lib. XXXI, cap. 9, 10, 11, p. 677. — Historiæ Miscellæ, lib. XII, cap. 14, p. 898.

[2] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 29 et 30, p. 1102. — Historiæ Miscellæ, lib. XII, cap. 26, p. 909.

[3] Plinii Historiæ naturalis, lib. IV, cap, 14, p. 880. Procopius in Bello Vandalico, lib. I, cap. 2, p. 345. — Gibbon, Decline and Fall, chap. 10, p. 392.

commencèrent par s'étendre vers l'Orient, et dans les plaines des Sarmates ils atteignirent le Dniéper et le Tanaïs; mais une année de famine leur fit abandonner l'Ukraine; ils traversèrent toute l'Allemagne du levant au couchant, et c'est par la frontière qu'occupaient les Francs sur le Bas-Rhin, qu'ils entrèrent dans les Gaules [1].

On distinguait encore dans la race vandale, outre la nation qui portait proprement ce nom, trois autres peuples qui se vantaient d'avoir avec elle une commune origine, les Bourguignons, les Hérules et les Lombards. Les Hérules s'établirent dans les terres marécageuses des bords des Palus-Méotides, et leur infanterie légère obtint une haute réputation. Les Lombards ne parvinrent sur les frontières de l'empire que dans le sixième siècle, et c'est par l'Italie qu'ils devinrent limitrophes des Gaules. Mais les Bourguignons eurent une plus grande part à la formation de la nation française. Leur monarchie, qui s'établit dans les Gaules avant celle des Francs, se fondit ensuite avec la leur, et les deux peuples n'en firent plus qu'un seul.

Les autres peuples teutoniques avaient peu d'estime pour les Bourguignons; ils les accusaient d'avoir dégénéré de la valeur de leur race, en habitant dans des bourgades, d'où leur nom *Burgundii* était venu; et ils les regardaient comme bien plus adonnés aux professions mécaniques de forgerons et de charpentiers qu'à la vie militaire [2]. Cependant on avait vu, sous le règne de Valentinien Ier, les Bourguignons partis des bords de la Vistule arriver avec une armée de quatre-vingt mille combattants, jusqu'au bord du Rhin. Il est probable que dès lors ils se maintinrent au milieu des Allemands et des Suèves, jusqu'à l'époque où ils passèrent le Rhin comme les autres, et se formèrent dans les Gaules un établissement.

Deux autres races d'hommes, absolument étrangères aux Germains, se mêlèrent à eux dans l'invasion des Gaules, et eurent ainsi quelque part à la formation de la nation nouvelle qui se recrutait dans ce pays; ce furent les peuples slaves et tartares. Cependant comme ils étaient beaucoup plus éloignés des frontières gauloises, comme ils y arrivèrent, ou du moins y séjournèrent en beaucoup moindre nombre, nous en parlerons plus rapidement. Les Hénéides, les Quades et les Sarmates

[1] Procopius in Bello Vandalico lib. I. cap. 3. p. 347.

[2] Socratis Histor. ecclesiast. lib. VII. cap. 30, t. II, p. 303. — Histor. ecclesiast. græc. Script. t. II, p. 604. — Ammianus Marcell, lib XXVIII, cap. 29 et 30, p. 643.

appartenaient à la race slave ; ils ne jouèrent jamais un rôle important dans la subversion de l'empire romain. Une partie fort considérable des pays où la langue slave est aujourd'hui répandue, la Pannonie, l'Illyrie, la Dacie, et la Mésie, était alors réduite en provinces romaines, et les vastes plaines qui sont au nord de ces provinces, ouvertes également aux invasions des Tartares et à celles des Germains, n'avaient pu conserver leur indépendance. Les peuples qui les habitaient n'avaient pas eux-mêmes un caractère bien déterminé. Le Slave de tout temps avait été cultivateur ; il se distinguait ainsi du pasteur tartare et du guerrier germain qui confinaient avec lui ; mais son industrie même l'avait rendu plus facile à asservir, et l'on peut douter si les Quades et les Sarmates qui ravagèrent l'empire romain étaient bien du même sang que les paysans qui cultivaient leurs terres.

Les Quades avaient envahi les provinces romaines d'Illyrie en 357, de concert avec les Sarmates, leurs voisins, qui, au dire d'Ammien Marcellin, se confondaient avec eux, et par leurs mœurs et par leurs armures. Plus propres au brigandage qu'à la guerre, ajoute t-il, ils sont armés de longues lances et de cuirasses écailleuses ; elles sont faites avec des lames de corne cousues sur une étoffe, qui se recouvrent les unes les autres. Leurs chevaux parcourent d'immenses espaces avec rapidité, et ils en conduisent le plus souvent deux ou trois en main, pour pouvoir passer de l'un à l'autre, aussitôt que leur monture est fatiguée. Cette cavalerie légère fut entraînée dans les Gaules à la suite des Hérules et des Vandales, qui partaient à peu près des mêmes pays ; elle y répandit plus rapidement la dévastation ; mais seule elle n'aurait pas été redoutable [1].

Enfin quelques peuples scythes pénétrèrent aussi dans les Gaules, à la suite des Vandales : on peut citer les Alains, partis du pied du mont Caucase, entre la mer Caspienne et la mer Noire ; les Tayfales, qu'Ammien Marcellin place sur les bords du Pruth (*Hierassus*), et dont une peuplade s'établit dans le Poitou ; les Huns enfin, venus des parties les plus reculées de la grande Tartarie. Ces peuples pasteurs n'ont jamais entrepris aucune sorte de culture, jamais ils ne se sont établis à demeure fixe ; mais sans cesse errants, ils traînent après eux, dans des chars couverts, leurs femmes et leurs familles voyageuses, tandis qu'ils combattent et qu'ils vivent en quelque sorte toujours à cheval. Accoutumés

[1] Ammianus Marcellinus, lib. XVII, cap. 23, p. 506.

à se repaître de chair crue et de laitage, ils rejettent toute nourriture végétale. Les Tartares n'avaient aucune sorte de rapports avec les peuples germaniques qu'ils accompagnèrent dans les Gaules; ils n'avaient point l'intention d'y faire des conquêtes; la terre qu'ils traversaient était pour eux toujours étrangère; mais ils s'enorgueillissaient de leurs ravages; ils songeaient moins à signaler leur bravoure dans la guerre qu'à effacer les traces de la civilisation, contre laquelle ils semblaient animés d'une sorte de fureur. S'ils étaient parvenus en plus grand nombre dans les Gaules, ou s'ils y avaient séjourné plus longtemps, ils ne se seraient point reposés qu'ils ne les eussent rendues semblables aux steppes de la Tartarie d'où ils étaient sortis, et où aucune clôture, aucun défrichement, aucune trace du travail de l'homme ne retardait les pas de leurs chevaux ou les chars de leurs femmes [1].

Les victoires de Toulun, qui prit le titre de kan ou kagan, vers l'an 400, paraissent avoir imprimé, dès les frontières mêmes de la Chine, le mouvement qui fit refluer les Tartares du levant au couchant. Ils s'étaient jetés sur les Sarmates et les Slaves, et ceux-ci à leur tour sur les Germains qui habitaient les bords de la Baltique. Ces peuples impatients, excités une fois à la guerre, et bien plus désireux d'aventures nouvelles que de vengeance, au lieu de tourner leurs armes contre les guerriers qui, fugitifs ou conquérants, se pressaient sur leurs frontières orientales, préférèrent attaquer eux-mêmes leurs opulents voisins, dont les dépouilles et les fertiles campagnes pouvaient donner du prix à la victoire.

Les deux faibles successeurs de Théodose, Arcadius enfermé dans les murs de Constantinople, et Honorius dans ceux de Milan, hâtaient par leur incapacité la ruine de l'empire. Ceux qui se proposent de changer une constitution libre en gouvernement despotique, s'efforcent de concentrer dans le seul monarque toute l'autorité, toute la prévoyance, tout l'intérêt national; à lui seul est laissé le soin de songer au bien public, et de le procurer par ses efforts; mais lorsqu'il arrive que ce monarque n'est point en état de remplir les vastes fonctions qu'il s'est réservées, la vie nationale, qui n'existait plus qu'en lui seul, finit avec lui. Arcadius et Honorius, à peine entrés dans l'adolescence quand ils montèrent sur le trône, et auxquels le cours des années ne donna jamais de maturité, furent tous deux gouvernés, l'un par Rufin,

[1] Ammianus Marcell., lib. XXXI, cap. 2 et seq. p 675.

puis par l'eunuque Eutrope ; l'autre par Stilichon. Ces favoris, qui après leur chute furent représentés comme les derniers des hommes, avaient tous trois des talents ; Stilichon avait même des vertus : mais les grandes qualités qui fondent la gloire et la prospérité des nations, quand on les rencontre dans un monarque ou dans les chefs d'un Etat libre, sont presque toujours funestes dans les ministres d'un despote ; leur ambition n'est point la même que celle de la nation qu'ils gouvernent ; ils ne songent qu'à se supplanter les uns les autres, et c'est à écraser leurs concitoyens qu'ils emploient le reste de la vigueur nationale. Les légions romaines de l'Occident furent l'instrument qui renversa Rufin à Constantinople et Gildo en Afrique. Mais les victoires qu'elles remportèrent pour Stilichon préparèrent celles des barbares.

Trois grands événements signalèrent dans les Gaules l'époque calamiteuse du règne d'Honorius, et en même temps l'origine de la monarchie française ; savoir, l'invasion universelle des barbares, qui renversèrent à la fois toutes les barrières de l'empire romain ; la fondation dans la Gaule méridionale de la monarchie des Visigoths et la fondation dans la Gaule orientale de la monarchie des Bourguignons.

Stilichon avait vaincu Alaric, roi des Visigoths, à Pollenza, près d'Asti, le jour de Pâques 402 ; mais cette victoire, qui fut chèrement achetée, hâta peut-être l'invasion universelle des barbares, et leur ouvrit les portes de l'empire. Le général d'Honorius, pour former son armée, avait rappelé des frontières de la Rhétie et de la Gaule tout ce qui restait de légions romaines, et il avait laissé ces belles provinces sans défense [1]. Rhadagaise, qui paraît avoir régné dans la partie plus septentrionale de la Germanie, sur les bords de la mer Baltique, mais qui, au moment de l'attaque des Tartares, avait rassemblé tous les peuples voisins sous ses étendards, profita de ce que la frontière était dégarnie pour conduire une multitude innombrable de barbares au centre de l'empire romain. Les Vandales, les Suèves, les Bourguignons, les Alains, et beaucoup d'autres peuples dont le nom même n'était pas connu, obéissaient à ses ordres, ou agissaient de concert avec lui. On assurait que deux cent mille guerriers recevaient de lui leur impulsion. Les historiens ne nous ont donné quelque détail que sur la marche du chef de cette terrible expédition. Rhadagaise, avec un corps considé-

[1] Prosperi Aquitani chron. Script. Franc., t. I, p. 626. — Cassiodori chronicon. 1361. — Historiæ Miscellæ, lib. XIII, cap. 26, p. 909.

rable de barbares, avait passé les Alpes, et était entré en Italie au printemps de l'année 406. Stilichon, ne s'attachant qu'à lui, avait rassemblé toutes les légions du Rhin et du Danube; il en avait formé une armée de trente à quarante mille hommes, avec laquelle il se contenta de suivre Rhadagaise sans le combattre; et lorsqu'il le vit engagé dans les collines stériles de l'Apennin, il le fatigua par des escarmouches, il l'arrêta dans des lieux déserts, il lui coupa les vivres, il le força à chercher un refuge sur les hauteurs de Fiésole, il l'y assiégea enfin, et il l'y contraignit à se rendre[1].

La captivité et le supplice de Rhadagaise calmèrent les terreurs d'Honorius, mais ne sauvèrent point l'empire. Les deux tiers des guerriers qui obéissaient à ses ordres n'avaient point marché à sa suite. Toutes ces nations barbares, conduites par leurs chefs différents, profitèrent de ce que Stilichon avait retiré des Gaules les légions destinées à les défendre, et s'acheminèrent vers le Rhin pour le traverser. Elles trouvèrent sur ses bords les Francs, qui se considéraient toujours comme les alliés et les soldats de l'empire romain, et qui leur opposèrent une vigoureuse résistance. Les Vandales, conduits par leur roi Godegisile, étaient arrivés les premiers sur les frontières de la Gaule; ils furent vaincus par les Francs, et leur roi périt dans le combat. Mais les Alains accoururent au secours de leurs alliés, et, dans une seconde bataille, les Francs furent vaincus à leur tour. Le 31 décembre 406, le Rhin fut franchi par l'armée barbare, et les nations qui se répandirent alors dans les Gaules n'évacuèrent plus les provinces de l'empire romain[2].

Cette invasion finale des barbares est un des plus grands événements de l'histoire de l'empire d'Occident; c'est à elle qu'il faut rapporter la vraie origine du peuple français, bien plutôt qu'aux irruptions d'un petit roi franc dans une petite province. Mais les historiens qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui pour la plupart semblent nous avoir conservé seulement la table des chapitres d'ouvrages plus considérables, ne nous donnent aucun détail sur cette terrible catastrophe.

[1] Olympiodorus apud Photium, p. 146. — Zosimi Hist., lib. V, cap. 26, p. 576. — Pauli Orosii, lib. VII, cap. 37, p. 567. — Prosperi Aquitani, p. 627.— Jornandes de Regnor. successione, cap. 95, p. 1078. — Gibbon, Decline and Falt., chap. 30, p. 213. — Muratori Annal. 405.

[2] Gregorii Turonensis, lib. II, cap. 2, p. 157, cap. 9, p. 165. — Zosimi, lib. VI, cap. 3, p. 652. — Prosper Aquitanus, p. 627. — Prosper Tyro, p. 637. — Pauli Orosii Hist., lib. VII, cap. 40, p. 597.

Digitized by Google

Une lettre de saint Augustin nous fait seule connaître la désolation des Gaules, que les auteurs de chronique ont indiquée par une seule ligne : « Des nations féroces et innombrables, dit-il, ont occupé toutes les » Gaules ; tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, entre » l'Océan et le Rhin, est dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, » l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Saxon, le Bourguignon, l'Allemand, » et le Pannonien lui-même, qui, pour le malheur de la république, » est aussi devenu ennemi. Mayence, autrefois ville illustre, a été » prise et détruite ; plusieurs milliers d'hommes y ont été massacrés » dans l'église. Worms a été ruinée par un long siége ; la puissante » ville de Reims, Amiens, Arras, Térouanne, située à l'extrémité des » Gaules, Tournay, Spire, Strasbourg, ont vu tous leurs habitants » transportés dans la Germanie. Tout est ravagé dans les Aquitaines, » la Novempopulanie, les Lyonnaises et Narbonnaises, à la réserve » d'un petit nombre de villes que le glaive menace au dehors, et que » la faim tourmente au dedans. Je ne puis, sans verser des larmes, » parler de Toulouse ; si cette ville n'est pas encore prise, c'est aux » vertus de son saint évêque Exupérius qu'elle le doit. L'Espagne elle-» même est dans la consternation, et se sent à la veille de sa perte [1]. »

La désolation des Gaules, parcourues d'une extrémité jusqu'à l'autre par ces peuples barbares, ne peut en effet se comparer à aucune de leurs précédentes calamités. Les conquérants, sûrs de ne rencontrer nulle part d'armée qui pût leur tenir tête, se partageaient en petites troupes, pour que toutes les provinces contribuassent à les nourrir, et que rien n'échappât à leurs dévastations. Tandis que la guerre se présentait partout à la fois, le gouvernement romain survivait à tant de désastres ; mais il ne subsistait plus que pour nuire. Les exacteurs des taxes redoublaient leurs demandes, et les besoins toujours plus pressants du fisc leur donnaient un motif plausible pour le faire. D'autre part, l'ambition de ceux qui prétendaient à l'empire n'était point découragée par les désastres de l'État. Les légions cantonnées en Bretagne proclamèrent successivement trois empereurs, et le troisième, dont le nom, *Constantin*, leur avait paru d'un heureux augure, fut reconnu en 407 par les Gaules, et en 408 par l'Espagne. Tout ce qui n'était pas envahi par les barbares se flattait, en invoquant un général

[1] Sancti Hieron. Epistola Acheruntiæ matronæ. Ep. 91, p. 748, et Script. franc., t. I, p. 744.

romain, quelque titre qu'il portât, d'obtenir de lui quelque protection. Mais cette espérance fut trompée; les prétendants à l'empire, qui ne trouvaient point de soldats pour le défendre, en trouvaient encore pour s'attaquer réciproquement; et ce fut au plus fort des déprédations des barbares, qu'Honorius d'une part et Constantin de l'autre firent marcher leurs troupes vers les Alpes qui séparent la France de l'Italie, pour en forcer ou pour en défendre les passages [1].

La population était tellement détruite, et les armées étaient si affaiblies, que Constantin n'employa pas plus de cinq mille hommes à faire la conquête de l'Espagne; ceux-ci mêmes étaient tous des barbares pris à la solde des Romains, tandis que les troupes qui lui furent opposées étaient des esclaves ou des paysans enrégimentés par les frères de Théodose, dans leurs possessions en Lusitanie [2]. A cette époque, on vit d'autres paysans s'armer dans la Gaule pour une cause qui leur était moins étrangère. Las de souffrir en même temps les exactions du fisc impérial et l'oppression des barbares, ils s'enfuirent dans les montagnes, dans les marais, dans les lieux forts, au milieu des bois. Ne pouvant plus conserver les fruits de leur propre industrie, ils essayèrent de vivre de brigandage. Ils dressèrent des embûches aux soldats qui avaient cessé de les défendre, et ils dévalisèrent au passage des Alpes, Sarus, général goth, qu'Honorius avait envoyé contre Constantin [3]. On les nomma les Bagaudes, et ces malheureux, que le désespoir avait poussés à la révolte, commencèrent à être regardés comme une puissance, et à être respectés, dès l'instant qu'eux-mêmes ne respectèrent plus les lois.

Il semble que les Bagaudes ne furent pas seuls à secouer le joug impérial, et que les provinces situées le long de la mer, qu'on nommait les Armoriques, essayèrent de leur côté de se donner un gouvernement indépendant; mais cette tentative, qui demandait plus d'énergie qu'on n'avait coutume d'en trouver dans les provinces romaines, ne nous est connue que par quelques mots de Zosime. « Les barbares, dit-il, qui » avaient traversé le Rhin, poussant partout leurs ravages, réduisirent

[1] Zosimus, lib. VI, cap. 3, p. 652. — Olympiodori Eclogæ Histor. Byz. Venet. t. I, p. 146. — Prosperi Aquitani, p. 627. — Historia Miscella, lib. XIII, cap. 72, p. 710. — Gibbon, Decline and Fall, chap. 30, t. V, p. 231.

[2] Zosimus, lib. VI, cap. 4, p, 653. — Historia Miscella, lib. XIII, cap. 50, page 910.

[3] Zosimus, lib. VI, cap. 2, p. 651. — Abbé Dubos. Hist. critique, liv. II. chap. 2.

» alors, soit les habitants de l'île de Bretagne, soit quelques nations » celtiques, à la nécessité de renoncer à l'empire romain, et de secouer » ses lois, pour vivre à leur propre gré. Les Bretons, ayant pris les » armes et bravé tous les dangers, mirent leurs cités à couvert des » barbares qui les menaçaient. De même toute la contrée armorique » et d'autres provinces des Gaules, ayant imité les Bretons, se mirent » en liberté d'une manière semblable. Ils renvoyèrent les magistrats » romains, et ils se constituèrent à leur gré une sorte de répu- » blique [1]. »

Ce peu de mots a donné matière à d'amples commentaires, et au développement de beaucoup de conjectures ingénieuses. L'abbé Dubos, en expliquant le silence des historiens, a fondé sur des sous-entendus une histoire assez complète de la république armorique. Nous serons souvent appelés à nous tenir en garde contre le zèle des écrivains que ne satisfait point l'aridité de nos chroniques, et qui y suppléent par des divinations. Plus d'une fois le lecteur pourra être surpris en voyant à combien peu se réduit ce que nous savons réellement sur un événement assez célèbre pour avoir motivé de gros livres [2].

Une partie des peuples barbares qui s'étaient jetés dans les Gaules, après les avoir dévastées pendant trois ans, les quittèrent pour porter plus loin leurs ravages. Les Suèves, les Vandales et les Alains franchirent les Pyrénées le 13 octobre 409 ; ils pillèrent l'Espagne jusqu'aux Colonnes d'Hercule ; après quoi ils en partagèrent entre eux les provinces, pour s'approprier le sol même qu'ils avaient jusqu'alors mis à contribution. Les Suèves et les Vandales prirent pour eux l'ancienne Galice, les Alains la Lusitanie, et les Silinges, qui appartenaient aussi à la race vandale, la Bétique [3]. Cependant d'autres Alains et d'autres Vandales étaient demeurés dans les Gaules, et en 410 ils portèrent leurs ravages dans les provinces situées sur l'Océan, où jusqu'alors on n'avait encore vu d'autres barbares que les Saxons [4].

Après six ans de dévastations depuis la première entrée des barbares, les Gaules n'éprouvaient encore aucun soulagement, lorsque Honorius

[1] Zosimi Hist., lib. VI, cap. 5, p. 656, in Script. franc., t. I, p. 587.

[2] Abbé Dubos, Histoire critique, liv. II, chap. 3, p. 233. — Gibbon, Decline and Fall, chap. 31, t. V, p. 363.

[3] Cassiodori Chronic. p. 1362. — Historiæ Miscellæ, lib. XIV, cap. 3, p. 912. — Pauli Orosii, lib. VII, cap. 41, p. 398. — Mariana de Rebus Hispan, lib. V, cap. 1.

[4] Prosperi Tyronis Chron. p. 657.

essaya enfin de les pacifier ; mais le seul expédient auquel il sut recourir fut d'en abandonner quelques provinces à ceux des rois barbares qui voudraient bien prendre le titre d'alliés de l'empire, sous condition que ceux-ci le délivreraient des autres. Les deux peuples avec lesquels il traita une semblable alliance furent les Visigoths et les Bourguignons; c'est ainsi qu'ils acquirent les premiers un établissement régulier dans la Gaule.

Les Visigoths, alors conduits par le redoutable Alaric, avaient, en 408, passé de la Pannonie dans la Norique, et contraint le sénat de Rome à racheter l'Italie par une contribution de quatre mille livres d'or. Tandis qu'ils étaient au pied des Alpes, le lâche et imbécile Honorius fit assassiner Stilichon, le seul homme qui pût encore défendre l'empire ; son fils et presque tous ses officiers furent massacrés avec lui. Les Visigoths qui servaient à la solde de l'empire avaient laissé leurs femmes et leurs enfants dans les villes romaines ; ils furent tous égorgés en même temps. Tous les traités que Stilichon avait conclus avec Alaric furent annulés, et la cour de Ravenne sembla prendre plaisir à provoquer un ennemi qu'elle n'avait aucun moyen de combattre. Alaric traversa la Vénétie sans rencontrer de soldats romains qui essayassent de l'arrêter ; il s'avança jusque sous les murs de Rome, et il en forma le siége. Cette fois il consentit à s'en éloigner, après avoir reçu une immense rançon [1]. Mais Honorius, qui n'avait pris aucune mesure pour défendre Rome, ne voulut jamais consentir à ratifier aucun des traités par lesquels on pouvait la sauver. Son obstination, qu'il prenait pour un noble orgueil, rappela Alaric devant Rome. Il y entra le 24 août 410, et la livra pendant six jours au pillage [2]. Le grand nom de Rome cependant inspirait encore au barbare un respect involontaire. Il avait essayé de sauver la ville éternelle en créant lui-même un empereur. Après l'avoir pillée, il se hâta d'en retirer ses troupes, pour les porter dans l'Italie méridionale. C'est là qu'au bout de peu de mois il fut frappé de mort subite à Cosenza, dans la Calabre.

La mort d'Alaric causa un rapprochement inattendu entre les Visi-

[1] Zosimi Histor., lib. V, cap. 29, p. 586; cap. 32-42, p. 594.

[2] Le sac de Rome est rapporté par les uns à l'an 409, par d'autres à l'an 410. Voyez Gibbon et Muratori. — Olympiod. apud Photium, p. 147. — Historia Miscella, lib. XIII, cap. 27. 28, p. 909. — Jornandes de rebus geticis, cap. 30, p. 1103.

goths et l'empereur (412-414). Le beau-frère d'Alaric, Ataulphe, avait été élevé sur le pavois par le suffrage unanime des guerriers de son armée, et Ataulphe avait trouvé à Rome une sœur d'Honorius, Placidie, fille de Théodose, dont il était devenu amoureux. Celle-ci, fort supérieure à ses frères en audace et en ambition, avait persuadé au nouveau roi visigoth que tout ennemi de l'empire était un rebelle, qu'il ne pouvait y avoir de gloire qu'au service de Rome, et qu'au lieu de conquérir des provinces, Ataulphe devait s'efforcer de les obtenir en don de leur souverain légitime. La majesté romaine était encore tellement imposante aux yeux de ses vainqueurs eux-mêmes que les Visigoths, qui n'étaient pas, comme leur roi, aveuglés par son amour pour Placidie, acceptèrent le traité qu'elle proposait. La vanité d'Honorius fut flattée en voyant marcher à la suite de ses aigles l'armée redoutable qui les avait si souvent fait fuir; il lui abandonna avec joie les provinces du midi de la Gaule, pour sauver celles de l'Italie, assuré que leurs plaintes parviendraient plus difficilement jusqu'à lui. Les Visigoths s'avancèrent de nouveau de la Calabre jusqu'aux Alpes; ils furent introduits, sans avoir besoin de livrer de combats, dans la Gaule narbonnaise. Ils vainquirent à Valence, dans la Vienuoise, Jovinus et Sébastianus, qui y avaient pris la pourpre, et ils envoyèrent leurs têtes à Honorius, bien plus empressé à se défaire de tous les prétendants à l'empire que des barbares. Ils s'assurèrent des villes de Narbonne, Toulouse et Bordeaux, et malgré quelques combats avec Constantius, général des Romains dans les Gaules, et ennemi personnel d'Ataulphe, ils furent reçus dans la province comme alliés de l'empire, et ils étendirent leur autorité de la Méditerranée à l'Océan. Le mariage d'Ataulphe avec Placidie, qui paraît avoir été déjà consommé à Forli, fut célébré de nouveau à Narbonne avec plus de solennité; et le roi des Visigoths, pacifiquement reconnu dans la Gaule méridionale, promit de chasser de l'Espagne les Vandales qui la dévastaient [1].

Lorsque les Visigoths s'établirent dans les Narbonnaises et l'Aquitaine, le pays soumis à leur puissance n'éprouva pas proprement une révolution. Ils se disaient toujours soldats des Romains. En même temps que leur roi commandait leurs bataillons comme chef électif de la nation, il se revêtait aussi de l'autorité de général de l'empire, et il

[1] Jornandes de Rebus geticis, cap. 31-32, p. 1104. — Olympiadori, p. 148. — Hist. génér. du Languedoc, liv. IV, chap. 7 à 18, p 162. — Hadriani Valesii rer. francis, lib. III, p. 110.

paraissait plutôt tenir ses troupes en quartier dans les provinces qu'il occupait, qu'en avoir fait la conquête. Les édits de l'empereur étaient toujours reconnus; les lois, les tribunaux, les monnaies, les administrations municipales, les droits des personnes et des propriétés, tout était resté sur le même pied. Le Goth avait été logé chez le Romain ou le Gaulois qu'il nommait son hôte, et très-probablement il s'y regardait comme un hôte en effet, exerçant tous les droits que s'arrogent les soldats qu'on met en quartier chez les bourgeois. Il mangeait à sa table, il s'entretenait à ses dépens, et en le faisant il ne le vexait pas plus que n'aurait fait tout autre soldat romain, accoutumé dans ses cantonnements à user à discrétion de tous les biens de l'habitant qui le recevait.

Il y avait déjà quarante-trois ans que les Goths avaient passé le Danube, pour se mettre à couvert des attaques des Huns. Dès lors ils n'avaient plus eu de demeures fixes; mais il avaient sans cesse erré avec leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses, au milieu des peuples civilisés. Ils y avaient acquis plus de goût que les autres barbares pour les douceurs de la vie sociale. Ils étaient cultivateurs dans la Dacie, qu'ils avaient été forcés d'abandonner; ils avaient de nouveau voulu cultiver la terre dans les concessions que l'empereur leur avait faites en Thrace, et pour cette raison même ils avaient refusé de s'associer aux peuples pasteurs, qui, sans partager leur travaux, en auraient partagé les fruits [1]. Il est probable que, fatigués de leur vie vagabonde, ils furent à peine établis dans la Narbonnaise et l'Aquitaine, qu'ils voulurent goûter de nouveau les plaisirs de la propriété. Une très-grande partie du pays était demeurée déserte, surtout depuis les derniers ravages des barbares, dont la peste et la famine avaient été la conséquence; ces terres furent distribuées aux soldats visigoths, aux conditions mêmes auxquelles les empereurs romains en avaient précédemment distribué à leurs soldats provinciaux. Les lois des Visigoths indiquent un partage des terres fait en quelque sorte volontairement entre le Romain et son hôte barbare, d'après lequel le tiers des terres seulement serait demeuré au Romain, et les deux tiers au Visigoth, qui sans doute renonçait, à cette condition, à être nourri et défrayé par son hôte; mais l'histoire ne nous apprend point à quelle époque cette division fut faite, et probablement elle n'eut lieu qu'après l'in-

[1] Prisci Rhetoris excerpta de Legation. Byzant. Venet., t. I, p. 31.

vasion de l'Espagne, lorsque la nation voulut assurer un sort à tous ses guerriers [1].

L'exemple des Visigoths fut presque immédiatement imité par les Bourguignons. Il est probable que ceux-ci, depuis leur invasion dans le pays des Allemands, sous le règne de Valentinien Ier, n'avaient jamais regagné les bords de la Vistule. Les nations septentrionales, attirées une fois vers les régions du Midi, ne reculaient point ensuite. Mais les Bourguignons, resserrés entre les tribus allemandes, sans cesse en guerre avec elles, et ne possédant point de demeures fixes, languissaient de conquérir une nouvelle patrie. Ils acceptèrent avec empressement les offres de Jovinus, un des usurpateurs qui succédèrent dans les Gaules à Constantin, et qui disputèrent l'autorité d'Honorius. En l'année 411, leur capitaine ou leur roi Gonthiaire, et un capitaine alain, nommé Goar, encouragèrent Jovinus à prendre la pourpre à Mayence ; en même temps ils établirent leurs quartiers dans la province des Gaules située sur la gauche du Rhin, qu'on nommait Germanie supérieure. Ensuite ils songèrent fort peu à défendre Jovinus, dont la tête fut bientôt envoyée à Honorius, à Ravenne. Peut-être est-ce pour prix de cet abandon qu'Honorius les reçut parmi les alliés de l'empire, comme il venait d'y recevoir les Visigoths. Il leur permit d'étendre leurs quartiers des bords du lac de Genève jusqu'au confluent de la Moselle avec le Rhin. Ainsi commença dans les Gaules la monarchie des Bourguignons [2].

Les lois des Bourguignons attestent, tout aussi bien que celles des Visigoths, un partage primitif des terres entre le Romain et son hôte barbare. De même le premier ne garda que le tiers de son ancien héritage, et il dut céder aux Bourguignons, avec les deux tiers de ses champs et de ses prairies, le tiers de ses esclaves pour les cultiver. Toutefois, lorsqu'un Bourguignon avait reçu du roi une concession ou de terres ou d'esclaves, il n'avait rien à demander à son hôte romain. Sans doute la condition des provinciaux était bien misérable, puisqu'une spoliation violente et aussi universelle de la propriété n'a laissé aucune trace dans l'histoire ; tandis qu'elle est attestée par les lois des

[1] Codex Legum Visigotharum, lib. X, tit. I, lex 8. Scr. franc., t. IV, p. 428. — Hist. génér. du Languedoc, liv. IV, chap. 30, 31, p. 176.

[2] Olympiodorus, Byz. Venet., t. I, p. 147. — Prosperi Aquit. chron. p. 627. — Cassiod. chron. ad ann. 413, p. 1362. — Histoire de Bourgogne, par un P. bénédictin, liv. I, p. 32.

deux peuples, aucun écrivain du temps n'a daigné en parler. Au contraire, Paul Orose, célèbre la douceur et les vertus civiles des Bourguignons. « De notre temps, dit-il, les Gaules ont éprouvé leur » puissance, quoique, par la providence de Dieu, ils aient tous embrassé » récemment la foi chrétienne et catholique, qu'ils aient reçu nos » prêtres auxquels ils obéissent, et qu'ils vivent innocemment, traitant » les Gaulois avec douceur et mansuétude, non comme des vaincus, » mais comme de vrais frères en Jésus-Christ [1]. »

Nous ne savons plus rien de l'histoire des Bourguignons dans les Gaules, depuis leur établissements en 411 jusqu'à l'année 435. Celle des Visigoths n'est pas si dépourvue d'événements. Ataulphe leur avait fait passer les Pyrénées, soit qu'il voulût, pour servir Honorius, chasser les autres barbares de l'Espagne; soit, au contraire, qu'il voulût s'éloigner du général Constantius, qui avait récemment assiégé les Visigoths dans Narbonne. Il s'était rendu maître de Barcelone, où Placidie lui avait donné un fils qui ne vécut que peu de mois. C'est là qu'il fut assassiné par un de ses domestiques, au mois d'août 415. Son successeur Sigéric fit égorger six enfants qu'Ataulphe avait eus d'une première femme; peu de jours après il fut lui-même massacré, et les Goths lui donnèrent Wallia pour successeur. Wallia renouvela avec Honorius, au commencement de l'année 416, le traité de subsides par lequel Ataulphe avait mis les Visigoths à la solde de l'empire. Il conduisit ensuite ses guerriers contre les barbares qui ravageaient l'Espagne. Il extermina les Silinges, et il força les restes des Vandales, des Suèves et des Alains à se retirer dans les montagnes de Galice [2].

Vers la fin de l'année 418, Wallia ramena les Visigoths de l'Espagne dans la Gaule, et un nouveau traité qu'il fit avec le général Constantius fixa avec plus de précision les provinces qui furent abandonnées aux Visigoths. Toulouse devint leur capitale, et leur domination s'étendit de cette ville jusqu'à l'Océan, sur les districts de Toulouse, Agen, Bordeaux, Périgueux, Saintes, Angoulême et Poitiers. C'est alors aussi probablement que le partage des terres mentionné dans leurs

[1] Lex Burgundionum, t. IV, § 54, p. 271. — Pauli Orosii, lib. VII, cap. 32, p. 550. Script. franc. t. I. p. 597.

[2] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 31, 32, p. 1104. — Idatii chron., p. 615. — Prosperi Aquit., p. 627. — Properi Tyronis, p. 638. — Isidori Hispalens. Histor. Gothor. t. II. Script. franc., p. 701. — Chronolog. Gothor., p. 704. — Histoire génér. du Languedoc, liv. IV, chap. 18-23, p. 168.

lois fut accompli. Wallia, qui mourut vers la fin de l'année 418, n'eut point le temps de donner à sa nouvelle monarchie des institutions durables ; mais Théodoric, fils du grand Alaric, que le libre choix des guerriers lui donna pour successeur, affermit, pendant un règne de trente ans, l'empire que les Visigoths avaient fondé dans les Gaules sur les ruines de celui des Romains [1].

Tandis que les barbares se partageaient ainsi les provinces romaines, Honorius était toujours reconnu comme empereur de l'Occident. Bien plus, jamais le faste de la maison impériale n'avait été poussé plus loin que sous ce règne malheureux ; jamais on n'avait rejeté avec plus de mépris les offres de paix des ennemis qu'on ne pouvait pas même combattre. Honorius, enfermé dans les marais inaccessibles de Ravenne, croyait faire preuve d'une noble fierté, d'une constance héroïque, en ne se laissant décourager par aucun revers, et en ne rabattant rien de ses prétentions, lorsque des armées victorieuses parcouraient ses États d'une extrémité jusqu'à l'autre, ravageaient ou incendiaient les villes et les villages, et égorgeaient des sujets que l'autorité publique ne protégeait plus. Honorius mourut enfin à Ravenne, le 15 août 423, après vingt-huit ans de désastres et de honte. De grands talents s'étaient cependant développés sous son règne ; mais ils n'avaient servi qu'à attirer sur l'empire de nouveaux malheurs ; de grandes victoires avaient été remportées en son nom, mais elles l'avaient privé des hommes mêmes qui auraient pu sauver l'univers romain. Constantin, ses deux fils, Jovinus, Sébastianus, Attalus avaient été successivement revêtus de la pourpre par les légions ou les provinces qui sentaient le besoin d'un chef pour résister aux barbares ; tous périrent assassinés, à la réserve du dernier, qu'Honorius se contenta de faire mutiler ; tous furent flétris du nom de tyran, qu'aucun ne méritait à l'égal du fils de Théodose ; et ce dernier, triomphant, par une sorte de force d'inertie, des talents, des vertus, du courage de ses rivaux, semblait leur survivre à tous pour prouver ensuite au monde que ce ne sont pas les grandes passions ou les grandes fautes qui perdent les empires, mais la lâcheté, l'incapacité, la faiblesse, lorsque l'orgueil les accompagne, et lorsque celui qui est moins qu'un homme se croit presque une divinité.

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 33, 34, p. 1105. — Historiæ Miscellæ, lib. XIV, cap 3. 4. 5. p. 912. — Idalii Ep. chron., p. 616.

CHAPITRE IV.

Derniers revers et fin de l'empire d'Occident; conquêtes de Clovis; la Gaule divisée entre les Francs, les Bourguignons et les Visigoths. 423-500.

L'empire d'Occident subsista encore cinquante-trois ans après la mort d'Honorius; mais ce demi-siècle ne peut plus être considéré que comme la longue et cruelle agonie de ce grands corps. La disparition toujours plus rapide de toute population dans ces vastes contrées, autrefois fertilisées par tant de millions d'hommes, aiguisait la cupidité des barbares, qui ne voulaient point reconnaître de droits exclusifs sur la terre à ceux qui n'en faisaient aucun usage. Ils venaient disputer les fruits d'une opulence passée à ceux qui ne pouvaient ni les défendre, ni les remplacer. Pendant la guerre, ils détruisaient les hommes et les richesses; mais à la paix ils se fondaient toujours sur l'abandon où le Romain laissait les plus riches campagnes, pour demander un partage de ces déserts dont les empereurs ne pouvaient tirer aucun parti. La force des armes appuyait une demande qui semblait équitable; l'exemple de concessions précédentes contraignait à en faire de nouvelles; et les empereurs, dont l'autorité était toujours reconnue, dont le nom était toujours invoqué des extrémités de la Bretagne à celles de l'Illyrie, comptaient plus d'étrangers que de sujets dans leurs États, et voyaient plus de vingt rois élever leur trône dans l'enceinte des provinces romaines.

Le règne de Valentinien III, fils du général Constantius et de Placidie, et petit-fils, par cette dernière, du grand Théodose, remplit plus de la moitié de cette période de calamités. Il avait été établi, en 425, sur le trône de l'Occident par les armes de Théodose II, son cousin, après que l'usurpateur Jean, couronné à Ravenne, eut été massacré. A cette époque, Valentinien III n'était âgé que de six ans, et toute

l'autorité était réellement confiée à sa mère Placidie. Ce fut celle-ci qui, en reconnaissance de l'aide qu'elle avait reçu, céda à l'empire d'Orient la Dalmatie, la Pannonie et la Norique, et accomplit la division des deux empires, en stipulant que les lois de l'un ne seraient point obligatoires pour l'autre. Tant qu'elle vécut, ou jusqu'à l'an 450, ce fut proprement elle seule qui régna sur l'Occident. Dans les cinq ans que son fils lui survécut, il donna lieu aux peuples de regretter le temps de sa régence.

Placidie, fille de Théodose, et veuve de deux hommes distingués, Ataulphe, roi des Visigoths, et Constantius, général des Gaules, qui en 421 fut décoré de la pourpre, n'était pas si indigne que ses deux frères de celui de qui elle avait reçu la vie. Elle eut du moins le mérite de savoir distinguer les talents d'Aétius et du comte Boniface, auxquels elle confia, à l'un le commandement de l'Italie et de la Gaule, à l'autre celui de l'Afrique, et que l'on peut considérer comme les derniers des Romains. Par leur activité, leur courage et la confiance qu'ils inspirèrent, ils réussirent à former de nouvelles armées romaines, presque uniquement composées de barbares. Mais leur rivalité fut fatale à l'empire. Le comte Boniface, poussé à la révolte par Aétius, et croyant ne pouvoir sauver autrement sa tête, appela en Afrique, en 429, Genséric, roi des Vandales. Ce peuple, qui avait tour à tour vaincu les Suèves dans la Galice, les Romains et les Visigoths dans la Bétique, n'hésita point à abandonner ses conquêtes pour chercher de nouveaux établissements. Cinquante mille guerriers tout au plus suivirent Genséric, quoique, en faisant entrer dans son dénombrement les vieillards, les enfants et les esclaves, il prétendit commander à quatre-vingt mille hommes. C'était la nation des Vandales tout entière, à laquelle les Alains et un grand nombre de Visigoths étaient venus se joindre. Le pays qu'ils attaquèrent, au moins trois fois plus étendu que les Gaules, n'avait encore été ravagé par aucun ennemi. Mais la population y avait été détruite par les mêmes causes qui anéantissaient partout celle de l'empire. Les Vandales furent constamment victorieux ; l'Afrique fut désolée en même temps que conquise, et Carthage, où Genséric entra le 9 octobre 439, fut dépouillée de toutes ses richesses, que le vainqueur partagea entre ses Vandales [1].

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 33, p. 1104. — Hist. Miscella, lib. XIV, cap. 9 et 10, p. 914. — Cassiodori chron. p. 1363.

Mais tandis que l'Afrique était perdue (428-450), le patrice Aétius tenait une partie des Gaules dans l'obéissance. Fils d'un Scythe mort au service de l'empire, et élevé comme otage auprès d'Alaric, il avait encore plus de crédit chez les barbares qu'à la cour de Ravenne : les Huns surtout lui étaient dévoués. Quelquefois il dirigea leurs armes contre ses rivaux ; souvent aussi il s'en servit contre les ennemis de Rome, et, avec cette vaillante cavalerie, il remporta dans les Gaules plusieurs victoires sur les peuples germaniques qui combattaient à pied. En 428, il battit les Francs dans le voisinage de Reims [1] ; et dès lors, jusqu'en l'année 450, de fréquents succès couronnèrent ses armes. Il força, en 434 et 436, Gondicaire, roi des Bourguignons, à se renfermer dans la Savoie ; il fit lever, en 436, à Théodoric, roi des Visigoths, le siége de Narbonne ; il vainquit enfin, près de Tours et près de Chinon, les Bagaudes, et peut-être les Armoriques [2].

Ce grand général, en combattant les barbares ne se proposait point de les faire ressortir des frontières de l'empire ; il était satisfait lorsqu'il pouvait les amener à reconnaître les magistrats de Rome, et à se ranger parmi ses alliés. Il savait bien que ce n'était que chez eux qu'il pourrait trouver des soldats ; mais c'était surtout sur les hordes tartares qu'il comptait pour arrêter les Germains ; aussi multiplia-t-il leurs colonies dans les Gaules. C'est à lui que les Alains durent leur établissement à Valence et à Orléans. Par eux il voulait demeurer maître du passage du Rhône et de celui de la Loire ; mais le pays au milieu duquel il fixait ces barbares de Scythie souffrait cruellement de leurs déprédations [3].

Tel était l'état des Gaules (433-450), tandis qu'Attila, roi des Huns, portait dans l'empire d'Orient ses ravages jusqu'aux portes de Constantinople, et qu'il contraignait Théodose le Jeune à se soumettre aux conditions les plus honteuses. Théodose rendit à Attila tous les Huns fugitifs qui avaient cherché un asile dans ses États, et qui furent mis en croix, sous les yeux mêmes des ambassadeurs chargés de les livrer. Bien plus, il força ses propres sujets qui s'étaient échappés de la captivité des Tartares, à retourner prendre leurs fers, à moins qu'ils

[1] Prosper Aquitan. p. 630.

[2] Prosper Tyro., p. 639. Sidonius in Panegyr. Majoriani, vers. 212. Scr. fr. t. I, p. 802. — Historiæ Miscellæ, lib. XIV, cap. 11, p. 915. — Abbé Dubos, Histoire critique, liv. II. chap. 14. p. 20. — Hadr. Valesii, lib. III, p. 126.

[3] Prosper Tyro, p. 659.

ne se rachetassent au prix de douze pièces d'or par personne [1]. Attila, dont la domination s'étendait sur toute la longueur du Danube, et qui se trouvait ainsi limitrophe des deux empires, résolut, après avoir ravagé l'Illyrie et la Grèce, de porter aussi ses armes dans l'Occident, et de pénétrer dans les Gaules, à la tête des nations tartares et germaniques qu'il avait contraintes à suivre ses étendards.

Lorsque Attila partit de son village royal dans les plaines de Hongrie (451), il conduisait, si l'on en peut croire Jornandès, cinq cent mille guerriers à sa suite. Mais on ne doit s'attendre à aucune exactitude dans l'estimation du nombre des armées barbares; leurs chefs n'en savaient point eux-mêmes le compte, et elles paraissent toujours innombrables aux malheureux dont elles dévastent le pays. Les Huns traversaient sans magasins et sans convoi un pays peu cultivé, et déjà ruiné par des guerres continuelles. On a peine à comprendre comment ce pays aurait pu nourrir une armée de cent mille hommes, et ce nombre peut-être était plus qu'il n'en fallait aux Huns pour achever tout ce qu'ils entreprirent [2].

D'ailleurs, pour envahir la Gaule, Attila ne comptait pas seulement sur ses propres forces. Deux frères se disputaient alors la royauté chez les Francs, ou du moins dans l'une de leurs tribus, et l'un d'eux avait recouru à lui, tandis que l'autre s'était mis sous la protection d'Aétius et des Romains. Dans les Gaules mêmes, les Scythes que commandait Aétius, étaient prêts à se joindre au roi de leur nation, et Sangiban, qui était à la tête des Alains d'Orléans, avait promis de lui livrer cette ville. Honoria enfin, sœur de Valentinien III, avait offert sa main à Attila, et lui avait promis l'aide d'une faction parmi les Romains : car dans ce siècle on entendit pour la première fois parler des droits des princesses, et l'on regarda les monarchies comme devant être divisées ou réunies, selon les prétentions héréditaires des familles régnantes, et non selon les droits des peuples. De plus, Genséric, roi des Vandales, avait contracté alliance avec Attila, et lui avait promis de le seconder, aussitôt que des armées parties de Hongrie pourraient agir de concert [3].

[1] Prisci Rhetor de Legationib. Byzant. Ven., t. I, p. 25 et 32.

[2] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 35, p. 1106.

[3] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 36, p. 1106. — Hist. Miscellæ, t. XV, cap. 2 et 3, p. 919. — Prisci Rhetor. excerpta Byzant. Ven. t. I, p. 27. — Pagi critica ad ann. 451, § 20-23, p. 324.

C'est vers le confluent du Rhin avec le Necker qu'Attila fut joint par ceux des Francs qui s'étaient engagés à le seconder. C'est là aussi qu'il passa le Rhin. Dès lors, répandant sa cavalerie dans les provinces de la Gaule, il porta partout en même temps le ravage et la désolation. Après avoir pris la ville de Metz, il en fit massacrer tous les habitants, et mettre le feu aux bâtiments; tout fut consumé par l'incendie, à la réserve de la seule chapelle de Saint-Étienne [1]. Tongres fut également ruiné. Orléans fut assiégé; mais les Alains qui avaient promis de livrer cette ville, en avaient été retirés; et l'armée d'Aétius et de Théodoric, roi des Visigoths, parut dans le lointain et força Attila à lever le siége, lorsqu'il ne restait déjà plus de ressources aux Orléanais.

Aétius n'avait amené d'Italie qu'une poignée de soldats; mais il avait mis son espérance dans la réunion des barbares cantonnés dans les Gaules; l'invasion des Scythes n'était guère moins redoutable pour eux que pour les Romains. Ces féroces conquérants, dans la désolation de toute une contrée, dans le massacre de toute une population, prenaient rarement la peine de distinguer entre les amis et les ennemis. Ceux mêmes qu'ils auraient admis dans leur alliance ne devaient pas s'accommoder longtemps de la domination des peuples pasteurs. Aétius s'adressa à toutes ces colonies militaires dont quelques-unes n'avaient jamais renoncé à leur indépendance, dont d'autres l'avaient récemment recouvrée, après avoir été longtemps à la solde de l'empire. Mais la plus importante de ces négociations fut celle dont il chargea le sénateur Avitus auprès de Théodoric, roi des Visigoths, à Toulouse. Ce prince, fils du redoutable Alaric, avait succédé à Wallia dès l'an 418 : durant un règne de plus de trente ans, il avait si bien affermi ses compatriotes dans le midi de la Gaule, que les Visigoths ne pouvaient plus être confondus avec les tribus errantes, et qu'ils sentaient enfin qu'ils avaient recouvré dans l'Aquitaine une patrie, au lieu de celle que les mêmes Huns qui les menaçaient, avaient ravie à leurs aïeux dans la Dacie. Théodoric et Aétius s'étaient combattus plusieurs fois, et ils s'observaient encore avec jalousie. Cependant Avitus fit sentir au premier la nécessité de se réunir aux Romains pour sauver ensemble les Gaules; il excita le ressentiment des Goths, que les Huns semblaient poursuivre jusqu'aux extrémités de la terre, et il engagea le vieux roi à s'avancer avec ses deux fils et ses plus braves guerriers à leur rencontre, jusqu'à une grande distance de ses États [2].

[1] Gregorii Turonensis, lib. II, chap. 6. p. 161.

[2] Sidonius Apollin. Panegyr. Aviti. V. 328 et seq. Scr. franc. t. I, p. 806.

Le reste de l'armée qu'Aétius avait réunie dans les Gaules se composait de Francs que les modernes ont supposé être Saliens et sujets de Mérovée; de Ripuaires qui étaient aussi de la race des Francs, de Saxons qui avaient un établissement à Bayeux, de Bourguignons qui depuis quarante ans avaient fondé leur monarchie près du lac de Genève, de Sarmates qui avaient passé dans les Gaules lors de la grande invasion des barbares en 406, d'Alains d'Orléans ou de Valence, de Tayfales du Poitou, de Bréons cantonnés en Rhétie, d'Armoriques, peut-être soldats des provinces qui avaient secoué le joug, et de *læti* ou de vétérans barbares, qui, après avoir servi l'empire, en avaient reçu en récompense des terres qu'ils s'étaient engagés à défendre [1]. La composition de cette armée donne à connaître l'étrange condition des Gaules, qu'on regardait toujours comme une province romaine, tandis que tant de peuples indépendants s'en étaient partagé les provinces.

L'armée qui envahissait la Gaule ne contenait pas un moindre mélange de races diverses. Depuis qu'Attila, fils de Mondzuk, avait succédé, en 433, à son oncle Rugilas, il avait soumis à son empire les pays même d'où étaient sortis les peuples qui, depuis 406, dévastaient les Gaules. Peut-être que la prodigieuse émigration qu'ils avaient soufferte à cette époque leur avait laissé moins de moyens de résister aux Huns. Ainsi des peuples de même nom, de mêmes armes, parlant la même langue, et se reconnaissant pour être du même sang, se trouvaient opposés dans les deux armées. Trois frères de la famille des Amales conduisaient les Ostrogoths; un frère du roi franc, qui suivait Aétius, conduisait d'autres Francs à la suite d'Attila. Les Bourguignons, les Thuringiens, les Rugiens, les Hérules marchaient avec eux. Les Gépides enfin sous leur roi Ardaric, confident du roi des Huns, appartenaient à cette armée.

Il semble que lorsque Attila, près de se rendre maître d'Orléans, vit approcher Aétius, il se retira avec précipitation vers les plaines de la Champagne, où il comptait que son immense cavalerie pourrait se développer avec plus d'avantage. Les deux armées se rencontrèrent près de Châlons; un petit monticule s'élevait entre elles; les deux généraux jugèrent son importance décisive, et se le disputèrent avec acharnement. Enfin Thorismond, fils aîné du roi des Visigoths, en demeura maître. La bataille générale qui s'engagea alors fut, selon l'expression du seul

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 36, p. 1107.

historien qui nous en ait conservé quelque détail, « atroce, multiforme, » effroyable, opiniâtre et telle que l'antiquité n'avait rien pu voir de » semblable. » Il assure que le petit ruisseau qui coulait au bas du monticule fut tellement gonflé de sang qu'il inonda ses bords comme un torrent. Théodoric, roi des Visigoths, fut tué dès le commencement de la bataille, et demeura enseveli sous un monceau de morts ; son fils Thorismond et Aëtius se trouvèrent l'un et l'autre séparés du gros de leur armée, et exposés à demeurer prisonniers des Huns : mais pendant ce temps, Attila, effrayé de la perte énorme qu'il avait faite, s'enferma dans une enceinte de ses chars scythes, qu'il opposa comme une fortification aux assaillants. La nuit survint avant qu'on pût reconnaître à qui était demeurée la victoire. Ce ne fut que le lendemain que l'immobilité des Huns laissa voir qu'Attila se regardait comme vaincu. Selon Jornandès, cent soixante-deux mille hommes étaient restés sur le champ de bataille. Une aussi prodigieuse exagération indique du moins un effrayant massacre. Les deux armées se sentaient également épuisées. Attila demeura plusieurs jours immobile ; Thorismond s'empressa de retourner à Toulouse, pour s'assurer du trône des Visigoths, que ses frères auraient pu lui disputer. Aëtius n'essaya point de renouveler les combats, et lorsque Attila prit le parti de la retraite, il le laissa évacuer les Gaules, sans l'inquiéter dans sa marche [1].

La victoire d'Aëtius dans les plaines de Châlons est la dernière dont l'empire d'Occident ait pu s'enorgueillir. Il subsista vingt-cinq ans encore, mais pour supporter toujours plus le poids de l'infortune, et marcher plus rapidement à sa ruine. Cependant l'empire des Huns, qui avait menacé l'Europe de la plus cruelle servitude, fut renversé avant lui. Dès l'année suivante (452), Attila envahit l'Italie ; c'est alors qu'il détruisit Aquilée, qu'il ravagea la Lombardie, qu'il causa dans la Vénétie l'émigration à laquelle Venise dut son origine, et qu'il se retira enfin à l'intercession du pape Léon. Mais en 453 il mourut dans l'ivresse d'un festin, et son empire s'écroula avec lui. Son favori Ardaric éta-

[1] Jornandes. de Rebus geticis, cap. 36-42. p. 1106-1110. — Cassiodori chronic. p. 1364. — Histor. Miscella, lib. XV. cap. 3. p. 920. — Gregorii Turonensis Hist. lib II, cap. 7. p. 161-165. — Sidonius Apollin. Panegyr. Aviti. Carmen 7, Scr. franc. t. I, p. 806. — Ejusdem Epistolæ, lib. VIII, ep. 15, p. 801. — Vitæ Sanctorum Lupi, Aniani, Lupicini. etc. Scr. franc. t. I. p. 644. seq. — Prosperi Aquit. p. 654. Prosperi Tyronis. p. 640. — Idatii episc. p. 619. Fredegarii fragmentum Idatio tributum, t. II. p. 462. — Isidori Hispalensis, t. II. p. 701. — Hadriani Valesii, lib. IV, p. 155.

Digitized by Google

blit la monarchie des Gépides dans la Dacie, entre les monts Carpathes et le Pont-Euxin, dans le lieu même qu'Attila avait regardé comme le siége de sa puissance. Les Ostrogoths s'emparèrent de la Pannonie, entre Vienne et Sirminm, et Irnak, avec les Huns, se retira dans la petite Tartarie, où les restes de ce peuple furent asservis, peu d'années après, par les Igours, sortis des plaines de la Sibérie [1].

La chute de la monarchie des Huns enhardit le lâche Valentinien III; il ne crut plus avoir besoin de ménager le grand général dont il était jaloux, et, de la première épée qu'il eût jamais maniée, il tua Aétius dans son propre palais, en présence de ses eunuques et de ses courtisans. Ceux-ci s'empressèrent de prendre part à cet assassinat, et le corps du dernier des Romains fut transpercé de cent blessures. La mort de Valentinien III suivit de près celle de son général. Il avait offensé par ses débauches les sénateurs de Rome. Petronius Maximus vengea, le 16 mars 455, l'outrage fait à sa femme, par le meurtre de son souverain [2].

Depuis la mort de Valentinien III, neuf empereurs universellement reconnus et deux prétendants à l'empire, régnèrent simultanément ou successivement dans l'Occident, pendant les vingt et un ans que cet empire continua encore à subsister, sans qu'un seul d'entre eux transmit la couronne à son successeur autrement que par une révolution. Tant de convulsions, tant de guerres civiles auxquelles se trouvait exposé coup sur coup un corps déjà dépourvu de toute vigueur, achevèrent d'anéantir ses forces. La Gaule avait à peine le temps d'apprendre le nom de l'empereur que s'était donné l'Italie, lorsque déjà il était renversé. Depuis la perte de l'Illyrie et de l'Afrique, la Gaule était demeurée au centre de l'empire d'Occident, qui, partout menacé, partout envahi, s'étendait cependant encore sur les îles Britanniques, l'Espagne, la Rhétie et l'Italie. Profitant de cette position centrale, la Gaule essaya de donner un successeur à Valentinien III, et le même Avitus, qui avait négocié l'union des Visigoths avec les Romains contre Attila, fut revêtu de la pourpre par les Visigoths et les Romains.

Avitus, noble Auvergnat, et beau-père du poëte Sidonius Apollinaris, se trouvait alors en ambassade à Toulouse auprès de Théodoric II (455); celui-ci avait massacré, deux ans auparavant, son frère Thoris-

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 49, p. 1114.
[2] Procopius, de Bello Vandalico, lib. I, cap. 4, p. 350. Byzant. Ven. t. I.

mond, et était monté sur le trône à sa place. Cependant à peine regardait-on alors une telle conduite comme criminelle. Théodoric II, loué par les saints et par les évêques, était comparé à Théodoric Ier, son père ; comme lui on le disait zélé pour la justice, et sans cesse occupé du bien de ses sujets [1]. Avitus avait été lieutenant d'Aétius, puis préfet du prétoire ; enfin Petronius Maximus lui avait confié le commandement des armées des Gaules, et l'avait en même temps chargé d'une négociation auprès du roi de Toulouse ; c'est là qu'Avitus apprit que ce même Maximus avait été assassiné à Rome, et que cette ville avait été pillée par Genséric et les Vandales. Théodoric, auquel il était venu demander la paix, lui offrit son alliance et le secours de ses guerriers, s'il voulait se saisir de l'empire devenu vacant. En effet, Avitus fut proclamé empereur à Toulouse, par les Visigoths, le 10 juillet 455, et cette cérémonie fut répétée à Arles, le 15 août de la même année, au milieu d'une assemblée des fonctionnaires publics des Gaules. Le nouvel auguste s'achemina ensuite vers Rome, pour s'y faire reconnaître par le sénat, tandis que Théodoric, de concert avec lui, entra en Espagne, pour y combattre les Suèves, dont les dépouilles lui étaient offertes en récompense par Avitus. Tout ce qu'il pourrait conquérir sur eux devait lui demeurer, pour qu'il gouvernât au nom des Romains. Théodoric remporta sur leur roi, nommé Réchiarius, qui était en même temps son beau-frère, une victoire décisive non loin d'Astorga. Il fit mourir Réchiarius, qui était tombé entre ses mains, et il anéantit presque sa nation [2].

Ainsi s'élevait la monarchie des Visigoths (457-461), et elle semblait destinée à s'étendre à la fois sur toute la Gaule et toute l'Espagne. Théodoric II n'accomplit point cependant la conquête de cette seconde contrée. Il en fut rappelé par les désastres d'Avitus, son allié, bientôt déposé à Rome, et probablement mis à mort. Il eut à se défendre contre son successeur Majorien, qui, dans la dernière période de l'empire, ramena sur le trône des talents et des vertus qui semblaient n'appartenir qu'à la république romaine. Majorien visita la Gaule et l'Espagne ; il fut reconnu par ces provinces, et il y rassembla, non des troupes nationales, il n'en existait plus, mais des auxiliaires bar-

[1] Sidonii Apollinaris Epist. lib. I, ep. 2, p. 783. — Isidori Hispal. Episc. p. 701. — Histoire génér. du Languedoc, liv. IV, chap. 58, p. 195.

[2] Idatii Lemicensis Episc. chron. t. I, p. 620. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 44, p. 1111.

Digitized by Google

bares, pour l'expédition, contre les Vandales d'Afrique, qu'il méditait [1].

L'espérance que les vertus de Majorien avaient fait naître ne tarda pas à se dissiper. Il fut victime, au mois d'août 461, d'une insurrection excitée dans son camp près de Tortone, par le patrice Ricimer, que tous les fédérés ou soldats barbares reconnaissaient pour chef. Dès lors il n'y eut proprement plus de gouvernement romain dans les Gaules. Les barbares n'étaient cependant pas encore prêts à conquérir ce que l'empire perdait. Les provinces du centre, la Narbonnaise, l'Auvergne, et le pays qui s'étendait de la Loire jusqu'à la Somme, se regardaient toujours comme appartenant à la république, quoique la république et l'empire n'existassent plus. L'empereur Léon Ier, qui régnait à Constantinople, envoyait successivement à Rome Anthémius, Olybrius, Nepos, qui, à peine reconnus par l'Italie, étaient presque aussitôt massacrés. Les provinciaux, qui avaient déjà vu l'empire ébranlé par de semblables convulsions, regardaient celles-ci comme également passagères ; cet empire n'en subsistait pas moins à leurs yeux, malgré l'interrègne. Enfin, en 476, Odoacre, qui commandait en Italie les soldats fédérés, après avoir déposé Augustule, déclara qu'un seul chef suffisait à l'empire romain, et renvoya au monarque de l'Orient les ornements impériaux. Ainsi finit l'empire d'Occident ; mais cette révolution ne parut point aux contemporains ce qu'elle nous paraît à nous qui en voyons les suites. Par la puissance de l'habitude, par la croyance à la légitimité, l'empire continua à subsister dans le souvenir de tous ceux qui lui avaient été soumis. Les plus riches propriétaires, ou ceux qui avaient été revêtus de quelque magistrature, exercèrent sur toute leur province une autorité que personne ne songeait à leur disputer. Ainsi Ecdicius, fils d'Avitus, gouverna l'Auvergne, Ægidius et son fils Syagrius gouvernèrent le Soissonnais au nom de l'empire, même depuis la déposition d'Augustule.

Les restes des nations barbares qui, en 406, avaient envahi la Gaule, et qui n'avaient point passé en Espagne et en Afrique avec les Suèves et les Vandales, s'étaient, dans le cours de soixante et dix ans, incorporés avec les fédérés, les *lètes*, et les autres soldats de l'empire ; ils suivirent le sort des Romains. Mais pendant ce temps trois monarchies nouvelles, au midi, au levant et au nord, celles des Visigoths, des Bourguignons

[1] Sidonius Apollinar. Panegyr. Majoriani. Vers 385-440. — Procopius de Bello Vandal. lib. I, cap. 7, p. 356. — Priscus exc. de Legat. p. 28.

et des Francs, s'affermissaient dans leurs conquêtes, s'avançaient dans les provinces demeurées vacantes, et recueillaient dans les Gaules la succession de l'empire romain.

Les Visigoths furent gouvernés de 453 à 466 par Théodoric II, fils de Théodoric Ier, et petit-fils d'Alaric. C'était déjà le sixième souverain de cette nation depuis son entrée en Aquitaine; avant de s'y établir, elle avait longtemps erré dans les provinces romaines, et depuis près d'un siècle elle avait appris à profiter des arts cultivés dans l'empire; l'exemple du développement de l'esprit humain n'avait point été perdu pour les Goths. Aussi de tous les peuples barbares avaient-ils fait les progrès les plus incontestables vers la civilisation; mais en prenant le goût des commodités de la vie, des arts, et même des lettres, ils n'avaient point encore perdu leur ancienne bravoure, et le règne de Théodoric II fut signalé par des conquêtes. D'une part, il repoussa les Suèves jusqu'à l'extrémité de la Galice; deux fois, après des victoires, il changea leur gouvernement, et lorsqu'il reconnut enfin leur nouveau roi Rémismond, ce fut à des conditions qui le rangeaient presque sous sa dépendance [1]. D'autre part, il se rendit maître, en 462, de la ville de Narbonne, qui lui fut livrée par son comte; il poussa aussi ses armées vers la Loire; mais son frère Frédéric, qu'il avait chargé de la conquête de l'Armorique, et qui s'était emparé de Chinon, fut tué en 463 près d'Orléans, dans une bataille qu'il livra au comte Ægidius. Théodoric étendit enfin le domaine des Visigoths jusqu'au Rhône; il attaqua même Arles et Marseille, mais il ne put les soumettre. Au bout de treize ans d'un règne glorieux, il fut tué avant le mois d'août 466, par son frère Euric, qui lui succéda [2].

Théodoric était monté sur le trône par un fratricide; il fit place à Euric par un fratricide. Ce crime était alors si commun qu'il n'inspirait aucune horreur. C'était la condition nécessaire des rois barbares, comme c'est encore aujourd'hui celle des princes musulmans; l'histoire des peuples qui renversèrent l'empire romain est souillée à chaque page par la répétition de ces massacres. Ils étaient également fréquents dans les deux systèmes d'hérédité pour la couronne, qu'on voyait pratiquer en même temps dans l'enceinte des Gaules, celui de la primogéniture et celui de l'égalité des partages. Les Goths, plus avancés

[1] Jornandes, de Rebus geticis, cap. 44, p. 411. — Isidori hispal. Hist. gothor. p. 701. — Histoire génér. du Languedoc, liv. IV, chap. 66, p. 200.

[2] Hist. génér. du Languedoc, liv. IV. ch. 84, 85, p. 210.

dans la civilisation qu'aucun autre peuple germanique, ne regardèrent jamais leur monarchie comme une propriété patrimoniale qui pût se transmettre ou se diviser par la volonté du testateur, sans égard au bien du peuple. Quelquefois ils élurent leurs rois, plus souvent ils se soumirent à l'aîné de la famille du défunt, mais ils ne donnèrent jamais deux chefs en même temps à leur monarchie. Au contraire, les Bourguignons, les Francs, et les autres peuples germaniques, sans avoir un respect fort religieux pour le sang royal, regardaient comme égaux les droits de quiconque en était issu. Ils auraient cru commettre une injustice s'ils avaient dépouillé le fils d'un roi du titre de roi, et d'une autorité égale sur ses compagnons d'armes : mais dès qu'ils ne voulaient plus de lui, ils le faisaient mourir, pour ne pas le réduire à l'humiliation d'une condition privée.

Euric, monté sur le trône à Toulouse en 466, montra plus de talents encore que ses deux prédécesseurs : il poursuivit le projet qu'ils avaient formé de réunir les provinces de la Gaule en une seule monarchie, et de profiter pour cela de la chute de tous les empereurs éphémères, qui annonçait les dernières convulsions de l'empire romain. Il repoussa les Bretons, dont l'empereur Anthémius avait invoqué le secours; il attaqua, en 473, la province d'Auvergne et Clermont, sa capitale, où Ecdicius, fils d'Avitus, qui se faisait appeler *très-noble sénateur*, commandait presque en souverain; il la conquit en 475, et s'en fit confirmer la possession par l'empereur Népos. Il avait alors acquis pour frontières la Loire et le Rhône; en Espagne, il soumit toute la province tarragonaise; dans l'Armorique, il punit les Saxons de leurs ravages. Il conquit enfin la Provence, et fut reconnu pour souverain dans Arles et dans Marseille vers l'an 480. Aucun prince ou civilisé ou barbare n'était alors redouté à l'égal d'Euric; et s'il avait vécu plus longtemps, sans doute ce serait aux Visigoths, non aux Francs, qu'aurait appartenu l'honneur de reconstituer les Gaules; mais il mourut à Arles, vers la fin de l'année 484, laissant seulement un fils en bas âge, couronné sous le nom d'Alaric II, à l'époque même où les Francs reconnaissaient pour chef un habile guerrier [1].

Les Bourguinons avaient de leur côté fait des progrès rapides dans

[1] Sidonius Apollin., lib. VII, epist. 1 et 7, p. 797-799. — Isidori hispal. chron. p. 701. — Marii Episc. Avent. t. II, p. 13. — Gregorii Turonens. lib. II. cap. 20, p. 171. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 47, p. 1113. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V. ch. 1-9, p 215.

la partie la plus orientales des Gaules, ou celle qui était le plus rapprochée de l'Italie. En général, ils se présentèrent aux provinces où ils faisaient la guerre, comme soldats des Romains. Gondicaire, qui régnait sur cette nation, peut-être dès l'an 406, quand elle passa le Rhin, et tout au moins dès l'an 413, où son établissement dans la Bourgogne actuelle fut reconnu par Honorius, conserva plus de cinquante ans la couronne. Il avait été vaincu en 435 par Aétius, lorsqu'il avait voulu joindre la première Belgique aux autres provinces qu'il occupait (413-463); il avait perdu alors vingt mille de ses guerriers, et il avait été obligé de se retirer dans les montagnes de la Savoie [1]. Mais plus tard il était rentré dans l'alliance des Romains, il avait été décoré par eux du titre de maître de la milice : il les avait secondés dans la guerre contre Attila, et en retour on lui avait permis de nouveau de s'étendre dans les provinces voisines. Après sa mort, qu'on fixe à l'année 463, ses quatre fils, Gondebaud, Chilpéric, Godegisile et Godemar, commandèrent les diverses bandes des Bourguignons, et portèrent tous indifféremment le titre de rois. L'aîné, Gondebaud, avait de plus reçu des Romains le titre de patrice ; il prit une part importante aux dernières révolutions de l'empire d'Occident, et c'est lui qui plaça Glycerius sur le trône [2]. En même temps son frère Chilpéric, qui avait fixé sa résidence à Genève, avait reçu des empereurs le titre de maître de la milice. Dans un temps où presque chaque année une révolution donnait un empereur nouveau à l'Occident, ces capitaines avaient mille prétextes pour saisir, au nom de l'un des compétiteurs, les provinces qu'ils voulaient enlever à l'autre, et pour les dépouiller tous également. C'est de cette manière, qu'en protestant toujours de leur fidélité à l'empire, ils s'emparèrent de toute la province séquanaise, de la première Lyonnaise, et de plusieurs cantons dans la Viennoise et la première Aquitaine [3].

[1] Hadriani Valesii, lib. III. p. 156.

[2] Cassiodori chron. p. 1566. — Marii Avent. Ep. chron. p. 13. — Dubos, Histoire critique de la Monarchie française, liv. III, ch. 12. p. 180. — Hist. de Bourgogne, liv. I. p. 32.

Le père des quatre princes bourguignons est appelé tour à tour Gondicaire, Gondioc et Gonthiaire ; mais peut-être ces noms divers désignent-ils deux personnages, un père et un fils. En effet, il est difficile de croire que Gondebaud, mort en 516, fût fils aîné de Gondicaire, régnant en 406.

[3] Sidonius Apollinaris, lib. V, epist. 7, cum notis Sirmondi. Script. franc. t. I, p. 795.

Digitized by Google

Après la déposition d'Augustule, Odoacre, limitant ses prétentions à l'Italie, invita ses confrères, les barbares des Gaules, à s'attribuer comme lui la souveraineté des provinces qu'ils occupaient. En effet, les quatre rois bourguignons partagèrent entre eux l'armée, les provinces et les tributs des villes. Mais la division territoriale ne pouvait être que très-vaguement tracée par leur ignorance, et celle de l'armée, vraie source de leur pouvoir, ne dépendait pas d'eux. Les soldats s'engageaient à leur gré à suivre celui des chefs qui leur faisait espérer le plus de victoires, et qui leur promettait le plus de licence. La loyauté des simples guerriers était sans cesse mise à l'enchère par les princes. Des intrigues continuelles troublaient chaque résidence et chaque camp. Lorsque les soldats abandonnaient leur prince, il ne paraissait pas juste que celui-ci conservât sous sa domination une étendue de provinces qu'il ne pouvait plus exploiter. Quelque solennels qu'eussent été les partages, on était toujours prêt à en revenir, et chaque frère menaçait sans cesse les provinces, la capitale, la couronne, la vie même de son frère.

Gondebaud fut le premier attaqué par ses deux frères, Chilpéric et Godemar; sans doute le quatrième était alors engagé dans quelque guerre lointaine. Les deux princes bourguignons avaient appelé à leur aide les Allemands, qui avaient déjà pénétré dans les provinces que nous nommons aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine, ainsi qu'en Helvétie. Gondebaud fut battu auprès d'Autun et obligé de s'enfuir. Mais ses deux frères ayant renvoyé les Allemands, pour partager sans eux son héritage, Gondebaud rassembla ses partisans et surprit les vainqueurs dans Vienne. Il tua de sa main son frère Chilpéric, qui s'était rendu prisonnier : il fit lier une pierre au cou de sa femme et la précipita dans le Rhône; il fit trancher la tête à ses deux fils, et jeta leurs corps dans un puits; il ne garda prisonnières que les deux filles, dont l'une, Clotilde, ensuite épouse de Clovis, eut une grande influence sur le sort de la monarchie française. L'autre frère de Gondebaud, Godemar, s'était réfugié dans une tour; le barbare fit amasser au bas des matières combustibles, et l'y brûla tout vivant [1]. On rapporte par conjecture cette tragédie à l'année 491, tandis que ce fut seulement en l'an 500 que Gondebaud, comme nous le verrons en son lieu, fit également périr son quatrième frère Godegisile. Cependant il se crut

[1] Valesius Rer. franc. lib. V, p. 250. — Gregorii Turon. lib. II, cap. 28, p. 173. — Fredegarii epitome, cap. 17 et 19, p. 598.

obligé sans doute de témoigner quelques remords après tant d'atrocités ; mais comme Gondebaud, qui professait la foi arienne, laissa percer quelque disposition à passer à la foi catholique, saint Avitus, évêque de Vienne, s'empressa de calmer ces remords, et de lui présenter le repos de sa conscience comme prix de sa conversion. « Tu pleurais » avec une piété ineffable, lui écrivait-il, sur les funérailles de tes » frères, et l'affliction de ton peuple était la conséquence de ta » tristesse publique. Mais d'après l'intention secrète de la Divinité, ces » causes de douleur nous préparaient de la joie. C'était le bonheur du » royaume qui diminuait le nombre des personnes royales, et qui ne » conservait au monde que celles-là seules qui suffisaient à l'empire... » Crois-en mon expérience, tout ce qui parut fâcheux dans cette occa- » sion est devenu un avantage ; tout ce que nous avons pleuré alors, » nous nous en réjouissons aujourd'hui [1]. »

Les autres peuples barbares s'étaient tous établis dans les limites de l'empire avant les Francs (400-450). Ceux-ci, qui devaient enfin rester maîtres de la Gaule et donner leur nom aux races mêlangées qui s'uniraient à la leur, étaient demeurés longtemps fidèles à l'alliance des Romains. Ils avaient vaillamment, mais vainement défendu les frontières contre la grande invasion des barbares en 406. A plusieurs reprises ils avaient obtenu des partages de terres, comme soldats romains, dans les provinces voisines de celles où ils s'étaient établis. Mais leur condition n'était point semblable à celle des Goths ou des Bourguignons, qui, chassés de leur patrie, erraient avec leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses, en cherche d'une nouvelle demeure. Les Francs s'étaient affectionnés à la contrée qui portait leur nom, et qui s'étendait sur la rive droite du Rhin jusqu'à l'Océan. Ils ne songeaient nullement à l'abandonner, et en effet ils en retinrent la possession, alors même que toute la Gaule se fut soumise à leur pouvoir. Quelques aventuriers seulement enrôlaient chez eux les jeunes gens les plus entreprenants, et les conduisaient dans les Gaules, à la recherche du pillage et des dangers. Malgré leur préférence pour le service des Romains, ils ne s'interdisaient pas les déprédations dans les provinces voisines. De l'an 400 à 440, Trèves fut saccagée quatre fois par eux [2].

[1] Alcimi Ecdicii Aviti episcopi Viennensis, ep. 5. Editio Sirmondi. Apud Dubos, liv. III, chap. 17. p. 262.

[2] Salviani, de Gubernatione Dei, lib. VI, p. 130, 138. Script. franc. t. I, p. 780. — Pagi Critica ad ann. 411, § 7. p. 105.

Il paraît aussi que dans le même espace de temps, ils formèrent plusieurs établissements sur la gauche du Rhin, le long de la Meuse et de l'Escaut.

Les Francs semblent avoir joué un rôle beaucoup plus important dans les Gaules, à la fin du quatrième siècle qu'au milieu du cinquième; la concision des historiens de la dernière époque nous fait peut-être illusion. Cependant, comme c'était l'usage de la nation de diviser toujours la monarchie entre tous les fils de chaque roi ; comme nous savons qu'en 480 chaque peuple franc avait un roi différent, et que chaque roi ne commandait pas à plus de trois ou quatre mille guerriers ; il est assez probable que cette division croissante aura empêché les princes francs de soutenir entre 400 et 480 le rôle qu'on avait vu jouer à un Mellobaudes ou à un Arbogaste. Nous ignorerions absolument les noms de tous ces petits rois, si une chronique qui porte le nom de Prosper Tyro, ne contenait pas, sous les années 420, 427 et 448, une courte phrase qu'on croit même avoir été interpolée plus tard dans cet ouvrage déjà suspect, et qui nous apprend que Pharamond, Clodion et Mérovée, régnèrent en France [1].

Si les trois noms qu'on trouve dans Prosper Tyro sont en effet ceux de princes français, rien du moins ne donne lieu de croire qu'ils régnassent sur toute la nation. Aussi le travail des écrivains postérieurs qui rapportent à l'un ou à l'autre les diverses expéditions des Francs, repose-t-il sur une supposition tout à fait gratuite. De même si Mérovée régna sur les Francs Saliens, en 448, ce n'était pas dans sa tribu qu'il y avait, en 451, deux frères prétendant à la couronne, dont l'un recourut aux Romains, et fut vu à Rome par le rhéteur Priscus ; l'autre joignit Attila. C'est confondre l'histoire au lieu de l'éclaircir, que d'attribuer à un homme qui peut-être n'exista jamais, ce que les anciens historiens ont dit d'une nation.

Grégoire de Tours, qui vivait cent cinquante ans plus tard, lorsque

[1] Prosperi Tyron chron. p. 638-640. Script. franc. t. I.

Arcadii et Honorii.	26. Faramundus regnat in Francia.
Valentiani.	5. Clodius regnat in Francia.
	25. Meroveus regnat in Francia.

La chronique de Prosper Tyro, qui s'étend de l'an 379 à l'an 455, paraît n'être autre chose que celle de Prosper d'Aquitaine, à laquelle un copiste a fait des changements et des additions presque toujours suspectes. Les trois phrases que nous venons de rapporter n'ont aucune connexion avec ce qui précède ou ce qui suit.

Digitized by Google

la monarchie des Francs couvrait déjà les Gaules, a travaillé, avec une érudition et une diligence rares pour son siècle, à rassembler tout ce qui pouvait jeter quelque lueur sur les premiers établissements des Francs au delà du Rhin. Il ne nomme point Pharamond, et il ne parle des rois antérieurs à Clovis qu'avec une extrême défiance. Selon lui, Clodion, dans un temps qu'il ne fixe point, partit de sa résidence au château de Disparg, en Thuringe, et s'empara de Cambrai, puis de tout le pays situé entre le Rhin et la Somme. « Quelques-uns assurent, » ajoute-t-il, que le roi Mérovée, qui eut pour fils Childéric, était de » sa race [1]. » Grégoire de Tours n'ajoute pas un mot ni sur Clodion ni sur Mérovée. Il nous apprend seulement que Childéric, s'abandonnant à la débauche, se fit chasser de son pays par les Francs, dont il avait séduit les femmes et les filles. Pendant son exil en Thuringe, qui dura huit ans, il séduisit aussi Basina, la femme de son hôte, dont il eut pour fils Clovis. Durant son absence, les Francs obéirent à Egidius, maître des soldats de l'empire. Ce fut probablement l'époque (457-464) où ce comte Egidius se distingua au service de Majorien et dans la guerre contre les Visigoths. A la mort d'Egidius, en 464, les Francs rentrèrent sans doute dans leurs foyers, et ils rappelèrent leur roi Childéric [2].

Rien de plus ne nous est connu ou ne peut jamais l'être sur les ancêtres de Clovis (481-486). Celui-ci succéda à son père Childéric en 481; l'on croit qu'à cette époque il n'avait pas plus de quinze ans, et qu'il régnait sur une colonie de Francs Saliens établis à Tournai, où son père était mort; il ne fit point parler de lui jusqu'à l'année 486, la cinquième de son règne. Il y avait alors déjà dix ans que l'empire d'Occident était supprimé; mais les provinces romaines attendaient toujours la révolution prochaine qui devait, elles n'en doutaient point, relever le trône légitime des Césars. La ville la plus voisine des Francs Saliens sujets de Clovis était Soissons, qui, aussi bien que Tournai et Cambrai, faisait partie de la seconde Belgique. Afranius-Syagrius y commandait, et peut-être son autorité était-elle reconnue dans toutes les provinces qui, depuis la chute de l'empire, n'avaient point passé à de nouveaux maîtres, et qui demeuraient toujours attachées à un

[1] Gregorii Turonensis Histor. lib. II, cap. 9, p. 167. Il a été copié par tous les anciens écrivains, et commenté par tous les modernes.

[2] *Ibid.*, cap. 12, p. 168. — Fredegarii Epitomata, cap. 11, p. 396. — Gesta reg. francor. cap. 7, p. 545.

Digitized by Google

État qui n'existait plus. Aussi Grégoire de Tours lui donne-t-il le nom bizarre de roi des Romains. Syagrius était fils de ce comte Egidius, maître de la milice, qui avait soutenu vaillamment la guerre contre les Visigoths, et sous les ordres duquel les Francs eux-mêmes avaient longtemps combattu [1].

Clovis, roi des Francs de Tournai, s'associa à Ragnacaire, roi des Francs établis à Cambrai. Chacune de ces petites tribus pouvait mettre tout au plus trois ou quatre mille guerriers sous les armes [2]. Ensemble ils envoyèrent défier Syagrius, et ils le battirent. Celui-ci, ne trouvant dans un État désorganisé rien de prêt pour la résistance, se rendit à Toulouse pour y implorer les secours des Visigoths. Les conseillers d'Alaric II, qui en 484 avait succédé à Euric, avant d'être parvenu à l'âge d'homme, firent charger de chaînes Syagrius, et le renvoyèrent à Clovis, qui le fit mourir en prison. Grégoire de Tours, contre toute vraisemblance, attribue cette lâche action à la peur que Clovis inspirait aux Visigoths. Il est plus probable que ceux-ci voulurent se défaire du seul guerrier qui défendît encore contre eux les provinces romaines [3].

Le partage du butin enlevé par les Francs se fit à Soissons. Ils étaient encore païens, et ils avaient sur leur passage dépouillé toutes les églises. Saint Remi, alors évêque de Reims, vint réclamer à Soissons un vase d'argent enlevé à son église. Clovis voulait le rendre en effet; mais un soldat, frappant la coupe de sa francisque, s'écria que le roi n'avait de droit sur aucune partie du butin, qu'après qu'elle lui serait échue en partage par le sort. Clovis dissimula son ressentiment; mais, peu de mois après, dans une revue, il accusa ce soldat de tenir ses armes mal en ordre, et en même temps il jeta sa francisque à terre. Le soldat se baissa pour la relever : à l'instant Clovis le frappa de la sienne à la tête, en s'écriant : *C'est ainsi que tu as frappé le vase de Reims* [4]. Cette anecdote, rapportée par Grégoire de Tours, a été répétée ensuite par tous les historiens. Nous possédons un si petit nombre de faits sur l'histoire des premiers rois francs, que le moindre trait qui peut servir à faire deviner leur caractère, leurs droits et les mœurs de la nation, a été relevé et commenté de mille manières. Il faut

[1] Gregorii Turon. lib. II, cap. 27, p. 174.
[2] Abbé Dubos, Histoire crit., liv. III, chap. 19, t. II.
[3] Gregor. Turon. lib. II, cap. 27, p. 175.
[4] *Ibid.* — Fredegarii Epit. cap. 16, p. 398. — Gesta reg. francor. p. 547.

Digitized by Google

cependant se défier des inductions ingénieuses tirées par les écrivains modernes, d'un fait, peut-être altéré par les passions ou les préjugés du seul historien qui nous en ait transmis la connaissance [1].

Clovis continua ses expéditions guerrières (491), nous dit Grégoire de Tours, et la dixième année de son règne, il soumit les Tongriens. Il n'était encore alors que le chef d'une petite bande armée qui dominait dans un très-petit pays. Cependant lorsqu'il voulut se marier, il ne choisit point sa compagne parmi ses compatriotes, comme faisaient toujours les empereurs romains. Les rois barbares se regardaient comme formant une classe séparée, au milieu des hommes; ils ne se mariaient qu'entre eux, et cette recherche de femmes étrangères établissait des rapports inattendus entre les peuples les plus éloignés. Ainsi les filles de Théodoric Ier avaient épousé, l'une le roi des Suèves, en Espagne, l'autre le roi des Vandales, en Afrique. Clovis n'aurait peut-être point obtenu la fille d'un roi puissant; mais ses ambassadeurs rencontrèrent en Bourgogne la jeune Clotilde, fille de Chilpéric, que son oncle Gondebaud, roi des Bourguignons, avait condamnée à l'exil. Quoique pauvre et persécutée, elle était de sang royal. Ayant remarqué sa figure et sa sagesse, nous dit saint Grégoire, ils en parlèrent à leur roi Clovis, qui, sans retard, la demanda en mariage à Gondebaud; il l'obtint et l'épousa en 493. Déjà il avait eu d'une concubine un fils nommé Théodoric ou Thierri [2].

C'est là tout le récit de saint Grégoire; seulement, pour flatter l'orgueil des Francs, il attribua à la peur la condescendance de Gondebaud, aussi bien que celle d'Alaric II, comme si le petit prince de Tournai pouvait paraître bien redoutable, avec ses quatre mille guerriers, au roi des Bourguignons ou à celui des Visigoths. Dans les deux ou trois siècles suivants, les écrivains qui copièrent saint Grégoire se plurent à orner et à développer ses récits en y ajoutant une foule de petites circonstances. Presque tous les historiens modernes ont ensuite recueilli ces anecdotes, comme si elles avaient été conservées par la tradition. Quelques unes reçoivent du vieux langage des chroniques de Saint-Denis une certaine naïveté qui nous fait regretter de ne pouvoir les

[1] Boulainvilliers, Mémoires historiques, t. I, p. 21. — Abbé Dubos. Histoire crit., liv. III, chap. 21, t. II, p. 341. — Mably, Observations sur l'Hist. de France, liv. I, ch. 1, p. 222, et note 2, p. 306. — Montlosier, Monarchie franç t. I, p. 46.

[2] Gregor. Turon. lib. II, cap. 28, p. 176.

Digitized by Google

admettre ; mais plus on compare les anciens historiens, plus on demeure convaincu qu'ils traitaient le texte de Grégoire ou de Frédégaire, comme un sujet d'amplification ; que lorsque ceux-ci leur manquaient, il tombaient dans une nuit absolue, et que les romans de chevalerie, plus que les traditions, leur fournissaient les circonstances dont ils ont orné leurs récits [1].

Clotilde était chrétienne et orthodoxe ; son père et sa mère avaient été également attachés à cette croyance, tandis que le reste des princes bourguignons, les Visigoths et presque tous les barbares qui avaient embrassé le christianisme, avaient adopté les opinions des ariens. Clovis, ainsi que les Francs, était demeuré fidèle au culte des dieux de la Germanie. Ce culte cependant était pour les Germains une habitude plutôt qu'une croyance ; leur attachement était peu profond, et Clovis ne s'opposa point à ce que Clotilde fît baptiser un premier fils, fruit de leur union, qui mourut peu après, puis ensuite un second. Clotilde, pieuse, enthousiaste, entourée de prêtres auxquels elle accordait la plus grande confiance, attendait toujours une intervention miraculeuse

[1] Fredegarii Epit. cap. 18. p 398. — Gesta regum francor. cap. 11, 12, 13, p. 548-550. — Aimoini monachi floriacens. lib. 1, cap. 15, t. III, p. 37. — Vita sanctæ Chlotildis reginæ Francor. cap. 3, t. III, p. 397. — Chroniques de Saint-Denys, liv. 1. chap. 16. t. III. p. 167.

« Quant li roy Clodovées oy que la pucelle estoit de si grant biauté, il fu maintenant espris de s'amor, et si ne l'avoit onques veue. En espérance chaï d'avoir » le roiaume de Bourgoigne por occasion de li. Un sien familier, qui avoit non » Aureliens tramist en Bourgoigne pour parler à la pucelle : dons et joiaus li » porta de par le roy : si li fu commandé que it rapportast certainement la devise » et la descricion de sa biauté, et tentast la volenté de la pucelle, savoir mon se » elle le voudroit prendre, se il la faisoit requerre. Aureliens s'appareilla, un » anel prist entre les austres joiaus. En Bourgoigne vint au plus tost qu'il pot. » Quant il approcha de la cité où la damoiselle demouroit, il laissa ses compaignons es bois ; habit de poure home mendiant prist. si se mist entre les poures » gens qui attendoient l'aumosne à la damoiselle : du palais s'aprocha ou plus » convenable leu que il pot trouver pour parler à li. Diemenches estoit, si ert jà » la dame alée au moustier pour rendre à Dieu ses oblacions. Après le service » issi de la chapelle, par les poures s'en vint, pour ses aumosnes faire. si comme » elle avoit adés acconstumé. Aureliens se traist avant pour s'aumosne recevoir : » cinsi comme elle li tendoit le denier, il la saisi parmi la main, la manche li » reboursa contremont, à sa bouche la trait, si la baisa tout à nu. Elle commença » à rougir de la honte qu'elle en ot comme sainte pucelle. Quant elle fut retournée » en sa chambre, elle envoya querre par une de ses damoiselles le poure, si » comme elle cuidoit, que li avoit la main baisée. Devant li vint, elle li demanda » pourquoi il li avoit la main baisée et dénue. Aureliens li respondit qu'it estoit » mesages au fort roy Clodovées de France, etc. »

Digitized by Google

de la Divinité ou de ses saints dans toutes les circonstances de sa vie. Elle s'efforçait de faire partager sa croyance à son époux, et, en récompense, elle lui promettait l'aide de son Dieu pour élever sa puissance, et pour la venger de son oncle et de toute la race bourguignonne. Clovis ne répugnait pas à des croyances surnaturelles, qui trouvaient alors du crédit auprès d'esprits bien plus éclairés que le sien; il se regardait comme appelé à choisir entre les secours que lui offrait le Dieu de sa femme, et ceux qu'il attendait des dieux de ses pères. Dans une occasion dangereuse où les derniers ne répondirent pas à son espérance, il crut devoir se tourner vers le premier.

Cette occasion se présenta en 496, dans une invasion des Allemands, que les différentes tribus des Francs tentèrent de repousser en commun. Les armées des deux peuples se rencontrèrent à Tolbiac, qu'on croit être aujourd'hui Zullich, à quatre lieues de Cologne. Sigebert, roi des Francs Ripuaires, qui faisait sa résidence à Cologne, et qui combattait avec Clovis, fut blessé dans ce combat. Les Francs paraissaient sur le point de perdre la bataille, lorsque Clovis adressa ses vœux au Dieu de Clotilde, et promit d'embrasser la religion qu'elle professait, s'il remportait la victoire. Sur ces entrefaites, le roi des Allemands fut tué, ses guerriers furent mis en désordre, et comme ils se croyaient près d'être massacrés par des vainqueurs féroces, peu accoutumés à épargner les vaincus, ils s'écrièrent que non-seulement ils se soumettaient, mais qu'ils reconnaissaient Clovis pour leur roi [1].

Les deux peuples parlaient la même langue, et pouvaient se considérer comme de même origine : l'usage de passer sous les drapeaux du vainqueur n'était point rare parmi les Germains, et les deux confédérations des Francs et des Allemands s'étaient formées originairement d'aventuriers de diverses races, que la supériorité de talents d'un guerrier brave et victorieux avait réunis. Clovis semblait fait pour opérer de nouveau une semblable réunion. C'est ainsi que ce capitaine d'un petit peuple se trouva tout à coup, après la victoire de Tolbiac, général d'une grande armée. La confédération des Allemands l'avait reconnu pour chef; mais le lien social était fort relâché, et ceux qui portaient le nom d'Allemands ne se réunirent point tous aux Francs.

[1] Gregor. Turon. Hist. lib. II, cap. 30, p. 176. — Fredegarii Epit cap. 21, p. 400. — Gesta regum francorum, cap. 15, p. 551. — Rorico gesta Francorum. t. III, p. 9. — Aimoini Mouach. floriac. cap. 15 et 16, p. 39. — Chroniques de Saint-Denys, liv. I, chap. 19, p. 170.

Les uns avaient pénétré dans la Norique, d'autres dans l'Italie, où ils s'étaient rangés sous l'autorité de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui, en 493, avait fondé une nouvelle monarchie, en Italie, sur la ruine de celle d'Odoacre; d'autres encore n'avaient point abandonné leurs anciennes demeures au delà du Rhin. Clovis ne commandait qu'à ceux qui étaient entrés dans les Gaules. Cependant leur réunion avec les Francs Saliens le rendait déjà fort supérieur en puissance aux autres rois de sa nation, auparavant ses égaux.

La victoire de Tolbiac avait mis Clovis à la tête d'une puissante confédération germanique; mais sa conversion seule pouvait lui assurer la bienveillance et l'obéissance des Gaulois au milieu desquels il voulait établir son empire. Clovis se hâta donc d'accomplir le vœu qu'il avait fait à Clotilde et à son Dieu. Pour que ce changement de religion lui fût utile, il fallait que ses soldats consentissent comme lui à embrasser le culte qu'il allait professer. Il fit venir auprès de lui saint Remi, évêque de Reims, qui, de concert avec Clotilde, prêcha aux Francs la foi nouvelle. Le saint parlait latin, langage unique des Gaulois à cette époque. Les Francs en général n'entendaient que la langue tudesque; l'explication des mystères n'en éprouva aucun empêchement. La magnificence du culte catholique, la beauté des églises, la richesse du clergé, la confiance du peuple dans les miracles, pénétrèrent de respect les soldats barbares. De beaucoup la plus grande partie de la nation, c'est-à-dire trois mille guerriers, consentirent à recevoir le baptême avec leur chef. Et saint Remi, dans la cathédrale de Reims, le jour de Noël 496, reprenant avec son disciple le ton d'un maître, lui dit, en répandant sur lui l'eau lustrale, en présence de l'armée : « Courbe ta » tête, ô Sicambre! avec humilité. Adore ce que tu as brûlé, et brûle » que tu as adoré [1]. »

Par un sort singulier, Clovis se trouva être à cette époque le seul roi civilisé ou barbare qui fît profession de la foi orthodoxe. L'empereur Anastase, en Orient, était tombé dans quelque erreur obscure sur la doctrine de l'incarnation; le grand Théodoric, qui venait de fonder en Italie le royaume des Ostrogoths; Alaric, roi des Visigoths à Toulouse; Gondebaud et Godegisile, rois des Bourguignons; Trasamond, roi des Vandales en Afrique; le roi des Suèves en Espagne, dont le nom n'est pas connu, étaient tous ariens. Plus la doctrine de

[1] Gregor. Turon. lib. II, cap. 31, p. 177.

la divinité de Jésus-Christ, et de son égalité avec son père, étonnait la raison, plus elle paraissait importante au clergé, et elle était chère au peuple. Les ariens étaient supposés faire la plus mortelle offense au fondateur de la religion, lorsqu'ils reconnaissaient en lui aucune espèce d'infériorité à l'égard du Créateur; et la foi chrétienne tout entière paraissait alors consister dans une juste interprétation du dogme de la Trinité. La conversion de Clovis fut pour les Gaulois et pour tout le clergé catholique un jour de triomphe. Un nouveau Constantin prenait la défense de l'Église, et de persécutée il lui promettait de la rendre persécutrice.

Le pape Anastase adressa de Rome une lettre à Clovis pour le féliciter (496-500), et Avitus, évêque de Vienne, sentant déjà quelle conséquence pouvait avoir pour tout le clergé des Gaules la conversion d'un roi aussi vaillant, lui écrivit : *Votre foi est notre victoire*[1]. En effet, dans les villes gauloises qui, démembrées de l'empire, n'étaient point encore envahies par les barbares, un clergé riche et puissant, secondé par la superstition des peuples, avait remplacé tous les autres pouvoirs de l'État. L'évêque, premier citoyen de la ville, était l'oracle de la municipalité, souvent son chef, et il s'arrogeait toutes les fonctions des comtes, que l'empereur ne nommait plus. Les rois des Visigoths avaient exercé quelque persécution contre les catholiques; le premier intérêt des Gaulois était de ne pas tomber entre leurs mains; leur politique la plus naturelle, de se choisir un défenseur guerrier.

Un chapitre de Procope au livre premier de sa Guerre gothique, nous donne les seules notions qui nous soient parvenues sur l'alliance qu'une même foi religieuse fit contracter entre les Francs et les Gaulois. Il nous dit que les Armoriques, qui confinaient avec les Francs, après avoir été attaqués par eux et les avoir vaillamment repoussés, acceptèrent leur alliance; qu'ils convinrent de se réunir en un seul peuple, et de se régir par les mêmes lois, qu'en même temps les soldats romains, dispersés dans diverses provinces des Gaules, et ne pouvant plus avoir de communications avec l'ancienne ou la nouvelle Rome, furent également incorporés dans l'armée et la nation des Francs, dont ils accrurent subitement la puissance. Comme la plupart d'entre eux étaient barbares ou Germains d'origine, ils n'eurent pas de peine à

[1] Epistolæ Anastasii et Aviti PP. ad Chlodoveum. Scr. franc. t. IV, p. 49. 50. — Pagi Critica in Baronium. Anno 499, §§ 9 et 10, p. 457.

s'unir à des peuples avec lesquels ils avaient cette communauté de langue et de mœurs [1]. Aucune trace, il est vrai, de ce grand événement n'est demeurée dans aucun des historiens de France, ni dans aucune des lois des peuples barbares.

Cependant, dès le moment de la conversion de Clovis, nous voyons le chef de trois mille guerriers devenir le souverain de la plus belle portion de la Gaule. Entre les années 497 et 500, espace de temps où Grégoire de Tours ne place aucun événement, tous les restes de la domination romaine disparurent, et toutes les provinces qui, soit réunies en confédérations, soit éparses, n'avaient encore reconnu l'autorité d'aucun barbare, devinrent parties de la monarchie des Francs. A la fin du cinquième siècle, ou vingt-cinq ans après la suppression de l'empire d'Occident, la domination de Clovis s'étendait jusqu'à l'Océan, jusqu'à la Loire, où elle confinait avec celle des Visigoths; jusqu'au Rhône, où elle confinait avec les Bourguignons; et jusqu'au Rhin, où elle confinait avec les Allemands ou avec d'autres Francs. La conversion de Clovis l'avait rendu le chef de tous les Romains; sa perfidie devait l'élever au-dessus de tous les barbares. Nous verrons dans le chapitre suivant comment il réussit à faire égorger tous ses parents, pour demeurer seul chef de la nation des Francs; comment il précipita la ruine d'un roi des Bourguignons et d'un roi des Visigoths, et comment il accomplit l'œuvre que sa victoire de Tolbiac avait commencée.

[1] Procopius, de Bello gothico, lib. I, cap. 12. p 25. In Byz. Venet., et t. II, p. 50, in Scr. franc. — Abbé Dubos, Hist. crit., liv. IV, ch. 3, t. II, p. 447.

CHAPITRE V.

Fin du règne de Clovis. 500-511.

Clovis, à la fin du cinquième siècle, avait rangé sous la domination des Francs un tiers à peu près de la Gaule ; mais la souveraineté de ces nouveaux maîtres ne ressemblait ni à celle des Romains, ni à celle des rois de nos jours. L'armée des barbares ne s'était pas contentée d'occuper des provinces autrefois civilisées, et qui conservaient beaucoup de restes de leur organisation supérieure ; cette armée s'y était emparée de toute l'autorité, et elle l'exploitait pour son compte. Clovis était le chef de ces barbares, que leurs sujets regardaient toujours comme étrangers. Il était le roi des hommes, non celui du pays. A peine pouvait-il assigner lui-même les frontières de sa monarchie. Son autorité régulière ne s'étendait proprement que sur les soldats francs toujours cantonnés à peu de distance de sa personne, toujours prêts à le suivre dans de nouveaux combats ; cependant il pouvait regarder comme une nouvelle France qu'il fondait sur la gauche du Rhin, toute l'étendue des provinces dans lesquelles on tremblait devant ses Francs et on obéissait à leurs ordres. Aucun lien direct ne l'attachait aux Gaulois ou Romains qui habitaient ces provinces avant son invasion. Il n'était pas leur magistrat, mais leur vainqueur ; il n'en attendait pas de fidélité, et il ne croyait leur devoir d'autre protection que celle qui résultait de son propre intérêt, pour faire cesser leur résistance.

L'armée, qui faisait sa force, s'était considérablement accrue depuis la victoire de Tolbiac ; elle ne se composait plus de trois ou quatre mille guerriers seulement, comme au jour du combat, ou à celui de son baptême dans la cathédrale de Reims : les plus belliqueux soldats de toutes les tribus des Francs étaient venus se ranger sous les étendards du chef qui avait conduit les Saliens à de si grandes victoires ; l'armée

Digitized by Google

des Allemands s'était en même temps incorporée dans la sienne ; enfin tous les barbares dispersés dans les Gaules, et qui précédemment avaient servi dans les armées romaines, ou qui avaient été retenus au service de Syagrius et des diverses cités armoriques, ne trouvant plus de préfet ou de comte de l'empire qui leur offrît une solde, étaient venus grossir les bataillons des Francs.

Ces bataillons étaient toujours réunis en corps d'armée. Clovis ne se sentait point assez maître du pays où il les avait conduits, pour distribuer ses soldats dans toute l'étendue des provinces, pour les rendre à l'agriculture, ou leur donner des intérêts domestiques inconciliables avec la vie militaire. Un tel changement commença tout au plus avec la génération suivante, lorsque les compagnons du vainqueur, sentant les approches de la vieillesse, demandèrent du repos. Quant à Clovis, il se contenta de loger les Francs chez les propriétaires gaulois, aux conditions auxquelles le soldat romain y avait déjà été logé ; il donna au barbare les droits d'un hôte, dans la maison du Romain ; c'était presque l'autoriser à y vivre à discrétion. Les bataillons francs avaient leur quartier à peu de distance du château où Clovis établissait sa résidence. En hiver, il leur permettait d'étendre un peu plus leurs logements, pour ménager le pays ; mais dès que la saison commençait à s'adoucir, dès qu'il y avait possibilité d'entrer en campagne, les Francs s'assemblaient au champ de mars, et la nation y paraissait en souveraine, parce qu'elle était réunie tout entière dans son camp.

Les anciens historiens n'ont expliqué nulle part l'établissement et l'organisation des Francs ; mais l'enchaînement des faits qu'ils rapportent nous montre pendant longtemps encore la nation réunie autour de son chef. Aujourd'hui même, un gouvernement qui existe non loin de nos regards, peut servir à nous faire comprendre ce que Grégoire de Tours ou les auteurs de chroniques ont négligé d'exposer. Le dey d'Alger, secondé par douze ou treize mille janissaires levantins, règne sur un pays plus étendu que la France de Clovis, et habité par cinq millions de sujets qui abhorrent son joug. Clovis avait peut-être quinze mille guerriers. Toutes les réunions dont nous avons parlé ne pouvaient guère avoir élevé plus haut ses forces ; car nous ne devons point perdre de vue l'extrême petitesse de toutes les armées pendant la décadence de l'empireromain. Sa domination s'étendait sur environ huit mille lieues carrées, habitées tout au moins aujourd'hui par huit millions d'hommes, mais qui n'en contenaient probablement pas alors plus de

six à huit cent mille. Le dey d'Alger, aussi bien que Clovis, est seulement le capitaine électif d'une milice insubordonnée, tandis qu'il règne despotiquement sur les Mores ou les peuples conquis. Comme le roi des Francs, le dey d'Alger quitte rarement sa capitale, dans laquelle ou près de laquelle des janissaires sont toujours réunis en corps d'armée : cependant ses ordres, et ceux du moindre effendi, sont révérés dans toute la Moritanie. Le poids de l'armée souveraine se fait sentir jusqu'aux extrémités de l'empire, justement parce qu'elle est réunie, tandis que si les janissaires aujourd'hui, si les Francs autrefois s'étaient dispersés dans les provinces; si chacun, redevenu laboureur, s'était trouvé placé au milieu du peuple conquis, et à de grandes distances de ses compagnons d'armes, il aurait bientôt été accablé par le nombre de ceux auxquels il aurait prétendu commander.

Les empereurs romains avaient toujours trouvé dans les Gaules des terres vacantes à distribuer à leurs soldats. Les guerres désastreuses qui avaient accompagné la chute de l'empire avaient détruit de nombreuses familles de propriétaires, et augmenté considérablement le fonds des domaines dont le prince pouvait disposer. Toutes les fois qu'un Franc se retirait du service, et qu'il demandait du repos, il ne devait pas être difficile de le satisfaire, en lui concédant une de ces fermes vacantes : il n'est pas probable non plus que le barbare montrât un grand respect pour la propriété, lorsque la ferme qui convenait à un soldat se trouvait occupée. Dans les lois barbares, de semblables concessions de terres sont désignées par le nom de *sortes ;* et c'est de ces domaines acquis par l'épée et garantis aux soldats nationaux, qu'il est question dans la loi célèbre d'après laquelle aucune terre salique ne peut passer aux femmes [1]. Mais les Francs n'étaient point un peuple qui eût émigré avec toutes les familles des conquérants, comme les Goths et les Bourguignons. Les femmes, les enfants, les vieillards, n'avaient point suivi Clovis; ils étaient demeurés dans leurs anciennes possessions sur le Wahal et le Rhin, ou dans le Tournaisis. Les aventuriers seuls avaient formé l'armée, et ils se regardaient toujours comme une armée, non comme une colonie. Aussi leurs lois ne conservent-elles pas de traces du partage des propriétés romaines.

Nous avons vu que les Bourguignons et les Visigoths, en s'établissant dans les Gaules, s'étaient fait céder les deux tiers des terres par les

[1] Lex salica, tit. LXII, tex 92, p. 156 et 201.

habitants. Sans doute la part qu'ils prenaient pour eux était surtout destinée au pâturage ; la seule propriété rurale qu'ils eussent pu conserver dans leurs longues migrations, était celle de leurs troupeaux, qui probablement suivaient l'armée. Au moment de leur établissement, ils avaient été empressés de les fixer à demeure dans les pâturages déserts des Romains. Cette spoliation n'excita point chez les vaincus le ressentiment qu'on aurait pu en attendre, sans doute parce qu'on ne leur ôtait qu'une propriété dont ils n'avaient plus les moyens de faire usage; mais elle fut fatale aux vainqueurs. Les Bourguignons et les Visigoths se dispersèrent dans les provinces ; ils cessèrent de former une armée, pour redevenir un peuple; tout occupés de leurs travaux ruraux et de leurs propriétés, ils n'eurent plus aucun empressement, et presque aucune aptitude pour la guerre. Dans celles qui ne tardèrent pas à s'allumer entre eux et les Francs, la supériorité des derniers fut toujours remarquable; c'est qu'ils étaient toujours soldats, et qu'ils combattaient des laboureurs.

Après la conquête des barbares, les habitants du pays continuèrent à être désignés par le nom de Romains, et à être gouvernés par les lois romaines. La plupart se retirèrent dans les villes, où ils se sentaient mieux à l'abri de la licence des soldats. C'est là que se trouvait tout le haut clergé et tous ceux que les écrivains du temps nomment *nobles*, expression qui désigne chez eux la supériorité de fortune plutôt que celle de naissance. Les auteurs de presque toutes les vies des saints ont eu soin de nous apprendre que leur héros appartenait à cette noblesse. Elle ne faisait point cependant un ordre dans la société; mais plus la liberté et la dignité du riche Romain se trouvaient compromises par la domination d'un maître barbare, plus il cherchait à satisfaire sa vanité en rappelant le rang qu'il aurait occupé dans société civilisée [1]. Les colons seuls et les esclaves continuèrent à vivre dans les champs.

Mais si les Gaulois persistèrent sous le gouvernement des Francs à décider leurs contestations par le droit romain, et à prendre pour ar-

[1] Sanctus Eptadius Augustodunensis civis... parentibus secundum sæculi dignitatem non minimis, sed benè ingenuis. census aviti substantiâ locupletatis. Vita apud Labbeum, t. II, et Scr. franc. t. III, p. 380.

Sanctus Sacerdos.... ex clarâ stirpe virginem sumpsit : hujus pater Laban unus de Burdigalæ civitatis primoribus extitit. Vita apud Bollandianos, 5 martii; et in Script. franc. t. III, p. 382.

Sanctus Johannes. abbas Reomaensis nobilitatem generis, nobilitate adornavit mentis. Scr. franc. t. III, p. 387.

bitres de tous leurs intérêts, ou la curie de leur cité, dont l'autorité semblait fondée sur une mission populaire, ou l'évêque de leur ville, presque toujours d'origine gauloise; lorsqu'ils avaient besoin de protection contre un soldat franc, c'était aux lois des barbares qu'ils étaient réduits à avoir recours. Les Francs avaient apporté avec eux, des forêts de la Germanie, un code de loi, originairement rédigé par quatre jurisconsultes ou juges du pays des Saliens. Ce code, composé pendant que le peuple auquel il était destiné était encore païen, reçut du peuple franc plusieurs modifications successives. Il nous a été conservé sous le titre de Loi salique, non point tel, il est vrai, qu'il existait du temps de Clovis, mais tel du moins que le publièrent les rois Mérovingiens. La plus grande partie de la loi salique est destinée à réparer les dommages ruraux chez un peuple cultivateur; quelques lois cependant punissent les crimes, et c'est à leur seule protection que le Romain sujet de Clovis était réduit [1].

Toutes les offenses sans exception étaient, dans la loi salique, compensées par des amendes pécuniaires; elles se proportionnaient et au rang de l'offensé, et à la nature de l'offense. Cette dernière était mesurée d'après des règles quelquefois puériles. Mais dans la plus grave de toutes, dans l'homicide, la loi exigeait une amende d'une valeur double pour le meurtre d'un Franc ou d'un barbare, que pour celui d'un Romain. La loi salique établissait deux degrés parmi les Francs, trois parmi les Romains. On devait racheter au prix de six cents sols d'or l'homicide de l'antrustion, ou Franc d'un rang distingué; par deux cents, l'homicide du barbare libre. On ne devait que cent sols de composition pour le meurtre du propriétaire romain; mais s'il avait eu l'honneur d'être convive du roi, s'il avait été admis à sa table, la composition pour celui qui le tuait s'élevait à trois cents sols d'or. Il suffisait d'en payer soixante et dix pour le meurtre d'un Romain tributaire. La loi d'une autre tribu des Francs, les Ripuaires, établissait à peu près les mêmes proportions; mais elle assimilait le prêtre au convive du roi, et portait à trois cents sols d'or la composition due pour un tel homicide [2].

C'était d'abord à Soissons que Clovis avait fixé sa résidence, et c'était auprès de cette ville qu'il retenait son armée, lorsqu'elle n'était pas ap-

[1] Lex salica secundum varios codices. Scr. franc. t. IV, p. 120-251.

[2] Lex salica de homicidiis ingenuorum, tit. XLIV, p. 147, 173, 196, 220. — Lex Ripuariorum, tit. IX et X, p. 207, tit. XXXVI. p. 241.

pelée à quelque expédition [1]. Plus tard il fit choix de la ville de Paris pour sa demeure, et il y bâtit une église aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Mais l'époque où cette ville passa sous sa puissance est incertaine, et les conjectures par lesquelles l'abbé Dubos la fixe à l'année 497 ne reposent que sur des écrivains fabuleux [2].

Dans les autres villes soumises à son gouvernement, Clovis envoya, pour être son lieutenant, un officier franc auquel les lois donnent le titre de *grafio*, qu'on regarde comme équivalent à celui de comte. Il le chargea de présider les assemblées des Francs où se rendait la justice et de correspondre avec le gouvernement [3]; mais il ne changea rien à l'administration municipale, qu'il avait trouvée établie avant lui. Chaque cité conserva sa curie, ses coutumes propres e ses usages, et un magistrat romain, que Marculfe, dans ses formules, nomme le *défenseur*, fut placé par ses concitoyens à la tête du gouvernement municipal [4].

A peine Clovis avait achevé de réduire sous son commandement les provinces romaines qui n'avaient encore subi le joug d'aucun autre peuple barbare, qu'il songea à disputer aux Bourguignons et aux Visigoths celles où ceux-ci avaient formé leurs établissements. Son armée ne se maintenait que par la guerre; ses soldats ne s'enrichissaient que des dépouilles des vaincus; et pour continuer à régner sur les Francs, il avait besoin de les mener toujours de victoires en victoires.

La première attaque de Clovis fut dirigée contre les Bourguignons; leur royaume s'étendait le long de la Saône et du Rhône, et comprenait les deux Bourgognes, la Suisse, le Dauphiné et la Provence. La nation était gouvernée par deux frères, Gondebaud et Godegésile; mais Gondebaud, après avoir fait périr deux autres de ses frères, était l'objet de la défiance et de la haine du quatrième. Ce dernier, ou Godegésile, qui résidait pour l'ordinaire à Genève, envoya secrètement à Clovis des députés qui lui proposèrent une alliance pour dépouiller Gondebaud de ses États. Si, avec l'assistance des Francs, Godegésile, pouvait se faire reconnaître comme seul roi des Bourguignons, il promettait à

[1] Sancti Remigii vita ab Hincmaro episcopo, pag. 377. 378. Scr. franc. t. III.

[2] Vita S. Genovefæ apud Bollandist. 3 januarii. Scr. fr. t. III. p. 365.

[3] Lex salica, tit. LIII-LVII, et passim.

[4] Marculfi monachi formul. lib. II. § 37. Script. franc. t. IV, p. 500. Cette formule est destinée à confier aux archives de la curie un testament fait selon les lois romaines, et à le revêtir de l'autorité municipale qui doit le rendre exécutoire.

Clovis de lui payer un tribut. Ces conditions étant acceptées, en l'an 500, Clovis envahit la Bourgogne à la tête de ses Francs. Gondebaud, loin de soupçonner la trahison de son frère, lui fit demander des secours pour soutenir en commun une guerre nationale. En effet, les deux princes bourguignons, à la tête de leurs troupes, rencontrèrent, sur les bords de l'Ousche, près de Dijon, Clovis, qui s'avançait à la tête de son armée ; mais dans ce moment, Godegésile se réunit à l'ennemi de sa nation qu'il avait promis de combattre. L'aîné des princes bourguignons fut complétement défait ; il s'enfuit devant le vainqueur, en gagnant les bords du Rhône, et il ne se crut point en sûreté qu'il ne se fût enfermé dans les murs d'Avignon.

Godegésile avait promis aux Francs une province et un tribut ; il croyait à ce prix s'être assuré la monarchie des Bourguignons, et il fit son entrée à Vienne en triomphe, comme dans sa nouvelle capitale (500). Pendant ce temps, Clovis poursuivait Gondebaud. Il s'était approché d'Avignon, dans l'intention d'en faire le siége ; mais les barbares de la Germanie, qui avaient déjà ruiné tant de places fortes, n'y étaient jamais entrés que par la lâcheté ou la négligence de leurs habitants. Les Bourguignons annonçaient une résistance obstinée, et Clovis, pour les dompter, aima mieux arracher les vignes, abattre les oliviers, brûler les maisons rurales de toutes les campagnes environnantes, que de s'attaquer aux murs d'Avignon, qu'il n'aurait pu réduire. Après avoir continué pendant quelques jours ces dévastations, il prêta l'oreille aux suggestions d'Aridius, conseiller de Gondebaud, qui s'était rendu auprès de lui sous un déguisement, et qui lui offrait un tribut au nom de son maître. « Cet Aridius, nous dit Grégoire de Tours, était » un joyeux conteur de fables, hardi dans les conseils, juste dans les » jugements, et fidèle envers ceux qui se confiaient à lui. » Un traité fut, par son entremise, signé entre les deux peuples, et les Bourguignons s'engagèrent à payer un tribut aux Francs [1].

Les peuples barbares sont plus propres à faire des conquêtes qu'à conserver des pays conquis. Ils marchent avec empressement aux armées ; mais ils s'ennuient bien vite des garnisons. Après le traité d'Avignon, Clovis ramena son armée entre Paris et Soissons. Il ne

[1] Gregorii Turoncns. Hist. lib. II, cap. 32, p. 178. — Marii Episc. Avent. chron. p. 14. — Gesta reg. francorum, cap. 16, p. 552. — Fredegarii Ep. cap. 22, 23, p 400. — Hincmarus, vita sancti Remigii, t. III, p. 578. — Chron. de Saint-Denys, liv. I, ch. 20, p. 172.

laissa parmi les Bourguignons qu'un petit nombre de Francs qui s'étaient attachés à Godegésile. A peine se fut-il éloigné que Gondebaud résolut de se venger de la trahison de son frère. Il vint l'assiéger à Vienne; les Bourguignons se joignirent de préférence à celui qui avait défendu l'indépendance nationale, contre celui qui l'avait compromise. Un architecte, chassé de Vienne par Godegésile, qui avait voulu se défaire des bouches inutiles, ouvrit aux assiégeants l'entrée d'un aqueduc qui communiquait de la ville à la campagne. Les défenseurs des murs, étonnés d'entendre dans leur enceinte les trompettes ennemies, s'effrayèrent et quittèrent leur poste. La ville fut prise, et Gondebaud, usant en barbare de sa victoire, fit arracher Godegésile de l'église où il s'était réfugié, et le massacra avec l'évêque qui lui avait donné asile. Il fit saisir en même temps tous les sénateurs qui avaient secondé son frère, et tous les chefs des Bourguignons qui avaient embrassé son parti, et il les fit tous périr dans d'horribles supplices. Les Francs seuls attachés à Godegésile furent épargnés. Ils s'étaient tous réfugiés dans une tour où ils voulaient se défendre. Gondebaud leur promit la vie sauve, et en effet il les envoya comme prisonniers au roi des Visigoths, Alaric II [1].

Par la mort de son frère, Gondebaud se trouva seul maître de toute la Bourgogne (501-506), qui égalait alors en étendue le royaume des Francs. Mais rendu plus circonspect par le danger qu'il avait couru, il chercha à donner pour garantie à son autorité l'affection des Romains, qui formaient la partie la plus nombreuse et la plus riche de ses sujets. Sa domination s'étendait sur des provinces où les barbares avaient pénétré plus tard, et qu'ils avaient ravagées moins souvent que tout le reste de la Gaule. Aussi l'on y voyait encore debout toutes les grandes villes que les Romains y avaient fondées, et plusieurs d'entre elles étaient enrichies par un commerce fort actif. Arles et Marseille surtout étaient très-opulentes. C'était par elles que tout le reste des Gaules se pourvoyait de toutes les marchandises du Levant et du Midi. Chacune de ces villes était entourée de fortes murailles; elle était gouvernée par son sénat. Des dangers communs l'avaient forcée à recourir à des mesures communes de défense. Quelque esprit public avait commencé à renaître dans les cités qui sentaient leur force; elles formaient autant

[1] Gregor. Turon. lib. II, cap. 33, p. 179. — Marii Episcop. chron. p. 14. — Fredegarii Epit. cap. 24, p. 401.

de petites républiques que l'armée des Bourguignons devait ménager, si elle voulait conserver quelque autorité sur leurs citoyens.

Deux causes surtout entretenaient l'inimitié entre les Romains et les Bourguignons qui occupaient leurs provinces : la religion d'abord, puis l'abus du pouvoir militaire. Gondebaud, qui, malgré sa conduite atroce à l'égard de ses frères, avait les talents d'un grand roi, essaya d'adoucir le joug à l'un et l'autre égard. Il ne paraît pas qu'il fût lui-même fort attaché aux dogmes de la secte arienne que son peuple professait ; aussi il appela à lui Avitus, évêque de Vienne, et lui annonça son intention d'embrasser secrètement le catholicisme, en lui représentant qu'il ne pouvait en faire une profession publique sans aliéner ses Bourguignons, qui formaient seuls sa force militaire. Avitus ne voulut point se prêter à ces ménagements mondains, ni Gondebaud faire une abjuration publique ; mais le dernier fit élever ses enfants par des évêques orthodoxes, et dès lors il traita les deux Églises avec une égale faveur [1].

La publication des lois des Bourguignons, qui fut aussi l'ouvrage de Gondebaud, dut contribuer plus encore à réconcilier les Gaulois avec leurs maîtres. Ces lois de Gondebaud, qu'on appelle les *Gombettes*, sont le plus ancien des codes barbares dont on ait conservé le texte [2]. Elles continuèrent à régir le royaume de Bourgogne jusqu'au temps de Louis le Débonnaire, qui les abrogea. Probablement la plupart d'entre elles étaient déjà en vigueur comme coutumes nationales parmi les Bourguignons, puisqu'en les publiant, le législateur invoqua les constitutions anciennes aussi bien qu'actuelles. Elles ne sont point émanées de la seule autorité royale, mais des comtes et des grands du royaume ; et elles sont adressées à tous les officiers civils et militaires, tant Bourguignons que Romains [3], leur ordonnant de s'y conformer

[1] Gregorii Turonens. Hist. lib. II, cap. 34, p. 180.

[2] La loi des Bourguignons porte pour date le 4 des calendes d'avril (29 mars) à Lyon, et la seconde année du règne du roi, qui, dans un manuscrit, est nommé Gondebaud, et dans l'autre Sigismond ; en sorte que la promulgation a pu en être faite en 502 dans le premier cas, en 518 dans le second. (Lex Burgundion., p. 255, Scr. franc. t. IV.) Le roi Euric avait le premier publié les lois des Visigoths dès l'an 466. Mais cet ancien code ne s'est pas conservé : celui que nous avons aujourd'hui est du septième siècle. Les lois des Francs, des Allemands et des Bavarois, telles que nous les possédons, ne furent publiées que sous les descendants de Clovis.

[3] Sciant itaque obtimates, comites, consiliarii, domestici, et majores domus

dans le jugement de toutes les causes, soit entre Bourguignons, soit entre un Romain et un Bourguignon. Mais toutes les fois que la cause sera agitée entre deux Romains, elle devra être décidée par le droit romain seul. Dans chaque tribunal, un comte bourguignon et un comte romain sont chargés de maintenir la loi, et il est interdit à l'un de procéder jamais sans l'autre [1].

Le but de la loi des Bourguignons paraît être constamment de protéger le Romain contre l'oppression de son hôte barbare. Sa propriété, réduite, il est vrai, par un premier partage, est désormais garantie à l'égal de celle du vainqueur. Il ne peut jamais être traduit que devant un tribunal où siége un juge son compatriote; toute offense à laquelle il peut être exposé, est punie tout aussi sévèrement que si elle avait été infligée à un Bourguignon. La loi, qui les compense presque toutes par des amendes, établit trois classes dans l'une et l'autre nation. L'optimate bourguignon et le noble romain forment la première, les hommes libres dans l'une et l'autre nation forment la seconde, les hommes de condition inférieure ou les tributaires forment la troisième; Gondebaud n'établit point entre eux ces distinctions humiliantes, en vertu desquelles chez les Francs le sang du Romain était estimé à moitié prix de celui du barbare. Les Ripuaires ne s'étaient pas contentés d'estimer la vie d'un Romain moitié moins que celle d'un Franc, ils avaient de plus pris un terme moyen entre ces deux amendes pour fixer le prix du sang du Bourguignon, de l'Allemand, du Frison, du Bavarois et du Saxon. Il en coûtait cent sous l'or pour tuer un Romain, cent soixante pour tuer un étranger barbare, deux cents pour tuer un Franc [2].

Les Bourguignons n'adoptèrent point par représailles cette loi inhospitalière; la vie de l'étranger fut à leurs yeux aussi sacrée que celle de leurs compatriotes. Cependant leur hospitalité, qui pour eux était un devoir étroit, et qui s'étendait à tout le monde, était soumise à d'étranges restrictions, d'après les lois 38 et 39 de leur code. Elles portent : « Quiconque refusera son toit ou son foyer à un étranger qui » surviendra, payera trois sous d'or d'amende; il en payera six, si cet

nostræ cancellarii, et tam Burgundiones quam Romani, civitatum et pagorum comites, vel judices deputa omnes etiam militantes, etc. Proemium legis Burg. l. V, p. 255.

[1] Legis Burgund. proemium, p. 256.

[2] Lex Ripuariorum, § 36, p. 241.

» étranger est un convive du roi ; le Bourguignon à qui l'étranger aura » demandé l'hospitalité, et qui au lieu de la donner, lui aura indiqué » la maison du Romain, payera trois sous à ce Romain, et trois sous » d'amende ; le colon du roi qui n'aura pas voulu recevoir l'étranger, » sera puni par le fouet... Mais celui qui aura reçu un homme étran- » ger, de quelque nation qu'il soit, qui sera venu s'établir chez lui, » devra le présenter au juge à examiner, pour lui faire avouer, à l'aide » de la torture, à qui il appartient. S'il a laissé passer sept jours sans » le faire, et si l'étranger reconnu esclave est réclamé par son maître, » celui qui l'avait recueilli sera obligé d'en payer trois fois la valeur, à » moins cependant que cet esclave ne soit un captif qui, échappant à » l'ennemi, retourne vers ses maîtres, ses parents, ou son sol natal [1]. »
Cette torture, partie nécessaire de l'hospitalité offerte par le Bourguignon, était une conséquence du système d'esclavage que leurs lois garantissaient, et peut-être par cette sanction même, croyaient-ils protéger la propriété du Romain. Un code pénal fondé sur des amendes, ne pouvait atteindre ni les esclaves, ni les indigents; mais pour que celui qui ne possédait rien ne fût pas exempt de peines, la loi des Bourguignons convertissait les amendes en châtiments corporels, dans la proportion de cent coups de fouet pour douze sous d'or d'amende.

La loi des Bourguignons n'avait pas seulement réglé les droits, et proportionné les peines aux délits, elle avait aussi établi une nouvelle procédure, et celle-là sans doute dut inspirer aux Romains plus d'effroi que de confiance. Notre expérience ne nous apprend que trop combien il est difficile de démêler la vérité au milieu des dénégations opposées des deux parties. Cette difficulté s'accroissait pour le barbare, elle lui paraissait presque insoluble ; et, forcé de donner au juge une règle, il eut presque toujours recours à l'intervention miraculeuse de la Divinité.

Les Bourguignons, comme tous les Germains, étaient persuadés que tous les événements étaient immédiatement dirigés par la Providence. Ils croyaient surtout que les saints et les reliques prenaient un soin particulier de faire respecter leur autorité, toute les fois qu'elle était invoquée ; qu'un faux serment était immédiatement puni d'une manière visible, et par conséquent qu'un réprouvé ne se hasarderait pas plus qu'un fidèle à se parjurer. Ils permirent donc de déférer le serment à

[1] Lex Burgundionum, §§ 38, 39, p. 266.

l'accusé qui niait un crime, de le déférer à un débiteur qui niait sa dette, et ils regardèrent cette interpellation solennelle comme un premier jugement de Dieu.

Cependant la fréquence des parjures les avait contraints à révoquer en doute cette certitude de la justice divine, et à donner une garantie de plus à l'ordre public. Les lois barbares obligèrent l'accusé ou le défendeur qui voulait repousser l'accusation ou nier la dette, non seulement à jurer lui-même pour soutenir ce qu'il avait affirmé, mais encore à produire douze, et quelquefois un plus grand nombre de ses parents, de ses amis ou de ses voisins qui juraient avec lui, et qui attestaient ainsi son innocence ou la vérité de ses paroles [1]. Ces garants assermentés ont donné naissance aux jurés. Ils étaient appelés à attester l'innocence d'un homme ou la vérité d'un fait, et pour cela ils devaient être unanimes. Avant de recevoir leur serment, on leur accorda donc le droit d'examiner eux-mêmes les circonstances du fait sur lequel le juge allait accepter leur témoignage, et de s'assurer de la vérité. Ainsi, d'une obligation absurde imposée au prévenu, et qui, dans la loi des Ripuaires, est répétée presque à chaque ligne, est née l'une des plus belles institutions de l'ordre social le plus perfectionné.

La loi des Bourguignons avait permis au Romain, tout aussi bien qu'au barbare, de se purger de toute accusation par le serment de sa femme, de ses enfants et de douze de ses proches. Mais en même temps elle avait voulu que la partie adverse pût arrêter celui qui voulait jurer avant qu'il eût prêté le serment, avant même qu'il fût entré dans l'église, pour en appeler au jugement de Dieu. Dans ce cas, le juge ne put point refuser aux deux parties le combat judiciaire ; et c'est en se fondant sur la fréquence des faux serments que le législateur établit cette forme plus franche de procédure. L'issue du combat fut regardée cependant comme une preuve si indubitable de la vérité, que ceux qui avaient juré ou offert de jurer avec les vaincus, furent punis comme faux témoins [2]. L'introduction des combats judiciaires est due aux lois des Bourguignons : ils ne sont autorisés ni par les lois des Saliens, ni par celles des Ripuaires, ni par celles des Visigoths. Mais cette institution était trop d'accord avec les sentiments et les préjugés de tous les peuples barbares, pour n'être pas rapidement adoptée. Le combat fit

[1] Lex Burgundionem, § 8, p. 259.
[2] *Idem*, § 8, p. 259. § 45, p. 267. § 80, p. 276.

bientôt partie de la procédure des Francs, et de tous les autres peuples au moyen âge. Il n'y eut aucun homme d'honneur qui ne préférât échapper par ce moyen aux subtilités des légistes. Le combat judiciaire dispensait de la torture, qui d'après la loi des Bourguignons, ne pouvait se donner qu'aux esclaves. Quand le combat judiciaire fut aboli, la torture fut mise à sa place, et l'homme libre n'en fut point exempt; entre ces deux manières de rechercher la vérité, on ne sait laquelle est la plus absurde, mais celle des temps qu'on a nommés civilisés, est sans doute la plus cruelle.

Les concessions que Gondebaud avait faites à ses sujets romains, affermirent son trône pendant le reste de la vie de Clovis. Il ne semble point que durant cet espace de temps il ait eu d'autres guerres à soutenir contre les Francs; mais le roi bourguignon était menacé d'un autre côté par un voisin plus puissant encore; c'était le grand Théodoric, qui, en 493, avait fondé en Italie la monarchie des Ostrogoths, et qui s'efforçait d'étendre aussi sa domination sur la Gaule méridionale.

Théodoric, en soumettant à ses lois le siége antique de l'empire d'Occident, prétendait avoir succédé à tous les droits des empereurs; il regardait donc la Gaule comme lui devant une sorte d'obéissance. Il paraît qu'il s'était d'abord allié à Clovis contre Gondebaud, mais que, voulant laisser ces deux rois s'affaiblir réciproquement par leurs combats, il avait empêché ses troupes de prendre une part active à la guerre : toutefois il avait obtenu une part dans les dépouilles du vaincu. L'histoire, à cette époque, est couverte d'épaisses ténèbres, et l'on ne sait point comment la Provence, qui avait appartenu aux Bourguignons, passa aux Ostrogoths; si ce fut le fruit de l'alliance de Théodoric avec Clovis, ou le prix par lequel Gondebaud acheta l'amitié du roi d'Italie. Seulement on voit, au commencement du sixième siècle, la nouvelle monarchie des Ostrogoths s'étendre jusqu'au Rhône, et Théodoric, qui avait donné en mariage sa fille à Alaric II, roi des Visigoths de Toulouse, devenir limitrophe des États de son gendre [1].

Les Visigoths et les Ostrogoths se faisaient gloire d'avoir une même origine; ils se ressemblaient par les mœurs, le langage, la supériorité de leur civilisation, et la profession de l'arianisme. Ils cherchaient à resserrer les liens qui les unissaient les uns aux autres. En même temps

[1] Procopius, de Bello gothico, lib. I, p. 342. — Histoire génér. du Languedoc, liv. V. ch. 21, p. 257. — Abbé Dubos, Histoire critique, liv. IV, ch. 6; 8, 9, etc. — Hadr. Valesius, lib. VI, p. 277.

Digitized by Google

le grand Théodoric s'empressait de réveiller, chez tous les sujets de Rome le souvenir récent encore de l'empire d'Occident. Anastase Ier, qui, à cette époque, régnait à Constantinople, voyant bien qu'il n'avait aucun moyen d'exercer lui-même l'autorité impériale sur les provinces qui avaient secoué le joug, avait délégué au roi des Ostrogoths la mission d'en conserver les restes. Théodoric s'efforçait de l'étendre par ses négociations. Cassiodore écrivait en son nom à tous les provinciaux des Gaules, les invitant à se soumettre avec joie aux coutumes romaines auxquelles ils étaient rendus après un long espace de temps. « Avec » l'aide de Dieu, leur dit-il, vous avez été rappelés à votre antique » liberté ; vous devez donc revêtir des mœurs *dignes de la toge*, et vous » dépouiller d'une barbarie étrangère [1]. »

Théodoric faisait, en effet, jouir les Romains ses sujets de tous les priviléges que leur assurait la constitution de l'empire sous les meilleurs empereurs ; il avait en même temps flatté leur vanité et gagné leurs cœurs. Mais il voyait avec inquiétude que le zèle de son gendre Alaric II pour l'arianisme avait aliéné l'affection de ses sujets. Alaric était accusé d'intolérance ; cependant il laissait aux évêques catholiques l'administration de leurs diocèses, il leur permettait même d'assembler des conciles ; et nous avons toujours les actes de celui qui fut tenu à Agde, au mois de septembre 506, auquel assistèrent en personne vingt-cinq archevêques ou évêques, avec les députés de dix autres, tous sujets du roi des Visigoths. Rien n'indique, dans ces actes, que l'Église qui les sanctionnait fût aucunement persécutée [2] ; mais Alaric était forcé de surveiller les intrigues de ses prélats, et leur découverte lui avait fait exiler tantôt saint Césaire, évêque d'Arles, parce qu'il conspirait avec les Bourguignons ; tantôt saint Quintianus, évêque de Rhodez, parce qu'il correspondait avec les Francs [3]. La tolérance cesse d'être une vertu facile, lorsqu'elle est réclamée par un corps puissant, bien organisé, toujours hostile et toujours en correspondance avec les ennemis de l'État. La ligne où finit le respect pour la liberté de conscience, et où commence la défense légitime pour un monarque toujours entouré de complots, n'est point aisée à tracer.

Les querelles d'Alaric II avec son clergé ayant fait connaître à Théo-

[1] Cassiodori Epistolæ, lib. III, epist. 17, p. 180.
[2] Labbei Concilia generalia, t. IV, p. 1381. seq. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V, ch. 31, p. 242.
[3] Gregorii Turonens. Hist. lib. II, cap. 36, p. 181.

Digitized by Google

doric que le roi des Francs était ou le moteur secret de toutes ces intrigues, ou tout au moins le protecteur vers lequel tous les prélats remuants des provinces gothiques tournaient leurs regards, il essaya de rétablir entre Clovis et Alaric II une harmonie qui commençait à se troubler. Il écrivit à l'un et à l'autre pour leur offrir sa médiation. Il écrivit aussi à Gondebaud, roi des Bourguignons, et aux rois des Thuringiens, qui avaient tout récemment formé une puissante monarchie sur la frontière germanique de l'ancienne France, pour les engager à défendre son gendre, s'ils ne pouvaient empêcher Clovis de l'attaquer [1]. Mais celui-ci aima mieux écarter des arbitres incommodes; il proposa une conférence à Alaric dans une île de la Loire, près d'Amboise, pour terminer entre eux tous leurs différends. Les deux rois s'y rencontrèrent en effet, Clovis dissipa tous les doutes de son voisin, il jura que ses intentions étaient pacifiques, et il s'assura ainsi les moyens de le surprendre, malgré la protection de Théodoric [2].

Clovis avait adopté l'orthodoxie avec toute l'ardeur d'un nouveau converti (507); la pureté de sa foi lui paraissait pouvoir le dispenser de toutes les observances morales, et il trouvait dans sa passion religieuse des prétextes et des aliments pour toutes ses passions humaines. Lorsqu'il eut pleinement rassuré Alaric sur ses projets par la conférence d'Amboise, il assembla, en 507, l'armée de ses Francs au champs de mars : « Je ne puis souffrir, leur dit-il, que ces ariens possèdent la » meilleure partie des Gaules. Allons sur eux; et quand, avec l'aide » de Dieu, nous les aurons vaincus, nous réduirons leurs terres sous » notre domination [3]. » Il n'était pas besoin de discours plus artificieux pour déterminer des Francs à courir aux combats et au pillage. L'expédition fut résolue par le vœu de toute l'armée, et celle-ci se mit aussitôt en marche pour trouver Alaric, qui était alors à Poitiers. Cette armée, après avoir passé la Loire, devait traverser la Touraine, qui faisait alors partie du royaume des Visigoths. Saint Martin, qui était mort évêque de Tours en 397, était, dans le siècle qui s'était écoulé

[1] Cassiodori Epistolæ, lib. III, ep. 1, 2, 3 et 4, p. 158; et Scr. franc. T. IV. p. 3.

[2] Gregorii Turon. lib. II, cap. 35, p. 181. — Histoire génér. du Languedoc, liv. V, ch. 19, p. 235.

Les bénédictins, auteurs de cette histoire, croient pouvoir rapporter la conférence d'Amboise à l'année 498, plutôt qu'à l'année 506. Leurs raisons, développées note 60. p. 661, ne me paraissent point concluantes.

[3] Gregorii Turon. lib. II, cap. 37, p. 181.

depuis, devenu en quelque sorte le dieu de la France. C'était surtout par son intercession qu'on était supposé obtenir une aide miraculeuse, qu'on gagnait des batailles, ou qu'on arrêtait le cours naturel des événements. Clovis voulait consulter son oracle sur l'expédition qu'il entreprenait, et surtout il voulait s'assurer de sa protection. La Touraine, qui avait été le diocèse de saint Martin, lui parut devoir être encore l'objet de son affection particulière ; aussi, quoiqu'elle appartînt à ses ennemis, Clovis interdit à son armée d'y faire aucun dégât. Il punit même de mort un soldat franc, pour avoir pris un peu de foin à une pauvre femme de ce diocèse. En même temps il envoya quelques officiers en avant de son armée, pour consulter le saint sur les événements à venir. Ceux-ci avaient ordre de s'arrêter à la porte de l'église, d'écouter le verset que les prêtres chanteraient à leur approche, et de le lui apporter. C'étaient les 40 et 41 du dix-huitième psaume : « 40. Seigneur, tu m'as revêtu de force pour le combat; tu as fait plier sous » mes coups ceux qui s'étaient élevés contre moi. 41. Par ton secours » j'ai mis mes ennemis en fuite, et j'ai exterminé ceux qui me haïs- » saient. » L'application ne pouvait être plus heureuse, et le présage remplit le roi et l'armée de courage et d'espérance [2]. Cependant cette consultation de l'avenir avait été interdite par l'Eglise de la manière la plus expresse. Plusieurs conciles, celui d'Agde l'année précédente, celui d'Orléans quatre ans après, ont mis cette divination au rang des sacrilèges. Le clergé ne voulait point demeurer responsable d'oracles trop souvent démentis par l'événement, et qu'il ne dirigeait point à son gré. Mais lorsqu'il était servi par un heureux hasard, il oubliait les décrets des conciles, et il faisait honneur de la prophétie à la piété du fidèle qui avait consulté le ciel parlant par la bouche des prêtres [1].

De nouveaux prodiges accompagnèrent Clovis dans sa marche, et assurèrent sa victoire. L'antique historien des Francs, saint Grégoire, évêque de Tours, tandis qu'il supprime de ses récits toutes les circonstances humaines, ne rapporte que celles qu'il attribue à l'intervention

[1] Gregor. Turon. lib. 11, cap. 37, p. 181.

L'église de Saint-Martin à Tours était une de celles où des chœurs de prêtres, se relevant à différentes heures, ne cessaient pas de chanter des psaumes, la nuit comme le jour.

[2] Concilium Agathense, anno 506, habit. canon. 42 in. t. IV, Concil. gener. p. 1390. — Concilium Aurelianense primum, an. 511, habit. canon. 30. *Ib.* p. 1409. — Capitulare Caroli Magni tertium anni 789, § 4, in Baluzii Capit. Reg. franc. t. I, p. 243.

céleste. Une biche blanche indiqua au roi des Francs un gué dans la Vienne, alors gonflée par des pluies abondantes; une colonne de feu, élevée sur la cathédrale de Poitiers, et que dans un temps moins crédule on aurait attribué à l'évêque de cette ville, partisan de Clovis, lui indiqua la direction qu'il devait suivre et en même temps les renforts qu'il devait trouver parmi ceux qui obéissaient à ses ennemis. Enfin l'armée des Francs et celle des Visigoths se rencontrèrent dans les plaines de Vouglé, à dix lieues de Poitiers, et derrière cette ville qu'Alaric paraît avoir eu dessein d'abandonner. Le combat fut acharné; Apollinaris, fils du poëte Sidonius, avait amené aux Visigoths un corps de Gaulois de l'Auvergne, qui combattirent à leurs côtés; mais presque tous furent tués. Les Goths cédèrent enfin à l'impétuosité des Francs; Alaric périt dans le combat. « Le roi, dit Grégoire de Tours, ayant » mis les Goths en fuite, et tué leur roi Alaric, fut attaqué par deux sol- » dats qui le frappèrent ensemble de leurs épieux; mais ils ne purent » percer sa cuirasse. » On a conclu de ce peu de mots qu'Alaric avait été tué de la main même de Clovis, et tous les historiens postérieurs, sans avoir de nouvelles lumières, ont paraphrasé ce passage, et y ont successivement ajouté toutes les circonstances d'un combat singulier. L'armée des Goths, mise en déroute, s'enfuit à de grandes distances, avant d'essayer de se rallier [1].

Les seigneurs de la nation des Visigoths, se rassemblant à Narbonne, s'occupèrent de donner un nouveau chef à leur monarchie. Alaric II laissait de Théodegote, fille du grand Théodoric, un fils nommé Amalaric; mais cet enfant n'était âgé que de quatre ou cinq ans, et la nation avait besoin d'un chef qui pût manier lui-même le sceptre avec vigueur, raffermir les esprits effrayés, et arrêter l'insurrection des provinces. Les Visigoths écartèrent Amalaric, pour mettre à sa place son frère naturel Gésalic, qui du moins était déjà en âge de porter les armes.

La domination d'une armée barbare sur un pays qu'elle contient par force sous le joug, court risque d'être anéantie par une seule défaite.

[1] Gregor. Turonens. lib. II: cap. 37. p 182. — Procopii Cæsarieus. de Bello gothico, lib. I. cap. 12. p. 25. in Scr. franc. t. II, p. 32. — Epitomata Fredegarii, cap. 25, p. 401. — Fragmentum ex Idatio, § 4, p. 463. — Gesta Reg. francor. cap. 17. p. 554. — Adonis Vienn. Archiep. chron. p. 666. Isidori Hispalensis Hist. goth. p 702. — Chron. Reg. goth. p. 704. — Chroniques de Saint-Denys, t. III. ch. 22. p. 173. — Rorico mon. lib. IV, p. 14. — Hincmarus, vita sancti Remigii, p. 578. — Fortunatus, vita sancti Hilarii, p. 580. — Hadriaci Valesii, lib. VI p. 295.

Les Visigoths, dispersés dans un canton dont ils s'étaient crus les maîtres, s'y trouvaient tout à coup entourés d'ennemis. Victorieux, ils avaient compté parmi leurs sujets tous les Romains établis dans leurs provinces ; vaincus, ils ne pouvaient plus prendre de confiance en des hommes qui faisaient des vœux secrets pour leurs ennemis. Les villes dont la garde était confiée à leurs propres citoyens s'empressaient d'ouvrir leurs portes aux vainqueurs, et les restes d'une armée défaite, ne trouvant d'asile nulle part étaient obligés de se retirer bien plus rapidement que les Francs n'avaient moyen de les poursuivre. Clovis donna le commandement d'une partie de son armée à son fils aîné Théodoric ou Thierri [1], qui soumit aux Francs Rhodez, Albi et les villes de l'Auvergne. Avec le reste de l'armée, Clovis s'empara de Bordeaux, de Toulouse et d'Angoulême. Les débris de l'armée d'Alaric, réfugiés à Carcassonne, avaient imploré le secours du roi d'Italie; mais ils furent bientôt assiégés par les Francs [2].

Grégoire de Tours, qui n'a voulu célébrer que les victoires des Francs, n'a pas même indiqué les événements des quatre années suivantes, pendant lesquelles la guerre se continua avec moins de succès pour Clovis. Il faut les deviner à l'aide de quelques mots échappés aux historiens des Goths ou des Grecs, qui pour la plupart ne méritent pas beaucoup de confiance. L'abbé Dubos l'a fait d'une manière ingénieuse, mais en donnant presque toujours trop de poids à des témoignages suspects. Gondebaud, roi des Bourguignons, joignit ses armées à celles des Francs, pour profiter dans le midi de la Gaule des désastres des Visigoths. D'autre part, Théodoric envoya d'Italie en Provence son général Ibbas, pour porter des secours à ses compatriotes. Celui-ci défit les Bourguignons et les Francs devant Arles, dont ils avaient formé le siége. Il força Clovis à lever aussi le siége de Carcassonne ; mais au lieu de poursuivre ses succès, il employa les forces qu'il commandait à détrôner Gésalic, pour faire couronner par les Visigoths Amalaric, petit-fils de son maître. Il avait déjà reconquis toute la Narbonnaise

[1] Ces noms avaient tous, dans la langue des Francs, une signification; mais en passant par le latin, le roman rustique et le franc, ils ont subi une suite de transformations qui les rend difficiles à reconnaître. *Hlôd-wig* (guerrier fameux) est devenu Chlodovechus, Ludovicus, Clovis et Louis; *Thiod vik* est devenu Theodoricus, Théodoric ou Thierri Nous avons cherché à nous conformer à l'usage ; mais notre choix entre ces noms peut parfois paraître arbitraire.

[2] Procopii Cæsariens. de Bello gothico, lib. I, cap. 12, p. 25, et Script. franc. t. II, p. 32. — Gregor. Turonens. lib. II, cap. 37, p. 183.

première, entre le Rhône et les Pyrénées, lorsqu'il passa en Catalogne, où il défit Gésalic devant Barcelone, et le contraignit à chercher un refuge chez les Vandales d'Afrique. Les hostilités continnèrent entre les Goths et les Francs, mais sans donner lieu à de grandes batailles. Clovis avait conservé Toulouse, Bordeaux et les deux Aquitaines. Les Visigoths occupaient la Narbonnaise et les Espagnes; les Ostrogoths, la Provence jusqu'au Rhône; et Théodoric, tuteur de son petit-fils, Amalaric, régnait également sur les deux nations. Gésalic cependant fit plus d'une tentative pour recouvrer le trône d'où il avait été repoussé; il implora tour à tour les secours des Vandales et des Francs eux-mêmes; il rentra dans les Gaules pour disputer la couronne, à la tête des ennemis de son pays; enfin il fut fait prisonnier par les généraux de Théodoric, lorsqu'il avait déjà passé la Durance pour se retirer chez les Bourguignons. Il fut mis à mort par ordre du général Ibbas, avant le mois de mai de l'an 511 [1].

L'empereur Anastase s'était brouillé avec le roi des Ostrogoths; il l'avait fait attaquer en Italie, dans le temps même où Clovis attaquait les Visigoths dans les Gaules. Dès lors il avait cherché à s'unir aux ennemis de ses ennemis. Il s'était allié à Clovis, et vers l'année 510, il lui avait envoyé à Tours les ornements consulaires. Clovis revêtit dans l'église de Saint-Martin la tunique et le manteau de pourpre, qu'un ambassadeur grec lui avait apportés. Il sortit ensuite de l'église, répandant de l'argent parmi le peuple, qui en retour le salua des noms de consul, de patrice, ou même d'auguste [2]. Les historiens français ont attaché la plus haute importance à cette vaine cérémonie; selon eux, elle conféra à Clovis un pouvoir légitime sur ses sujets romains ou gaulois, qui jusqu'alors avaient seulement cédé au droit du plus fort. L'abbé Dubos surtout regarde la concession d'Anastase comme ayant fondé la monarchie. Cependant la dignité consulaire n'était depuis longtemps qu'un vain titre, auquel aucune autorité n'était attachée. D'ailleurs Clovis ne fut point nommé consul, il fut seulement revêtu des ornements consulaires, honneur fréquemment accordé par la cour

[1] Cassiodori Epistolæ, lib. I, ep. 24; lib. III, ep. 43; Lib. IV, ep. 16, etc. — Cassiodori Chron. p. 1368. — Isidori Hisp. p. 702. — Chronicon Reg. goth. p. 704. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 58; p. 1119 — Marii Ep. Avent. p. 14. — Abbé Dubos, liv. IV, chap. 10, 11 et 12, t. II, p. 561, seq. — Histoire générale du Languedoc, liv. V, chap. 40-35, p. 248, et note 63.

[2] Gregor. Turon. lib. II, cap. 38, p. 183.

de Byzance. Le vrai consulat était toujours inscrit dans les fastes, et servait à désigner l'année. Le nom du roi des Francs ne s'y trouve nulle part [1].

A son retour de la guerre gothique, Clovis était venu s'établir à Paris. Sa monarchie avait acquis une étendue imposante; loin d'être toujours l'égal des rois des autres tribus des Francs, il leur était devenu tellement supérieur qu'à peine les peuples étrangers remarquaient-ils encore leur existence : Clovis n'était point si tranquille à leur égard. Il lui suffisait qu'ils fussent descendus de cette même race des rois chevelus, que les Francs étaient accoutumés à respecter dès les forêts de la Germanie, pour qu'il vît en eux de dangereux rivaux. Persuadé qu'un trône n'est jamais assuré que par la perte de tous ceux qui peuvent y prétendre, il résolut de faire périr tous les princes de sa race.

Le premier auquel Clovis tendit des embûches fut Sigebert, roi des Ripuaires. Celui-ci était demeuré boiteux d'une blessure reçue à la bataille de Tolbiac; son fils Cloderic commandait pour lui ses soldats, et il avait combattu aux côtés de Clovis à la bataille de Vouglé. Clovis profita de ses liaisons avec ce jeune prince pour lui suggérer l'infâme projet d'assassiner son père, en lui promettant en même temps son assistance pour recueillir un héritage acquis par un parricide. Le crime fut commis dans la forêt Buconia, près de Cologne, où régnait Sigebert. Mais Cloderic, loin d'en recueillir le fruit, fut peu après assassiné par ordre de Clovis. Celui-ci fit assembler alors les Francs Ripuaires; il prêta serment au milieu d'eux qu'il n'avait eu aucune part au meurtre de leurs deux princes, et il demanda leur couronne. Aussitôt les Francs, frappant sur leurs boucliers, répétèrent son nom avec acclamations, et l'élevèrent sur un pavois, en le nommant leur roi. « Ainsi, dit Grégoire de Tours, qui rapporte avec détail cette » trame odieuse, ainsi Dieu faisait tomber chaque jour quelqu'un de » ses ennemis sous ses mains, et étendait les limites de son royaume, » parce qu'il marchait avec un cœur droit devant le Seigneur, et qu'il » faisait ce qui plaisait à ses yeux [2] ». D'après la connexion, on pour-

[1] Abbé Dubos, Histoire critique, liv. V, chap. 1, t. III, p. 1. — Hadr. Valesii, lib. VI, p. 300. — Marii Avent. chron. et fasti. p. 14. — Cassiodori Chronic. p. 1386. — Gibbon, Decline and Fall, chap. 38, t. VI, p. 338. — Pagi critica, D. II, p. 474, 479 et 492.

[2] Gregorii Turonensis. Hist. lib. II, cap. 40, 184.

rait croire que *les actions qui plaisaient au Seigneur* étaient, selon le saint évêque, les meurtres mêmes et les parjures qu'il a racontés dans le chapitre terminé par ces mots; on doit cependant les rapporter plutôt aux offrandes que le roi avait faites au chapitre de Saint-Martin de Tours, et aux richesses immenses dont il comblait le clergé; toutes choses que saint Grégoire avait récitées deux chapitres auparavant.

Un autre roi des Francs, Cararic, était établi à Térouane, cité des Morins, et sa domination s'étendait vers Calais et le bord de la mer. Clovis reprochait à ce petit roi, son parent, d'avoir refusé de le seconder dans sa première guerre contre Syagrius. Il lui dressa des embûches, et s'étant emparé de sa personne, il le fit d'abord ordonner prêtre, ainsi que son fils. Mais quelques propos du dernier, qui indiquaient l'espoir de remonter sur le trône, lui ayant été rapportés, il fit trancher la tête à l'un et à l'autre; il s'empara de leurs trésors, et il fut reconnu roi par leurs peuples [1].

Un autre des rois mérovingiens régnait alors à Cambrai; c'était Ragnacaire, le plus ancien des alliés de Clovis, et le premier à le seconder dans sa guerre contre Syagrius. Mais ce roi s'était adonné à la mollesse et au luxe : ses vices et ceux d'un favori auquel il sacrifiait toute chose, avaient excité le ressentiment des guerriers de sa tribu; Clovis n'eut pas de peine à y acheter des traîtres. Des colliers de cuivre doré, qu'il donnait pour de l'or fin, séduisirent une partie des conseillers de Ragnacaire, et les engagèrent à fermer les yeux sur les préparatifs d'attaque dirigés contre eux. Le prince et son favori furent surpris par les troupes de Clovis; ses propres soldats, au lieu de le défendre, lui lièrent les mains derrière le dos, et le présentèrent ainsi au vainqueur. « Comment as-tu pu, lui dit Clovis, déshonorer ainsi notre » lignée, en te laissant garrotter? Ne valait-il pas mieux mourir ho- » norablement? » Et en même temps, élevant sa hache, il lui en abattit la tête. « Toi, aussi, dit-il au frère de Ragnacaire, si tu avais dé- » fendu ton frère, tu ne serais pas aujourd'hui prisonnier avec lui. » Et en même temps il l'égorgea aussi. Il fit encore mourir un autre de

[1] Gregorii Turon. lib. II. cap. 41, p. 184. — Fredegarii Epitomata, cap. 26, 27, 28, p. 401. — Gesta regum franc. cap. 18. p. 558. — Adonis Vienn Chron. p. 667. — Chronique de Saint-Denys, liv. I, chap. 24, p. 175. Rorico, Mon. Gesta franc. p. 17. — Aimonii Floriac. cap. 23. p. 43. — Hermanni contracti p. 319. — Chron. Virdunense. p. 356. — Hinemari vita sancti Remigii, t. III, p. 377.

Digitized by Google

ses frères, qui, depuis la défaite de Syagrius, avait fondé au Mans un petit royaume. Les traîtres qui lui avaient livré toute la famille de Ragnacaire demandèrent alors leur récompense, et représentèrent que les ornements d'or que leur avait donnés Clovis s'étaient trouvés faux. » Ils sont trop précieux encore, leur répondit celui-ci, pour des perfides » qui doivent s'estimer heureux si ma clémence leur laisse la vie, » après qu'ils ont vendu leurs princes. » Beaucoup d'autres rois chevelus, descendants de Mérovée, étaient à la tête de tribus moins considérables parmi les Francs ; Clovis les fit tous tuer : puis, feignant de se repentir de sa barbarie, il offrit sa protection à ceux qui auraient échappé au massacre. Il espérait ainsi engager ceux qui avaient pu se dérober à ses poursuites, ou qui s'étaient fait passer pour morts, à lui découvrir leur asile ; mais tout avait péri ; et l'œuvre de la fondation de la monarchie française était accomplie [1].

Cette monarchie était surtout affermie par l'accord parfait du clergé avec le souverain. Il s'en est peu fallu que Clovis n'ait été reconnu pour saint, et qu'il n'ait été honoré à ce titre par l'Église gallicane, aussi bien que l'est encore son épouse, sainte Clotilde. A cette époque, la sainteté consistait bien moins dans les vertus que dans la pureté de la foi ; les bienfaits accordés à l'Église étaient un meilleur titre pour gagner le ciel que les bonnes actions ; enfin c'était aux miracles plutôt qu'aux bonnes œuvres que l'on reconnaissait les bienheureux. La plupart des évêques des Gaules, contemporains de Clovis, furent liés d'amitié avec ce prince, et sont réputés saints. On assure même que saint Remi fut son conseiller le plus habituel. Il faut remarquer cependant qu'il était alors d'usage d'appeler *saints pères* tous les prélats, comme on appelle aujourd'hui le pape ; il est propable que cette expression respectueuse est devenue pour plusieurs d'entre eux leur seul titre à leur canonisation prononcée dans un siècle postérieur. Les miracles qui signalèrent leur supériorité sur le reste des hommes ne manquèrent pas non plus à Clovis ; l'assistance céleste lui procura la victoire de Tolbiac ; une colombe lui apporta du ciel la sainte ampoule avec laquelle il fut sacré à Reims [2] ; une biche envoyée de Dieu lui découvrit

[1] L'abbé Dubos compare en effet ces massacres à celui de Rémus par Romulus. Ces crimes, dit-il, étaient également nécessaires pour fonder l'empire romain et la monarchie française. (Liv. V, chap. 2, t. III, p. 20.)

[2] La légende de la sainte ampoule se trouve mentionnée pour la première fois par Hincmar, archevêque de Reims, pendant le règne de Charles le Chauve. Vita

le gué de la Vienne, et une colonne de fen dirigea sa marche sur Poitiers. Une foi orthodoxe, surtout sur la question alors si disputée de la divinité de Jésus-Christ, et une générosité sans borne pour le clergé, suffisaient, aux yeux des prêtres, pour mériter à Clovis l'assistance céleste : et c'est en souvenir de cette foi et de ces largesses qu'il a transmis aux rois de France, ses successeurs, le titre de fils aînés de l'Église.

Clovis douna au clergé des preuves de la faveur qu'il lui accordait, dans le concile d'Orléans, qui s'assembla, d'après ses ordres, l'année 511, la dernière de sa vie. Trente évêques des Gaules y assistèrent, et parmi eux on remarqua les métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Rouen et d'Eause. Ce dernier siége a depuis été réuni à celui d'Auch. Le concile d'Orléans donna aux immunités ecclésiastiques une étendue qu'elles n'avaient jamais eue auparavant. Les premiers canons assurèrent le droit d'asile dans les églises, nominativement aux homicides, aux adultères, aux voleurs, aux ravisseurs et aux esclaves : avant de pouvoir en arracher aucun du sanctuaire, ceux qui les poursuivaient devaient prendre l'engagement de ne point attenter à leur vie, et de ne point les mutiler ; mais si les coupables étaient de condition libre, on pouvait les réduire en esclavage ; s'ils étaient déjà esclaves, on pouvait les rendre à leurs maîtres [1]. D'autres canons réglèrent l'usage des donations immenses qui avaient été faites par Clovis aux églises ; ils déclarèrent les biens-fonds du clergé exempts de toutes les taxes publiques, inaliénables, et le droit que l'Église avait acquis sur eux imprescriptible [2].

Ces immunités, qui furent alors sanctionnées par l'autorité de l'Église gallicane, étaient depuis longtemps respectées par la piété de Clovis. Lorsqu'il revenait de son expédition contre les Visigoths, il écrivait aux évêques de son royaume, pour leur rendre compte des ménagements religieux qu'il s'était imposés durant cette guerre. Il avait, disait-il, donné l'ordre à ses soldats de ne point toucher aux propriétés des églises, ou à celles des vierges et des veuves consacrées à

sancti Remigii, p. 377. Vita sanctæ Chlotildis, p. 399. Les autres miracles sont déjà rapportés par Grégoire de Tours.

[1] Canones 1, 2, 3, apud Labbei Concilia Gener. t. IV, p. 414. Baronii Annal. eccles. Ann. 507, § 22-26. — Pagi Critica in Baron. Ann. 507. § 10. p. 472.

[2] Canones 5. 8, 11, 23. Ib. Concil. Aurelianens. — Dubos, liv. V, chap. 3, t. III, p. 36.

Digitized by Google

Dieu. Il avait encore recommandé à leurs soins non-seulement la personne des ecclésiastiques eux-mêmes, mais *celle des enfants*, *soit de ces prêtres*, *soit des veuves qui paraîtraient vivre dans leurs maisons*. Il avait défendu d'enlever des églises, même les esclaves; et il avait voulu que toutes les fois qu'un évêque réclamerait un captif, en affirmant par serment, et sous le sceau de l'anneau pastoral, qu'il appartenait à l'une des classes précédentes, ce captif lui fût aussitôt rendu [1].

« Après avoir fait toutes ces choses, poursuit le saint évêque de » Tours, Clovis mourut à Paris. [2] Il fut enseveli dans l'église des » Saints-Apôtres (aujourd'hui Sainte-Geneviève), qu'il avait fondée de » concert avec la reine Clotilde. Il avait en tout régné trente ans, dont » cinq seulement depuis la bataille de Vouglé, et il avait accompli sa » quarante-cinquième année [3]. »

[1] Epistola Chlodovechi apud Labbeum Concil. Gen. t. IV, p. 1402.
[2] Le 27 novembre 511, selon l'Art de vérifier les dates.
[3] Gregor. Turon. Hist. lib. II, cap. 43, p. 185.

CHAPITRE VI.

Règne des quatre fils de Clovis. 511-561.

La mort de Clovis semblait devoir suspendre les progrès des Francs dans les Gaules. Son règne n'avait point été assez long pour préparer les esprits à la stabilité d'une nouvelle monarchie. Aux yeux de ses contemporains et de ses propres soldats, il n'était encore que le capitaine heureux d'une bande d'aventuriers plus nombreuse que de coutume. Rien n'annonçait en lui un homme supérieur à Odoacre, qu'on avait vu, à peu près dans le même temps, fonder en Italie une domination nouvelle, domination anéantie à sa mort. Cinq ans avant que Clovis parvînt à la couronne, Odoacre, chef des fédérés ou soldats auxiliaires de l'empire, s'était fait reconnaître par l'Italie comme roi ; ses soldats, ramassés de pays divers, avaient pris le nom d'Hérules, parce qu'il était Hérule lui-même ; mais lorsqu'en 493, Odoacre fut vaincu par Théodoric, ses soldats ou se dispersèrent, ou s'incorporèrent dans l'armée du vainqueur ; la nation disparut avec le monarque, et l'on ne trouva plus d'Hérules en Italie. De même la mort de Clovis pouvait rompre le lien qui, tout récemment, avait uni les Allemands aux Francs, et parmi ceux-ci les Ripuaires, et tous les petits peuples dont Clovis avait massacré les rois, aux Saliens. Tous pouvaient réclamer à la fois une indépendance dont la perfidie de leur chef venait de les dépouiller.

Les enfants de Clovis étaient trop jeunes pour saisir d'une main ferme l'autorité que leur père laissait échapper. Il avait quatre fils : l'aîné, Théodoric ou Thierri, était né d'une concubine avant son mariage avec Clotilde. Fils d'un père âgé de quarante-cinq ans, il n'en pouvait pas avoir plus de vingt-cinq, quoique lui-même il eût déjà un

Digitized by Google

fils. Ses trois frères, Chlodomire, Childebert et Clotaire, étaient nés de Clotilde, et l'aîné n'avait pas plus de dix-sept ans [1].

Mais la force vitale de la monarchie des Francs n'était point dans la famille des rois; elle était tout entière dans l'armée. Le peuple régnant sentait quelle puissance, quel crédit auprès des étrangers, quelles jouissances pour chacun de ses citoyens il avait acquis par son union, et la mort de son chef ne lui donna aucune envie de se séparer. L'unité et la souveraineté résidaient tellement dans l'armée que les Francs, pour demeurer un seul peuple, ne sentirent pas même le besoin de se donner un seul chef. Ils ne se rangèrent point sous les ordres de Thierri, l'aîné des fils de Clovis, quoique celui-ci, qui s'était signalé à la guerre, fût seul en état de les conduire ; ils voulurent que l'héritage paternel fût partagé également entre les quatre fils : ils firent, selon l'expression d'Agathias, les partages par villes et par peuples, de sorte que les quatre parts furent à peu près égales [2]. Mais tandis qu'ils semblaient anéantir ainsi le lien social, jamais la nation ne fut plus unie, jamais elle ne fut plus puissante et plus redoutée des étrangers, jamais elle n'étendit plus loin ses conquêtes.

Nous avons trop peu de documents sur l'histoire de ce siècle, pour oser affirmer quel fut le but des Francs en faisant ce partage. Une seule chose est bien certaine, c'est qu'il ne fut point la conséquence de la volonté ou du testament de Clovis. Les Francs avaient conservé trop religieusement les habitudes démocratiques d'une armée souveraine, rassemblée chaque année dans le champ de mars, où elle délibérait avant d'agir, pour se considérer jamais eux-mêmes comme un héritage que leur maître partageait à sa volonté entre ses enfants. Peut-être, au contraire, ressentaient-ils quelque jalousie du pouvoir que s'était attribué Clovis, et se plaisaient-ils à l'affaiblir ; peut-être voulaient-ils, comme dans la Germanie, avoir toujours le choix entre plusieurs princes prétendant également au pouvoir et à la gloire, pour se ranger ensuite sous les drapeaux de celui qui mériterait le mieux l'honneur de les conduire.

[1] Clotilde s'était mariée en 493, et l'année suivante elle avait eu un fils mort en bas âge.

[2] Agathiæ Schol. de Rebus gestis Justiniani imp. lib. I, p. 11; et Script. franc. t. II, p. 48. — Agathias fait un tableau très-avantageux des Francs ; mais son jugement est rendu suspect par les nombreuses erreurs contenues dans ce passage même.

Clovis n'avait réussi à fonder sa monarchie que parce qu'il s'était montré digne d'être le premier entre des égaux. Les crimes par lesquels il s'était débarrassé de ses parents effrayaient peu les Francs. Ils savaient bien que, dans la carrière de l'ambition, le plus faible ou le moins défiant devait céder la place au plus entreprenant ou au plus fourbe. Il n'y avait pas précisément de sympathie entre le soldat et le prince. Lorsque le dernier périssait sous la francisque d'un de ses parents, il subissait la destinée qu'on croyait attachée à un rang distingué. Les Francs auraient volontiers reconnu que, par la constitution même de leur monarchie, après avoir fait l'essai de plusieurs rois rivaux, ils devaient se réunir sous la conduite de celui que leurs historiens désignent par l'épithète de *plus utile*, tandis que tous les autres devaient être massacrés. Si la loi fondamentale de l'État n'en établissait pas le principe, du moins ce fut l'usage constant de la nation pendant deux siècles; les passions des membres divers de la famille royale avaient toujours le même résultat. Aussi longtemps que les peuples germaniques firent la guerre hors de leur pays, cette rivalité ne fut fatale qu'aux princes faibles; mais elle devint ruineuse pour la nation elle-même, lorsque les descendants de Clovis commencèrent à intéresser leurs sujets à la défense de leur tête, et lorsqu'il fallut courrir les chances d'une guerre civile, pour se débarrasser d'un roi fainéant.

La manière dont s'effectua le partage entre les fils de Clovis est plus étrange encore que le système qui les autorisait à partager l'État. On dirait que, beaucoup plus occupé des productions naturelles du pays, et peut-être des fonds de terre qu'ils y possédaient, que d'aucune idée de gouvernement, chacun des frères avait voulu avoir un peu de tout dans son partage, et réunir surtout les vignes et les oliviers du Midi, avec les prairies et les forêts du Nord. Thierri s'était réservé en même temps des possessions au delà du Rhin, en Aquitaine et dans la Narbonnaise; Childebert réunissait dans le même partage, Senlis, Meaux et l'Albigeois; Clodomire s'étendait de Sens à la Novempopulanie; et Clothaire, de Saint-Quentin à l'Aquitaine. Une seule ville était fréquemment la propriété commune de deux ou plusieurs princes, et sa souveraineté se divisait par tiers et par quart. Paris enfin, dont Clovis avait fait la capitale du royaume, appartenait par indivis aux quatre frères. L'abbé Dubos conjecture, avec assez de vraisemblance, qu'un des motifs, pour entremêler ainsi les partages, fut le désir de donner à chaque frère une part égale au commandement des lieux où les Francs

se trouvaient établis. Ils ne s'étaient point répandus uniformément dans les provinces, la plupart étaient cantonnés en corps d'armée entre Paris et le Rhin; et le prince qui n'aurait eu aucun de leurs cantonnements dans son partage se serait trouvé sans forces vis-à-vis de ses rivaux[1].

D'ailleurs le partage de l'héritage de Clovis montre assez que les Francs n'avaient nullement compté sur leurs rois pour gouverner leur monarchie. En effet, dans chaque partage pris isolément, on ne trouvait ni rapports des provinces avec la capitale, ni subordination, ni moyens de défense régulière au dehors, ou de protection au dedans. L'autorité personnelle des fils de Clovis était reconnue tout au plus dans les quatre résidences royales, à Paris, à Orléans, à Soissons et à Metz. Là, chaque roi administrait quelquefois militairement la justice, ou plutôt il y substituait ses passions privées; il était entouré de gardes, et il faisait exécuter par elles ses volontés sous ses yeux. Cependant en général la royauté consistait uniquement pour lui dans le luxe et les richesses dont elle lui donnait la jouissance. Il avait un plus beau palais, une meilleure table, plus de chevaux, plus d'équipages qu'aucun de ses sujets. Il rassemblait sans scrupule dans ces palais un plus grand nombre de maîtresses; il ne recherchait que les plaisirs des sens, et il n'avait pas même besoin d'être remplacé par un ministre dans les fonctions royales qu'il n'exerçait pas. L'état n'attendait de personne l'exercice d'aucune autorité; le peuple, abandonné à lui-même, n'était gouverné que le moins possible, et, en temps de paix, la monarchie n'existait pas. Pour chaque prince, les fonctions de la royauté se réduisaient presque à la garde de son trésor. Il y conservait en nature, dans un coffre-fort, dont il gardait lui-même la clef, les métaux précieux, les joyaux et les bijoux qui lui étaient échus en partage après un pillage; et plus d'un Mérovingien, comme Chloderic, fils de Sigebert, fut poignardé tandis qu'il baissait la tête dans son coffre-fort, pour en tirer de sa propre main les trésors qu'il contenait[2].

Les fils de Clovis conservèrent et transmirent à leurs successeurs la marque distinctive qui, dès les forêts de la Germanie, avait fait reconnaître leurs ancêtres parmi leurs sujets, la longue chevelure qui désignait par avance aux Francs les princes parmi lesquels ils pouvaient

[1] Abbé Dubos, Histoire critique. liv. V, ch. 3, T. III, p. 57.
[2] Gregor. Turon. lib. II, cap. 40, p. 184.

se choisir un capitaine. « Jamais, dit l'historien Agathias, on ne coupe » les cheveux aux fils des rois des Francs ; dès leur première enfance, » leur chevelure tombe d'une manière gracieuse sur leurs épaules; » elle se partage sur le front, et se range également sur la droite et » sur la gauche ; elle est pour eux l'objet d'un soin tout particulier, » tandis que leurs sujets se tondent en rond, et n'ont point la permis- » sion de nourrir de long cheveux [1]. » En effet, nous verrons, dans le cours de cette histoire, la longue chevelure des princes mérovingiens les désigner alternativement pour le trône comme candidats, et pour les échafauds comme victimes.

Depuis la mort de Clovis jusqu'à celle de Clothaire Ier, le dernier de ses fils, il s'écoula cinquante ans, pendant lesquels saint Grégoire, l'historien des Francs, attache presque uniquement ses regards sur la famille royale. Prêtre et Gaulois de naissance, accoutumé par état à des sentiments serviles, il ne voit la patrie que dans les princes, et l'histoire que dans les palais. Il a cependant mal servi ceux à qui il rend cet hommage. Son récit ne se compose que d'une longue série de crimes atroces. S'il avait quelquefois détourné ses regards des rois pour les porter sur les peuples, il ne nous aurait pas uniquement entretenu de forfaits ; il nous aurait montré la nation des Francs prenant son essor, justement dans ce demi-siècle, admettant dans son association presque tous les peuples germaniques, répandant la terreur de ses armes dans toute l'Italie, et jusque chez les peuples slaves, et s'élevant au milieu des nations de l'Occident, à un degré de puissance et de gloire qu'aucune autre n'avait égalé.

La chronologie de tout ce demi-siècle est si confuse, elle repose si uniquement sur des conjectures, qu'il vaut mieux peut-être ranger les faits d'après leur enchaînement naturel, que d'après l'ordre des dates. Nous suivrons les conquêtes des Francs au nord, puis au midi, et nous nous attacherons plus à montrer la grandeur à laquelle parvint l'empire, que la honte dont se couvrirent ses rois.

Les princes mérovingiens que Clovis avait fait périr avaient tous leur résidence dans la Gaule, à Cologne, à Térouane, à Cambrai, au Mans; ils n'étaient, comme Clovis, que des capitaines d'aventuriers, d'anciens fédérés engagés au service des Romains. On ne nous raconte point dans quel temps ou de quelle manière tout l'ancien pays des Francs

[1] Agathiæ Schol. lib. I, p. 11. Byz. Ven. t. III, et Scr. franc. t. II, p. 49.

fut également soumis à la nouvelle monarchie; nous savons seulement que, sous les fils de Clovis, celle-ci s'étendit des bouches de la Meuse à celles de l'Elbe, qu'elle se trouva limitée par les Saxons au nord et par les Thuringiens au levant, et qu'elle comprit par conséquent la Westphalie et la Hollande; il est vrai que cette grande accession de territoire fut la conséquence, non d'une conquête, mais d'une association volontaire; que les guerriers qui prirent le nom de Francs ne renoncèrent point à d'autres appellations distinctives, à celle entre autres de Frisons; qu'ils conservèrent leurs lois, le culte de leurs dieux, et leurs chefs héréditaires; qu'ils ne furent jamais sujets des Mérovingiens, quoiqu'ils marchassent dans leurs armées, et que plus tard il suffit d'un acte seul de leur volonté pour recouvrer toute leur indépendance.

Les Saxons avaient ravagé les côtes des Gaules pendant la décadence de l'empire romain; ils suspendirent leurs expéditions maritimes, quand ils se trouvèrent limitrophes des Francs. Ils les recommencèrent quand les frontières de ceux-ci se furent de nouveau éloignées. On rapporte à l'année 515 l'expédition qui termina la première période de leurs pirateries. Un roi des Danois, Chlochilaich, la commandait; il débarqua dans l'Armorique, pilla une bourgade appartenant au roi Thierri, dont on ne nous apprend point le nom; chargea le butin et les captifs sur ses vaisseaux, et il allait remettre à la voile, lorsqu'il fut à son tour attaqué par les Francs, avec lesquels marchait le jeune Theudebert, fils de Thierri, à peine âgé de quatorze ans: le roi danois fut tué, ses soldats taillés en pièces, et les captifs restitués à leurs familles [1]. Dès cette époque, les provinces maritimes de la Gaule furent respectées par les peuples du Nord; les Saxons eux-mêmes s'associèrent à la monarchie française, sans renoncer à aucun des priviléges qui faisaient d'eux un peuple libre; mais lorsque, près de quarante ans plus tard, ou vers 553, ils voulurent rompre un lien qui leur était devenu à charge, tous les Francs les accusèrent de rébellion [2].

Au levant des Saxons et des Francs, les Thuringiens venaient de former une nouvelle monarchie. Ces peuples s'étaient réunis aux Varnes et aux Hérules, et ils s'étaient répandus des bords de l'Elbe et de l'Undstrut jusqu'à ceux du Necker. Ils avaient envahi la Hesse ou le pays des Cattes, l'un des peuples francs, et la Franconie, et ils avaient

[1] Gregorii Turonensis, lib. III, cap. 3, p. 187. — Fredegarii Epitomata, cap. 32, p. 401.

[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. 10, p. 207.

Digitized by Google

signalé leurs conquêtes par d'effroyables cruautés. Après s'être fait donner des otages, ils les avaient fait périr par différents supplices ; ils avaient pendu les enfants aux arbres par les pieds ; ils avaient livré à la mort plus de deux cents jeunes filles, tantôt en les liant à des chevaux fougueux, tantôt en faisant passer sur elles les roues de leurs chars, et distribuant ensuite leurs membres brisés, pour nourriture, à leurs chiens et à leurs oiseaux de chasse. On ne sait point à quelle époque furent commises ces atrocités, que Thierri, vers l'an 528, rappela à ses soldats, pour les exciter à les venger ; mais il est probable qu'elles furent le motif pour lequel les Francs de Germanie se réunirent à ceux des Gaules, afin de trouver en eux de puissants défenseurs [1].

Les Thuringiens, de même que les Francs, appelaient à la couronne tous les enfants du dernier roi : ils étaient alors gouvernés par trois frères, Badéric, Hermanfroi et Berthaire, tous également jaloux les uns des autres. Ces princes s'étaient récemment convertis au christianisme, et Hermanfroi avait épousé une nièce du grand Théodoric, roi d'Italie. Celle-ci, accoutumée chez les Goths à ce que la couronne passât toujours à l'aîné des princes, reprochait à son mari de se contenter d'un trône divisé. Hermanfroi, se rendant un jour à la salle des festins, trouva la table à moitié découverte ; et comme il en demandait la raison à sa femme : « Tu te plains, lui dit-elle, de n'avoir que la moitié d'une » table, et tu ne te plains pas de n'avoir que la moitié d'un royaume ! » Hermanfroi entendit ce reproche : pour satisfaire sa femme, il surprit d'abord Berthaire, son frère, et le poignarda. Il proposa ensuite à Thierri, l'aîné des rois francs, une association pour se défaire également de Badéric : en effet, ils l'attaquèrent de concert et le firent massacrer. Mais Hermanfroi, demeuré seul à la tête des Thuringiens, refusa de livrer à Thierri la récompense qu'il lui avait promise pour prix du sang de son frère. Ce fut alors seulement que le roi franc se souvint des offenses que ses compatriotes avaient reçues des Thuringiens en Germanie [2].

Pour porter la guerre en Thuringe, Thierri s'associa son frère Clothaire (528) ; les Francs secondèrent avec impétuosité leurs deux rois : les Thuringiens furent mis en déroute, quoiqu'ils eussent creusé dans le champ de bataille de grandes fosses couvertes d'un plancher mobile,

[1] Gregorii Turon. lib. III. cap. 7. p. 190.
[2] *Ibidem*, cap. 4. p. 188.

Digitized by Google

dans lesquelles beaucoup de cavaliers francs se précipitèrent. Les Thuringiens essayèrent de livrer, sur les bords de l'Undstrut, une seconde bataille ; ils la perdirent encore, et le fleuve fut quelque temps couvert de leurs cadavres. Hermanfroi était en fuite, mais la fille de son frère Berthaire, sainte Radegonde, tomba entre les mains de Clothaire, qui l'épousa. L'amour de sa captive n'adoucit cependant point sa férocité. Elle avait un frère qui pouvait réunir les Thuringiens dispersés. Clothaire le fit assassiner : ce fut probablement après ce dernier malheur que sainte Radegonde, dont le pays avait été conquis et dévasté, la nation passée au fil de l'épée, et la famille massacrée, renonça aux honneurs du trône, et se retira à Poitiers, où elle fonda un monastère vers l'année 544 [1].

Hermanfroi cependant n'était point tombé sous les coups des Francs, ni dans les combats, ni dans la poursuite des vaincus. Thierri l'invita à une conférence, pour y traiter de leur réconciliation (530). Il l'avait reçu sous la foi des serments, et il le combla des plus riches présents; pour lui faire fête, il le conduisit à Tolbiac; et comme il lui faisait faire le tour de ses murailles élevées, quelqu'un, saisissant Hermanfroi par derrière, le précipita du haut en bas des murs. Thierri protesta qu'il était étranger à ce crime; cependant, pour en recueillir plus sûrement les fruits, il fit égorger tous ceux des enfants d'Hermanfroi qui tombèrent entre ses mains. Les autres se réfugièrent en Italie, auprès de Théodat, frère de leur mère [2]. Peut-être en furent-ils rappelés dans la suite, et devinrent-ils la tige des ducs héréditaires de Thuringe. Cette grande province fut alors réunie à la monarchie des Francs, et ses ducs, pendant deux siècles, marchèrent sous les étendards des Mérovingiens.

Les historiens ne nous ont conservé aucune indication de l'époque ou de la manière dont le duché des Allemands et celui des Bavarois furent réunis à la monarchie des Francs; cette réunion s'effectua cependant durant le règne des enfants de Clovis. La première alliance avec les Allemands, qui avait suivi la bataille de Tolbiac, n'avait compris que l'armée qui était entrée dans les Gaules. D'autres Allemands

[1] Gregorii Turon., cap. 7, p. 190. — Vita sanctæ Radegundis, in actis Sanctor. Ord. Bened. Sæc. 1, p. 319, et in Script. franc., t. III, p. 456 et 457.

[2] *Ibid.*, lib. III, cap. 7 et 8, p. 190. — Gesta reg. franc., cap. 22, p. 556. Adonis Viennens. Chron. p. 667. — Procopius, de Bello gothico, lib. I, cap. 13, p. 26, et Scr. franc. p. 34.

occupaient toujours la Souabe ; ils s'étaient étendus dans la Rhétie et dans une partie de la Suisse ; ils obéissaient à des ducs héréditaires ; et ils étaient pour la plupart demeurés attachés au paganisme ; avant le milieu du sixième siècle, on les vit marcher sous les étendards des fils de Clovis. Il semble que l'espoir de participer aux conquêtes des Francs fut le seul motif de cette association volontaire, et ce furent les expéditions de Théodebert en Italie qui cimentèrent le lien entre les deux nations. Quant aux Bavarois, nous n'apprenons la dépendance où ils s'étaient placés de la monarchie des Francs, que par l'arrogance de Clothaire, qui, vers l'an 555, fit épouser à leur duc Gariwald, une femme dont il ne voulait plus lui-même [1].

Ainsi se forma l'empire nouveau qui fut ensuite connu sous le nom de France orientale, et qui comprit la plus grande partie de la Germanie. Non moins barbares que les peuples qu'ils soumettaient à leur joug, les Francs, sans qu'on eût pu le prévoir, réussirent à porter la civilisation dans cette partie septentrionale de l'Europe, qui avait toujours repoussé les lois et les armes des Romains, et à répandre l'influence des Gaulois, leurs sujets, sur les Germains qu'ils s'étaient associés.

Avant de quitter la Thuringe, Thierri voulut suivre l'exemple du roi qu'il venait de détrôner, et se défaire comme lui de son frère. Il fit inviter à une conférence Clothaire, qui l'avait secondé dans cette guerre: une partie de son pavillon était destinée à l'entrevue des deux rois; dans l'autre étaient rassemblés les hommes d'armes qui, à un certain signal, devaient égorger le plus jeune. Mais la toile qui divisait les deux appartements n'arrivait pas tout à fait jusqu'à terre. Clothaire, en entrant, remarqua les pieds des soldats rassemblés dans l'autre moitié de la tente, et ne voulut point congédier sa garde. Thierri, voyant son dessein découvert, n'entretint son frère que de son amour fraternel, en signe duquel il voulait lui donner une coupe magnifique. Clothaire ne fit pas difficulté de l'accepter; mais à peine l'eut-il emportée que Thierri, se reprochant comme une duperie d'avoir racheté à trop haut prix une courte honte, la fit redemander par son fils [2].

Les progrès que les Francs firent dans la Gaule pendant ce demi-siècle nous sont mieux connus que ceux qu'ils firent dans la Germanie,

[1] Gregorii Turon., lib. IV, cap. 9, p. 207.
[2] *Ibid.*, Hist., lib. III, cap. 7, p. 190.

et nous pouvons les ranger avec un peu plus de régularité dans leur ordre chronologique. Quelque faible que soit la lueur qui éclaire l'histoire des Francs, son reflet seul nous fait apercevoir la Germanie, tandis que les Bourguignons, les Ostrogoths, les Visigoths et les Grecs, avec lesquels les Francs eurent des démêlés pendant ces cinquante années, ont tous quelques monuments historiques propres à éclaircir ceux de leurs rivaux. Les Bourguignons ne possèdent que la seule chronique contemporaine de Marius, évêque d'Avenches. Mais Cassiodore, Jornandès, Isidore de Séville, jettent plus de lumière sur l'histoire des Goths; et celle des Grecs possède, pendant le règne de Justinien, Procope et Agathias, deux des meilleurs historiens byzantins.

Pendant les quinze premières années du règne des fils de Clovis (511-526), leur monarchie confinait au midi avec un empire plus puissant que le leur. Théodoric, ou en son propre droit, ou comme tuteur de son petit-fils Amalaric, gouvernait l'Italie, l'Espagne et le midi de la Gaule. De plus, la monarchie des Francs était complétement barbare, tandis que Théodoric s'efforçait de rétablir dans l'empire des Goths, les lois, les usages et les mœurs de l'empire romain. Il parlait aux Gaulois de leur attachement à la *liberté* et à la *république*, et par ces mots, son secrétaire Cassiodore entendait seulement les souvenirs de l'empire. Il avait rétabli tous les magistrats autrefois institués par Rome, avec leur ancienne subordination; de 511 à 526, un préfet des Gaules, nommé Libérius, avait relevé son tribunal à Arles, et son autorité devait s'étendre sur la Narbonnaise première, la Provence et l'Espagne, peut-être même sur une partie des Aquitaines. Sous ses ordres, Gemellus exerçait le vicariat des Gaules, qui ne comprenait plus que la Provence et le Languedoc. Des ducs particuliers lui étaient subordonnés dans les provinces, et des comtes dans les villes; l'administration tout entière était dirigée par la cour de Ravenne, tandis que le jeune Amalaric, qui avait fixé sa résidence à Narbonne, conservait la pompe seule, non l'autorité d'un roi [1].

Pendant la durée du règne de Théodoric, une petite guerre se continua sur les frontières, entre la monarchie des Francs et celle des Goths; nous n'en connaissons point les détails; il paraît seulement que

[1] Cassiodori Epistolæ, lib. III, epist. 16, 17, 18, 32. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V, ch. 37, 38, p. 234.

Théodoric reconquit sur les fils de Clovis plusieurs des villes et des provinces que celui-ci avait enlevées aux Visigoths après la bataille de Vouglé. Rhodez et le Rouergue furent certainement au nombre de ces conquêtes ; les historiens du Languedoc supposent quelles s'étendirent aussi sur l'Albigeois, le Gévaudan et le Velay [1]. D'autre part, Théodoric profita des guerres des Francs avec les Bourguignons, pour conquérir sur les derniers toutes les places situées entre la Durance et le Rhône [2]. Jamais l'empire des Goths n'avait été si étendu qu'il le fut vers la fin du règne de ce prince ; mais la destinée lui refusa un fils pour recueillir tant de grandeur ; et lorsque Théodoric mourut, le 30 août 526, l'empire des Goths pencha aussitôt vers sa ruine.

Avant sa mort, Théodoric partagea sa monarchie entre les deux petits-fils qu'il avait eus de ses deux filles. Il laissa le royaume des Ostrogoths en Italie, avec les provinces des Gaules qui s'étendaient jusqu'au Rhône et à la Durance, à Athalaric, fils d'Amalasonte ; et celui des Visigoths en Espagne, avec les provinces des Gaules situées entre les Pyrénées, le Lot et le Rhône, à Amalaric, fils de son autre fille Théodegothe. Le premier était âgé de sept ou huit ans ; il résida à Ravenne, et il y demeura toute sa vie sous la tutelle de sa mère. Le second, âgé de vingt-cinq à vingt-six ans, était déjà établi à Narbonne. Un traité entre les deux cousins fixa les droits réciproques des deux peuples ; une de ses conditions fut de partager entre les deux royaumes le trésor amassé par Théodoric à Ravenne. Il avait été épargné sur les contributions de l'un et de l'autre ; ainsi l'un et l'autre y avaient un droit égal [3].

Dès le commencement de son règne, Amalaric conclut un traité de paix avec les rois des Francs, ses voisins ; il demanda en mariage leur sœur Clotilde, fille de Clovis, qui lui fut conduite à Narbonne avec une dot somptueuse, consistant en joyaux, en habits et en meubles [4]. Mais Clotilde était attachée à la foi catholique et Amalaric à l'aria-

[1] Gregorii Turonensis, lib. III, cap. 33, p. 198. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 58. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V, chap. 61, p. 256.

[2] Cassiodori variar. lib. VIII, epist. 10. — Concilium Arelat. in Labbei Concil. gen. t. IV, p. 1628. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V, chap. 57, p. 260.

[3] Procopius, de Bello gothico, lib. I. cap. 18, p. 345. — Scr. fr. t. II, p. 34. — Marii Ep. Aventic. Chron. p. 15. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 59, p. 1119. — *Idem*, de Regnorum et temporum successione, cap. 115, p. 1082. — Isidori Hispal. Histor. Gothorum. p. 702. — Cathalogus reg. goth. p. 705.

[4] Gregor. Turon, lib. III, cap. 1, p. 187.

nisme; cette différence de religion détruisit bientôt toute intelligence entre les deux époux. Amalaric voulut convertir sa femme, et, selon Grégoire de Tours, il eut recours pour cela aux outrages et aux mauvais traitements. Il paraît que Clotilde, en se rendant à l'église catholique, fut insultée et couverte de boue par le peuple; qu'elle reçut ensuite de son mari un coup qui fit couler son sang; elle recueillit ce sang sur son voile, qu'elle envoya à ses frères par un serviteur fidèle. Childebert reçut ce message, qui appelait un vengeur; il n'eut pas de peine à exciter les Francs contre les Visigoths. Il se présenta avec son armée sur les frontières de la Septimanie, nom qui avait prévalu sur celui de première Narbonnaise, pour désigner les possessions des Visigoths dans les Gaules. Grégoire de Tours cependant les confond sous le nom d'Espagne. Les Visigoths vinrent à sa rencontre, et furent battus. Amalaric, abandonnant Narbonne, s'enfuit sur ses vaisseaux à Barcelone, où il fut tué par un soldat, au mois de décembre 531, dans un soulèvement que sa lâcheté paraît avoir excité. Theudis, que le grand Théodoric avait chargé de son éducation, et qu'Amalaric avait depuis nommé son lieutenant en Espagne, fut désigné par l'armée pour être son successeur. Cependant Childebert était entré en vainqueur à Narbonne, et il avait livré cette ville au pillage, ainsi que plusieurs autres cités de la Septimanie; mais il n'essaya point de s'assurer la possession de la province; il retourna avec son armée vers Paris, emmenant avec lui Clotilde et les riches dépouilles des palais et des églises de Narbonne. Clotilde mourut en chemin. L'armée des Francs se dispersa, et les Visigoths recouvrèrent toutes les provinces qui avaient été ravagées pendant cette invasion rapide [1].

Vers la même époque, les Francs obtinrent des succès plus durables, dans une autre partie des Gaules; ils avaient entrepris contre les Bourguignons une guerre qui ne se termina que par l'anéantissement de cette monarchie.

Gondebaud, roi des Bourguignons, était mort en 516. Son fils Sigismond, que l'Église vénère comme un saint, lui avait succédé. Élevé dans l'orthodoxie par saint Avitus, évêque de Vienne, il comblait

[1] Gregorii Turon. Hist., lib. III, cap. 10, p. 191. — Jornandes, de Rebus geticis, cap. 58, p. 1119. — Fredegarius, cap. 51, p. 401. — Gesta regum franctorum, cap. 23, p. 536. — Adon. Viennens. Chron. p. 667. — Isidori Hispal. p. 702. — Chronol. reg. gothor. p. 705. — Hist. génér. du Languedoc, liv. V, chap. 72, 74, p. 265. — Hadr Valesii. lib. VII, p. 355.

le clergé de ses dons. Le couvent de Saint-Maurice en Valais, en latin *Agaunum*, lui dut sa fondation (515), ou tout au moins sa restauration et sa dotation. Mais Sigismond avait signalé le commencement de son règne par une action atroce : sa seconde femme avait excité sa jalousie contre un fils nommé Sigeric, qu'il avait eu de la première, et il l'avait fait étrangler pendant son sommeil [1]. Une autre sainte était destinée à punir ce crime, en poursuivant Sigismond de son implacable vengeance. C'était Clotilde, veuve de Clovis, qui pour l'ordinaire faisait sa résidence à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, tout occupée de prières et d'œuvres de pénitence, et qui se rendait très-rarement à Paris. Mais elle y vint en 523, pour communiquer à ses fils la haine inextinguible dont elle était animée contre sa propre famille et sa propre nation.

Il y avait au moins quarante ans que Gondebaud avait fait périr Chilpéric, père de Clotilde. Depuis il l'avait mariée comme sa nièce, il avait contracté alliance avec son mari, et il avait vécu quinze ans en paix, dans des relations de bon voisinage et de parenté avec la famille de Clovis. Il était mort depuis six ans ; et son fils, qui régnait alors, étranger aux crimes de la jeunesse de Gondebaud, avait abjuré sa religion pour adopter celle de Clotilde. Voici cependant le langage que prête à cette sainte reine le saint évêque de Tours : « Clotilde, s'adressant à Clodomire et à ses deux autres fils, leur dit : Faites, mes » chers enfants, que je n'aie point à me repentir de la tendresse » avec laquelle je vous ai élevés ; ressentez avec indignation l'injure » que j'ai reçue, et vengez avec constance la mort de mon père et de » ma mère [2]. » En effet, les trois plus jeunes fils de Clovis entrèrent en Bourgogne à la tête de l'armée des Francs (523) ; Thierri, leur frère aîné, était gendre de Sigismond ; il ne voulut point se joindre à eux contre son beau-père. L'armée des Bourguignons fut défaite, on ignore dans quel endroit ; et Sigismond, cherchant à échapper aux Francs victorieux, résolut de se rendre en habit de moine au couvent de Saint-Maurice, qu'il avait fondé. Il ne doutait point que ce saint, auquel il avait élevé un temple, et en l'honneur duquel il avait fondé un concert perpétuel, où des chœurs de moines se relevaient pour chanter incessamment des psaumes et des litanies, ne le prît sous sa

[1] Gregorii Turon., lib. III, cap. 5, d. 188. — Vita sancti Sigismondi, n° 5; in Script. franc., t. III. d. 403.
[2] *Ibid.*, cap. 6, p. 189.

protection spéciale. Cependant il fut reconnu sous son déguisement ; il fut arrêté avec sa femme et ses deux enfants, et livré à Clodomire, l'aîné des trois rois francs ligués contre lui. L'habit religieux dont il était revêtu lui servit quelque temps de sauvegarde. Mais son frère Godemar ayant sur ces entrefaites rassemblé les Bourguignons dispersés, et repoussé les Francs qui avaient envahi leur pays, Clodomire ne voulut pas plus longtemps épargner son prisonnier. Il repoussa l'intercession d'un saint abbé, qui lui annonçait que Sigismond était déjà sous la protection divine (524) ; il fit jeter le roi des Bourguignons dans un puits à Coulommiers, près d'Orléans, avec sa femme et ses deux enfants, puis il marcha de nouveau contre les Bourguignons [1].

Cette seconde campagne, entreprise en 524, ne fut pas heureuse. L'armée des Francs et celle des Bourguignons se rencontrèrent à Véséronce, sur les bords du Rhône, entre Vienne et Bellay. L'historien des Francs assure que ceux-ci étaient victorieux, lorsque Clodomire, en poursuivant les fuyards, s'écarta trop des siens ; qu'il fut alors enveloppé par les Bourguignons, et que sa tête, élevée au bout d'une pique, fut montrée aux deux armées. Les Francs, à cette vue, perdirent courage ; ils évacuèrent la Bourgogne, et Godemar fut reconnu pour roi par tous les sujets de son frère [2].

Clodomire laissait après lui une femme nommée Gondioque, et trois fils. Clothaire, son frère, qui à cette époque avait déjà tout au moins deux femmes, épousa Gondioque ; les trois fils furent confiés à la reine Clotilde, qui se chargea de leur éducation. On devait les croire en sûreté sous la triple protection de leurs oncles, de leur aïeule et de leur mère ; mais le roi Childebert, qui résidait à Paris, où Clotilde se trouvait alors, remarqua avec jalousie l'affection croissante de cette reine pour ses petits-fils ; il craignit qu'elle ne redemandât bientôt pour eux l'héritage de leur père. Il appela Clothaire auprès de lui, et il lui proposa de se défaire de ses neveux. Les deux frères montrèrent un égal empressement pour le crime ; la seule difficulté était d'obtenir que Clotilde leur livrât les enfants. Ils lui firent croire que leur dessein était de les faire reconnaître par le peuple comme rois. Aussitôt que Clotilde, dans cette espérance, les eut envoyés à ses fils avec un nom-

[1] Gregorii Turoncns. lib. III, cap. 6, p. 189. — Marii Avent. Chron. p. 15. — Vita sancti Sigismundi apud Bollandianos, 1 maii, cap. 9. Script. fr., t. III, p. 403. — Fredeg. Ep. 34, 35, p. 402. — Hadriani Valesii, lib. VII, p. 344.

[2] Gregor. Turon., lib. III, cap. 6, p. 189.

breux cortége d'officiers de leur maison, et de jeunes pages de leur âge, qu'elle faisait élever avec eux, Arcadius, sénateur auvergnat, et l'un des confidents de Childebert, revint à elle avec des ciseaux et une épée nue, l'invitant à décider elle-même ce qu'il fallait faire de ses petits-fils. Dans un mouvement d'indignation et de désespoir, Clotilde s'écria qu'elle aimerait mieux les voir morts que tonsurés et enfermés dans un cloître. Cette réponse fut acceptée comme un consentement par ses deux fils. Clothaire, saisissant par le bras l'aîné des deux princes, qui était à peine âgé de dix ans, le lança par terre, et lui plongea son couteau dans l'aisselle; le plus jeune saisit alors les genoux de Childebert, en lui demandant grâce. Childebert était touché, et, les yeux baignés de larmes, il implorait à son tour la grâce de l'enfant. Mais Clothaire en fureur s'écria : *C'est toi qui m'as excité, et tu m'abandonnes; livre-moi cet enfant, ou tu périras pour lui.* Childebert en effet le repoussa par terre, et Clothaire l'y égorgea. Tous leurs pages, leurs nourriciers et leurs domestiques furent massacrés en même temps, et Childebert partagea ensuite avec Clothaire le royaume de Clodomire. Un troisième fils de celui-ci, nommé Chlodoald, avait échappé aux recherches de ses deux oncles. Il demeura longtemps caché; enfin, parvenu à l'âge de raison, il se coupa lui-même les cheveux, reçut l'habit religieux des mains de saint Séverin, et, après un long séjour en Provence, il revint près de Paris, où il bâtit à Nogent un couvent qui porta son nom; c'est celui de Saint-Cloud. Il y mourut vers l'an 560, et fut dès lors vénéré comme saint. Les uns rapportent le massacre de ses deux frères à l'année 526, d'autres à l'année 533 [1].

Le royaume des Bourguignons, auquel les Francs avaient déjà enlevé quelques provinces (532-534), fut gouverné dix ans environ par Godemar, frère de Sigismond. En 532, Childebert et Clothaire l'attaquèrent de nouveau. Leur frère aîné Thierri, qui avait épousé une nièce de Godemar, ne voulut pas se joindre à eux contre son oncle; mais ses soldats lui déclarèrent qu'ils marcheraient sans lui à l'expédition de Bourgogne. Childebert et Clothaire s'emparèrent d'abord d'Autun; ils soumirent successivement les autres provinces, peut-être

[1] Gregorii Turon., lib. III, cap. 18, p. 196.— Fredegarii Epit., cap. 39. p 402. — Gesta reg. francor. cap. 24, p. 557. — Adonis Vienn. chron. p 607. — Aimoini Floriac. lib. II, § 12. t. III, p. 52. — Chroniques de Saint-Denys, t. III, liv. II, chap. 9. p. 187. — Hugonis Chron. Virdun. t. III, p. 356. — Vita sanctæ Chlotildis, cap. 10, p. 400. — Vita sancti Chlodoaldi, t. III, p. 422.

dans cette année même, peut-être dans les deux suivantes. Godemar fut fait prisonnier, et aucun historien ne vous apprend quel fut son sort. Les Bourguignons furent obligés de promettre qu'ils serviraient dans les armées des Francs, et toutes les provinces qu'ils occupaient furent soumises à payer un tribut. Quatorze siéges épiscopaux furent ainsi ajoutés à la monarchie des Francs [1]. Ils auraient difficilement pu faire une conquête plus importante. Ils acquéraient des provinces plus fertiles, des villes plus populeuses, des citoyens plus civilisés et plus industrieux que ceux qui leur étaient déjà soumis, et de nouveaux soldats non moins braves que les anciens. Les sujets romains étaient en plus grand nombre dans le pays des Bourguignons que dans celui des Francs, et leur influence sur la politique de la monarchie à laquelle cette conquête les associa, en devint plus puissante.

Lorsque Thierri avait vu que ses soldats voulaient suivre ses frères à l'expédition de Bourgogne, pour les retenir sous ses étendards, il leur avait promis qu'il les mènerait lui-même en Auvergne, et que dans cette riche province ils trouveraient en abondance de l'or, de l'argent, des esclaves et des troupeaux, qu'ils pourraient se partager. Les Auvergnats, déterminés par Arcadius, petit-neveu de l'empereur Avitus, avaient secoué l'autorité de Thierri, pour reconnaître celle de Childebert. Celui-ci ne paraît pas avoir songé à les défendre, tandis que les soldats de Thierri, se réjouissaient de trouver presque à leur porte, et dans l'enceinte même des Gaules, des campagnes à dévaster et des villes à livrer au pillage. L'Auvergne en effet fut cruellement ravagée; Clermont assiégé se rendit à composition; les châteaux de Volore et de Merliac furent rasés, et Thierri, en se retirant, laissa la province sous le gouvernement de Sigewald son parent, qui continua, à l'ombre des tribunaux, les exactions que les soldats avaient commencées [2].

A peine Thierri avait quitté l'Auvergne qu'une autre occasion se présenta à ses soldats de faire la guerre dans l'intérieur des Gaules. Un prince du sang des rois francs réclama de lui la part qu'il prétendait lui être due dans l'héritage des Mérovingiens. Son nom était Monderic; mais nous ne savons point comment il appartenait à la famille royale. Peut-être était-il lui-même fils de Clovis, peut-être était-il au contraire fils de l'un des princes que Clovis avait fait périr. Comme issu de la

[1] Gregor. Turonens. lib. III, cap. 11, p. 191. — Marii Avent. chron. p. 15. — Hadr. Valesii, lib. VII, p. 379.

[2] Gregor. Turon., lib. III, cap. 13, p. 192.

race mérovingienne, il portait les cheveux flottants, et il se disait roi à l'égal des fils de Clovis; il avait trouvé parmi les Francs un grand nombre de guerriers qui paraissaient empressés de s'attacher à ses étendards. Thierri lui proposa une conférence : mais Monderic, prévoyant les embûches que lui tendrait le roi, ne voulut pas s'y rendre, et lorsqu'il apprit ensuite qu'une armée marchait contre lui, il s'enferma dans le château de Vitry, en Champagne, prêt à y soutenir un siége. Thierri, en étant averti, et sachant que le siége avait déjà duré sept jours sans apparence de succès, s'adressa à Arégisile, un de ses confidents, et lui dit : « Garde que ce perfide ne réussisse dans sa con» tumace; va auprès de lui, et engage-toi par serment pour qu'il sorte » avec sécurité; mais dès qu'il sera sorti, tue-le, et détruis sa mé» moire dans notre royaume. » Monderic, en effet, assuré par serment qu'il rentrerait en grâce auprès de Thierri, et que ses fils ou aucun de de ses partisans ne seraient punis pour sa rébellion, sortit de Vitry avec sa garnison; mais à peine fut-il en rase campagne que Arégisile fit à ses troupes le signal convenu pour le massacrer. Monderic l'aperçut et eut encore le temps de se venger de ce traître; il le frappa de son poignard avant d'être accablé par ses satellites, et se mettant aussitôt en défense, il périt avec tous les siens, qui, comme lui, se défendirent vaillamment [1].

Le soulèvement de l'Auvergne en faveur de Childebert, et les ravages que Thierri avait exercés dans cette province en la soumettant de nouveau, avaient brouillé les deux frères. Des amis de la paix essayèrent de les réconcilier, et les engagèrent à se promettre réciproquement qu'ils ne tenteraient plus rien l'un contre l'autre. En garantie, ils se donnèrent des otages, et ceux-ci furent pris pour la plupart parmi les fils de sénateurs, c'est-à-dire parmi les nobles romains; soit que les Francs ne désirassent point une paix qui leur enlevait des occasions de pillage, soit qu'ils ne voulussent point se rendre responsables de la foi plus que douteuse de leurs rois. Cette dernière crainte fut justifiée; car les deux frères s'étant brouillés de nouveau, commencèrent par réduire de part et d'autre en esclavage tous les otages qu'ils avaient reçus [2].

Au lieu de persister dans cette alliance, Thierri en contracta une nouvelle avec son autre frère Clothaire, pour attaquer en commun les

[1] Gregor. Turon, lib. III, cap. 15. p. 193.
[2] *Ibidem.*, cap. 15. p. 193.

Visigoths. Ils chargèrent leurs deux fils de conduire leurs armées; Gonthier cependant, fils de Clothaire, après s'être montré dans le district de Rhodez, revint sur ses pas; mais Théodebert, fils de Thierri, le plus belliqueux parmi les princes francs de cette époque, conquit Rhodez, Lodève, et une partie du diocèse de Béziers. Il poursuivait ses succès, et il réduisait les châteaux forts de la Provence, lorsqu'il reçut des nouvelles alarmantes sur la santé de son père. Thierri ou Théodoric, l'aîné de fils de Clovis, quoiqu'il fût âgé de moins de cinquante ans, était atteint d'une maladie qui paraissait mortelle. Il avait élevé à sa confiance un Franc nommé Sigewald, son plus proche parent du côté de sa mère. Il lui avait donné le gouvernement de l'Auvergne, il avait fait présenter au baptême par son fils, le fils de Sigewald, nommé Giwald, et il avait cherché à lier étroitement ces deux jeunes gens. Mais la maladie changea l'affection de Thierri en défiance et en rancune; il fit tuer Sigewald sous ses yeux, et il écrivit à son fils de faire subir le même sort à Giwald. Théodebert, fidèle à l'amitié, communiqua lui-même à Giwald les ordres qu'il avait reçus, et lui donna moyens de s'enfuir d'abord à Arles chez les Goths, et ensuite en Italie. Bientôt après, Théodebert fut averti que, s'il voulait trouver son père encore en vie, il devait se hâter d'accourir auprès de lui. Il arriva en effet pour recevoir ses derniers soupirs. Childebert et Clothaire auraient volontiers traité le fils de Thierri comme ils avaient traité ceux de Clodomire. Mais Théodebert maniait les armes depuis longtemps; il s'était fait aimer des guerriers de son père, et il fut proclamé par ses leudes, qui le reconnurent pour roi. Il dut cependant apaiser ses deux oncles par des présents, pour les faire renoncer à leurs projets hostiles [1].

Si l'on peut dire que la France fut gouvernée par ses rois, elle l'était alors par deux oncles et un neveu, tous arrivés à la maturité de l'âge. Théodebert, à la mort de son père, avait plus de trente ans; ses deux oncles en avaient plus de quarante. Clothaire, dont la résidence habituelle était Soissons, avait un grand nombre d'enfants; Childebert, roi de Paris, n'avait point de fils: aussi parut-il disposé à se rapprocher de Théodebert. Il l'invita auprès de lui, l'assurant qu'il le traiterait comme son fils. « En effet, dit Grégoire de Tours, il l'enrichit » de tant de présents qu'il excita l'admiration de tout le monde. De » tous les biens, armes, habits et autres ornements qui conviennent

[1] Gregor. Turon, lib. III, cap. 25, p. 198.

» à un roi, il lui en donna trois paires, et tout autant de paires de » chevaux et de coupes [1]. » Théodebert paraît avoir mérité à cette époque d'occuper la première place parmi les rois des Francs; il était le plus actif, le plus entreprenant, celui autour duquel les soldats se rangeaient avec le plus d'empressement, et celui qui fit le plus respecter leur valeur et leur puissance par les peuples étrangers. » En s'affermissant sur le trône, dit saint Grégoire, Théodebert se montra » grand, et se rendit éminent dans toute espèce de vertus. Il gouverna » son royaume selon la justice, plein de vénération pour les prêtres et » de munificence pour les églises, soulageant les pauvres, et en comblant plusieurs des plus grands bienfaits, il montra un zèle tout » plein de piété et de douceur. Dans sa clémence, il abandonna aux » églises d'Auvergne tous les tributs qu'elles payaient à son fisc [2]. »

Théodebert avait été marié par son père à Wisigarde, fille du roi des Lombards; mais dans son expédition contre les Visigoths, il fut reçu dans le château de Cabrières par une matrone, gauloise de naissance, nommée Deuterie, dont le mari était alors à Béziers. Théodebert en devint amoureux, et l'emmena avec lui, ainsi que la fille qu'elle avait eue de son mari : il l'épousa aussitôt après la mort de son père, et la garda sept ans; mais Deuterie, s'apercevant que sa fille, devenue grande, la surpassait en beauté, et qu'elle excitait déjà les désirs de Théodebert, la fit mettre sur un char traîné par deux taureaux furieux, qui la précipitèrent du haut du pont de Verdun. Théodebert en prit de l'aversion pour Deuterie, et quoiqu'il eût d'elle le fils qui lui succéda dans la suite, il retourna d'abord à sa première femme Wisigarde, et, après la mort de celle-ci, à une autre qu'il épousa encore. Telles étaient les mœurs de celui que les saints regardaient comme le plus vertueux des princes [3].

Mais si Grégoire de Tours ne jugeait Théodebert que par sa libéralité envers les églises, les historiens grecs voyaient en lui le chef le plus redouté de la nation la plus belliqueuse. Les Grecs l'avaient eux-mêmes appelé en Italie; ils eurent bientôt lieu de connaître à quel rival ils devaient disputer cette contrée. Justinien, à cette époque, servi par d'habiles et vaillants généraux, s'efforçait de soumettre à l'empire d'Orient les provinces que les barbares avaient enlevées à celui d'Oc-

[1] Gregor. Turon. Hist., lib. III, cap. 24, p. 198.
[2] *Idem*, cap. 23, p. 199.
[3] *Idem*, cap. 22. 23, 26, 27, p. 198, 199.

cident. En 534, Bélisaire avait reconquis l'Afrique, et il avait conduit Gélimer, roi des Vandales, captif à Constantinople[1]. Dès l'année suivante, le même général attaqua les Ostrogoths en Sicile, et il commença ses préparatifs pour les chasser de toute l'Italie[2]. Depuis la mort du grand Théodoric, le royaume qu'il avait fondé avait décliné rapidement. Amalasonthe, sa fille, qui en était régente, avait survécu à son fils Athalaric, mort le 2 octobre 534. Elle crut pouvoir transmettre la couronne de son fils à un nouvel époux, et elle fit choix d'un seigneur ostrogoth, nommé Théodat. Mais celui-ci, honteux de devoir son élection à l'amour d'une vieille femme, pour en effacer le souvenir, fit conduire Amalasonthe prisonnière dans une île du lac de Bolsène, où peu après il la fit mourir. Justinien, en attaquant les Visigoths, se donna pour le défenseur ou le vengeur de leur reine Amalasonthe; il se flatta que le souvenir de cette princesse envenimerait les factions qui les déchiraient déjà, et exciterait peut-être une guerre civile[3].

Justinien, avant d'attaquer l'Italie, et Théodat, en se préparant à la défendre, sollicitèrent également l'alliance des Francs. Pour prix de leur assistance, Théodat leur offrit la cession de la partie des Gaules demeurée sous l'obéissance des Ostrogoths, entre les Alpes, la Durance, le Rhône et la mer. En même temps il s'engageait à leur livrer deux mille livres pesant en or. Il n'eut pas le temps, il est vrai, d'accomplir ses promesses; les Ostrogoths, se défiant de son courage, d'après ses premiers revers, le mirent à mort au mois d'août 536, et lui donnèrent pour successeur leur meilleur général, Vitigès. Celui-ci se déclara prêt à acheter l'alliance des Francs, aux conditions que Théodat leur avait déjà offertes : mais dans le même temps les Francs avaient accueilli une ambassade splendide, qui leur était envoyée par Justinien; ils avaient accepté les présents magnifiques dont les députés grecs étaient porteurs, et ils s'étaient engagés à secouder Bélisaire dans son attaque contre les Goths[4]. C'est ainsi que commencèrent les guerres qu'on a eu tort de représenter comme toujours fatales à la nation, car elle y a dû à sa bravoure des succès presque constants, tandis que ses

[1] Procopii Cæsariensis, de Bello vandal., lib. II, cap. 9, p. 398.
[2] *Ibidem*, cap. 14, p. 408.
[3] Procopii, de Bello goth., lib. I, cap. 3 et 4, p. 6-8. Le récit de Grégoire de Tours, liv. III, cap. 31, p. 200, est si plein d'erreurs qu'il inspire de la défiance sur tout le reste de son histoire.
[4] Procopii Cæsariensis, de Bello gothico, lib. I, cap. 5, p. 10.

revers s'expliquent tous par les fautes, et surtout par la mauvaise foi de ses chefs.

Les Francs n'avaient pas seulement acquis, depuis la mort de Clovis, une immense étendue de provinces nouvelles, par leur confédération avec presque toute la Germanie, la conquête de la Bourgogne, et celle d'une partie des États des Visigoths, ils s'étaient surtout infiniment multipliés en nombre, par l'accroissement rapide d'une population tout à coup appelée à une grande aisance. Ces familles, déjà si fécondes dans les forêts de la Germanie, s'étaient accrues bien davantage lorsqu'elles étaient entrées en possession de vastes et fertiles héritages que les prétentions des financiers romains n'accablaient plus. Aussi les armées des fils de Clovis ne ressemblent-elles plus à celles du conquérant ; les milliers d'hommes y remplacent les centaines, et le sort d'un empire n'est plus confié à quelques champions. Cependant, en 538, les rois francs, qui ne voulaient point encore se brouiller avec Justinien, se contentèrent d'envoyer à Vitigès un corps de dix mille Bourguignons, pour mériter ainsi la récompense promise par le roi des Ostrogoths, tout en se réservant de représenter aux Grecs ce corps auxiliaire, comme s'étant engagé dans la guerre d'Italie sans leur autorisation [1].

Mais l'année suivante (539), Théodebert entra lui-même en Italie, avec une armée qu'on évaluait à cent mille combattants. Parmi ceux-ci, il n'y avait qu'un petit nombre de cavaliers armés de lances, qui formaient la garde du roi; tout le reste combattait à pied. Les fantassins, au lieu de l'arc et de la pique que portaient les Grecs, étaient couverts d'un bouclier, et armés d'une épée et d'une hache à deux tranchants très-aigus, tandis que le fer du milieu était fort épais, et le manche de bois fort court. L'usage des Francs était de lancer cette hache, qu'ils nommaient de leur nom *la francisque*, au premier signal du combat, et de briser ainsi le bouclier de leurs ennemis, s'ils n'atteignaient pas leur personne [2]. A ces armes, Agathias assure que les Francs joignaient encore une petite lance qu'ils nommaient *angon*. « Sa pointe était armée de » crochets comme un hameçon, et son bois était couvert de lames de » fer. Lorsque le Franc, ayant lancé son angon, atteint le bouclier de » son ennemi, il se hâte de mettre le pied sur le bois de la lance qui

[1] Procopii, de Bello goth., lib. II, cap. 12, p. 76. — Marii Avent. chron., t. II. p. 16.

[2] *Ibidem*, lib. II, cap. 25, p. 97.

» traîne par terre, et, faisant ainsi levier, il abaisse le bouclier de celui » qu'il veut frapper. Lui-même ne porte en général ni cuirasse ni » bottines, il a rarement un casque, et il marche au combat avec l'es- » tomac et les épaules nus ; le reste de son corps est couverts de grands » hauts-de-chausse ou de toile ou de peau ; un bouclier est suspendu » à son épaule gauche, et une épée attachée le long de sa cuisse [1]. »

Théodebert, ayant passé les Alpes à la tête d'une armée aussi redoutable, mit en oubli l'argent qu'il avait reçu des deux parts, et les engagements qu'il avait pris. Attendu par les Ostrogoths comme libérateur, par les Grecs comme un auxiliaire, il ne cherchait lui-même, il n'avait promis à ses soldats que du butin et du carnage, et il était indifférent entre les partis. Après que les Ostrogoths lui eurent livré le pont du Tésin à Pavie, il tomba sur ces alliés eux-mêmes qui venaient de lui ouvrir un passage, et il en fit un horrible massacre, sans épargner les femmes ni les enfants [2]. De là il s'avança vers le camp où Urajas, général des Ostrogoths, tenait tête aux Grecs, commandés par Martin et par Jean, lieutenants de Bélisaire. Les Ostrogoths, attaqués à l'improviste par un ennemi bien plus barbare que celui qu'ils avaient jusqu'alors combattu, s'enfuirent vers les Grecs. Ceux-ci, jugeant, d'après le désastre même de leurs ennemis, qu'ils allaient rencontrer des alliés, s'avancèrent avec joie au-devant d'eux ; mais ils furent à leur tour attaqués avec fureur et dispersés. Les restes de l'armée des Goths s'enfuirent à Ravenne, ceux de l'armée des Grecs en Toscane, et Théodebert, vainqueur des deux peuples auxquels il avait également promis et fait payer son secours, demeura maître de Pavie et d'un immense butin [3].

Mais les Francs ne ménagèrent pas mieux les dépouilles du champ de bataille que la vie des hommes ; dans la fureur de la victoire ils avaient tout détruit, tout abattu, tout incendié : palais, magasins, greniers, celliers, tout avait subi le même sort. Au bout de peu de jours, ils ne trouvèrent plus ni vins, ni blés, ni farines ; il ne leur restait que des troupeaux de bœufs pour nourriture, et les eaux du Pô pour boisson. La chaleur du soleil, les exhalaisons des marais et la nourriture eurent bientôt produit sur l'armée leur effet accoutumé. Les dyssenteries et les fièvres contagieuses avaient déjà atteint un tiers

[1] Agathiæ Schol. Histor., lib. II, Script. franc., t. II, p. 65.
[2] Procopii, de Bello gothico, lib. II, cap. 25, p. 97.
[3] *Idem.*

des soldats, lorsque Théodebert reçut des lettres de Bélisaire, par lesquelles celui-ci lui reprochait sa mauvaise foi. Ne sachant ni comment se justifier, ni comment poursuivre une campagne où il ne pouvait plus trouver d'alliés, le roi des Francs repassa les Alpes et ramena son armée dans les Gaules. Elle était fort réduite en nombre, mais les survivants étaient chargés des dépouilles de la haute Italie. Il se vantaient d'avoir pillé et brûlé deux des cités les plus florissantes de l'Europe, Pavie et Gênes, et ils oubliaient les compagnons d'armes dont le sang engraissait les plaines de la Ligurie, pour ne se souvenir que de leurs exploits [1].

Théodebert, qui ne repassa plus lui-même en Italie, chercha cependant à se laver des reproches de mauvaise foi qui lui avaient été adressés, et à se réconcilier avec Justinien, qui, de son côté, désirait la paix. En 536, Vitigès avait retiré son général Marcias de la province des Gaules, qui appartenait aux Ostrogoths, et il l'avait cédée aux Francs. En 540, Justinien, pour prix d'une nouvelle alliance, confirma cette cession, et abandonna aux Francs tous les droits que l'empire romain pouvait encore réclamer sur les Gaules [2].

La cession de la Provence complétait presque la soumission des Gaules aux Francs. Déjà ils s'étendaient de l'une à l'autre mer, et du Rhin aux Alpes et aux Pyrénées occidentales. La Septimanie seule, au pied des Pyrénées orientales, entre la Garonne et le Rhône, demeurait toujours aux Visigoths. Theudis régna sur ce pays, ainsi que sur l'Espagne, de 531, à 548. Les succès que Théodebert avait remportés sur lui en lui faisant la guerre, ceux que les Francs avaient obtenus sur toutes leurs frontières, faisaient désirer aux fils de Clovis d'enlever aux Visigoths cette dernière province des Gaules. Childebert et Clothaire s'associèrent pour les en dépouiller (543). Au lieu cependant d'attaquer la Septimanie, ils portèrent la guerre au cœur de l'Espagne; il passèrent les cols des Pyrénées du côté de la Navarre; ils s'emparèrent de Pampelune, menacèrent Saragosse, et ravagèrent toute la province Tarragonaise; mais le général visigoth Teudiclès les y vint attaquer et les défit; de nouveau ils furent arrêtés au passage des Pyrénées; ne

[1] Procopius, de Bello gothico., lib. II, cap. 25, p. 98. — Marii Avent. p. 16. — App. ad Marcellini chron. p. 20. — Gregor. Turon., lib. III, cap. 32, p. 201. — Fredeg. Epit., cap. 43, p. 403. — Gesta Reg. franc. cap., 26, p. 538. — Chron. Moissiac. p. 650. — Adonis chron. p. 667.

[2] *Ibid.*, lib. III, cap. 33, p. 342.

pouvant ni avancer, ni combattre, ni se procurer des vivres, peu s'en fallut qu'ils n'y périssent tous. Ils rachetèrent par des sommes considérables la permission de rentrer dans les Gaules; ils abandonnèrent leurs conquêtes, et la Septimanie demeura au pouvoir des Visigoths jusqu'à l'époque où les Sarrasins firent la conquête de l'Espagne [1].

Quelques années se passèrent ensuite sans que les rois francs conduisissent eux-mêmes aucune armée; mais leur oisiveté n'était pas toujours imitée par leurs sujets. Ceux-ci, bien plus séduits par le butin qu'ils avaient vu rapporter d'Italie à leurs compagnons d'armes, qu'effrayés des contagions auxquelles tant de guerriers avaient succombé, continuèrent, aussi longtemps que dura la guerre gothique, à descendre en foule dans la Ligurie. Ils se choisirent des chefs parmi les aventuriers les plus hardis de leur armée, pour les conduire au delà des Alpes, comme dans le siècle précédent ils s'en étaient choisis pour passer de la Germanie dans les Gaules, et ils combattirent alternativement, tantôt comme alliés des Grecs, tantôt comme alliés des Goths, tantôt comme ennemis des uns et des autres en même temps.

Il est probable que Théodebert n'aurait pas laissé longtemps ces chefs indépendants conduire les armées des Francs, et que s'il avait vécu il aurait été lui-même se mettre à leur tête. Son audace et son esprit d'entreprise causaient de l'inquiétude à Justinien lui-même : on assurait que Théodebert avait songé à conduire le long du Danube une armée de Francs, jusqu'aux portes de Constantinople [2]. Il avait su tirer parti de l'expérience des Gaulois ou Romains, dans les arts du gouvernement; et si la liberté de ses sujets en souffrait, sa puissance au dehors en était plus redoutée. Secundinus et Asteriolus, deux sénateurs gaulois de ses États, étaient ses conseillers pour la diplomatie : Parthenius, qui était de même origine, dirigeait ses finances. Cependant Théodebert mourut, après une longue maladie, en 547, et ses trois conseillers gaulois ne lui survécurent pas : les deux premiers furent victimes de leur rivalité réciproque; le troisième, à la mort de Théodebert, fut massacré par les Francs, parce qu'il avait voulu lever sur eux des impôts [3].

[1] Gregor. Turonens., lib. III, cap. 27 et 29, p. 199. — Isidori Hispal. p. 702. — Cathal. gothor. p. 705. — Histoire générale du Languedoc, liv. V, ch. 86. p. 271.

[2] Agathias Schol., lib. I, p. 11.

[3] Gregorii Turonensis, lib. III, cap. 33 et 36, p. 201 et 202.

Théodebert laissait un fils nommé Théodebald, qu'il avait eu de Deuterie (547-553) : celui-ci, qui pouvait tout au plus être âgé de quatorze ans, était d'une santé très-faible ; cependant les sujets de son père n'hésitèrent point à le reconnaître pour roi, et ses deux oncles ne paraissent pas avoir fait de tentatives pour le dépouiller de la couronne. Théodebald ne régna que sept ans, et la faiblesse de sa constitution l'empêcha de rien faire de digne de mémoire ; mais ce fut justement pendant son règne que les chefs indépendants qui avaient conduit les Francs en Italie, y prirent la part la plus active aux révolutions de ce pays. Dès 540, Vitigès, captif de Bélisaire, avait été conduit à Constantinople ; Hildibalde, puis Erarie, qui lui succédèrent, ne régnèrent pas une année ; mais Totila, que les Ostrogoths choisirent ensuite pour leur chef, soutint et raffermit pendant onze ans (541-552) la monarchie des Ostrogoths sur le penchant de sa ruine. Totila fut l'allié de Théodebert, puis de Théodebald, et il ne leur disputa point les districts nombreux de la Ligurie et de la Vénétie que les Francs avaient occupés ; en revanche, il employa souvent avec succès les armes de leurs généraux contre les Grecs. Parmi ceux-ci, Lanthacaire fut tué en 548 à son service [1]. Trois autres chefs de la nation se rendirent également fameux dans les guerres d'Italie ; deux d'entre eux, Buccelinus et Leutharis, étaient frères et de race allemande ; le troisième, Amigus, était Franc. Les aventures de ces capitaines, de quelque nombre de soldats qu'ils fussent suivis, étaient mal connues dans les Gaules, où l'on ne regardait point leurs expéditions comme une guerre nationale. Grégoire de Tours se contente de dire que Buccelinus parcourut toute l'Italie ; il ajoute même qu'il conquit la Sicile, qu'il remporta de fréquentes victoires sur Bélisaire et sur Narsès, et qu'il envoya à son roi de riches tributs enlevés à l'Italie [2].

Mais Totila ayant été tué en 552, et Téjas, son successeur, en 553, Narsès, général des Grecs, qui avait détruit la monarchie des Ostrogoths, entreprit aussi de chasser les Francs d'Italie, et ceux-ci durent songer à se défendre au lieu de combattre pour leurs alliés. Leutharis et Buccelinus, sous prétexte de venir au secours de leurs compatriotes, qui occupaient toute la Vénétie, passèrent les Alpes en 553, avec une armée de soixante et quinze mille hommes, composée en bien plus

[1] Procopii, de Bello gothico, lib. III, cap. 3, p. 41. — Marii chron. p. 16.
[2] Gregorii Turon., lib. III, cap. 32, p. 201.

grand nombre d'Allemands idolâtres que de Francs [1]. Ces deux chefs, après avoir ravagé l'Italie supérieure, s'avancèrent, Buccelinus, le long de la mer de Toscane, jusqu'à Reggio et au détroit de Messine; et Leutharis, le long de la mer Adriatique, jusqu'à Otrante. Mais leurs soldats, incapables d'aucune discipline ou d'aucune modération, se trouvèrent bientôt affamés dans les provinces qu'ils avaient ravagées eux-mêmes; les fruits et les raisins dont ils furent obligés de se contenter, faute de meilleurs aliments, répandirent parmi eux la dyssenterie. L'armée de Leutharis regagna la Vénétie par Fano; mais arrivée jusqu'à Céuéda, elle ne put pas aller plus avant, et elle y périt de maladie et de misère [2]. L'armée de Buccelinus, réduite à trente mille hommes, attendit, non loin de Capoue, sur la rivière Casole, l'attaque de Narsès, et elle y fut entièrement défaite. De toutes les armées des Francs qui étaient entrées en Italie, il ne resta, en 554, après dix-sept ans de guerre (536-553), que quelques soldats isolés qui purent à grand'peine regagner leur pays [3].

Théodebald, frappé de paralysie, et ayant perdu tout mouvement dans la partie inférieure de son corps, mourut dans l'année 553, à peu près à l'époque où ses généraux perdirent toutes les conquêtes des Francs en Italie. Grégoire de Tours lui attribue un mauvais caractère, sans appuyer ce jugement sur aucun fait. Sa veuve, Wultrade, était fille du roi des Lombards; Clothaire l'épousa, comme il avait déjà épousé Gundioque, veuve de son frère. Il avait bien d'autres femmes encore; après Radegonde, fille du roi des Thuringiens, et Chemsène, mère de Chramne, il avait épousé Ingonde. Le saint évêque de Tours raconte tous ces mariages dans le langage de l'ancien Testament : « Il » avait déjà reçu Ingonde en mariage, dit Grégoire, et il l'aimait uni- » quement, lorsqu'elle lui fit une requête, en lui disant : Mon seigneur » a fait de sa servante ce qu'il lui a plu, il l'a appelée à son lit; main- » tenant, pour accomplir sa mercy, que mon seigneur et mon roi » écoute ce que sa servante lui demande; elle le prie de vouloir bien » choisir, pour Arégonde ma sœur, sa servante, un homme utile et

[1] Agathiæ Schol., lib. I, p. 13. Byz. Ven. — Scr. franc., t. II, p. 52, 54.
[2] *Ibid.*, lib. II, p. 26, 28. Script. franc. p. 62, 63.
[3] *Ibid.*, lib. II, p. 29-34. — Script. franc. p. 68-70. — App. ad Marcellini Chronic. p. 20. — Pauli Diaconi, de Gestis Lang., lib. II, Scr. franc. p. 654. — Chron. Moissiac. p. 650. — Gregor. Turon., lib. IV, cap. 9, p. 207. — Fredegarii Epitom., cap 50, p. 403.

Digitized by Google

» riche, afin que son alliance ne m'humilie point, mais que m'exhal-
» tant au contraire, je puisse servir mon seigneur avec plus de fidélité.
» Clothaire, l'ayant entendue et étant fort luxurieux, s'enflamma
» d'amour pour Arégonde; il se hâta de se rendre à la maison de
» campagne qu'elle habitait, et se l'associa en mariage. Après l'avoir
» prise, il revint à Ingonde et lui dit : Je me suis occupé de la merey
» que tu m'avais si doucement demandée : tu voulais pour ta sœur un
» mari riche et sage; je n'en ai point su trouver de meilleur que moi-
» même. Sache donc que je l'ai épousée, et je pense que cela ne te
» déplaira pas. Ingonde lui répondit : Que mon seigneur fasse ce qui
» paraît bien à ses yeux, pourvu que sa servante trouve grâce auprès
» de son roi [1]. »

L'Église avait été aussi patiente que l'épouse du roi; Clothaire était trop orthodoxe, il comblait le clergé de trop de richesses pour que celui-ci voulût s'exposer à le mécontenter. Cependant, quand Clothaire épousa encore sa petite nièce Wultrade, les prêtres jugèrent qu'il était temps de faire quelques remontrances : Clothaire s'y rendit quand sa première ardeur fut passée, et il donna sa nouvelle femme en mariage à Gariwald, duc de Bavière [2].

Clothaire ne s'était pas contenté d'épouser la veuve de son petit-neveu, il s'était aussi emparé de son royaume, sans en faire part à son frère Childebert. Il chargea son fils Chramne de lui soumettre l'Auvergne, tandis qu'il alla recueillir l'hommage des provinces septentrionales. En général, les historiens francs ne font presque jamais mention des vastes contrées de la Germanie qui appartenaient à leur monarchie; elles avaient si peu de rapports avec le reste de l'empire, elles obéissaient si peu à leurs rois, que le lien volontaire qui les attachait ensemble était à peine aperçu. Cependant, à l'époque où Clothaire recueillit la succession de Théodebald, il paraît que les Saxons ne voulurent pas le reconnaître, et les Francs nommèrent leur résistance une rébellion. Clothaire ravagea une partie de leur pays; il ravagea aussi celui des Thuringiens, qui leur avaient donné des secours [3]. Les Saxons ne se tinrent point pour vaincus; ils reprirent de nouveau les armes, et Clothaire, à la tête d'une armée de Francs, qui s'était formée volontairement, s'avança pour les soumettre (555).

[1] Gregor. Turon., lib. IV. cap. 3. p. 204.
[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. 9, p. 207. — Fredegarii Epit. cap. p. 405.
[3] Gregor. Turon, lib. IV, cap. 10, p. 207.

A son approche, les Saxons effrayés offrirent le tribut annuel qu'ils avaient suspendu; ils offrirent même de se racheter par de plus grands sacrifices, et Clothaire désirait accepter leurs propositions; mais ses sujets ne lui en laissèrent pas le choix; ils se jetèrent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent de reproches, et le menacèrent de le tuer s'il ne les menait pas à l'ennemi. Clothaire céda; mais les Francs eurent bientôt lieu de se repentir de s'être mis sous le commandement d'un roi qu'ils traînaient au combat malgré lui. Ils furent défaits, en 555, dans une bataille où les deux peuples combattirent avec l'acharnement le plus sanguinaire; et, après avoir perdu infiniment de monde, ils furent réduits à demander la paix [1].

A l'époque même où Clothaire revenait de sa malheureuse expédition contre les Saxons (555-558), il s'engagea dans la première guerre civile qui eût divisé la monarchie des Francs. On avait vu fréquemment auparavant un membre de la famille royale tendre des embûches à l'autre, et les princes chercher réciproquement à se dépouiller ou à se faire périr; on avait vu aussi les armées des Francs saisir avidement des prétextes pour piller les diverses provinces des Gaules, en suivant les drapeaux de leurs divers rois; mais la nation était demeurée indifférente dans ces querelles. Elle ne voulait que des rois chevelus, fils de Mérovée; et elle ne tenait pas bien vivement à l'un plutôt qu'à l'autre; elle regardait leurs fréquents massacres comme la condition nécessaire des monarchies, et elle n'avait pas permis jusqu'alors que le sang d'un Franc fût versé dans les combats pour la cause personnelle d'un roi. Mais après le milieu du sixième siècle, les conquérants germaniques commencèrent à perdre le caractère de soldats souverains pour prendre celui de sujets. Ils avaient acquis dans les Gaules un domicile stable; ils apprenaient à considérer leurs rois comme dominateurs des provinces, et non plus des armées, et ils s'intéressaient déjà à l'étendue respective des États des différents frères. Les habitudes se prennent et se changent quelquefois avec une grande rapidité parmi les peuples barbares, justement parce qu'ils n'ont point de traditions précises, point d'histoire et point de droits incontestables. Un demi-siècle leur paraît une durée infinie, et ce qu'ils ont appris à faire la veille, ils croient l'avoir fait toujours.

[1] Gregor. Turonens., lib. IV, cap. 15, p. 210. — Marii Avent. p. 16, 17. — Appendix ad Marcellini chron. p. 20. — Fredegarii, Epitom. cap. 51, p. 404. — Gesta Francorum, cap. 27, p. 559.

Digitized by Google

Childebert ne pouvait pardonner à Clothaire d'avoir usurpé l'héritage de leur neveu commun Théodebald ; il séduisit Chramne, fils aîné de Clothaire, que celui-ci avait chargé du gouvernement de l'Auvergne, et il l'engagea à prendre les armes contre son père. Chramne fut bientôt entouré d'une petite armée avec laquelle il mit à contribution les territoires de Limoges et de Poitiers ; il força à la retraite une armée que deux de ses frères avaient conduite contre lui ; il la poursuivit en Bourgogne, où il s'empara de Châlons et de Dijon ; il se rendit ensuite à Paris, où il eut une conférence avec Childebert. Celui-ci, attaquant à son tour les États de son frère, entra dans la Champagne rémoise, et la ravagea, en incendiant tout le pays jusqu'à Reims. Mais à son retour de cette expédition, il tomba malade, et après de longues souffrances, il mourut à Paris, en 558 : il y fut enseveli dans la basilique de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain des Prés, qu'il avait fondée. Clothaire, survivant à tous ses frères et à tous ses neveux (558-561), réunit de nouveau tous les Francs sous une seule domination ; il s'empara des trésors de Childebert, et il envoya en exil sa femme et ses deux filles [1].

La mort de Childebert laissa Chramne exposé sans protection au ressentiment de son père, qu'il avait provoqué par sa rébellion. Ce malheureux prince s'enfuit dans la petite Bretagne, qui jusqu'alors n'avait point été soumise par les armées des Francs, et où régnait un comte Comor ou Conobre, qui, vers 547, s'était emparé de la souveraineté en faisant périr trois de ses frères. Clothaire, qui avait rarement conduit ses armées contre les ennemis de l'État, se mit à la tête des troupes qui poursuivirent son fils dans sa retraite. Conobre et Chramne vinrent à sa rencontre avec l'armée des Bretons ; mais ceux-ci furent mis en fuite, et Conobre lui-même fut tué. « Alors, poursuit » Grégoire de Tours, Chramne prit de nouveau la fuite : il avait des » vaisseaux préparés sur mer ; mais comme il tardait pour mettre » aussi en sûreté sa femme et ses filles, il fut atteint par les soldats de » son père, arrêté et chargé de liens. Lorsqu'on vint l'amener au roi » Clothaire, celui-ci ordonna qu'il fût brûlé par le feu avec sa femme » et ses filles. Ainsi donc on les enferma dans la chaumière d'un » pauvre homme ; Chramne fut lié et étendu sur un escabeau, avec le

[1] Gregor. Turonens. lib IV, cap. 16, 17 et 20, p. 211, 212 et 213. — Fredegarii Epitom. cap. 52, 53, p. 404.

Digitized by Google

» linge de l'autel qu'on nomme l'*oraire;* après quoi l'on mit le feu à
» la maison, dans laquelle il périt avec sa femme et ses filles.

» Le roi Clothaire, parvenu à la cinquante et unième année de son
» règne, se rendit ensuite avec de riches présents aux portes du temple
» de Saint-Martin. Arrivé à Tours auprès du sépulcre de cet évêque,
» il confessa toutes les actions dans lesquelles il avait à se reprocher
» quelque négligence, et, priant avec de grands gémissements, il
» demanda au saint confesseur d'obtenir la miséricorde du Seigneur
» pour ses fautes, et d'effacer par son intervention tout ce qu'il avait
» pu commettre de déraisonnable. Lorsqu'il fut de retour, un jour
» qu'il chassait dans la forêt de Cuise, il fut surpris de la fièvre, et il
» revint à son palais de Compiègne. Comme il était cruellement tour-
» menté de la fièvre, il s'écria : *Qu'en pensez-vous ? quel est ce roi*
» *des cieux qui tue ainsi les grands rois de la terre !* Dans cette souf-
» france il expira. Ses quatre fils le portèrent avec beaucoup d'hon-
» neur à Soissons, et l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Mé-
» dard (561). Il mourut un jour après celui qui complétait l'année
» depuis que son fils Chramne avait été mis à mort [1]. »

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 20 et 21, p. 213. — Fredeg. Epit. cap. 52-54, p. 404. — Gesta reg. franc. cap. 28, p. 559. — Adonis Vienn. p. 668. — Marii Avent. p. 17. — Append. ad Marcellini chron. p. 21. — Chroniques de Saint-Denys, liv. II, chap. 19, p. 199.— Histoire de Bretagne, par le P. Lobineau, relig. bénédictin, liv. I, ch. 33 et suiv., p. 10.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Les fils de Clothaire Ier jusqu'à la mort de Sigebert 562-575.

La monarchie des Francs, partagée pendant quarante-huit ans entre les enfants de Clovis, avait été de nouveau réunie pendant deux ans sous un seul chef; Clothaire Ier, le plus jeune des fils de Clovis, ayant survécu à tous ses frères et à tous ses neveux, s'était trouvé à la tête de l'un des États les plus puissants qu'ait vus l'univers. La Gaule romaine tout entière, à la réserve de la Septimanie, obéissait à son sceptre; et, sous le nom de Gaule, se trouvaient comprises la Savoie, la Suisse, les provinces rhénanes et la Belgique, qui n'entrent point dans la France actuelle. Cette Gaule n'était point telle que les Romains l'avaient laissée à son père : une population bien plus nombreuse avait recommencé à en cultiver les campagnes, et des milliers de soldats étaient prêts à prendre les armes au premier appel de la patrie ou de l'honneur. L'empire des Francs au delà du Rhin n'était guère moins étendu que celui qu'ils possédaient dans les Gaules. Toute l'ancienne France entre le Rhin et le Weser, les duchés d'Allemagne, de Thuringe, de Bavière, le pays des Frisons, celui des Saxons eux-mêmes, étaient considérés comme appartenant à la nation des Francs. Il est vrai que ces vastes contrées étaient bien moins riches et bien moins peuplées que la Gaule; leurs habitants idolâtres, et absolument barbares, n'avaient point de villes, et reconnaissaient à peine un gouvernement régulier; mais au premier appel ils fournissaient des essaims nombreux de guerriers, et Clothaire disposait d'armées bien plus formidables que l'empire romain n'aurait pu en mettre en mouvement pendant les trois derniers siècles de son existence.

Cependant Clothaire ne fit aucun usage de cette force colossale. Il ne reste qu'un seul souvenir des deux années pendant lesquelles il gou-

Digitized by Google

verna seul toute la monarchie : c'est le meurtre atroce de son fils. La sécheresse et la barbarie des historiens de cette époque ne sont point la seule cause de cette absence de faits : quand une nation n'a point de gouvernement, elle ne peut pas avoir d'histoire ; et, à cette époque, les Francs avaient bien un roi, dont Grégoire de Tours pouvait raconter les passions et les crimes, mais ils n'avaient point de forme d'administration civile, point d'unité, point d'action commune, et il était presque impossible de saisir leurs rapports comme peuple, ou entre eux, ou avec les autres.

L'action du gouvernement est devenue pour nous plus susceptible d'analyse, par sa division en ministères ; en appliquant cette même division au gouvernement des fils de Clovis, nous sentirons mieux combien le lien social des anciens Francs était relâché. Il n'y avait proprement dans les finances, la justice, l'intérieur, la guerre, la marine et les relations extérieures, presque aucune prérogative constitutionnelle qui appartînt aux rois mérovingiens.

Les finances de la monarchie étaient nulles en quelque sorte ; les Francs n'avaient voulu se soumettre ni à la capitation que les Romains avaient payée, ni même à l'impôt territorial ; et il est probable que leur résistance avait causé l'abolition des mêmes impositions pour les Gaulois. Quelques-uns de ceux-ci, appelés dans les conseils des princes, essayèrent plus d'une fois de rétablir l'ancien système des impositions romaines ; mais ils furent toujours victimes du mécontentement populaire. Les ducs, les comtes ou les grafions percevaient cependant dans les provinces certaines redevances dont nous connaissons mal la nature ou la quotité ; mais il semble que les produits leur en étaient abandonnés presque en entier. Le trésor du roi n'y participait que pour peu de chose : ce trésor était un coffre-fort matériel, dont le roi lui-même gardait la clef. Jamais il n'en sortait aucun argent destiné aux dépenses du gouvernement ; car celui-ci, qui ne payait ni ses troupes, ni ses armes, ni ses munitions, ni ses fonctionnaires, n'avait aucun besoin ; l'Église seule y puisait quelquefois pour des fondations de convents et de temples. Des péages étaient perçus aux portes des villes ; mais ils appartenaient à chaque curie, et ils étaient destinés à pourvoir aux dépenses municipales. Quant aux rois eux-mêmes et à leur cour, ils vivaient des fonds de terre appartenant à la couronne, comme auraient pu faire de riches propriétaires. Ces fonds étaient en grand nombre, leurs revenus considérables, et ils étaient disséminés dans toutes les

parties du royaume. Les rois voyageaient avec leur cour d'un palais à l'autre, pour consommer successivement les provisions qui y étaient accumulées. L'administration de tant de biens-fonds pouvait être compliquée ; cependant elle n'exigeait ni écritures, ni correspondances ; les biens de la terre étaient perçus et employés en nature, et quand les greniers étaient vides, les comptes étaient soldés.

Un ministre de la justice n'aurait eu, sous les Mérovingiens, presque aucune fonction à remplir. On aurait pu dire, à cette époque de la monarchie, que toute justice émanait, non du roi, mais du peuple. C'était le peuple qui avait donné les lois, c'était le peuple qui les modifiait, c'était le peuple qui fournissait les juges. Le roi nommait, il il est vrai, les ducs, les comtes ou grafions, qui dans chaque cité présidaient aux plaids ou au *mallum* ; mais cette assemblée où la justice était rendue, se composait de tous les citoyens ; celui qui avait méprisé le *mallum*, ou négligé d'y venir, était exposé à une punition par la loi salique [1]. Chaque citoyen était, comme juge, menacé de l'amende s'il ne prononçait pas selon la loi ; ceux qu'on voit cités dans les jugements sous le nom de *rachimburgs*, étaient de simples citoyens auxquels l'obligation d'assister aux plaids était spécialement imposée ; enfin les douze parents ou voisins qui, en jurant avec l'accusé, fournissaient la preuve, étaient de simples citoyens. Les rois ne furent proprement jamais les juges des Francs ; ce n'est pas que la servilité de leurs courtisans, ou les richesses avec lesquelles ils pouvaient récompenser des actions basses ou perfides, ne leur donnassent souvent moyen de faire verser le sang de leurs ennemis ; mais quand ils faisaient tuer un Franc, c'était de leur part un assassinat, non une condamnation juridique.

Aucune subordination n'existait entre les tribunaux divers ; aucun appel n'était admis de l'un à l'autre ; ils ne correspondaient point entre eux ou avec l'administration centrale, et aucun ministère ne s'occupait de maintenir dans toute la monarchie une législation uniforme ; bien au contraire, chaque citoyen conservait le droit d'être jugé selon les lois de ses aïeux, et une constitution de Clothaire en confirma le privilége aux Romains, en 560 [2]. Quant aux lois des peuples barbares, elles étaient en quelque sorte indépendantes et des rois et du peuple ;

[1] Lex salica. § 90, p. 200, etc.

[2] Chlotarii I regis Constitutio generalis, § 4. — Beluzii capitularia, t. I, p. 7 et Script. franc. t. IV, p. 116.

seulement la nation avait donné à ses anciennes coutumes une sanction plus précise, lorsqu'elle avait député quelques juges pour les mettre par écrit.

Cependant plusieurs changements furent apportés à la législation pénale sous le règne des fils de Clovis ; ils furent toujours l'ouvrage des assemblées du champ de mars, tenues à Cologne, à Trèves, à Andernach, en présence du roi, avec le conseil des grands du royaume et des hommes de toute condition [1]. Le but de ces changements fut toujours de rendre la punition des crimes plus sévère, et la découverte des délinquants plus facile. La peine de mort fut substituée aux amendes dans un grand nombre de cas, et surtout pour les homicides. Les habitants du pays furent distribués en centuries, et les centeniers furent déclarés responsables des vols commis dans leurs districts, à moins qu'ils ne présentassent le coupable [2]. La nation souffrait des désordres et de l'anarchie ; elle cherchait à les réprimer, en se donnant une police républicaine, à laquelle tous les citoyens fussent intéressés. Cette police, chacun l'exerçait sur son voisin, comme membre d'une même société où chacun était égal et également responsable. Le roi ni ses ministres n'en tenaient nullement le fil ; ils ne se chargeaient point de suivre et de découvrir les coupables ; ils n'étendaient point leur surveillance à tous les citoyens, et l'on n'avait pas plus à craindre leurs vexations dans le sein des familles, qu'à recourir à leur protection.

Dans le département que nous nommons aujourd'hui de l'intérieur, toutes les administrations municipales étaient nommées par d'autres que le monarque ; elles étaient, de plus, sans communications avec lui. Le pouvoir ecclésiastique, qui faisait de rapides progrès, était plus indépendant encore de la couronne : les élections des évêques appartenaient au peuple et au clergé de chaque diocèse ; toutes les autres appartenaient aux évêques, et le gouvernement n'exerçait d'influence sur aucune. Les Mérovingiens ne songeaient pas même que ce pût être leur affaire d'exciter le commerce, les manufactures, l'agriculture ; d'inspecter les hôpitaux et les prisons, excepté parmi ces dernières, celles où ils renfermaient leurs propres ennemis ; de creuser des canaux ou d'ouvrir des chemins ; c'était l'affaire des villes de maintenir comme elles pouvaient ceux qui existaient déjà. La correspondance du

[1] Decretio Childeberti regis, §§ 1, 2, 3. — Baluzii capitul. t. I, p. 17. — Script. franc. t. IV, p. 111.

[2] Decretio Childeberti reg. § 9 et 11, p. 112. — Decretio Chlotarii, § 1, p. 114.

gouvernement avec les provinces était presque nulle; et dans une société tombée en quelque sorte en dissolution, on ne voyait plus nulle part que des pouvoirs locaux.

La monarchie française n'avait point de marine; ce département n'existait pas même pour elle : celui des affaires étrangères ne pouvait donner au gouvernement que de très-rares et courtes occupations. Les rois n'avaient point les uns chez les autres des ministres à résidence; ils recevaient et envoyaient quelquefois des ambassadeurs, même à de grandes distances, pour solliciter un mariage ou conclure une alliance; mais ils s'informaient fort peu de ce qui se passait en pays étranger, et ils songeaient moins encore à diriger au loin les événements par leur politique.

Tout le pouvoir royal se trouvait compris en quelque sorte dans le département de la guerre; encore dans celui-ci il n'y avait ni troupes de ligne, ni garnisons, ni arsenaux, ni places fortes, ni enrôlements forcés, ni états-majors à la nomination du monarque. Les divers rois étaient autant de candidats pour un commandement militaire, entre lesquels, à chaque expédition nouvelle, les Francs choisissaient librement un chef. Ils venaient se ranger sous ses étendards avec leurs chevaux et leurs armes; leurs vivres étaient fournis par le pays qu'ils traversaient, et le pillage leur tenait lieu de solde. Ils s'attachaient ou volontairement ou en vertu de quelque contrat réciproque, aux différents capitaines qui commandaient leurs bataillons. Après le combat et le pillage, ils étaient toujours empressés de retourner chez eux, et l'on n'avait d'autre moyen de les fixer dans un pays nouvellement conquis, que celui de leur distribuer des terres qu'ils jugeassent supérieures à celles qu'ils laissaient dans leur pays natal. Quant aux murailles des villes, si les bourgeois, qui étaient encore tous Romains, ne les défendaient pas, pour se mettre à l'abri du pillage, personne ne se mettait en peine de les garder.

C'est en raison de cet anéantissement de l'ordre civil que les historiens du sixième siècle nous montrent dans leurs récits les rois seulement, et jamais le gouvernement. Leurs passions privées, leurs débauches, leurs vengeances, leur avarice, tiennent assez de place dans l'histoire; leur administration n'en tient aucune. La ressemblance des noms, quand les choses sont différentes, est une des causes plus habituelles d'erreur; nous sommes sans cesse enclins à appliquer aux rois des Francs des idées formées sur les derniers rois de France; et les écrivains du

dix-septième siècle, malgré toute leur érudition, ont souvent partagé cette illusion.

Clothaire Ier, qui avait eu sept fils parvenus à l'âge d'homme, n'en laissait que quatre au moment de sa mort, Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert. Tous quatre prétendaient avoir un droit égal à la couronne ; tous quatre furent en effet reconnus par les soldats, et invités à partager l'héritage de leur père. L'exemple des fils de Clovis n'avait pas seulement confirmé la loi de l'État ; il avait aussi établi des habitudes qu'il était difficile de changer. Quatre cours, quatre capitales avaient existé pendant un demi-siècle ; les grands attachés à tous ces souverains, les villes enrichies par leur présence, étaient intéressés à maintenir la division du royaume. Ces quatre capitales étaient Paris, Orléans, Soissons et Reims, villes qui ne sont pas éloignées de plus de vingt lieues l'une de l'autre ; car, malgré la vaste étendue de l'empire, c'était toujours dans ce rayon étroit que les Francs voyaient alors la France.

Le troisième des fils de Clothaire, Chilpéric, essaya cependant, à la mort de son père, de s'emparer de tout le royaume, ou de la ville de Paris, qu'il regardait comme devant entraîner tout le reste. Il quitta ses frères assemblés à Soissons pour les funérailles de leur père, et, accourant au palais de Braine, à trois lieues de cette ville, il y trouva le trésor de Clothaire, dont il se rendit maître. Aussitôt il distribua ces richesses en présents parmi les Francs les plus braves, et ceux qui avaient le plus de crédit sur les troupes. Avec eux il marcha vers Paris, et s'y établit dans le château qu'avait habité le roi Childebert. Mais ses frères ne lui donnèrent pas le temps de s'y fortifier ; se réunissant tous trois contre lui, ils entrèrent à leur tour dans Paris avec des forces supérieures, et contraignirent Chilpéric à consentir à ce que l'empire fût divisé en quatre parts, et à ce que le sort décidât entre eux de la portion qui écherrait à chacun. Ce fut le sort en effet qui donna à Charibert Paris, capitale de son oncle Childebert ; à Gontran, Orléans, qui avait été la résidence de Clodomire ; à Chilpéric, Soissons, résidence de son père Clothaire ; et à Sigebert, Reims, résidence de son oncle Thierri [1].

Le partage du royaume fait entre les fils de Clovis servit de base à

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 22, p. 214. — Hadrian. Valesii, t. II, lib. IX, p. 2.

celui que firent les fils de Clothaire; cependant l'empire des Francs était tout autre à cette seconde époque qu'à la première. L'accession de la Bourgogne et de la Provence, et celle de tous les pays germaniques, ne permettaient point de s'en tenir à la première division. D'ailleurs, les enfants de Clothaire cherchèrent à s'arrondir un peu mieux que n'avaient fait leurs oncles, et leurs nouveaux États furent en même temps plus compactes et plus étrangers l'un à l'autre. L'empire des Francs pouvait alors être considéré comme composé de quatre grandes provinces en Germanie, et de tout autant dans les Gaules. Les premières étaient la France germanique, l'Allemagne, la Bavière et la Thuringe; les secondes, l'Austrasie, la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine. Mais les quatre provinces germaniques étaient alliées plutôt que sujettes; elles obéissaient à des ducs héréditaires, qui se maintenaient presque indépendants, et leurs mœurs sauvages, leur religion, leurs lois, les rendaient tellement étrangères au reste de l'empire, qu'on oubliait presque leur existence. D'autre part, la Bourgogne et l'Aquitaine étaient deux royaumes conquis par les Francs, mais qu'ils considéraient toujours comme étrangers, et où les vainqueurs n'avaient formé presque aucun établissement. La France proprement dite ne s'étendait donc que du Rhin à la Loire, encore à l'exclusion de la petite Bretagne, qui était tributaire et non sujette. C'était cette France habitée par les vainqueurs, qu'ils avaient partagée en Austrasie et Neustrie. On ne s'accorde pas bien sur l'étymologie de ces deux noms, dont le premier désignait le pays oriental, le second l'occidental. A cette époque, les deux provinces étaient séparées par une ligne qui s'étendait du nord au midi, à peu près des bouches de l'Escaut jusqu'à Bar-sur-Aube. L'Austrasie était à droite ou au levant de cette ligne, la Neustrie à gauche ou au couchant. Trois des capitales, Paris, Soissons et Orléans, étaient dans la Neustrie; Reims était dans l'Austrasie, mais à peu de lieues de distance de la ligne de partage.

Les quatre provinces germaniques furent à peine considérées dans le partage; on les regarda comme une annexe de l'Austrasie; et à ce titre elles échurent à Sigebert, le plus jeune des fils de Clothaire, qui transporta sa résidence de Reims à Metz, pour se trouver un peu plus au centre de ses États. La Bourgogne échut en partage à Gontran, qui, dans le même but, quitta Orléans pour fixer sa résidence à Châlons-sur-Saône. Chilpéric, roi de Soissons, eut la Neustrie, et Charibert, roi de Paris, l'Aquitaine; mais pour établir une contiguïté entre un

Digitized by Google

royaume situé au midi de la Loire et une capitale sur la Seine, on lui céda encore une langue de terre intermédiaire, qui séparait Orléans de la Bourgogne. Comme Charibert mourut sans enfants, au bout de six ans de règne, ses États furent partagés entre ses trois frères, ce qui contribua à confondre davantage encore la géographie et à multiplier les enclaves. La privation de toute carte géographique, et l'impossibilité où se trouvaient les rois de se représenter la forme du pays qu'ils gouvernaient, contribuèrent peut-être à leur faire adopter d'aussi bizarres partages.

Le règne des quatre fils de Clothaire fut beaucoup moins glorieux pour la nation française que celui des quatre fils de Clovis ; au lieu de continuer à s'étendre au dehors, soit par des conquêtes, soit par de puissantes confédérations, à peine put-elle maintenir ce qu'elle avait conquis. Le lien de ses alliances se relâcha ; les ducs héréditaires devinrent plus indépendants, aucune guerre glorieuse contre les étrangers ne fit briller la valeur française, tandis que de honteuses guerres civiles firent verser en vain le sang de la nation pour la cause des rois. Ce n'était plus la dignité royale qui était partagée, mais la monarchie elle-même. La nation des Francs avait consenti à être ainsi morcelée, parce qu'elle avait déjà perdu sa première vigueur. Les conquérants, dispersés, enrichis, amollis, ne songeaient plus ni à leur patrie, ni à leur liberté, ni à leurs victoires passées, ni à leurs espérances de gloire ; et déjà les hommes du Nord avaient adopté les habitudes des Gaulois, qu'ils avaient traités en vaincus.

Au lieu d'événements historiques, les écrivains du temps ne nous ont presque conservé que des détails honteux et atroces sur la famille régnante. Les rois des Francs voyaient bien moins dans la couronne qu'ils portaient l'emblème d'un pouvoir bienfaisant qu'ils devaient exercer sur les autres, que celui de leur propre affranchissement de toutes les lois. Se livrer sans retenue aux plaisirs des sens leur paraissait le plus beau privilége de la royauté, et la première affaire de leur règne était de faire choix des plus belles femmes pour leurs plaisirs. Dans le premier transport de leur amour, ils commençaient par les épouser ; mais un lien indissoluble ne pouvait garantir la constance de leurs sentiments : une nouvelle maîtresse succédait bientôt aux droits de la première, et elle était également épousée, puis une troisième et une quatrième l'étaient aussi. Souvent, lorsque le dégoût avait succédé à l'amour, il ne leur suffisait point d'appeler à leur lit une reine nou-

velle, ils voulaient encore écarter entièrement l'ancienne de leur palais, et alors ils la donnaient en mariage à quelqu'un de leurs ducs ou de leurs courtisans. L'exemple de la polygamie et du divorce descendait des rois aux sujets; quiconque était puissant prétendait aux mêmes priviléges, et dans la monarchie des Francs, quiconque pouvait nourrir des soldats devint bientôt puissant.

A cette époque même les prêtres jouissaient d'un crédit prodigieux; la plupart d'entre eux prétendaient au don des miracles; trente évêques de France, sous le règne de Clovis et de ses fils, sont inscrits au rôle des saints; le nombre des prêtres et des abbés qui jouissent des mêmes honneurs est plus considérable encore [1]. La fondation d'une moitié des églises date de cette époque, et jamais le clergé ne fut doté plus richement. Mais il ne se croyait point encore assez tort pour lutter contre les passions des rois; il fermait les yeux sur les scandales, et réservait ses censures et ses excommunications pour la seule défense des franchises ecclésiastiques. Ce ne fut que deux siècles plus tard qu'il se crut assez maître des consciences pour tourner à son avantage ces mêmes passions luxurieuses; qu'il étendit les prohibitions de mariage aux degrés les plus éloignés de parenté, et qu'enlaçant les maîtres de la terre dans les liens du péché, il leur montra l'excommunication sans cesse suspendue sur leurs têtes, pour les forcer à se racheter aussi sans cesse, par de nouveaux sacrifices, par une soumission plus entière, ou par de plus riches présents.

L'aîné des fils de Clothaire, Charibert, roi d'Aquitaine et de Paris, n'a presque laissé d'autres souvenirs de lui dans l'histoire, que celui de ses mariages (561-567). » Il prit pour femme, dit Grégoire de » Tours, Ingoberge, de qui il eut une fille qui fut mariée dans le » royaume de Kent. Ingoberge avait à son service deux jeunes per- » sonnes filles d'un pauvre homme; l'aînée, qui se nommait Marco- » vefa, avait déjà pris l'habit de religieuse, l'autre se nommait Méroflède. » Elles étaient filles d'un artisan en laine, et le roi était fort amoureux » d'elles. Ingoberge, qui en conçut de la jalousie, pour les rendre » méprisables aux yeux du roi, fit venir en secret leur père au palais, » et le mit à l'ouvrage sur les laines royales; pendant qu'il travaillait, » elle appela le roi auprès de lui. Charibert, qui s'était attendu à voir

[1] Voyez Script. franc. Syllabus monum. t. III, p. 93; c'est le sommaire de celles des Vies des Saints d'où l'on a extrait quelque détail historique. Il y en a soixante et onze sous le règne de Clovis et de ses enfants.

» quelque chose de nouveau, irrité de ce qu'on voulait régler sa con-
» duite, éloigna Ingoberge et épousa Méroflède. Il prit aussi une
» autre jeune fille nommée Theudechilde, dont le père était gardeur
» de brebis; on dit qu'il en eut un fils qui mourut en naissant [1]...
» Charibert épousa ensuite Marcovefa, sœur de Méroflède (elle était
» religieuse), et pour cette cause tous deux furent excommuniés par
» saint Germain, évêque de Paris; et comme le roi ne voulait point
» la laisser, elle mourut frappée par le jugement de Dieu; peu après
» elle, le roi Charibert mourut aussi. Après sa mort, Theudechilde,
» une de ses reines, envoya des messagers à Gontran, s'offrant d'elle-
» même à lui en mariage. Le roi leur répondit: *Qu'elle ne tarde*
» *pas à venir à moi avec ses trésors; je la recevrai, et je la rendrai*
» *grande aux yeux des peuples, en sorte qu'elle jouira auprès de moi*
» *de plus d'honneur encore qu'elle ne faisait auprès de mon frère*
» *qui vient de mourir.* Aussitôt ayant rassemblé tous ses effets, elle
» partit avec joie; ce que Gontran ayant vu, il dit: *Il vaut mieux*
» *que ces trésors soient entre mes mains qu'en celles d'une femme qui*
» *était entrée indignement dans le lit de mon frère.* Alors, lui en
» ôtant la plus grande partie, et ne lui laissant que fort peu de ri-
» chesses, il l'enferma dans un monastère, à Arles. Theudechilde ne
» se soumettait qu'à regret aux jeûnes et aux veilles; elle appela à elle
» un Goth, auquel elle promit que s'il voulait l'épouser et la conduire
» en Espagne, elle se donnerait à lui avec tous les trésors qu'elle avait
» dans le couvent. Il s'engagea à le faire, et déjà elle avait rassemblé
» ses effets et en avait formé des ballots, lorsque l'abbesse l'arrêta au
» moment où elle allait sortir du couvent. Après l'avoir fait grièvement
» fustiger pour la faute où elle avait été surprise, elle la fit mettre
» dans un cachot, où Theudechilde demeura dans la douleur jusqu'à la
» fin de sa vie [2]. »

Gontran, roi d'Orléans, le second des fils de Clothaire Ier, ayant établi sa cour à Châlons-sur-Saône, se fit appeler plus communément roi des Bourguignons. Toute la Bourgogne en effet était tombée dans

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 26, p. 215.

[2] *Ibid.*, cap. 26, p. 216. Fortunatus, évêque contemporain de Poitiers, a écrit le panégyrique de Charibert, lib. VI, carm. 4, in Script. franc. t. II, p. 505. Mais il n'y a aucun prince de cette époque dont Fortunatus n'ait célébré les vertus. — Gesta reg. franc. cap. 30, p. 560. — Aimoini Floriac. lib. III, cap. 11, t. III, p. 66. — Fredegarii Epitomata. cap. 56, p. 405.

son partage ; et comme elle avait déjà été gouvernée cent trente ans à titre de royaume indépendant, comme elle était aussi plus peuplée et plus civilisée que le reste des Gaules, elle recouvra en quelque sorte, dès cette époque, une indépendance qui s'affermit pendant le long règne de Gontran, et qui se maintint jusqu'à l'année 613. Les formes de l'administration établies par les anciens rois bourguignons se rapprochaient de celles des Romains, et plusieurs de leurs magistrats portaient encore des noms usités sous l'empire. Gontran maintint ou rétablit des usages propres à la Bourgogne, et auxquels les peuples étaient attachés. Le gouverneur général de la Bourgogne, le chef de la justice, des finances et des armées, portaient le titre de patrice. Gontran, en parvenant à la couronne, trouva un Romain, nommé Agricola, en possession de cette dignité ; il l'écarta pour le remplacer par un autre Romain, nommé Celsus, « homme doué d'une grande force de corps, plein de » vanité et d'enflure dans ses paroles, et assez avide pour avoir envahi » les biens de plusieurs églises, mais très-versé dans le droit, et très- » juste dans ses décisions juridiques [1]. » C'est la première mention que nous rencontrions de cette magistrature, et elle est remarquable, parce qu'on ne tarda guère, dans les autres royaumes, à voir s'en élever une dont les fonctions étaient presque semblables, celles des maires du palais, qui changèrent ensuite la constitution.

« Le bon roi Gontran, ajoute saint Grégoire, fit d'abord entrer dans » son lit, comme sa concubine, Vénérande, fille d'un de ses officiers ; » il en eut un fils qu'il nomma Gondebaud. Il épousa ensuite Marcatrude, » fille de Magnasius ; alors il envoya son fils Gondebaud à Orléans. » Vénérande, jalouse de Marcatrude, lorsque celle-ci eut un fils, com- » plota la mort de ce fils, et mêla, à ce qu'on assure, un poison dans » sa boisson, par lequel elle le tua. Mais aussitôt, par un jugement de » Dieu, le fils qu'elle avait mourut aussi ; elle encourut la haine de » son roi, et, renvoyée par lui, elle mourut peu après. Gontran épousa » ensuite Austrechilde, surnommée Bobila, de qui il eut deux fils, » Clothaire et Chlodomir [2]. »

Chilpéric, le troisième des fils de Clothaire Ier, qui régnait à Soissons et dans la Neustrasie, était encore le plus luxurieux de ces quatre princes, et ce fut aussi celui qui souilla son règne par les plus effroyables cruautés. Il n'était cependant encore entouré que de femmes d'un rang

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 24, p. 214.
[2] *Ibidem*. cap. 25, p. 215.

inférieur, parmi lesquelles on remarquait la fameuse Frédégonde, lorsque son quatrième frère Sigebert, roi de Reims et d'Austrasie, songea à contracter un mariage plus honorable. Il envoya en Espagne une députation chargée de riches présents, pour demander Brunehault, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, qui avait transporté à Tolède le siége de cette monarchie. « Brunehault, ajoute Grégoire de Tours, » qui mourut longtemps avant elle, était une jeune fille élégante dans » ses manières, agréable de visage, honnête et décente dans ses mœurs, » douée de prudence dans les conseils, et d'un langage flatteur. Son » père ne la refusa point ; il l'envoya au roi Sigebert, avec des trésors » considérables. Celui-ci ayant rassemblé auprès de lui les seigneurs de » son royaume, et préparé des festins, la reçut pour femme avec une » joie et une allegresse infinies. Elle était alors soumise à la loi des » ariens ; mais, par la prédication des prêtres et les exhortations du » roi lui-même, elle se convertit, et crut et confessa l'unité dans la Tri- » nité bienheureuse. Elle reçut le saint-chrême, et elle persévère jus- » qu'à ce jour dans la foi catholique du Christ [1]. »

Le mariage de Sigebert avec Brunehault fit quelque impression sur l'esprit de Chilpéric ; il eut honte de ne s'être associé qu'à des femmes d'un rang inférieur. « Quoiqu'il eût déjà plusieurs femmes, dit Gré- » goire de Tours, il fit demander Galswinthe, sœur aînée de Brune- » hault, promettant, par ses députés, qu'il laisserait toutes les autres, » dès qu'il aurait obtenu une compagne fille de roi et digne de lui. » Athanagilde, ayant reçu ces promesses, lui envoya en effet sa fille » avec de grandes richesses, comme il avait envoyé l'autre. A l'arrivée » de Galswinthe auprès de Chilpéric, elle fut reçue avec de grands » honneurs ; elle lui fut associée en mariage, et il l'aima avec d'autant » plus de tendresse qu'elle lui avait apporté de grands trésors. Mais » bientôt son amour pour Frédégonde, qu'il avait auparavant pour » maîtresse, excita entre elles un grand scandale. Déjà Galswinthe » était convertie à la foi catholique, et avait reçu le saint-chrême, lors- » qu'elle se plaignit au roi des injures journalières qu'elle recevait, dé- » clarant qu'on ne lui montrait aucun respect : elle demanda donc à » retourner dans sa patrie, en abandonnant tous les trésors qu'elle avait » apportés. Chilpéric essaya d'abord de dissimuler avec elle, et de

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 27, p. 216. — Fredegarii Epitomata. cap. 60, p. 405. Gesta reg. francor. — cap. 51, p. 560.

» l'apaiser, en lui parlant avec douceur; mais ensuite il la fit étrangler » par un page à lui, en sorte qu'on la trouva morte sur son lit. Après » avoir pleuré sa mort, Chilpéric, au bout de peu de jours, épousa » Frédégonde..... Il avait déjà trois fils de la première de ses femmes, » nommée Audovère [1]. »

Les événements domestiques de la famille des fils de Clothaire Ier sont le souvenir le plus détaillé qui nous ait été conservé de leur règne. Pendant le même temps, l'histoire nationale ne nous présente que des événements confus, obscurs, ou dont le souvenir est à la fois triste et honteux. En effet, les forces de la nation ne cessèrent de se consumer dans des guerres civiles, auxquelles tous les intérêts nationaux étaient étrangers, et qui ne réveillaient pas même des passions généreuses.

Au commencement du règne des quatre frères (562), une guerre redoutable entama les frontières de l'empire des Francs. Un nouveau peuple tartare, les Ugurs, sujets de l'ancien empire turc, établi au centre de l'Asie, autour du mont Altaï, avaient récemment chappé à la tyrannie de leurs maîtres : en s'approchant du Volga et de la mer Caspienne, ils renoncèrent à leur nom, pour prendre celui des *Avares*, autre peuple d'Asie également soumis aux Turcs, et cependant plus illustre et plus redouté. En 558, ces nouveaux Avares étaient encore au pied du mont Caucase, d'où ils envoyèrent une ambassade à Justinien, pour conclure avec lui une alliance ; en 562, ils avaient déjà passé le Tanaïs et le Borysthène ; ils s'avançaient dans le cœur de la Pologne et de la Germaine, et, traînant à leur suite les nations vaincues, les Avares fugitifs étaient devenus les plus redoutables des conquérants [1].

Le kan ou chagan des Avares, auxquels on donna aussi le nom de Huns, s'était montré peut-être dès l'an 562 sur la frontière la plus orientale de l'empire des Francs. Grégoire de Tours ne nous apprend point jusqu'où parvinrent ces peuples barbares ; il raconte seulement que Sigebert, roi d'Austrasie, marcha à leur rencontre, les vainquit, les mit en fuite, et traita ensuite de la paix avec leur roi, dont il accepta l'amitié [3]. Ce traité n'empêcha point le chagan de tenter une nouvelle irruption en Austrasie, vers l'an 566. Sigebert marcha encore à la rencontre des Avares, mais il fut défait ; ce que Grégoire de

[1] Gregor. Turon., lib. IV, cap. 28, p. 217.

[2] Theophylactus Symocatta, lib. VII, cap. 7 et 8. — Gibbon, Decline and Fall, ch. 42. — Hadr. Valesii, lib. IX, p. 7.

[3] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 23, p. 214.

Tours attribue au pouvoir des sortiléges de ces peuples païens. Sigebert avait été fait prisonnier; toutefois il racheta sa liberté par de riches présents, il contracta avec le chagan une alliance plus étroite, et les deux princes se promirent de ne plus porter les armes l'un contre l'autre [1]. Des écrivains, postérieurs de plusieurs siècles, placent, avec beaucoup de vraisemblance, ces combats dans la Thuringe, entre l'Elbe et la rivière Sala. Les Avares se retirèrent ensuite sur le Danube; là ils furent accueillis par Alboin, roi des Lombards, qui sollicita leur alliance contre les Gépides. Ces derniers furent vaincus, leur roi Cunimond fut tué, et leur nation anéantie. Les Avares, après avoir erré dix ans des plateaux du Thibet jusqu'aux rives de l'Elbe, s'établirent enfin au nord du Danube, dans les provinces de Valachie, Moldavie et Transylvanie, et dans une partie de la Hongrie; ils y fondèrent un royaume qui subsista deux cent trente ans [2].

Le danger d'une invasion tartare aurait dû réunir les rois francs pour leur défense; mais les fils de Clothaire ne voyaient au contraire, dans tous les malheurs de leurs frères, qu'une occasion de s'agrandir. Tandis que Sigebert tenait tête aux peuples pasteurs, Chilpéric envahit les États de son frère, entra dans Reims, et leva des contributions dans ses autres cités. A son retour de l'expédition contre les Avares, Sigebert prit sa revanche sur la Neustrie; il entra à Soissons avec son armée, il y enleva Théodebert, fils de Chilpéric, qu'il fit garder comme otage pendant une année au château de Pontion, près de Vitry-le-Brûlé, et qu'il rendit à son père, lorsqu'une paix, ensuite mal observée, eût été confirmée par des serments mutuels [3]. Le meurtre de Galswinthe fit renouveler les hostilités. Sigebert entreprit de venger sa belle-sœur; ses autres frères le secondèrent, et Chilpéric fut sur le point de perdre sa couronne. La paix fut cependant rétablie pour la seconde fois entre les frères par la médiation de Gontran, sous condition que Chilpéric abandonnerait à Brunehault, femme de Sigebert, les villes qu'il avait d'abord promises pour douaire à sa sœur Galswinthe [4].

[1] Gregor. Turon., lib IV, cap. 29, p. 217. — Fredegarii Epitomata. cap. 61, p. 405. — Aimoini Floriac. lib. III, cap. 11, p. 70. — Chroniques de Saint-Denys, liv. III, ch. 1. p. 209. — Menandri Protectoris excerpta de Legat. p. 105. 110. — Pauli Diaconi, de Gestis Langob. lib. II, cap. 10. — In Muratori Script. rer. Italic. t. I, p. 429.

[2] Pauli Diaconi, lib. I, cap. 27, p. 424. — Gibbon, Decline and Fall, ch. 45.

[3] Gregor. Turon. lib IV. cap. 23, p. 214.

[4] *Ibidem*. cap. 28, p. 217. — Hadriani Valesii, lib. IX, p. 26.

Il est douteux que Charibert, roi de Paris et d'Aquitaine, vécût encore à cette époque. Il avait obtenu en partage des provinces qu'aucun ennemi ne menaçait, et il n'avait pas plus été troublé dans leur possession par ses frères que par les étrangers. On ne connaît de son administration autre chose que la rigueur avec laquelle il maintint Émérius, évêque intrus de Saintes, contre l'autorité de l'archevêque de Bordeaux et d'un concile provincial : il condamna à des amendes considérables et cet archevêque et les pères du concile, pour avoir voulu se soustraire à l'autorité royale ; et saint Grégoire le raconte sans en témoigner aucun ressentiment [1]. Charibert, uniquement occupé de ses plaisirs et de ses vices, mourut à Paris au plus tard en 567 [2]. Comme il ne laissait que des filles, ses frères partagèrent entre eux les provinces qui avaient formé son royaume. Si leurs frontières étaient auparavant entremêlées, elles le furent bien davantage après ce partage ; chacun des trois frères eut dès lors son duché d'Aquitaine : ces provinces, enclavées les unes dans les autres, augmentaient les occasions de mécontentement et de brouilleries entre les frères, tandis qu'il était presque impossible de les défendre. Dès lors une guerre civile succéda à l'autre, presque sans interruption, et chacun des trois royaumes, n'ayant nulle part de frontière militaire, et se trouvant dans toutes ses parties rapproché de quelque ennemi, fut aussi, dans toutes ses parties, constamment exposé au pillage et à la désolation.

L'Auvergne était échue en partage au roi d'Austrasie, aussi bien qu'Avignon, Marseille et Aix en Provence. Sigebert voulut à ces villes joindre encore celle d'Arles, qui appartenait au roi Gontran ; ses lieutenants y entrèrent en effet par surprise. Mais le patrice de Bourgogne Celsus s'avança avec une armée nombreuse pour la reprendre, et en chemin il se rendit maître d'Avignon, qui appartenait à Sigebert. Celsus livra, devant Arles, une bataille aux Austrasiens, qui furent défaits, et dont un grand nombre se noya dans le Rhône. Il recouvra la possession d'Arles, et Gontran termina cette courte guerre en rendant à son frère Avignon, qu'il lui avait enlevé [3].

Peu de temps après (567-571), le royaume de Bourgogne fut dévasté par une peste qui semble avoir eu les caractères de celle qui

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 26, p. 215 — Fleury, Histoire ecclésias. liv. XXXIV, ch. 2.

[2] Grégor. Turon., de Gloriâ Confessorum, cap. 19, p. 467.

[3] *Ibid.*, lib. IV, cap. 30, p. 217. — Hadriani Valesii, lib. IX, p. 28.

Digitized by Google

désola l'Italie au quatorzième siècle. Un charbon, tel que l'aurait causé la morsure d'un serpent, se formait ou à l'aine ou aux aisselles; son venin était si rapide que tous ceux qui en étaient atteints expiraient dès le second ou troisième jour; pendant la durée de la maladie, et dès sa première invasion, les malades semblaient avoir perdu le sens. La mortalité fut extrême; il y eut des jours où l'on vit à Clermont d'Auvergne jusqu'à trois cents cadavres apportés en même temps à l'église cathédrale. Les fossoyeurs manquaient aux morts, et l'on se vit obligé d'en jeter jusqu'à dix dans une même fosse. Lyon, Bourges, Châlons-sur-Saône et Dijon furent les villes les plus maltraitées par ce fléau. Comme on ne savait alors prendre aucune précaution pour l'arrêter, il aurait pu faire le tour de la France; mais il semble que les vastes déserts qui couvraient encore une partie des Gaules, et qui interrompaient entre les provinces une communication qu'aucune commerce ne rendait bien active, sauvèrent de la contagion les villes qui furent épargnées [1].

A peine le royaume de Bourgogne commençait-il à se remettre des ravages de la peste, lorsqu'il fut attaqué sur sa frontière d'Italie, par laquelle les Francs ne devaient pas s'attendre à une invasion. Depuis la mort de Téjas, dernier roi des Ostrogoths, en 553, l'Italie était rentrée sous la domination de Justinien et des Grecs de Byzance. Sa population et sa richesse étaient détruites, et Narsès, qui, parvenu à la dernière vieillesse, gouverna quinze ans sa conquête, songeait plus à se maintenir qu'à inquiéter ses voisins. Mais longtemps avant la chute de la monarchie des Ostrogoths, dès sa première décadence, lors de la mort de Théodoric, ce peuple avait cessé de garder le Danube, qui couvrait la Pannonie et la Norique. Pendant que les Ostrogoths en avaient retiré leurs troupes, pour combattre les Grecs en Italie, les Lombards et les Gépides y avaient fondé deux puissantes monarchies. Les Lombards, originairement issus de la Scandinavie, et constamment distingués par leur bravoure entre les nations germaniques, occupèrent quarante-deux ans la Pannonie. Vers 567, ils s'allièrent aux Avares, et de concert avec eux ils renversèrent la monarchie rivale des Gépides; puis ils cédèrent aux Avares leur conquête, et, en 568, leur roi Alboin passa les Alpes pour tenter la conquête de l'Italie. Il avait réuni sous

[1] Gregor. Turonens. lib. IV, cap. 31, p. 219. — Marii Avent. chron. p. 18, ad ann. 571.

ses étendards, avec toute la nation des Lombards, qui n'était pas nombreuse, une partie de ces Gépides mêmes qu'il venait de vaincre, des Bulgares leurs voisins, et des Saxons qui avaient suivi les Avares à leur retour de Thuringe. Il rencontra peu de résistance en Italie; Milan lui ouvrit ses portes le 4 septembre 569, et tandis que les Grecs se défendaient dans les villes maritimes, tout l'intérieur du pays fut partagé entre les ducs lombards [1].

A peine cette conquête était achevée, et Pavie, qui soutint un siége de trois ans, résistait probablement encore, lorsque les Lombards firent une irruption dans la Provence, qu'ils ravagèrent de la manière la plus cruelle. Le patrice Amatus, qui avait récemment succédé à Celsus, marcha à leur rencontre, et leur livra bataille; mais ses troupes furent mises en fuite; il fut tué dans le combat, et les Lombards, après avoir fait un massacre effroyable des Bourguignons, rentrèrent en Italie chargés de butin, et accompagnés de troupeaux de captifs. Gontran éleva au patriciat Ennius Mummolus, Gaulois ou Romain de naissance, comme ses deux prédécesseurs. Celui-ci, rassemblant, en 572, l'armée des Bourguignons, surprit, dans une forêt près d'Embrun, les Lombards entrés de nouveau dans les Gaules. Il y avait fait d'avance des abatis d'arbres qui arrêtèrent leur marche; il en tua un grand nombre, et il en envoya plusieurs autres prisonniers à son roi [2].

Le corps de Saxons qui avait accompagné les Lombards en Italie (571-573) ne put point s'accorder avec eux sur le partage du pays conquis. Les Saxons résolurent donc de passer les Alpes à leur tour, pour entrer en Provence, y vivre de pillage, et si le succès couronnait leurs armes, y établir leurs demeures. Mais le patrice Mummolus, qui surveillait leurs mouvements, les surprit près d'Establons, dans le diocèse de Riez, et en tua plusieurs milliers. Tandis que les deux armées se préparaient pour livrer le lendemain matin une nouvelle bataille, des négociateurs essayèrent de rétablir entre elles la paix. Ces mêmes Saxons étaient sortis d'un pays qui s'était uni volontairement à la confédération des Francs, et qui, en signe de soumission, payait un tribut de bétail au roi d'Austrasie. Ils promirent de rentrer dans cette alliance, de se soumettre de nouveau au roi Sigebert, et de rega-

[1] Paul. Diac. de Gestis Langob. lib. II, c. 7 et seq. p. 428.

[2] Gregor. Turon. Hist. lib. IV, cap. 41, 42, p. 224. — Pauli Diaconi, lib III, cap. 1-9, p. 437. — Fredegarii Epit cap. 65, p. 406. — Aimoini Monach. lib. III, cap. 7, p. 69.

gner leurs anciennes demeures en Germanie, en traversant pour cela toutes les Gaules. Dans ce but, ils retournèrent en Italie, pour chercher leurs femmes et leur butin; et dans la campagne suivante, cette armée barbare marcha des Alpes de Provence jusqu'aux bords de l'Elbe, non sans faire regretter aux Gaulois l'hospitalité qu'ils étaient contraints de lui donner [1].

Après la mort d'Alboin et de Cléphis, son successeur, les Lombards, qui avaient supprimé la dignité royale, et qui obéissaient à trente ducs, entre lesquels ils avaient partagé leurs conquêtes, passèrent encore les Alpes, sous la conduite de trois de ces ducs, et envahirent de nouveau la Provence. Tous les pays situés à la gauche du Rhône, depuis Grenoble jusqu'à Marseille, furent cruellement ravagés par eux, probablement en l'année 576. Mais le même patrice Mummolus, qui, à plusieurs reprises, avait vaincu leurs compatriotes, attaqua successivement leurs trois corps d'armée, qui s'étaient imprudemment éloignés à de très-grandes distances, les battit, et leur fit passer pour jamais l'envie de rentrer dans les Gaules [2].

Les Francs pouvaient acquérir quelque gloire dans leurs guerres contre les Avares et contre les Lombards; il s'agissait pour eux de défendre leur sol natal, leurs propriétés, leurs familles et leur honneur national. Aucun motif semblable ne se présentait à eux dans les guerres civiles, où les engagèrent leurs rois, guerres où des frères se proposaient de dépouiller leurs frères, sans offrir en récompense à ceux qui combattaient pour eux, ni de plus amples priviléges, ni une plus entière protection de leurs droits. Quand on se souvient que les rois n'avaient point de troupes de ligne, et que le service des Francs était presque volontaire, on a peine à concevoir le motif qui les engageait à prendre les armes.

Chilpéric et Sigebert, rois de Neustrie et d'Austrasie, étaient animés l'un contre l'autre d'une haine acharnée, que la jalousie paraît avoir excitée de bonne heure, et que l'aversion de leurs deux femmes, Frédégonde et Brunehault, envenimait encore. Lorsque leur frère Gontran les vit sur le point de renouveler leurs hostilités, il leur proposa de soumettre leurs différends à l'arbitrage des évêques, qu'en 573 il

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 43, p. 225. — Histoire générale du Languedoc, liv. VI, ch. 8 et 9, p. 284.

[2] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 45, p. 226. — Marii Avent. chron. p. 18, ad ann. 574.

assembla à Paris en concile national. Mais une aveugle fureur les empêchait de rien entendre; et les Francs, auxquels ils n'offraient plus l'espoir du butin dans des expéditions étrangères, consentaient à s'enrichir des dépouilles de leurs propres provinces. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, se jeta dans l'Aquitaine austrasienne; c'est ainsi qu'on nommait les provinces cédées à Sigebert au midi de la Loire; savoir, l'Auvergne, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, l'Albigeois, le Poitou et la Touraine. Un duc nommé Gondebaud, lieutenant de Sigebert dans l'Aquitaine austrasienne, était chargé de les défendre; mais il paraît n'avoir eu sous ses ordres que des milices du pays, tandis que Théodebert, à la tête des Francs neustriens, défit son armée, prit Tours et Poitiers, massacra un grand nombre de leurs habitants, brûla presque tous les villages de la Touraine, contraignit le reste à se soumettre à son autorité, et passa de là dans les diocèses de Limoges et de Cahors, qu'il ruina également. Il y brûla les églises, il pilla les couvents, tua les prêtres, viola les religieuses, et fit souffrir plus de maux aux chrétiens, à ce qu'assure saint Grégoire, qui à cette époque même était depuis une année évêque de Tours, que Dioclétien pendant sa persécution n'en avait infligé au monde romain [1].

Il était plus facile à Sigebert de se venger que de défendre les provinces qu'il possédait sur la rive gauche de la Loire. Il appela à lui les nations germaniques d'au delà du Rhin, qui s'étaient associées à la monarchie française, mais qui n'avaient encore adopté ni la religion chrétienne, ni aucune des habitudes de la vie civilisée. Leur barbarie inspirait tant de terreur que Gontran, jusqu'alors ennemi de Chilpéric, s'unit à lui pour fermer ensemble aux Germains l'entrée des Gaules. Mais Sigebert, ayant menacé Gontran de faire fondre cet orage sur la Bourgogne, le ramena à son parti. Alors le roi d'Autrasie conduisit sa redoutable armée dans les provinces de Chilpéric; il brûla tous les villages des environs de Paris sur l'une et l'autre rive de la Seine, et il permit que leurs habitants fussent emmenés en captivité au delà du Rhin. Il s'avança ensuite vers Chartres, avec intention de livrer bataille à Chilpéric, qui s'y était retiré. Mais les seigneurs francs d'Austrasie et de Neustrie s'interposèrent pour éviter un combat qui pouvait anéantir les forces de leur monarchie. La paix fut signée

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 28, p. 228. — Fredegarii Epitomata. cap. 70, p. 407. — Gesta reg. francor. cap. 32, p. 561.

en suite de leurs négociations : Chipérie promit de restituer toutes les provinces que son fils avait conquises sur la gauche de la Loire. Sigebert promit de congédier ses Germains : mais il n'était pas facile de les faire renoncer à la guerre et au pillage qui leur avait été promis. Comme à leur retour ils repassaient près de Paris, ils recommencèrent à brûler tous les villages, tous les châteaux du voisinage avec plus de fureur qu'auparavant. Ils murmuraient, ils menaçaient Sigebert, ils l'accusaient de s'être retiré au moment du combat, et leur mécontentement semblait sur le point d'éclater par une sédition furieuse; mais le roi d'Austrasie, avec l'intrépidité qui le distinguait, monta à cheval, courut à eux, les calma par ses discours, et fit ensuite lapider plusieurs de ceux qui avaient montré le plus de violence : ce ne fut point, ajoute Grégoire, sans l'assistance miraculeuse de saint Martin, que cette terrible armée se retira sans combat [1].

Dès que l'armée germanique eut repassé le Rhin et se fut dispersée, Chilpérie proposa à Gontran une alliance, pour se venger ensemble sur le roi d'Austrasie, de la terreur qu'il leur avait inspirée. En effet, au commencement de la campagne de 575, Chilpérie s'avança jusqu'à Reims, brûlant tout le pays situé entre cette ville et la frontière de Neustrie. Mais Sigebert trouva bientôt moyen de rassembler les barbares de la France orientale, et de rentrer dans Paris à la tête de sa redoutable armée, en chassant Chilpérie devant lui. Dans le partage du royaume de Charibert, Paris n'avait été attribué à aucun des trois frères. Ils étaient convenus que tous trois auraient un droit égal sur cette ville, mais qu'aucun des trois n'y entrerait sans le consentement des deux autres sous peine de perdre sa part au royaume de Charibert. On ne pouvait, il est vrai, s'attendre à ce que ces conventions fussent observées en temps de guerre; et Gontran, roi de Bourgogne, loin de réclamer contre l'entrée de Sigebert, son frère à Paris, prit ce moment pour se réconcilier avec lui. Gontran n'était pas accessible aux passions fougueuses, à la haine et à l'ambition qui dirigeaient la conduite de ses deux plus jeunes frères; il aimait le repos et les plaisirs; mais sa faiblesse, sa versatilité, et la rapidité avec laquelle, sans même attendre de prétexte, il passait d'un parti à l'autre, ne furent guère moins fatales à la France que la férocité de ses deux frères.

Pendant que la Neustrie était inondée par les hordes barbares de la

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 50, p. 229. — Chroniques de Saint-Denys, liv. III, ch. 3, p. 212.

Germanie, le reste des Gaules éprouvait aussi les désastres des guerres civiles. Théodebert, fils de Chilpéric, commandait dans l'Aquitaine neustrienne, et les habitants de Tours et de Poitiers paraissaient lui être favorables; mais deux lieutenants de Sigebert, les ducs Godegisile et Gontran-Boson, entrèrent en Tourraine avec une armée austrasienne. Ils attaquèrent Théodebert, qui, se trouvant dans le combat séparé des siens, fut tué par Gontran-Boson, et enseveli sans pompe à Angoulême. On soupçonna ce seigneur austrasien d'avoir voulu servir non moins Frédégonde que Sigebert, par le meurtre du jeune prince. La reine de Neustrie était jalouse des fils que son mari avait eus d'un autre lit, et elle ne prit point de repos qu'ils n'eussent tous péri de mort violente [1].

Mais au moment où Théodebert était tué en Aquitaine, Frédégonde paraissait peu en état de récompenser l'ambition de ses serviteurs : elle semblait au moment de se voir précipitée du trône. Chilpéric, se croyant presque sans ressources, s'était enfermé avec sa femme et ses enfants dans les murs de Tournai. Aucune autre ville de ses États ne paraissait disposée à résister aux vainqueurs. Brunehault, femme de Sigebert, s'était rendue de Metz à Paris avec ses enfants et ses trésors; c'était elle qui le poussait à la guerre contre son frère, en lui demandant sans cesse vengeance du sang de sa sœur Galswinthe. Elle lui recommandait de ne pas se contenter de la conquête de quelques provinces, mais de lui ravir en même temps la couronne et la vie. Saint Germain, évêque de Paris, essayait en vain, par une lettre qui nous a été conservée, de lui inspirer des sentiments plus humains [2]. En vain, prenant avec Sigebert un ton prophétique, il lui avait annoncé que, s'il ne cherchait qu'une paix honorable, il obtiendrait la victoire; mais que s'il désirait le sang de son frère, le sien même serait versé. En vain sainte Radegonde écrivit aux deux rois, fils de son mari, pour les inviter à la concorde [3]. Sigebert paraissait résolu à poursuivre son frère dans sa dernière retraite, et à faire tomber sa tête avec celles de ses enfants.

Tandis que Sigebert s'avançait vers Rouen à la tête de ses soldats germains, les Francs neustriens lui représentèrent qu'en poursuivant ses conquêtes, il détruirait le trône que ses ancêtres avait élevé, et ferait passer l'empire à une nation nouvelle, à peine attachée aux Francs par une alliance momentanée. Pour terminer la guerre, ils lui offrirent de

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 56. p. 229.
[2] Variorum Epist. Script. Franc. t. IV, p. 80, num. 47.
[3] Hadriani Valesii, lib. IX, p. 58.

Digitized by Google

le mettre solennellement à leur tête par une élection populaire. En effet, l'armée neustrienne s'étant assemblée à Vitry, entre Arras et Douai, Sigebert fut placé sur un bouclier, élevé à la vue de toutes les troupes, et salué du nom de roi de Neustrie.

Chilpéric semblait perdu ; mais Frédégonde sa femme avait préparé sa délivrance ; son caractère était hautain, son courage inébranlable, son esprit fécond en ressources, et aucune idée morale, aucun sentiment de préférence entre la vertu et le vice ne la gênait dans l'exécution de ses projets. Elle avait autour d'elle un grand nombre de pages auxquels elle avait inspiré un dévouement sans bornes, et qui étaient toujours prêts à exécuter ses ordres au péril de leur vie. La religion du temps permettait de croire que les grands et les riches pouvaient disposer en quelque sorte de la béatitude éternelle, pour récompenser les crimes qu'ils ordonnaient sur la terre. Frédégonde choisit deux pages de Térouane, qu'elle échauffa d'abord par des liqueurs enivrantes. « Allez, » leur dit-elle, au groupe qui entoure Sigebert ; feignez de vous joindre » à ceux qui l'élèvent sur le pavois comme leur roi, et frappez-le de » ces couteaux empoisonnés. Si vous en revenez vivants, je vous » honorerai merveilleusement vous et toute votre race ; si vous suc- » combez, je distribuerai, pour la félicité de vos âmes, des aumônes » abondantes aux tombeaux des saints [1].

Les deux pages s'approchèrent en effet de Sigebert, au moment même où l'on redescendait le bouclier sur lequel il avait été élevé, et le frappèrent en même temps dans les deux flancs avec les couteaux empoisonnés que les Francs désignaient par le nom de *scrama-sax*. Sigebert tomba en poussant un cri, et il expira presque aussitôt. Le peuple en le voyant renversé, assouvit sa haine sur ses conseillers, auxquels on attribuait les fautes de son règne, et probablement les ravages des Germains. Charégisile, son chambellan, qu'on accusait de s'être enrichi des biens des mourants, en interprétant faussement leurs testaments en sa faveur, fut massacré auprès de son maître. Le Goth Sigila, son général, fut déchiré de blessures ; cependant il fut réservé en vie, et recommandé à la clémence de Chilpéric ; mais dès que celui-ci fut le maître, il le fit périr par un supplice atroce, lui appliquant des cautères brûlants sur toutes les jointures, et lui faisant arracher tous les membres l'un après l'autre [2].

[1] Gesta. reg. francor. cap. 32. p. 562.
[2] Gregorii Turon. Hist. lib. IV, cap. 32, p. 250. — Fredegarii Epit. cap. 71, p.

Chilpéric hésitait s'il s'enfuirait encore de Tournai, ou s'il y soutiendrait un siége, lorsqu'on vint lui annoncer que son frère avait été assassiné. Les Neustriens, qui l'avaient tout récemment abandonné, n'hésitèrent pas à le reconnaître de nouveau. Il vint à leur rencontre avec sa femme et ses enfants; il prit soin des funérailles de Sigebert, qui fut déposé dans l'église de Saint-Médard de Soissons, auprès du tombeau de son père, et il s'achemina ensuite vers Paris, pour prendre possession de la capitale du royaume [1].

407. — Gesta reg. francor. cap. 32, p. 562. — Chron. Moissiac. p. 651. — Adonis Vienn. Chron. p. 668. — Aimoini Floriac. lib. III, cap. 12, p. 71. — Chroniques de Saint-Denys, liv. III, ch. 4, p. 215. — Hadriani Valesii, lib. IX, p. 60.

[1] Gregor. Turon. lib. IV, cap. 52, p. 230.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

De la mort de Sigebert à celle de Gontran, dernier survivant entre les fils de Clothaire Ier. — 575-593.

La période qu'embrasse ce chapitre est la seule, pendant toute la durée de la première race, sur laquelle nous ayons de grands détails. Grégoire de Tours a consacré les six derniers de ses livres d'histoire à raconter les événements de seize années, de l'an 575 à l'an 591; lui-même était alors revêtu de l'épiscopat, dans la ville consacrée au saint le plus illustre de France. Le crédit de saint Martin de Tours s'étendait sur son successeur, évêque et saint comme lui; et Grégoire était mêlé aux plus grandes affaires du royaume. Cependant, malgré les avantages de sa position et sa prolixité, il s'en faut bien que l'évêque de Tours nous fasse vivre avec lui dans le temps dont il parle. Les miracles, les querelles des ecclésiastiques, les discussions théologiques, et les aventures privées auxquelles il avait pris part, occupent la plus grande partie de l'ouvrage qu'il a intitulé *Histoire ecclésiastique des Francs*. Tous ces détails, donnés sans ordre, n'aident point à concevoir la situation du pays; et peut-être, en effet, était-elle difficile à représenter, parce que rien n'était fondé sur les lois, rien n'était régulier, rien n'était uniforme. Les citoyens, les membres distingués de l'État, s'arrogeaient une licence qui confond, tandis qu'aucun privilége ne garantissait ni leur liberté ni leur vie. Des grands, des évêques même, exerçaient le brigandage : leurs crimes n'étaient pas réprimés; mais ces grands étaient exposés à leur tour au brigandage des rois. Quant aux événements publics, le récit de Grégoire est toujours tellement confus qu'il y a peu de lectures plus fatigantes : tantôt il supprime les causes des événements, tantôt leurs conséquences; il ne fait presque

Digitized by Google

jamais connaître les personnages qu'il introduit sur la scène, et leurs noms, leurs titres, leurs fonctions, jettent le lecteur dans une confusion inextricable. Le gouvernement, le mélange des deux nations, les droits des rois, des peuples, de l'Église, ne sont pas mieux expliqués, et nous sommes toujours réduits à deviner ce qu'avec peu de mots il aurait pu rendre clair. D'ailleurs son style froid, traînant et vulgaire, est encore obscurci par des barbarismes fréquents. Cependant les contemporains seuls nous donnent, sur les temps passés, une instruction réelle, et nous continuerons à emprunter, comme nous l'avons déjà fait, les expressions mêmes de Grégoire, toutes les fois que l'événement qu'il rapporte, nous paraîtra digne de faire quelque impression.

L'assassinat de Sigebert précipitait Brunehault du faîte des grandeurs au comble de la misère; cette reine orgueilleuse et vindicative, qui avait sans cesse excité son mari à la guerre, qui poursuivait Chilpéric et Frédégonde d'une haine implacable, qui s'était avancée jusqu'à Paris, avec ses enfants et ses trésors, pour assister à la chute de sa rivale, se trouvait tout à coup entourée d'un peuple soulevé, qui proclamait le nom de Chilpéric et de Frédégonde, et qui menaçait les Austrasiens, auxquels jusqu'alors il avait obéi. Il semble que Sigebert avait déjà congédié les nations germaniques à la tête desquelles il était entré dans les Gaules, et qu'il s'était confié uniquement aux Neustriens, qui l'avaient élu pour roi. En effet, dès l'instant de sa mort, il n'est plus question de l'armée austrasienne : elle disparaît sans donner aucune protection à sa veuve et à ses enfants. Seulement le duc Gondebaud, qui avait commandé pour Sigebert dans l'Aquitaine austrasienne, enleva secrètement de Paris son fils Childebert II, qu'il conduisit à Metz, au milieu des sujets de son père; mais il laissa Brunehault à Paris avec ses filles; et Chilpéric, qui y arriva bientôt après, fit conduire Brunehault à Rouen, et ses filles à Meaux, se réservant de décider plus tard sur le sort de ces illustres captives [1].

Childebert II, fils de Sigebert, n'était alors âgé que de cinq ans. Les Austrasiens n'hésitèrent pas cependant à le proclamer pour leur roi; ce qu'ils firent d'une manière solennelle le jour de Noël 575. Mais sa minorité apporta un grand changement dans la constitution de la monarchie. Les nations germaniques qui avaient obéi à son père avaient

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 1, p. 252. — Fredegarii Epitom. cap. 72, p. 407. — Gesta regum francor. cap. 33. p. 562.

chacune leur duc héréditaire, et ces ducs étaient peu disposés à recevoir les ordres d'un enfant ou de ses tuteurs : aussi n'est-il plus question pendant longtemps des ces nations ; elles semblent avoir cessé de faire partie de l'empire des Francs. Les Austrasiens du midi du Rhin ne reconnaissaient pas d'autres chefs héréditaires que les Mérovingiens : cependant une puissante aristocratie s'était déjà formée dans leurs provinces ; elle était composée des ducs et des comtes auxquelles les rois d'Austrasie avaient confié des commandements. Comme ils disposaient, sans en rendre compte, des revenus de la couronne, ils avaient attaché leurs créatures à leur personne, non à l'autorité royale ; ils s'étaient attribué d'immenses propriétés territoriales, dont les cultivateurs étaient dans leur dépendance ; et déjà il n'était presque plus possible au roi de destituer des officiers qu'il avait nommés lui-même, et qui ne devaient conserver leur office que sous son bon plaisir.

Les seigneurs austrasiens, en proclamant un roi mineur, mirent à la tête de l'administration de la justice et des armées de leur royaume, un magistrat élu par eux, qu'ils nommaient tour à tour nourricier du roi, et majordome ou maire du palais. Le dernier de ces noms (*major domûs*) n'avait probablement aucun rapport avec les fonctions qui étaient attribuées au grand juge des Francs ; mais plutôt son nom allemand aura ressemblé par le son au nom latin d'un officier du palais des empereurs, et l'un aura été considéré comme la traduction de l'autre [1]. Cet office de grand juge était dès lors pour les Francs une institution ancienne. Frédégaire, auteur presque contemporain, raconte l'élection d'un maire pendant la minorité de Sigebert ; mais comme Sigebert ne fut jamais mineur, nous la rapportons à la minorité de Childebert II.

« Avant ce temps, dit-il, et pendant l'enfance de *Sigebert*, tous les » Austrasiens choisirent pour maire Chrodinus, parce qu'il était vail- » lant en toute chose, craignant Dieu, imbu de patience, et qu'on ne » trouvait rien en lui que ce qui plaît à Dieu et aux hommes. Mais » Chrodinus, repoussant cet honneur, leur dit : Je n'aurai point la » force de rétablir la paix en Austrasie, car tous les hommes puissants » dans ce royaume, ainsi que leurs enfants, sont mes parents ; com- » ment les soumettre à la discipline, ou en envoyer aucun au supplice ?

[1] *Moid-dom* signifiait mot à mot juge du meurtre, ou juge à mort (voyez ces deux mots au Glossaire franciqne de Schilter, Antiq. Teuton. t. III); et à l'oreille des Romains *mord-dom* ressemblait beaucoup à *major domûs*.

» Ils se soulèveront contre moi pour agir selon leur superstition. Dieu » ne permettra point leurs actions, et à cause d'eux je serai envoyé aux » prisons de l'enfer. Élisez donc plutôt quelque autre, et celui que » vous voudrez d'entre vous. Comme les Austrasiens ne savaient se » résoudre, ils prirent, d'après le conseil de Chrodinus, son élève » Gogon, le même qui négocia le mariage de Sigebert en Espagne, et » ils le firent majordome. Le lendemain matin Chrodinus se rendit » le premier à la maison qu'habitait Gogon, pour lui rendre ses de- » voirs, et il porta sur sa tête le *bracile* ou signe de l'office de Gogon. » Les autres, en le voyant, suivirent son exemple, et il gouverna heu- » reusement jusqu'au temps... où Brunehault le fit tuer [1]. »

On voit que, selon un historien presque contemporain, le maire du palais, dès le temps de Childebert II, où même dès celui de Clothaire, fils de Clovis, n'était nullement un officier royal chargé de percevoir les revenus du domaine, mais un officier du peuple, chargé de rendre la justice indépendamment du roi. La nation se dispensait quelquefois d'élire ce grand juge ; mais quand elle le nommait, c'était avec l'intention de soumettre les grands à la discipline, en envoyant les plus désordonnés au supplice. Un nom porté d'une langue à l'autre, au lieu de le traduire, a causé une longue erreur sur les fonctions de ce magistrat [2].

Les seigneurs austrasiens, sous la présidence de leur maire, affermirent leur aristocratie, et se rendirent, chacun dans leur département, absolument indépendants de l'autorité royale. Pendant la durée de la minorité de Childebert II, ils exercèrent pour leur propre compte cette autorité ; mais dès qu'ils furent obligés à y renoncer pour eux-mêmes, ils ne permirent plus qu'elle s'étendît sur eux. Dès cette époque jusqu'à l'établissement des Carlovingiens, l'Austrasie fut un gouvernement fédéral bien plus que monarchique.

[1] Gogon fut majordome jusqu'en 581, ou la sixième année de Childebert II. Ce ne fut donc pas Sigebert qui le fit tuer à la persuasion de Brunehault. (Gregorii Turonens. lib VI, cap. 1, p. 266.) Chrodinus, dont Grégoire fait aussi un grand éloge, mourut en 582 ; ce qui confirme la transposition que nous avons supposée. (Gregorii Turonens. lib. VI, cap. 20, p. 277. — Aimoini Mon. lib. III, cap. 3, t. III. p. 67.)

[2] L'expression de Chrodinus, *nec quempiam interficere*, qui a quelque chose de féroce, devient toute naturelle, si en allemand c'était le mot même qui indiquait ses fonctions. *Er konnte niemand* MORD-DOHMEN. Le bracile, signe de l'autorité du majordome, était probablement le bras ou la main de justice.

Pendant que les Austrasiens constituaient leur nouveau gouvernement (576), leur reine, Brunehault, prisonnière à Rouen, attendait avec anxiété ce qu'ordonnerait d'elle sa mortelle ennemie. Dans la même ville était captive une autre rivale de Frédégonde, Audovère, première femme de Chilpéric, et mère de ses trois fils aînés. Le premier, Théodebert, avait été tué en 574. Mérovée, le second, chargé par son père de venger sa mort, mit la Touraine et le Poitou à feu et à sang. Il se rendit ensuite à Rouen pour y voir sa mère; il trouva auprès d'elle Brunehault, qui n'avait rien perdu de cette beauté à laquelle elle avait dû un si grand ascendant sur l'esprit de son mari : il en devint passionnément amoureux, et par les conseils de saint Prétextat, évêque de Rouen, et partisan de cette reine, il l'épousa. Chilpéric, averti de ce mariage, accourut pour le rompre. Les époux, qui connaissaient sa cruauté, se réfugièrent dans une petite église bâtie sur les mûrs, et consacrée à saint Martin. Le roi essaya vainement de les en tirer par divers stratagèmes, et, ne pouvant les surprendre, il prêta enfin le serment que les fugitifs lui demandaient. « Puisque la volonté de Dieu les » a joints, dit-il, je ne chercherai point à les séparer. » Mérovée et sa nouvelle épouse sortirent alors de l'église; le roi les embrassa et les reçut à sa table, puis au bout de peu de jours il emmena Mérovée à Soissons [1].

Cependant une fermentation sourde régnait dans les États de Chilpéric; les seigneurs de son royaume, qui l'avaient abandonné pour couronner Sigebert son frère se sentaient exposés à la vengeance, et ils la redoutaient d'autant plus qu'ils lui voyaient contenir mieux son courroux. Godinus, qui avait été revêtu par lui d'emplois importants, rassembla dans la Champagne une troupe de soldats austrasiens, avec laquelle il se flattait de surprendre Frédégonde à Soissons, et peut-être de délivrer Brunehault. Chilpéric accourut au secours de sa femme, qui s'était dérobée par la fuite à cette attaque imprévue. Une bataille fut livrée devant Soissons, entre l'armée royale et les Austrasiens : Godinus fut mis en fuite, ses partisans se dispersèrent, après avoir perdu beaucoup de monde, et la plupart de ceux qui avaient servi Sigebert passèrent en Austrasie auprès de son fils, tandis que les propriétés qu'ils laissaient en Neustrie furent confisquées par Chilpéric [2].

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 2, p. 233. — Fredegarii Epit. cap. 74, p. 408. — Gesta reg. Franc. cap. 33, p. 562. — Hadriani Valesii, lib. X, p. 70.
[2] Gregor. Turon. lib. V, cap. 3, p. 233.

Celui-ci accusa Brunehault et Mérovée d'avoir secrètement donné des encouragements aux ennemis qu'il venait de dissiper. Il fit désarmer son fils, et il lui donna des gardes qui répondaient de lui sans le retenir en prison ; bientôt après il le fit tonsurer et ordonner prêtre, et il l'envoya dans un couvent du Mans, pour y être instruit des devoirs de son nouvel état. Un seigneur puissant dans l'Aquitaine austrasienne, Gontran-Boson, accusé d'avoir tué Théodebert, craignit la vengeance de son père depuis que sa patrie avait passé sous le joug de Chilpéric. Il s'était réfugié à Tours dans la basilique de Saint-Martin ; et saint Grégoire avait pris sa défense contre les gens de Chilpéric. Gontran-Boson fit proposer à Mérovée de venir partager le même asile. L'escorte du prince captif fut attaquée par des mécontents que Gailenus, son confident et son ami le plus fidèle, avait rassemblés ; il fut délivré, et il entra dans la basilique de Saint-Martin, au moment où Grégoire célébrait la messe [1].

Grégoire protégea le fils du roi comme il avait protégé le meurtrier de son frère ; il communia avec lui, et lorsque Chilpéric et Frédégonde demandèrent qu'il fût expulsé du temple, Grégoire s'y refusa courageusement. Tous les bourgeois de Tours, tous les habitants même de la Touraine étaient soustraits, par le respect universel qu'inspirait le sanctuaire, à presque toutes les calamités de la guerre et de la tyrannie. De même qu'ils étaient si souvent protégés par les reliques, ils protégeaient à leur tour les réfugiés, et ils étaient toujours prêts à s'armer pour la défense des franchises du temple. Mérovée passa deux mois à Tours avec Gontran-Boson, et il y rassembla environ cinq cents hommes qui s'étaient dévoués à sa fortune. Tremblant sur l'avenir, tantôt il consultait des sorcières, tantôt les sorts sacrés des livres exposés sur l'autel ; et les présages qu'il obtenait ainsi ne servaient qu'à l'effrayer davantage. Frédégonde avait envoyé à Tours des satellites chargés d'épier Mérovée, et de le tuer s'ils pouvaient le surprendre hors du sanctuaire. Déjà sa rivale, Brunehault, lui avait échappé. Les Austrasiens avaient fait redemander leur reine, et Chilpéric n'avait pas osé la refuser [2]. Mais Frédégonde désirait plus ardemment encore faire périr tous les fils de son mari, afin d'assurer la succession des siens propres. Elle essaya de séduire Gontran-Boson, pour qu'il livrât son

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 14, p. 239.
[2] Gesta reg. francor. cap. 33, p. 563.

compagnon d'infortune; en même temps elle fit marcher vers Tours l'armée de son mari. A son approche, Mérovée et Gontran-Boson partirent sous la garde des cinq cents hommes qu'ils avaient rassemblés [1].

Mérovée chercha d'abord un refuge dans les États de son oncle Gontran, roi de Bourgogne; mais le duc d'Auxerre l'y fit arrêter; Mérovée réussit à lui échapper. Alors, se flattant de trouver en Champagne un asile que les Austrasiens refusaient de lui donner ouvertement, il quitta la Bourgogne. Chilpéric, après avoir ravagé la Touraine, ramena son armée en Champagne, où il se flattait de l'atteindre; mais, quoique Mérovée fût en effet caché dans le voisinage de Reims, son père ne put jamais en avoir des nouvelles. Ne pouvant assouvir sa haine sur son fils, Chilpéric s'efforça du moins de perdre tous ceux qui lui avaient montré de l'affection. Il fit arrêter saint Prétextat, évêque de Rouen, qui avait tenu Mérovée sur les fonts baptismaux, qui l'avait plus tard marié à Brunehault, et qui avait répandu beaucoup de présents parmi ses partisans. Il le traduisit en jugement devant un concile de quarante-cinq évêques, qu'il rassembla à Paris. Grégoire de Tours y prit en vain la défense des libertés ecclésiastiques; Prétextat s'étant laissé effrayer, confessa pour apaiser le roi, des crimes qu'il n'avait point commis, et il fut envoyé en exil dans l'île de Jersey [2].

Cependant les habitants de Térouane, ayant découvert la retraite de Mérovée, eurent recours à la trahison pour se rendre maîtres de sa personne. Ils lui firent dire que, rebutés de la tyrannie de Chilpéric, ils étaient prêts à secouer son joug, et qu'ils n'attendaient plus que la présence du prince au milieu d'eux pour le reconnaître comme leur souverain. Mérovée, qui ne se sentait pas plus en sûreté en Austrasie qu'en Bourgogne, et qui craignait à toute heure pour ses jours et pour sa liberté, accepta ces offres, et accourut à Térouane avec les plus vaillants de ses partisans. « Alors, dit Grégoire, les habitants, manifestant » leur tromperie, l'arrêtèrent dans un château du voisinage, et, l'ayant » entouré d'hommes armés, ils en firent donner avis à son père, qui » se hâta de s'avancer de ce côté. Mais Mérovée, redoutant le supplice » auquel il pouvait être réservé par ses ennemis, appela à lui Gai- » lenus, son ami, et lui dit : *Jusqu'à présent il n'y eut jamais* » *entre nous qu'une seule âme et une seule pensée; ne souffre donc*

[1] Gregorii Turonens. lib. V, cap. 14, p. 241.
[2] *Ibid.*, cap. 19, p. 243.

» *point aujourd'hui qu'on me livre entre les mains de mes ennemis;* » *prends plutôt cette épée, je t'en prie, et jette-toi sur moi.* Gailenus n'hésita point en effet, et le transperça de son épée ; en sorte » qu'à l'arrivée du roi il fut trouvé mort. Plusieurs assurent, il est » vrai, que le discours que nous venons de rapporter avait été inventé » par la reine Frédégonde, et que c'était elle qui avait fait tuer Mérovée. Cependant Gailenus fut arrêté par ses ordres. On lui coupa » les bras et les jambes, les oreilles et l'extrémité des narines, et on » le fit périr au milieu de mille tourments. Grindion finit ses jours » sur la roue ; Gucilion, autrefois comte du palais du roi Sigebert, » eut la tête tranchée ; et beaucoup d'autres, qui avaient accompagné » Mérovée, périrent tous par différents supplices également cruels. » On accusa Ægidius, évêque de Reims, et Gontran-Boson, d'avoir » dirigé les embûches tendues à ce malheureux prince. On prétendit » que le second était en secret favorisé par Frédégonde, depuis qu'il » avait tué Théodebert, fils de son mari, et qu'Ægidius lui était depuis longtemps dévoué [1]. »

Avant la mort de Mérovée, Chilpéric avait envoyé son troisième fils, Clovis, dans l'Aquitaine austrasienne, pour achever la conquête de cette province. La Touraine et le Poitou lui étaient déjà soumis ; mais l'Anjou, la Saintonge, le Quercy et l'Albigeois obéissaient toujours à Childebert II. Clovis ravagea les deux premières provinces, et s'avança jusqu'à Angers et à Saintes. Didier, duc de Toulouse, qui relevait de Chilpéric, et qui commandait dans l'Aquitaine neustrienne, entra en même temps dans le Quercy et l'Albigeois ; mais les seigneurs austrasiens avaient déterminé Gontran à prendre la défense de son neveu. L'armée des Bourguignons, commandée par le redoutable patrice Mummole, rencontra celle de Didier près de Limoges. Le combat fut un des plus acharnés que les Francs eussent encore livrés ; et, si l'on en peut croire saint Grégoire, Mummole y perdit cinq mille hommes, tandis que Didier en laissa vingt-quatre mille sur le champ de bataille [2]. Après cette victoire, le patrice Mummole se retira en Bourgogne, et les généraux de Chilpéric reprirent possession à peu près de toute l'Aquitaine austrasienne.

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 19, p. 246. — Fredegarii Epitomata, cap. 78, p. 408. — Aimoini Mon. flor. lib. III, cap. 23, p. 76. Chron. de Saint-Denys, liv. III, chap. 7, p. 218. — Hadriani Valesii. lib. X, p. 84.

[2] Gregor. Turon. lib. V, cap. 13, p. 239. — Histoire générale du Languedoc, liv. VI, chap. 11, p. 285.

Mummole, par ses talents et sa bravoure, illustrait le règne de Gontran, et faisait rejaillir sur lui l'éclat de ses victoires; et les Francs, fatigués des forfaits de Chilpéric et de l'enfance impuissante de Childebert II, aimaient à tourner leurs regards vers le *bon roi de Bourgogne*. La bonté de Gontran, cependant, n'était autre chose que le goût des plaisirs, qu'il préférait à des passions plus orageuses. Quand ces dernières étaient excitées, il devenait cruel à son tour.

En 577, il fit tuer ses deux beaux-frères, les fils de Magnacaire, duc de Salins et de la Bourgogne transjurane, parce qu'ils montraient, par leurs propos, du ressentiment de ce que Gontran avait répudié Marcatrude, leur sœur, pour épouser Austrechilde, sa servante [1]; et lorsque, quatre ans plus tard, celle-ci vint à mourir de la peste, Gontran fit égorger ses deux médecins, pour les punir de n'avoir pas su la guérir [2].

Vers le temps à peu près où Gontran fit périr ses beaux-frères, il perdit ses deux fils, qui moururent de maladie. Se trouvant alors sans héritiers, il invita les seigneurs d'Austrasie à lui envoyer son neveu Childebert II, et il promit de l'adopter pour fils. Après avoir embrassé ce jeune roi, qui n'avait pas plus de sept ans, et l'avoir élevé sur son siége, il lui dit : « *C'est en punition de mes péchés que je me trouve* » *aujourd'hui privé d'enfants; mais que désormais mon neveu de-* » *vienne mon fils; qu'un seul bouclier nous protége, qu'une seule* » *lance nous défende. Si je dois de nouveau avoir des fils, je n'en* » *compterai pas moins celui-ci parmi les miens.* Les grands de Chil- » debert firent en son nom des promesses semblables; ils mangèrent » et burent ensemble, ils s'honorèrent par des présents dignes de leur » rang, après quoi ils se séparèrent en paix. Ils envoyèrent ensuite à » Chilpéric une légation, pour lui demander de rendre ce qu'il avait » enlevé au royaume d'Austrasie, ou de se préparer au combat. Mais » Chilpéric, méprisant cette sommation, fit bâtir des cirques à Sois- » sons et à Paris, et y donna des spectacles au peuple [3]. »

Il ne paraît point qu'une guerre bien active ait suivi ces menaces; mais les trois royaumes compris dans les Gaules se considéraient comme ennemis. Les sujets de chaque roi se croyaient permis de piller ceux

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 17, p. 242. — Fredegarii Epit. cap. 77. p. 408.

[2] Gregor. Turon. lib. VI, cap. 36, p. 255. — Fredeg. Epit. cap. 82, p. 409. — Marii Avent. p. 19.

[3] Gregor. Turon. lib. V, cap. 18, p. 243. — Aimoini Flor. lib. III, cap. 29, p. 75; cap. 27, p. 79. — Marii Avent. Chron. p. 18.

du roi voisin ; et leurs possessions étaient tellement entremêlées que des bords du Rhin aux Pyrénées il n'y avait pas un village qui ne fût rapproché de quelque frontière, et exposé aux invasions de quelque ennemi. Les grands seigneurs voyaient dans ces partages l'avantage de se mettre plus tôt à l'abri de la colère des rois, en passant d'une domination à l'autre. Ils confiaient leurs femmes, leurs filles et leurs trésors aux sanctuaires des églises ; et, avec un corps de gens armés qui se dévouaient à leur fortune, ils gagnaient aisément les États voisins. Plus les seigneurs avaient acquis de puissance, et plus de telles luttes entre les rois et les chefs de l'aristocratie devenaient fréquentes. Les rois avaient pris goût aux confiscations, mais les nobles avaient acquis d'immenses héritages ; dans les temps d'anarchie la richesse est une force, et elle donne à ceux qui la possèdent les moyens d'attacher à leur propre fortune la fortune d'autrui [1].

Ni les emplois élevés, ni l'opulence, ni les armes n'étaient le privilége exclusif des Francs, par opposition aux Romains ou aux Gaulois. Nous voyons à cette époque un duc Dracolenus Industrius élevé dans la faveur de Chilpéric ; un Sévérus, dont les immenses richesses furent confisquées, qui tous deux paraissent Romains [2]. A la même époque, nous voyons les milices romaines marcher à des expéditions lointaines par l'ordre des rois. « Les habitants de Tours, de Poitiers, de » Bayeux, du Mans, d'Angers, avec plusieurs autres, dit Grégoire, » entrèrent ensuite en Bretagne, par les ordres du roi Chilpéric, et » s'établirent sur la Vilaine, pour tenir tête à Waroch, fils de Maeliau, » duc de cette contrée. Mais celui-ci surprit pendant la nuit les Saxons » de Bayeux, et en tua la plus grande partie. Le troisième jour, il fit » la paix avec les ducs du roi de Chilpéric ; il leur donna son fils en » otage, et il s'obligea par serment à être fidèle au roi. Il restitua aussi » la ville de Vannes, sous condition cependant que s'il se montrait » digne de la gouverner au nom du roi, il en payerait chaque année les » tributs et toutes les redevances, sans attendre de sommation. Les » troupes se retirèrent ensuite, et Chilpéric ordonna qu'on levât les » bans sur les pauvres et les serviteurs de l'Église qui n'avaient pas mar- » ché à l'armée. Ce n'était pourtant pas l'usage qu'ils s'acquittassent » d'aucune des fonctions publiques [3]. » Le service de ces milices in-

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 26, p. 249.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* cap. 27, p. 250.

dique la confiance que les rois commençaient à prendre en leurs sujets gaulois. Cependant les mœurs nationales étaient encore en opposition ; les langues se conservaient sans mélange, et dans ce passage même les habitants de Bayeux sont désignés par le nom de Saxons, quoique depuis deux cents ans peut-être leurs ancêtres fussent établis dans les Gaules. Au reste, Waroch oublia bientôt sa promesse, et il recommença une petite guerre, qui, pendant les années suivantes, exposa les provinces limitrophes aux brigandages des Bretons [1].

« Vers l'année 579, à ce que nous apprend toujours le même historien, le roi Chilpéric fit faire dans tout son royaume un recensement » nouveau et onéreux ; pour cette cause, plusieurs abandonnèrent leurs » cités et leurs propriétés, se réfugiant dans d'autres royaumes : plutôt » que de se soumettre à une telle oppression, ils préférèrent vivre loin » de chez eux en étrangers. En effet, il était ordonné que chaque propriétaire payerait une amphore de vin par arpent pour sa propre terre. » D'autres charges nombreuses étaient encore imposées, tant sur le » reste des terres que sur les esclaves ; en sorte qu'on ne pouvait y suffire. Le peuple de Limoges, accablé d'un tel fardeau, s'étant assemblé » le 1er mars, voulut tuer le référendaire Marc, qui était chargé de » cette opération ; et il l'eût fait sans doute, si l'évêque Ferreolus n'avait soustrait cet homme à un péril si imminent. La multitude rassemblée brûla du moins les livres du recensement. Le roi en fut fort » irrité. Il fit partir d'auprès de lui des personnes qui affligèrent ce » peuple par d'immenses dommages, et qui répandirent la terreur par » des tourments et des supplices capitaux. On assure que des prêtres » et des abbés furent alors liés à des poteaux et soumis à différents » châtiments, parce que les messagers royaux les avaient accusés d'avoir » excité le peuple à la sédition et à l'incendie des livres de compte. » Ils établirent ensuite des tributs plus pesants que les précédents [2]. »

Il est vrai que, l'année suivante (580), une maladie contagieuse, qui répandit la terreur dans toute la France, et qui se manifestait par des maux de tête et des vomissements que la mort suivait de près, fit sentir quelques remords à Chilpéric et à Frédégonde. Elle les arrêta comme ils allaient recommencer la guerre civile. Deux fils que Frédé-

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 26, p. 249.

[2] *Ibidem*. cap. 30, 31, p 251. — Fredegarii Epitom. cap. 80, p. 409. Gesta regum francor. cap. 34, p. 563. — Aimoini Mon. Flor. lib. III, cap. 31, p. 81. — Chroniques de Saint-Denys. lib. III, cap. 11, p. 225.

gonde avait eus de Chilpéric étaient atteints de cette maladie, funeste surtout pour les enfants. La reine qui avait déjà perdu un fils, en 577, crut obtenir la miséricorde divine en jetant au feu les descriptions ou cadastres qu'on avait faits par ses ordres dans les villes qui formaient son douaire. Elle engagea Chilpéric à détruire également ceux des autres provinces, et des ordres furent donnés pour qu'aucun nouvel impôt ne fût levé sur le peuple. Ce sacrifice ne sauva point ses enfants; ils moururent l'un après l'autre, tandis que Clovis, troisième fils d'Audovère, sa rivale, semblait destiné à recueillir seul la succession de Chilpéric [1].

Dans l'espérance que Clovis serait à son tour atteint par la maladie qui avait emporté ses frères, Frédégonde lui fit donner, par son père, l'ordre de se rendre au château de Braine, où la peste exerçait alors ses ravages. N'en ayant point été atteint, il revint à Chelles, auprès de son père. Là il commença à se vanter imprudemment, devant ses amis, de sa bonne fortune, qui avait réservé pour lui seul la succession au trône, et qui livrerait un jour tous ses ennemis entre ses mains. Frédégonde, dans un accès de rage, accusa Clovis d'avoir fait périr ses enfants par des maléfices. Il était amoureux d'une des femmes de la reine, dont la mère fut représentée comme une sorcière qui l'avait servi par ses enchantements. Frédégonde fit saisir la maîtresse de Clovis; après l'avoir fait cruellement fustiger, elle fit planter, devant la porte du prince, un poteau que l'on entr'ouvrit avec des coins; l'on engagea dans cette ouverture le corps de cette malheureuse; puis, retirant les coins, on l'y laissa périr dans d'horribles tourments. Sa mère fut arrêtée à son tour, et les bourreaux lui arrachèrent enfin, par une longue torture, la confession des maléfices dont on l'accusait. Alors la reine demanda au roi de la venger de son fils. Dans ce moment, Chilpéric partait pour la chasse; il fit arrêter, par deux de ses ducs, Clovis, qui s'était rendu auprès de lui, et, l'ayant fait dépouiller de ses habits et de ses armes, il le livra chargé de liens à Frédégonde. Au bout de trois jours, pendant lesquels on tira de lui les noms de tous ses amis, il fut envoyé à Noisy, où il fut poignardé et enseveli sur les lieux. Des messagers vinrent dire au roi qu'il s'était frappé de ses propres mains, et que le couteau dont il s'était servi était encore dans sa blessure. Chilpéric ne fit pas une question, et ne lui accorda pas une larme; mais tous ceux qui avaient

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 35, p. 255.

appartenu à Clovis furent persécutés. Sa mère, la reine Audovère, périt d'un supplice cruel ; sa sœur, après avoir été violée par les pages de la reine, fut enfermée dans un couvent, et tous leurs biens furent confisqués au profit de Frédégonde [1].

Grégoire de Tours a nommé Chilpéric le Néron de la France, et ce nom paraît en effet mérité. Ce n'était point un tyran ordinaire, qui, n'écoutant que son ambition ou ses craintes, sacrifiait toute chose à son intérêt personnel ; il semblait, dans sa cruauté, rechercher la jouissance du mal qu'il faisait ; elle était variée, active, ingénieuse, et l'invention de supplices nouveaux était une partie de ses plaisirs. Souvent il étendait ses châtiments à des communautés entières ; il y eut, dans ses États, un grand nombre de villes et de districts qu'il fit ravager et détruire par le feu ; et, loin de sentir quelque compassion pour ceux qu'il avait ruinés, il témoignait de la joie à la vue des souffrances qu'il avait causées. Il terminait toujours les ordonnances qu'il adressait aux juges pour ses intérêts privés par ces paroles : *Et si quelqu'un méprise ces ordres, qu'on le punisse en lui arrachant les yeux* [2].

Chilpéric avait, comme Néron, la prétention d'être homme de lettres, poëte et grammairien ; et ce Franc, abandonnant sa langue tudesque, essaya de faire des vers latins, d'introduire de nouveaux caractères dans l'alphabet pour représenter les sons grecs ou teutoniques, et de les faire recevoir par force [3]. Sa cruauté ne l'avait point détourné des discussions théologiques ; il entreprit de réformer la foi catholique, et il inventa une explication de la Trinité assez conforme à celle de Sabellius. Cependant les évêques, qu'il pressait de l'annoncer au peuple, s'y refusèrent, et il ne les persécuta pas pour cela [3]. Enfin, il voulut aussi convertir les juifs, et comme les moyens de persuasion ne lui paraissaient pas assez prompts, il fit administrer de force le baptême à tous ceux qu'on trouva dans ses États [4]. Malgré ce zèle religieux, il avait peu de respect pour les prêtres ; les évêques étaient l'objet habituel de ses plaisanteries ; souvent il se plaignait, et non sans raison, que le fisc était appauvri par eux, que toutes ses richesses avaient

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 40, p. 256. — Fredegarii Epit. cap. 84, p. 410. — Chron. de Saint-Denys, liv. III, cap. 14, p. 251.

[2] Gregor. Turon. lib. VI cap. 46, p. 290.

[3] *Ibid.* lib. V, cap. 45, p. 260. — Aimoini, lib. III, cap. 40, p. 85.

[4] Gregor. Turon. lib. V, cap. 45, p. 259.

[5] *Ibidem.* cap. 17, p. 275.

passé aux églises, que les évêques régnaient seuls dans les villes, et que le respect pour le nom royal était anéanti [1].

Chilpéric et Gontran n'avaient plus de fils; Childebert II, âgé de onze ans (581), survivait seul dans toute la race royale, à l'époque ou ses tuteurs lui firent abandonner l'alliance du roi de Bourgogne pour rechercher celle du roi de Neustrie. Les chefs du gouvernement, en Austrasie et en Bourgogne, avaient changé en même temps; car, dans ces deux royaumes, l'autorité avait déjà échappé au roi pour passer aux mains d'un officier du peuple. Gogon, majordome ou grand juge d'Austrasie, mourut en 581, et Wandelinus lui fut donné pour successeur par les grands [2]. En même temps, Mummolus, le célèbre patrice de Bourgogne, qui avait remporté tant de victoires sur les Lombards et les Saxons, sur Didier, duc de Toulouse, et sur tous les ennemis de Gontran, fut réduit à s'enfuir sans que nous en sachions la raison. Il vint, avec sa femme et ses enfants, se mettre en sûreté dans Avignon, et les Austrasiens paraissent lui avoir accordé, au nom de Childebert II, le gouvernement de cette ville [3].

Les grands d'Austrasie s'étaient confirmés dans leur esprit d'indépendance; ils semblaient mépriser également toute la maison royale, et se proposer de faire secouer à tous les Francs le joug des descendants de Clovis. Ils accueillirent dans leur alliance Mummolus et Gontran-Boson, tous deux puissants dans la Gaule méridionale. Lupus, duc de Champagne, le seul d'entre eux qui fût dévoué à la couronne, fut exposé à de fréquentes attaques de leur part; enfin, il fut entouré par l'armée des Francs, et les autres ducs convinrent de le faire mettre à mort. La reine Brunehault, résolue à ne point laisser périr son serviteur le plus fidèle, se jeta au milieu des bataillons armés pour solliciter sa grâce. Le duc Ursio lui répondit : « Éloigne-toi de nous, ô femme! qu'il te » suffise d'avoir gouverné ce royaume pendant le règne de ton mari. » Aujourd'hui que ton fils règne, ce n'est pas ta protection, mais la » nôtre qui fait son salut. Écarte-toi donc de nous, si tu ne veux que » les pieds de nos chevaux te foulent en terre. » Brunehault ne se rebuta point; elle trouva moyen de suspendre le combat, et de soustraire le duc de Champagne au courroux de ses ennemis, en le faisant passer d'abord à Laon, ensuite auprès du roi Gontran, en Bourgogne;

[1] Gregor. Turon. lib. V, cap. 46, p. 291. — Aimoini, lib. III, cap. 56, p. 95.
[2] Gregor. Turon. lib. VI, cap. 1, p. 266.
[3] *Ibid.* cap. 1, p. 266. — Marii Avent. Chron. p. 17.

Digitized by Google

mais elle ne put empêcher que tous ses biens ne fussent pillés, et qu'il ne fût exilé du royaume [1].

Il semble que Gontran se proposait d'arrêter les progrès de l'aristocratie, et que ce fut le motif des Austrasiens pour rechercher de préférence l'alliance de Chilpéric, trop odieux pour être longtemps à craindre, et trop égoïste pour refuser l'avantage qui lui était offert par les ennemis communs des rois. Les ambassadeurs des Austrasiens, parmi lesquels se trouvait Égidius, évêque de Reims, furent introduits à l'audience de Chilpéric, à Nogent-sur-Seine. « Mes fils, leur dit ce » roi, m'ont été enlevés en punition de mes péchés, et il ne me reste » point d'autre héritier que Childebert, fils de Sigebert mon frère; » qu'il soit donc reconnu pour mon successeur dans tout ce que je pos- » sède, ou que je pourrai conquérir; mais aussi qu'on me laisse, autant » que je vivrai, garder sans contrôle et sans scrupule tout ce que nous » pourrons acquérir. » A ces conditions, l'alliance de la Neustrie et de l'Austrasie fut acceptée. Il ne s'agissait de rien moins que de dépouiller Gontran de son royaume, qui aurait passé à Chilpéric, et seulement après la mort de celui ci à Childebert. Les grands d'Austrasie se déclarèrent satisfaits; ils signèrent leurs conventions, et se retirèrent dans leur pays chargés de présents [2].

En conséquence de cette alliance, les Austrasiens sommèrent Gontran de leur rendre la moitié de la ville de Marseille, qui appartenait à leur royaume. En effet, ils la recouvrèrent en partie par force, en partie par la faveur de l'évêque de cette ville, qui était brouillé avec le gouverneur bourguignon [3]. D'autre part, Chilpéric donna ordre à Didier, duc de l'Aquitaine neustrienne, d'attaquer Ragnovald, duc de l'Aquitaine bourguignonne. Ce dernier fut mis en fuite. Périgueux et Agen ouvrirent leurs portes, et prêtèrent serment de fidélité à Chilpéric. Le duc de l'Aquitaine austrasienne, Bérulfus, ne voyait pas sans inquiétude ces succès d'un allié dont la foi était mal assurée. Il s'établit avec son armée sur ses frontières pour les préserver de toute attaque [4].

La guerre entre Chilpéric et Gontran se continua pendant les deux années suivantes (582-583); elle fut signalée par le siége d'Avignon et celui de Bourges; le Berri et la Touraine furent ruinés, le bétail fut

[1] Gregor. Turon. lib. VI, cap, 4, p 267.
[2] *Ibid.*, cap, 5, p. 266.
[3] *Ibid.* cap. 11, p. 273.
[4] *Ibid.*, cap. 12, p. 244.

détruit dans ces deux provinces, la moitié des habitants, fut emmenée en esclavage; cependant le peuple d'Austrasie ne se soumettait pas sans résistance à la tyrannie des seigneurs; une sédition contre les grands, qu'on accusait de trahir le prince et de vendre son royaume, éclata dans le camp de Childebert II. L'évêque de Reims, chefs de la faction aristocratique, s'enfuit avec tant d'effroi qu'il arriva sans chaussure à sa métropole. Chilpéric, privé de l'assistance des Austrasiens qu'il avait attendus, fut battu par Gontran près de Melun, et la paix fut ensuite signée entre les deux frères, sans concessions réciproques [1].

Frédégonde avait, en 582, donné à Chilpéric un nouveau fils qu'il avait nommé Thierri; mais à peine était-il parvenu à sa seconde année, qu'il mourut comme les autres de dysseuterie. Frédégonde ne pouvait se résigner aux châtiments du ciel; elle avait toujours besoin d'une victime qu'elle rendît responsable de chacun de ses malheurs. Elle accusa Mummolus, préfet de sa maison (qu'il ne faut point confondre avec le patrice de Bourgogne), d'avoir fait périr son fils par ses maléfices. Avant de le mettre en jugement, elle fit arrêter et mettre à la torture plusieurs femmes de Paris, auxquelles on arracha par la violence des tourments la confession qu'elles étaient sorcières, et qu'elles avaient, par leurs enchantements, abrégé la vie de Thierri, pour prolonger d'autant celle de Mummolus. La reine fit périr toutes ces malheureuses par le feu, par la roue, et par des tourments variés. Elle se retira ensuite avec le roi à Compiègne, où le préfet Mummolus lui fut livré. Elle le fit suspendre à une solive, par les mains, qu'on lui avait liées derrière le dos, et elle l'interrogea sur les maléfices dont il était complice. Mummolus nia d'avoir en aucune part à la mort du fils du roi; mais il convint qu'il s'était plusieurs fois adressé aux femmes qu'on venait de faire périr, pour obtenir d'elles des philtres qui le maintinssent dans les bonnes grâces du roi et de la reine. Lorsqu'on le détacha de la question, il chargea un huissier d'aller dire au roi, de sa part, que, malgré tous les tourments qu'on lui avait infligés, il ne sentait plus aucune douleur. Il croyait ainsi donner une preuve miraculeuse de son innocence; mais Chilpéric l'expliqua en sens contraire. *Comment douter*, s'écria-t-il, *que cet homme ne soit sorcier, puisqu'il n'a point senti des tourments semblables?* Il le livra alors aux bourreaux, qui ne cessèrent de le frapper de leurs courroies jusqu'à ce que les forces leur

[1] Gregor. Turon., lib. VI, cap. 31, p. 281 et 282.

manquassent à eux-mêmes ; ils plantèrent aussi des aiguilles entre les ongles de ses pieds et de ses mains ; mais Frédégonde ne permit point qu'on l'achevât, elle le fit partir pour Bordeaux sur un méchant chariot, et il périt en route des suites de ses souffrances [1].

Vers cette époque, Maurice, empereur d'Orient, espérant recouvrer sur les Lombards une partie de l'Italie, entra en négociation avec les Francs, pour les attirer au delà des Alpes. Il fit passer aux Austrasiens cinquante mille sous d'or, pour frais de leur expédition ; et le pape Pélage II écrivit à l'évêque d'Auxerre, le chargeant de persuader aux rois francs que leur devoir, comme chrétiens orthodoxes, était de ne faire jamais aucune paix avec les Lombards ariens. Il y eut en effet, en Austrasie et en Bourgogne, de grands préparatifs de guerre ; et Chilpéric, en étant averti, les crut dirigés contre lui ; il s'enferma dans Cambrai avec ses trésors ; en même temps il envoya des messagers à tous les ducs et à tous les comtes des cités, leur ordonnant de réparer les murs de leurs villes, d'y mettre en sûreté les récoltes des champs, aussi bien que les femmes et les enfants, et de s'y défendre vaillamment s'ils étaient attaqués. Il leur promettait que s'ils perdaient quelque chose dans cette occasion, un jour de vengeance ne tarderait pas à venir, dans lequel ils seraient richement dédommagés. Ces ordres indiquent un changement dans l'art de la guerre, et le passage de l'ancien système des Germains, ennemis de toutes murailles, au système militaire du moyen âge, qui couvrit l'Europe de châteaux forts. Au reste, les comtes de Chilpéric n'eurent aucune occasion de soutenir des siéges. Les Austrasiens passèrent en Italie, et s'en retirèrent après avoir levé, sur les Lombards une forte contribution. Les Bourguignons ne firent aucun mouvement, et la paix intérieure des Gaules ne fut pas troublée [2].

La même année, Frédégonde donna à Chilpéric un nouveau fils, qui fut ensuite Clothaire II. Seul entre huit fils qu'avait eus le roi de Neustrie, il survécut à son père. Mais Chilpéric avait en même temps une fille nommée Rigonthe, en âge nubile ; et Frédégonde désirait la marier en Espagne. Depuis 572, Leuwigilde y régnait sur les Visigoths. Ce monarque avait deux fils, dont l'aîné, Herménégilde, avait épousé

[1] Gregor. Turon. lib. VI, cap. 35, p. 284.

[2] *Ibid.*, cap. 41, 42, p. 288. — Pauli Diaconi, lib. III, cap. 17, p. 635. — Pelagii II, Epistola ad Annacharium Episc. Antiosiod. t. IV, p. 82, Script. fr. — Hadriani Valesii, lib. XI, p. 174.

Ingonde, fille de Brunehault et de Sigebert ; par elle il avait été converti à la foi catholique, il avait fait alliance avec les empereurs grecs, et il soutenait contre son père un guerre civile. Leuwigilde, voulant faire passer la couronne d'Espagne à son second fils, Récarède, rechercha pour lui la fille de Frédégonde [1] ; la haine des deux mères, épouses de deux frères rois et rivaux, devait revivre entre les deux filles, épouses également de deux frères rois et rivaux. Des trésors considérables furent destinés pour dot à Rigonthe : entre autres, on la fit accompagner par un grand nombre de serfs fiscaux, qu'on réduisit pour elle en esclavage. « Chilpéric, de retour à Paris aux kalendes de septembre, dit Grégoire de Tours, ordonna d'enlever plusieurs familles des maisons fiscales, et de les établir sur des chariots ; plusieurs de ces hommes pleuraient et ne voulaient point partir ; il les fit jeter en prison, pour pouvoir ensuite les envoyer plus aisément avec sa fille. On assure que plusieurs, craignant d'être séparés de leurs parents, s'étranglèrent de désespoir. Le fils était ôté à son père, la mère à sa fille ; ils partaient au milieu des gémissements et des malédictions, et les pleurs qui se répandirent alors dans Paris pouvaient se comparer à ceux qu'on versa en Égypte. D'autres, d'une naissance plus relevée, qui étaient également contraints de partir, firent leur testament pour donner tous leurs biens aux églises, les déclarant exécutoires dès leur entrée en Espagne, comme s'ils étaient morts. Chilpéric, ayant convoqué les plus notables des Francs, et le reste de ses fidèles, célébra les noces de sa fille ; et, l'ayant remise aux ambassadeurs des Goths, il leur donna aussi de grands trésors. Sa mère produisit ensuite un immense fardeau d'or, d'argent et de vêtements qu'elle lui destinait. Le roi, en le voyant, crut qu'il ne lui était plus rien resté à lui-même. Frédégonde devina son inquiétude, et, se tournant vers les Francs, elle leur dit : *Ne croyez point, nobles hommes, qu'il y ait là rien qui appartienne aux trésors de vos anciens rois. Tout ce que vous voyez est de ma propriété ; car le très-glorieux roi m'a donné beaucoup de choses, moi-même j'en ai rassemblé beaucoup d'autres par mon travail, j'en ai perçu sur les fruits et les tributs des maisons qui m'ont été accordées. A votre tour, vous m'avez enrichie de vos présents ; c'est ce qui compose les richesses que vous voyez devant vous, car rien de tout cela ne provient des*

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. VI, chap. 14 et suiv. p. 288.

» *trésors publics*. Ainsi elle trompa la confiance du roi ; cependant » la quantité de ces richesses était si grande que cinquante chars » furent chargés de l'or, de l'argent et des vêtements qu'emportait » Rigonthe [1]. »

Ces trésors n'arrivèrent jamais à leur destination ; les malheureux qu'on avait donnés à la princesse comme esclaves commencèrent, dès la première nuit, à déserter, en emportant tout ce qu'ils pouvaient saisir des biens confiés à leur garde, et ils trouvèrent refuge dans les États de Childebert. Une partie du cortége de Rigonthe ne devait pas l'accompagner plus loin que Poitiers ; mais le reste, qui montait encore à quatre mille hommes, continua sa route jusqu'à Toulouse, abusant, dans toutes les provinces, de l'autorité royale, pour se nourrir à discrétion chez les habitants, et leur causer un dommage aussi grand qu'aurait pu le faire une armée ennemie. Rigonthe était encore à Toulouse, où elle se reposait de ses fatigues, lorsque les nouvelles de Paris lui annoncèrent combien son sort avait changé [2].

« Chilpéric avait été s'établir à sa maison de campagne de Chelles, » à quatre lieues de Paris, et il y prenait le plaisir de la chasse, lors- » qu'un jour, revenant de la forêt, à l'entrée de la nuit, tandis qu'on » l'aidait à descendre de cheval, et qu'il avait une main appuyée sur » l'épaule de son page, un homme s'approcha de lui le frappa de son » couteau sous l'aisselle, et redoublant le coup, lui transperça le ventre. » Aussitôt Chilpéric répandit en abondance du sang par la bouche et » par l'ouverture de sa blessure, et il rendit ainsi son esprit inique. »

Tel est le récit de Grégoire de Tours, qui n'indique point l'auteur de ce meurtre [3]. Les écrivains postérieurs, qui le plus souvent se contentent de le copier ou de l'abréger, accusent de cet assassinat ou l'une ou l'autre des deux reines. L'auteur des Gestes des rois francs assure que ce fut Frédégonde, et prétend que Chilpéric venait de découvrir ses familiarités avec Landeric, l'un de ses courtisans ; qu'elle employa, pour porter le coup, des pages à elle, qui lui étaient entièrement dévoués, et qu'elle enivrait quand elle voulait se servir de leurs bras ; qu'enfin, ce furent ces pages qui accusèrent les premiers les émissaires du roi Childebert. Frédégaire, avec plus de vraisemblance, rejette le forfait sur Brunehault, qui ne pouvait pardonner à Chilpéric la mort de ses

[1] Gregor. Turon. lib. VI, cap. 45, p. 289.
[2] *Ibid.* cap. 46, p. 290.
[3] *Ibid.*

deux époux, Sigebert et Mérovée. On mit peu d'ardeur à la recherche des meurtriers, qu'on ne découvrit point. « Comme personne n'aimait » Chilpéric, dit Grégoire, personne ne le regretta ; et au moment de » sa mort, il fut abandonné de tous. » Une évêque qui depuis trois jours demandait en vain une audience, prit seul soin de son corps, et lui rendit les honneurs funèbres [1].

La mort de Chilpéric laissait son royaume dans un état de confusion extrême. Le seul de ses fils qui lui eût survécu, Clothaire II, était à peine âgé de quatre mois ; aucune autorité légitime n'était plus reconnue, et les villes qui avaient de vieilles querelles à vider entre elles, Orléans, Blois, Chartres, Châteaudun, reconrurent aux armes pour se faire justice à elles-mêmes, et dévastèrent réciproquement leurs divers districts. Cependant Frédégonde s'était hâtée d'accourir à Paris, d'y rassembler ses trésors, et de s'y mettre en sûreté sous la protection de l'évêque Ragnemode. Le reste du trésor de Chilpéric, qui avait été laissé à Chelles, fut porté par les trésoriers au roi Childebert, qui se trouvait alors à Meaux [2].

Sur ces entrefaites, des messagers de Frédégonde arrivèrent auprès de Gontran, et lui dirent, au nom de la reine : « Que monseigneur » s'en vienne pour recevoir le royaume de son frère. Il ne me reste de » lui qu'un petit enfant, que je veux déposer entre ses bras, et sou- » mettre à son autorité. » Gontran accourut, en effet, à Paris, où il fut reçu sans difficulté. Childebert, conduit par les seigneurs austrasiens, s'y présenta de son côté, mais on lui ferma les portes de la ville. Les Austrasiens envoyèrent alors une députation à Gontran, pour réclamer l'observation des conventions établies entre les quatre fils de Clothaire, la restitution de ce que Chilpéric avait usurpé, et le partage égal de la tutelle de son fils. Gontran leur opposa leur récente alliance avec Chilpéric contre lui, leurs fréquentes violations des conventions qu'ils invoquaient, et l'abus de l'autorité qu'ils exerçaient sur son neveu. Il déclara que non-seulement il prendrait seul la protection de Clothaire II, sans leur donner aucune part à son gouvernement, mais

[1] Fredegarii. Epit. cap. 93, et ultim. p. 411. — Gesta reg. franc. cap. 35, p. 564. — Adonis. arch. Vienn. chron. d. 668. — Aimoini Mon. Floriac. lib. III, cap. 56, p. 92 — Chroniques de Saint-Denys, liv. III, chap 19, p. 238 — Hadriani Valesii, lib. XI, p. 183.

[2] Gregorii Turon. lib. VII, cap. 2 et 4, p 294. — Gesta reg. francor. cap. 35, p. 564. — Aimoini, lib. III, cap. 57, p. 93.

encore qu'il ne restituerait aucune partie de l'héritage de Charibert, en Aquitaine. De nouveaux ambassadeurs vinrent demander que tout au moins Frédégonde fût livrée au roi d'Austrasie, pour rendre compte du meurtre de Galswinthe, de Sigebert, de Chilpéric, de Clovis et de Mérovée; mais Gontran, qui avait pris Frédégonde sous sa protection, et qui avait promis qu'il ne lui arriverait aucun dommage, renvoya tous les jugements qui pourraient intervenir aux plaids futurs du royaume [1].

Gontran fut bientôt entouré par tous les grands du royaume de Neustrie, qui prêtèrent serment de fidélité à son neveu Clothaire II, après quoi il les renvoya dans leurs cités, pour exiger des habitants un serment semblable. En même temps, il s'occupa de réparer les injustices commises pendant la dernière administration, de restituer ce qui avait été saisi sans motif, et d'alléger un joug trop pesant. Durant cette réforme, il se sentait peu en sûreté dans un pays où tant de crimes avaient été commis. Il ne paraissait jamais ni dans les églises, ni dans les lieux publics, sans une garde nombreuse. Un jour que le peuple était rassemblé dans la cathédrale, et que le diacre avait imposé silence pour commencer la messe, Gontran s'adressa aux assistants, et leur dit : « Hommes et femmes qui êtes ici rassemblés, je vous conjure de » ne point violer la foi que vous m'avez donnée, de ne point me faire » périr comme vous avez fait périr récemment mes frères. Je ne » demande que trois ans, mais j'ai besoin de trois ans pour élever mes » neveux, que je regarde comme mes fils adoptifs. Gardons qu'il » n'arrive, et que la Divinité ne permette qu'à ma mort vous ne » périssiez avec ces enfants, puisqu'il ne reste de ma race personne » d'arrivé à l'âge viril qui vous défende. » Au bout des trois ans que Gontran demandait, son neveu Childebert II aurait eu dix-huit ans, en sorte qu'il aurait pu, à la rigueur, gouverner par lui-même, et protéger même au besoin son cousin Clothaire II [2].

Les Francs s'attendaient, en effet, à voir bientôt s'éteindre la maison de Clovis; aucune affection ne les attachait plus à une race qui s'était déjà souillée par tant de crimes, et les grands prévoyaient avec joie le moment où la chute du trône affermirait leur indépendance. Mais Gontran, le plus populaire des rois francs, paraissait ennemi par sys-

[1] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 5, 6, 7, p. 295.
[2] *Ibid.*, cap. 8, p. 296.

tème de leur aristocratie naissante. Son pouvoir s'était fort accru depuis la mort de Chilpéric; les grands jugèrent convenable de lui opposer un rival que, depuis deux ans, Gontran-Boson, le plus actif et le plus intrigant parmi eux, avait été chercher à Constantinople, mais qu'ils avaient ensuite tenu dans l'ombre pour attendre des circonstances plus favorables.

Ce rival était un fils adultérin de Clothaire Ier, nommé Gondovald, que son père avait d'abord fait élever en prince, avec les cheveux flottants, mais qu'ensuite, sur quelque soupçon conçu contre sa mère, il avait déclaré appartenir au mari de cette femme, qui n'était qu'un obscur artisan, et non point à lui. Childebert l'ancien, frère de Clothaire, avait cependant reconnu Gondovald pour son neveu; et, plus tard, à la mort de Clothaire, Charibert l'avait traité en frère, et lui avait permis de porter les cheveux longs; mais, à sa mort, Sigebert l'avait fait raser de nouveau, et l'avait relégué à Cologne. Gondovald avait trouvé moyen de s'évader; il avait été joindre Narsès en Italie, il s'y était marié, il y avait eu des enfants, et il avait ensuite passé à Constantinople, où les empereurs l'avaient traité en prince des Francs, et lui avaient assigné des revenus considérables. Gontran-Boson, le patrice Mummolus d'Avignon, et Théodore, évêque de Marseille, avaient jeté les yeux sur lui, pour l'opposer à Chilpéric et à Gontran, aux persécutions desquels ils étaient en butte. Gontran-Boson alla le chercher à Constantinople; il le ramena à Marseille, avec des trésors considérables que les empereurs, ou Tibère, ou Maurice son successeur, lui confièrent pour faire réussir une entreprise qui était sans doute liée à leurs projets sur l'Italie. Gontran-Boson mit en sûreté une partie de ces trésors à Avignon. Cependant, les circonstances ne lui paraissant pas favorables, il cacha Gondovald jusqu'après la mort de Chilpéric [1].

Mais, lorsque cette mort fut connue dans le midi de la Gaule, Didier, duc de Toulouse, arrêta dans cette ville la princesse Rigonthe, qui se rendait en Espagne, mit ses trésors sous une sûre garde, et se rendit à Avignon, auprès du patrice Mummolus, qui avait alors Gondovald auprès de lui. Les deux ducs, ayant réuni leurs troupes dans le Limousin, leur présentèrent Gondovald à Brive-la-Gaillarde, et, l'ayant soulevé sur un bouclier, ils le saluèrent du nom de roi [2].

[1] Gregor. Turon. lib. VI, cap. 24, p. 278. — Hadriani Valesii, lib. XI, p. 147.
[2] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 9, et 10 p. 296.

Les circonstances paraissaient d'autant plus favorables à l'élévation de ce nouveau prince que, dans le même temps, les provinces voisines, disputées entre Gontran et les ministres de Childebert, étaient en proie à la guerre civile. Limoges et Poitiers avaient prêté serment à Childebert II ; Bourges se déclarait pour Gontran, et Tours s'était attaché, quoiqu'à regret, au même parti, pour éviter que les généraux bourguignons ne missent ce diocèse à feu et à sang [1].

Pendant que l'on combattait dans le Midi, les plaids du royaume s'assemblèrent, et il paraît que ce fut à Paris. Le royaume d'Austrasie y députa, au nom de Childebert, Égidius, évêque de Reims, Gontran-Boson et Sigevald. C'étaient les chefs de l'administration du jeune prince. Ils étaient accompagnés par beaucoup d'autres seigneurs austrasiens. « Lorsqu'ils furent entrés, l'évêque prit la parole : *Nous rendons grâce au Dieu tout-puissant*, dit-il au roi Gontran, *de ce qu'après beaucoup de travaux il t'a rendu à tes provinces et à ton royaume. — En effet*, répondit le roi, *c'est à lui, qui est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs que nous devons rendre grâce; c'est lui qui a fait ces choses par sa miséricorde, et non pas toi, qui, par ton conseil perfide et tes parjures, as fait brûler mes provinces l'année passée, toi qui n'as jamais gardé ta foi à aucun homme, toi dont les fraudes s'étendent partout, et qui te montres, non point en prêtre, mais en ennemi de notre royaume.* L'évêque, tremblant de colère, ne répondit rien à ce discours ; mais un autre des députés dit : *Ton neveu Childebert te supplie d'ordonner qu'on lui rende les cités que son père a possédées.* A quoi le roi répondit : *Je vous ai déjà dit auparavant que nos conventions me les ont conférées, en sorte que je ne veux point les rendre.* Un autre député lui dit : *Ton neveu te demande que tu ordonnes qu'on lui livre cette Frédégonde criminelle, qui a fait périr tant de rois, afin qu'il venge la mort de son père, de son oncle et de ses cousins.* Gontran reprit : *Je ne saurais la livrer en sa puissance, puisque son fils à elle-même est roi : d'ailleurs je ne crois point vraies les choses que vous alléguez contre elle.* Après tous ceux-là, Gontran-Boson s'approcha du roi, comme il avait quelque chose à dire ; mais, comme le bruit s'était déjà répandu que Gondovald avait été proclamé roi, Gontran le prévint, et lui dit : *Ennemi de ce pays et*

[1] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 12 et 13. p. 297.

» *de notre royaume, pourquoi as-tu passé en Orient, il y a quelques* » *années, pour en faire venir ce Ballomer* (c'est ainsi que le roi » appelait toujours Gondovald), *et le conduire dans nos États? Toujours tu fus perfide, et tu n'as jamais gardé une seule de tes promesses.* Gontran-Boson lui répondit : *Tu es seigneur et roi, et tu siéges sur le trône, en sorte que personne n'ose répondre aux choses que tu avances. Je proteste seulement que je suis innocent de tout ce que tu viens de dire; mais si quelqu'un de même rang que moi m'a accusé en secret de ces crimes, qu'il vienne à présent au grand jour, et qu'il parle; et toi, ô roi, tu soumettras cette cause au jugement de Dieu, afin qu'il décide entre nous, lorsqu'il nous verra combattre dans l'esplanade d'un même champ.* Chacun » gardant alors le silence, le roi reprit : *C'est une cause qui devrait enflammer le cœur de tout le monde, pour repousser de nos frontières cet étranger dont le père gouvernait un moulin; car, c'est une vérité, son père a tenu le peigne à la main, et il a cardé les laines.* Or, quoiqu'il pût se faire que le même homme eût fait les » deux métiers, quelqu'un des députés répondit aux reproches du roi : » *Quoi donc! selon ce que tu affirmes, cet homme a eu deux pères, l'un meunier, l'autre artisan en laines! Prends donc garde, ô roi, de quelle manière tu parles; car nous n'avions point encore entendu dire que, excepté dans une cause spirituelle, un fils pût avoir deux pères en même temps.* A ces mots, plusieurs éclatèrent » de rire, après quoi un autre des députés lui dit : *Nous prenons congé de toi, ô roi; car, puisque tu n'as point voulu rendre les cités qui appartiennent à ton neveu, nous savons que la hache est encore entière qui a frappé tes deux frères à la tête; elle abattra la tienne plus tôt encore.* Ils partirent ainsi avec scandale, et le » roi, irrité de leurs paroles, ordonna qu'on leur jetât à la tête le fumier des chevaux, la paille, le foin pourri, et les boues de la ville. » Ils se retirèrent avec leurs habits tout tachés; l'affront et l'injure » qu'ils reçurent furent immenses. [1] »

Cependant Gondovald continuait à obtenir des succès en Aquitaine. (585). Lorsqu'il s'approchait des villes qui avaient appartenu au roi Sigebert, il recevait leur serment au nom de Childebert II. Dans les autres qui appartenaient à Gontran ou à Clothaire II, il recevait le ser-

[1] Gregor. Turon. lib, VII, cap. 14, p. 297.

ment en son nom propre. C'est ainsi qu'il fut admis dans Angoulême et dans Périgueux. Lorsqu'il s'approcha de Toulouse, l'évêque de cette ville voulut persuader aux bourgeois de lui en fermer l'entrée; mais il ne se trouva pas assez fort, surtout parce que le duc Didier était engagé dans le parti contraire. Quelques-uns des seigneurs qui avaient accompagné Rigonthe, et qui étaient encore à Toulouse, s'unirent à Gondovald, tandis que, d'autre part, le roi Gontran assemblait à Poitiers une armée pour lui tenir tête, et y appelait les milices d'Orléans et de Bourges [1].

Mais avant de commencer les hostilités, Gontran réunit de nouveaux plaids, pour entendre les ambassadeurs que Gondovald lui avait envoyés, et Childebert II s'y rendit en personne. C'était la première fois que ce jeune prince revoyait son oncle. Les grands d'Austrasie avaient peut-être compté qu'il obtiendrait les restitutions vainement sollicitées par eux; mais ils auraient dû aussi s'attendre à ce qu'il échappât à leur autorité. En effet, Gontran l'accueillit avec la tendresse d'un père; dès la première entrevue il dissipa tous ses soupçons, et les deux rois, en se réconciliant pleinement, se liguèrent ensemble contre l'aristocratie, qui avait voulu gouverner l'un et détrôner l'autre. « *Désormais il est devenu homme*, dit Gontran à l'armée en lui pré- » sentant son neveu; *cessez de le traiter en enfant : nos péchés sont* » *cause qu'il est demeuré seul de notre race, et je lui abandonne* » *mes cités à gouverner, comme s'il était mon fils.* » Gontran promit alors de lui rendre toutes les cités d'Aquitaine qui étaient échues en partage à Sigebert, et que les grands d'Austrasie avaient vainement réclamées [2].

Gondovald, dont les envoyés avaient été exposés à la torture, par ordre de Gontran, quoiqu'ils portassent les baguettes consacrées, qui, selon le droit des Francs, les rendaient inviolables, était à la même époque maître de toute l'Aquitaine : il avait été reçu à Bordeaux, et l'évêque de cette ville avait embrassé sa cause avec chaleur; il s'y était approprié une relique de saint Serge, sur la protection de laquelle il comptait plus que sur les plus puissantes armées. Mais la nouvelle de la réunion de Gontran et de Childebert II découragea ses partisans. Les grands d'Austrasie, qui l'avaient jusqu'alors secondé de tout leur pou-

[1] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 24-28, p. 302.
[2] *Ibid*, cap. 33, p. 306.

voir ne voulurent pas porter les armes contre leur roi ; Gontran-Boson fut des premiers à l'abandonner en emportant une partie de ses trésors, et les soldats de son armée désertèrent en foule. Aussi, lorsque le duc Leudegésile et le patrice Ægila, généraux de Gontran, furent entrés en Aquitaine, Gondovald se vit contraint de reculer devant eux jusqu'à la ville de Comminges, au pied des Pyrénées, dans laquelle il avait rassemblé ses magasins, et où il se prépara à soutenir un siége. Il se flattait, en traînant la guerre en longueur, que les grands d'Austrasie, que la reine Brunehault, depuis longtemps en correspondance avec lui, que les Francs enfin, menacés de l'extinction prochaine de la race de leurs rois, feraient quelque diversion en sa faveur [1].

Le duc Didier avait abandonné Gondovald dans sa mauvaise fortune; mais l'évêque Sagittaire, les ducs Mummolus et Bladaste, et Waddon, majordome de Rigonthe, s'étaient enfermés avec lui dans Comminges. Ils y soutinrent quinze jours les attaques de Leudegésile, puis, perdant l'espérance d'un secours étranger, ils prêtèrent l'oreille aux sollicitations du général bourguignon, qui leur promettait à tous leur grâce, pourvu qu'ils remissent Gondovald entre ses mains. Mummolus porta pour eux la parole à Gondovald ; il lui représenta la nécessité de se soumettre ; il l'exhorta à aller trouver le roi son frère, qui pouvait bien lui refuser un royaume, mais qui, en le voyant abaissé, n'oublierait pas les droits du sang. Il affirma enfin, par serment, que le général bourguignon lui avait promis qu'on userait envers lui de miséricorde [2].

Gondovald ajoutait peu de foi à ces paroles ; mais il se sentait entre les mains de ses perfides amis, et il était réduit à suivre leurs conseils comme des ordres. « C'est vous qui, pour servir votre cause, m'avez » invité à passer dans les Gaules, leur disait-il. J'y ai apporté des » trésors immenses; déjà Gontran-Boson en a saisi une partie ; le reste » est sous votre garde dans Avignon. Après Dieu, c'était en vous que » j'avais mis toute mon espérance : je n'ai suivi que vos conseils ; » c'est par vous que je comptais régner. Que Dieu soit témoin aujourd'hui » de ce que vous me faites faire ; si vous me trompez, c'est lui qui » jugera ma cause. » Ses conseillers lui répondirent par de nouvelles protestations de leur sincérité ; cependant ils insistèrent, et ils le con-

[1] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 35, p. 307.
[2] Gregor. Turon. lib. VII, cap. 38, p. 309.

duisirent à la porte de la ville, où ils le livrèrent à Othon, comte de Bourges, et à Boson. Lorsque Gondovald vit que Mummolus et ses autres amis, au lieu de le suivre, faisaient refermer soigneusement la porte et doubler la garde, il comprit qu'il était perdu, et il leva les jeux et les mains vers le ciel, comme pour demander le châtiment de cette trahison. Les gardiens auxquels il était confié ne cachèrent pas longtemps leur dessein. Comme ils suivaient les bords des précipices, au milieu desquels était bâtie la ville de Comminges, le comte Othon le poussa pour le faire tomber, et le frappa ensuite à terre de sa lance. Gondovald, préservé par sa cuirasse, se relevait, et s'efforçait encore de s'enfuir vers la ville; mais il fut atteint d'une pierre à la tête, renversé et tué sur la place. Son corps, exposé aux outrages des soldats, fut traîné avec une corde au travers du camp; sa chevelure, signe distinctif de sa naissance royale, lui fut arrachée, et il fut laissé sans sépulture, pour devenir la proie des vautours. Le lendemain Mummolus ouvrit aux Bourguignons les portes de Comminges; mais les traîtres qui, en sacrifiant Gondovald, avaient cru sauver leur fortune, furent trahis à leur tour. Les habitants de Comminges furent passés au fil de l'épée; les femmes et les enfants ne furent pas épargnés, les prêtres eux-mêmes furent égorgés au pied des autels; le feu fut ensuite mis aux édifices, et les ruines échappées de l'incendie furent abattues par le marteau. La ville ne fut relevée que cinq cents ans plus tard par l'évêque Bertrand, d'où vient qu'on la nomma dès lors saint Bertraud de Comminges [1]. Le patrice Mummolus et l'évêque Sagittaire furent tués dans le camp de Lendegésile, sous la foi duquel ils s'étaient placés, après que celui-ci en eut reçu l'ordre de Gontran. Didier trouva une retraite dans les châteaux forts de son duché. Waddon fut accueilli et protégé par Brunehault, et Chariulfe se réfugia dans la basilique de saint Martin de Tours [2].

En se réconciliant avec Childebert II, Gontran s'était éloigné de Frédégonde et de Clothaire. Lorsqu'il avait pris l'administration du royaume de Chilpéric, il avait été assailli de tant de plaintes contre cette reine criminelle, qu'il n'avait plus osé prendre ouvertement sa défense. Il lui avait conseillé d'éviter les regards du public, et de se retirer à Rouen. Bientôt cette retraite se changea en exil; puis Gontran, à qui l'enfant royal, Clothaire II, n'avait point encore été présenté,

[1] Gregorii. Turon. lib. VII, cap. 38, p. 309.
[2] *Ibid.* cap. 39, p. 310.

quoiqu'il dût être son parrain au baptême, commença à élever des doutes sur sa légitimité. Pour les dissiper, Frédégonde assembla les hommes les plus considérables de la Neustrie, savoir, trois évêques et trois cents seigneurs francs, qui prêtèrent serment devant Gontran, que Clothaire était bien réellement fils de Chilpéric. Le roi de Bourgogne parut regarder ce serment comme une preuve suffisante de la légitimité de son neveu [1].

En Austrasie, Childebert approchait de l'âge d'homme ; les espérances qu'on nouveau règne fait toujours concevoir lui donnaient de la popularité. Si les grands, qui pendant douze ans avaient gouverné le royaume, étaient jaloux de l'accroissement de l'autorité royale, le peuple se flattait d'être protégé par elle. Sur ces entrefaites, Wandelinus le majordome, le grand juge, ou, comme Grégoire l'appelle, le nourricier du roi, vint à mourir, et Brunehault trouva moyen d'empêcher qu'on ne lui donnât un successeur, représentant que Childebert II était déjà en état de gouverner, et qu'elle suffisait à prendre soin de lui, jusqu'à ce qu'il fût tout à fait formé. En effet, pour le faire paraître plus avancé en âge, elle se hâta de lui faire épouser Faileuba, femme d'une naissance obscure, dont il eut deux fils avant d'avoir accompli sa dix-septième année [2]. Mais Frédégonde, jalouse du crédit qu'acquérait sa rivale, fut accusé d'avoir envoyé deux assassins en Austrasie pour tuer Childebert et Brunehault : c'étaient deux prêtres de ceux dont elle était sans cesse entourée, et qui lui montraient un dévouement si absolu, qu'on prétendait que Frédégonde avait troublé leur raison par les boissons enchantées qu'elle leur donnait. Ils furent arrêtés, soumis à la torture, et, après les aveux qu'on leur arracha, ils périrent dans d'affreux supplices [3].

Frédégonde vivait à Rouen sous les yeux de saint Prétextat (586), évêque de cette ville, qui s'était montré l'ami d'Audovère sa rivale, de ses fils qu'elle avait fait périr, et de Brunehault. Des paroles amères furent échangées entre eux ; Frédégonde le menaça de lui faire retrouver les jours d'exil par lesquels il avait passé ; Prétextat répondit que, dans son exil, il était encore évêque, mais que, dans l'exil, elle avait cessé

[1] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 9, p. 316.

[2] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 22, p. 323. Theodebert, fils aîné de Gilbert II, naquit en 586 (Greg. Turon. lib. VIII, cap. 37, p. 330), et Thierri, son second fils, naquit en 587 (*Ibid.* lib. IX, cap. 4, p. 338.)

[3] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 29, p. 324.

d'être reine. Le dimanche de Pâques suivant, tandis qu'il célébrait la messe dans sa cathédrale, il fut frappé d'un coup de couteau sous l'aisselle, son sang ruissela sur l'autel ; il fut porté chez lui, et, avant de mourir il accusa Frédégonde d'avoir dirigé son assassin. On célèbre la commémoration de son martyre le 24 février ; car tous les ecclésiastiques qui mouraient de mort violente, quoique ce ne fût nullement pour la cause de la foi, étaient, dans ce siècle, inscrit au rôle des martyrs. Un des seigneurs francs qui avaient assisté Prétextat dans ses derniers moments, répéta l'accusation qu'il avait entendue de sa bouche ; il eut cependant l'imprudence d'accepter les rafraîchissements que la reine lui fit présenter, et il tomba mort un quart d'heure après [1].

Gontran fit vainement commencer une enquête sur le meurtre de Prétextat : Frédégonde trouva moyen d'en arrêter les suites. A la même époque, le roi de Bourgogne avait fait une entreprise malheureuse sur la Septimanie, les Francs avaient été battus par les Visigoths conduits par Récarède. D'autres Francs qui, vers le même temps, avaient passé d'Austrasie en Italie pour attaquer les Lombards, n'avaient pas eu plus de succès. La nation n'obtenait plus de victoires, elle ne trouvait, dans aucun de ses rapports extérieurs, quelque gloire qui la dédommageât de la honte dont se couvraient ses chefs [2].

Le seul Gontran, roi de Bourgogne, inspirait encore quelque affection à ses sujets. Quoique en plus d'une occasion il se fût vengé d'une manière féroce ; que, sous le nom de justice, il eût ordonné, selon ses caprices, des exécutions épouvantables ; qu'il eût montré autant de cruauté envers son frère Gondovald que de perfidie envers ceux qui l'avaient livré entre ses mains, il n'était pas dépourvu d'amour de l'ordre, de bonté et de générosité. Ces qualités paraissaient même dans sa conduite à l'égard de Frédégonde ; quoiqu'il eût découvert des assassins envoyés par elle, pour le frapper dans son oratoire pendant qu'il y était en prière [3] ; quoiqu'il se crût sans cesse menacé par leurs poignards, il ne tourna jamais les armes contre son royaume ; il ne la punit jamais des forfaits qu'elle renouvelait chaque jour. Il est vrai que son imagination était désormais tellement familiarisé avec les crimes, qu'il n'en ressentait plus ni horreur ni étonnement ; et s'il ne les punis-

[1] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 31, p. 327. — Hadr. Valesii. lib XIII, p. 302.
[2] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 30, p. 325. — Hadr. Valesii. lib. XIII, p. 294. — Histoire génér. du Languedoc, liv. VI, chap. 42 et suiv. p. 302.
[3] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 44, p. 332.

sait pas dans un accès subit de colère, il était toujours probable qu'il ne tarderait pas à les oublier.

Mais dans le royaume d'Austrasie, les années qui auraient dû, dans leurs progrès, ajouter à la raison du jeune roi, ne développaient que ses vices et sa perfidie. Brunehault, sa mère, prenait à tâche de le former à la dissimulation; elle lui avait inspiré sa haine et son ressentiment contre les grands qui, pendant douze ans, avaient administré l'État, et elle lui représentait comme une victoire pour l'autorité royale la chute de chacun de ceux qu'il pourrait faire périr l'un après l'autre. Magnovald était un des plus puissants parmi ces ducs austrasiens; on l'accusait d'avoir fait mourir sa propre femme par ses mauvais traitements, et d'avoir ensuite épousé la veuve de son frère; mais aucune enquête n'avait été ouverte contre lui; loin de lui donner occasion de se justifier, on ne lui avait pas même laissé soupçonner qu'il fût dans la défaveur du prince. Childebert II invita les grands à voir des fenêtres de son palais, à Metz, un combat d'animaux dans sa cour. Magnovald y fut placé auprès de lui; le jeune roi feignait de rire des tourments du taureau déchiré par des chiens furieux, et il engageait Magnovald à partager ce rire féroce. Le malheureux était lui-même, dans cet instant, l'objet d'une chasse plus terrible : pendant qu'il riait aux éclats, des hommes apostés par le roi abattirent sa tête à coups de hache; son corps fut aussitôt jeté par la fenêtre dans la cour, au milieu des spectateurs : ses maisons furent pillées, et le fisc s'empara de toutes ses propriétés [1].

Ce meurtre fit connaître aux grands d'Austrasie le danger qui les menaçait tous (587); ils virent que le jeune homme qui jusqu'alors s'était contenté d'un simulacre de royauté, ne contiendrait pas longtemps les passions farouches qu'on voyait être héréditaires chez les descendants de Clovis. Avant de renoncer à la domination qui allait leur échapper, ils se proposèrent de faire encore un effort. Déjà Gontran-Boson, le plus puissant d'entre eux, avait été arrêté, et confié par Childebert à la garde d'Agérie, évêque de Verdun. Rauchingus, qui, après lui, pouvait passer pour le chef de l'aristocratie austrasienne, eut une conférence avec les principaux seigneurs de Neustrie. Clothaire II, qui régnait nominalement dans ce second royaume, n'avait pas plus de deux ans; en sorte que le pouvoir avait été transmis en entier aux ducs et aux comtes qui relevaient de lui. C'était à une minorité semblable que

[1] Gregorii Turon. lib. VIII, cap. 36, p. 329.

Rauchingus désirait ramener l'Austrasie. Il fut convenu qu'on se déferait de Childebert, qu'on partagerait l'Austrasie entre ses deux fils, dont l'un n'avait qu'un an, et l'autre que quelques semaines; que le premier, qui aurait pour lui la Champagne, serait mis sous la tutelle de Rauchingus; que le second, qui dominerait sur les bords du Rhin, aurait pour tuteurs les ducs Ursio et Berthefridus; qu'une amitié inaltérable serait maintenue entre l'Austrasie et la Neustrie, et que Gontran serait exclu de toute part à leur gouvernement. Comme tout se préparait pour l'exécution de ce complot, il fut révélé à Gontran, qui en donna aussitôt avis à Childebert, en l'engageant à se tenir sur ses gardes. Le jeune roi, dont la dissimulation était supérieure à son âge, appela Rauchingus dans son cabinet, et l'y entretint avec une apparente familiarité de choses indifférentes, tandis qu'il expédiait des courriers pour faire saisir partout ses biens, et qu'il faisait rassembler des meurtriers à sa porte. Au moment où Rauchingus sortit, ceux-ci se jetèrent sur lui, et le taillèrent en pièces sous les yeux mêmes de Childebert [1].

Après cette exécution, le roi d'Austrasie accueillit, à Trèves, son oncle Gontran, qui lui avait demandé une conférence. Les deux monarques convinrent de faire périr Gontran-Boson, ce duc si longtemps puissant en Aquitaine et en Austrasie, où il avait eu tant de part aux précédentes révolutions. Il s'était réfugié dans le sanctuaire de l'évêque de Trèves; et, pour garantir sa propre vie, il retenait de force cet évêque auprès de lui. Les rois ordonnèrent qu'on mît le feu au temple, au risque de faire périr dans les flammes le prélat avec leur ennemi; et lorsque tous deux s'échappèrent, Gontran-Boson fut tué aux portes de l'Église [2]. Childebert conduisit ensuite son armée contre les ducs Ursio et Berthefridus, qui étaient entrés dans le complot de Rauchingus. Ils s'étaient réfugiés dans une église de Vaure, consacrée à saint Martin; mais lorsqu'ils virent que les assaillants n'avaient aucun respect pour les lieux saints, ils s'y défendirent avec vaillance, et plusieurs de leurs adversaires furent tués avant que leur sang coulât sur les autels [3]. Égidius, évêque de Reims, survivait presque seul aux grands qui, de concert avec lui, avaient administré l'Austrasie. Il racheta la paix par de riches présents, et en recherchant l'amitié de ce même duc Lupus

[1] Gregor. Turon. lib. IX, cap. 9, p. 337. — Fredegarii. cap. 8, p. 418.
[2] Gregor. Turon. lib. IX, cap. 10, p. 338.
[3] *Ibid.* cap. 12, p. 339.

que, six ans auparavant, il avait chassé du duché de Champagne [1].

Gontran et Childebert II, pour affermir leur bonne intelligence, avaient jugé convenable de régler par un traité tout ce qui pouvait demeurer encore en litige entre eux sur l'ancien partage du royaume de Charibert en Aquitaine, et sur les droits de l'un et l'autre monarque à la ville de Paris. Ce traité, auquel intervint aussi la reine Brunehault, fut signé à Andelot, dans le diocèse de Langres, le 26 novembre 585. Il nous a été conservé, et c'est un monument étrange du morcellement du royaume, et de la confusion qui devait en résulter dans le gouvernement [2]. Mais au lieu d'affermir la paix entre la Bourgogne et l'Austrasie, ce traité même refroidit l'un pour l'autre l'oncle et le neveu, et donna lieu à de nouvelles brouilleries. Leur mauvaise humeur se manifesta dans leurs relations avec l'Espagne, où Récarède, qui avait succédé à son père Leuwigilde, et qui s'était converti à la foi catholique, recherchait l'alliance des Francs. Childebert montra de l'empressement à s'unir à lui, tandis que Gontran s'obstina à poursuivre, sur les frontières des Visigoths, une guerre qui fut toujours malheureuse [3]. De son côté, Childebert attaqua à plusieurs reprises l'Italie (589-590), non point en personne, mais par des armées que conduisirent successivement les différents ducs austrasiens. Aucune de ces expéditions n'eut une issue glorieuse, aucune ne mérite de fixer l'attention du lecteur. Les Francs furent tour à tour victimes de leur indiscipline ou de leur intempérance; ils ne formèrent aucun établissement durable au delà des Alpes, et ils n'en rapportaient point de gloire [4]. Childebert voulait peut-être, par ces expéditions, donner le change à l'humeur inquiète des grands austrasiens, et les empêcher de disputer plus longtemps son autorité. Cependant il découvrit encore, en 589, une conjuration des grands officiers de la couronne contre lui, en suite de laquelle ceux qu'il jugea les plus coupables furent réduits en esclavage [5].

En avançant en âge, Childebert paraissait se proposer d'extirper ceux qui, pendant sa minorité, avaient exercé l'autorité royale. Il livra Sonnégisile à des tourments effroyables, faisant recommencer chaque jour son supplice, et ordonnant ensuite qu'on pansât ses blessures,

[1] Gregorii Turon. cap. 14. p. 340.
[2] *Ibid.* cap. 20. p. 343. — Fredegarii Scholast. cap. VII, p. 418.
[3] Gregor. Turon. lib. IX, cap. 31, 32. p. 330. Chron. Joh. Biclarensis, p. 21.
[4] Gregor. Turon. lib. X, cap. 5, p. 364.
[5] *Ibid.* lib. IX, cap. 38, p. 334.

pour lui donner la force de supporter de nouvelles douleurs. Il traduisit Égidius, évêque de Reims, malgré son âge avancé et son état de maladie, devant un concile national qu'il convoqua dans la ville de Metz. Il lui reprocha ses liaisons avec Chilpéric, son inimitié contre Brunehault, et tous les actes de son administration, et il le fit condamner, comme coupable de lèse-majesté, à la dégradation et à l'exil. Les prières de ses confrères le sauvèrent de la peine de mort dont il était menacé [1]. Mais pendant que Childebert appesantissait son joug sur les Austrasiens, on découvrait de nouvelles tentatives faites contre sa vie, et l'on en accusait toujours Frédégonde. Un assassin s'était introduit dans la chapelle du roi à Marlheim, en Alsace ; il prétendit que Frédégonde avait chargé douze personnes de tuer le roi d'Austrasie ; que six d'entre elles étaient déjà arrivées à la cour de Childebert ; que les six autres étaient encore à Soissons, et ses dénonciations furent suivies de beaucoup de supplices. Ceux qui, parmi les grands et les mécontents d'Austrasie, étaient soupçonnés d'avoir favorisé les assassins, furent livrés aux bourreaux. Plusieurs, pour se dérober à des tourments effroyables, terminèrent leur vie par leur propre main [2].

L'étroite liaison de Gontran avec Childebert avait fait place à la défiance et au mécontentement mutuel. Frédégonde crut pouvoir en profiter pour se rapprocher du roi de Bourgogne. Elle le sollicita d'accomplir sa promesse, et de tenir son fils Clothaire II sur les fonts de baptême. Gontran ne voulut point s'y refuser. Il repoussa les représentations de Childebert II, qui voyait dans cette cérémonie une réconciliation de son oncle avec ses plus mortels ennemis. Gontran se rendit à Nanterre, auprès de Paris, où son neveu, âgé alors de sept ans, fut remis entre ses mains, et présenté par lui à l'église. Gontran combla de présents le jeune Clothaire ; il reçut en retour ceux que Frédégonde lui avait destinés, et, renvoyant le jeune roi dans la Neustrie, il revint à Châlons-sur-Saône, sa résidence ordinaire [3].

Mais à cette époque le flambeau qui éclairait l'histoire de la première race nous manque tout à coup. Saint Grégoire, évêque de Tours, quoiqu'il ait vécu jusqu'au 16 novembre 595, ne poursuivit pas son histoire au delà de l'année 591 ; et, malgré sa crédulité, son intolé-

[1] Gregor. Turon., lib. X, cap. 19, p. 377.
[2] Gregor. Turon. lib. X, cap. 18, p. 376.
[3] *Ibid.* cap. 28, p. 381.
[4] Fredegarii Scholasi. Chron. cap. 14, p. 319. — Hadr. Valesii. liv. XV, p. 450.

rance, et la confusion de sa narration, nous ne le quittons point sans de vifs regrets, pour nous réduire à des chroniques sèches, incomplètes, sans vie et sans couleur. Nous ne savons plus rien sur l'histoire de France dès cette époque, jusqu'à la mort de Gontran, survenue le 27 mars 593, à Châlons-sur-Saône, où il fut enseveli dans l'église de Saint-Marcel, que lui-même avait fondée [1].

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

De la mort de Gontran à celle de Brunehault, 593-613.

Gontran, roi de Bourgogne, qui venait de mourir, était fils de Clothaire, et petit-fils de Clovis ; en sorte que les Francs se trouvaient seulement séparés par deux générations, du fondateur de leur monarchie. A la mort de Gontran, il y avait précisément cent ans que Clovis avait épousé Clotilde, et que le Barbare de Germanie avait fait les premiers pas vers le christianisme et la civilisation. C'est toujours avec quelque étonnement qu'en portant ses regards en arrière, on mesure à combien d'événements, à quel changement absolu de mœurs, de législation, d'opinions, un siècle peut suffire ; un siècle que plus d'un vieillard a compris tout entier dans le cours de sa vie.

Celui qui venait de s'écouler, et l'on aura peine à le croire, doit être considéré comme l'époque la plus glorieuse de la première race de la monarchie française, l'époque où, par comparaison, les rois descendus de Mérovée sont qualifiés de grands hommes, où la fondation et les progrès de la domination des Francs sont attribués à leurs exploits, où l'on se plaît à supposer que de hautes vertus rachetaient des crimes universellement connus. C'est enfin l'époque qu'on est obligé d'opposer à la dégradante période des rois fainéants dans laquelle nous allons bientôt entrer.

La dégénération des races est plus rapide chez les barbares que chez les peuples civilisés. Les premiers ne sont pas plutôt parvenus au but de leur ambition, qu'ils s'abandonnent sans retenue à toutes les jouissances et à tous les vices que la prospérité met à leur portée. Les seconds tout au moins se proposent de résister à cette influence corruptrice, et les efforts impuissants que font chez eux les grands pour occuper leurs loisirs, pour fortifier leur âme, pour relever en eux la

dignité humaine, retardent le mal qu'ils ne sauraient empêcher. Les rois des peuples barbares, tant qu'ils vivent dans les forêts, tant qu'ils disputent leur subsistance à des ennemis qui demandent leur sang, sont chasseurs, sont guerriers; ils bravent toutes les intempéries, ils dorment en plein air, ils traversent les fleuves à la nage, ils ont accoutumé leurs membres à toutes les fatigues que peut affronter le plus humble de leurs soldats; ils ont formé leur esprit à la vigilance, à la promptitude des décisions; ils ne prennent conseil que d'eux-mêmes, et si leur force morale aussi bien que physique n'est pas supérieure à celle de la plupart de leurs soldats, ils ne sauraient se maintenir à leur poste. Mais aussitôt que les mêmes rois barbares ont conquis des pays opulents, qu'ils sont maîtres de vastes cités où tous les arts du luxe sont pratiqués, de palais où toutes les commodités de la vie sont rassemblées, de multitudes de valets qui se chargent de leur sauver toutes les fatigues, d'adoucir pour eux tous les exercices violents, d'éviter toutes les incommodités; aussitôt que ces rois peuvent s'entourer de nombreux conseillers, qui se chargent de se souvenir pour eux, de penser pour eux, de vouloir pour eux; ils n'essayent pas même de se retenir sur la pente du vice, ils se livrent sans partage à toutes les voluptés qui les énervent, et ils arrivent dans le cours de peu d'années à la complète imbécilité qui force les nations à se choisir de nouveaux maîtres.

Telle est l'histoire de toutes les races barbares, telle est celle en particulier de la race mérovingienne. L'on ne découvre en elle, pendant deux siècles et demi, de l'an 260, où les Francs commencèrent à faire parler d'eux, à l'an 511 que Clovis mourut, aucun signe de dégénération. Pendant tout ce temps les rois n'avaient point cessé d'être des hommes, et de se fortifier par tous les exercices militaires. Il s'écoula de même deux siècles et demi du temps de Clovis à la déposition du dernier des Mérovingiens, en 750, et cette période nous montre, dans les rois des Francs, le dernier degré de dégénération auquel une race humaine puisse parvenir. On considère, en général, la domination mérovingienne comme ayant compris un temps de grandeur et de gloire sous le règne des fils et des petits-fils de Clovis, un temps de repos et de prospérité pendant les règnes de Clothaire II, de Dagobert, et de saint Sigebert, et un temps de décadence sous les rois fainéants. Il est cependant plus exact de dire que la race mérovingienne ne cessa de déchoir depuis Clovis. Ses fils et ses petits-fils eurent encore quelque force de caractère et quelque talent. Leurs successeurs, plus vicieux et

Digitized by Google

plus faibles, mais non plus criminels, furent à peine en état de gouverner par eux-mêmes. Les derniers de la race, frappés d'une réprobation générale sous le titre de rois fainéants, étaient tellement abrutis par le vice, qu'on ne cherchait plus en eux ni souvenir, ni prévoyance, ni volonté qui leur fût propre.

Il faut pourtant convenir que l'histoire a traité les rois fainéants de la race mérovingienne avec une sévérité qu'elle exerce rarement envers les princes. Ils sont surtout flétris à nos yeux, parce que nous ne savons rien sur leur conduite et leur caractère. Les monuments historiques manquent presque absolument pendant les deux siècles que nous allons parcourir; et c'est avec peine qu'au moyen de quelques chroniques qui ne passent pas deux ou trois pages, on fixe la chronologie de chaque règne, sans pouvoir attacher à chaque nom un plan de conduite ou une suite d'actions. Sous la seconde et la troisième race, les historiens se proposèrent peut-être de décrire ceux que leurs maîtres avaient détrônés. Il est vrai que leur partialité est compensée par celle de leurs successeurs. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, les plus anciens rois ont retrouvé des panégyristes. C'est alors que, faute de grandes actions, on leur a prêté des sentiments, des regrets, des projets, sans aucune sorte de garantie, et qu'on a créé pour eux une histoire nouvelle en se fondant sur le principe qu'à moins de preuve du contraire, tout roi doit avoir été un grand homme.

Loin de là, les Mérovingiens ne furent le plus souvent pas même des hommes. C'est un phénomène fort étrange dans cette famille, que la succession constante d'enfants nés d'autres enfants. Il semble qu'on ait à faire à une race différente de celle du commun des hommes. Tout Mérovingien était père à quinze ans, était caduque à trente; livrés dès leur enfance à une débauche effrénée, ils perdaient en même temps dans la crapule les forces de leur corps et celle de leur âme; leurs vices annonçaient d'avance l'approche de l'âge où le pouvoir aurait dû leur être confié; mais ces vices les rendaient incapables de le saisir jamais; la mort les surprenait au milieu de leur ivresse, et le sceptre passait presque sans interruption d'un roi mineur à un autre roi mineur.

C'est à cette succession rapide de minorités qu'il faut attribuer les progrès de la magistrature nouvelle, qu'on vit à cette époque s'élever auprès du trône, qui partagea longtemps les prérogatives royales, qui se les attribua toutes ensuite, et qui finit par reléguer dans un cloître

le dernier rejeton d'une famille qu'elle avait dépouillée. Malheureusement nous ne connaissons pas mieux l'histoire des maires du palais que celle des rois, et la révolution qu'ils opérèrent n'est point suffisamment préparée par les événements qui nous sont rapportés.

Des rois qui vivaient comme de riches particuliers sur les domaines de leur couronne, qui voyageaient avec leur cour d'un château à l'autre, pour consommer successivement leurs provisions, avaient besoin d'un économe pour administrer leur fortune. Le nom latin de cet économe était *majordomus*. Le même nom désigna les maires du palais; en sorte qu'on a universellement cherché dans cet office domestique l'origine d'une charge judiciaire, militaire, et dont la nomination appartenait au peuple, et non point au roi. Chilpéric avait, en effet, un économe de sa maison; ce fut ce Mummolus que Frédégonde fit périr; mais Grégoire de Tours le désigne par le nom de préfet du palais. Rigonthe, sa fille, avait aussi un économe pour régler son voyage en Espagne; ce fut ce Waddon qui s'associa ensuite à Gondovald, et que Grégoire désigne par le nom de majordome. Enfin, le titre de majordome du palais (*major-domus regiæ*) est donné à un Badégisile qui, vers l'an 581, fut nommé évêque du Mans [1]. Mais ce n'est point ainsi que le même Grégoire désigne Chrodinus, Gogon et Wandelinus, que les Austrasiens choisirent successivement pour gouverner leur pays pendant la minorité de Childebert II. Il les nomme les nourriciers ou les tuteurs du roi (*nutritius et baiulus regis*): le nom de majordome ne leur a été attribué que par des écrivains postérieurs à Grégoire, et dont la langue est plus mêlée de germanisme.

Un grand juge, un juge de meurtre, morddome ou maiordome, fut élu, en 575, en Austrasie, à la minorité de Childebert II, pour conserver la paix entre des seigneurs fiers et indépendants que ne contenait plus l'autorité royale. Un morddome fut également élu en Neustrie, en 584, après la mort de Chilpéric, pour gouverner le royaume pendant la minorité de Clothaire II; un troisième fut élu en Bourgogne, en 593, ou tout au plus en 596, après la mort de Gontran. Jamais ce ne sont les besoins des rois, mais ceux des peuples, qui déterminent la nomination de ces grands officiers nationaux, pour suppléer à la faiblesse de l'autorité royale. Dans les temps barbares, tous les délits s'exécutent par la violence et à main armée; les coupables sont des

[1] Gregorii Turon. lib. IV, cap. 9, p. 272.

Digitized by Google

hommes puissants qu'il faut vaincre avant de les punir, et l'office de juge, et surtout de grand juge du royaume, est presque absolument militaire. Lorsqu'un grand coupable se mettait au-dessus des lois, lorsqu'il bravait les grafions, comtes ou ducs, et les plaids des villes et des provinces, la société armait quelqu'un du droit de le tuer, et elle accordait à son mandataire l'emploi de la force de tous pour la tourner contre un membre rebelle.

L'autorité royale et l'autorité des maires du palais n'avaient pas seules éprouvé de grands changements; une révolution bien plus importante s'était opérée dans les provinces par l'affermissement de l'autorité des ducs. Tous ceux des Gaules avaient été nommés par les rois; leur office ne leur avait été accordé que sous le bon plaisir du monarque, et il était toujours révocable. Mais, lorsqu'un grand seigneur s'était une fois établi dans une province, qu'il s'y était fait des créatures, qu'il avait organisé des milices, et surtout qu'il avait fait alliance avec l'évêque et les prêtres, on ne pouvait plus le destituer que par la force des armes. Il fallait, ou que le roi marchât lui-même contre ce duc, ou du moins qu'il donnât une petite armée à celui qu'il destinait à lui succéder, et qui devait conquérir sa place. Les pachalics des Turcs sont de même des concessions temporaires des sultans; cependant la plupart des pachas ne reconnaissent déjà plus l'autorité d'où la leur émane.

Les ducs, dans la décadence de l'empire romain, avaient gouverné chacun une des dix-sept provinces des Gaules; mais on voyait habituellement, dans l'empire, multiplier les dignités à mesure que les forces réelles diminuaient, et les anciennes provinces se partageaient en deux ou plusieurs duchés, pour faire un plus grand nombre de titulaires. On retrouve la même pratique dans la monarchie française; les duchés se multiplièrent, et les provinces devinrent toujours plus petites. La division bizarre qui avait été faite de la Gaule entre plusieurs rois mérovingiens, en morcelant les anciennes provinces, avait forcé de renoncer aux anciens noms. Les nouveaux qui leur furent substitués furent pris tantôt des peuples qui les habitaient, comme la Bourgogne transjurane; tantôt de l'apparence du pays, comme la Champagne; tantôt du nom de celui pour qui la province avait été formée, comme le duché de Dentelin. Au reste, la géographie de cette époque doit nécessairement demeurer confuse, puisqu'alors même elle n'était pas bien comprise par le gouvernement qui devait en faire usage, et qui, dans chaque traité, la compliquait toujours plus par son ignorance.

Pendant toute la durée de la première race, nous ne trouvons aucune trace de féodalité. Les formules que le moine Marculfe a recueillies, vers l'an 660, et qui devaient servir de règle aux notaires pour dresser tous leurs contrats, ne font jamais mention, à l'occasion des donations ou du partage des terres, de service militaire réservé, de foi et hommage, de devoirs enfin, et de subordination résultant de la propriété. Mais, en même temps, ces formules nous rappellent sans cesse l'esclavage de la grande masse de la population. La terre se vend, s'échange, se transmet par héritage ou par donation, avec toutes ses maisons, ses habitants et ses esclaves [1]. Souvent les esclaves sont vendus séparément de la terre; on trouve un grand nombre de formules pour l'affranchissement des esclaves, mais on en trouve aussi pour réduire des hommes libres en esclavage, surtout en compensation des amendes que des hommes plus riches ont payées pour leur compte [2]. On trouve même une formule pour une donation de biens-fonds faite par un maître à son esclave. Ces formules sont variées selon que le propriétaire est Romain ou barbare. Elles démontrent que l'une des nations ne fut nullement asservie par l'autre; mais elles démontrent aussi que le nombre des hommes libres était infiniment petit, comparé à celui des esclaves; et par conséquent que ces derniers, moins vexés, moins tourmentés par les Francs que par les Romains, s'étaient de nouveau multipliés beaucoup plus qu'ils n'avaient fait au temps de l'empire.

Après la mort de Gontran, qui n'avait point laissé de fils, Childebert II prit possession de la Bourgogne (593), qu'il réunit à l'Austrasie, son ancien patrimoine, et à l'Aquitaine, dont il possédait la plus grande partie. Loin de songer à appeler son cousin Clothaire II, alors âgé de neuf ans, au partage de l'héritage de son oncle, il voulut, au contraire, profiter de l'augmentation de ses forces pour dépouiller absolument le roi de Neustrie, et venger les outrages que sa mère et lui-même avaient reçus de Frédégonde. Les ducs Quintrio et Gondebaud furent chargés d'envahir la Neustrie. Ce royaume était alors gouverné de concert par Landeric et Frédégonde. Le premier, homme vaillant et habile qui s'était élevé à la cour de Chilpéric, et que l'auteur des

[1] Cum terris, domibus, accolabus, mancipiis. Marculfi Mon. Formul. lib. II, cap. 14, 19, 23, p. 492, etc.

[2] Vente d'esclaves, liv. II, f. 22, p. 496. — Affranchissement, liv. I, f. II; liv. II, form. 32, 33. 34. — Réduction en servitude, liv. II, f. 28. — Donation d'une mense à un esclave, liv. II, f. 36, p. 499.

Gestes des rois francs accuse d'avoir été l'amant de Frédégonde, avait été nommé maire du palais dès le moment de la mort de son mari. Il avait gouverné la Neustrie pendant l'exil de Frédégonde à Rouen, et il était parfaitement d'accord avec cette reine. Il profita de la nuit pour s'avancer à l'ombre d'une forêt, et surprendre l'armée austrasienne, qu'il mit en fuite après un grand massacre. L'auteur souvent fabuleux des Gestes des rois francs prête, dans cette occasion, à Frédégonde, le stratagème que les traditions des Écossais attribuent à Macduff. L'armée neustrienne, dit-il, se cacha sous des branches d'arbres, et une forêt du voisinage de Soissons parut se mouvoir comme la forêt de Dunsinane. Frédégaire, qui désormais est devenu notre guide le plus assuré, ne parle ni de Landeric, ni de Frédégonde; selon lui, Clothaire II a tout fait; Clothaire, enfant de neuf ans, a battu les ennemis. Ce n'est point une inexactitude, c'est la manière sommaire de s'exprimer des chroniqueurs; ils attribuent toujours au roi ce qui a été fait par le royaume. Ceux qui sont venus depuis sont tombés dans d'étranges contradictions, lorsqu'ils ont voulu prendre dans son sens littéral une expression presque toujours figurée, et supposer le roi toujours présent à une victoire remportée en son nom par ses lieutenants [1]. Les chroniqueurs eux-mêmes donnent souvent la preuve que le monarque n'était pas présent au lieu où ils lui font obtenir une victoire.

Les Francs n'avaient pas entièrement renoncé aux guerres étrangères, où leur valeur avait brillé de tant d'éclat; mais leurs expéditions n'étaient plus conduites par des rois belliqueux ou par des chefs de leur choix. Ils marchaient sous les étendards des ducs de leurs provinces, que la faveur avait quelquefois élevés auprès de princes luxurieux, qui plus souvent devaient leur pouvoir à l'étendue de leurs propriétés territoriales; aussi eurent-ils, en général, peu de succès. Pendant les huit dernières années de son règne, Gontran avait presque constamment fait la guerre aux Visigoths sur la frontière de la Septimanie, et toujours avec désavantage. Quatre fois Childebert II envoya ses armées contre les Lombards d'Italie; elles se retirèrent toujours d'une manière peu honorable. En 594, une guerre contre Waroc et les Bretons n'eut pas une meilleure issue. Les ducs de Childebert avaient rassemblé les milices de l'Aquitaine austrasienne et de quelques comtés de Bour-

[1] Fredegarii Scholastici chron. cap. 14, p. 499. — Gesta reg. francor. cap. 36, p. 564. — Aimoini Floriac. lib. III. cap. 80, p. 106. — Hadriani Valesii rer. franc. lib. XVI, p. 466.

gogne pour envahir la Bretagne ; mais les deux armées se séparèrent avec une perte égale des deux parts. L'année suivante, une guerre contre les Warnes, qui s'étaient révoltés dans le voisinage des Thuringiens, procura enfin aux Francs l'honneur de remporter une victoire complète. La nation des Warnes fut presque détruite, et son nom ne se retrouve plus dès lors dans l'histoire [1].

Childebert II ne conduisit jamais ses armées ; à peine parvenu à l'âge d'homme, on l'avait vu poursuivre avec acharnement les grands d'Austrasie qui avaient gouverné l'État pendant sa minorité. Plus tard, nos historiens se taisent et nous ne savons plus rien de lui. Il ne vécut pas pour recueillir le fruit des persécutions qu'il avait exercées. A l'âge de vingt-cinq ans, il périt (596) avec sa femme Faileuba, moins de quatre ans après la mort de son oncle. On soupçonna que le poison avait abrégé leurs jours, et ce crime a été attribué, par des écrivains d'un âge postérieur, tantôt à Brunehault, mère de Childebert, tantôt à Frédégonde, sa plus mortelle ennemie, tantôt aux restes de la faction austrasienne, qui avait déjà précédemment voulu le faire périr [2].

En effet, la mort de Childebert II ramena la nation des Francs à l'état où le duc de Rauchingus avait voulu la réduire peu d'années auparavant. Les trois royaumes entre lesquels elle était partagée eurent trois enfants ; et l'autorité royale, qu'aucun d'eux n'était en état de défendre, fut envahie par les grands et les maires du palais. Clothaire II, fils de Chilpéric, qui avait la Neustrie en partage, avait à peine passé sa onzième année. Thendebert, fils aîné de Childebert, âgé à peine de dix ans, était reconnu par l'Austrasie. Theuderic ou Thierri II, son second fils, âgé de moins de neuf ans, avait été proclamé roi de Bourgogne. Mais, tandis que deux reines ambitieuses, hardies et familiarisées avec le crime, s'efforçaient de s'attribuer toute l'autorité, Frédégonde sur son fils, et Brunehault sur ses deux petits-fils ; malgré leurs talents et leur audace, les grands profitèrent de ces minorités pour recouvrer tout leur pouvoir ; et trois maires du palais nommés par le peuple, Landeric en Neustrie, Quintrio en Austrasie, et Warnachaire en Bourgogne, joignirent aux prérogatives judiciaires de leur charge le commandement des armées et l'administration de l'État.

[1] Fredegarii Schol. cap. 15, p. 420. — Hadr. Valesii. lib. XVI, p. 472.

[2] Fredegarii Schol. cap. 16, p. 420. — Pauli Diaconi de gestis Langob. lib. IV, cap. 12, p. 657. — Hadr. Valesii. lib. XVI. p. 477. — Chron. Moisiacens, p. 631. Adonis Chron. p. 668. — Aimoini Monac. Flor. lib. III, cap. 81, p. 107.

Frédégonde profita de la confusion qui suivit la mort de Childebert II pour faire attaquer ses deux fils sans déclaration de guerre, et recouvrer ainsi Paris, et toutes les villes de la Seine qui avaient été détachées du royaume de Neustrie. Elle remporta sur les Austrasiens une grande victoire, dans un lieu nommé Latofao, qu'on croit être du diocèse de Sens. Après quoi elle vint s'établir à Paris avec son fils Clothaire II; et elle y mourut dans l'année suivante (597). Elle fut enterrée dans la basilique de Saint-Vincent, nommée depuis Saint-Germain des Prés, dans un même tombeau avec Chilpéric, son mari; et ce tombeau existe encore. Des crimes effroyables ont souillé sa mémoire; des talents égaux à son ambition la firent triompher de la haine universelle; ils l'aidèrent à se relever, après des revers dont toute autre aurait été accablée, et ils lui permirent de mourir en paix, dans la pleine jouissance de ses honneurs et de son pouvoir. Les flatteries dont l'encensa Fortunatus, évêque de Poitiers, qui lui survécut de quelques années, montrent quelle confiance on peut accorder aux panégyriques d'un courtisan, d'un poëte et d'un prêtre. Les autres historiens, au contraire, ont presque tous regardé Frédégonde comme une victime dévouée, sur laquelle ils pouvaient rejeter tous les crimes dont ils n'osaient accuser les rois [1].

Brunehault n'avait pas moins que Frédégonde le désir ardent d'attirer à elle seule toute l'autorité, et elle n'était pas plus que sa rivale retenue par la pitié ou la conscience; mais elle avait affaire aux plus indépendants des Francs, aux Austrasiens, qui ne s'étaient jamais entièrement soumis au joug, et qui, pendant la longue minorité de Childebert, avaient gouverné leur pays en république oligarchique, En 598, elle fit tuer Quintrio, duc de Champagne, maire du palais, et le principal chef du gouvernement, Elle se flattait sans doute d'empêcher que les Francs lui donnassent un successeur. Theudebert avait près de treize ans; et, de même qu'elle avait donné une femme à son fils lorsqu'il avait à peine passé cet âge, elle donna à son petit-fils, Bilichilde, esclave remarquable pour sa figure, qu'elle avait achetée des marchands qui faisaient ce honteux commerce. Bilichilde se trouva être une femme de tête, qui gagna en même temps le cœur de Theu-

[1] Fredegarii. cap. 17, p. 420. — Fortunati Episc. Pictav. carmina histor. lib. IX, carm. 1 et et 2, p. 522. — Gesta reg. francor. cap. 39, p. 365. — Aimoini. Mon. lib. III, cap. 85, p. 109. — Chroniques de Saint-Denys, liv. IV, chap. 10, p. 258. Hadriani Valesii. lib. XVI, p. 486.

debert, par qui elle se fit épouser, et le respect des grands d'Austrasie ; et qui, humiliée des hauteurs de Brunehault, se joignit à eux pour la faire exiler (599). Brunehault, enlevée du palais de Metz, fut transportée, par ses ennemis, jusqu'à Arcis-sur-Aube, frontière de l'Austrasie et de la Bourgogne ; et là elle fut déposée au delà des limites du premier royaume, seule, à pied, sans valets, sans argent, et sans que personne fût prévenu de cette rapide expédition. Elle procura plus tard, l'évêché d'Auxerre à l'homme qui la recueillit dans son isolement, qui reconnut en elle l'aïeule de deux rois, et qui prit soin de la conduire à la cour de Thierri II, à Châlons-sur-Saône. Warnachaire, maire du palais de Bourgogne, était mort tout récemment; le Franc Berthoalde, qui lui avait été donné pour successeur, était un homme doux et prudent; qui ne témoigna à Brunehault aucune défiance, et qui lui laissa prendre un crédit illimité sur l'esprit de son petit-fils [1].

La minorité de leurs rois aurait dû préserver les Francs des guerres civiles, à une époque où celles-ci n'étaient jamais allumées que par des intérêts de famille, et les droits contestés des frères ou des cousins. Mais la longue inimitié entre Brunehault et Frédégonde avait passé des deux reines aux deux peuples. Des offenses mutuelles avaient aigri réciproquement les Austrasiens et les Neustriens pendant vingt-cinq ans de guerres à peine interrompues, et le fils de Chilpéric n'était pas moins odieux aux grands d'Austrasie et de Bourgogne qu'il aurait pu l'être à son cousin Childebert. Ces deux royaumes se réunirent en l'an 600, pour attaquer la Neustrie. Les deux armées se rencontrèrent près de Dormeilles, sur l'Onaine, et celle de Clothaire y fut défaite avec une perte immense. Eu suite de cette bataille, toutes les villes et les villages des rives de la Seine qui, quatre ans auparavant, avaient ouvert leurs portes à l'armée de Frédégonde, furent saccagés, leurs murs furent abattus, et un nombre infini d'habitants furent emmenés en esclavage, ou vendus dans le camp de Theudebert et de Thierri. Les Neustriens se virent contraints à demander la paix. Ils abandonnèrent au royaume de Bourgogne tout le pays situé entre la Seine et la Loire jusqu'aux frontières de Bretagne; ils livrèrent aux Austrasiens le duché de Dentelin, qui paraît avoir été situé entre la Seine, l'Oise et l'Aus-

[1] Fredegarii Scholast. cap. 18 et 19, p. 420; cap. 35, p. 424. — Hadr. Valesii. lib. XVI, p. 495. — Cointius ad ann. 599, qui traite ce récit de fable, en se fondant sur une histoire des évêques d'Auxerre.

trasie; et ils ne réservèrent à Clothaire que douze comtés situés à la droite de l'Oise, entre cette rivière, la Seine et l'Océan [1].

Le royaume entier d'Aquitaine était alors partagé entre les deux frères. Dans sa partie la plus méridionale, entre la Garonne et les Pyrénées, était située la Novempopulanie, qui, depuis quelque temps, était exposée aux invasions des Basques ou Gascons. Ce peuple, de race probablement étrangère à l'Europe, et qui différait de tous ses voisins, autant par sa constitution physique que par sa langue, s'était multiplié dans la Navarre et le Guipuscoa, au delà des Pyrénées; il avait ensuite passé ces montagnes, vers l'an 587, et formé quelques établissements dans le Béarn et le pays de Soule. Il avait ensuite étendu ses conquêtes de l'un et de l'autre côté des montagnes, bravant également les Visigoths et les Francs, les généraux de Gontran et ceux de Récarède [2]. Vers l'an 602, les ducs limitrophes, qui relevaient de Theudebert et de Thierri, remportèrent sur les Gascons quelques avantages. Ils n'essayèrent pas cependant de les chasser des provinces où ces peuples belliqueux s'étaient établis; ils se contentèrent d'exiger que les Gascons se soumissent à l'autorité de la couronne, et qu'ils reconnussent un duc nommé Genialis, que les fils de Childebert leur donnèrent [3].

Brunehault s'efforçait alors d'affermir son autorité dans le royaume de Bourgogne; les habitants accoutumés à l'obéissance pendant le long règne de Gontran, lui opposaient moins de résistance que n'avaient fait ceux de l'Austrasie; toutefois le patrice Ægila, qui avait conduit les armées de Gontran, repoussait ses usurpations; elle le fit arrêter, mettre à mort, et elle confisqua ses biens, quoiqu'il ne fût accusé d'aucune faute. En même temps pour empêcher son petit-fils Thierri de s'occuper des affaires publiques, elle contribua elle-même à l'enivrer de voluptés et à l'entourer de maîtresses. Les courtisans dont le crédit s'augmente avec les vices des princes, la secondaient avec toute leur

[1] Fredegarii. cap. 20, p. 420. — Hadr. Val. lib. XXI, p. 303: Il est pourtant probable que la ville de Soissons demeura la capitale de Clothaire, quoiqu'elle soit située avec tout son comté à la gauche de l'Oise; mais les historiens du temps n'avaient jamais vu de cartes, et leurs descriptions confondent ce qu'elles devraient éclaircir.

[2] Gregorii Turon. lib. IX. cap. 7, p. 336. — Histoire générale du Languedoc, liv. VI. chap. 58, p. 309.

[3] Fredegarii. cap. 21, p. 421. — Hist. générale du Languedoc, liv. VI, chap. 82, p. 321.

adresse. En 602, Thierri avait à peine quinze ans, quand une de ses maîtresses lui donna un fils, qui fut nommé Sigebert. Il en eut un second en 603, un troisième en 604, auxquels on donna les noms de Childebert et de Corbus [1]. Brunehault, de son côté, ne renonçait pas aux vices qu'elle encourageait dans les autres. Il y avait trente-six ans qu'elle avait été mariée à Sigebert; elle devait donc, en 602, avoir tout au moins cinquante ans; mais, dès sa jeunesse, elle avait contracté une habitude de galanterie à laquelle elle ne voulait pas renoncer; et les reines trouvent encore des amants longtemps après que les femmes de leurs sujets ont cessé d'entendre parler de leurs charmes. Celui de Brunehault était alors un Gaulois ou Romain nommé Protadius, que toute la cour regardait comme le vrai directeur du royaume. La reine, qui sentait décliner ses attraits, compensait, par la grandeur de ses dons, ce qu'avait perdu sa figure. Elle l'élevait rapidement aux plus grands honneurs. Wandelmare, duc de la Bourgogne transjurane, étant mort en 604, elle lui accorda ce duché avec la ville de Salins, et elle y joignit la dignité de patrice, vacante depuis la mort d'Ægila. A tous ces honneurs, elle voulait ajouter encore la mairie du palais de Bourgogne. Cette première dignité de la monarchie était occupée par le Franc Berthoalde, homme de mœurs régulières, sage, prudent, brave dans les conseils, et fidèle à observer sa parole. Pour se défaire de lui, elle lui donna la commission d'aller régler les tribus des villes de la Seine qui avaient été récemment enlevées à Clothaire II, et qui regrettaient d'avoir été détachées de la Neustrie. Berthoalde ne prit avec lui que trois cents hommes pour cette mission dangereuse; et Brunehault est soupçonnée d'avoir averti secrètement Landeric, maire de Neustrie, de la route que suivait Berthoalde et de la faiblesse de son escorte. Landeric rassembla en hâte une armée où les Neustriens vinrent se ranger avec empressement. Clothaire II avait alors vingt ans, et il semble qu'il aurait pu la commander lui-même; mais Landeric ne voulut point le faire renoncer aux voluptés qu'il goûtait dans son palais; il aima mieux prendre avec lui son fils Mérovée, qui ne pouvait guère avoir plus de quatre ans. C'était l'âge auquel les rois convenaient aux maires du palais; plus tard, ils pouvaient avoir des volontés propres, ils pouvaient gagner l'affection des soldats, et l'on avait soin de les écarter des camps [2].

[1] Fredegarii Chron. cap. 21, 24. p. 421.
[2] Fredegarii Chron. cap. 24. p. 421. — Hadriani Valesii. lib. XVI. p. 523.

Landeric avec l'armée neustrienne envahit les pays situés entre la Seine et la Loire : les habitants, qui supportaient à regret le joug des Bourguignons, lui ouvrirent leurs portes avec empressement. Berthoalde, surpris par ce soulèvement universel, n'eut que le temps de s'enfuir à Orléans, et de se mettre en sûreté dans les murs de cette ville. A cette nouvelle, son maître Thierri rassembla une armée pour le délivrer. Les Bourguignons rencontrèrent les Neustriens auprès d'Étampes, le jour de Noël de l'an 604. Berthoalde, qui avait rejoint son roi, et qui conduisait l'avant-garde, passa la petite rivière de Loe, en face des ennemis ; il fut attaqué, sur l'autre bord, par Landeric, avant d'avoir été rejoint par le gros de l'armée ; son avant-garde fut taillée en pièces, et il fut tué dans le combat. Mais lorsque le reste des Bourguignons eut passé le gué, ils se trouvèrent à leur tour les plus forts, l'armée des Neustriens fut défaite avec un grand massacre ; Landeric fut mis en fuite ; l'enfant Mérovée fut fait prisonnier, et l'on croit que Brunehault le fit mourir. Thierri recouvra les villes de la Seine qui s'étaient révoltées ; il entra en vainqueur à Paris, puis un nouveau traité fut signé à Compiègne, entre lui et Clothaire II, et les deux armées furent licenciées [1].

Cependant les désirs de Brunehault étaient satisfaits ; elle avait humilié le fils de son ancienne ennemie ; elle avait causé la mort du maire du palais dont elle ambitionnait la place, et, par son crédit personnel, par celui de son petit-fils, qui, en approchant de l'âge d'homme, acquérait plus d'influence sur les élections, elle fit déférer à Protadius la place de maire. Celui-ci, nous dit Frédégaire, avait autant de bravoure que de vices ; mais sa rapacité était extrême, et n'épargnait personne. Il ne se proposait pas moins de s'enrichir lui-même que de remplir le trésor du fisc. Il s'attachait surtout à ruiner les grands par des procès injustes et par des confiscations, et, à cet égard, sa politique s'accordait avec sa cupidité ; il voulait, pour augmenter ou sa propre autorité ou celle du trône, faire disparaître toutes les familles qui, par leur puissance ou leurs richesses, pouvaient lui donner de l'ombrage, et s'assurer ainsi qu'aucune ne serait en état de lui disputer la place qu'il occupait. Il en ruina plusieurs, en effet ; mais aussi aucun homme ne s'était encore rendu autant que lui odieux aux Bourguignons [2].

[1] Fredegar. cap. 25. 26. p. 422. — Gesta reg. francor. cap. 37. p. 565. — Hadriani Valesii. lib. XVI, p. 525.

[2] Fredeg. cap. 26, p. 422. Hadr. Valesii. lib. XV, p. 527.

Il ne tarde pas à ressentir les effets de cette haine. Brunehault, qui ne pouvait pardonner une injure, brûlait de colère de ce que Theudebert, avait permis son expulsion d'Aquitaine; elle pressait Thierri de servir sa vengeance contre son frère; elle l'assurait que seul il avait droit à l'héritage de son père; car Theudebert, au lieu d'être fils de Childebert et de Faileuba, comme il s'en ventait, n'était que le fils d'un jardinier, amant de sa mère; elle ne cessait de chercher des prétextes pour l'aigrir contre lui, et elle réussit enfin à déterminer ce prince, âgé de dix-neuf ans, qui ne fut jamais distingué par sa prudence, à rassembler l'armée des Bourguignons pour attaquer l'Austrasie; mais Thierri trouva parmi ses sujets une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Cette guerre sans motif leur paraissait aussi ruineuse pour la nation que honteuse pour la famille royale. L'armée rassemblée à Kiersy-sur-Oise, palais des rois qui devint ensuite fameux, envoya ses capitaines auprès de Thierri, pour le solliciter de demeurer en paix avec son frère. Protadius seul, s'opposant à ce vœu national, insistait pour qu'on livrât bataille. Les Francs n'étaient pas accoutumés à une telle résistance de la part de leurs chefs; ils se soulevèrent ; ils demandèrent que Protadius, qui était alors dans le pavillon du roi, leur fût livré ; et ils s'écrièrent qu'il valait mieux qu'un seul mourût que d'exposer pour lui à la mort tant de braves guerriers. Thierri, demeuré dans sa tente, ne songeait point combien la sédition était redoutable ; il chargea un de ses officiers, nommé Uncileno, d'aller aux insurgés pour les sommer de se disperser. Mais Uncileno partageait la haine universelle de la nation contre le favori. Arrivé auprès des soldats, furieux, il leur dit : « Le seigneur Thierri ordonne que Protadius soit mis à » mort. » Au moment du soulèvement, Protadius était dans la tente du roi, où il jouait *aux tables* avec Pierre, son premier médecin ; il y était demeuré dès lors comme dans son plus sûr asile. Mais lorsque les soldats eurent entendu Uncileno, ils coupèrent de leurs épées le pavillon du roi, et s'y précipitant de partout à la fois, ils égorgèrent Protadius à ses pieds. Thierri, rempli d'effroi, fit la paix avec son frère, et les deux armées rentrèrent dans leurs foyers [1].

Le Romain Claudius fut donné pour successeur à Protadius (606), dans l'office de maire du palais. Il est assez remarquable que le premier des emplois de la monarchie, la direction suprême de la justice et de la guerre fut deux fois de suite confiée par les Francs conquérants aux

[1] Fredeg. Chron. cap. 27, p. 422. — Hadriani Valesii. lib. XVII p. 529.

Gaulois conquis. Il est vrai que la réussite de ces derniers était une conséquence du crédit que les rois acquéraient sur les électeurs. Les Gaulois ou Romains avaient toujours l'avantage sur les Francs dans les arts de l'intrigue ; ils savaient mieux que les barbares flatter, servir et s'humilier; et toutes les fois que la faveur était le prix de la bassesse, ils étaient sûrs de l'obtenir. Claudius n'était point cependant indigne du rang que lui procurèrent Thierri et Brunehault. C'était, dit Frédégaire, un homme prudent, agréable dans ses propos, vaillant à l'épreuve, plein de patience et de bon conseil, instruit par l'étude des belles-lettres, observateur de sa parole, et qui recherchait l'amitié de tout le monde. Son extrême embonpoint nuisait seul à son activité. Instruit par l'exemple de son prédécesseur, il chercha à plaire à ceux que Protadius avait offensés [1]. Il ne déroba point cependant ceux qui l'avaient fait périr aux vengeances de la reine. Uncileno, qui, en falsifiant les paroles du roi, avait prononcé son arrêt de mort, eut le pied coupé, et tous ses biens furent confisqués. Le patrice Vulfius, qui avait également contribué à sa perte, fut mis à mort, à Favernay, par ordre du roi; et Richomer, Gaulois de naissance, fut nommé patrice à sa place [2].

Les seigneurs bourguignons s'étaient flattés de restreindre l'empire que Brunehault exerçait sur son petit-fils (607), en donnant à celui-ci une épouse légitime. Ils l'engagèrent à demander, par ses ambassadeurs, Ermemberge, fille de Witterie, qui, en 603, avait été placé, par les Visigoths, sur le trône d'Espagne, et qui l'occupa jusqu'en 610. Thierri s'engagea à renvoyer ses maîtresses, et à ne jamais dégrader sa nouvelle épouse. Elle lui fut présentée à Châlons-sur-Saône ; mais Brunehault, d'accord avec Theudelane, sœur de Thierri, prit à tâche de perdre cette étrangère. Elle engagea son petit-fils à ne jamais s'approcher d'elle; et, après l'avoir abreuvée de mortifications, elle la fit renvoyer, au bout d'une année, en retenant la dot qu'Ermemberge avait apportée. Il en résulta une courte guerre entre les Visigoths et les Bourguignons. Les deux nations n'attachèrent pas cependant un grand intérêt à cette querelle de famille. Ce n'était que par degrés qu'on pouvait les amener à sacrifier leur rang et leur prospérité à des différends qui leur étaient si absolument étrangers [3].

[1] Fredeg. Chron. cap. 28, p. 423. — Hadriani Valesii, lib. XVII, p. 533.
[2] Fredeg. Chron. cap. 29, p. 423.
[3] *Ibid.*, cap. 30, 31, p. 423. — Hist. génér. du Languedoc, liv. VI, chap. 83, p. 321.

Brunehault, qui gouvernait Thierri par ses maîtresses, ne redoutait pas seulement une épouse légitime, elle craignait aussi l'influence des prêtres, qui, après lui avoir reproché ses mauvaises mœurs, ne l'auraient réconcilié avec le ciel, qu'autant qu'il se serait soumis sans réserve aux volontés de l'Église. Saint Didier, évêque de Vienne, avait contribué au mariage de Thierri; il l'avait exhorté à éloigner ses maîtresses, et il avait surtout cherché à le soustraire à la domination de Brunehault, dont il avait précédemment éprouvé l'inimitié. La reine, d'accord avec Arinius, évêque de Lyon, demanda à trois comtes attachés à sa cour, de le défaire d'un prélat incommode. Saint-Didier, revenant de Lyon à son évêché, fut attaqué au passage de la Chalaronne, et tué à coups de pierres, le 22 mai 607, à l'endroit même où existe aujourd'hui un village qui porte son nom. Ce saint, victime d'une intrigue de cour, a grossi le catalogue des martyrs [1].

Un autre saint, qui éprouva aussi l'inimitié de Brunehault, lui causa plus d'inquiétude, parce que, protégé par sa haute réputation, il craignait moins les violences de la reine. C'était saint Colombon, natif de Leinster, en Irlande, qui, avec une douzaine de religieux, était venu dans les Gaules pour prêcher la réforme des ordres religieux. Tandis que les Saxons avaient presque absolument détruit le christianisme en Angleterre, l'Irlande avait préservé l'instruction qu'elle avait reçue des Romains; son isolement même y avait donné une nouvelle activité aux études, et il en sortit, dans ce siècle, un grand nombre de saints supérieurs et par leurs connaissances, et par une piété solide, à ceux qui obtenaient alors si facilement ce titre dans les restes de l'Occident. Colomban était venu dans les Gaules, vers l'an 585; il avait fondé dans les Vosges deux couvents à Fontaine et à Anegray; plus tard, il en fonda un autre à Luxeuil, également dans les Vosges; il fonda aussi celui de Saint-Gall, auquel il donna pour supérieur le saint de ce nom, Irlandais comme lui, et son disciple. Les rois, les grands, les peuples, lui témoignaient une égale vénération; tous déposaient entre ses mains d'immenses richesses, qu'il consacrait à ces établissements religieux. Saint Colomban, appelé à la cour de Thierri, y prêcha contre l'incontinence du roi; il lui reprocha son mépris pour son épouse légitime, et la vie déréglée qu'il menait au milieu de ses maîtresses. C'était atta-

[1] Fred. Chron. cap. 32, p. 423. Vita sancti Desiderii ab anonimo fere coævo, t. III, p. 485.

quer Brunehault elle-même, qui avait encouragé son petit-fils dans tous ses excès. Colomban n'avait mis aucune modération dans ses exhortations. Il avait refusé sa bénédiction aux enfants du roi, parce qu'ils étaient nés dans le crime ; il avait refusé un festin royal qui lui avait été offert, brisant les coupes, et répandant le vin sur le pavé, comme provenant de la main impure d'un adultère; il avait, dans une lettre, menacé Thierri de l'excommunication, en rassemblant contre lui les expressions les plus outrageantes. C'étaient des lettres *verberibus plenas* (pleines de coups de fouet), comme s'exprime le moine Jonas, son disciple, qui a écrit sa vie. Thierri, tout irrité qu'il était, s'écria qu'il n'était point assez insensé pour procurer au saint la couronne du martyre; il ordonna seulement qu'on l'arrachât à son couvent et qu'on le reconduisît en Irlande. Les archers qui exécutèrent cet ordre, et auxquels Brunehault est accusée d'en avoir donné de plus sévères, n'osèrent approcher du saint homme qu'à genoux. Le voyage de Colomban, de Luxeuil à la mer, fut une sorte de triomphe : tellement les peuples étaient pénétrés d'admiration pour sa sainteté, et croyaient fermement qu'il avait le don de prophétie et celui des miracles! Une fois arrivé sur les terres de Clothaire II, il commanda au roi, au lieu d'obéir davantage; et renonçant à retourner en Irlande, il reprit son chemin par l'Austrasie, où Théodebert ne lui montra pas moins de respect et de déférence : il passa de là en Lombardie, et il fonda enfin, à Bobbio, le couvent et la ville où il termina ses jours le 20 novembre 615 [1].

Bilichilde gouvernait Théodebert, de concert avec les grands de l'Austrasie : elle supportait avec décence, dit Frédégaire, la simplicité de son mari, qui était de peu de degrés éloigné de l'imbécilité. Brunehault, qui se flattait peut-être de recouvrer sur elle l'ascendant que devait lui donner son rang supérieur et son âge, proposa à la reine d'Austrasie une conférence sur les frontières des deux royaumes, dans laquelle elles auraient réglé tous les différends entre les deux frères ; mais les grands austrasiens conseillèrent à Bilichilde de ne point s'y rendre. Cette princesse, qui semblait chère également au roi et à la nation, fut peu de temps après victime de la brutale inconstance de son mari. Théodebert, que l'on croyait à peine capable d'avoir une pensée et une volonté, prit de l'amour pour une jeune fille nommée

[1] Fredegarii Chron., cap. 36, p. 425. — Vita sancti Columbani à Jona, monacho Cobiensi, fere æquali scripta. Scr. franc. t. III, p. 476. — Vita sancti Galli, p. 474. Aimoini Mon. Flor. lib. III, cap. 92 94. p. 112. — Hermanni contracti. p. 526.

Digitized by Google

Theudechilde, et, afin de l'épouser, il fit, en 610, tuer Bilichilde sa femme [1].

Vers la même époque, la guerre se renouvela entre les deux frères. Childebert II avait, en mourant, détaché l'Alsace de l'Austrasie, pour la réunir à la Bourgogne, partage de Thierri : ce morcellement était contraire aux convenances géographiques et aux intérêts des peuples. Les Austrasiens demandaient que l'Alsace leur fût rendue. Les grands des deux royaumes convinrent cependant que cette controverse serait soumise au jugement de la nation armée ; que chaque roi se rendrait, accompagné de dix mille Francs, à Seltz, sur les bords du Rhin, pour que le différend des deux royaumes fût décidé par leur suffrage. Mais les Austrasiens, au lieu d'arriver au nombre de dix mille, se rendirent en si grande foule à la suite de Théodebert que Thierri, enveloppé par eux, fut contraint de se soumettre. Il signa un nouveau traité par lequel l'Alsace, le Suntgaw et le Thurgaw furent rendus à l'Austrasie. Tandis qu'il était encore dans le voisinage du Rhin, les Allemands, sujets de l'Austrasie, qui habitaient le pays que nous nommons aujourd'hui Suisse allemande, envahirent la Bourgogne transjurane, ou la Suisse romande : ils ravagèrent le voisinage d'Avenches et tout le pays situé entre les lacs de Genève et de Neuchâtel. Les comtes de ce pays, Abbelin et Herpin, marchèrent à leur rencontre, avec ce qu'ils purent rassembler de milices; mais ils furent défaits après une bataille très-meurtrière; le reste du pays d'Avenches fut livré à l'incendie; tous les habitants que les Allemands purent saisir furent emmenés en captivité, et cette incursion de concitoyens fut accompagnée de toutes les calamités qui peuvent résulter d'une invasion de barbares [2].

Les deux frères séparés s'étaient cependant, en apparence, réconciliés (611); mais Thierri, irrité des concessions qu'on avait exigées de lui, et des affronts qu'il avait reçus, envoya dès l'année suivante proposer à son cousin Clothaire II une alliance contre son frère. Les trois princes étaient enfin sortis de l'enfance, et ils étaient dans l'âge le plus avantageux pour acquérir de l'influence sur une soldatesque qui n'estimait presque que la valeur. On devait en supposer à des rois âgés de vingt-deux à vingt-cinq ans, et ils n'avaient pas encore eu le temps de rebuter la nation par leurs vices, ou de la fatiguer de leurs crimes.

[1] Fredegarii, cap. 35, p. 424; cap. 37, p. 427.
[2] *Ibid.*, cap. 37, p. 427.

Digitized by Google

Clothaire II, quoiqu'il fût réduit à un royaume peu étendu, pouvait cependant être un ennemi redoutable, parce que toutes les provinces séparées de la Neustrie désiraient rentrer sous sa domination. Thierri promit à Clothaire, pour prix de l'assistance qu'il lui demandait, la restitution du duché de Dentelin, qu'il avait été obligé de céder à l'Austrasie, et qui probablement s'étendait entre l'Aisne et l'Oise, jusqu'aux portes mêmes de Soissons [1].

« La dix-septième année de son règne, au mois de mars, dit Fré-
» dégaire, le roi Thierri rassembla une armée à Langres, de toutes
» les provinces de son royaume, et la dirigeant par Andelot, après
» avoir pris le château de Nez, il s'achemina vers la ville de Toul. Là,
» Theudebert étant venu au-devant de lui, avec l'armée des Austra-
» siens, ils se livrèrent bataille dans la plaine de Toul; Thierri l'em-
» porta sur Theudebert et renversa son armée : dans ce combat, les
» Francs perdirent une trop grande multitude d'hommes vaillants,
» Theudebert ayant tourné le dos, traversa le territoire de Metz, passa
» les Vosges, et, continuant à fuir, arriva à Cologne. Thierri le suivait
» de près avec son armée. Comme il approchait de Mayence, un saint
» homme, évêque de cette ville, l'apostolique Léonésius, vint au-devant
» de lui. Il haïssait la sottise de Theudebert, il désirait l'avantage de
» Thierri, et il lui dit : *Achève ce que tu as commencé, car ton*
» *utilité exige que tu remontes à la cause de tout ce mal. Écoute une*
» *fable populaire : Le loup étant un jour monté sur la montagne,*
» *lorsque ses fils commençaient déjà à chasser, il les appela à lui au*
» *haut de ce mont, et leur dit : Aussi loin que vos yeux peuvent*
» *s'étendre, de quelque côté que vous les tourniez dans cette plaine,*
» *vous n'avez point d'amis, si ce n'est un petit nombre d'êtres de*
» *votre espèce. Achevez donc ce que vous avez commencé* [2].

Il semble que l'apologue du saint homme, s'il avait aucun sens, devait enseigner au louveteau à épargner son frère, le seul être de son espèce. Ce n'est pourtant point ainsi que l'entendait Léonésius ou que Thierri le comprit. Il persuada que le roi des hommes, comme celui des forêts, n'avait point d'amis, n'avait point de frères. « Thierri,
» continue Frédégaire, ayant traversé les Ardennes, parvint à Tolbiac

[1] Fredegarii, cap. 37, p. 427.

[2] *Idem*. cap. 38, p. 428. Aimoin et Valois, en commentant Frédégaire, ont tous deux entendu que Léonésius conseillait à Thierri de se défaire de son frère. (Aimoini, lib. III, cap. 97, p. 114. — Hadriani Valesii, lib. XVII, p. 553.

» avec son armée : Theudebert avec les Saxons, les Thuringiens et le » reste des nations d'outre-Rhin qu'il avait pu rassembler, marcha » contre Thierri, et lui livra une nouvelle bataille à Tolbiac. On assure » que ni les Francs, ni aucune autre nation de l'antiquité, n'avaient » encore livré de combat si acharné. En effet, il y eut un tel massacre » dans l'une et l'autre armée, que les bataillons, en se serrant l'un » contre l'autre pour le combat, n'avaient point laissé de place pour » que les morts pussent tomber par terre ; mais les cadavres, pressés » les uns contre les autres, demeuraient debout, comme s'ils vivaient » encore. Cependant Thierri vainquit encore Theudebert, car Dieu » marchait avec lui, et l'armée de Theudebert fut moissonnée par l'épée » depuis Tolbiac jusqu'à Cologne. Dans certains lieux, les morts cou- » vraient entièrement la face de la terre. Le même jour Thierri parvint » à Cologne, et il y trouva tous les trésors de Theudebert. Il envoya » Berthaire, son chambellan, à la suite de Theudebert, qui fuyait au » delà du Rhin, accompagné de peu de personnes. Celui-ci, le pour- » suivant avec diligence, l'atteignit et le présenta à Thierri, dépouillé » de ses habits royaux. Thierri accorda à Berthaire ses dépouilles, tout » son équipage royal et son cheval ; mais il envoya Theudebert, » chargé de chaînes, à Châlon. » Frédégaire ne s'arrête point pour nous apprendre ce qu'il devint : un roi prisonnier avait, à ses yeux, déjà cessé de vivre. La chronique de sainte Bénigne rapporte que Brunehault le fit d'abord ordonner prêtre, que bientôt après elle le fit périr. » D'après l'ordre de Thierri, un soldat saisit par le pied un fils » de Theudebert encore enfant, nommé Mérovée, et le frappa contre » la pierre jusqu'à ce que son cerveau sortît de sa tête brisée [1]. »

Ensuite de la bataille de Tolbiac, et du massacre de Theudebert et de sa famille, tout le royaume d'Austrasie se soumit à Thierri II. Ce royaume était celui où les grands affectaient le plus d'indépendance, et où le pouvoir des maires du palais était le plus affermi. Theudebert n'avait point mis obstacle à leurs usurpations; quoique parvenu à sa vingt-sixième année, il n'était point sorti de tutelle : le progrès de

[1] Fredegarii, cap. 38, p. 428. — Chron. Moissiacense, p. 651. — Gesta reg. francor. cap. 58, p. 565. — Aimoini Monach. lib III, cap. 97, p. 115. — Hermanni contracti, p. 326. — Hadriani Valesii, lib. XVII, p. 555. Tous racontent que Thierri fit mettre à mort son frère ; mais ils ne s'accordent pas sur les circonstances ; quelques-uns parlent d'un autre fils de Theudebert, nommé Clothaire, également mis à mort, et d'une fille réservée en vie.

l'âge avait mis sous un plus grand jour son incapacité, et le meurtre de sa femme Bilichilde, seule action peut-être de son règne qui procédât de sa volonté propre, l'avait laissé plus dépourvu encore de conseil. A Quintrio, maire du palais au commencement de son règne, les Austrasiens avaient donné pour successeur Gundolfe, qui peut-être périt aussi à la bataille de Tolbiac. Après sa mort, Radon gouverna le royaume. D'autres seigneurs partageaient avec le maire la conduite ces affaires, et parmi ceux-ci l'on commence à remarquer les ancêtres de la maison carlovingienne ; savoir, Arnolphe, qui depuis fut évêque de Metz, et Pepin l'ancien. Nous connaissons mal les fonctions qu'ils exerçaient sur les provinces soumises à leur gouvernement ; mais nous ne tarderons pas à voir que leur pouvoir était mieux établi que celui du monarque [1].

Tandis que Thierri soumettait l'Austrasie, Clothaire II, sans avoir pris part à la guerre contre Theudebert, se mettait en possession du duché de Dentelin. Thierri prétendit qu'il lui avait promis de récompenser, à ce prix, une assistance active, non une timide neutralité. Le roi de Neustri n'avait aucun droit à recueillir le fruit du sang et des sueurs des Bourguignons. Il oubliait sa faiblesse, et le respect qu'il devait au puissant roi de tout le reste des Gaules, lorsqu'il s'arrogeait à lui-même une récompense, au lieu de l'attendre de la générosité de son allié. Celui qui n'avait pas épargné son propre frère ne comptait pas montrer plus de compassion à son cousin. Thierri fit sommer Clothaire d'évacuer de nouveau le duché de Dentelin (613) : comme il n'obéissait pas, des ordres furent donnés pour assembler l'armée d'Austrasie et de Bourgogne. Thierri allait se mettre à sa tête, lorsqu'il mourut tout à coup à Metz, d'une dyssenterie. On accusa ensuite, contre toute vraisemblance, Brunehault de l'avoir empoisonné. Celle-ci, qui se trouvait alors à Metz avec les quatre fils de Thierri, s'efforça de faire reconnaître l'aîné, Sigebert, pour successeur de son père ; mais l'armée que Thierri devait conduire s'était dispersée à la nouvelle de sa mort, et la reine, qui avait si longtemps gouverné les Francs, sentait que son trône chancelant allait s'écrouler sous elle [2].

Sigebert, Childebert, Corbe et Mérovée, fils de Thierri II, étaient alors âgés de onze, dix, neuf et six ans. D'après les usages des Francs,

[1] Hadriani Valesii, lib. XVII, p. 557.
[2] Fredegarii, cap. 39, p. 328. Gesta reg. francorum, cap. 39, p. 566.

il semble qu'ils auraient dû partager l'héritage de leur père, et que leur jeunesse devait les rendre plus chers aux grands, loin de mettre obstacle à leur succession. Mais l'Austrasie, où leur aïeule les avait conduit, détestait Brunehault, Thierri et ses enfants. La première, quatre ans auparavant, avait été chassée ignominieusement du royaume; le second n'avait soumis les Austrasiens, l'année précédente, qu'après deux batailles sanglantes. Plusieurs de ceux-ci, pour éviter un joug odieux, appelaient déjà Clothaire II de leurs vœux : Arnolphe et Pepin, ces deux ducs en qui commence la race carlovingienne, entrèrent en correspondance avec le roi de Neustrie, et lui offrirent la couronne. Brunehault était avertie de ces intrigues, et pour résister au fils de sa mortelle ennemie, elle sentait qu'elle ne devait pas laisser partager le royaume de son petit-fils.

Les nations germaniques d'au delà du Rhin avaient peu souffert des abus du gouvernement; elles montraient toujours le même empressement à entrer dans les Gaules, sous quelque étendard que ce fût, déterminées par le seul attrait du pillage, et elles pouvaient former une armée en faveur de Sigebert. Brunehault le leur envoya pour les rassembler dès les forêts de la Thuringe; le roi-enfant fut confié aux soins de Warnachaire, maire du palais de Bourgogne, qui avait accompagné Thierri en Austrasie. Tandis qu'ils s'enfonçaient dans la Germanie, Brunehault s'était arrêtée à Worms, avec les trois plus jeunes de ses arrière-petits-fils. Là, elle fut avertie que Clothaire II était entré en Austrasie avec une armée, et qu'il s'était avancé jusqu'à Andernach; qu'Arnolphe, Pepin et plusieurs autres grands seigneurs du pays embrassaient son parti; que, sommé de respecter les États de ses neveux, il avait répondu qu'il était prêt à se soumettre au jugement des Francs entre eux et lui, et que tout ce que *les élus* de la nation ordonnerait, il était prêt à l'exécuter [1]. Brunehault savait d'avance combien ce jugement des Francs serait défavorable pour elle; elle soupçonna le maire du palais Warnachaire d'être en secret d'accord avec ses ennemis, et elle écrivit à un homme affidé, Alboin, qu'elle avait auprès de lui, de le tuer et de prendre sa place. Alboin, après avoir lu la lettre, la déchira, et en jeta les fragments; mais ils furent recueillis, réunis et reportés à Warnachaire, qui dès lors ne songea

[1] Judicio francorum electorum. (Fredeg. cap. 40, p. 429.) Le Warnachaire dont il est question ici n'est pas le même qui avait été maire de Bourgogne au commencement du règne de Thierri. Le premier de ce nom était mort en 599.

plus qu'à prendre des mesures pour que Brunehault, non plus qu'aucun de ses arrière-petits-fils, n'échappât à la vengeance nationale [1].

Dans tout le royaume on était également las d'une honteuse et cruelle tyrannie; dans tout le royaume, le parti mécontent assuré de sa force, ne se pressait pas d'agir pour mieux se concerter. Il sentait que le sceptre royal était devenu complètement impuissant, que les seuls ordres qui convenaient à la nation, étaient exécutés, et il voulait attendre l'occasion favorable pour faire disparaître jusqu'au dernier rejeton d'une race odieuse. Warnachaire, bien sûr du sentiment universel, dissimula; il ramena de Germanie Sigebert, avec une armée peu considérable; il envoya à des postes éloignés les troupes qu'il savait plus dévouées à Brunehault; il persuada à celle-ci de revenir avec tous ses petits-fils, dans le royaume de Bourgogne, tandis que les messagers royaux continuaient à parcourir l'Austrasie pour rassembler une armée. Les grands, que pour la première fois Frédégaire appelle ici les barons de Bourgogne, *Burgundiæ farones*, comprenant sous ce nom les évêques avec les autres seigneurs, ressentaient contre Brunehault une haine égale à celle des Austrasiens. Cependant leur armée se rassembla sous le commandement nominal de Sigebert, et elle s'avança dans la Champagne [2].

Ce fut entre la Marne et l'Aisne, non loin de cette dernière rivière, que l'armée de Sigeberg rencontra celle de Clothaire II. Celle-ci était déjà grossie par un grand nombre d'Autrasiens qui suivaient les ordres d'Arnolphe et de Pepin, tandis que dans l'armée de Sigebert les ducs bourguignons Roccon, Sigvald et Eudelane, ainsi que le patrice Aléthée, n'attendaient qu'un signal de Warnachaire pour se déclarer contre la reine. Brunehault se voyait cependant suivie par un assez grand nombre de soldats pour espérer la victoire. Les deux armées se rangèrent en bataille, mais au signal de la trompette, les Austrasiens et les Bourguignons, au lieu de soutenir le choc des Neustriens, tournèrent immédiatement le dos. Clothaire, qui en était prévenu d'avance, les poursuivit sans acharnement, mais avec assez d'activité pour que les princes ne lui échappassent pas. En effet, il ne leur donna point de relâche des bords de l'Aisne jusqu'à ceux de la Saône; et dans cette poursuite, Brunehault, Sigebert, Corbe et Mérovée furent successivement amenés

[1] Fredeg. cap. 40, p. 429. — Aimoini., lib. IV, cap. 1, p. 116. — Hadriani Valesii, lib. XVII, p. 564

[2] *Ibid.*, cap. 41, p. 429.

au vainqueur. Le second des fils de Thierri, Childebert, qui s'était enfui à cheval, ne fut jamais retrouvé. Ce fut le connétable Herpon, comte de la ville d'Orbe, dans la Bourgogne transjurane, qui arrêta Brunehault, avec Theudelane, sœur de Thierri. Clothaire en la voyant donna l'essor à toute la haine que sa mère Frédégonde lui avait transmise, et qu'il avait nourrie lui-même trente ans, dès le commencement de sa vie et de son règne. Il lui reprocha d'avoir causé la mort de dix rois de France, et parmi ceux-là il comptait tant ceux que Frédégonde avait fait assassiner, que Thierri et ses trois fils qu'il voulait faire périr lui-même. Pendant trois jours il la livra à des tourments divers, et la fit promener sur un chameau, à la vue de toute l'armée ; puis l'ayant fait lier par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval indompté, il l'abandonna à ses ruades ; les champs furent semillés de lambeaux des clairs de cette malheureuse mère de tant de rois. Clothaire fit aussi tuer deux de ses arrière-petits-fils, Sigebert et Corbe, mais il fit conduire en Neustrie Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonds de baptême ; il le recommanda au comte Iugobaud, et il lui permit de vivre. Warnachaire, en récompense de ses services, fut confirmé dans la mairie de Bourgogne, et le roi s'engagea envers lui, par serment, à ne point le destituer jusqu'à la fin de sa vie. Radon fut élevé à la mairie d'Austrasie [1].

Ainsi périt Brunehault, fille, sœur, mère et aïeule de rois, et l'une des plus puissantes reines dont la terre ait vu se prolonger la domination. C'était en 566 qu'elle était venue en France pour épouser Sigebert ; et, dans le cours de quarante-huit ans, quoiqu'elle eût souvent éprouvé une fortune contraire, elle avait toujours su se relever par la force de son caractère, par un courage indomptable, de rares talents, et un art pour gouverner les hommes que ne posséda au même degré aucun des princes de la première race. Vindicative et ambitieuse, elle ne connut ni la pitié ni l'amour, et elle sacrifia à son ressentiment ou à l'accroissement de son pouvoir ceux qui lui tenaient de plus près par les liens du sang. Cependant on l'accusa aussi de beaucoup de crimes qu'elle n'avait point commis ; on parla de son libertinage à une époque

[1] Fredeg. Chron. cap. 42, p. 427. — Chron. vetus Moissiacense, p. 651. — Gesta reg. francor. cap. 40, p. 567. — Adonis Vienn. p. 669. — Aimoini Monach. lib. IV, cap. 1, p. 117. — Hermanni contracti, p. 326. — Append. ad Chron. Marii. Ep. p. 19. — Chron. de Saint-Denis, liv. IV, ch. 19, p. 207. — Vita sancti Columb. Abbat. à Jona Mon. cap. 58. p. 482.

Digitized by Google

où l'âge avait probablement glacé un sang longtemps brûlant; et ce qui reste d'avéré parmi ses forfaits ne passe point la mesure commune des rois de la race de Clovis. Ceux qui la condamnèrent, et qui la firent périr, n'étaient pas moins féroces qu'elle, et n'avaient pas ses talents. Son zèle religieux se manifesta, soit par la protection qu'elle accorda constamment aux missions nombreuses que le pape Grégoire le Grand envoya de son temps pour convertir l'Angleterre, et qui se recrutaient toujours dans ses États, soit par le nombre prodigieux d'églises et de couvents qu'elle fit batir dans toutes les parties du royaume. L'architecture semble avoir été son principal luxe; elle y consacra les trésors qu'elle amassait par les concussions qui ont souillé sa mémoire et qui causèrent sa ruine, et elle donna à toutes ses constructions un caractère de grandeur imposante qui frappait l'imagination du peuple. Ses monuments, sa puissance et son malheur avaient fait une impression si profonde dans l'esprit des hommes, qu'on lui attribua ensuite un grand nombre d'ouvrages qui n'étaient point d'elle. Tout ce qu'on rencontrait de grand, de fort, de durable, prenait le nom de Brunehault. Il y a en Belgique, et peut-être encore dans d'autres provinces, des *chaussées de Brunehault*, dont les larges pavés et la construction inébranlable semblent plutôt signaler un ouvrage romain. On montrait, dans la forêt Leccinienne, près de Bourges, un château de Brunehault; une tour de Brunehault, à Étampes; la pierre de Brunehault, près de Tournay; le fort de Brunehault, près de Cahors, et son nom redouté était encore répété de bouche en bouche par un peuple qui n'avait plus de souvenir d'aucun de ses contemporains [1].

[1] Le père Mariana a fait l'apologie de Brunehault dans son *Histoire d'Espagne*, et Velly s'est imposé la même tâche dans l'*Histoire de France*. Le premier a discuté avec adresse les preuves historiques, le second a cru pouvoir s'en dispenser; car il n'est pas probable à ses yeux qu'une si grande reine, apparentée à tant de rois, ait pu se rendre coupable de crimes si odieux. Le caractère de Brunehault et les preuves de ces forfaits, comme les monuments de sa grandeur, sont appréciés avec jugement par Adrien de Valois, liv. XVII, p. 577-586.

CHAPITRE X.

Règnes de Clothaire II, Dagobert et Sigebert III. 613-656

Après la mort de Brunehault, Clothaire II réunit toute la nation des Francs sous son sceptre, comme son aïeul Clothaire Ier l'avait réunie une première fois, en 558. Mais la monarchie des Francs fut à peine maintenue trois ans sous Clothaire Ier; elle continua vingt-cinq ans à ne faire qu'un seul corps sous Clothaire II et son fils Dagobert, quoique l'un et l'autre, après quelques années de règne, se crurent obligés de faire couronner aussi leur fils aîné. L'interruption des guerres civiles pendant un quart de siècle, l'administration, pendant tout aussi longtemps, de deux rois arrivés l'un et l'autre à la force de l'âge, renouvelèrent la vigueur de l'empire français, et le replacèrent au premier rang dans l'Occident, au-dessus de toutes les nations barbares, et au niveau de l'empire d'Orient. Ce fut une époque de prospérité nationale; mais les monuments nous manquent presque absolument pour la connaître; et ses rois, ses grands personnages, passent devant nous comme des ombres fugitives que nos yeux ne peuvent point saisir.

Clothaire II survivait seul, à cette époque, entre tous les descendants de Clovis, entre tous ces rois chevelus qui tiraient leur origine du demi-fabuleux Mérovée. Sept frères, ses aînés, avaient péri avant lui; tous les fils de Gontran, de Sigebert, de Childebert, de Thendebert et de Thierri, avaient été moissonnés par des mains criminelles, comme pour lui faire place. Lui, qui était chargé de toute la haine que Chilpéric et Frédégonde; auteurs de ses jours, avaient méritée par leurs forfaits, il réunissait seul tous les titres de la maison royale, et sa fortune l'avait protégé trente ans contre de puissants ennemis qui, dès son berceau, avaient voulu l'écraser. Il devenait enfin, dans son âge mûr, l'élu de la nation. Les Austrasiens et les Bourguignons l'avaient choisi pour se

délivrer de leurs rois légitimes ; la moitié de ses sujets neustriens, qui avaient été violemment arrachés à son sceptre, se réjouissaient d'être rendus à leurs compatriotes ; les Aquitains, si longtemps partagés entre les autres rois, et toujours victimes de toutes les guerres civiles, entrevoyaient pour eux quelque repos, et l'allégresse était universelle.

« Clothaire II, nous dit Frédégaire, était doué d'une grande pa-
» tience, instruit dans les lettres, craignant Dieu, et rémunérant
» généreusement les églises et les prêtres ; il faisait aux pauvres de
» grandes aumônes, et il se montrait plein de bénignité et de piété
» envers tout le monde. Seulement il s'adonnait à la chasse des bêtes
» fauves avec trop d'assiduité, et sur la fin de sa vie, il se livra trop
» aux suggestions des femmes et des jeunes filles. C'est du moins de
» cela que ses leudes l'ont blâmé [1]. »

Il s'en faut de beaucoup que ces mots nous donnent une idée claire ou du caractère ou du gouvernement de Clothaire II, et cependant nous ne pouvons avoir recours à aucun autre historien pour nous le faire connaître. L'auteur des Gestes des rois francs laisse, à cette époque, un grand vide dans son récit, toujours entremêlé de tant de fables ; quelques chroniques écrites au siècle suivant, peuvent tout au plus servir à établir certaines dates, et les actions que Frédégaire lui-même raconte de ce roi, dont il a loué la justice et la douceur, sont à la fois féroces et arbitraires. Les historiens modernes, il est vrai, ont, après un intervalle de mille ans, suppléé à ce silence des contemporains ; ils étaient fatigués, et leurs lecteurs l'étaient sans doute aussi, de tant de forfaits et de souffrances, et ils ont jugé le moment opportun pour tracer d'imagination un tableau de prospérité, d'ordre public et de bonheur. Le sage Adrien de Valois lui-même est tombé dans cette faute [2]. Pour nous, il nous semble que l'histoire ne peut servir d'instruction que lorsque les faits découlent les uns des autres de la même manière que les principes. Il est triste de trouver, dans le sujet qu'on traite, la monotonie du crime ; mais quand les causes n'ont point changé, les effets ne doivent pas changer non plus, et ce n'est pas l'invention de l'historien qui doit introduire de la variété dans son histoire.

Les trois royaumes que réunissait Clothaire avaient chacun leur maire

[1] Fredegarii, Chron. cap. 42, p. 430.
[2] Hadr. Valesii rerum Francicarum, t. III. lib. XVIII. p. 1.

du palais ; Gundoland avait succédé à Landeric dans la Neustrie, Warnachaire gouvernait la Bourgogne, et Raddon l'Austrasie : tous trois, au lieu de lutter avec Clothaire, paraissaient s'être plutôt attachés à le seconder dans le projet de ramener à l'obéissance les grands qui exerçaient tout pouvoir dans les provinces. Si nous connaissions un peu mieux la constitution de la monarchie, peut-être trouverions-nous que le maire, comme le justiza, chez les Arragonais, était le représentant, non des grands, mais des hommes libres ; qu'il était pris, en général, dans la seconde classe de la société, et qu'il était chargé de réprimer les usurpations de l'aristocratie bien autant que celles des rois.

En effet, la condition des Francs avait bien changé dans les Gaules. Ces guerriers qui, à la suite du conquérant, paraissaient tous égaux, qui ne se faisaient alors remarquer ni par leur pouvoir ni par leurs richesses, qui votaient en commun, au champ de mars, sur les lois, sur les jugements, sur les expéditions militaires : lorsqu'ils eurent conquis les opulentes provinces de l'empire, s'attribuèrent de grandes propriétés territoriales qu'ils firent valoir par l'esclavage. Dans le cours de peu de générations, les uns s'élevèrent, d'autres s'appauvrirent, et leurs rangs se réglèrent bientôt sur leurs richesses. Le langage même des historiens indique le progrès de l'esprit aristocratique. Grégoire de Tours n'a point occasion de parler de distinctions de rang pendant le règne de Clovis et de ses fils ; mais, sous le règne des fils de Clothaire, il parle plus d'une fois des *optimates*. Frédégaire désigne le même ordre, en Austrasie, par le nom de *proceres;* en Bourgogne, par celui de *Burgundiæ farones*, comme s'ils formaient déjà une caste séparée parmi les citoyens [1]. Le nom de *leudes*, qui d'abord était commun à tous les guerriers, semble aussi devenir, dans son récit, une distinction honorifique. Deux siècles plus tard, le moine Aimoin retravailla le texte de Grégoire et de Frédégaire, à peu près comme, dans certains colléges, on fait faire aux écoliers des amplifications. Mais Aimoin, dans son récit, substitue toujours *les prélats*, *les grands et la noblesse*, à la désignation de *la nation des Francs*, qu'employait son auteur original [2].

Les progrès de l'aristocratie, quoiqu'ils fussent le plus souvent la conséquence de concessions volontaires, inspiraient de la jalousie et du

[1] Fredg. Chron. cap. 44, p. 431, cap. 52. p. 433.

[2] Aimoini, lib. III, cap. 91, p. 112. — Nobilitas Burgundiæ. proceres, principes, lib. IV, cap. 9, p. 121. Pontifises et primates.

ressentiment à ceux qui se voyaient dépouiller des droits que tous avaient possédés en commun. Aussi le peuple voyait-il avec plaisir les grands qui l'opprimaient en butte aux attaques de l'autorité royale, et applaudissait-il souvent à ces exécutions sanglantes par lesquelles des rois, dont on loue la vertu, recouvraient un pouvoir qui avait échappé au peuple. C'est ainsi que Clothaire II est loué, par Frédégaire, pour avoir rétabli la paix dans la Bourgogne transjurane, « en faisant périr » par le glaive plusieurs de ceux qui se conduisaient avec iniquité, » et parmi eux, le patrice Aléthée, l'un de ceux auxquels il avait dû sa victoire sur Brunehault [1].

Clothaire II réunissait probablement, chaque année (614), les comices du royaume, auxquels appartenait le pouvoir législatif. Il nous reste une seule de ses ordonnances, publiée à Paris, le 15 des kalendes de novembre, la trente et uuième année de son règne; elle est revêtue de l'autorité *des prélats de son royaume, et des autres grands optimates et fidèles, rassemblés en concile;* et elle est, en effet, signée par soixante et dix-neuf évêques des Gaules : aucun concile national n'en avait encore réuni un si grand nombre. Cette ordonnance, à plusieurs égards, restreint l'autorité royale; elle garantit le droit du peuple à l'élection de ses évêques; elle empêche qu'on ne donne à ceux-ci des successeurs de leur vivant; elle soustrait toutes les personnes ecclésiastiques à la juridiction des officiers royaux; elle met un terme aux exactions qu'éprouvaient les provinces par la création de nouveaux impôts, et elle prononce l'abolition de tout tribut introduit dans les trois royaumes depuis la mort des rois Gontran, Chilpéric et Sigebert; enfin, elle ordonne la restitution de toutes les confiscations qui avaient été la conséquence de la guerre civile [2].

Nous ne savons plus rien sur Clothaire, pendant plusieurs années, si ce n'est qu'en 617 il dispensa les Lombards d'un tribut de douze mille sous d'or auquel ils s'étaient soumis; qu'en 618, il perdit sa femme, Bertrude, à laquelle il était toujours demeuré fidèle; qu'en 622 enfin, il s'associa son fils Dagobert, auquel il céda la couronne d'Austrasie [3].

Cette dernière résolution était la conséquence du mécontentement que manifestaient les Austrasiens soumis au roi de Neustrie. Il leur

[1] Fredegarii, cap. 43, 44, p. 430. — Aimoini, lib. IV, cap. 6, p. 120.
[2] Baluzii. Capit., t. 1, p. 21. — Scr. franc, t. IV, p. 118. — Hadriani Valesii, lib. XVIII, p. 5. — Fredeg. cap. 44, p. 431.
[3] Fredegarii, cap. 45. 46, p. 431, 432.

semblait avoir perdu, avec leur roi, leur indépendance; ils regrettaient le recours contre l'oppression ouvert auprès du trône, les grâces que répandait la cour de Metz, et le lustre qu'elle donnait à leur capitale. Le partage du royaume entre tous les fils des rois avait été, sans doute, la conséquence du désir des peuples de rapprocher d'eux le souverain, bien plus que du caprice des rois; et, dans un temps où l'administration générale était si mal entendue, où les seigneurs éloignés du trône affermissaient si vite leur indépendance, ces partages avaient peut-être été avantageux non-seulement à l'autorité royale.

Dagobert n'avait pas probablement plus de quinze ans lorsqu'il fut envoyé en Austrasie; mais Arnolphe et Pepin, les mêmes seigneurs qui avaient procuré la couronne à son père, et dont le second avait été revêtu de la mairie austrasienne, lui furent donnés pour gardiens et pour conseillers. Arnolphe était alors, ou fut peu après, évêque de Metz. Avant d'être prêtre, il avait eu un fils nommé Ansigise, qui avait épousé Begga, fille de Pepin, maire du palais. De ces époux naquit Pepin d'Héristal, père de Charles Martel, aïeul de Pepin le Bref, et bisaïeul de Charlemagne. Les possessions de Pepin paraissent s'être étendues, entre la Meuse et le Rhin, dans le pays de Liége et de Juliers; celles d'Arnolphe, dans le pays Messin; c'étaient les provinces les plus importantes du royaume d'Austrasie, tel que Clothaire l'avait cédé à son fils; car il en avait retranché toutes les possessions dans l'Aquitaine et la Provence, qui n'avaient aucune contiguïté avec la France orientale, et il lui avait donné pour frontières les Ardennes et les Vosges. Il est vrai que les nations germaniques d'outre-Rhin, les Allemands, Bavarois, Thuringiens, Saxons et Frisons, étaient supposés relever de la couronne d'Austrasie, et que ces peuples, commençant enfin à se civiliser, reconnaissaient aussi un peu mieux l'autorité royale [1].

Non loin de l'extrémité orientale de la domination des Francs en Germanie, les Avares maintenaient, dans la Hongrie et la Transylvanie, l'empire qu'ils y avaient fondé soixante ans auparavant : ils avaient soumis à leur joug les Vénèdes ou Hénèdes (623), peuple slave qui habitait la Bohême; ils les forçaient à combattre à l'avant-garde de leurs armées; ils venaient avec leurs troupeaux parcourir les champs des Vénèdes; car il semble que les Avares n'avaient point encore renoncé

[1] Fredegarii Chron. cap, 47, p. 452. — Gesta Dagoberti regis. cap. 12 et 13, p. 582. — Hadriani Valesii, lib. XVIII, p. 20.

à la vie errante des peuples pasteurs, et leur retour était signalé chaque année par l'enlèvement des femmes et des filles de leurs sujets. Tant d'outrages avaient enfin déterminé les Vénèdes à la révolte, lorsqu'un Franc de Sengaw, dans le Hainaut, nommé Samo, parut au milieu d'eux, et se mit à leur tête; ce Franc, homme considéré dans son pays, avait formé une association nombreuse de ses compatriotes pour exercer le commerce du Levant. Les marchandises de Constantinople et de l'Orient arrivaient à la Germanie et à la Gaule par la vallée du Danube. Les convois qui remontaient ce fleuve, du Pont-Euxin jusqu'en Bavière, où finissait l'empire des Francs, avaient à traverser un pays sans cesse infesté par les hordes de brigands. Le commerce ne pouvait être exercé qu'à main armée; il demandait les talents d'un général, au moins autant que ceux d'un marchand; les plus nobles parmi les Francs ne croyaient point déroger en exerçant cette profession. Samo, avec ses braves compatriotes, se joignit aux Vénèdes contre les Avares; il remporta sur les derniers une grande victoire, et il montra tant d'habileté et de vaillance que les Vénèdes le choisirent pour roi, et demeurèrent pendant trente-cinq ans sous sa domination. Cette révolution contribua à étendre le crédit des Francs jusque sur les frontières de l'empire d'Orient, et à attirer de nouveaux spéculateurs sur la route qui conduisait de la Germanie à la Grèce [1].

L'empire français avait remplacé l'empire d'Occident; il occupait le même rang dans la chrétienté, et il s'élevait de même au-dessus de tous les barbares. Tous ceux-ci s'étaient corrompus dès qu'ils avaient commencé à jouir de leurs conquêtes, et dès la seconde ou la troisième génération, ils avaient été hors d'état de défendre les pays que la valeur de leurs ancêtres avaient soumis. La tempérance est facile à ceux qui n'ont rien, mais c'est le chef-d'œuvre de la législation de procurer aux peuples tous les biens de la vie, en les empêchant d'en abuser jamais. Les lumières sont nécessaires pour que la vertu puisse demeurer unie au pouvoir et aux richesses. Les Vandales avaient disparu de l'Afrique, les Ostrogoths de l'Italie; les Suèves de la Lusitanie; les Visigoths, il est vrai, se conservaient en Espagne, mais leur monarchie, réduite par les conquêtes des Francs, par celles même des Grecs sur les côtes, était bouleversée par des révolutions annuelles, et ne devait son indépendance qu'à sa situation presque insulaire. Les Lombards, dont les con-

[1] Fredeg., cap. 48, p. 432. Aimoini, lib. IV, cap. 9, p. 121. — Hadr. Valesii, lib. XVIII, p. 37-46.

quêtes en Italie étaient beaucoup plus récentes, avaient bien dégénéré dans le cours d'un demi-siècle : aussi avaient-ils consenti à payer un tribut aux Francs, et à recevoir leurs ordres à la guerre. Les Angles et les Saxons qui, pendant le cours du sixième siècle, avaient conquis l'Angleterre, et qui y avaient fondé leurs sept royaumes, n'avaient attiré l'attention des étrangers que par leur conversion récente au christianisme, commencée vers 597 par les soins de saint Grégoire le Grand. Les royaumes des Huns, des Gépides, des Bulgares, des Avares, des Slaves, avaient éprouvé des révolutions plus rapides encore. L'empire des Sassanides de Perse, qui pendant quatre cents ans avait tenu tête aux Romains (223-632), penchait déjà vers sa ruine, et Héraclius remportait sur Chosroès II, de 622 à 627, les victoires les plus signalées. Mais à cette époque même commençait dans le Levant une puissance nouvelle, qui devait se rendre plus formidable qu'aucune des précédentes. L'année où Clothaire II partagea avec son fils la monarchie française, et que Dagobert compta pour la première de son règne, est aussi la première de l'hégire, l'ère de musulmans. Mahomet fut chassé de La Mecque le 16 juillet 622 ; neuf ans après il remporta sa première victoire sur les Grecs, et avant que le siècle fût révolu, les successeurs du prophète arabe avaient envahi les Gaules.

Clothaire II avait conservé sur Dagobert les droits d'un père et d'un maître ; mais son autorité était quelquefois disputée dans l'Austrasie : le roi pouvait être mineur, mais la nation était majeure, et les Austrasiens voyaient de mauvais œil que le roi de Neustrie essayât de restreindre ses droits (624). « La quarante et unième année du règne de » Clothaire, nous dit Frédégaire, et lorsque Dagobert régnait déjà » *utilement* en Austrasie (c'est-à-dire, sans doute, lorsqu'il était déjà » sorti de l'enfance), l'un des grands nommé Chrodoald, de la noble » maison des Agilolfinges (les ducs de Bavière), tomba dans la dis- » grâce de Dagobert. Le saint pontife, Arnolphe, et le maire du pa- » lais, Pepin, excitaient son ressentiment aussi bien que les autres » grands qui dominaient en Austrasie ; car Chrodoald, déjà possesseur » d'immenses richesses, envahissait avec cupidité les possessions des » autres ; il se livrait à la superbe, il était plein d'orgueil, et rien de » bon ne se trouvait en lui. Et comme Dagobert voulait déjà le faire » tuer à cause de ses méfaits, Chrodoald s'enfuit chez Clothaire, et le » supplia d'obtenir sa grâce auprès de son fils. Lorsque Clothaire vit » Dagobert, il lui demanda, entre autres discours, la vie de Chrodoald.

» Dagobert promit que si Chrodoald réparait le mal qu'il avait com-
» mis, il ne courrait aucun danger pour sa vie; aussitôt, et sans au-
» cun retard, Chrodoald arriva auprès de Dagobert à Trêves, et il y
» fut tué par l'ordre de Dagobert; car un nommé Berthaire, natif de
» Scharpeigne, tirant son épée, lui trancha la tête à la porte de la
» chambre du roi [1]. » Peut-être, dans cette occasion, l'ordre fut-il moins donné par Dagobert, au mépris de sa parole royale, que par les grands du royaume : nous avons déjà observé que Frédégaire attribue toujours à la personne même du roi ce qui était l'acte du gouvernement. Tant de crimes pèsent déjà sur la mémoire des Mérovingiens, qu'il faut être attentif à n'en pas charger encore le tableau.

« L'année suivante (625), continue Frédégaire, Dagobert, d'après
» l'ordre de son père, vint en habit royal, honnêtement accompagné
» de ses leudes, à Clichy, non loin de Paris, et il y reçut pour femme
» Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, sa belle-mère. Mais les noces
» étant terminées le troisième jour, il s'éleva, entre Clothaire et son
» fils Dagobert, une grave contention; car Dagobert demandait que
» tout ce qui avait appartenu au royaume d'Austrasie lui fût restitué,
» tandis que Clothaire se refusait violemment à rendre aucune des
» provinces qu'il en avait détachées. Enfin les deux rois élurent douze
» grands seigneurs de France, pour mettre fin, par leur sentence, à
» cette querelle. Le seigneur Arnolphe, évêque de Metz, fut l'un des
» élus, avec d'autres évêques; lequel, conformément à sa sainteté,
» parla bénignement pour la paix entre le père et le fils. Enfin les
» pontifes et les plus sages parmi les grands les pacifièrent l'un avec
» l'autre. Clothaire rendit à l'Austrasie toutes les provinces contiguës
» qui lui avaient appartenu, et il garda seulement pour lui celles qui
» étaient situées au midi de la Loire ou dans la Provence [2]. » Il ne faut point oublier que Dagobert n'avait alors que dix-huit ans : au lieu de voir dans cette querelle l'ambition d'un fils aux prises avec celle de son père, on doit la regarder comme une contestation entre les deux royaumes, sur le système de division le plus avantageux aux provinces.

[1] Fredeg., cap. 52, p. 433. — Aimoini, lib. IV, cap. 11, p. 122. — Hugo flaviniacensis Chron. Virdunense, p. 360. — Chroniques de Saint-Denys, liv. V, ch. 5, p. 281. — Padr. Valesii, lib. XVIII, p. 46.

[2] Fredeg., cap. 53, p. 434. — Aimoini, lib. IV, cap. 12, p. 123. — Hadriani Valesii, lib. XVIII, p. 47.

La quarante-quatrième année du règne et de la vie de Clothaire II, le maire du palais de Bourgogne, auquel il avait dû principalement sa victoire sur Brunehault, Warnachaire, mourut, laissant une veuve nommée Berthe, que son fils Godinus épousa aussitôt. Soit que Clothaire fût révolté du scandale que donnait un fils épousant sa belle-mère, soit qu'il craignît de voir affermir le crédit d'une famille déjà trop riche, il ordonna au duc Arnebert, qui avait pour femme une sœur de Godinus, de se rendre maître de lui, et de le tuer. Le fils de Warnachaire, attaqué par l'armée royale, reconnut son danger et s'enfuit en Austrasie avec sa femme, pour réclamer la protection de Dagobert, qui s'intéressa vivement pour lui. Clothaire, paraissant céder aux sollicitations de son fils, promit la vie à Godinus, pourvu qu'il renonçât à un mariage incestueux, et qu'il jurât fidélité au roi, sur le tombeau des saints les plus respectés du royaume. Godinus se soumit ; il abandonna sa femme, et, accompagné de ses clients, qui formaient pour lui une petite armée, il prêta serment de fidélité sur la tombe de saint Médard à Soissons, et sur celle de saint Denis à Paris. Clothaire exigea qu'il répétât le même serment sur le tombeau de saint Aignan d'Orléans, et de saint Martin de Tours. Godinus, reprenant confiance dans les promesses royales, renvoya une partie de sa suite avant d'entreprendre ce voyage, et, à son arrivée dans un faubourg de Chartres, il y fut massacré par l'ordre de Clothaire. Plusieurs de ceux qui le suivaient furent aussi tués ; on permit aux autres de s'enfuir, après avoir pillé leurs effets. Ainsi le père et le fils, méprisant les sollicitations l'un de l'autre, firent, chacun à leur tour, périr le suppliant qu'ils s'étaient réciproquement recommandé, et qu'ils avaient feint de recevoir en grâce. Clothaire assembla ensuite à Troyes les états de Bourgogne, et leur proposa d'élire un nouveau maire du palais, en remplacement de Warnachaire ; mais l'assemblée s'y refusa unanimement, aimant mieux se confier à la justice du roi [1].

Clothaire avait des mœurs plus rangées qu'aucun autre des rois mérovingiens ; on ne lui connaît que deux reines, Bertrude et Sichilde ; l'une lui avait donné pour fils Dagobert ; l'autre, Charibert, qui était de quelques années plus jeune, mais qui était né cependant longtemps avant la mort de Bertrude. Ce fut peut-être pour assurer la bonne

[1] Fredeg., cap. 54. p. 434.—Aimoini, lib. IV, cap. 14, p. 123. — Hadr. Valesii, lib. XVIII. p. 52.

Digitized by Google

intelligence entre ces deux frères, que Clothaire fit épouser au premier la sœur de la mère du second. Les deux reines de Neustrie et d'Austrasie, Sichilde et Gomatrude, avaient pour frère un duc Brodulphe, qui jouissait d'un grand crédit parmi les Francs. Dans une assemblée des états des royaumes de Neustrie et de Bourgogne, tenue à Clichy, un grand seigneur saxon, nommé Ægina, fit tuer, en 627, le gouverneur du palais de Charibert. Brodulphe se crut appelé à venger cet affront fait à son neveu; il soupçonna peut-être que l'attaque avait été ordonnée par le roi d'Austrasie, dont Ægina était sujet. Les Neustriens se présentèrent à lui en foule pour lui offrir leurs épées; les Saxons et les Austrasiens, commandés par Ægina, se fortifièrent sur les hauteurs de Montmartre. Une bataille acharnée semblait devoir décider leur différend; Clothaire II parvint enfin à les apaiser, en ordonnant aux Bourguignons de prendre les armes, et de se joindre à celui des deux partis qui consentirait à se soumettre au jugement royal. On ne sait point quel fut ensuite ce jugement, mais le sang des Français ne fut pas versé dans un combat inutile [1].

C'est la dernière action de Clothaire II qui nous soit connue; une profonde obscurité règne sur toute cette époque, et nous ne devons tenter de rien ajouter au laconique récit de Frédégaire. Clothaire II, qui avait régné quarante-cinq ans en Neustrie, on autant qu'il avait vécu, et seize ans en Bourgogne, mourut en 628. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain des Prés, avec les rois de sa famille. Il ne paraît point qu'il eût pris des mesures pour assurer le partage de son héritage entre ses deux fils; et Dagobert, déjà appuyé par toutes les forces de l'Austrasie, prit aussitôt les armes pour s'assurer aussi de la Neustrie et de la Bourgogne. En même temps qu'il appelait à son armée les leudes d'Austrasie, il envoyait des messagers dans la Bourgogne et la Neustrie, pour demander à ces peuples de le reconnaître pour leur roi. Les évêques et les leudes de Bourgogne vinrent à sa rencontre jusqu'à Reims, et se soumirent à lui. Les grands de Neustrie étaient convoqués à Soissons; mais leur assemblée ne fut pas complète. Tandis que ceux qui s'étaient rendus dans cette ville reconnurent Dagobert, les autres, se rangeant sous les étendards de Brodulphe, choisirent Charibert pour leur roi, et lui formèrent une armée dans les provinces méridionales du royaume [2].

[1] Fredegarii, cap. 54, p. 435.
[2] *Ibid.*, cap. 56. p. 435. — Gesta Dagoberti regis, cap. 15 et 16, p. 383. —

Déjà Dagobert était maître de toute la Bourgogne, d'une partie de la Neustrie, et des trésors qui avaient appartenu à son père; cependant, soit qu'il n'osât pas poursuivre la guerre contre son frère dans la France méridionale, ou qu'il éprouvât pour lui quelque compassion, comme Frédégaire le donne à entendre, il traita avec lui par l'entremise des grands de ses États. Apparemment que le crédit de Brodulphe s'étendait surtout sur l'Aquitaine, puisque ce fut le royaume qu'il obtint en partage pour son neveu; toutefois, depuis 567, l'Aquitaine avait cessé de former un État, et ses provinces, héritage de Charibert Ier, avaient toujours été partagées entre les trois autres royaumes. Charibert II fit de Toulouse sa capitale; il y habita les palais des anciens rois Visigoths, et il étendit sa domination de la Loire aux Pyrénées, au pied desquelles il remporta quelques victoires sur les Gascons [1].

De son côté, Dagobert, en réunissant la Neustrie et la Bourgogne à l'Austrasie (629), voulut faire le tour de ses nouveaux États. Frédégaire nous raconte son voyage, et son récit est le monument le plus authentique d'un règne dont tous les événements nous sont peu connus. « Il entra en Bourgogne, dit notre auteur, et frappa de tant de terreur » les pontifes, les grands et le reste des leudes de ce royaume, qu'il » en devint l'objet de l'admiration universelle. Il répandait ainsi une » grande joie parmi les pauvres, auxquels il faisait obtenir la justice. » Lorsqu'il arriva à Langres, il prononça ses jugements avec tant » de justice entre les leudes, aussi bien les plus pauvres que les » plus éminents, qu'on dut croire qu'il était entièrement agréable » à Dieu; car il ne recevait aucun présent, il ne faisait aucune » acception de personnes, et il ne laissait dominer que la seule jus- » tice que le Très-Haut chérit. De là il prit le chemin de Dijon et » de Saint-Jean de Lône, où il résida quelques jours, avec une forte » volonté de juger le peuple de tout son royaume selon la justice. » Plein de ce désir bienfaisant, il n'admettait point le sommeil dans » ses yeux, il ne se rassasiait point de nourriture, n'ayant d'autre » pensée que de faire que tous pussent se retirer contents de sa pré- » sence, après avoir obtenu justice. Le jour même où il comptait se

Aimoini, lib. IV, cap 16, p. 125. — Gesta reg francor. cap. 42, p. 558. — Chron. Moissiac. p. 651. — Hadr. Valesii, lib. XVIII, p. 65.

[1] Fredegarii, cap. 57, p. 455. — Gesta Dagoberti reg. cap. 15 et 16, p. 583. — Hist. génér. du Languedoc, liv. VII, chap. 1, p. 529. — Had. Valesii, lib. XIX, p. 81.

» rendre de Saint-Jean-de-Lône à Châlons, il entra dans le bain avant » qu'il fit tout à fait jour, et en même temps il fit tuer Brodulphe, oncle » de son frère Charibert. Les ducs Amalgare et Arnebert, avec le pa- » trice Willibad, furent chargés de cette exécution. A Châlons, Dago- » bert continua à accomplir, par amour de la justice, les œuvres qu'il » avait commencées. Ensuite, traversant les villes d'Autun, d'Auxerre » et de Sens, il arriva à Paris. Là il laissa, dans le palais de Reuilly, » la reine Gomatrude, dans le lieu même où il l'avait reçue en ma- » riage, et il éleva au rang de reine Nantechilde, une des jeunes filles » qui l'avaient servie. Jusqu'alors, à partir du commencement de son » règne, il avait surtout suivi les conseils du très-saint évêque de Metz, » Arnolphe, et de Pepin, le maire du palais; et il avait gouverné » l'Austrasie avec tant de bonheur, que ses louanges étaient dans la » bouche de tous les hommes. D'autre part, son *utilité* (son applica- » tion aux affaires) avait inspiré une terreur si forte, que toutes les » nations qui habitent dans le voisinage des Avares et des Slaves, at- » tendaient sa venue. Elles ne doutaient point qu'accomplissant heu- » reusement sa route jusque derrière leurs frontières, il ne soumit » à son empire les Avares, les Slaves, et tout le reste des nations, jus- » qu'aux lieux qui appartiennent à la main publique. » C'est ainsi que Frédégaire appelle toujours l'Empire, qui, même à Constantinople, usurpait encore le nom de république. « Après la retraite de saint » Arnolphe (qui s'enferma dans un couvent qu'il avait bâti dans les » Vosges), Dagobert continua de se servir des conseils de Pepin le ma- » jordome, et de Cunibert, évêque de la ville de Cologne; et, forte- » ment admonesté par eux, il gouverna les nations qui lui étaient sou- » mises, jusqu'à son retour à Paris, avec tant de prospérité et d'amour » de la justice, qu'aucun des rois francs ses prédécesseurs, n'avait ob- » tenu plus de gloire. Mais la huitième année de son règne (630), » comme il faisait le tour de l'Austrasie avec une pompe royale, il » appela à son lit une jeune fille, nommée Ragnetrude, dont il eut la » même année, un fils, nommé Sigebert. Revenant ensuite dans la » Neustrie, et s'affectionnant au palais de son père, Clothaire, il résolut » d'y fixer sa résidence. Là, oubliant entièrement la justice qu'il avait » auparavant chérie, il ne s'occupa plus qu'à remplir ses trésors des » dépouilles des églises, et des biens de ses leudes, qu'une cupidité » insatiable lui faisait recueillir de toutes parts. S'abandonnant sans » mesure à la luxure, il avait, à l'exemple de Salomon, trois reines et

« un grand nombre de concubines. Les reines étaient Nantechilde, « Wulfegunde et Berchilde; quant aux noms des maîtresses, comme il « en avait beaucoup, j'ai redouté la fatigue de les insérer dans cette « chronique. Son cœur s'était ainsi détourné et retiré de la pensée de « Dieu; cependant, comme il accordait d'abondantes aumônes aux « pauvres, si la cupidité n'avait enfin mis un terme à ses charités, il « aurait sans doute mérité le royaume de la vie éternelle [1]. »

Le compte que Frédégaire rend du caractère de Dagobert, de son amour pour la justice, de la terreur qu'il inspirait, et de son intempérance, peut paraître quelquefois inconséquent; mais il porte l'empreinte du siècle barbare où il fut écrit, et des opinions de l'auteur; on sent sa bonne foi, lors même qu'on est le moins disposé à adopter son jugement. Les autres écrivains auxquels nous pouvons avoir recours, sur le règne de Dagobert, n'inspirent point une même confiance. Son biographe, moine de Saint-Denis, qui vivait au neuvième siècle, a recueilli sur lui les fables les plus absurdes. L'auteur des Gestes des rois francs, qui paraît avoir vécu en 720, se montre tout aussi crédule et tout aussi ignorant. De nombreuses Vies des Saints ont servi, aux écrivains postérieurs, à suppléer à la brièveté de Frédégaire; mais leurs auteurs, quoique souvent contemporains, ne peuvent que nous égarer. Ce sont des moines, qui se montrent absolument incapables de discerner le vrai ou le vraisemblable, pour tout ce qui se passait en dehors de l'enceinte de leur couvent. Tantôt ils adoptent les contes populaires les plus absurdes, tantôt ils confondent eux-mêmes les événements, par une fraude pieuse, pour faire jouer à leurs saints un rôle plus glorieux. Ces récits brouillent tellement la géographie, la chronologie, les noms les mieux connus, les faits les plus avérés, que les miracles qu'ils racontent avec profusion sont encore la partie la moins incroyable de leurs récits. Les érudits du dix-septième et du dix-huitième siècles ont rétabli les noms altérés, rectifié la chronologie, supposé des fautes de copiste là où la géographie était violée, supprimé les circonstances les plus absurdes, expliqué les autres par des conjectures, et ils ont ainsi glané, dans les Vies des Saints, quelques actions et quelques dates; mais la source en est si suspecte qu'il vaudrait mieux peut-être s'en abstenir entièrement [2].

[1] Fredegarii, cap. 58, 59, 60, p. 457.

[2] Gesta Dagoberti regis, cap. 21, 22. p. 585. — Gesta regum francor. cap. 41, 42, p. 568. Les bénédictins ont recueilli parmi les historiens de France, tome III,

Lorsque Dagobert, âgé de vingt-trois ou vingt-quatre ans, voulut s'abandonner à ses passions honteuses, il retira sa confiance à Pepin, maire d'Austrasie, pour se livrer aux conseils du Neustrien Æga, qui avait été formé à la cour de son père, Clothaire II. Il força même Pepin à quitter l'Austrasie, pour vivre à Paris sous sa surveillance. En 630, il le chargea de conduire à Orléans son fils Sigebert, pour y être présenté au baptême par Charibert son frère. Le roi d'Aquitaine, qui s'avança jusqu'à cette ville, ne paraît point avoir eu d'entrevue avec Dagobert. Il mourut en 631, peu après son retour à Toulouse. Dagobert fit aussitôt saisir son trésor, et égorger son fils, nommé Chilpéric, qu'il laissait en bas âge [2]. On a prétendu que Charibert avait laissé deux autres fils encore, nommés Boggis et Bertrand, qu'il avait eus de Gisèle, fille d'Amand, duc des Gascons; que ceux-ci, protégés par leur aïeul maternel, échappèrent aux embûches de leur oncle, et recouvrèrent plus tard l'héritage de leur père. Telle fut, dit-on, l'origine du duché d'Aquitaine. La généalogie de ces ducs est fondée sur une charte de Charles le Chauve, de l'an 845; mais peut-être, dès cette époque, faut-il se défier de la vanité des grands seigneurs, qui cherchaient à se donner une origine royale. Les noms de Boggis et de Bertrand ne semblent point appartenir à la race mérovingienne, et aucun duché n'avait encore été donné en apanage à aucun fils de roi [3].

De même que celui de Clothaire II, l'empire de Dagobert s'étendait des Pyrénées jusqu'aux bords de l'Elbe, et de l'Océan occidental jusqu'à la Bohême et la Hongrie, occupées par les Vénèdes et les Avares. Une aussi vaste monarchie inspirait à ses voisins un respect mêlé de crainte. Les Lombards d'Italie permirent plus d'une fois à Dagobert de se mêler dans leurs affaires domestiques, de prendre, entre autres, la protection de leur reine Gondeberge, sa parente, qui avait élevé au trône Rotharis, duc de Brescia, et qui avait été ensuite victime de son ingratitude [3]. En Espagne, l'alliance de Dagobert fit élever sur le trône des Visigoths Sisenand à la place de Suintilla. Le premier fut conduit

p. 509, des extraits de la vie de dix-sept saints contemporains de Dagobert. Adrien de Valois, qui leur a emprunté plusieurs circonstances, met aussi leur inconséquence sous un plus grand jour. Celle entre autres du biographe de Saint-Amand, à l'occasion du baptême du fils aîné de Dagobert. (Hadr. Valesii. lib. XIX, p. 95.)

[1] Fredeg. cap. 61, 62, 67, p. 437, 439. — Hadr. Vales. lib. XIX, p. 102.

[2] Hist. génér. du Languedoc, liv. VII, ch. 5, page 332. — *Ibidem*, note 83, page 688, et preuves. page 86.

[3] Fredegarii, cap. 70, 71, p. 440.

jusqu'à Saragosse par deux ducs bourguignons, lieutenants du roi franc, et il reconnut leur assistance au prix de deux cent mille sous d'or [1].

Sur la frontière la plus orientale de l'empire franc, les lieutenants de Dagobert éprouvèrent quelques revers. Le commerce du Danube, qui avait élevé Samo sur le trône des Vénèdes, attirait dans ces contrées un nombre toujours plus grand d'aventuriers français. Leurs caravanes, établissant une communication entre le Levant et le Couchant, se chargeaient des manufactures de la Grèce et des épiceries de l'Inde, qu'elles répandaient dans la Germanie et la Gaule: elles étaient préparées à repousser avec vaillance les voleurs scythes et sarmates, qui souvent, par grandes bandes, les attendaient au passage. Mais le Danube séparait le pays des Vénèdes de celui des Avares, leurs ennemis; et, dans une expédition des premiers contre les seconds, une nombreuse et riche caravane de marchands francs fut attaquée par les Vénèdes, dépouillée de toutes ses richesses, et en partie massacrée. Dagobert envoya au roi Samo un Franc, nommé Sicharius, pour lui demander réparation; et celui-ci, n'obtenant pas assez tôt la justice qu'il croyait lui être due, reprocha insolemment au roi des Vénèdes d'oser désobéir au roi des Francs, son maître. Samo répliqua qu'il était l'allié de Dagobert, et non son serviteur; et Sichaire répondit avec arrogance qu'un roi chrétien, serviteur de Dieu, ne pouvait être l'ami ou l'allié de chiens, de mécréants, et d'idolâtres. « Gardez, reprit Samo, que ces » chiens ne vous fassent voir qu'ils savent mordre les mauvais servi- » teurs de Dieu [2]. »

Dagobert fit alors attaquer en même temps le pays des Vénèdes par les Lombards, les Allemands et les Austrasiens. Ariowald, qui régnait à cette époque sur les Lombards, sans être sujet de Dagobert, n'osait point se refuser à ses invitations; il s'avança par le Frioul; Chrodebert, duc des Allemands, marcha sur la droite du Danube; les Austrasiens, sur la gauche. Samo avait réservé toutes ses forces pour combattre les derniers; aussi les Lombards et les Allemands revinrent du pays des Vénèdes, en ramenant un grand nombre de captifs. Mais les Austrasiens rencontrèrent l'armée de Samo dans un lieu nommé Wogastiburg. Le combat dura trois jours; enfin, les Francs furent défaits avec une perte immense; ceux qui réussirent à s'échapper abandon-

[1] Fredegarii. cap. 73. p. 441.
[2] *Ibid.* cap. 68, p. 439.

nèrent tous leurs bagages. Les Vénèdes, à leur tour, pénétrèrent à plusieurs reprises dans la Thuringe, et la dévastèrent, ainsi que d'autres provinces de la Germanie. Dervan, duc des Urbiens, peuple de race esclavonne, qui jusqu'alors avait obéi aux Francs, prit cette occasion pour secouer leur joug, et se mettre sous la protection du roi Samo [1].

Dans le même temps, les Avares de la Pannonie éprouvèrent aussi une révolution. Deux prétendants se disputaient la couronne; l'un, de la race des Huns, l'autre, de celle des Bulgares. Après un combat entre les deux peuples, soumis jusqu'alors à un même monarque, les Bulgares, vaincus, furent chassés de la Pannonie. Neuf mille guerriers de cette nation, avec leurs femmes et leurs enfants, se présentèrent sur la frontière de l'Austrasie, et demandèrent à Dagobert de leur assigner quelque part des quartiers dans le vaste empire des Francs. Dagobert ordonna aux Bavarois de les recevoir dans leurs maisons. En effet, pendant l'hiver suivant, ils furent distribués dans les villages de Bavière, à de grandes distances les uns des autres; mais bientôt Dagobert, ne sachant où les établir ensuite, et craignant peut-être qu'ils ne lui attirassent des hostilités de la part des Avares, donna ordres aux Bavarois de les massacrer tous en une seule nuit. Ceux qui, pendant six mois, avaient reçu ce peuple fugitif à leur table, qui s'étaient liés envers lui par les rapports sacrés de l'hospitalité, n'hésitèrent point à exécuter cet ordre perfide. Tout périt à la fois, guerriers, femmes et enfants, à la réserve du seul duc Altiæns, qui, avec environ sept cents familles, réussit à s'enfuir chez les Vénèdes, par lesquels ce malheureux reste des Bulgares fut respecté [2].

L'année suivante (632), ou la dixième du règne de Dagobert en Austrasie, on lui annonça que l'armée des Vénèdes était de nouveau entrée en Thuringe. A cette nouvelle, il rassembla, à Metz, l'armée austrasienne, et traversant les Ardennes, il la conduisit à Mayence avec l'intention de passer le Rhin. En même temps il avait appelé à lui l'élite des soldats de la Neustrie et de la Bourgogne, sous leurs ducs et leurs comtes divers. Il n'avait point encore passé le fleuve, lorsque les Saxons lui envoyèrent des députés pour le supplier de leur remettre

[1] Fredeg. — Gesta Dagoberti regis, cap. 27, p. 586. — Hadr. Valesii, lib. XIX, p. 105.

[2] Fredeg cap. 72, p. 441. — Aimoini, lib. IV, cap. 24, p. 130. — Gesta Dagoberti, cap. 28, p. 587. — Chroniques de Saint-Denys, liv. V, ch. 13. page 292. — Hadriani Valesii, lib. XIX, p. 105-108.

les tributs qu'ils payaient à son fisc, s'engageant en retour à résister avec leurs seules forces aux Vénèdes, et à défendre contre eux les frontières des Francs. Les Neustriens entreprenaient à regret un long voyage au travers de la Germanie, pour protéger contre un peuple barbare une province également barbare; ils sollicitèrent Dagobert d'accepter la proposition des Saxons. Les députés de ceux-ci prêtèrent sur leurs armes, selon l'usage de leur nation, le serment de défendre la frontière austrasienne; tandis que le roi leur abandonna le tribut que depuis le règne de Clothaire Ier, leurs ancêtres avaient payé aux rois francs; puis il licencia son armée [1].

Le tribut annuel dont les Saxons avaient demandé à être dispensés à une condition onéreuse (633), n'était que de cinq cents vaches. Pour croire que plutôt de les payer ils préféraient supporter seuls tout le poids de la guerre, il fallait un grand désir de se faire illusion à soi-même. En effet, dès l'année suivante les Vénèdes recommencèrent leurs ravages en Thuringe, sans que les Saxons fissent aucun effort pour les arrêter; mais il avait suffi aux Neustriens de faire manquer l'expédition projetée : les Austrasiens ne mettaient pas plus de zèle à cette guerre; on les soupçonnait même de s'être, à dessein, laissé battre par Samo, deux ans auparavant. Ils se repentaient d'avoir aidé leur roi à soumettre la Neustrie et la Bourgogne; dès lors le siége du gouvernement avait cessé d'être dans leur pays; ils avaient perdu toute influence dans ses conseils; leurs plus grands citoyens étaient même arrachés par lui à leurs foyers, et retenus à sa cour dans une espèce de captivité. Ils réclamaient un monarque indépendant, et Dagobert se décida à les satisfaire. Une de ses maîtresses, nommée Ragnetrude, lui avait donné, en 630, un fils, le premier que son nombreux sérail lui eût encore produit. Il fit couronner à Metz, sous le nom de Sigebert III, cet enfant âgé de trois ans; il le confia aux soins de Chunibert, évêque de Cologne, et du duc Adelgise; car il ne voulut point permettre au maire du palais, Pepin, de retourner en Austrasie. Cependant les pontifes et les grands parurent contents; les Austrasiens furent flattés de voir rétablir à Metz une cour, un trésor et un gouvernement national, et dès lors ils défendirent, avec leur ancienne énergie, les frontières de l'empire franc contre les Vénèdes [2].

[1] Fredeg. cap. 74. p. 441. — Aimoini, lib. IV, cap. 26. p. 131. — Hadr. Valesii, lib. XIX. p. 111.

[2] Fredeg. cap. 75. p. 442. — Aimoini, lib. IV, cap. 26, p. 131. — Hadr. Valesii, lib. XIX, p. 114.

A peine la restauration du royaume d'Austrasie était accomplie (634), lorsque Nantechilde, l'une des reines de Dagobert, lui donna un fils à son tour, qui fut nommé Clovis. Le roi ne voulut point exposer ce nouvel enfant à être dépouillé de son héritage, comme son frère Charibert avait été dépouillé par lui-même. Il lui destina en partage la Neustrie et la Bourgogne, qui, réunies sous le nom de France occidentale, n'égalaient pas même l'Austrasie en étendue. Il marqua avec précision les limites des deux dominations, rendant à la couronne d'Austrasie tout ce qu'elle avait possédé dans l'Aquitaine et la Provence, mais en acceptant formellement le duché de Dentelin, que la violence seule avait détaché de la couronne de Neustrie. Il eut cependant besoin d'employer toute son autorité pour faire renoncer les Austrasiens à leurs prétentions sur ce duché. Le partage fut ensuite confirmé par les serments des prélats, des grands seigneurs, et des leudes des trois royaumes [1].

Les Gascons avaient été contenus quelque temps dans les Pyrénées, même après la mort de Charibert, qui avait remporté sur eux une grande victoire. Mais, en 636, ils recommencèrent leurs incursions, et dévastèrent la Novempopulanie. Dagobert, pour les réprimer, donna ordre à Chadoine, son référendaire, de lever une armée en Bourgogne. Dix ducs s'y rendirent avec leurs troupes, et parmi ceux-ci, huit étaient Francs d'origine, un neuvième Saxon, un dixième Romain. Le bourguignon Willibad, décoré du titre de patrice, y conduisit aussi ses soldats, de même qu'un grand nombre de comtes, qui n'étaient soumis à aucun duc. Ainsi, chacune des nations qui habitaient les Gaules portait les armes sous les mêmes étendards, et participait au pouvoir militaire. Les Gascons, repoussés de la plaine, s'enfuirent dans les défilés des montagnes, où ils se défendirent avec vigueur, dressant derrière chaque rocher des embuscades aux soldats. Cependant un grand nombre d'entre eux avait péri dans ces combats journaliers, d'autres étaient emmenés en captivité, et vendus loin de leur patrie; toutes leurs maisons étaient brûlées, toutes leurs récoltes étaient détruites, et ils se virent enfin réduits à se soumettre à Dagobert, en promettant que leur duc se rendrait à Paris avec les principaux de la nation, pour répéter le serment d'obéir au roi des Francs, et de ne plus molester leurs voisins.

Ce ne fut pas sans crainte qu'Amand, duc des Gascons, s'avança au

[1] Fredeg. cap. 76, p. 442. — Hadr. Valesii, lib. XIX, p. 115.

Digitized by Google

milieu de la France. Un duc des Francs, Arembert, s'était laissé surprendre dans la vallée de Soule, et il y avait été massacré par les Gascons avec les plus nobles seigneurs de son armée. Ses parents, ses héritiers pouvaient se croire obligés à le venger. Aussi, Amand, avec les capitaines Gascons qui l'accompagnaient, au lieu de se présenter à Dagobert, à Clichy, alla-t-il d'abord chercher un refuge dans la basilique de Saint-Denis. Ce ne fut qu'après que ses ennemis eurent juré de garder la paix avec lui, qu'il alla à son tour rendre son hommage [1].

Les Bretons, de leur côté, avaient exercé quelques brigandages dans les provinces des Gaules qui les avoisinaient. Dagobert les menaça de faire marcher contre eux l'armée qui avait dompté les Gascons, s'ils ne réparaient pas le dommage qu'ils avaient causé. Le chef des Bretons, que Frédégaire appelle leur roi, était alors Judicael, qui plus tard renonça au monde, prit l'habit de moine, et fut vénéré comme un saint. Il accourut à Clichy, auprès de Dagobert, lui porta des présents considérables, et fit tous les actes de soumission qui pouvaient assurer la réconciliation de son peuple. Cependant il refusa de dîner avec un prince qui donnait un exemple trop scandaleux de déréglement; il préféra la table d'Audoin, alors référendaire du roi, mais qui plus tard fut évêque de Rouen, et inscrit comme Judicael au rôle des saints. Ce dernier, après avoir signé son traité de paix, se hâta de retourner dans sa province [2].

Dagobert, dont saint Judicael évitait la table comme s'il eût été excommunié, n'était pas également réprouvé par tous les saints. Nous avons vu que saint Audoin, qu'on a depuis appelé saint Ouen, était son référendaire; saint Éloi, ami de saint Ouen, était son orfévre, et de plus son conseiller et son directeur pour toutes les dévotions somptueuses par lequelles Dagobert s'efforçait de racheter ses péchés. C'était en travaillant à des statues de saints et à des ornements d'église qu'Éloi, par son désintéressement et son habileté, avait gagné la faveur du roi. Bientôt il lui communiqua son zèle ardent pour fonder et enrichir des monastères, et alors il ne s'imposa plus le même désintéressement. Saint Éloi, du profit de son orfévrerie, ou plutôt des libéralités du roi, fonda le magnifique couvent de Solignac, où il rassembla cent cinquante religieux; il en fonda d'autres encore qu'il dota tous avec une somptuosité

[1] Fredeg. cap. 78. p. 442. — Hadr. Valesii, lib. XIX. p. 118. — Histoire génér. du Languedoc, liv. VII, cap. 13. page 337.

[2] Fredeg. cap. 78, p. 443. — Gesta Dagoberti. cap. 38, p. 590.

royale. A son exemple, Dagobert faisait consister toute sa religion dans sa libéralité envers les moines. Saint Denis était son patron; il lui bâtit, aux portes de Paris, l'église qui fut ensuite destinée aux tombeaux des rois; il l'orna avec profusion, des matériaux les plus riches; il y fit exécuter les travaux les plus parfaits dont les artistes de cet âge fussent capables. Il ne se fit point scrupule, pour l'enrichir, de dépouiller toutes les autres églises; et tandis que les moines de Saint-Denis célébraient sa prodigalité, ceux du reste de la France se plaignaient de ses extorsions. Dagobert ne s'était pas contenté d'enrichir la basilique du saint, il avait voulu que les moines qui y répéteraient pour lui de continuelles prières, fussent les plus opulents de l'Europe. Leurs possessions étaient distribuées dans toutes les provinces, et le catalogue des donations qu'il leur fit passe toute croyance. Aussi les religieux de cette époque n'hésitèrent point à croire que tant de munificence avait amplement compensé le scandale que Dagobert avait pu donner par ses débauches ou ses cruautés [1].

Dagobert n'avait probablement que trente et un ans, lorsque, au commencement de l'année 638, il se sentit atteint, à Épinay, d'une dyssenterie. Il se fit aussitôt transporter à Saint-Denis, pour avoir l'assistance des prières des moines. Mais bientôt il reconnut les approches de la mort; alors il fit appeler Æga, le plus grand seigneur de Neustrie, et son principal ministre; il lui recommanda la reine Nantechilde et son fils Clovis, puis il mourut le 19 janvier. Les moines qu'il avait comblés de bienfaits, annoncèrent au monde qu'ils étaient assurés de son salut. Un saint, dont l'ermitage était situé non loin des bouches de l'enfer, au volcan de Stromboli, avait vu passer une nacelle dans laquelle les diables emportaient aux tourments éternels l'âme de Dagobert, nue, chargée de fers et accablée de douleurs; mais les trois saints auxquels il avait montré le plus de dévotion, Denis, Maurice et Martin, étaient accourus à son aide, et l'avaient délivré. La représentation de cette légende est au nombre des bas-reliefs qui ornent le tombeau du roi. [2].

[1] Sancti Eligii vita à sancto Audoeno scripta. Script. Franc. t. III, p. 552-556.— Gesta Dagoberti, cap. 17, seq. p. 584, cap. 42, p. 592.

[2] Fredeg. cap. 79, p. 443. — Epitaphium Dagoberti regis, t. II. R. Franc. p. 596. — Aimoini, lib. IV, cap. 33. p. 134. — Gesta Dagoberti, cap. 44, p. 593. — Chroniques de Saint-Denys, liv. V, chap. 19, p. 300. — Hadr. Vales. lib. XIX, p. 126-155.

Ce n'est pas sans regret qu'on quitte l'histoire de Dagobert, sans pouvoir en apprendre davantage sur un prince qui régna sur un empire presque aussi vaste que celui de Charlemagne, qui, comme lui, réforma la législation, car c'est par son ordre que les anciennes lois des Saliens furent publiées, aussi bien que celles des Bavarois et des Allemands; qui couvrit la France de monuments religieux, remarquables par le progrès des arts et de l'opulence qu'ils supposent, et par le goût nouveau qui présida à leur construction. Mais une profonde obscurité couvre toutes ses actions; elle s'épaissit encore pendant tout le siècle qui le suivit. Il est le dernier des rois de la race merovingienne qui ait réellement pu soutenir le sceptre. Après lui commence la succession de ces rois fainéants qui disparaissent dans l'ombre, et qui se dérobent à toutes nos recherches.

Dagobert laissait deux fils, Sigebert III, roi d'Austrasie, âgé de huit ans environ, et Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, âgé de moins de quatre ans. Le premier fut mis sous la tutelle de Pepin, maire du palais d'Austrasie, qui, dès la mort de Dagobert, retourna à Metz, avec une moitié du trésor du feu roi, et reprit pacifiquement possession de sa dignité; le second fut confié à Æga, maire du palais de Neustrie, homme plein de prudence et de patience, ami de la justice, éclairé par l'étude des belles-lettres, et qui donnait avec promptitude les réponses savantes sur le droit qu'on attendait de lui comme grand juge du royaume. C'est le témoignage que lui rend Frédégaire; il ajoute, il est vrai, qu'on l'accusa d'avarice : cependant il fit rendre aux grands de Neustrie et de Bourgogne, un grand nombre de propriétés qui avaient été confisquées sous Dagobert, par des sentences qu'Æga déclara injustes. Malheureusement pour la paix de la France, ces chefs des deux royaumes moururent, Pepin en 639, et Æga en 640, et dès lors les Francs éprouvèrent tout ensemble les troubles résultant des minorités dans les monarchies héréditaires, et ceux résultant des élections contestées dans les monarchies électives [1].

En Austrasie, l'autorité était disputée entre Grimoald, fils de Pepin, qui avait pour lui l'armée et les grands, et Othon, fils d'Uron, qui était précepteur de Sigebert, et qui disposait des courtisans et de la volonté enfantine du monarque. Ce ne fut qu'en 642 que Grimoald parvint à faire tuer Othon, par Leuthaire, duc des Allemands. Dès lors il s'at-

[1] Fredegarii, cap. 80, 85, p. 444, 445.

tribua l'autorité de maire du palais, qui devint entre ses mains bien plus absolue qu'elle ne l'avait été dans celles de son père [1].

La France occidentale se composait de deux royaumes, et chacun, après la mort d'Æga, eut un maire du palais. Erchinoald, parent de la mère de Dagobert, fut nommé en Neustrie, et Flaochat, en Bourgogne, à une assemblée tenue à Orléans. Ce dernier n'obtint cependant les suffrages des grands qu'après s'être engagé par serment envers eux à ne jamais révoquer leur office. Il gouverna moins de deux ans : après avoir fait massacrer son rival, le patrice Willibad, aux comices tenus à Autun, au mois de septembre 641, il mourut lui-même au bout de peu de jours de la fièvre, que les Francs regardèrent comme accomplissant contre lui les jugements de Dieu [2].

A cette époque, la province la plus orientale de la monarchie, et en même temps la plus barbare, se détacha de l'empire des Francs. Le duc héréditaire de Thuringe, Radulphe, ne voulut plus reconnaître l'autorité des rois enfants, et des maires du palais, qu'il regardait comme ses égaux. Grimoald tenta vainement de le réduire à l'obéissance ; il fut mal secondé par les autres ducs de l'Austrasie, qui s'intéressaient plus à l'indépendance de leur collègue qu'au maintien de la monarchie. L'armée austrasienne fut battue sur l'Undstrutt ; Radulphe traita ensuite ; il consentit à reconnaître nominalement l'autorité de Sigebert III, mais dès lors il se conduisit en souverain, et il contracta, en son propre nom, des alliances avec les Vénèdes et les autres nations voisines [3].

Ici notre dernier guide pour l'histoire de France, Frédégaire, nous manque tout à coup, à l'année 642, et il nous laisse après lui dans une obscurité complète. Nous n'avons plus, pour composer notre récit pendant un siècle entier, que ces mêmes légendes fabuleuses, ou ces chroniques sèches et inexactes, que nous avions eu occasion de juger lorsque nous les comparions aux écrivains contemporains, et qui alors ne méritaient que nos mépris. Une fois que notre seul flambeau échappe de nos mains, nous ne pouvons plus distinguer les traits véridiques qui peuvent se trouver encore mêlés à leurs fables. C'est une fausse manière de chercher des faits avérés, que de dégager les récits des romanciers de toutes les circonstances qui paraissent évidemment fabu-

[1] Fredegarii, cap. 86, 88, p. 446, 447.
[2] *Idem.* cap. 90 et ultimus, p. 447, 448.
[3] *Idem.* cap. 87, p. 446.

leuses, puisque ces circonstances mêmes, ces niaiseries, ces puérilités, ces prodiges, nous donnent la mesure du crédit que mérite le reste.

Sigebert III se maria fort jeune ; on nomme sa femme Sonnechilde, et son fils Dagobert II. Il mourut en 650[1], selon le calcul le plus probable, âgé de vingt et un ans. Quoiqu'il ait été inscrit au rôle des saints, on ne sait absolument rien sur ses actions ou son caractère[2].

Le règne de Clovis II, en Neustrie, ne nous est pas mieux connu. Dès qu'il approcha de l'âge d'homme, il épousa Bathilde, esclave saxonne, que le maire Erchinoald avait achetée, et dont il avait d'abord voulu faire sa maîtresse, mais qu'il jugea ensuite propre à dominer son jeune maître. Clovis II en eut trois fils, Clothaire, Thierri et Childéric, qui portèrent, après lui, le nom de rois. On croit qu'il mourut âgé de vingt et un ans, en 654, après seize ans de règne. L'auteur des Gestes des rois francs, qui, dans notre misère, est désormais devenu notre meilleur guide, donne peut-être à entendre que la mort de Clovis ne fut pas naturelle. Ce roi avait fait briser l'os du bras de saint Denis, conservé dans sa basilique, pour insérer dans son scapulaire un fragment de cette relique. Les moines prétendirent qu'en punition de cette profanation, Clovis II fut frappé de folie à l'âge de dix-neuf ans, et qu'il demeura fou pendant les deux dernières années de sa vie. « A cette » époque, dit l'auteur des Gestes, Clovis, à l'instigation du diable, » brisa le bras du saint martyr Denis. En même temps, le royaume » des Francs fut abattu par des circonstances cruelles. Ce même Clovis » fut adonné à toute espèce de vices : fornicateur, séducteur de femmes, » s'abandonnant à la gourmandise et à l'ivrognerie, il n'y a rien à » dire sur la fin de son règne et sur sa mort de digne de l'histoire. » Plusieurs écrivains condamnent sa fin, ne sachant comment se ter- » mina sa méchanceté ; et, dans leur incertitude, ils racontent sur elle » des choses qui n'ont point de fondement[3]. » Aucun de ces écrivains, antérieurs au huitième siècle, n'est parvenu jusqu'à nous, et nous devons suspendre notre jugement sur un prince qui nous est si imparfaitement connu.

[1] Le 4 février 656, selon l'art de vérifier les dates.

[2] Hadriani Valesii. lib. XX, p. 186. — Vita sancti Sigeberti regis Austrasiæ, auctore Sigeberto mon. Gemblacense sæculo xne. t. II, p. 597-602. — Ejusd. Chron. t. III, p. 343. Gesta regum francor. cap. 43, p. 568. — Chron. Moissiac. p. 652.

[3] Gesta regum francor. cap. 44. p. 569. — Continuatio prima Fredeg. cap. 91, p 449. — Chron. Moissiac. p. 652. — Adonis viennens. p. 669. — Hermanni contracti, t. III, p. 238. — Sigeberti Gemblac. p. 343. — Hadriani Valesii, lib. XX, p. 204-214.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Gouvernement d'Ébroin, et guerres civiles jusqu'à la bataille de Testry.
656-687.

L'époque à laquelle nous sommes parvenu est en même temps, par un contraste remarquable, l'une des plus pauvres, pour la France, en historiens nationaux, l'une des plus riches en monuments religieux. Pendant quatre-vingts ans tout au moins, il n'y eut pas un Franc qui songeât à transmettre à la postérité la mémoire des événements contemporains ; et pendant le même espace de temps, il n'y eut pas un roi, un duc, un personnage puissant, qui ne bâtît des temples pour la postérité la plus reculée ; qui ne fondât, dans les églises, des services perpétuels pour célébrer sa mémoire, et qui n'instituât des prières à répéter de siècle en siècle pour un nom auquel il avait négligé d'attacher aucun autre souvenir.

Nous ne saurions guère expliquer ce contraste que par l'ignorance croissante du peuple, et par l'oubli de toute idée raisonnable sur la religion. Les provinces que les barbares avaient envahies, avaient conservé, quelque temps encore après la conquête, des restes de la civilisation romaine ; les écoles n'avaient pas été absolument abandonnées, et les maîtres avaient transmis à leurs disciples, pendant quelques générations, les mêmes enseignements à peu près qu'ils avaient reçus de leurs prédécesseurs : mais toute science recule dès qu'elle ne fait plus de progrès ; toute doctrine que l'on consacre, c'est-à-dire que l'on soustrait à un nouvel examen et à de nouvelles méditations, se dénature : elle avait été, pour ses fondateurs, le résultat de pensées profondes ; tandis que, pour la conserver, on interdit toute pensée nouvelle ; une soumission apathique est substituée à une vie créatrice. Rien n'est

plus éloigné du génie qui inspire les modèles, que la foi pédantesque des maîtres qui les offrent à l'imitation, ou la servilité des écoliers qui les copient. De tels maîtres sont les vrais ennemis des anciennes traditions dont ils se déclarent les défenseurs.

Cette décadence rapide d'un enseignement tout imitatenr se fait également remarquer dans les lettres sacrées et dans les profanes. A l'époque où nous avons commencé notre histoire, la langue latine avait encore produit un grand poëte, Claudien, chantre de Stilichon, mort dans les premières années du cinquième siècle. La fin du même siècle vit fleurir Sidonius Apollinaris, qui prit presque constamment Claudien pour modèle ; et la distance de l'un à l'autre fait déjà voir ce que deviennent les belles-lettres entre les mains des imitateurs. Au sixième siècle, l'évêque de Poitiers, Fortunat, se crut encore poëte, parce qu'il imita Sidonius Apollinaris. Mais, d'imitation en imitation, la poésie latine était descendue à son plus bas terme dans les Gaules, et elle finit avec Fortunat. Les pédagogues, qui croyaient toujours enseigner la même chose à leurs disciples, les mettaient tout au plus en état de comprendre ce que leurs ancêtres avaient créé. Bientôt ils ne le comprirent plus. Personne alors ne sentit plus d'attrait pour une étude qui laissait dormir toutes les facultés humaines. Il y eut, au moins pendant deux siècles, cessation absolue de toute composition poétique ; et lorsque, au temps de Charlemagne, quelques grammairiens recommencèrent à faire des vers latins, c'étaient des hommes qui s'efforçaient en quelque sorte de recréer l'antiquité classique qu'on avait perdue. Ils appartiennent déjà à la classe des érudits modernes plutôt qu'à celle des poëtes de l'ancienne Rome.

On peut signaler, dans les deux siècles que nous avons parcourus, une décadence semblable parmi les historiens. Sulpice Sévère, au commencement du cinquième, avait traité avec une élégance classique les fables et les légendes dont il avait composé son Histoire sacrée. A la fin du même siècle, et au commencement du suivant, Cassiodore avait encore conservé, dans son affectation prétentieuse, des mouvements oratoires et le souvenir d'un temps meilleur. A la fin du sixième siècle, Grégoire de Tours, qui s'était formé par l'étude de tous ses prédécesseurs, était resté au-dessous d'eux tous ; son langage était aussi barbare que ses sentiments, et il avait perdu son originalité en copiant ses modèles, sans acquérir aucun de leurs avantages. Frédégaire, dans son préambule, annonce qu'il s'efforcera de continuer Grégoire de Tours ;

mais il dit de lui-même : « J'aurais voulu, il est vrai, qu'il me fût » donné pour bien dire une telle faconde que je pusse quelque peu lui » ressembler ; mais l'on puise plus difficilement à une source dont les » eaux ne sont pas permanentes ; le monde vieillit désormais, c'est » pourquoi le tranchant de notre prudence s'émousse en nous, et per- » sonne de nos jours ne peut ressembler aux orateurs des temps pré- » cédents, personne n'en a même la prétention [1]. » Après Frédégaire, ceux qui écrivirent l'histoire continuèrent à déchoir. Aucun des auteurs des misérables chroniques auxquelles nous sommes désormais réduits ne peut lui être comparé, jusqu'à ce que nous arrivions à Éginhard.

Tout ce qui restait d'instruction et d'érudition se dirigeait alors vers les études sacrées. Il n'y avait presque plus que les prêtres qui sussent lire, et ils n'apprenaient à lire que pour s'occuper de religion, et s'avancer dans la carrière sacerdotale. La décadence, dans cette partie des sciences, n'est pas si universellement confessée, parce que le septième est celui peut-être qui a donné le plus de saints au calendrier. L'Église, qui n'a répudié l'héritage d'aucun, se croit encore obligée à maintenir l'ensemble de leur doctrine, et à les présenter tous comme également inspirés par le Saint-Esprit. Cependant, la direction même de l'esprit religieux avait éprouvé un grand changement. Lors de l'établissement du christianisme, la religion avait essentiellement consisté dans l'enseignement moral ; elle avait exercé les cœurs et les âmes par la recherche de ce qui était vraiment beau, vraiment honnête. Au cinquième siècle, on l'avait surtout attachée à l'orthodoxie ; au septième, on l'avait réduite à la bienfaisance envers les couvents. C'était déjà une grande déviation de la direction première du christianisme, que d'exercer les fidèles à rechercher non ce qu'ils devaient faire, mais ce qu'ils devaient croire ; à étudier non les règles de leur conduite, d'après lesquelles ils pouvaient se diriger, mais la nature divine, sur laquelle leurs opinions n'exerçaient aucune influence. Cependant la théologie, quoique moins religieuse que la morale, était encore un exercice des facultés intellectuelles ; elle occupait les hommes du ciel, et les entretenait dans un rapport au moins indirect avec l'objet de leur culte ; mais, au sixième et au septième siècle, la religion redescendit du ciel sur la terre, non plus pour réformer ses sectateurs, mais pour chercher

[1] Fredegarii Prologus Hist. franc. p. 415.

parmi d'autres hommes les objets de son culte. Elle s'était d'abord proposé d'enseigner aux hommes ce qu'il faut faire, et, plus tard, ce qu'il faut croire ; elle se réduisit alors à enseigner ce qu'il faut payer pour se dispenser de faire et de croire. Les ecclésiastiques, et surtout les moines, se représentèrent comme les trésoriers du ciel. Il ne fut même plus question de leur préparer une vie de pénitence, et de les dispenser seulement de travailler à leur substance, tandis qu'ils prieraient pour le salut de leurs bienfaiteurs : au contraire, on réserva pour eux tout ce que la richesse, tout ce que le luxe, peuvent procurer de jouissances, et les rois crurent faire leur salut en exposant les moines à toutes les séductions de l'opulence.

Le moine de Saint-Denis qui, au commencement du neuvième siècle, a écrit la vie de Dagobert, nous apprend que ce roi, après avoir découvert les corps des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, « orna leurs tombeaux de l'or le plus pur et des pierres les plus pré-
» cieuses ; et, après avoir embelli par dedans d'une manière admirable
» l'église qu'il fabriqua pour eux dès les fondements, il couvrit par
» dehors de l'argent le plus pur le sanctuaire où il avait déposé leurs
» corps vénérables, accomplissant ainsi pleinement le désir de son âme
» dévote. Il retrancha encore du péage que lui payait chaque année la
» ville de Marseille cent sous d'or, qu'il accorda aux luminaires de
» cette église, chargeant les percepteurs royaux de lui envoyer, pour
» cette valeur, autant d'huile achetée chaque année. Cette huile,
» chargée sur six chariots, devait être exempte de tous droits sur
» toute sa route, depuis Marseille à ladite basilique... Il fit faire,
» devant l'autel de cette église, un tronc d'argent, où il ordonna
» que tous les rois ses successeurs déposeraient chaque année cent
» sous d'or... Pour placer derrière le grand autel doré, il fit faire une
» croix de l'or le plus pur, travaillée avec l'élégance la plus subtile, et
» ornée des pierres les plus précieuses. Ce fut saint Éloi, dans ce temps
» le plus habile orfévre du royaume, qui l'acheva, aussi bien que
» beaucoup d'autres ornements appartenant à cette basilique. L'élé-
» gante subtilité de son génie était merveilleusement secondé par sa
» sainteté ; les artistes modernes déclarent qu'il s'en trouverait à peine
» quelqu'un aujourd'hui qui, tout habile qu'il fût en d'autres ouvrages
» pût, en plusieurs années, accomplir un tel ornement en pierres pré-
» cieuses... Dagobert ordonna encore qu'on suspendît dévotement dans
» toute l'église, aux parois, aux colonnes, et aux arches, des étoffes

Digitized by Google

» tissues d'or, et ornées d'une prodigieuse variété de perles, afin que, » l'emportant sur les ornements de toutes les autres églises, elles bril- » lassent d'un éclat incomparable, et resplendissent ornées de toutes » les beautés de la terre [1]. »

Cet écrivain, qui avait sous les yeux les titres de la basilique de Saint-Denis, fait ensuite l'énumération des donations faites par Dagobert aux moines qui la desservaient, « afin que les louanges de Dieu » fussent célébrées à perpétuité par les serviteurs de Dieu. » Tantôt c'est le manoir d'Estrepigny dans le Veuxin [2], tantôt ce sont les terres de Sadrégisile, duc d'Aquitaine, dans l'Anjou et de Poitou; savoir, vingt-sept villes ou châteaux, avec les salines situées le long de la mer [3]; tantôt ce sont d'autres manoirs, villes et châteaux situés dans les territoires d'Orléans, de Meaux et de Paris, outre un tribut de cent vaches payé par le duché du Mans [4]; tantôt six manoirs qu'il leur donna encore au moment de mourir, en enjoignant à ses successeurs de ne jamais revenir sur aucune de ces libéralités [5].

Mais le biographe de Sigebert III, qui n'a pu nous faire connaître une seule des actions politiques de ce prince, nous le montre plus prodigue encore des biens de l'État envers les moines; et c'est ainsi qu'il obtint, avant l'âge de vingt et un ans où il mourut, d'être rangé au nombre des saints. « Il avait, dit Sigebert de Gemblours, fondé douze » couvents dans différentes parties de son royaume, et les avait » pourvus de tout le nécessaire, sur ses propres revenus, avec une li- » béralité royale, afin que, vivant sous la règle apostolique, ils mois- » sonnassent pour lui les choses charnelles, tandis qu'ils sémeraient » pour lui des choses spirituelles. Parmi ceux-ci, nous remarquerons » dans la forêt d'Ardennes ceux de Stavelot et Malmedi, qu'il fit régler » par saint Remacle, évêque de Tongres.... Il abandonna à ce dernier » douze lieues de longueur et autant de largeur dans la même » forêt [6]. » Les moines qui nous racontent tant de prodigalités, n'hésitent pas à prononcer qu'elles ont assuré à leurs auteurs la béatitude éternelle; et celui de Dagobert termine par cette déclaration le

[1] Gesta Dagoberti regis, cap. 9, 20, p. 584.
[2] *Ibid.* cap. 22, p. 585.
[3] *Ibid.* cap. 33, p. 589.
[4] *Ibid.* cap. 37, p. 590,
[5] *Ibid.* cap. 42, p. 592.
[6] Vita santi Sigeberti Austrasiæ regis, cap. § 14, p. 601.

Digitized by Google

récit de tous les crimes de ce roi, qu'il a emprunté de Frédégaire [1].

La vie monastique était, à cette époque, devenue pour les Francs l'objet d'une passion nationale, qui avait acquis d'autant plus de force que leur imagination était moins distraite par tout autre intérêt. Leur histoire n'est pas seulement silencieuse pour nous, elle l'était pour eux-mêmes. Les événements publics étaient considérés avec une indifférence apathique par des hommes qui ne pouvaient jamais démêler ni leurs causes, ni leurs conséquences. Le gouvernement ne cherchait à exercer aucune action sur l'opinion publique ; s'il publiait des lois ou des ordonnances, il n'indiquait jamais dans leur préambule le but qu'il se proposait par on administration ; il ne publiait point de manifeste au commencement d'une guerre civile ou étrangère, pour s'attacher des partisans, ou justifier ses prétentions ; point d'édit de pacification après la victoire, pour associer la force à une ombre de justice, et indiquer aux vainqueurs et aux vaincus ce qu'ils devaient attendre de lui. Au milieu même des guerres civiles, la nation ne ressentait point d'esprit de parti ; elle était étrangère aux griefs qui engageaient quelques ducs, quelques grands propriétaires à prendre les armes ; elle se souciait fort peu de vérifier la justice de leurs prétentions ; elle les suivait aux champs de bataille, parce que des rapports de protection ou de propriété imposaient aux leudes le devoir de l'obéissance ; mais l'événement qui partout ailleurs semble le symptôme des plus violentes passions politiques, en excitait à peine quelqu'une, et la mémoire de ces révolutions ne s'est point conservée, parce qu'elles ne s'étaient point fortement emparées de l'attention des contemporains.

Au milieu de ce silence universel, la voix seule de la religion monastique se faisait entendre ; les prédications des saints faisaient d'autant plus d'effet qu'aucune autre nouveauté ne leur disputait l'attention publique. Lorsque les Gaulois se rassemblaient dans les marchés des villes, lorsque les Francs se réunissaient au champ de mars, ils montraient peu de curiosité de savoir si leur jeune roi faisait succéder les vices de la jeunesse aux puérilités de l'enfance ; si une nouvelle maîtresse avait été appelée à son palais, ou une ancienne disgraciée ; s'il commençait enfin à donner quelque attention aux affaires publiques ; si le maire du palais attirait à lui seul la distribution de toutes les peines et les récompenses, ou s'il consultait avec quelqu'un, avant de donner des ordres qui n'intéressaient que ceux auxquels ils étaient

[1] Gesta Dagoberti. cap. 23, p. 580.

adressés. Mais la nouvelle du jour pour toute la France, c'était tantôt le voyage de saint Fulsée, tantôt les miracles de saint Goer, tantôt la retraite de saint Vandrille et la fondation de son couvent, tantôt l'accomplissement des travaux magnifiques que saint Éloi avait entrepris en l'honneur de saint Denis, tantôt l'assomption de ce saint orfévre à l'épiscopat, avec saint Ouen, son ami ; tantot les pénitences, les privations de tout genre, les souffrances que s'imposaient volontairement sainte Audeberte, sainte Bertile, sainte Godeberte, ou la magnificence des convents fondés et dotés par sainte Bathilde, saint Remacle et saint Bertulfe. Aucune autre gloire ne semblait permise aux hommes, aucun autre moyen ne se présentait à eux de fixer l'attention de leurs contemporaine; et quoique nous soyons disposés à croire que l'enthousiasme de tous ces saints était sincère, que leur piété les avait réellement détachés des choses de ce monde, nous devons aussi supposer qu'ils n'étaient point insensibles au crédit prodigieux qu'ils acquéraient dans l'État, au respect des peuples, à l'empressement avec lequel les rois sollicitaient leurs oracles. Souvent ils s'imposaient les privations les plus sévères, mais leur pauvreté était volontaire ; les mets délicats qu'ils dédaignaient, et qu'ils distribuaient aux pauvres, avaient d'abord été servis sur leurs tables; et lorsqu'ils s'exposaient aux inclémences de l'air, qu'ils voyageaient à pied, qu'ils dormaient sous le chaume, ils avaient cependant à leurs ordres des palais, des chevaux, de nombreux esclaves, et toutes les délices de la vie.

Parmi les familles riches, il n'y en avait aucune dont un membre tout au moins ne s'abandonnât à la passion du siècle ; et lorsqu'un vieux guerrier ou une jeune vierge se vouaient à la sainteté, leurs frères, leurs sœurs, applaudissaient à des sacrifices dont ils croyaient eux-mêmes recueillir quelque fruit ; ils abandonnaient au ciel quelque partie de leur patrimoine, pour que leur parent pût fonder un couvent nouveau ou en enrichir un ancien, et les hommes qui semblaient le plus dominés par la politique mondaine, se rangeaient ainsi à leur tour parmi les bienfaiteurs de l'Église.

On doit croire que les moines faisaient à cette époque une partie bien importante de la population, car la gloire d'un fondateur de couvents se proportionnait au nombre des frères qu'il y rassemblait pour chanter les louanges de Dieu. Il paraît que les grands seigneurs donnaient souvent leurs serfs aux fondateurs, pour augmenter le nombre des reclus ; plusieurs saints employèrent aussi leurs richesses à racheter des

esclaves, pour les enfermer dans les couvents. L'Angleterre était alors le grand marché aux esclaves ; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que cet infâme commerce s'exerçait bien plus sur les conquérants Saxons, que sur les Bretons conquis; il semble que les pères et les mères étaient dans l'habitude de vendre leurs enfants, quand leur famille devenait trop nombreuse. La reine Bathilde, qui elle-même était née en Angleterre, de race saxonne, et qui avait été esclave, racheta un nombre prodigieux de ses compatriotes, et en peupla les couvents qu'elle fonda. Saint Éloi est aussi célébré pour le même genre de bienfaisance [1]. Ce zèle ardent remplissait les couvents aussitôt qu'ils étaient fondés. Celui de Jumiéges, bâti par saint Philibert, contint jusqu'à huit cents moines, et saint Vandrille en gouvernait trois ou quatre cents dans le couvent de Fontanelle [2].

Grimoald, fils de Pepin, avait exercé la mairie du palais en Austrasie, pendant le règne de Sigebert III (650-656). Sa puissance tenait bien plus au crédit héréditaire de sa famille et à l'étendue de ses possessions qu'aux prérogatives de sa charge. Si le maire du palais était, en générale, le représentant des hommes libres, en Austrasie cette place avait été usurpée par le plus puissant entre les grands seigneurs; et au lieu de contenir l'aristocratie, elle lui prêtait son appui. Sigebert III, en mourant, avait laissé un fils âgé à peine de trois ans, auquel la couronne d'Austrasie était destinée. Mais Grimoald, en possession d'un pouvoir devenu presque héréditaire, jugea les Austrasiens indifférents à la famille de Clovis; il crut qu'il était temps de supprimer la pompe de ces rois enfants qui gênaient l'administration sans donner aucune garantie, et il essaya de réunir la royauté réelle des maires à la royauté nominale des Mérovingiens. De concert avec Didon, évêque de Poitiers, oncle de saint Léger, évêque d'Auxerre, qui tous deux appartenaient à la faction des grands, il fit tonsurer le jeune Dagobert, fils de Sigebert; Didon se chargea de le conduire dans un monastère d'Écosse ou d'Irlande, tandis que Grimoald fit paraître un testament prétendu du Sigebert III, qui adoptait son propre fils, Chil-

[1] Vita sancti Eligii Noviomensis episcopi, auctore beato Audoeno Rothomagensi episcopo, cap. 10, apud Acherium, t. V. spicilegii, p. 156. Script. franc, t. III, p. 555. — Vita sanctæ Bathildis reg. Franc. inter acta SS. ord. sancti Bened. sæculo 11, p. 776. — Scr. franc. t. III, § 2, p. 571, et sur les esclaves rachetés, § 9, p. 575.

[2] Vita sancti Filiberti Gemeticensis abattis, p. 598. — Hadr. Valesii, lib. XX, p. 219.

debert. Grimoald proclama celui-ci pour roi, car, il n'osa point mettre la couronne sur sa propre tête. Cependant les hommes libres d'Austrasie, au lieu de confirmer cette résolution, dressèrent des embûches à Grimoald; et, l'ayant arrêté, l'envoyèrent à Paris, où Clovis II, qui régnait encore, le fit périr en prison, avec son fils [1].

L'Austrasie fut alors réunie à la France occidentale, et demeura quelque temps soumise au même gouvernement. Ce fut une époque d'abaissement pour la maison de Pepin, et pour tous les grands. Les hommes libres, au contraire, étaient favorisés par Erchinoald, maire de de Neustrie, qui gouverna les trois royaumes réunis jusqu'à la mort de Clovis II (656-660). Celui-ci laissa trois fils de sa femme Bathilde dont l'aîné, Clothaire III, n'avait pas plus de quatre ou cinq ans. Erchionald les fit reconnaître par l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne. Tous trois portèrent indifféremment le titre de roi; mais Erchinoald ne se hâta pas d'accomplir entre eux un partage de leurs États, qui, pendant leur enfance, n'aurait été qu'une vaine formalité. Bathilde, dont la sainteté inspirait aux Francs un extrême respect, fut associée au gouvernement. Il est vrai qu'elle parait s'être bornée à diriger les œuvres pies qui s'accomplissaient au nom de ses fils.

Erchionald ne survécut pas longtemps à Clovis II. A sa mort, les Neustriens élurent un maire du palais, nommé Ébroin, le plus jaloux du pouvoir croissant des grands de tous ceux qui avaient occupé cette place, et plus déterminé à le réprimer. Les Austrasiens ne voulurent pas le reconnaître; ils demandèrent que la France eût de nouveau deux rois et deux gouvernements; et, pour les satisfaire, Bathilde envoya à Metz son second fils, Childéric II, auquel les Francs donnèrent pour tuteur le duc Wulfoald, qu'ils firent maire du palais d'Austrasie. Nous croyons que ce partage s'accomplit en 660, lorsque Clothaire III avait neuf ans, et que Childéric II en avait huit; mais pendant tout le reste de ce siècle, et la chronologie, et les événements qu'elle doit classer, ne reposent que sur des conjectures [2].

Nous ne savons rien avec certitude sur la régence de la reine Bathilde : tandis que les anciens historiens ne lui attribuent que quatre

[1] Gesta reg. franc. cap. p. 568. — Chron. Moissiac. p. 652. — Adonis Chronic. p. 669. — Chronic. sancti Benigni Divion, p. 317. — Sigeberti Gemblac. p. 343. — Hadr. Val. lib. XX, p. 186.

[2] Gesta regum francor. cap. 45, p. 569. — Fredegarii continuat. cap. 43. p. 449. — p. 449 — Hermanni contracti, r. 328. Sigeberti Gemblac. p. 343.

ans de durée, les modernes lui en donnent au moins huit ; et Adrien de Valois a réussi assez bien à distribuer entre ces huit années les fondations de convents et les actes de piété qui nous sont seuls connus du gouvernement de cette reine. Elle restaura entre autres, l'abbaye de Chelles ; elle l'enrichit de dotations nouvelles, et elle fut en quelque sorte sa seconde fondatrice. Elle avait annoncé le dessein de s'y retirer et de s'y vouer à la vie monastique ; pendant quelque temps le maire Ébroin et ceux qui gouvernaient avec lui, s'opposèrent à sa retraite ; plus tard ils prirent de la jalousie de l'évêque Sigebrand, que la reine consultait plus qu'eux, et qui les offensait par son orgueil. Ils le tuèrent vers l'année 664, et, pour éviter les reproches de la reine, ils la pressèrent eux-mêmes de s'enfermer dans son convent de Chelles ; elle y renonça en effet au monde, et y mourut vers l'année 680 [1].

Après la retraite de Bathilde, le maire Ébroin continua six ans encore à gouverner la France occidentale sous le nom de Clothaire III, en même temps que Wulfoald gouvernait avec l'Austrasie sous celui de Childéric II. Le premier était accusé par les grands de prétendre à la tyrannie, et de s'arroger tous les pouvoirs ; il ne nous est connu que par les panégyriques écrits en l'honneur de son plus ardent ennemi, saint Léger, l'un des chefs de l'aristocratie qu'il voulait détruire ; et comme ces panégyriques ont été écrits pour l'édification des fidèles, non pour éclairer l'histoire, on n'y trouve pas même de prétention à l'impartialité [2]. La première mesure que prit Ébroin, et celle qui excita le plus contre lui les clameurs des grands, en même temps qu'elle lui valut les bénédictions du peuple, fut de choisir toujours les ducs et les comtes dans une province éloignée de celle où ils avaient leurs possessions, leurs esclaves et leurs clients. Les grands qui prétendaient déjà à rendre les offices héréditaires dans leurs familles, avaient voulu imposer à la couronne

[1] Vita sanctæ Bathildis reginæ Francor. p. 571-574. — Hadr. Valesii, lib. XXI, p. 224.

[2] Trois fois la vie de saint Léger a été écrite sur les mêmes documents ; mais le nouveau panégyriste se proposait toujours en prenant la plume de mettre à une plus grande distance les deux antagonistes. « Tu étais blessé, dit le troisième » auteur, dans son prologue adressé à l'abbé qui lui avait mis la plume à la » main ; tu étais blessé de ce que l'ancien écrivain de ce martyre avait si fort » manqué de justesse et de discrétion, que de rendre égaux, en plus d'un endroit, » saint Léodegaire et son criminel persécuteur Hébroin. Tu disais qu'on devait » montrer toujours dans l'un la perfidie d'un infâme bourreau, dans l'autre la » sainteté d'un homme juste. » (In vitam sancti Leodegarii Observationes Mabillonii, t. II, p. 609.)

l'obligation de choisir toujours les recteurs dans la province qu'ils devaient administrer, bien sûrs que l'emploi serait alors donné au plus puissant et au plus riche. Lorsqu'au contraire Ébroin envoya dans chaque province un duc ou un comte étranger pour représenter l'autorité royale, cet officier se regarda comme le protecteur du peuple contre les vexations des grands [1].

Tandis qu'Ébroin cherchait ainsi à relever l'autorité de la couronne, Clothaire III, au nom duquel il régnait, mourut en 670, après quatorze ans de règne, âgé tout au plus de dix neuf ans. Il avait été marié mais il ne laissait point d'enfants. Ébroin, sans perdre de temps, sans convoquer les comices de la France occidentale, plaça aussitôt sur le trône le troisième fils de Clovis II, Thierri III, qui n'avait pas plus de quinze ans; le second, Childéric II, régnait déjà depuis dix ans en Austrasie. Quoique le royaume ne fût point électif, les grands se plaignirent amèrement qu'une si importante détermination eût été prise sans leur aveu, et que le roi enfant eût été élevé sur le pavois, et eût reçu la lance du commandement d'une autre main que de la leur. Les grands de Bourgogne se mirent immédiatement en mouvement, sous prétexte de venir à Paris rendre hommage à leur jeune monarque. Ébroin, alarmé de leur approche, leur fit donner l'ordre de rester dans leurs provinces, jusqu'à ce qu'ils fussent demandés à la cour [2].

L'un des plus distingués parmi les grands de Bourgogne, par sa naissance illustre, ses richesses et le pouvoir de sa famille, était Léodegaire ou Léger, évêque d'Autun, neveu de Didon, évêque de Poitiers, et allié de Grimoald et de la maison de Pepin en Austrasie. Léger proposa aux grands de Neustrie et de Bourgogne de ne point reconnaître un roi qui leur avait été donné sans leur consentement, et de transporter leur allégeance au frère de Thierri III, Childéric II, déjà roi d'Austrasie. Nous ne savons point comment l'Austrasie était alors gouvernée; nous voyons seulement que Wulfoald était duc avant d'être maire du palais; ce qui indique qu'il appartenait à la faction des grands, et que celle-ci avait recouvré le pouvoir. Wulfoald n'hésita point en effet à seconder les grands de la France occidentale; l'armée austrasienne entra en Neustrie, tous les grands de ce dernier pays s'empressèrent d'aller la joindre, et la révolution fut si rapide qu'Ébroin et son roi Thierri III, au lieu

[1] Vita sancti Leodegarii, cap. 4, p. 613. — Hadr. Vales. lib. XXI, p. 259.
[2] Vita sancti Leodeg. cap, 3, p. 612. — Hadr. Vetesii. lib. XXI, p. 260.

de tenter de se défendre, n'eurent d'autre parti à prendre que de se réfugier dans les églises. Tout le trésor d'Ébroin fut pillé; les vainqueurs cependant lui accordèrent la vie, ainsi qu'au roi détrôné; mais, pour les exclure à jamais des affaires publiques, ils les forcèrent de recevoir la tonsure ecclésiastique, puis ils enfermèrent Thierri III au couvent de Saint-Denis, et Ébroin à celui de Luxeuil [1].

Les grands, victorieux, ne nommèrent point un nouveau maire du palais; Wulfoald, celui d'Austrasie, avait accompagné son maître à Paris, et le dirigeait par ses conseils; Léger partageait avec lui le gouvernement de la Neustrie et de la Bourgogne; quelques-uns lui donnaient même le titre de maire, parce qu'il en remplissait réellement les fonctions. Mais le nouveau roi Childéric II arrivait à cette époque même à l'âge d'homme. La troisième année de son règne en Neustrie, il pouvait avoir vingt et un ans, et il se livrait à toute l'intempérance, à toutes les débauches, à toutes les passions honteuses qui semblaient être alors la prérogative du trône. Une querelle entre saint Prix (*Præjectus*), évêque de Clermont, et Hector, patrice de Marseille, aliéna Childéric de saint Léger, qui avait pris la protection d'Hector. Le biographe de saint Prix n'épargne pas saint Léger dans cette occasion, et il nous donne ainsi la mesure du crédit que méritent ces panégyristes. Childéric fit tuer Hector; il fit arrêter aussi saint Léger, et il le fit enfermer dans le même convent de Luxeuil où Ébroin était déjà prisonnier [2].

Tandis que ces deux ambitieux, également repoussés de la scène de leur grandeur passée, se réconciliaient dans le cloître (673), où ils se croyaient enfermés pour le reste de leurs jours, et que saint Léger, en demandant à Ébroin son pardon, lui confessait qu'il avait griévement péché contre lui [3], Childéric II s'abandonnait toujours plus à ses passions impétueuses, et il s'attirait la haine et le mépris de tous ceux qui avaient auparavant contribué à son élévation. Un des seigneurs de Neustrie, nommé Bodilon, éprouva, par ordre du roi, un outrage que tous

[1] Vita sancti Leodegarii Anon. cap. 3, p. 613. — Ejusd. Vita auctore Ursino, cap. 4, p. 629. — Fredegarii contin. cap. 94, p. 449. Gesta regum francor. cap. 45, p. 569. — Hadr. Valesii, lib. XXI. p. 261.

[2] Hector patricius Massiliensis alio sibi in scelere sociato, nomine Leodegario, pervenit ad regem. (Vita sancti Præjecti Arvernor. Episcopi, l. III, p. 594.)— Vita sancti Leodegarii, cap. 5, p. 614; cap. 5 et 6, p. 629. — Hadriani Valesii, lib. XXI, p. 266.

[3] Vita sancti Leodegarii, cap. 6. p. 630.

les Francs ressentirent comme lui. Pour une offense qui ne nous est pas connue, Childéric le fit attacher à un poteau, et fustiger comme un esclave. Tous les grands frémirent de l'indignité d'un traitement semblable. Leurs émissaires consultèrent le saint évêque d'Autun, Léger, qui dans sa captivité n'avait point perdu son influence sur son parti. Léger, ne pouvant point marcher avec eux, leur donna du moins son frère Gaérin, pour partager les dangers de l'entreprise ; les ducs Ingobert et Amalbert se chargèrent avec lui de venger l'outrage fait à tout leur corps dans la personne de Bodilon ; ils surprirent Childéric II, tandis qu'il chassait dans la forêt de Livry, auprès de Chelles, à peu de distance de Paris, et ils le massacrèrent ; ils tuèrent également sa femme Bilichilde, qui était enceinte, et l'un de ses fils en bas âge. Les corps de ces trois personnages furent unis dans un même tombeau qu'on a ouvert en 1656. Un autre fils échappa à la rage des conjurés, et se cacha dans un couvent, où il vécut quarante-trois ans sous le nom de frère Daniel, jusqu'à l'année 715, où on l'en tira pour le couronner. Le maire Wulfoald, que les conjurés voulaient massacrer également, s'enfuit en Austrasie ; et les amis de saint Léger retirèrent du couvent de Saint-Denis le même Thierri III, frère puîné de Clothaire et de Childéric, qu'ils y avaient eux-mêmes enfermé trois ans auparavant. Ils lui donnèrent pour maire du palais Leudesius, fils de cet Erchinoald qui avait été maire de Neustrie pendant le règne de Clovis II [1].

Thierri III, placé une première fois sur le trône par le parti populaire des hommes libres, y était replacé de nouveau par le parti des grands. Le choix de Leudesius pour maire du palais indiquait plutôt un compromis entre ces deux partis que le désir de l'un d'écraser l'autre. En effet, les deux chefs enfermés ensemble dans le couvent de Luxeuil, pendant que la révolution s'accomplissait, sortirent de ce couvent, réconciliés en apparence. L'abbé, sous les ordres duquel ils avaient été placés, ne leur ouvrit les portes de la clôture qu'après leur avoir fait jurer qu'ils observeraient dans le monde la paix qu'ils avaient faite dans le couvent. Ils sortirent ensemble ; un nombreux cortége de leurs partisans se rangea aussitôt autour d'eux : ils firent encore ensemble leur entrée à Autun, où saint Léger venait reprendre possession de son évêché ; mais Ébroin, craignant sans doute d'y être arrêté,

[1] Gesta reg. francor. cap. 43. p. 569. — Cont. Fredeg. cap. 95, p. 450. — Vita sancti Leodegarii 1a. cap. 7, p. 615. — 2a. cap. 7, p. 630.

en repartit dans la nuit, pour gagner les frontières de l'Austrasie; Thierri III, qu'il voyait sur le trône, était cependant le roi qu'il avait couronné lui-même, et au nom duquel il avait régné; mais Thierri était entre les mains de ses adversaires, et son nom sanctionnait tous les actes du parti des grands, comme peu d'années auparavant il avait sanctionné tous ceux du parti du peuple [1].

Ébroin avait été destitué par les Austrasiens, chez lesquels il allait chercher un refuge; mais les Austrasiens avaient de leur côté éprouvé une révolution. Le parti des grands ou celui de la famille de Pepin avait été dépouillé du pouvoir (674), et les hommes libres avaient été chercher en Irlande un prince persécuté par ce parti pour le mettre sur le trône : c'était ce Dagobert II, fils de Sigebert III, que Grimoald avait envoyé dans un couvent pour mettre son propre fils à sa place. Il devait avoir vingt-cinq ou vingt-six ans quand il revint en France : saint Wilfrid, évêque d'York, lui donna l'hospitalité, et contribua à lui rendre la couronne de ses ancêtres. Mais Dagobert II, élevé par des moines, dans une ignorance absolue du monde et des devoirs de l'homme social, ne vit dans le pouvoir qu'il recouvrait, qu'une facilité pour satisfaire tous les honteux penchants auxquels il avait fait vœu de renoncer. Son inconduite, en le déshonorant, décria son parti et précipita sa ruine : pendant qu'il dominait, cependant, ses intérêts étaient communs avec ceux d'Ébroin; tous deux étaient ennemis des grands et de l'aristocratie, et les Austrasiens aidèrent le maire de Neustrie à former une nouvelle armée [2].

La Neustrie était loin d'être pacifiée sous l'autorité de Thierri III; les partis étaient partout en armes, et ceux qui venaient en si peu de temps d'éprouver deux révolutions, craignaient les vengeances de leurs adversaires, et demandaient des garanties avant d'obéir. Ébroin, ayant rassemblé ses partisans sur les frontières, crut nécessaire, pour flatter les préjugés populaires, de couvrir ses armes du nom d'un roi mérovingien. Il prétendit que Clothaire III, en mourant, avait laissé un fils, qu'il nomma Clovis III et dont il déclara qu'il prenait la défense. Tandis qu'il était encore sur la rive opposée de l'Oise, il fit demander à saint Ouen, évêque de Rouen, son ami et son compatriote, comment il devait se conduire. Les saints étaient alors partagés entre les deux

[1] Vita sancti Wilfridi Episc. Ebor. p. 600. — Hadriani Vales. lib. XXII, p. 317.
[2] Gesta reg. francor. cap. 45, p. 569. — Chroniques de Saint-Denys, liv. V, chap. 23. p. 305. — Hadriani Valesii. lib. XXII, p. 299.

partis, et l'Église, qui a embrassé aujourd'hui celui de saint Léger, et qui prodigue à ses ennemis les noms de tyrans et de monstres cruels, est embarrassée pour expliquer l'amitié qui unissait Ébroin à saint Ouen, à saint Prix, à saint Réole et à saint Ægilbert. Au reste, ces saints méritèrent peu d'estime dans leur carrière publique. L'évêque de Rouen répondit aux questions d'Ébroin seulement par ces mots : *De Frédégonde se souvienne!* Ébroin ne douta pas que le vieillard ne lui recommandât d'imiter tout au moins la rapidité, et peut-être les vengeances de cette reine implacable, qui était morte dans son lit, jouissant jusqu'à la fin de sa vie du fruit de tous ses crimes ; et il se conforma à ce conseil [1].

Ébroin, étant parvenu de nuit, par une marche rapide, vis-à-vis de Pont-Saint-Maxence sur l'Oise, surprit la garde du pont et l'égorgea, transporta son armée de l'autre côté de la rivière, et poursuivit aussitôt sa marche pour surprendre aussi Thierri III dans son palais de Nogent. Le roi et son maire du palais Leudesius, eurent à peine le temps de s'échapper avec leurs courtisans. L'armée d'Ébroin, animée par le pillage, les poursuivit dans une seconde demeure royale, nommée Bacio, d'où les fugitifs royaux lui échappèrent encore, mais tous les trésors de la couronne tombèrent entre ses mains. Les royalistes découragés offrirent de traiter, et le maire du palais Leudesius vint lui-même au camp d'Ébroin, qui s'était engagé par serment à respecter sa vie et sa liberté, et qui cependant le fit aussitôt mettre à mort. Pendant le même temps les partisans d'Ébroin, et entre autres les évêques de Châlons et de Valence lui soumettaient la Bourgogne ; ils menacèrent Autun d'un siége pour se faire livrer par son troupeau l'évêque de cette ville, saint Léger, qu'ils regardaient comme le chef de la faction ennemie, et l'ayant entre leurs mains, ils lui arrachèrent les yeux [2].

La mort de Leudesius, l'aveuglement et la captivité de saint Léger, laissaient Thierri III sans conseiller et sans appui. Quoique ce roi dût être déjà parvenu à sa vingtième année, il n'avait encore montré ni affection ni haine pour aucune personne ou aucune opinion, ni désir de secouer aucun joug ; Ébroin jugea qu'il était plus propre encore à occuper le trône que l'enfant au nom duquel il avait pris les armes, et

[1] Gesta reg. francor., cap. 45, p. 569. — Chroniques de Saint-Denis, liv. V. ch. 23, p. 305. — Hadriani Valesii, lib. XXII, p. 299.

[2] Vita sancti Leodeg. 1a. cap. 10, p. 618. — 2a. cap. 9, p. 630. — Gesta reg. francor. cap. 45, p. 569. — Fredegarii contin. cap. 96, p. 450.

dont il avait fait un fantôme de roi. Il se réconcilia donc avec lui, sous condition d'être rétabli dans la mairie du palais ; il fit disparaître le faux Clovis III, et reconnaître Thierri III dans la Neustrie et la Bourgogne, en réservant pour lui-même la souveraineté [1].

Ébroin avait recouvré, non l'autorité limitée d'un monarque, mais un pouvoir absolu (675-678) ; Thierri, content des jouissances qu'il trouvait dans ses palais, ne se mêlait point des affaires publiques ; les grands, qui jusqu'alors avaient limité le pouvoir du maire, avaient été vaincus, et ne pouvaient renouveler la lutte. Ébroin publia, il est vrai, une amnistie universelle pour ce qui s'était fait pendant la guerre civile ; mais cet édit était toujours expliqué à son profit et à celui de ses partisans ; ils alléguaient l'amnistie pour se dispenser de restituer rien de ce qu'ils avaient enlevé à leurs adversaires, tandis qu'ils ne cessaient d'intenter contre eux des accusations nouvelles pour les dépouiller de tous leurs honneurs et de tous leurs biens. Plusieurs ducs, plusieurs comtes de Neustrie et de Bourgogne perdirent leurs propriétés ; quelques-uns laissèrent leur vie sur les échafauds, d'autres s'enfuirent en Austrasie ou en Aquitaine. Les couvents mêmes ne furent pas épargnés ; ceux qui avaient embrassé le parti des grands furent envahis par les soldats, leurs biens furent saisis, et un grand nombre de nobles religieuses furent envoyées en exil. Cependant Ébroin était secondé dans sa sévérité même par les passions populaires ; ses partisans étaient plus nombreux que ceux de la haute aristocratie. Les saints attachés à son parti ne l'abandonnèrent jamais, et saint Filibert, fondateur et premier abbé de Jumièges, ayant accusé Ébroin d'apostasie pour avoir quitté son couvent, le vieux saint Ouen, évêque de Rouen, l'ami de saint Éloi comme d'Ébroin, condamna saint Filibert à l'exil, pour venger Ébroin de cette insulte [2].

Ébroin, pour avoir un prétexte de persécuter les grands, annonça l'intention de punir les meurtriers de Childéric II, quoique lui-même n'eût jamais été serviteur de ce prince. Saint Léger, évêque d'Autun, et son frère Gaérin, furent traduits en justice, comme ayant conjuré contre ce roi. Gaérin, convaincu de complicité, fut immédiatement lapidé ; saint Léger, exposé à des tourments cruels, fut cependant

[1] Gesta regum francor. cap. 45, p. 569. — Vita sancti Leodeg. 1a. cap. 12, p. 619 — Hadriani Valesii, lib. XXII, p. 305.

[2] Vita Sancti Filiberti abbatis Gemeticens. cap. 22 à 26, t. III, p. 599. — Hadr. Valesii, lib. XXII, p. 308.

réservé en vie, et ses biographes assurent que toutes ses blessures se refermaient aussitôt miraculeusement, et qu'après qu'on lui eut coupé les lèvres et la langue, il n'en parlait qu'avec plus d'éloquence. Privé de ses yeux et mutilé de tous ses membres, saint Léger était déjà vénéré par les peuples comme un martyr. Ébroin sentait sa colère s'accroître, lorsqu'il voyait tout le mal qu'il avait fait à son ennemi tourner à sa gloire. Il voulait faire dégrader saint Léger par les évêques de France, qu'il assembla en concile, en 678, et il somma le saint de confesser, au milieu des prélats qu'il était complice du meurtre de Childéric II. Le bienheureux Léger ne voulut ni souiller la fin de sa vie par un parjure, en niant sa participation au régicide, ni cependant attirer de nouveaux malheurs sur lui-même en l'avouant. Il se contenta donc de répondre à toutes les questions qui lui furent faites, que Dieu seul, et non les hommes, pouvait lire dans le secret de son cœur. Les évêques, n'en pouvant tirer d'autre réponse, regardèrent ces paroles comme un aveu ; ils déchirèrent sa tunique du haut jusqu'en bas en signe de dégradation, et le livrèrent au comte du palais, qui lui fit trancher la tête. C'est un des martyrs que vénère aujourd'hui l'Église [1].

Dans les révolutions précédentes, l'Austrasie avait toujours offert un refuge aux Neustriens mécontents ; elle leur fut encore ouverte dans cette occasion. La jalousie contre un État voisin, et la pitié pour des réfugiés, disposaient déjà les Austrasiens à jouer ce rôle ; mais d'ailleurs une révolution survenue en Austrasie avant le 24 mars 678, avait rendu le pouvoir aux grands et au parti qui devait désirer la chute d'Ébroin. L'histoire des rois d'Austrasie nous est moins connue encore que celle des rois de Paris. Tout le règne de Dagobert II a même été oublié par les anciens chroniqueurs, et ce sont les érudits du dix-septième siècle, Mabillon, Le Cointe, Valois et Pagi, qui ont découvert son existence dans les Vies des Saints. Quelque chose doit être abandonné aux conjectures dans un sujet aussi obscur. Il paraît que les vices de Dagobert II justifièrent Grimoald, qui avait voulu en délivrer le royaume, et relevèrent le parti formé autrefois par Arnolphe et par Pepin. La maison du dernier était éteinte par le massacre de Grimoald et de son fils ; mais Arnolphe, évêque de Metz, avait eu deux fils, Chlodulfe, évêque de Metz, et saint comme son père, et Ansegise, qui

[1] Vita sancti Leodeg. 1a. cap. 12, 13, 14 et 15, p. 619, 623. — 2a. cap. 9, 16, p. 650,652. — Hadriani Valesii, lib. XXII, p. 309.

avait épousé la fille de Pepin. L'un et l'autre étaient morts à leur tour, et leur maison était alors représentée par Martin, fils de saint Chlodulfe, et par Pepin, fils d'Anségise et de la fille de Pepin l'ancien. Ces deux jeunes hommes, distingués par leurs talents et leur courage, et qui avaient déjà donné des preuves de leur valeur, furent reconnus pour chefs par tout le parti des grands d'Austrasie ; ils attaquèrent Dagobert II, le firent condamner par un concile des évêques de leur parti, et poignarder. Nous ne connaissons presque ces événements que par la vie de saint Wilfrid, évêque d'York, le même qui avait assisté Dagobert à sa rentrée en France. Comme cet évêque revenait de Rome, il fut arrêté par l'armée des Austrasiens, qui venait d'accomplir cette révolution, et un évêque l'ayant reconnu lui adressa ces reproches : « Avec quelle téméraire » confiance osez-vous traverser la région des Francs ! vous qui seriez » digne de mort pour avoir contribué à nous renvoyer ce roi de son » exil, ce destructeur de nos villes, qui méprisait les conseils des sei- » gneurs, qui humiliait, comme Roboam, fils de Salomon, les peuples » par des tributs, qui ne respectait ni les églises de Dieu ni leurs » évêques; aujourd'hui il a payé la peine de tous ses crimes, il est tué, » et son cadavre gît sur la terre. » Saint Wilfrid se justifia en alléguant qu'il avait secouru le pauvre et l'exilé, sans pouvoir prévoir ce qu'il deviendrait ensuite, et on lui permit de continuer son voyage [1].

Les seigneurs de Neustrie, assurés de trouver de la compassion et des secours en Austrasie (678-680), où leur parti triomphait, se rendaient en foule auprès des deux petits-fils de saint Arnolphe, qui n'avaient pas même cru nécessaire de se donner le simulacre d'un roi au nom duquel ils gouvernassent le pays. Le nombre de ces fugitifs, l'illusion commune aux émigrés, qui croient toujours que tous leurs compatriotes partagent leurs ressentiments, firent croire aux deux ducs austrasiens que le mécontentement contre Ébroin était général : ils résolurent donc, en 680, d'attaquer la Neustrie. Ils rencontrèrent Ébroin, qui était venu au-devant d'eux, dans un lieu que les chroniques latines nomment *Locofao*, et qu'on croit être Loixi, dans le territoire de Laon. La bataille fut acharnée, et la mortalité très-grande des deux parts; mais enfin les Austrasiens furent vaincus et mis en fuite, et Ébroin, en les poursuivant, entra à son tour en Austrasie

[1] Sancti Wilfridi Episc. vit. 1a. 2a. 3a. p. 600, 602 et 604. — Vita sanctæ Salabergæ abbat. p. 605. — Willelmi Malmesber de gestis Episc. angl. lib. III. — Hadr. Valesii, Lib XXII, p 317.

pour la ravager. Pepin s'était mis en sûreté par la fuite ; Martin s'était retiré dans la ville de Laon, où il comptait se défendre. Ébroin ne voulut pas s'exposer aux longueurs d'un siége. Il appela à lui deux évêques ses partisans, saint Réole de Reims, et saint Ægilbert de Paris, qui tous deux sont aujourd'hui l'objet d'un culte public, et il les engagea à se rendre auprès de Martin, à Laon. Ils devaient l'inviter à venir trouver Ébroin pour pacifier les deux monarchies, en se rendant garants sous leur serment qu'il ne courrait aucun danger pour sa personne ou sa liberté. Les deux évêques connaissaient bien Ébroin, et savaient ce que ses ennemis avaient à attendre de lui ; cependant ils craignaient d'éprouver la vengeance immédiate des reliques sur lesquelles ils seraient obligés de prêter un faux serment ; car le christianisme était alors réduit au culte des dieux locaux, qu'on voyait, qu'on touchait, et auxquels on supposait toutes les passions humaines. Mais les deux saints trouvèrent moyen de dérober subtilement les reliques des châsses sur lesquelles ils étaient appelés à poser la main ; alors, en sûreté de conscience, ils prêtèrent à Martin le serment que leur avait imposé Ébroin ; ils jurèrent que ce duc ne courait aucun danger. Martin les crut ; il se mit sous leur garde pour se rendre à Eschery-Launois, où se trouvait alors Ébroin, et à son arrivée il y fut immédiatement massacré avec tous ses compagnons d'armes [1].

Ébroin ne se serait probablement pas contenté de cette victoire et de la mort d'un de ses deux rivaux ; il aurait poursuivi l'autre jusqu'à ce qu'il s'en fût également délivré, et qu'il eût conquis l'Austrasie. Son courage, sa persévérance, et ses rares talents militaires, lui auraient de nouveau assuré la victoire, qu'il avait obtenue dans presque tous les combats précédents ; mais la mort l'arrêta lui-même au milieu de ses projets ambitieux. Il avait confié une fonction fiscale à un seigneur franc, nommé Ermenfroi ; puis, l'ayant surpris en fraude, il avait confisqué ses biens en réparation de ses voleries, et il le menaçait même d'une peine capitale. Ermenfroi résolut de se défendre en même temps et de se venger. Un dimanche matin, comme Ébroin sortait avant le jour de sa maison pour se rendre à l'église où l'on chantait matines, Ermenfroi se jeta sur lui avec une troupe de gens armés, et le tua d'un coup

[1] Fredeg. contin. Austrasius, cap. 97, p. 451. Celui-ci, qui écrivait en 735, est fort supérieur au premier en exactitude. — Gesta reg. francor. cap. 46, p. 570. — Chron. vetus Moissiac. p. 653. — Adonis Vienn. Chron. p. 670. — Hadr. Valesii, lib. XXII, p. 328.

d'épée à la tête; après quoi il s'enfuit auprès de Pepin en Austrasie, qui lui témoigna la plus vive reconnaissance, et le combla d'honneurs [1].

Ébroin avait gouverné la France plus de vingt ans, avec un pouvoir qu'aucun roi, qu'aucun maire ne s'était arrogé avant lui : le premier il lutta avec vigueur contre cette aristocratie territoriale qui se formait alors, et qui devait détruire un jour également le pouvoir des rois et celui du peuple. Il la combattit tour à tour par la force ouverte et la perfidie : il voulut l'affaiblir par les supplices et les confiscations; il ne craignit point de comprendre dans ses vengeances les membres du clergé qui faisaient cause commune avec les grands. Mais quoique une autre partie du clergé dans laquelle on comptait plusieurs saints, se fût déclarée pour lui, son histoire ne nous est connue que par ses ennemis les plus acharnés; ils célèbrent sa mort comme un triomphe de la bonne cause; ils attestent le témoignage d'un solitaire de l'île de Sainte-Barbe au-dessus de Lyon, qui entendit les diables emporter son âme en enfer [2], et leur excessive partialité ne semble point avoir inspiré assez de défiance aux écrivains postérieurs. Si le parti qui combattit avec tant de valeur et de succès sous les étendards d'Ébroin avait eu aussi un historien, sans doute ce maire paraîtrait aux yeux de la postérité sous des couleurs plus favorables. Ce parti semble avoir eu la principale influence dans l'élection de son successeur. Ce fut Warato, Franc illustre et d'un âge avancé, auquel fut transmis tout le pouvoir que Thierri III, qui ne sortit jamais de l'enfance, était incapable d'exercer.

Le nouveau maire s'occupa d'abord de rétablir la paix avec l'Austrasie (681-686). Le duc Pepin lui envoya des otages, et un traité fut signé entre eux. Mais Warato avait un fils nommé Gislemar, homme plein d'ambition, de courage et d'habileté, qui supplanta bientôt son père dans l'exercice de toutes ses fonctions, et qui loin d'approuver cette réconciliation, ne cessa de poursuivre Pepin de son inimitié, l'attaqua par surprise et contre la foi donnée, devant le château de Namur, et lui tua beaucoup de monde. Au milieu de ces combats, qui déjà semblaient plutôt les querelles de deux feudataires indépendants qu'une

[1] Vita sancti Leodegarii, cap. 16 et 17, p. 623. — Fredegarii cont. cap. 98, p. 451. — Gesta reg. francor. cap. 47, p. 570. — Chron. Moissiac. p. 653. — Ann. metens. p. 678. — Hadriani Valesii, lib. XXII, p. 332.

[2] Adonis Vienn. Chron. p. 670.

guerre entre deux royaumes, Gislemar mourut. Warato, ressaisissant toute son autorité, conclut un nouveau traité de paix avec l'Austrasie, puis il mourut aussi; et les Francs neustriens lui donnèrent pour successeur Berthaire, dont la vanité, la chétive apparence et le manque de talents, rendirent bientôt l'autorité chancelante. Plusieurs de ses leudes, après l'avoir tourné en ridicule, l'abandonnèrent pour s'allier à Pepin et aux Austrasiens. Dès qu'ils se sentirent assez forts pour compter sur le succès, ils engagèrent le duc d'Austrasie à entreprendre une nouvelle guerre civile [1].

Avant de la commencer (687), Pepin somma le roi de Neustrie de rappeler tous les exilés qui avaient quitté le royaume pendant l'administration d'Ébroin et de son successeur, et de leur rendre leurs biens. Berthaire répondit, au nom de Thierri III, que loin de se laisser faire la loi par les exilés, il saurait bientôt les aller chercher chez celui qui leur avait accordé un asile contre la loi des nations. La guerre fut alors résolue dans le conseil des grands, qui avaient choisi Pepin pour leur chef; leur armée traversa la forêt Carbonaria, qui séparait l'Austrasie de la Neustrie, et elle vint camper à Testry en Vermandois, entre Péronne et Saint-Quentin. Berthaire s'y était avancé à sa rencontre, avec le roi et l'armée de Neustrie. Le combat s'engagea au passage d'une petite rivière nommée *le Daumignon*. Il fut très-acharné; mais enfin Pepin eut l'avantage. Une grande partie de l'armée neustrienne fut détruite; Berthaire fut tué dans sa fuite par quelques-uns de ses compagnons d'armes qui lui attribuaient leur défaite, ou qui attendaient une récompense du vainqueur. Beaucoup de Neustriens se réfugièrent dans les asiles consacrés de Saint-Quentin et de Péronne. Les abbés de ces monastères se présentèrent au vainqueur en sollicitant leur grâce; et en effet Pepin leur permit de se retirer, après avoir exigé d'eux un serment de fidélité : puis il poursuivit Thierri III, qui s'était enfui à Paris. Ce faible prince ne sut préparer aucune résistance; il n'essaya point de défendre sa capitale, où il attendit son vainqueur. Prisonnier de Pepin, comme il l'avait été d'Ébroin, il parut à l'un et à l'autre également propre à remplir le rôle de roi. Pepin, assuré qu'il ne pouvait placer sur le trône un homme plus timide et plus docile que le monarque légitime, le reconnut pour son souverain, et le fit recon-

[1] Fredegarii cont. cap. 98, 99, p. 482. — Gesta regum francorum, cap. 47, p. 570. — Chron. Moissiac. p. 653. — Ann. Metens. p. 678.

naître à l'Austrasie, qui depuis la mort de Dagobert II n'avait point eu de roi. Mais en même temps Pepin prit pour lui-même le titre de maire du palais, et il se réserva les armées, les trésors, la justice, la correspondance des provinces, et la plénitude de la puissance royale [1].

[1] Annales Metenses. p. 678, 680. Ces Annales, composées par un partisan de la maison de Pepin, contiennent plus de détails que les autres; mais leur partialité les rend suspectes. — Fredegarii cont. cap. 100, p. 452. — Gesta reg. francor. cap. 48, p. 571. — Chron. Moissiac. p. 653. — Hadr. Vales. lib. XXII, p. 339.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Grandeur croissante de la famille de Pepin, jusqu'à la soumission de la Neustrie à Charles Martel. 687-720.

Les Francs n'avaient reconnu d'autre hérédité dans leur monarchie que celle du trône. Ils avaient cru donner plus de stabilité à leurs institutions, en soustrayant la première dignité de l'État aux violences des partis et aux luttes de l'ambition; mais excepté les fonctions royales, toutes les autres devaient être réservées au plus digne. Ils ne reconnaissaient point de noblesse, leurs ducs et leurs comtes étaient électifs, leurs généraux étaient choisis par les soldats, leurs grands juges ou maires, par les hommes libres, et aucun homme ne devait tenir de ses pères aucun droit sur ses concitoyens. Mais il y a une connexion si intime entre la richesse et le pouvoir; celui qui héritait de la fortune avait tant de facilité pour hériter aussi de toutes les clientelles, de tout le crédit de sa famille; le temps a tant d'empire sur l'imagination des hommes, et le souvenir du passé remplace si facilement la raison, que le système de l'hérédité faisait, en dépit des lois et des convenances, des progrès rapides; que le gouvernement des provinces demeurait presque toujours dans les mêmes familles; et qu'à dater de la bataille de Testry, l'office de premier juge, premier général et premier ministre de la monarchie, devint à son tour presque héréditaire.

Il ne serait peut-être pas difficile de soutenir par des arguments plausibles que, dans une monarchie, la fonction de premier ministre doit être héréditaire tout aussi bien que celle de roi, puisque c'est à cette fonction que tous les pouvoirs, tous les avantages réels de la royauté sont attachés; qu'on tenterait vainement d'identifier l'intérêt du monarque avec celui de la monarchie, et de tourner ses regards non sur le temps présent, mais sur la perpétuité, si le vrai dépositaire du pouvoir, celui qui pense, celui qui projette, celui qui gouverne, n'a d'intérêt

Digitized by Google

que dans le moment présent, et si à toute heure il peut être destitué par la faveur ou l'intrigue; que c'est en vain que l'hérédité sauve à l'État les guerres civiles qui auraient pour objet d'occuper la première place, si la seconde est également une prime offerte à tous les ambitieux, et si l'on peut s'y élever ou par les arts du courtisan, ou par la faveur populaire, ou par les armes. Des guerres civiles assez fréquentes entre les maires du palais, jusqu'au temps où la famille de Pepin réussit à rendre cette dignité héréditaire, auraient suffi pour donner à cette théorie quelque vraisemblance. Il est peu probable cependant qu'elle ait été développée. La force aveugle des choses, la violence et souvent le crime, fondent les institutions; lorsqu'elles existent une fois, l'effort constant de chaque citoyen pour améliorer sa condition, modifie leurs inconvénients, et empêche la société de souffrir tous les maux dont ces institutions paraissaient la menacer d'abord; mais ce n'est qu'après qu'elles ont duré longtemps qu'on voit paraître les hommes ingénieux qui se chargent de les expliquer, et de prouver au monde que toute la prudence humaine n'aurait pu mieux faire que ce qu'a opéré un aveugle hasard.

Pepin, que les modernes ont surnommé d'*Héristal*, du nom d'un château qu'il habitait souvent, près de Liége et sur les bords de la Meuse [1], avait triomphé des rois au nom de la haute aristocratie. Son aïeul, saint Arnolphe, avait, à ce qu'assure son biographe, réuni le gouvernement de six provinces de l'Austrasie, avant d'être, en 610, promu à l'évêché de Metz; le crédit d'Arnolphe avait duré autant que sa vie, et il avait laissé à ses enfants les plus riches possessions et les emplois les plus importants [2]. A cet héritage paternel, Pepin joignait celui de son aïeul maternel, Pepin, que les modernes ont nommé de *Landen;* s'il en avait été dépouillé quelque temps pendant les guerres civiles, la victoire lui avait rendu plus qu'il n'avait perdu, et depuis le massacre de Dagobert II, l'Austrasie peut-être tout entière avait été réunie sous son commandement; du moins est-il le plus souvent désigné par le nom de duc de cette province. Le pays qui s'étendait des Ardennes et des Vosges jusqu'au Rhin, reconnaissait son autorité, à peu près comme les nations germaniques d'au delà du Rhin obéissaient à leurs

[1] Les érudits ont assez bien prouvé que le premier Pepin avait un château à Landen, et le second à Héristal, mais non que l'un ou l'autre ait jamais songé à en prendre le nom.

[2] Vita Sancti Arnulphi Ep. Metensis à monacho coævo. p. 507.

ducs héréditaires. Les princes des Saxons, des Frisons, des Cattes ou Hessois, des Allemands ou Souabes, des Bavarois et des Thuringiens, étaient les égaux de Pepin; ils l'avaient secondé à la guerre, et ils croyaient avoir avec lui des intérêts communs ; mais ils n'étaient nullement disposés à lui obéir ; la victoire de Testry avait assuré leur indépendance : ils voulaient bien faire encore partie de la confédération des Francs, mais ils comptaient n'avoir plus de maîtres [1]. Dans l'Austrasie même, au milieu du duché dont Pepin portait le titre, d'autres grands seigneurs avaient, aussi bien que lui, de vastes terres qu'ils tenaient de leurs ancêtres, et qu'ils gouvernaient comme des patrimoines privés, non comme des offices de la couronne. Ils avaient combattu avec lui, et ils entendaient participer à sa victoire. Les habitants de tout ce pays étaient presque uniquement Germains d'origine ; ils s'attribuèrent, par excellence, le nom de Francs ; et en effet, ils renouvelèrent les habitudes militaires et les prétentions politiques des premiers conquérants: la nation redevint tout à coup plus guerrière et plus républicaine ; depuis la bataille de Testry, l'armée des Francs et les comices des Francs semblèrent acquérir plus d'importance, tandis qu'on vit diminuer celle des maires du palais aussi bien que des rois.

Pepin s'était fait revêtir de l'office de maire du palais de Neustrie : cependant il semble avoir attaché plus d'importance à son rang de duc d'Austrasie. Aussi, au lieu de se charger de la garde du roi Thierri III, et de s'établir à Paris, pour chercher à resserrer le lien social et à ramener les provinces à l'obéissance, il fixa sa résidence à Cologne, au milieu de ses possessions et des soldats qui lui étaient dévoués, et il fit choix d'un Franc, nommé Nordbert, qui paraît avoir été sa créature, pour en faire son lieutenant à la cour, et lui confier le soin de veiller sur le roi [2].

Pepin avait deux fils de sa femme Plectrude, matrone distinguée par sa noblesse et sa prudence. Il procura au premier, nommé Drogon, le duché de Champagne, tandis qu'il réservait l'administration de la Neustrie pour Grimoald, le plus jeune. Mais en même temps qu'il augmentait ainsi la puissance de sa famille, il était obligé de partager entre les compagnons de sa victoire toutes les dépouilles du trône. Il

[1] Annales Metenses, p. 680.

[2] Fredegarii cont., cap. 100, p. 432. — Gesta reg. franc., cap. 48, p. 570. — Chron. Moissiac. p. 655. — Adon. Vien. Chron. p. 670. — Annales Metenses, p. 680.

renvoya dans leurs provinces les grands qui avaient combattu à ses côtés, tant ceux de l'Austrasie que ceux de la Neustrie et de la Bourgogne, en leur accordant des diplômes de ducs, de patrices et de comtes. Dans ces chartes, Thierri III parlait encore en souverain; il déclarait qu'il confiait à tel seigneur le gouvernement de telle province ou cité, parce qu'il avait reconnu sa foi et sa bravoure. Il ajoutait qu'il lui conférait cet emploi pour l'exercer avec toutes les prérogatives dont avait joui son prédécesseur; qu'il lui recommandait seulement une fidélité inébranlable envers la couronne, la protection des veuves et des pupilles, la punition des criminels, la régularité à faire passer chaque année au trésor ce qui appartenait au fisc. Toutes ces conditions faisaient partie du formulaire, qui demeurait toujours le même [1]; mais ni le roi ni son maire n'avaient aucunes troupes de ligue pour les faire exécuter.

Pepin ne pouvait faire marcher que les leudes, qui, en retour pour les terres qu'il leur avait accordées, ou pour la protection qu'il s'était engagé à étendre sur eux, avaient promis de le servir. A cet égard, chacun des ducs et des comtes de la monarchie avait presque la même autorité que lui. Chacun de ceux qui avaient obtenu des fonctions judiciaires, ou qui possédaient une grande étendue de terres, était devenu le capitaine de tous les hommes libres établis dans son voisinage. Le déclin de l'autorité suprême avait contraint les voisins, les amis, à songer à se protéger réciproquement; les faibles s'étaient associés au fort, et ils avaient augmenté sa force dans le temps même où ils demandaient son appui. La richesse territoriale ou mobilière, les emplois dans la finance et l'armée, les prélatures et les abbayes, de nombreux parents ou de nombreux amis, avaient servi pour acquérir de nouvelles richesses et de nouveaux pouvoirs. Il n'y avait, à cet égard, aucune différence entre le Franc, le Bourguignon et le Gaulois; le fils du Romain s'élevait aux plus hautes dignités par les intrigues de cour ou les bénéfices de l'Église, aussi facilement que le soldat barbare par les armes. Ce dernier, s'il était pauvre, était tout aussi exposé que le Romain pauvre, à être privé du peu qu'il avait par un voisin plus puissant que lui; et il ne pouvait mettre son petit bien en sûreté qu'en renonçant à son indépendance. La distinction de naissance, la pureté du sang dans

[1] Charta de Ducatu, patriciatu, vel Comitatu in Marculfi monachi formularum, lib. I, formul. 8, p. 471, Script. franc. t. IV.

une race noble, n'étaient point encore des avantages dont on tirât vanité, ou auxquels on attachât des prérogatives politiques. Mais dans toutes les races également, la force et la richesse constituaient les grands, qui se maintenaient ensuite par eux-mêmes.

La victoire de Testry ne fut pas seulement avantageuse aux grands seigneurs qui accompagnaient Pepin, elle affermit plus encore l'indépendance des grands du midi de la Gaule, qui ne se reconnaissaient aucunement pour inférieurs au duc austrasien, et qui ne se croyaient plus obligés à aucun devoir envers le fantôme de roi qu'il avait conservé sur le trône. Le royaume de Bourgogne ne tenait plus qu'à peine à la monarchie ; la Provence et l'Aquitaine lui échappaient tout à fait. L'histoire de ce siècle, si laconique, si incomplète dans tous ses mouvements, ne nous donne presque aucune notion sur ces provinces méridionales. L'Aquitaine austrasienne s'était détachée de l'Austrasie, peut-être dès le règne de Dagobert : elle n'avait obéi ni à Childéric II, ni à Dagobert II, et son éloignement avait rendu plus facile pour les grands seigneurs l'affermissement de leur indépendance. A cette époque, Eudes, duc de Toulouse, avait réduit sous son commandement presque toute l'Aquitaine. Les historiens de Languedoc s'efforcent de prouver que cet Eudes était fils de Boggis et petit-fils de Charibert, roi d'Aquitaine ; qu'un autre fils de Charibert, nommé Bertrand, avait eu pour fils saint Hubert, qui, renonçant au monde, avait cédé tous ses États à son cousin Eudes [1]. Quoi qu'il en soit de cette généalogie, Eudes était obéi des bords de la Loire jusqu'à la Novempopulanie : dans cette dernière province, les Gascons avaient affermi leurs établissements, et ils avaient absolument secoué le joug de la France. Dans l'Armorique, enfin, les Bretons avaient renoncé à leur allégeance, et ils avaient recommencé leurs courses et leurs déprédations dans les provinces qui les avoisinaient.

Cependant, les seigneurs francs qui avaient voulu être indépendants chez eux, commencèrent bientôt à s'apercevoir, avec regret, que les forces de la monarchie étaient anéanties, qu'elle n'inspirait plus de respect aux étrangers, et que chaque jour de nouveaux membres se détachaient de leur confédération. Ceux qui suivaient avec régularité les comices annuels des Francs, s'indignaient contre les ducs qui ne reconnaissaient plus leur autorité (689-690). La seconde ou la troi-

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. VII, chap. 39-74, p. 349-369.

sième année de l'administration de Pepin, l'assemblée générale des Francs résolut de forcer, par les armes, Radbode, duc des Frisons, à se soumettre à l'autorité des rois des Francs, qu'il avait secouée. Ce duc et sa nation étaient encore idolâtres; mais la conversion des Frisons était le but le plus habituel des missions du clergé des Gaules. Radbode, aussi bien qu'Adelgise, son prédécesseur, avait traité avec bienveillance plusieurs des saints qui avaient visité ses États. Saint Vulframn crut même avoir converti Radbode à la religion chrétienne. Déjà ce prince avait mis un pied dans la fontaine sacrée du baptême; mais avant de faire abjuration, il demanda au missionnaire en quel lieu étaient les âmes de son père, de ses aïeux et de tous les héros dont sa nation vénérait la mémoire. — Au fond du gouffre de l'enfer, répondit l'évêque de Sens, plongés par les diables dans des fleuves de poix bouillante. — Ce n'est pas de leur danger ou de leurs souffrances que je m'informe, répondit le héros frison; là où ils sont, là je veux aller; et il ressortit du baptistère [1]. Pepin, avec l'armée des Francs, s'avança vers les côtes de la mer du Nord pour chercher Radbode : il lui livra bataille, le vainquit, ravagea la Frise, et après en avoir enlevé un butin considérable, il reçut des otages de Radbode, qui promit de suivre désormais les étendards des Francs [2].

Depuis le règne des petits-fils de Clovis, la nation avait laissé tomber en désuétude les comices, où elle avait autrefois décidé, aux mois de mars et de septembre, de la paix, de la guerre, des lois et du gouvernement. Il semble que les rois postérieurs assemblèrent à peine le *mallum* deux ou trois fois dans la durée de leur règne. Mais les seigneurs qui avaient remporté avec Pepin la victoire de Testry, ne lui permirent point de méconnaître des droits qui avaient d'abord appartenu à toute la nation, et qu'ils s'étaient ensuite attribués. Ils prétendirent être consultés sur toutes les affaires de la paix et de la guerre. Chaque année, aux kalendes de mars, Pepin assembla les comices généraux de la nation, selon les anciennes coutumes. Par respect pour le nom royal, il y faisait paraître le souverain mérovingien, qui présidait l'assemblée et recevait les présents des grands seigneurs francs. Le roi y prononçait un discours sur la paix intérieure, la défense des églises,

[1] Vita sancti Vulframni, Episcopi Senonensis, inter Acta SS. Ord. Sancti Bened. sæculo 3°. t. I. p. 357. — Hadriani Valesii, lib. XXIII, p. 412.

[2] Fredegarii cont., cap. 102, p. 452. — Annales Metens. p 680. — Hadr. Valesii, lib. XXII, p. 352.

Digitized by Google

des pupilles et des veuves. Un édit présenté par lui interdisait l'enlèvement des femmes et l'incendie des maisons; puis l'ordre était donné en son nom, à l'armée, de se préparer à marcher au jour qui lui serait indiqué. Après quoi Pepin renvoyait le roi dans sa maison de campagne de Maumague, sur la gauche de l'Oise, pour y être gardé honorablement, tandis qu'il continuait à présider les comices jusqu'à leur fin, qu'il y recevait les légations des puissances étrangères, et qu'il commandait ensuite les armées [1].

Thierri III vécut trois ans et quelques mois dans cette espèce de captivité : il mourut en 691. Il avait porté auparavant, quatorze ans, le nom de roi sous Ébroin et ses successeurs. Son règne nominal avait donc duré dix-sept ans, sans compter l'année 670, où il avait une première fois occupé le trône par l'autorité d'Ébroin, entre le règne de Clothaire III et celui de Childéric II; et comme Thierri était fils de Clovis II, mort, au plus tard, en 656, il avait environ trente-neuf ans quand il mourut. Depuis longtemps aucun roi de France n'était parvenu à un âge si avancé ; cependant le cours des années ne l'avait jamais fait sortir de l'enfance. Rien n'indique qu'il fût susceptible d'affection ou de haine, qu'il éprouvât des regrets de sa captivité, ou qu'il manifestât aucune envie d'exercer le pouvoir qu'on lui avait ravi. Il paraît qu'il eut deux femmes, qu'on nomme Clothilde et Doda ; il laissa aussi d'elles deux fils nommés Clovis et Childebert, qui nous sont représentés par les anciennes chroniques comme étant à sa mort encore en bas âge. Pepin, il est vrai, était intéressé à prolonger leur minorité : il fit proclamer l'aîné sous le nom de Clovis III, dans les trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, et l'administration n'éprouva aucun changement [2].

Cependant Pepin travaillait à réorganiser le royaume (691-695) : le zèle qu'il avait montré pour l'indépendance des ducs dans les provinces s'était refroidi depuis qu'il tenait lui-même le gouvernail. Il semble même qu'il chercha à se réconcilier avec le parti qu'il avait combattu. Les restes de la faction populaire témoignaient un grand respect à Ausfride, matrone religieuse et vaillante, veuve du duc Warato, qui en faisant épouser sa fille Austrude à Berthaire, avait facilité l'élévation de celui-ci à la mairie de Neustrie. Berthaire avait été tué à la suite de

[1] Annal. Metens., p. 680. — Chroniques de Saint-Denys, liv. V, cap. 23, p. 305.
[2] Annales Metens. p. 680. — Hadr. Valesii, lib. XXII, p. 353.

la bataille de Testry, et la mère et la fille, Ausfride et Austrude, veuves des deux derniers maires nommés par la faction populaire, conservaient un crédit d'autant plus grand sur ce parti qu'il n'avait pas d'autres chefs. Pepin rechercha l'amitié de ces deux matrones; il fit épouser Austrude à son fils aîné Drogon, et dès que ces époux eurent un fils, nommé Hugues, sa belle-mère Ausfride se chargea de son éducation. En même temps un nouveau duché en Bourgogne fut accordé à Drogon, devenu l'un des plus puissants seigneurs de la France [1].

Clovis III mourut vers l'an 695, sans laisser aucun souvenir de son innocente vie. Childebert III, son frère, lui fut donné pour successeur. Vers le même temps, Nortbert, auquel Pepin avait confié la garde des rois, et qui remplissait sous lui, peut-être comme son lieutenant, les fonctions de maire du palais de Neustrie, mourut aussi. Les fils de Pepin étaient déjà assez avancés en âge pour qu'il pût reposer en eux une entière confiance (695-708). Il désigna le plus jeune, Grimoald, pour maire du palais de Neustrie, et il lui confia la garde de Childebert. Il semble que Pepin regardait déjà ces fonctions comme au-dessous de sa propre dignité, et qu'il aimait mieux laisser à son plus jeune fils une charge longtemps réservée aux hommes libres, ou à ce que nous nommerions aujourd'hui les gentilshommes, par opposition à la haute noblesse. Grimoald, auquel les duchés de Reims et de Sens furent en même temps attribués, était, nous dit le continuateur de Frédégaire, un homme d'une douceur extrême : sa bonté, ses abondantes aumônes, et sa dévotion religieuse, l'avaient rendu cher aux Francs, qui concoururent à son élection [2].

Pepin, outre les deux fils qu'il avait eus de sa femme Plectrude, en avait eu un troisième nommé Charles, d'Alpaïde, que quelques-uns regardent comme sa maîtresse, d'autres comme sa seconde femme; mais qui, tout au moins, était née dans un rang distingué parmi les Francs. Les mœurs du temps permettaient aux hommes puissants le divorce, le concubinage, et même la polygamie; et Pepin profitait des priviléges que s'étaient arrogés à peu près tous les rois mérovingiens. Cependant le crédit des prêtres avait fait de si grands progrès,

[1] Annales Metens., p. 681. — Fredeg., cap. 101, p. 452. — Gesta reg. francor. cap. 49, p. 570. — Chron. Moissiac. p. 653. Valois croit qu'il s'agit ici du duché de Champagne, précédemment accordé au même prince.

[2] Fredegarii cont., cap. 102, p. 453. — Gesta reg. franc., cap. 49, p. 571. — Annales Metenses, p. 681.

qu'ils commençaient à exercer leur censure sur les hommes puissants, à les taucer en public, à les menacer peut-être de l'excommunication lorsqu'ils bravaient ouvertement la morale religieuse. Lambert, évêque de Maestricht, dès lors reconnu comme saint, paraît avoir reproché publiquement à Pepin le scandale que donnait sa bigamie. Les écrivains plus rapprochés de son temps disent seulement qu'il essaya de corriger les mœurs de la maison royale ; ceux du onzième siècle racontent qu'assis à la table de Pepin avec Alpaïde, il refusa de bénir la coupe de cette dernière, lui reprocha son concubinage, et sortit de sa table et de son palais en lui témoignant son mépris. Dodon, frère d'Alpaïde, était grand domestique du palais de Pepin, dignité considérable chez les Francs : indigné de l'outrage fait à sa sœur, il chargea deux de ses parents, Gallus et Riolde, de la venger sur l'évêque de Maestricht, dont ils saisirent les propriétés et maltraitèrent les prêtres. Les neveux de saint Lambert, pour délivrer leur oncle, tuèrent les parents du grand domestique ; et celui-ci fit à son tour entourer la maison de saint Lambert, à Liége, par des assassins, dont l'un monta sur le toit, et de là tua le saint évêque comme il était en prière dans sa chambre. Lambert fut aussitôt inscrit au catalogue des martyrs. La dévotion des peuples lui éleva un temple à Liége. Plectrude et ses fils le regardèrent comme mort pour la défense de leurs droits ; Alpaïde et son fils comme un ennemi sacrifié à leur honneur [1].

Pepin continuait cependant à rappeler à l'obéissance les nation germaniques, qui, pendant les désordres des guerres civiles, avaient rejeté l'autorité des Francs. Radbode, duc des Frisons, n'avait point observé la paix qui lui avait été imposée. Ses États ne se bornaient pas à la Frise actuelle, ils s'étendaient jusqu'au Rhin, et même jusqu'à la Meuse. Ce fut entre ces deux fleuves, devant Duersted en Gueldres, que Pepin remporta sur Radbode une grande victoire, après laquelle il recommença presque chaque année à ravager le pays des Frisons, jusqu'au temps où ceux-ci ayant demandé la paix, Pepin, pour unir les deux familles aussi bien que les deux nations, fit épouser à Grimoald, son fils, Theusinde, fille du duc Radbode [2].

Les Allemands, qu'on désignait souvent aussi par le nom de Suèves,

[1] Vita sancti Landeberti, Episcopi Trajecti ad Mosam., p. 597, cum nota Mabilloni. — Hadriani Vales., lib. XXIII, p. 373, seq. — Sigeberti Gemblac. Chron , p 345.

[2] Annales metens., p. 681. — Fpedegarii contin., cap. 102 et 104, p. 453.

et qui occupaient la Souabe actuelle (709), s'étaient également détachés de la monarchie française. Pepin profita de la mort de leur duc Godfrid, survenue vers l'an 709, pour les attaquer. Les Allemands donnèrent pour successeur à ce duc, Wilichaire, sous les ordres duquel ils se défendirent pendant quatre ans avec des succès variés. Avant que cette guerre fût terminée, Childebert III mourut en 711, et fut enseveli dans la basilique de Saint-Étienne, à Choisi, non loin de Compiègne. Les historiens du temps qui ne consacrent qu'une seule phrase à son règne nominal de seize années, ont joint à son nom l'épithète de *juste*, sans rappeler une seule action qui explique ce titre. On ignore son âge, l'époque de son mariage, et le nom de sa femme; on sait seulement qu'il laissa un fils âgé d'environ douze ans, que Pepin et les Francs reconnurent pour son successeur sous le nom de Dagobert III [1].

Les actions de Pepin ne nous sont que très-imparfaitement connues (711-714), et, à cette époque même où l'Occident était envahi par les musulmans, et menacé de la plus effrayante révolution, les historiens gardent sur la France un silence absolu; leurs annales indiquent en deux lignes une expédition de Pepin, en 712, contre les Allemands, tandis qu'ils se taisent sur le renversement de la monarchie des Visigoths, voisine et longtemps rivale de celle des Francs. Les Arabes, qui avaient commencé, en 647, la conquête de l'Afrique, s'y étaient unis intimement avec les Mores. La religion avait fait une seule nation des deux peuples déjà rapprochés par leurs habitudes et leur vie errante au milieu des déserts. Musa, lieutenant en Afrique du calife Valid, fit passer en Espagne, au mois d'octobre 711, son général Tarik avec six ou sept mille hommes, pour profiter des désordres occasionnés par la mauvaise conduite de Wittiza et par l'usurpation de Rodrigue, qui furent les derniers rois des Visigoths. Les factions, en effet, secondèrent l'invasion des musulmans; Rodrigue fut défait l'année suivante, et probablement tué à la grande bataille de Xérès, qu'il perdit contre Tarik. Dans le cours de deux ans l'Espagne entière fut conquise; et Musa, lieutenant des califes, renversant à Tolède le trône des rois visigoths, transporta à Cordoue le siége du nouveau gouvernement.

Tandis que les Mores achevaient la conquête de l'Espagne, Pepin,

[1] Fredeg. cont., cap. 104, p. 453.—Gesta reg. francor. cap. 50. p. 571.—Chron. Moissiacense, p. 654. — Adonis Chron., p. 670. — Ann. Metens., p. 681. — Hadriani Valesii, lib. XXIII, p. 584.

Digitized by Google

atteint par une malheureuse maladie, s'était fait transporter, au printemps de 714, à sa maison de plaisance de Jupille, située sur la Meuse, vis-à-vis d'Héristal et près de Liége. Son fils aîné, Drogon, succombant à une fièvre violente était mort avant lui, vers l'an 708, et avait été enseveli dans l'église de Saint-Arnolphe à Metz. Pepin, qui se croyait près de mourir, appela à lui son second fils, Grimoald, qui d'ordinaire résidait en Neustrie auprès du roi. Grimoald, avant d'arriver à Jupille, passa par Liége, où la basilique de Saint-Lambert était déjà élevée ; il voulut rendre hommage à la châsse de ce saint, qui avait perdu la vie en défendant ses propres droits et ceux de sa mère ; qui avait tenté d'écarter du lit nuptial Alpaïde, rivale de Plectrude, et de priver des honneurs de la légitimité Charles, avec qui Grimoald croyait devoir partager l'héritage de son père. Grimoald se mit à genoux devant la châsse du saint, et y demeura longtemps en prières. Il y était encore lorsqu'un Franc, nommé Rantgare, se jeta sur lui et le tua. Aucun des anciens historiens n'a indiqué un seul motif pour cet assassinat, aucun n'a accusé Charles ou Alpaïde d'avoir armé le meurtrier. Cependant Grimoald, en arrivant auprès de son père mourant, commençait par rendre un culte au saint que le frère d'Alpaïde avait fait périr ; il semblait prendre devant son tombeau l'engagement de le venger ; et l'adoration du martyr Lambert était une offense pour Charles et pour Alpaïde. Ceux qui nous ont appris en deux lignes le meurtre de Grimoald, ont tous écrit sous la domination de Charles et de ses descendants ; leur silence sur cet événement semble cacher un mystère, la conduite de Pepin suffit peut-être pour en donner une explication.

Pepin, que les meurtriers de son fils croyaient accablé par la maladie, recouvra assez de vigueur pour les poursuivre ; il envoya au supplice non-seulement Rantgare, mais plusieurs autres de ceux qui avaient eu part au meurtre de son fils. Disposant ensuite de son héritage, loin d'en donner aucune part au seul fils qui lui eût survécu, à Charles, dont le nom germanique signifiait *le valeureux*, et qui déjà s'était montré digne de ce nom par ses exploits, il le laissa en prison sous la garde de Plectrude, sa marâtre. Drogon, son fils aîné, avait, en mourant, laissé deux fils légitimes, Hugues et Arnold. Pepin les confirma dans la possession des duchés de leur père ; mais il choisit Théobald, fils naturel de Grimoald, âgé tout au plus de six ans, pour être maire du palais de Dagobert III, sous la tutelle de son aïeule Plectrude ; en sorte que la France vit avec étonnement un roi enfant sous la tutelle

d'un maire du palais ou premier ministre également enfant, et tous deux obéissant à une femme [1]. Pepin mourut le 16 décembre 714; il avait gouverné la France depuis la bataille de Testry, pendant vingt-sept ans et six mois.

Pepin, abandonnant Metz, jusqu'alors capitale de l'Austrasie, avait transporté sa résidence et le siége de son gouvernement à Cologne. C'est là qu'il avait amassé son trésor, là qu'il laissait Plectrude et ses petits-fils, là que Charles son fils était retenu prisonnier. L'Austrasie, attachée par une affection héréditaire à la famille de ses ducs, ne songea point à changer les dispositions qu'avait faites Pepin en mourant; mais la Neustrie était humiliée du gouvernement de ces princes qu'elle regardait comme étrangers. La nomination d'un enfant pour maire du palais lui parut une insulte. Tandis que Plectrude s'avançait vers Paris avec son petit-fils Théodoald, et l'armée que son mari lui avait laissée, les Neustriens prirent les armes en tumulte; et, conduisant avec eux leur roi Dagobert III, qui n'avait que seize ans, ils attendirent l'armée austrasienne dans la forêt de Guise, près de Compiègne. Les deux peuples, qui commençaient à se regarder comme étrangers l'un à l'autre, combattirent avec tout l'acharnement qu'on devait attendre de leur longue jalousie. Enfin, les Neustriens eurent l'avantage; presque tous les vieux guerriers de Pepin et de Grimoald périrent. Théodoald s'enfuit, et selon les Annales de Metz il mourut bientôt après. Les Neustriens se choisirent alors pour maire un de leurs compatriotes, nommé Raginfred; ils contractèrent alliance avec Radbode, duc de Frise, qui leur promit d'attaquer l'Austrasie par sa frontière septentrionale, tandis qu'ils l'attaqueraient au midi, et ils poussèrent leurs dévastations jusqu'à la Meuse. En même temps tous les Austrasiens établis en Neustrie, tous les Neustriens établis en Austrasie, éprouvèrent de cruelles persécutions [2].

L'humiliation des Austrasiens les fit repentir de s'être soumis à une femme et à un enfant, tandis qu'il restait un fils de Pepin, que sa bravoure, ses talents et son expérience désignaient comme le seul digne héritier de la grandeur paternelle. Quelques-uns des plus hardis parmi

[1] Fredeg. contin., cap. 104, p. 453. — Gesta reg. franc., cap. 50, 51, p. 571. — Chron. Moissiac., p. 654. — Adonis Vienn. Chron., p. 670. — Annales Metenses, p. 681.

[2] Fredeg. contin., cap. 104, p. 463. — Gesta reg. franc., cap. 31, p. 571. — Chron. Moissiac, p. 654. — Adon. Chron., p. 671. — Annales Metenses, p. 682.

Digitized by Google

les partisans de Charles, l'enlevèrent de la prison où le retenait sa belle-mère, et le montrèrent au peuple. Les Austrasiens crurent voir revivre son père en lui; ils l'accueillirent avec le plus vif enthousiasme. « C'était, dit le moine, auteur des *Annales de Metz*, le soleil qui » renaît, et qui paraît plus brillant après une éclipse. » De nombreux partisans se rangèrent autour de lui et lui formèrent une petite armée. Cependant, Cologne, les villes fermées et le trésor de Pepin, restèrent quelque temps encore entre les mains de Plectrude [1].

Un nouveau règne avait commencé dans le même temps chez les Neustriens : leur roi Dagobert III, parvenu tout au plus à sa dix-septième année, était mort. On vit plus tard monter sur le trône un Thierri IV, qui fut alors présenté à la nation comme son fils. A cette époque les Francs ne songèrent point à lui. La famille de Mérovée s'éteignait : ces princes, qui après avoir vécu dans la captivité mouraient tous dès qu'ils parvenaient à l'adolescence, semblaient frappés d'une réprobation céleste. Cependant, par respect pour d'anciennes habitudes, on n'osait point encore se passer d'eux. Ainsi, l'on vit les Romains conserver dans leur république un *pontife roi*, pour prendre certains augures, et ces républicains triomphèrent pour lui de la répugnance que leur inspirait son nom seul. Mais plus les descendants de Mérovée demeuraient inconnus à la nation, et plus il était facile de remplacer ces rois de théâtre, et de supposer des enfants aux pères qui ne les avaient jamais connus. Une longue chevelure et une longue barbe suffisaient à la nation, encore la dernière était-elle presque toujours postiche, car, parmi vingt rois fainéants, à peine deux furent en âge d'en avoir une naturelle. Quant aux preuves d'une descendance légitime, elles étaient laissées aux soins du maire, qui avait besoin de se faire un souverain. Après la mort de Dagobert III, Raginfred tira d'un couvent un moine nommé Daniel, dont il avait eu soin de laisser croître la chevelure. Les historiens du temps se contentent de dire que les Francs l'établirent pour roi, et le nommèrent Chilpéric II ; mais dans plusieurs diplômes accordés par ce roi aux moines de Saint-Denis et à d'autres couvents, il nomme toujours, et même avec une sorte d'affectation, son père Childéric II [2]. C'était celui que la faction de saint Léger et des grands avait appelé d'Austrasie, qu'elle avait fait tuer plus tard, et qu'Ébroin

[1] Annales Metens., p. 682. — Fredeg. contin., cap. 104, p. 455. — Gesta reg. francor., cap. 51, p. 571. — Annales Fuldenses, p. 673.

[2] Diplomata Chilperici regis Francorum, viri illustris, n° 103 ad 112. Script.

avait vengé. Comme il avait été massacré en 674, le nouveau roi devait, en 715, avoir au moins quarante-deux ans. Il y avait près d'un siècle que la monarchie n'avait eu un chef si avancé en âge. Mais la vie monacale avait été pour Chilpéric une seconde enfance qui le rendait tout aussi incapable d'administrer que s'il n'était point sorti de la première. Quoique la fortune le rendit tour à tour jouet de l'un et de l'autre parti, il ne manifesta jamais cette généreuse impatience du joug des maires du palais, que lui prête Adrien de Valois. Au contraire, on le vit exprimer dans ses diplômes, dans celui entre autres qu'il accorda au couvent de Saint-Maur des Fossés, le consentement de son maire du palais, Raginfred. Plusieurs causes de fermentation existaient encore parmi les Francs; les Neustriens étaient jaloux des Austrasiens; les grands voyaient avec envie l'élévation de la famille de Pepin, et les hommes libres redoutaient les usurpations de la haute aristocratie; mais personne ne s'intéressait plus aux droits prétendus d'une famille dont on ne connaissait que les vices.

Après l'élection de Chilpéric II (716), Raginfred, de concert avec Radbode, duc des Frisons, se prépara à envahir de nouveau l'Austrasie. Charles, qui tenait la campagne avec ses partisans, marcha à la rencontre de Radbode, et lui livra bataille; mais il fut défait et contraint de s'enfuir, après avoir perdu un grand nombre de ses plus braves soldats. Radbode fit ensuite sa jonction devant Cologne, avec l'armée neustrienne que Raginfred y avait conduite. De concert ils dévastèrent l'Austrasie, et ils ne se retirèrent que lorsque Plectrude eut en quelque sorte payé sa rançon par de riches présents. Mais Charles surprit auprès d'Amblef, dans la forêt d'Ardennes, les Neustriens qui retournaient dans leur pays; et, quoique fort inférieur en nombre, il remporta sur eux une victoire signalée, et leur fit un grand nombre de prisonniers [1].

L'Austrasie était alors cruellement dévastée; les Neustriens l'attaquaient au midi, les Frisons au nord : les Saxons, de leur côté, portaient leur ravages dans celles de ses provinces où la confédération des Francs s'était formée pour la première fois. Les Attuaires et les Bruc-

franc., t. IV, p. 690, seq. — Gesta reg. francor., cap. 52. p. 571. — Fredeg. contin., cap. 104. p. 453.

[1] Fredeg. contin., cap. 106, p. 453. — Gesta reg. franc., cap. 53, p. 571. — Chron. Moissiac., p. 653. — Adon. Chron., p. 671. — Ann. Fuldenses, p. 673. — Ann. Metens, p. 682. — Hadr. Valesii, lib. XXIII, p. 425.

tères, anciens peuples francs, étaient envahis par eux. Les Thuringiens et les Hessois, après avoir été longtemps exposés à leurs dévastations, avaient fini par leur payer un tribut. Les Saxons, donnant leur nom à des peuples nouveaux qu'ils adoptaient, et se fortifiant chaque jour par des alliances semblaient résolus à rétablir dans toute la Germanie. Le culte de ses anciens dieux. Charles s'opposa, autant qu'il put, à leurs ravages. Cependant il mettait plus d'importance encore à rassembler une armée avec laquelle il pût entrer en Neustrie à son tour, et punir Raginfred des outrages faits à la famille de Pepin.

En effet, au printemps de l'année 717, il passa la forêt Carbonaria, et livra la Neustrie aux ravages de ses soldats. Raginfred, ayant rassemblé l'armée neustrienne, qui se formait surtout de la milice des villes, et qui était plus nombreuse, mais moins aguerrie que celle des Austrasiens, marcha à leur rencontre avec son roi Chilpéric II, et les atteignit près de Cambrai. Tandis que les deux armées étaient en présence, et que la France attendait avec anxiété l'issue du combat, Charles adressa au roi Chilpéric II des propositions de paix. Il lui demanda d'arrêter l'effusion du sang français, et de renoncer à l'alliance des barbares qu'il avait appelés en Austrasie. Il se plaignit de ce qu'après le juste et glorieux gouvernement de Pepin, les Neustriens cherchaient à le dépouiller de son héritage, et il demanda à être remis en possession de cette mairie du palais que ses ancêtres avaient exercée avec assez de gloire pour qu'elle dût demeurer héréditaire dans sa famille. A ces propositions Chilpéric et Raginfred ne répondirent que par la menace de dépouiller Charles de ce qui lui restait de son héritage paternel. Celui-ci communiqua aussitôt aux ducs et aux grands de son armée la réponse qu'il venait de recevoir ; et les ayant ainsi échauffés de son ressentiment, il donna le signal de l'attaque. Ce fut un dimanche matin, quinze jours avant Pâques, le 21 mars 717, à Vincy, à peu de distance de Cambrai, que les deux armées se rencontrèrent. Le ressentiment des deux nations était extrême, et leur acharnement dans le combat était proportionné à leur haine. Le sort de la bataille fut longtemps douteux, et le nombre des morts d'une et d'autre part fut si grand que, pendant cent vingt-quatre ans, on ne trouva rien à comparer à ce massacre, jusqu'à ce que la bataille de Fontenay, en 841, le fit oublier. Enfin, la fortune de Charles l'emporta : Chilpéric et Raginfred furent mis en fuite, et les Austrasiens les poursuivirent jusqu'en vue de Paris. De retour ensuite dans leurs foyers, ils ne per-

mirent pas que Plectrude disputât plus longtemps à Charles un pouvoir dont il s'était montré si digne. Ils l'inaugurèrent dans Cologne comme duc d'Austrasie, et ils exigèrent que tous les trésors de son père lui fussent livrés. En même temps, pour satisfaire ceux des Austrasiens qui croyaient encore le sort de la monarchie attaché au sang de Mérovée, ils proclamèrent un roi qu'ils nommèrent Clothaire IV, et que Charles prétendit être issu de la maison royale; mais on ne sait pas même à quel père ce fils supposé fut attribué [1].

Quoique Charles se fût avancé jusqu'aux portes de Paris après la bataille de Vincy, il n'avait point soumis la Neustrie. Il fut même obligé de renoncer à poursuivre ses avantages, parce qu'il était appelé à repousser alternativement ses ennemis du nord et ceux du midi. Il consacra la campagne de 718 à mettre l'Austrasie à l'abri des invasions des Saxons, qu'il battit près des bords du Weser. A cette époque même, l'Anglais saint Winfred, qui prit plus tard le nom de saint Boniface, commença, avec l'autorisation du pape Grégoire II, ses missions en Germanie; et par ses prédications parmi les Thuringiens, les Hessois et les autres peuples germains limitrophes des Saxons, il seconda les armes de Charles [2].

En 719, Charles tourna de nouveau ses armes contre Raginfred. Celui-ci avait contracté alliance avec Eudes, duc d'Aquitaine, qui s'était rendu indépendant dans les provinces situées entre la Garonne et la Loire; tandis que les Gascons avaient formé un autre duché également indépendant dans la Novempopulanie, entre la Garonne et les Pyrénées. On a cru que Raginfred, pour s'assurer l'amitié du duc d'Aquitaine, lui avait accordé ou les droits régaliens sur ces provinces, ou le titre royal, parce que le laconique continuateur de Frédégaire nous apprend qu'il lui envoya le règne (*regnum*), sans nous indiquer quel sens nous devons attacher à ce mot unique. Eudes, avec les soldats aquitains, vint en effet se réunir à Raginfred et Chilpéric II. Ils s'avancèrent à la recherche des Austrasiens, et ils les rencontrèrent près de Soissons; mais leur armée combinée fut de nouveau mise en déroute par Charles, et poursuivie jusqu'à Orléans. Eudes se mit à couvert der-

[1] Annales Metenses, p. 683 — Fredeg. contin., cap. 106 et 107, p. 434. — Gesta regum francor., cap. 53, p. 571. — Chron. Moissiac., p. 655. — Adonis chron., p. 671. — Annal. Fuldens., p. 673. — Hadriani Valesii, lib. XXIII, p. 427.

[2] Vita sancti Bonifacii, n° 16, p. 664.

rière la Loire; il emmena avec lui Chilpéric II et le trésor royal. Quant à Raginfred, il céda à la fortune, se soumit au vainqueur, et renonça à la mairie du palais de Neustrie. Comme dédommagement, Charles lui donna dans la suite le duché d'Anjou à gouverner.

Sur ces entrefaites, Clothaire IV vint à mourir, et Charles offrit la paix au duc d'Aquitaine, sous la condition que Chilpéric, avec son trésor, serait livré entre ses mains, et continuerait sous son ministère son règne nominal. Eudes accepta ces offres, et Chilpéric, passant au camp de son ennemi, y fut reçu par l'armée et par son chef avec toutes les marques de respect que l'usage avait réservées au roi des Francs. Jusqu'alors il avait été reconnu seulement par la Neustrie et la Bourgogne, mais ses revers placèrent une nouvelle couronne sur sa tête, celle d'Austrasie. De nouveau la France entière parut n'obéir qu'à un seul chef; toutefois le moine Daniel, que Charles nommait son roi, et auquel il laissait la jouissance de ses palais et de ses richesses, régnait moins encore dans le camp des Austrasiens qu'il n'avait fait dans celui de Raginfred [1].

[1] Fredegarii cont., cap. 107, p. 454. — Gesta reg. franc., cap. 33 et ultimus, p. 572. — Chron. Moissiacens., p. 655. — Adonis chron., p. 671. — Annal. Fuldens, p. 673. — Annal. metens., p. 683. — Hadr. Valesii, lib. XXIII. p. 434.

CHAPITRE XIII.

Gouvernement de Charles Martel et de ses fils, jusqu'à la déposition des rois de la première race. 720-752.

Comme nous avançons vers l'époque de la déposition de la première race, nous sommes forcés de cheminer au travers d'une obscurité toujours croissante. Les ténèbres s'épaississent d'année en année jusqu'à celle du couronnement de Pepin le bref; tandis qu'aussitôt que nous aurons passé ce terme nous commencerons à pressentir l'aurore d'une clarté nouvelle qui luit sur l'histoire, dès le règne de Charlemagne. Au huitième siècle, nous ne connaissions plus que les dates des principaux événements, tandis que leurs causes, leur connexion, tout ce qui pourrait leur donner un caractère instructif, est dérobé pour jamais à notre connaissance, et que les personnages dont nous apprenons seulement les noms ne peuvent exciter en nous une idée précise ni de vices, ni de vertus, ni de talents, ni de passion, de manière à les distinguer les uns des autres. Le nombre des citations dont nous appuyons chaque fait ne doit point faire illusion aux lecteurs. Beaucoup d'analistes de couvent, il est vrai, font remonter leurs chroniques jusqu'à ce temps de confusion et d'ignorance; mais on dirait que, dans leurs commencements surtout, ils se sont tous copiés les uns les autres. Ils emploient toujours les mêmes mots pour rappeler les mêmes événements, et ils le font avec le laconisme qu'on se prescrirait non pour une histoire, mais pour une table de chapitres. L'annaliste se fait presque toujours la loi de n'employer pas plus de deux lignes au souvenir de chaque année; et, pour y réussir, il retranche soigneusement de son récit toutes les causes, tous les détails, toutes les conséquences, tout ce qui forme enfin la liaison entre des faits divers.

Digitized by Google

Des guerres importantes furent soutenues par les Francs à cette époque, et contre les Sarrasins et contre les Saxons : peut-être n'ont-elles pas seulement décidé de l'existence de la nation française, mais encore de la liberté de l'Europe, et du progrès de la civilisation dans l'univers; cependant il peut nous suffire d'en connaître les résultats; l'histoire du monde nous a conservé le souvenir de tant de combats et de batailles, de tant de scènes de dévastation et de carnage, que nous ne saurions guère regretter les détails de quelques campagnes de plus. Nous pouvons aussi supporter, sans nous plaindre, l'ignorance où nous demeurerons sur les caractères les plus éminents de ce siècle puisque l'histoire des précédents nous a suffisamment fait connaître ce que nous devions attendre des institutions des barbares, de l'éducation des cours et des châteaux, et de l'enseignement des prêtres. Après avoir été introduit dans le palais des Chilpéric et des Frédégonde, on trouve peut-être quelques repos pour l'âme fatiguée de crimes, à ne rencontrer que le nom seul des derniers rois mérovingiens, et à ne connaître des maires du palais qui les remplaçaient, que leurs victoires. Mais c'est avec plus de regret qu'on doit renoncer à suivre les développements des institutions de la France; qu'on doit perdre la nation de vue, tandis qu'il s'opérait en elle les plus grands changements; et qu'au lieu d'observer les progrès de ses ordres divers de citoyens, de ses opinions, de ses droits, de sa fortune publique, et de la distribution de la justice, on doit se résigner à la retrouver au bout d'un long espace de temps, tout autre qu'elle ne s'était jusqu'alors présentée à nos regards. L'étude du développement graduel du caractère et des institutions des nations est la vraie philosophie de l'histoire; c'est elle qui nous explique les temps présents par les temps passés, et qui nous apprend à connaître l'individualité qui différencie un peuple d'avec un autre; par elle, nous comprenons comment ce qui fut salutaire pour l'un peut devenir pernicieux pour l'autre, et nous apprécions l'influence de toutes les habitudes et de tous les souvenirs sur la politique.

Chilpéric II ne vécut pas plus d'une année sous la tutelle de Charles. A sa mort, survenue en 720, un fils de Dagobert III fut tiré du palais ou du couvent de Chelles, et couronné sous le nom de Thierri IV. Son père était mort en 715, âgé tout au plus de dix-sept ans, en sorte qu'il ne pouvait pas lui-même en avoir plus de six quand il commença à régner. Il grandit obscurément dans le palais, sans donner aucun souci au maître de l'État, et sans que les historiens aient eu

aucune occasion de parler de lui. Lorsqu'il fut parvenu à sa vingt-troisième année, il mourut en 757. C'était le sort commun des rois qu'on a nommés fainéants, et la nation y était si bien accoutumée, elle leur voyait si rapidement détruire leur santé par leurs vices, que ces morts prématurées n'excitaient pas même de soupçon.

Sans inquiétude sur son prisonnier royal, Charles, auquel sa bravoure et la rapidité de ses expéditions obtinrent de la postérité le surnom de Martel, s'occupa de ramener à la dépendance de l'empire des Francs, les peuples qui avaient profité des troubles de la monarchie pour rejeter absolument le joug. Il tourna contre les grands cette même armée que son père avait formée pour défendre leur cause; et, parvenu au pouvoir à l'aide de la liberté aristocratique, il l'employa à l'affermissement de l'autorité monarchique. La nation était redevenue toute militaire; elle avait recouvré une jeunesse et une vigueur nouvelles, mais elle avait pris en même temps des habitudes d'obéissance et de subordination, qui résultaient pour elle de la vie des camps. Le septième siècle s'était écoulé sans que les Francs eussent à soutenir aucune guerre étrangère de quelque importance; aucun de leurs rois pendant cette période ne s'était distingué par ses talents militaires. Au huitième siècle, au contraire, une succession de grands capitaines mena les Francs de victoires en victoires; chaque année est marquée par quelque expédition, ou s'il y en a une, comme l'année 740, qui se passe sans guerre, les annalistes la signalent avec non moins d'étonnement que les Romains signalaient celles où ils fermaient le temple de Janus.

Charles Martel porta ses armes au nord et au levant des Gaules, contre les Allemands, les Bavarois, les Frisons et les Saxons. Les trois premiers peuples furent contraints à reconnaître la suprématie de la France; mais les Saxons, devenus plus puissants à l'époque même où leurs voisins perdaient de leur importance, avaient les moyens de soutenir une plus longue lutte. Ils s'étaient approprié plusieurs provinces des Thuringiens et des Cattes ou Hessois; ils avaient donné chez eux un asile aux sectateurs de leurs anciens dieux, que l'intolérance des prêtres chrétiens chassait du reste de la Germanie; ils avaient admis dans leur confédération des peuples jusqu'alors connus sous un autre nom, en sorte que leur domination semblait s'étendre sur tout le nord de l'Europe. Leurs forces étaient doublées par la jouissance de leur antique liberté; leur pays, sauvage et mal connu, était facile à défendre, et les irrup-

tions de leurs ennemis n'apportaient que peu de dommage à leur pauvreté. De l'an 718 à l'an 739, Charles Martel pénétra six fois dans leur pays; mais il no réussit point à les soumettre, et il laissa cette guerre encore entière à son fils et à son petit-fils. Il n'avait point de troupes de ligne, il ne bâtissait point de forteresses, il ne pouvait point laisser de garnisons; ses soldats ne consentaient à le suivre chaque année que pendant une saison fort courte; et avec une telle organisation militaire, il ne pouvait obtenir de succès durables [1].

D'ailleurs, les progrès des Sarrasins au Midi avaient opéré, en faveur des Saxons, une diversion puissante. Dès l'an 714, l'Espagne entière était soumise aux Sarrasins. Leur général Musa avait établi le siége de son gouvernement à Cordoue; les chrétiens fugitifs, qui avaient refusé de payer le tribut, se cachaient dans les districts les plus sauvages des montagnes, tandis que la plupart de leurs frères avaient courbé la tête sous le joug. Les Visigoths de la Septimanie, ou de cette partie du Languedoc qui était restée à l'Espagne, demeurèrent sept ans encore, après la chute de cette monarchie, sous la domination des divers ducs et comtes que les rois précédents leur avaient donnés. De 715 à 718, ils se défendirent avec succès contre Alahor, nouveau lieutenant des califes de Bagdad. Zama, qui lui succéda, franchit le premier les Pyrénées en 719; et au commencement de l'année suivante, il se rendit maître de Narbonne, capitale de la province, dont il passa les habitants au fil de l'épée; il les remplaça par une forte colonie de Sarrasins, auxquels il distribua des terres dans le pays. Il soumit ensuite le reste de la Septimanie gothique, et il obligea les chrétiens qui l'habitaient à lui payer un tribut [2].

En 720, les Arabes tentèrent de passer le Rhône, pour étendre leur domination sur la Provence; mais ils furent repoussé par les ducs et la milice du pays. Ils tournèrent alors leur marche vers Toulouse, dont ils entreprirent le siége. Eudes, duc d'Aquitaine, défendit contre eux sa capitale. Zama, général des Sarrasins, fut tué devant les murs de la ville assiégée, avant le mois de mai 721, et les troupes qu'il avait commandées se retirèrent dans la Septimanie. Dès lors une guerre

[1] Fredegarii cont., cap. 108, p. 454. — Append. ad Gesta regum francor., p. 574. — Chron. Moissiac., p. 655. — Adonis chron., p. 671. — Annal. Fuldens., p. 673, 674. — Annal Metens. p 684. — Annal. Nazariani, etc., p. 639. seq.

[2] Hist. générale du Languedoc, liv. VIII, ch. 9, p. 389, et note 82, p. 686. — Pagi critica in Baronium dd ann. 720. § 2, t. III, p. 194.

d'escarmouches se continua sur les frontières de l'Aquitaine jusqu'à l'année 725, où Ambiza, nouveau gouverneur d'Espagne, passa les Pyrénées avec une armée musulmane, prit Nimes et Carcassonne; et, s'avançant ensuite hardiment au milieu des pays ennemis, traversa la plus grande partie du royaume de Bourgogne sans rencontrer d'armée, jusqu'à Autun, qu'il prit le 22 août 725; il livra cette ville au pillage, et revint ensuite dans la Septimanie avec ses troupes chargées de butin, sans avoir eu occasion de livrer de combats [1].

Les expéditions des gouverneurs sarrasins n'étaient pas liées à un projet général de conquête, mais plutôt au désir de manifester pendant leur court gouvernement leur zèle pour la diffusion du Coran et pour la gloire du calife, ou au dessein d'encourager leurs soldats par le pillage des infidèles. Après l'expédition d'Autun, les musulmans s'abstinrent, pendant quatre ans, de toute attaque nouvelle jusqu'à une entreprise qu'ils formèrent, en 729, sur l'Albigeois, et dont nous ignorons les circonstances. Cette nouvelle agression détermina Eudes, duc d'Aquitaine, à acheter la paix et l'alliance des musulmans, en donnant sa fille en mariage au général Munusa [2].

Mais l'alliance que le duc d'Aquitaine avait contractée avec le général More (732), loin de pourvoir à sa sûreté, ne servit qu'à l'engager dans les dangereuses intrigues qui commençaient alors à troubler l'empire des califes. Abdérame, lieutenant du calife Hescham à Cordoue, découvrit une conspiration de Munusa, qu'il accusa d'avoir voulu soustraire la Septimanie et la Catalogne à l'empire du commandeur des croyants, pour s'en faire une principauté indépendante. Abdérame marcha rapidement contre Munusa, le poursuivit dans les montagnes, offrit une récompense pour sa tête, qui lui fut bientôt apportée; et faisant sa femme prisonnière, il envoya cette princesse française, fille du duc d'Aquitaine, au sérail de son souverain, à Bagdad. Abdérame, voyant alors l'armée qu'il avait rassemblée rendue inutile par la destruction du parti de Munusa, passa les Pyrénées du côté de Pampelune et de la Navarre, et entra dans les Gaules par la Gascogne. Il emporta d'assaut la ville de Bordeaux, qu'il livra au pillage. Le duc d'Aquitaine, reculant devant ce redoutable ennemi, avait rassemblé toutes ses forces de

[1] Hist. générale du Languedoc, liv. VIII, ch. 19, p. 595. — Annal. Anianenses, *Ibid.* Preuves, t. I, p. 16. — Annal. Petaviani, p. 641.

[2] Isidori Pacensis, Chron., p. 18. et in Scr. franc., t. II, p. 720. Hist. générale du Languedoc, liv. VIII, chap. 22, p. 595.

l'autre côté de la Dordogne. Abdérame passa cette rivière, attaqua Eudes sur ses bords, le vainquit avec un prodigieux massacre des Aquitains, et le força à s'enfuir de nouveau vers le nord.

Le duc d'Aquitaine et Charles Martel n'avaient pas longtemps observé la paix qu'ils avaient faite en 719 l'un avec l'autre : l'un prétendait à une indépendance absolue; l'autre réclamait l'autorité qu'avaient exercée les rois des Francs. L'année 731, Charles avait deux fois passé la Loire pour ravager les pays situés à sa gauche. Cependant Eudes, vaincu par Abdérame, ne vit pour lui d'autre moyen de salut que de recourir à la protection même du prince qu'il venait de combattre. Tandis que les Sarrasins ravageaient le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou; qu'ils avaient brûlé, dans le faubourg même de Poitiers, l'église de Saint-Hilaire, qu'ils menaçaient Tours, où ils étaient attirés par les immenses richesses rassemblées dans la basilique de Saint-Martin, Eudes, avec les restes découragés de son armée, passa la Loire, et somma Charles Martel d'oublier leurs discordes pour défendre avec lui la commune patrie. La Gaule semblait menacée du sort de l'Espagne : l'un et l'autre pays étaient affaiblis par les mêmes causes; il y avait de même division entre les grands, corruption dans l'armée, absence d'intérêt public dans le peuple, résolution obstinée du clergé de ne point contribuer aux frais d'une guerre qui cependant l'intéressait plus qu'aucun autre ordre de l'État. Mais si à toutes les causes de désastre, on pouvait joindre l'incapacité des rois de France, plus constatée encore que celle des derniers rois visigoths, quoique celle-ci eût suffi pour perdre leur monarchie, les Francs, d'autre part, avaient l'avantage de voir à la tête de leurs armées un homme de cœur, qui sentait ce que demandait de lui la circonstance [1].

Charles, en effet, accueillit honorablement le duc d'Aquitaine, se réconcilia franchement avec lui, et prit aussitôt des mesures pour le secourir avec toutes les forces de la monarchie. Le progrès des musulmans était retardé par la résistance des villes, et peut-être par l'avidité même avec laquelle ils pillaient tout le pays qu'ils traversaient. Ils avaient à

[1] Chron. Moissiac, p. 655. — Fredeg, Cont. cap. 108, p. 454. — Ademari appendix ad Gesta reg. francor., p. 754. Il écrivait en 1029, et il donna le premier à Charles le nom de Martellus. — Pauli Diac. Gesta Lang. lib. VI, cap. 46, p. 659. — Annal. nazariani, p. 640. — Petaviani, p. 641. — Tiliani, p. 642. — Lambeciani, p. 645. — Chron. Fontanellense, p. 660. — Adonis chron. p. 671. — Ann. Fuldens., p. 674. — Annal. Metenses. p. 684.

peine passé Poitiers lorsqu'ils rencontrèrent Charles et l'armée des Francs austrasiens. Pendant sept jours les deux généraux manœuvrèrent, en présence l'un de l'autre, pour s'assurer le terrain le plus favorable, ou pour le faire abandonner à l'ennemi; ils semblaient hésiter à livrer une bataille dont les suites pouvaient être si fatales; enfin ils l'engagèrent un samedi du mois d'octobre 732. Un seul parmi les auteurs contemporains, Isidore, évêque de Beja en Portugal, a parlé de cette bataille avec un laconisme moins désespérant que le reste des chroniqueurs; mais ses phrases barbares, et qui semblent destinées à être chantés, ne sont pas toujours intelligibles. Il représente l'armée des hommes du Nord ou des Francs, comme une paroi immobile, comme un mur de glace, contre lequel les Arabes, armés à la légère, venaient se briser sans y faire aucune impression. Ces derniers avançaient, ils reculaient avec rapidité; mais cependant l'épée des Germains moissonnait les musulmans. Abdérame lui-même tomba sous leurs coups. La nuit survint sur ces entrefaites, et les Francs soulevèrent leurs armes comme pour demander à leurs chefs du repos. Ils voulaient se réserver pour la bataille du lendemain; car ils voyaient au loin la campagne converte des tentes des Sarrasins, et ils ne doutaient point que de nouveaux guerriers n'en dussent sortir pour leur disputer la victoire. Après avoir dormi sur leurs armes, les Francs se rangèrent de nouveau en bataille, en face du camp des musulmans. Ils les attendirent longtemps, puis ils envoyèrent reconnaître ces tentes qu'ils voyaient toujours rangés devant eux. Ce fut alors seulement qu'ils apprirent que les ismaélites étaient répartis au milieu de la nuit, et qu'ils avaient déjà pris beaucoup d'avance. Charles, qui sans doute avait chèrement acheté la victoire, ne voulut point s'engager à leur poursuite; il craignit les embuscades que dresserait, dans sa retraite, une armée encore redoutable. Il partagea le butin entre ses soldats, et, se reprochant d'avoir manqué de vigilance, il ramena ses troupes dans leurs foyers [1].

On assure que ce fut alors que les Gaulois donnèrent le nom de Martel au capitaine des Francs qui avait brisé la puissance de leurs ennemis; ce nom ne se trouve cependant que dans les écrivains postérieurs de deux siècles à cette époque. Ceux-ci donnèrent à la vitoire de Poitiers une importance fort exagérée; ils adoptèrent avec complaisance les

[1] Chronicon Isidori Episc. Pacensis, desinens anno 751. Scr. fr. t. II, p. 721. — Rodericus Toletanus Histor., arab. cap. 14, *Ib.* — Hadr. Valesii, lib. XXIV, p. 489 — Histoire générale du Languedoc, liv. VIII, chap. 26. p. 398.

fables de Paul Diacre et d'Anastase le bibliothécaire, qui racontent que trois cent soixante et quinze mille Sarrasins, bien plus sans doute que n'en contenait toute l'Espagne, furent laissés sur le champ de bataille avec quinze cents Français. C'est ainsi que commencèrent les traditions merveilleuses sur lesquelles s'élevèrent ensuite celles des romans de chevalerie [1].

Sans avoir fait répandre de tels torrents de sang, la victoire de Poitiers fut importante par ses conséquences : elle rendit aux Francs et aux Aquitains de la confiance, elle refroidit l'ardeur des musulmans pour les conquêtes; elle ralentit surtout l'activité du gouvernement de Cordoue, qui devait attendre de Bagdad le successeur que le calife donnerait à Abdérame, et qui bientôt fut troublé par des factions et des guerres civiles. Cependant l'armée des Sarrasins se retirait de France sans se laisser entamer; sur la route elle massacrait tous les chrétiens qu'elle pouvait atteindre, elle brûlait tous les lieux saints et tous les couvents; mais, à ce qu'ajoute le biographe de saint Pardulphe, abbé de Guéret, lorsqu'elle fut arrivée en vue de Guéret, un miracle du saint la contraignit à prendre une autre route [2].

L'année qui suivit la bataille de Poitiers (735), Charles Martel conduisit son armée dans le royaume de Bourgogne. A peine reste-t-il quelque souvenir de ce qui s'était passé dans ce royaume ou dans la Provence, qui lui était annexée depuis les guerres d'Ébroin. Il paraît que Eude, duc d'Aquitaine, s'était soumis une partie de la Provence; on a même produit un monument qui a donné lieu de croire qu'il y prenait le titre de roi [3]. De leur côté les Sarrasins avaient aussi pénétré en Provence; ils y occupaient plusieurs villes, et il semble que quelques grands seigneurs s'étaient rangés volontairement sous leur protection, qu'ils opposaient aux prétentions de Charles Martel. Le reste de la Provence et de la Bourgogne était gouverné par cette orgueilleuse haute noblesse qui, depuis la bataille de Testry, ne voulait plus reconnaître de supérieurs; elle ne portait plus elle-même le nom de Franche ou

[1] Pauli Diaconi, Scr. ital. t. I, p. 505., lib. VI, cap. 56. — Anastasius Bibliothecar. in vita sancti Gregorii II, papæ. Script. ital, t. III, p. 155. — Chroniques de Saint Denys, liv. V, chap. 26, p. 310

[2] Vita sancti Pardulfi abbatis Waractensis ab anonymo subæquali scripta inter acta SS. ord. S. Bened. P. I. sæc. 3, p. 573, et Scr. franc. t. III, p. 654.

[3] Inscription sur une lame de plomb trouvée en 1279 à Saint-Maximin. Pagi critica anno 716, n° 13, et Scr. franc. t. III, p. 540. Je crois cette inscription falsifiée.

Française; ce nom était réservé à Charles et à son armée austrasienne, dont les mœurs et le langage étaient encore purement germaniques, tandis que les habitants des provinces méridionales, qui parlaient un latin corrompu, d'où le *roman provençal* ne tarda pas à naître, sont fréquemment désignés par le nom de Romains. Les historiens du temps nous apprennent qu'à deux reprises, en 733 et 736, Charles *pénétra* dans la Bourgogne et la Provence jusqu'à Arles et à Marseille; qu'il confia les frontières de ce royaume à ses leudes les plus éprouvés; qu'il fit occuper Lyon par ses fidèles; qu'il confirma la paix publique par des alliances: mais il ressortit aussitôt après de ces provinces, devenues le patrimoine héréditaire de familles qui ne voulaient point lui obéir, et son autorité s'y évanouit dès qu'il les eut quittées [1].

Obligé de combattre sans cesse (733-737), Charles dirigeait le plus souvent ses armes contre des peuples qui avaient fait partie de la monarchie des Francs, et qui s'en étaient séparés ensuite. A plusieurs reprises, il envahit le pays des Frisons, tantôt par terre, tantôt par mer; après avoir battu leurs armées, il les poursuivit dans leurs îles, tua leur duc Popon, brûla leurs temples, et rapporta en France de riches dépouilles, qu'eux-mêmes avaient les premiers enlevées à la France. Averti, en 735, de la mort d'Eudes, duc d'Aquitaine, il parcourut tout ce vaste duché jusqu'à la Garonne; il se rendit maître de Bordeaux et de Blayes; il reçut ensuite le serment d'Hunold, fils d'Eudes, qu'il investit du duché que son père avait gouverné. Mais quoiqu'il remportât presque toujours la victoire là où il commandait lui-même ses armées, l'état de l'empire des Francs n'en était guère moins misérable; de tous côtés il était ouvert aux invasions de peuples qui semblaient avoir repris pour le pillage une activité nouvelle; et les seigneurs, qui se partageaient les provinces, jaloux du roi, du maire et de tous leurs voisins, ne savaient opposer aucune résistance à aucun ennemi. Les Saxons et les Frisons étaient impatients de se venger sur les provinces du Nord des victoires de Charles; les Sarrasins, confiants dans leur fortune, qui en moins d'un siècle avait élevé si haut leur puissance, ambitieux et fanatiques tout ensemble, croyaient par leur hardiesse, ou s'élever aux plus hautes dignités de leur empire, ou s'assurer l'entrée du ciel. Leur cavalerie légère était fort supérieure à celle des Européens; aussi s'avançaient-

[1] Fredeg. contin. Austras. cap. 109 et ultimus, p. 455. — Append. ad Gesta reg. Francor. p. 574. — Ann. Fuldens. p. 674. — Ann. Metenses, p. 684.

ils sans crainte au milieu d'un pays ennemi, d'où ils étaient presque toujours sûrs de se retirer avant que la pesante infanterie des Francs pût les atteindre. Les biographies des saints nous les montrent partout à la fois, accordant aux uns la couronne du martyre, repoussés par les miracles des autres. Si l'on peut croire ces légendes, ils s'avancèrent jusqu'à Sens, d'où saint Ebbon les fit reculer. Chacun de ces faits, il est vrai, est suspect ; mais on ne peut douter de l'effroi qu'inspiraient leurs armées ; cet effroi laissa des traces profondes dans l'esprit des peuples, et il explique probablement ces expéditions fabuleuses des musulmans, que l'ignorance des romanciers a rapportées au règne de Charlemagne, plus connu d'eux que Charles Martel [1].

Abdel-Melek, que le calife Hescham avait donné pour successeur à Abdérame, chargea ses lieutenants de poursuivre leurs conquêtes dans les Gaules. Jouseph-Jbn-Abderraman fut nommé, en 734, gouverneur de Narbonne, et dès l'année suivante, il passa le Rhône ; il entra dans Arles par capitulation ; il s'empara des trésors de cette ville, et il poursuivit pendant quatre ans ses conquêtes en Provence. Plusieurs des seigneurs du pays firent alliance avec lui, et parurent préférer son joug à celui des Francs. L'un d'eux, le duc Mauronte, l'introduisit par trahison dans Avignon, dont les Arabes paraissent avoir voulu faire une place d'armes, comme ils avait fait auparavant de Narbonne [2].

Charles, impatient d'arrêter les progrès des ismaélites, envoya d'abord en Provence le comte Childebrand, comme lui fils d'Alpaïde, mais d'un autre père, et lui donnant l'ordre de rassembler les ducs et les comtes fidèles de la Bourgogne pour les opposer au Sarrasins. A leur tête Childebrand attaqua la ville d'Avignon, qui fut cruellement punie du crime de ses chefs. Les Francs, y étant entrés de vive force, en massacrèrent les habitants et en livrèrent les édifices aux flammes. Charles vint ensuite avec une armée plus nombreuse joindre son frère devant Avignon, et il s'avança dans la Gaule narbonnaise avec l'intention de chasser les musulmans de Narbonne, et de les repousser au delà des Pyrénées ; mais le siége de Narbonne lui présenta des difficultés que l'ignorance des Francs ne pouvait surmonter. Tandis que le gouverneur sarrasin s'était enfermé dans la ville, et qu'il mettait en œuvre, pour sa

[1] Vita sancti Ebbonis Episcopi Senonensis, Scr. franc. t. III. p. 650. On peut voir dans Fleury, Histoire ecclésiastique, liv. XLII, chap. 13 et suivants, les martyres et les miracles rapportés à ces expéditions.

[2] Chronicon Moissiacensis Cœnobii, p. 656.

défense, les arts que ses compatriotes cultivaient déjà avec succès, l'émir de Cordoue avait rassemblé une armée et une flotte pour la délivrance de Narbonne; il l'envoya, avec ordre à son lieutenant de secourir la ville par l'embouchure de l'Aude, un bras de cette rivière qui porte bateau traversant l'enceinte des murs. Mais le lieutenant sarrasin trouva l'embouchure de la rivière fortifiée, et ses bords garnis d'estacades; il fut obligé de faire son débarquement sur la côte; et, comme il s'approchait, il fut atteint par Charles Martel, entre Ville-Selsa et S'geau, sur la rivière Berre, et complétement défait. Cette victoire ne fit point perdre courage au gouverneur de Narbonne, et Charles, ayant peut-être reçu quelque échec sur lequel son historien garde le silence, leva le siége vers le mois d'octobre 737. En traversant la Septimanie dans sa retraite, il la ravagea aussi cruellement qu'avaient fait auparavant les Sarrasins. Il renversa les murs de Nîmes, d'Agde, de Beziers; dans la première ville il fit mettre le feu aux Arènes; mais ce superbe monument ne fut point détruit par l'incendie, qui ne pouvait consumer que ses portes et quelques superstructions en bois; il rasa Magnelonne, et, portant le fer et le feu dans les châteaux qu'il put atteindre, il s'efforça de ne laisser dans le pays aucune forteresse dont les Mores pussent abuser contre lui [1].

Thierri IV mourut à peu près à l'époque où Charles Martel levait le siége de Narbonne; mais les annalistes contemporains n'ont pas daigné faire mention de la fin de son règne nominal. Charles, qui avait transporté dans les camps le gouvernement de la France, qui n'habitait point Paris ni les palais des Mérovingiens, et qui méprisait la mollesse des derniers rois, ne parut lui-même donner aucune attention à cet événement. Il ne crut point nécessaire de continuer la vaine pompe des rois fainéants. Thierri IV, qu'on a nommé aussi Thierri de Chelles, mourut âgé de vingt-trois ou vingt-quatre ans, et il fut enseveli à Saint-Denis. Il ne laissa d'autres monuments de son règne que des chartes accordées à divers convents. Elles ne sont point datées du palais de Manmagues, où l'on suppose quelquefois que les rois fainéants étaient

[1] Fredegarii tertius continuator ex jussu Childebrandi comitis, p. 456. — Append. ad Gesta reg. francor. p. 575. — Chron. Moissiac. p. 656. — Chron. Fontanellense, p. 661. — Adonis Chron. p. 671. — Annol. Fuldenses, p. 674, 675. — Il distribue en trois ans ce qui fut fait en une année. — Annal. Metenses, p. 685. — Hist. générale du Languedoc. liv. VIII. chap. 32-36, p. 402. — Hadr. Valesii, lib. XXIV, p. 499.

Digitized by Google

prisonniers, mais tour à tour de Soissons, de Coblentz, de Metz, d'Héristal, de Kiersi, de Valenciennes, de Pontion, de Gondreville. Ainsi ce roi n'était nullement sous une étroite surveillance, nullement réduit à l'habitation et au revenu mesquin d'une seule maison de campagne. Il voyageait sans obstacle dans l'Austrasie comme dans la Neustrie; il croyait toujours régner, car il avait, comme ses prédécesseurs, de nombreux palais, une pompe royale, tout le luxe de la table et des chevaux, tous les plaisirs de la chasse, et une cour. Mais à côté de lui, Charles, seul général et seul ministre, seul occupé des affaires et seul obéi, ne concevait pas même de jalousie de lui. Ainsi, deux siècles plus tard, l'émir Ol Omara, général des Turcs, régna à Bagdad à côté des califes fainéants. Pendant la vie de Thierri, les actes publics portaient pour date l'année de son règne; après lui on les data de la seconde ou troisième année depuis la mort de ce roi [1].

En 738, Charles fut occupé dans le Nord par la guerre contre les Saxons; mais en 739 il poursuivit ses expéditions contre les Sarrasins. Il contracta pour cela une alliance avec Liutprand, qui à cette époque régnait avec gloire sur les Lombards, et qui craignait de voir les Mores, déjà maîtres de la mer, passer de Provence en Italie. Tandis que Liutprand s'avançait vers les Alpes pour en fermer les passages, Charles, à la tête de toutes ses troupes, entra en Provence; il prit Avignon pour la seconde fois, il parcourut le rivage de la mer jusqu'à Marseille, chassant les Sarrasins de leurs lieux forts; il contraignit le duc Mauronte, leur allié, à se réfugier dans des montagnes inaccessibles; il poursuivit et punit d'autres grands seigneurs qui avaient contracté alliance avec les ennemis de leur patrie et de leur religion; et quand il quitta la Provence, elle paraissait pacifiée? Cependant ces victoires n'auraient point suffi pour sauver la France de l'invasion des musulmans, si la puissance colossale des califes n'avait été sur son déclin, et si leurs sujets avaient conservé l'ardeur militaire qui facilita leurs premières conquêtes. Mais dès la mort d'Abdérame à Poitiers, l'Espagne avait commencé à être troublée par des guerres civiles. Abdel-Melek, son successeur, avait été jeté en prison en 737 par Offa, qui venait le remplacer. De 740 à 756, Abulcatar, Theoba et Jusif se disputèrent l'Espagne à main armée.

[1] Diplomata Theuderici IV, n° 113 à 122. Script. franc. t. IV, p. 697, seq.

[2] Fredegarii contin. p. 457. — App. ad Gesta reg. franc. p. 575. — Annal. varii franc. p. 640, seq. — Chron. Fontan, p. 661. — Annal. Fuldens. p. 675. — Annal. Metens. p. 685. — Hadr. Valesii, lib. XXV, p. 514.

Enfin Abdérame, fils de Moaviah, sépara l'Espagne du califat de Bagdad; il fut proclamé à Séville au mois d'avril 756, avec le titre d'émir el Moumenin, ou commandeur des croyants; il y recommença la dynastie des Ommiades, mais en même temps il cessa d'être redoutable pour les princes chrétiens de l'Occident.

Aucun écrivain contemporain ne nous a fait connaître les mœurs, les opinions, les habitudes de Charles Martel : celui peut-être entre les princes français qui a fait les plus grandes choses, est aussi celui qui est enveloppé de la plus profonde obscurité. Le nom d'aucun général, d'aucun ministre, d'aucun conseiller n'est associé au sien, excepté celui de ce comte Childebrand, que les annalistes nomment son frère, sans nous apprendre de qui il était le fils. Charles vécut toujours au milieu des soldats; mais nous ne savons point ni comment il traitait ces soldats, ni comment il se conduisait à l'égard des vaincus, ni comment il gouvernait les peuples; nous ne savons pas même quelle était sa résidence habituelle, ou la province dont il avait fait le centre de son gouvernement. Un seul reproche s'est élevé contre lui, et tous les ecclésiastiques l'ont répété avec violence. Il paraît que Charles Martel, qui ne cessait de faire la guerre, qui ne connaissait et n'aimait que ses soldats, leur distribua la plupart des bénéfices ecclésiastiques du royaume : les catalogues des évêques de chaque église présentent-ils à cette époque des lacunes, qu'on attribue à la nomination, faite par Charles, de prêtres militaires qui n'avaient de clerc que la tonsure [1].

Si Charles employait les biens de l'Église à récompenser ses soldats, il méritait quelque indulgence, puisque ces mêmes soldats avaient sauvé l'Église des mains des Arabes musulmans et des Saxons idolâtres. Il avait d'ailleurs dans plus d'une occasion enrichi le clergé de ses bienfaits [2]. Mais les prêtres sont plus renommés pour la durée de leurs ressentiments que pour celle de leur reconnaissance. Tous ses services furent oubliés par des hommes qui lui devaient leur existence même; et près de cent vingt ans après sa mort le clergé de France, assemblé en concile national à Kiersi, écrivit, en 858, à Louis le Germanique, pour condamner sa mémoire.

« C'est parce que le prince Charles, père du roi Pepin, lui dirent-ils,

[1] Codex ms de gestis Episc. Trevirens. t. III, p. 649. — Hincmari epist. 6, ad Episcopos Remens. Dioc. cap. 19. — Vita sancti Rigoberti Rem. archiep. p. 658. Pagi critica ad ann. 743. cap. 7 et 8. — Bonifacii epist. ad Zachariam papam. Script. franc. t. IV, p. 90.

[2] Hadriani Valesii. lib. XXV. p. 557.

» fut le premier entre tous les rois et les princes des Francs à séparer
» et diviser les biens des églises, que, pour cette seule cause, il est
» damné éternellement. Nous savons en effet que saint Euchérius,
» évêque d'Orléans, dont le corps repose dans le couvent de Saint-
» Trudon, étant en oraison, fut enlevé au monde des esprits; et parmi
» les choses qu'il vit, et que le Seigneur lui montra, il reconnut Charles
» exposé aux tourments, dans le plus profond de l'enfer. L'ange qui le
» conduisait, interrogé sur ce sujet, lui répondit : que dans le juge-
» ment à venir, l'âme et le corps de celui qui a emporté ou divisé les
» biens de l'Église seront exposés, même avant la fin du monde, à des
» tourments éternels, par la sentence des saints qui jugeront avec le
» Seigneur. Le sacrilége cumulera même avec la peine de ses propres
» péchés, celles des péchés de tous ceux qui croyaient s'être rachetés
» en donnant, pour l'amour de Dieu, leurs biens aux lieux saints, aux
» lampes du culte divin, aux aumônes des serviteurs du Christ et à la
» rédemption de leurs propres âmes. Saint Euchérius, revenu à lui,
» appela saint Boniface et Fulrad, abbé du couvent de Saint-Denis,
» premier chapelain du roi Pepin, auxquels il conta toutes ces choses;
» il leur recommanda ensuite d'aller au sépulcre de Charles; s'ils n'y
» trouvaient pas son corps, ce serait la preuve de la vérité de sa vision.
» Boniface et Fulrad se rendirent alors au couvent où le corps de ce
» Charles avait été enseveli, et ayant ouvert son tombeau, un dragon
» en sortit à l'instant même, et le tombeau parut noirci par dedans,
» comme s'il avait été brûlé. Nous-même nous avons vu des hommes
» qui ont vécu jusqu'à notre temps, et qui ont assisté à tout ce que
» nous venons de dire; et ils ont, avec vérité, attesté de vive voix les
» choses qu'ils ont ouïes et qu'ils ont vues. Cela étant venu à la con-
» naissance de Pepin, il fit assembler un synode à Leptines, auquel
» présida, avec saint Boniface, un légat du siége apostolique, nommé
» George. Nous avons les actes de ce synode, qui s'efforça de rendre
» aux églises toutes les choses ecclésiastiques qui leur avaient été enle-
» vées; et comme Pepin ne put les rendre toutes, à cause de sa guerre
» avec Guaifer, prince d'Aquitaine, il les hypothéqua du moins aux
» évêques, voulant que tous ces biens leur payassent les nones et dîmes
» pour la réparation des toits; et que chaque maison payât douze
» deniers à l'Église, afin de demeurer chose bénéficière, jusqu'à ce que
» ces mêmes biens retournassent à l'Église [1]. »

[1] Epist. patrum Synodi Carisiacensis anno 858, habitæ ad Ludovicum Germanæ

Il est digne de remarque que cette déclaration solennelle de l'Église de France est pleine de fausses allégations, non-seulement sur le prodige lui-même que les prélats pouvaient croire pour l'amour seul du merveilleux, mais sur tous les faits historiques qu'ils citent à l'appui, et qu'ils devaient mieux connaître. Le légat George ne présida point le concile de Leptines ; ce concile ne fut point convoqué par Pepin, mais par Carloman; il n'y fut point question de la damnation de Charles Martel, ou de la restitution à faire aux églises. Enfin, saint Eucherius, dont les prélats invoquent le témoignage, était mort trois ans avant Charles [2].

Mais le même Charles Martel, qui dépouillait le clergé de France d'une partie de ses richesses (740), était invoqué par le chef du clergé catholique, comme le protecteur et le défenseur de l'Église. L'empereur Léon l'Isaurien s'étant efforcé, dès l'année 726, d'abolir le culte des images, avait aliéné de lui le pape Grégoire II. Ce dernier, après s'être refusé à l'exécution des édits de l'empereur, s'était fortifié dans Rome, et il avait cherché à s'y mettre en mesure de résister à l'empereur de Constantinople, si celui-ci voulait employer contre lui la violence. Peut-être dès lors tourna-t-il ses regards vers Charles Martel, comme vers le plus puissant des souverains de l'Occident; cependant il ne s'aliéna pas absolument de son souverain légitime. Grégoire II et son successeur Grégoire III conservèrent à Rome les images des empereurs; ils datèrent leurs actes des années de Léon et de son fils Constantin Copronyme, et ils leurs rendirent une sorte d'obéissance nominale; mais en même temps ils trouvèrent moyen de se mettre à la tête d'une nouvelle république romaine; car c'est ainsi qu'au huitième siècle on doit considérer le duché de Rome, gouverné en commun par les nobles, les prêtres et le peuple. Cette république, dont les empereurs regardaient l'indépendance comme une usurpation, ne pouvait pas trouver d'appui dans ses plus proches voisins, les Lombards qui avaient sans cesse, avec les Romains, des disputes de juridictions, et qui les vidaient le plus souvent par les armes. En 740, Liutprand régnait depuis vingt-neuf ans sur les Lombards, lorsque Grégoire III, non content de donner un refuge à Rome au duc de Spolète, ennemi de ce roi, lui fournit des soldats pour recouvrer le duché qu'il avait perdu.

reg. Inter capitularia Caroli Calvi, tit. XXVII, apud Chesnium, t. I, p. 792. — Scrip. franc. t. III, p. 659.

[1] Notes des bénédictins sur cette lettre.

Les hostilités qu'il avait imprudemment commencées attirèrent, dès l'année suivante (741), les armes de Liutprand dans le duché de Rome. Le pape, effrayé, envoya coup sur coup deux ambassades à Charles Martel, avec deux lettres qui nous ont été conservées. Dans ces lettres il demande son appui contre les Lombards, et il lui offre en échange de renoncer à l'allégance de l'empire d'Orient, pour mettre le duché de Rome sous la protection du royaume des Francs. Un décret des princes ou des premiers citoyens de Rome confirmait les offres du pape; elles étaient encore accompagnées de présents merveilleux, parmi lesquels on montrait les clefs du saint sépulcre, et les chaînes de saint Pierre. Charles reçut cette légation avec beaucoup de joie; il envoya de son côté, au pape, Grincon, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de Saint-Denis, avec des présents dont la richesse n'avait besoin d'être relevée par aucune légende. Ces ambassadeurs, en traversant la Lombardie, recommandèrent la cause du pape au roi Liutprand; et celui-ci, qui ménageait l'alliance de Charles, après avoir vaincu de nouveau le duc de Spolète, s'abstint de toucher au duché de Rome. Ainsi commencèrent ces relations des papes avec la famille carlovingienne, qui devaient, soixante ans plus tard, donner la couronne d'Occident au petit-fils de Charles Martel. Le prince des Francs et toute sa nation regardèrent les ambassades du pape et la protection que les Francs lui avaient accordée, comme l'événement dont ils devaient le plus tirer vanité; tous les historiens en consacrèrent le glorieux souvenir; cependant elles n'eurent pas pour lors de conséquence importante, parce que Grégoire III, Liutprand, Léon l'Isaurien et Charles Martel, tous ceux enfin qui étaient intéressés à cette transaction, moururent dans cette même année [1].

Dès son retour de l'expédition de Provence, en 739, Charles Martel avait commencé à se sentir malade, à son château de Verberie-sur-l'Oise, et peut-être ce fut la raison pour laquelle il ne conduisit point d'expédition guerrière l'année suivante. Mais en 741, quoiqu'il fût tout au plus âgé de cinquante ans, il s'aperçut que sa vie même était menacée. Il avait trois fils de deux femmes différentes : Rotrude lui avait donné Carloman et Pepin, dont le plus jeune avait déjà vingt-sept ans;

[1] Fredegarii contin. cap. 110, p. 457. — Append. ad Gesta reg. francor. p. 572 et 575. — Chron. Fontanellense. p. 662. — Annales Metenses. p. 685. — Codex Carolinus epist. 1a, et Script. franc. t. IV, p. 92. — Hadriani Valesii. lib. XXV, p. 517, seq.

et Sonnechilde, qu'il avait épousée en 723, en Bavière, lui avait donné Grifon, qui n'avait pas plus de quinze ans. Charles partagea entre eux l'empire des Francs, comme s'il pouvait déjà en disposer par héritage. Il laissa à l'aîné, Carloman, l'Austrasie avec la Souabe et la Thuringe qui en relevaient; il laissa au second, Pepin, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence; mais il détacha quelques comtés de ces deux monarchies, pour en former l'apanage de Grifon, dont le petit État se serait trouvé resserré entre celui de ses deux frères. L'Aquitaine ni la Bavière ne furent point comprises dans ce partage, leurs ducs n'étant point disposés à reconnaître l'autorité des maires du palais. Pepin, sans attendre la mort de son père, partit aussitôt pour la Bourgogne, avec son oncle Childebrand et les plus grands seigneurs de ses nouveaux Etats, pour s'y faire reconnaître par les peuples. Pendant ce temps, Charles, qui avait une dévotion particulière pour saint Denis, se rendait à sa basilique; et pour faire accueillir par ce saint sa dévote prière, il l'accompagnait d'un présent considérable de terres et de châteaux [1]. De là il se fit rapporter à Kiersy-sur-l'Oise près de Compiègne, où il mourut, le 21 octobre 741, après avoir gouverné avec gloire la monarchie, vingt-quatre ans depuis la dernière défaite de Chilpéric et de Raginfred, et vingt-sept ans à compter de la mort de Pepin, son père [2].

Les dernières volontés de Charles ne furent pas longtemps respectées par ses enfants. Grifon était de beaucoup plus jeune que ses frères; il était faible, et fils d'une étrangère; ses deux frères en prirent occasion de le considérer comme bâtard, et sa mère comme une concubine de Charles. Sonnechilde, cependant, qui était d'une naissance illustre, avait été légitimement mariée, et Charles avait mis lui-même une grande différence entre Grifon et ses bâtards; car il en laissait trois aussi, Remi, Jérôme et Bernard, dont les fils jouèrent plus tard un rôle remarquable sous Louis le Débonnaire [3]. Carloman et Pepin persuadèrent aisément aux Francs qu'il ne convenait pas d'altérer les anciens

[1] Diploma Caroli Martelli. apud Duplexum histor. abb. sancti Dionysii, p. 690, et Script. franc. t. IV, p. 707.

[2] Fredegarii contin. cap. 110, p. 458. — App. ad Gesta regnum franeor. p. 572 et 576. — Chron. Moissiac. p. 656. — Chron. Fontanellenac, p. 662. — Adonis chronic. p. 671. — Annal. Fuldens. p. 675. — Annal. Metens. p. 686. — Hadr. Valesii, lib. XXV, p. 531.

[3] Hadr. Valesius, lib. XXV, p. 543. Fulrad fut fils de Jérôme, Adelhard et Wala furent fils de Bernard.

partages de l'Austrasie et de la Neustrie. Leur dessein était de saisir Grifon, et de le forcer à renoncer à son héritage. Sonnechilde, sa mère, les prévint; elle s'enfuit avec lui à Laon, où elle espérait pouvoir se défendre; elle persuada à Chiltrude, sa belle-fille, de se soustraire comme elle à la domination de ses frères, Carloman et Pepin. Chiltrude se refugia en Bavière, auprès du duc Odilon, oncle de Sonnechilde, qui l'épousa sans le consentement de Carloman ou de Pepin. Ceux-ci, pendant ce temps, pressaient le siége de Laon, où Sonnechilde, abandonnée de tout le monde, fut enfin obligée de se confier à leur merci avec son fils Grifon. Par l'ordre de Carloman, elle fut enfermée dans le couvent de Chelles, et son fils à Neuchâtel, dans les Ardennes [1].

Pepin et Carloman réunirent ensuite leurs armes contre Hunald, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, qui méprisait leur autorité (742). Ils passèrent la Loire à Orléans, battirent les Aquitains, que le continuateur austrasien de Frédégaire appelle Romains, brûlèrent les faubourgs de Bourges, rasèrent le château de Loches sur l'Indre, et emmenèrent ses habitants en esclavage. Ce fut à leur retour de cette expédition qu'ils accomplirent à Vieux-Poitiers, près de Châtellerant, le partage de leurs États. Après quoi Pepin accompagna à son tour Carloman en Germanie. Ils passèrent le Rhin, s'avancèrent jusqu'au Danube, et forcèrent les Allemands, qui s'étaient révoltés, à payer leurs tributs accoutumés, et à leur donner des otages [2].

La révolte des Aquitains, des Gascons et des Allemands, la guerre dont Odilon, duc des Bavarois, menaçait Carloman, la répugnance des grands à se rendre aux armées, indiquaient aux deux frères que cette orgueilleuse aristocratie qui s'était partagé les conquêtes des Francs, et qui n'avait obéi qu'avec regret à Charles Martel, se préparait à secouer leur joug. Pepin, né Austrasien, et parlant toujours la langue germanique, était considéré par les Neustriens et les Bourguignons comme un étranger. Ils ne lui obéissaient qu'à regret, et peut-être avaient-ils fait entendre quelque plainte de ce qu'il ne restait plus de roi auquel ils pussent demander justice, lorsqu'ils étaient opprimés par le maire du palais. Pepin, pour les satisfaire, tira de quelque couvent un dernier Mérovingien qu'il nomma Childéric III. On ne sait ni son âge ni

[1] Fredegarii cont. cap. 111, p. 458. — Gesta reg. franc. p. 573 et 576. — Annales Nazariani, p. 640, seq. — Adonis chr. p. 671. — Annales Fuldens. p. 675. — Annales Metens. p. 686. — Hadr. Valesii, lib. XXV, p. 546.

[2] Fredegarii contin. cap. 3, p. 458. — Annales Metens. p. 686.

son origine; mais il est probable que Pepin, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, fit, dans cette occasion, choix d'un enfant. La plupart des anciens chroniqueurs parlent pour la première fois de Childéric III au moment de sa déposition [1].

Carloman ne fit point reconnaître Childéric III dans l'Austrasie, depuis longtemps indifférente à la race des Mérovingiens (743); mais dans le même temps il chercha à affermir sa propre autorité, et à assouplir le caractère de ses sujets par des réformes religieuses. L'église austrasienne, à ce qu'assure saint Boniface [2], était depuis quatre-vingts ans dans un état honteux de désordre; pendant tout ce temps, elle n'avait eu aucun synode, et les métropoles aucun archevêque; la plupart des cures et des siéges épiscopaux étaient donnés à des laïques avides, ou à des clercs de mauvaises mœurs, qui en partageaient les revenus entre leurs nombreuses concubines. Saint Boniface assure en avoir connu qui en entretenaient quatre, cinq et davantage. Ce saint, muni de toute l'autorité du pape, de toute celle de Carloman, qui lui-même était fort religieux, fonda trois nouveaux évêchés dans la France orientale, à Wurtzbourg, à Erfurt, et à Baraburg en Hesse, fondations que le pape Zacharie confirma, et auxquelles Carloman attribua de riches dotations. Un concile assemblé à Leptines, près de Binche en Hainaut, le premier mars 743, commença en même temps la réforme ecclésiastique; il contraignit les prêtres à renvoyer leurs maîtresses, et il leur interdit la profession des armes; mais cette dernière ordonnance ne fut pas longtemps observée [3]. Des règlements à peu près semblables furent établis l'année suivante pour la Neustrie, par le concile de Soissons, que Pepin assembla au mois de mars, et où siégèrent vingt-trois évêques.

Pendant que le concile de Leptines réformait la France teutonique, Carloman attaquait successivement les ducs et les peuples de Germanie qui avaient voulu secouer le joug des Francs. Odilon, duc de Bavière, s'était surtout rendu redoutable; il avait contracté alliance avec les Allemands, les Saxons et les Esclavons; et quoiqu'il eût épousé la fille

[1] Mabillon et Longuerue supposent que Childéric III fut fils de Childéric II. Valois le croit fils de Thierri IV. — Ludovic Dufour de Longuerue, Annal. Francorum, t. III, p. 704. — Hadr. Valesii. lib. XXV, p. 553.

[2] Epistola Bonifacii ad Zachariam papam. Script. franc. t. IV, p. 90.

[3] Bonifacii epist. ad Zachariam papam. sæc. 3. Bened. t. II, p. 54. — Hadr. Valesii. lib. XXV. p. 550.

de Charles, la sœur des princes français, il semblait vouloir se mettre à la tête de leurs ennemis. Pepin s'était rendu auprès de son frère pour attaquer la Bavière avec leurs forces réunies; mais Odilon, qui avait fortifié les bords du Lech, avait rassemblé son armée derrière cette rivière, et il y bravait l'attaque de ses ennemis. Pendant quinze jours les armées furent en présence, séparées par le fleuve; et les Francs, qui ne pouvaient le franchir, étaient exposés aux sarcasmes des Bavarois. La colère excita leur courage et leur industrie; ils découvrirent un gué qu'on croyait impraticable, et le franchirent au milieu de la nuit. Ils fondirent ensuite sur les Bavarois, qu'ils mirent en fuite. Odilon se réfugia derrière l'Inn; Théobald, duc des Allemands, s'enfuit dans les montagnes; et l'armée des Francs, maîtresse du pays, ravagea pendant cinquante-deux jours la Bavière. Cependant Pepin la quitta pour aller tenir tête à Hunold, duc d'Aquitaine, qui, après avoir secrètement contracté alliance avec Odilon, avait passé la Loire à main armée, pillé et ravagé ses bords, et brûlé la ville de Chartres. Pendant cette année et les deux suivantes (743-745), les deux frères, tantôt ensemble, tantôt séparément, attaquèrent et battirent les Bavarois, les Allemands, les Saxons et les Aquitains. Hunold, duc des derniers, ne pouvant résister plus longtemps à des forces supérieures, reconnut enfin la souveraineté de Pepin, se lia par des serments à lui obéir, et lui donna des otages. A peine avait-il signé ce traité qu'il attira à lui Hatton, comte de Poitiers, son frère, qui semble n'avoir point voulu s'associer à la guerre que le duc d'Aquitaine faisait aux fils de Charles. Au mépris de la foi qu'il lui avait donnée en l'appelant à sa cour, il lui fit arracher les yeux, et le jeta dans une prison, où le malheureux comte de Poitiers ne tarda pas à mourir. Après cette action féroce, Hunold abdiqua la souveraineté en faveur de son fils Guaifer, et il alla s'enfermer dans un couvent de l'île de Rhé, où il vécut encore vingt-trois ans, occupé d'œuvres de pénitence [1].

La guerre d'Aquitaine se termina, au moins pour un temps, à la retraite de Hunold (746); celle de Germanie finit à peu près en même temps. Les Saxons avaient été battus à plusieurs reprises. Les Allemands n'avaient pas eu plus de bonheur. Théobald, fils de Godefroi, leur duc, avait repris les armes presque chaque année, quoiqu'il se fût

[1] Annales Metens. p. 687. — Fredeg. contin cap. 114, p. 459. — Append. ad Gesta reg. francor. p. 573. — Histoire générale du Languedoc, liv. VIII, chap. 41, p. 407.

tout aussi souvent engagé à observer la paix. En 745, Pepin était entré en Souabe, et avait forcé Théobald à s'enfuir dans les montagnes; cependant Pepin l'avait rappelé et l'avait rétabli dans sa dignité. L'année suivante Carloman, étant entré avec son armée dans le pays des Allemands, indiqua une assemblée des plaids du royaume au château de Gundstadt, où l'armée des Francs et celle des Allemands se réunirent. « Là survint une chose prodigieuse, nous disent les Annales de » Metz, savoir que l'une des armées chargea l'autre de liens, sans qu'il » y eût eu auparavant aucune bataille. » Le prodige d'une éclatante violation de la foi publique méritait peut-être moins d'étonnement. Tous les princes qui, de concert avec Théobald, avaient secouru Odilon dans la guerre contre les Francs, furent mis en jugement et punis; le même annaliste assure que ce fut avec miséricorde. Après ce coup d'État, Carloman déclara à son frère qu'il voulait renoncer au monde, et se consacrer uniquement à Dieu (747), et dès lors il commença ses préparatifs pour se rendre à Rome, où il voulait abjurer ses grandeurs entre les mains mêmes du pape [1].

Quelques-uns attribuent cette résolution étrange de Carloman aux remords qu'il ressentit des actes de sévérité exercés contre les Allemands; d'autres, à la terreur dont les prêtres l'avaient frappé, en l'entretenant sans cesse de la damnation de son père. Mais le fanatisme qui peuplait les couvents était alors universellement répandu; il se suffisait à lui-même, et il était rarement excité par le remords ou par un sentiment moral : les prédicateurs, remplissant l'imagination des hommes des tableaux du monde à venir, leur montraient l'enfer comme la conséquence inévitable de la vie séculière, et le couvent comme la seule porte du ciel. La terreur du jugement dernier avait gagné des plus basses aux plus hautes classes; elle avait atteint les souverains à leur tour : en peu d'années trois rois d'Angleterre, de l'heptarchie saxonne, se retirèrent dans les couvents. Hunold, duc d'Aquitaine, suivit leur exemple, et Rachis, qui régnait alors sur les Lombards, imita, en 749, celui de Carloman.

L'auteur de la Chronique de Moissiac est, entre les historiens de cette époque, celui qui nous donne le plus de détails sur l'abdication de Carloman. « Touché, dit-il, d'un amour divin, et du désir d'une patrie

[1] Annales Metens. p. 687. — Fredegarii cont. cap. 115, p. 459. — Append. ad Gesta reg. francor. p. 573. — Annal. Petaviani Codicis Moissiac. p. 642. — Ann. Fuldens. p. 675.

» céleste, il abandonna volontairement son royaume et ses fils, qu'il » recommanda à son frère Pepin. Ensuite s'acheminant vers Rome, » il parvint à la porte de saint Pierre l'apôtre, avec plusieurs des » grands de ses États, et des présents sans nombre; qu'il déposa devant » le tombeau de saint Pierre. Alors il coupa les cheveux de sa tête, il » revêtit l'habit du clerc par les ordres du saint pape Zacharie, et il » resta quelque temps auprès de lui. » (Il semble qu'il avait fait bâtir d'avance sur le mont Soracte, un couvent près de la basilique de Saint-Sylvestre, et qu'il l'habita quelque temps avec les moines qui l'avaient suivi de France.) « Mais ensuite, par les conseils du même pape, il se » retira au couvent de Saint-Benoît, sur le mont Cassin; il s'y soumit » à l'obéissance régulière envers l'abbé Optat, et il fit les vœux mo- » nastiques [1]. » Les auteurs des légendes ne se sont point contentés du merveilleux que leur présentait ces événements; ils y ont ajouté des circonstances plus étranges encore; ils ont prétendu que Carloman, se soumettant volontairement aux dernières humiliations, avait été tour à tour gardien des moutons du mont Cassin, et aide du chef de la cuisine des moines, que déguisant soigneusement son rang, et réprimant son antique fierté, il s'était laissé battre sans résistance par tous les valets du couvent. Mais les saints ont aussi leurs romanciers; et toutes ces anecdotes, démenties par des faits mieux attestés, sont rejetées par les meilleurs critiques [2].

Après l'abdication de Carloman, les nobles austrasiens hésitèrent s'ils reconnaîtraient pour leur souverain, Drogon, fils de Carloman, ou Pepin son frère. Ils s'adressèrent même à saint Boniface pour avoir ses avis sur cette question; mais Pepin ne les laissa pas longtemps en suspens; il se hâta de solliciter l'hommage des chefs et l'obéissance des provinces; il ne réserva pas un duché, pas un comté à ses neveux, sans doute en bas âge, que son frère lui avait recommandés; et lorsque, quelques années plus tard, ce frère revint auprès de lui avec une mission du pape, Pepin se hâta de faire administrer la tonsure à ses fils, pour qu'ils ne pussent rien prétendre de lui [3].

Cependant, à l'époque même où Pepin mettait en oubli toute reconnaissance envers un frère qui lui transmettait le plus puissant État de

[1] Chron. Moissiac. p. 656. — Fredeg. contin. cap. 117, p. 459. — Append. ad Gesta reg. francor. p. 573.

[2] Annales Metenses, p. 688. — Hadr. Vales. lib. XXV. p. 567.

[3] Hadr. Valesii. lib. XXV, p. 571.

la chrétienté, il montrait un retour d'affection à un autre frère, qu'il avait traité auparavant avec une rigueur excessive. Il rendit, en 747, la liberté à Griffon; il le reçut dans son palais et lui assigna plusieurs comtés et des revenus fiscaux en apanage [1]; mais Grifon, qui prétendait avoir droit à une souveraineté, non à des pensions alimentaires, ne fut pas longtemps satisfait du rang qui lui était rendu. Il était alors parvenu à la force de l'âge, et il avait trouvé à la cour de son frère un parti de mécontents dont nous ne connaissons point les griefs, parti qui s'empressa de le prendre pour chef. Il semble qu'on lui fit espérer que les provinces germaniques se déclareraient pour lui. Tandis que Pepin, en 745, avait convoqué les Francs pour le champ de mars à Duren dans le duché de Juliers, Grifon s'échappa d'auprès de lui, passa le Rhin, suivi, par un grand nombre de jeunes gens les plus distingués de la nation, et chercha à élever sur son autre rive l'étendard de la guerre civile. Pepin ne lui en laissa pas le temps; il passa aussi le Rhin avec son armée, et, poursuivant Grifon et les Francs fugitifs, il les força à chercher un refuge chez les Saxons. Ceux-ci s'étaient, par avance, préparés à la guerre; les rois des Vénèdes et des Frisons étaient venus à leur secours, et une chronique assure que cent mille combattants se trouvèrent sous les armes, pour arrêter Pepin. Toutefois ce dernier réussit à soumettre un des peuples compris dans la confédération des Saxons, que l'annaliste de Metz nomme les Nordsquaves; il en contraignit un grand nombre à recevoir le baptême, en signe de leur soumission à l'empire des Francs; il prit le château d'Hochsburg, et il y fit prisonnier l'un des capitaines qui avaient eu le plus de part aux mouvements de la Saxe, Theuderic, qui, pour la troisième fois, se trouvait captif des Francs. Il s'avança ensuite jusqu'à la rivière Ocker, sur laquelle est bâtie aujourd'hui la ville de Brunswick. Les Saxons en avaient fortifié les bords, et Grifon s'y trouvait au milieu d'eux avec les Francs fugitifs. Cependant ils reconnurent bientôt que leurs moyens n'étaient pas suffisants pour arrêter l'armée des Francs: pendant la nuit, Grifon et les Saxons disparurent des bords de l'Ocker. Pepin passa la rivière, et pendant quarante jours il ravagea les pays situés à sa droite, sans rencontrer d'ennemis; après quoi il ramena son armée en France [2].

[1] Annales Metenses, p. 688. — Append. ad Gesta regum francor. p. 876. — Annal. Nazariani, p. 640.

[2] Annal. Metens. p. 689. — Fredegarii contin. cap. 117, p. 459. — Append. ad gesta reg. francor. p. 575 — Adonis chron. p. 672. — Annal. Fuldens. p. 676.

Sur ces entrefaites, Odilon duc de Bavière mourut (749), et son fils encore en bas âge, Tassilon, fut reconnu comme son successeur. Tassilon était fils de Chiltrude, sœur des princes français. Grifon, dès qu'il apprit son veuvage, accourut auprès d'elle, et les Bavarois le désignèrent aussitôt pour tuteur de leur jeune duc. Il semble qu'un mécontentement universel, dont nous ne connaissons pas la cause, réunissait tous les peuples germaniques contre Pepin, en sorte qu'ils secondaient avec empressement quiconque avait le courage de l'attaquer. Lanfrid, duc des Allemands, amena ses renforts à l'armée bavaroise. Cependant, à l'approche de Pepin, les deux peuples sentirent l'infériorité de leurs forces; ils abandonnèrent toutes les plaines situées entre le Leck et l'Inn, et les Bavarois, avec leurs femmes et leurs enfants, se retirèrent derrière ce dernier fleuve. Là ils commencèrent à traiter, ils promirent de se soumettre, et ils donnèrent des otages. Il paraît qu'à leur tour ils imposèrent quelques conditions à Pepin, car celui-ci reconduisit Grifon avec lui, le traitant non point en prisonnier, mais en frère. Il lui donna pour apanage la ville du Mans, avec douze comtés, et il vécut en paix avec lui jusqu'à l'époque où Grifon, entraîné par son inconstance habituelle, ou provoqué peut-être par de nouvelles injustices, alla chercher un refuge chez Guaifer, duc d'Aquitaine [1].

Ce fut la dernière campagne de Pepin, comme maire du palais, et le dernier fait que la chronologie, bien plutôt que l'histoire, attribue à la première race. Deux années de paix s'ensuivirent, pendant lesquelles Pepin prépara sans doute cette révolution qui semble si importante, et que nous connaissons si mal, par laquelle les Carlovingiens acquirent le titre, comme ils avaient la puissance des rois. Childéric III, qui croissait à l'ombre du palais, pouvait un jour devenir dangereux pour celui qui l'avait dépouillé de toute prérogative. Ces mécontents, qui semblaient si actifs dans tout l'empire des Francs, et qui s'étaient joints tour à tour à Grifon, aux Allemands, aux Saxons, aux Bavarois, pouvaient couvrir du nom de Childéric III ou de quelque autre prince de sa race, un nouveau projet de révolution. Pepin voulut sans doute prévenir ce danger (752). Nous trouvons dans Éginhard, que, « Burchard, » évêque de Wirtzburg, et le prêtre Fulrad, chapelain, furent en- » voyés à Rome, au pape Zacharie, pour consulter le pontife sur les

[1] Annales Metenses., p. 689. — Fredegarii contin. cap. 117, p. 459. — Append. ad Gesta reg. francor., p. 373. — Annal. titiani., p. 643. — Annal. lambeciani, p. 646. — Adonis chr., p. 672. — Annal. Fuldenses., p. 676.

» rois qui existaient alors en France, et qui n'avaient que le nom de » rois, sans aucune puissance royale. Par eux le pontife répondit qu'il » valait mieux que celui-là fût roi, qui exerçait la puissance royale; » et, l'ayant sanctionné de son autorité, il fit que Pepin fut constitué » roi [1]. » Le continuateur de Frédégaire, qui écrivait par les ordres du comte Childebrand, oncle de Pepin, ajoute : « Qu'alors, du conseil » et avec le consentement de tous les Francs, et avec l'autorisation du » siége apostolique, l'illustre Pepin, par l'élection de toute la France, » la consécration des évêques, et la soumission des princes, fut élevé » au royaume, avec la reine Bertrade, selon les anciennes coutumes [2]. » Un récit plus long ou plus circonstancié de cet événement ne nous a été transmis par aucun écrivain contemporain, par aucun de ceux qui, venus depuis, auraient pu avoir des informations authentiques. Nous savons seulement que ce fut à Soissons que Pepin fut élevé sur le bouclier ou sur le trône; que cette cérémonie se fit probablement le 1er mars 752, dans l'assemblée de la nation, et que Childéric III, dont nous ignorons complétement l'âge, les mœurs et le caractère, ayant reçu la tonsure ecclésiastique, fut enfermé dans le couvent de Sithieu, nommé depuis, Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il mourut en 755 [3].

[1] Eginhardi Annal. ad ann. 749., t. V, Scr. fr. p. 179. — Ludov. Dufour de Longuerue. Ann. franc. t. IV, p. 705.

[2] Clausula Append. Fredegarii. cap. 117, p. 640.

[3] Append. ad Gesta reg. francor p. 574 et 576. — Ann. Nazariani, p. 640. Tiliani, p. 643. — Lambeciani, p. 646. — Chron. Moissiac. p. 656. — Chron. Fontenel. p. 662. — Chron. Brev. p. 664. — Adonis Vienn., p. 672. — Ann. Fuld., p. 676. — Fragment. histor. Anon., p. 654.

SECONDE PARTIE

LES CARLOVINGIENS

CHAPITRE PREMIER

Règne de Pepin. 752-768.

L'histoire des Français, embrassant tout l'espace de temps qui sépare la civilisation antique de la civilisation moderne, et passant au travers de tous les siècles de barbarie, présente une période de confusion, de contradiction et d'obscurité qu'on n'est appelé à parcourir dans aucune autre histoire. Après de pénibles efforts, l'historien croit avoir atteint un fil qui le conduira dans ces épaisses ténèbres; il le suit quelque temps, puis il le laisse échapper au milieu du labyrinthe. Il entrevoit de place en place un rayon de lumière qui lui fait distinguer les objets environnants; il croit approcher du grand jour, il hâte ses pas pour l'atteindre; mais cette lumière trompeuse disparaît, il doit recommencer à tracer sa route dans l'obscurité.

Les grandes révolutions que subit la monarchie attirent plus particulièrement notre attention. Nous aimons à nous persuader que si elles étaient mieux connues, elles jetteraient du jour sur la formation du caractère national, sur les lois, les usages, les préjugés qui nous régissent encore. Mais dans ces siècles de barbarie, plus une révolution devait être importante, plus son histoire demeure obscure. Presque toujours cette révolution était accomplie par la guerre, le carnage et la désolation ; elle détruisait ainsi ses propres monuments; en augmentant le pouvoir de l'épée, elle faisait abandonner toujours plus la

Digitized by Google

culture des lettres ; ceux qui s'étaient emparés de l'autorité pouvaient bien tirer vanité de leurs victoires, mais non des intrigues ou des conspirations qui les avaient préparées, et tout le souvenir qu'ils se souciaient de transmettre aux siècles à venir, c'était qu'en telle année tel chef a vaincu tels ennemis : le plus souvent les annales des Francs, au huitième siècle, ne contiennent pas autre chose.

Parmi les plus importantes révolutions que présente l'ancienne histoire du peuple français, on doit ranger celle qui fit succéder sur le trône la race des Carlovingiens à celle des Mérovingiens ; d'autant plus que ce ne fut point uniquement l'usurpation d'une nouvelle maison royale, la succession d'une dynastie à une autre dynastie ; ce fut aussi une vraie révolution nationale qui rajeunit le peuple franc, qui ranima son ardeur guerrière, et qui rendit à l'armée une autorité qu'elle avait perdue presque immédiatement après la première conquête. Mais cette révolution, dont l'importance se révèle par toutes ses conséquences, nous est à peine indiquée par quelques mots des écrivains contemporains. Tout ce que nous en pouvons savoir, c'est qu'un dimanche du mois de mars 752, le maire du palais, Pepin, « fut élevé sur le trône » des Francs, par l'autorité et le commandement du saint pape » Zacharie ; par l'onction du saint-chrême, qu'il reçut des mains des » bienheureux évêques de France, et par l'élection de tous les Francs [1]. »

Tout ce qu'on trouve dans les écrivains postérieurs, et surtout dans ceux des deux derniers siècles, sur le caractère de Pepin, sur ses projets, sur sa politique, est purement conjectural ; d'ailleurs les vues qu'on lui prête, les motifs sur lesquels on fonde ses décisions, se ressentent bien plus de la politique du dix-huitième siècle que de celle du huitième [2]. On a raconté de lui, que pour relever sa réputation aux yeux des Francs, qui tournaient en dérision sa petite taille, il avait mis aux prises un lion avec un taureau furieux ; qu'il avait ensuite invité ses courtisans à les aller séparer, et que comme aucun d'eux n'osait descendre dans l'arène, il y était entré lui-même, et avait abattu d'un coup d'épée, la tête des deux animaux : mais cette anecdote devrait être reléguée parmi les aventures des paladins de Charlemagne. Le moine de Saint-Gall qui l'a racontée le premier cent

[1] Clausula in fine libri Gregorii Turon., de Gloria confessorum Script. franc., t. V, p. 9.

[2] Velly, Histoire de France, t. I, p. 204. — Mably, Observations sur l'Histoire de France, liv. II, chap. 1. — P. Daniel, Hist. de France, t. I, p. 334.

cinquante ans plus tard, ne jouit pas même d'assez de crédit pour nous faire admettre, sur sa seule foi, des faits plus vraisemblables ou plus rapprochés de son temps [1]. L'auteur de cette importante révolution, le fondateur de la dynastie carlovingienne, se perd pour nous dans la nuit de ces temps barbares; nous n'avons guère, sur sa personne ou sur son règne, que l'indication de quelques expéditions militaires auxquelles il conduisit les Francs.

Ceux-ci, sous la conduite de son père et de son aïeul, semblent, pour la seconde fois, avoir conquis la Gaule; c'est une invasion nouvelle de la langue, de l'esprit militaire et des mœurs de la Germanie, qui n'est annoncée dans les historiens que comme la victoire dans une guerre civile des Francs austrasiens sur les Neustriens. Les nouveaux chefs, comme leurs prédécesseurs, s'intitulent toujours roi des Francs; ils se présentent comme les successeurs légitimes de Clovis et de ses descendants: tout est changé cependant dans leur esprit et dans leurs mœurs. Dans deux siècles et demi, les premiers conquérants s'étaient déjà naturalisés parmi les Romains ou Gaulois; ils avaient adopté en grande partie leur langue, leurs opinions et surtout leur mollesse; ils semblaient n'avoir fait avec eux qu'un seul peuple encore tout entaché des vices de Rome; ou plutôt la race conquérante s'était rapidement éteinte; les débauches de la paix et les fureurs de la guerre moissonnaient également les soldats, non pas chez les Francs seulement, mais chez les Goths et les Vandales, dans toutes les parties du monde romain que les barbares avaient conquises. Leurs familles dépérissaient, comme on avait vu dépérir celles des rois mérovingiens; les Francs de la première conquête avaient presque disparu de l'Aquitaine, de la Provence, de la Bourgogne, et même de la Neustrie; et lorsque Charles Martel ou Pepin conduisirent de nouveau leurs armées austrasiennes dans ces provinces, tout le peuple de la contrée considéra ces soldats germaniques comme étrangers et comme ennemis. Childéric III, que Pepin avait déposé et enfermé au couvent de Sithieu, était le roi des vaincus. Pepin, et son aïeul, étaient, depuis trois générations, les chefs des vainqueurs. Lorsque Pepin avait, dix ans auparavant, fait couronner Childéric III, il avait apparemment présenté ce fantôme de roi comme un gage de réconciliation aux Neustriens qui lui étaient soumis; lorsqu'il le déposa, il est probable qu'il ne croyait plus que leurs préjugés ou leurs affec-

[1] Monachi san. Gallansis de gestis Carol. I. lib. II, cap. 23, p. 131.

tions méritassent de sa part tant de ménagements. On n'oserait décider si ce fut par politique ou en cédant à l'empire de ses propres sentiments, que Pepin, au moment où il blessait quelques affections populaires, redoubla pour d'autres de déférence. Son père, en dépouillant les gens d'Église, avait aliéné le clergé; mais lui-même et son frère Carloman, et son fils et son petit-fils, semblent avoir entièrement abandonné aux prêtres la direction de leur conscience et de leur raison. En montant sur le trône, il établit lui-même, pour son avantage personnel, un droit inouï en faveur de l'Église, celui de choisir et de déposer les souverains. Il prit à tâche de placer sa couronne avec tous ses droits sous cette sanction ecclésiastique. Il avait, contre l'usage commun, appelé tous les évêques des Gaules à la diète ou assemblée du champ de mars, où il fut porté sur le trône : il avait, sous l'autorisation du pape Zacharie, renouvelé pour lui-même le rite hébraïque, d'une onction sacrée, d'un saint-chrême qu'il regardait sans doute comme le sanctifiant aux yeux des peuples, et le plaçant sous les garanties que les livres sacrés accordaient aux rois des Juifs; il avait voulu que l'archevêque de Mayence, l'apôtre de la Germanie, Boniface, dont la sainteté était universellement reconnue de son vivant, versât sur lui cette huile qui devait lui imprimer un caractère plus auguste[1]. Enfin il obtint, après trois ans, que le pape Étienne II se rendît auprès de lui dans les Gaules, et renouvelât pour lui, sa femme et ses fils, cette cérémonie de l'onction sacrée qui n'avait point été pratiquée par la première race. Ainsi les Carlovingiens voulurent eux-mêmes devoir leur couronne aux prêtres. Mais si le chef des guerriers francs se proposait seulement de faire intervenir les prélats dans des cérémonies vaines pour éblouir et tromper le vulgaire, il fut la dupe de sa propre politique. Le sceptre qu'il avait remis aux prêtres pour le recevoir ensuite d'eux, ne ressortit plus de leurs mains, aussi longtemps que sa race fut sur le trône.

Les assemblées nationales paraissent avoir été fort négligées sous les derniers rois mérovingiens; la nation éparse sur un vaste territoire, ne pouvait plus s'y rendre; les grands seigneurs, devenus propriétaires de provinces peuplées d'un grand nombre d'esclaves, se trouvaient exposés, par l'étendue même de leurs possessions, à confondre les droits de propriété avec ceux de souveraineté; ils oubliaient les affaires

[1] Pagi critica in Annales Baronii., Ann. 752.

nationales pour ne s'occuper plus que de la province dont ils avaient fait une grande ferme. Les *arimans*, hommes libres, ou petits propriétaires, auraient senti davantage, peut-être, le besoin de tenir au corps de la nation, et d'invoquer la protection du roi, du maire du palais ou des assemblées du champ de mars; mais les derniers rois mérovingiens avaient perdu toute volonté comme toute puissance : la mairie du palais, usurpée par la faction des grands seigneurs, avait passé aux mains des ennemis des hommes libres; ceux-ci regardaient comme fort onéreuse l'obligation de se rendre, avec de grandes dépenses, à des assemblées souvent lointaines, où leurs voix se perdaient dans la foule. On ne peut pas affirmer que ces assemblées n'eussent plus lieu; mais pendant un long espace de temps, il ne nous reste aucun monument de leur existence. Pepin, au contraire, déjà comme maire du palais, les avait convoquées avec une grande régularité, aussi bien que son frère Carloman [1]. Il changea même, pour la commodité publique, l'époque de l'assemblée du mois de mars qu'il remit au mois de mai; c'était la saison où la terre était déjà converte de fourrages, et où la cavalerie pouvait s'assembler avec plus de facilité. Les comices du peuple étaient en même temps la revue de l'armée, et les Francs, après avoir délibéré sous les yeux de leur roi, allaient combattre sous ses ordres. Pepin et Carloman appelèrent les prélats à ces mêmes assemblées, et ceux-ci s'y trouvèrent bientôt les maîtres. La constitution de l'État fut changée en entier par cette seule innovation, à laquelle un peuple dévot ne vit aucune raison de se refuser, et les champs de mars des soldats devinrent des synodes d'évêques.

Les prélats, en effet, introduisirent dans ces assemblées l'usage de la langue latine et celui des longs discours; ils leur soumirent toutes les questions de dogme, de discipline ecclésiastique et de controverse, auxquelles les soldats francs ne pouvaient rien comprendre. Étrangers à la langue, à la science théologique, et aux formes de délibérations usitées par les prélats, leur rôle devenait absolument passif. On ne contestait point leurs droits, mais on les chassait, par l'ennui, du lieu même où ils avaient régné. Bientôt les Austrasiens montrèrent, pour leurs assemblées, la même indifférence qui en avait fait déchoir l'usage chez les Neustriens, et les rois, loin de ressentir de la jalousie contre les comices nationaux, travaillèrent vainement à rappeler les Francs au champ de mai, pour former ensuite leur armée.

[1] Carlomanni Principis Capitul. in Capitul. reg. Franc., t. I, p. 146, seq.

Dès la première année de son règne, Pepin assembla une diète à son palais royal de Vermerie; les actes de cette diète nous ont été conservés, soit parmi les capitulaires, soit parmi les canons des conciles, où ils sont mieux à leur place. En effet, l'assemblée législative des soldats francs, à en juger d'après ces actes, ne s'occupa que de discipline ecclésiastique; elle travailla surtout à classer et à punir ces péchés contre la pureté des mœurs, dont la législation des Juifs avait fait des crimes. Il est impossible, en lisant ce capitulaire et les trois suivants, publiés également au nom de Pepin, après les assemblées de Vernon, de Metz et de Compiégne, de ne pas être frappé du rôle passif auquel devaient être réduits les guerriers germaniques dans la discussion et la décision de questions semblables [1].

Ce n'est pas qu'il n'y eût beaucoup à faire pour la réforme des mœurs des Francs, et que l'entreprise ne fût peut-être digne du législateur; mais en voyant comment elle fut exécutée, on ne peut pas méconnaître l'esprit monastique d'après lequel elle était dirigée. Les prélats, dès qu'ils eurent obtenu l'entrée des diètes, changèrent tout l'ancien système de législation des peuples du Nord. Jusqu'à cette époque, les délits étaient une offense privée qui n'était poursuivie que par les intéressés; aucun supérieur n'avait encore le droit de s'enquérir, dans le sein d'une famille, de la conduite de ses membres, les uns à l'égard des autres. Selon les codes des barbares, le juge intervenait seulement, lorsqu'une famille offensée par une autre famille, avait recours aux armes pour se venger; l'autorité publique lui faisait alors obtenir régulièrement la compensation que les intéressés auraient pu rechercher par la force. L'introduction des ecclésiastiques dans les conseils nationaux fit considérer les actions punissables comme mauvaises en elles-mêmes, comme contraires aux lois de Dieu, et non plus seulement comme troublant la paix publique. Ainsi, les plus anciennes lois des Francs avaient puni le rapt, parce que c'était une offense qu'une famille éprouvait de la part d'une autre famille; mais les capitulaires de Pepin poursuivirent surtout l'inceste qui, jusqu'alors, avait échappé aux lois, toutes les fois que personne n'avait eu lieu de s'en plaindre. Ils réglèrent les cas nombreux dans lesquels les conjoints devaient être séparés par l'autorité publique; ceux plus nombreux encore où le dés-

[1] Stephani Baluzii Capitularii, t. I, p. 161. — Labbei Concilia generalia. t. VI, p. 1636.

ordre de leurs mœurs devait leur faire interdire le mariage; ils statuèrent enfin sur les peines à infliger aux incestueux, savoir, l'amende ou la confiscation des biens, la prison et le fouet; en enjoignant de plus à tous les citoyens de ne point les admettre dans leurs maisons, et de ne leur donner aucune nourriture. En lisant toute la suite des capitulaires de Pepin, on ne voit pas sans surprise le grand conseil de la nation occupé, pendant tout un règne, de classer et de détailler toutes les abominations qui depuis furent l'objet des études des casuistes, et que des exemples fréquents rappelaient apparemment alors à la mémoire des prélats.

On peut remarquer aussi que les règles établies à cette époque par l'Église, sur les mariages et les divorces, ne sont point celles qu'elle suit aujourd'hui; et les écrivains ecclésiastiques ont quelque peine à concilier les décisions de ces anciens conciles infaillibles, avec les décisions contraires des conciles, également infaillibles, qui sont venus depuis. « Si un prêtre, est-il dit, § 3 du capitulaire de Vermerie, a » épousé sa nièce, qu'il la renvoie et qu'il soit dégradé; si alors un » un autre homme la prend, il ne doit point la garder non plus; mais » s'il ne peut se contenir, qu'il choisisse plutôt une autre femme, car il » serait répréhensible qu'un autre homme gardât la femme qu'un » prêtre aurait renvoyée. » De même il est stipulé, par six ou sept articles différents du même capitulaire, que lorsqu'un homme étant déjà marié, aura séduit sa belle-fille, sa belle-mère, sa belle-sœur, son mariage sera dissous, et lui-même non plus que celle qu'il aura séduite, ne pourront point se remarier; mais la femme dont il se divorce peut épouser un autre mari; car, dans tous les cas, la faute de l'un des deux conjoints rend à l'autre une liberté entière [1].

Quelques articles du même capitulaire avaient pour objet la réforme du clergé. En effet nous apprenons par des lettres de saint Boniface au pape Zacharie, et par les réponses du dernier, que beaucoup d'esclaves fugitifs, de vagabonds, d'hommes poursuivis pour des meurtres et des adultères, s'étaient fait tonsurer, et qu'ils prenaient le nom d'évêques et de prêtres, quoiqu'ils n'eussent jamais été ordonnés par de vrais prélats. Ils entraient ainsi en partage du crédit et de la richesse dont

[1] Voyez les articles 2, 9, 10, 11, 12, 17, 18 de ce capitulaire. Par une étrange interprétation donnée au sens très-clair de ces articles, l'Église a prétendu que la faculté de se remarier n'était réservée au conjoint innocent qu'après la mort de l'autre. (Fleury, Histoire ecclés. liv. XLIII, § 2.)

jonissait le clergé ; ils exploitaient la superstition des peuples, ils se prêtaient à toutes les pratiques païennes, à toutes les croyances qui pouvaient leur rapporter de l'argent. Saint Boniface se plaignait d'en avoir trouvé dans ses missions un nombre bien plus grand que de vrais prêtres, et d'avoir en sans cesse à lutter avec eux pour la conversion des infidèles. Zacharie, qui donne à ces faux prêtres le nom de ministres de Satan, ordonne à Boniface de les renvoyer tous dans des couvents, pour y terminer leur vie dans la pénitence [1]. Le capitulaire publié dans le champ de mars ou plutôt dans le concile de Vermerie, défend aux évêques d'accorder l'ordination à ces prêtres errants ; mais il veut que, même après avoir été dégradés, ils aient le droit d'administrer le baptême. Les autres capitulaires du règne de Pepin pourvurent à la répression des prêtres non baptisés, des évêques vagabonds, et des autres faussaires qui usurpaient les prérogatives et les richesses du vrai clergé [2].

Les lois portées pour la répression des crimes, nous apprennent leur multiplicité. Ces capitulaires, monument le plus authentique de la seconde race dès ses commencements, nous indiquent ce qu'étaient alors les mœurs nationales : rien ne ressemble moins à ces vertus chevaleresques qu'on se plaît toujours à chercher dans l'antiquité. C'était, sans doute, pour un peuple bien féroce et bien corrompu en même temps, qu'était fait l'article 8 du même capitulaire de Vermerie. « Que l'homme » libre, y est-il dit, qui tuera son père ou sa mère, son frère ou son » oncle, perde son propre héritage ; que celui qui aura commis un in- » ceste avec sa mère, sa sœur ou sa tante, le perde également. »

Les prélats qui, sans révolution, sans que la nation s'aperçût d'avoir perdu ses droits, se trouvaient tout à coup dépositaires de toute la puissance législative, par le seul fait de leur admission dans le conseil des gens de guerre, ne négligèrent point de donner à leurs décrets une sanction puissante, en organisant les formes et les conséquences de l'excommunication. Les évêques furent invités à excommunier non-seulement les prêtres désobéissants, mais aussi les laïques et les femmes tombées en faute. « Et pour que vous sachiez quel est le mode de cette » excommunication, continue le législateur, l'excommunié ne doit » point entrer dans l'église, ni manger ou boire avec aucun chrétien.

[1] Epistolæ Zachariæ pontif. et spec. Ep. 10, p. 1319, t. VI, Concil. general. Labbei.

[2] Capitul. Verm. §§ 14 et 15 ; capit. Verm. § 13 ; Capit. Compend. § 9, etc.

» Personne ne doit lui donner un baiser, ni se joindre à lui dans la » prière, ni le saluer avant qu'il ait été réconcilié par son évêque. » Quiconque communique sciemment avec un excommunié, est enveloppé dans la même sentence; quiconque méprise toutes ces peines, et ne se soumet point à son évêque, doit être exilé par le roi [1].

Pepin était peut-être de très-bonne foi dans son zèle pour l'accroissement du pouvoir ecclésiastique; la réprobation dont le clergé avait frappé Charles Martel, semble avoir ébranlé l'imagination de tous ses descendants, et avoir redoublé leur soumission à l'Église. Mais si la politique entrait pour quelque chose dans les concessions de Pepin, il est possible que toute sa défiance se portât sur les hommes libres que son pére avait vaincus, sur les grands qu'il avait associés à ses victoires, et qui étaient armés, inquiets, arrogants, pleins du souvenir de leurs droits et d'audace pour les défendre; tandis qu'il croyait n'avoir rien à craindre d'un clergé qu'il avait lui-même enrichi, organisé, rendu puissant, et qui lui devait toute son existence. Pepin ne vécut pas assez longtemps pour apprendre quelle reconnaissance un roi peut attendre d'un corps impérissable, qui croit que tout ce qu'on fait pour lui, lui est dû; qui acquiert des forces par la durée, et qui profite également des vertus et des vices, des grandes actions et des crimes de tous ses contemporains.

Ce ne fut pas seulement dans l'administration intérieure de la monarchie que Pepin sollicita l'appui des ecclésiastiques, il soumit aussi à leurs conseils sa politique extérieure, achetant à ce prix leur coopération. Il prit les armes, tantôt pour défendre la cour de Rome contre les Lombards, tantôt pour étendre le christianisme chez les Saxons, toujours pour augmenter le pouvoir de l'Église; et, en effet, dans le même temps la monarchie des Francs s'agrandit de presque toutes les conquêtes que les missionnaires de Rome firent pour le christianisme.

Zacharie, qui avait accordé la couronne à Pepin, était mort le 14 mars 752, peu de mois après avoir autorisé le clergé de France à élever la seconde race à la place de la premiére. Il avait eu pour successeur un prêtre romain que les uns nomment Étienne II, et d'autres Étienne III [2]. Rome faisait alors encore partie de l'empire d'Orient. Un

[1] Capitul. Verm. § 9, p. 172

[2] Selon que l'on compte ou non un autre Étienne élu avant lui, qui ne vécut que trois jours, et ne fut probablement pas consacré. Baronii Annal. eccles., 752, t. IX, p. 204, edit. Antwerp. 1601. — Pagi critica, 752, §. 12, t. III, p. 253. — Anastasius Biblioth. t. III, Scr. italic. p. 165.

duc et d'autres officiers envoyés de Constantinople, y représentaient l'empereur Constantin Copronyme ; mais la monarchie des Lombards entourait de toutes parts le duché romain. Ces peuples, toujours avides de guerres et de brigandages, ne se faisaient pas plus de scrupule de poursuivre leurs déprédations sur cette petite province demeurée aux Grecs, qu'ils n'en avaient eu auparavant de les étendre sur tout le reste de l'Italie. Les habitants du duché de Rome formaient cependant le troupeau immédiat du pape, et comme la considération accordée par l'Église au premier évêque de l'Occident, allait croissant de jour en jour, c'était aussi à lui que les fidèles de Rome avaient recours dans toutes leurs tribulations (753). Constantin Copronyme, en vain sollicité par Étienne comme il l'avait été avant lui par Zacharie, n'envoya point d'armée, mais seulement des ambassadeurs pour protéger les petites provinces qui lui restaient en Italie. Étienne II les suivit à la cour d'Astolphe, à Pavie; il se mit en route de Rome, le 14 octobre 753, pour s'y rendre ; en même temps il prit ses mesures pour continuer son voyage jusqu'en France, s'il ne réussissait pas auprès d'Astolphe. En effet, le roi lombard consentait bien à accorder dorénavant la paix aux Romains, mais il ne voulait point entendre parler de restitutions ; cependant il traita le pape avec respect, et quoiqu'il se défiât du voyage qu'il lui voyait entreprendre au delà des Alpes, sous la conduite des ambassadeurs de Pepin, qui avait déjà contracté une étroite alliance avec le saint-siége, Astolphe n'essaya point d'y mettre obstacle [1].

Il est probable que le pape passa les Alpes par le mont Saint-Bernard ; du moins c'est au couvent de Saint-Maurice, en Valais, qu'il se regarda comme ayant, pour la première fois, mis le pied sur le territoire de France. Deux messagers de Pepin, un duc et un prélat, l'y attendaient, et ils le conduisirent à Pontyon dans le Perche, auprès de Vitry-le-Brûlé, maison royale où se trouvait alors Pepin avec sa femme et ses enfants [2].

A son arrivée, le pape Étienne s'était couvert de cendre avec tout son clergé ; il s'était revêtu du cilice, il s'était prosterné en terre, et, sans vouloir se relever, il avait supplié le roi Pepin, par la miséricorde du Dieu tout-puissant, et par les mérites des saints apôtres Pierre et Paul, d'avoir pitié de lui et du peuple romain ; de les délivrer de la main des

[1] Baronii Annal. eccles. ann. 753., t. IX, p. 208. — Pagi critica, § 2, p. 285.

[2] Fredegarii contin., cap. 119, t. V, p. 2. — Anastasius Biblioth. t. III, Scr. italic. p. 168.

Lombards, et de la servitude du superbe roi Astolphe. Il ne consentit point ensuite à se relever de terre que le roi Pepin, ses fils et les grands de France ne lui eussent tendu la main en signe de l'aide qu'ils promettaient de lui donner [1]. Mais bientôt Étienne connut mieux le peuple auquel il était venu demander des secours. Les Lombards, dont il avait vu les drapeaux menaçants autour de Rome, lui témoignaient bien un respect extérieur, mais en même temps ils mettaient son église à contribution, et ils n'avaient point voulu déférer à ses prières ; les Grecs, dont il s'avouait encore sujet, étaient jaloux des prétentions de son église, quelquefois même, depuis qu'ils avaient embrassé le schisme des iconoclastes, ils les traitaient en ennemi ; les Romains, enfin, ne lui montraient une grande déférence que quand ils sentaient un grand besoin de lui. En France, au contraire, il s'aperçut qu'on le regardait comme un messager de la Divinité, qui, en dirigeant le zèle des guerriers vers la protection de ses sujets, ouvrait aux premiers une voie nouvelle vers le salut. Son pouvoir paraissait tellement supérieur à celui de tous les autres évêques, on le confondait si bien avec celui de Dieu lui-même, que le roi croyait s'honorer et s'affermir sur le trône en tenant de lui sa couronne, et qu'il lui demanda comme une faveur insigne de renouveler pour lui la cérémonie du couronnement et de l'onction sacrée.

Étienne II, qui passa l'hiver en France, et qui séjourna alternativement à Pontyon, à Saint-Denis et à Kiersi-sur-Oise, couronna, le 28 juillet 754, Pepin, pour la seconde fois, aussi bien que sa femme Bertrade et ses deux fils Charles et Carloman ; pour la seconde fois aussi il répandit sur sa tête et sur celles de ses enfants une huile bénite, et qu'on dit ensuite être miraculeuse. Il conféra à Pepin le titre de patrice des Romains, magistrature que les empereurs de Constantinople avaient seuls droits de décerner, et qui avait autorité sur le pape, au lieu de dépendre de lui. Enfin il interdit aux seigneurs francs, sous peine d'excommunication, de jamais se choisir un roi dans une autre race que celle de Pepin [2]. Comme le roi déposé, Childéric III, mourut à peu près vers cette époque, dans son couvent de Sithieu, quelques modernes en ont conclu qu'Étienne saisissait cette occasion pour sanctionner la nomination de Pepin, devenue dès lors légitime. Mais Chil-

[1] Annales francor. Metens., p. 336.

[2] Clausula in fine libri Gregor. Turon., de Gloria confessor., Scr. franc. t. V, p. 10.

déric III, en mourant, avait laissé un fils auquel la nation n'accordait plus ni intérêt ni estime, et Étienne lui-même ne croyait pas aux droits des souverains déposés.

La nation s'était jointe à son roi pour promettre à Étienne II la protection qu'il était venu demander. Les comices des Francs, assemblés par Pepin à Braine dans le Soissonnais, le 1er mars 754, avaient pris l'engagement de le défendre. Le roi Astolphe, voulant détourner de ses États l'orage qu'il voyait déjà gronder sur sa tête, essaya de traverser les négociations d'un pape par celles d'un saint. Carloman, frère de Pepin, qui s'était fait moine, vivait au mont Cassin dans ses États. Son supérieur, l'abbé Optat, lui donna ordre de se rendre en France pour empêcher les Francs d'attaquer les Lombards. Carloman devait représenter à son frère que la querelle entre Astolphe et le pape avait pour origine les intérêts de l'empire grec et la possession de l'exarchat; qu'en se mêlant des affaires d'Italie, les Francs embrasseraient la cause des Grecs hérétiques et iconoclastes contre les Lombards orthodoxes et dévoués à l'Église; qu'ils attaqueraient donc la religion en croyant défendre le saint-siége. Mais la haute naissance de Carloman n'en imposait plus aux Francs; sa sainteté les frappait moins que l'autorité pontificale d'Étienne; d'ailleurs, ils désiraient la guerre et le pillage. Ils envoyèrent donc à Astolphe une ambassade menaçante, pour le sommer de restituer la Pentapole, d'où il avait chassé les Grecs, aussi bien que Narni et Ceccano, qu'il avait conquis dans le duché de Rome. Pepin ne permit point à Carloman de retourner dans son monastère en Italie; il l'envoya à Vienne en Dauphiné, où ce prince mourut avant l'année révolue [1].

Les passages des Alpes qui conduisaient de France en Italie, étaient fermés par des portes ou des fortifications que les historiens du temps nomment cluses. Dans ces défilés étroits on avait pu ménager aisément une double porte pour la sûreté de chaque nation. Le bibliothécaire Anastase parle en effet des cluses de France et des cluses d'Italie, dont les premières étaient gardées par les soldats du roi Pepin; les secondes, par ceux du roi Astolphe. L'avant-garde des Francs était déjà arrivée aux premières, mais elle n'avait point encore mis le pied sur le territoire ennemi. Le roi lombard crut devoir la prévenir, et se flatta de la surprendre. Il attaqua les Francs dans leurs cluses; mais non-seulement il fut repoussé, il perdit encore les siennes propres; et

[1] Annales Metens., p. 337. — Eginhardi Annal., p. 197.

comme après ce passage des Alpes il n'avait point de fortifications de seconde ligne, il se retira dans Pavie, sa capitale, pour y soutenir un siége. Pepin, qui s'était avancé de la Maurienne dans le Val-de-Suze, entra sans résistance en Lombardie, et mit le siége devant Pavie. Étienne II, qui l'accompagnait, ne désirait point alors renverser le trône des Lombards, et élever celui des Francs à sa place, il préférait opposer, au besoin, ces deux peuples les uns aux autres, et demeurer leur arbitre ; il offrit ses bons offices pour la paix, et les historiens ecclésiastiques assurent qu'elle fut conclue à sa seule sollicitation. Astolphe s'engagea à réparer le dommage qu'il avait causé à l'Église et au siége apostolique ; à ne jamais plus attaquer ni ce siége, ni la république, nom que l'on conservait encore aux provinces de l'empire d'Orient, et à donner des otages pour l'accomplissement de ces promesses. Étienne, après la signature de ce traité, retourna à Rome avec ses prélats ; et le roi, enrichi par le pillage de la Lombardie, et par les contributions qu'avait payées Astolphe, et qui furent partagées entre les grands seigneurs de France, reprit le chemin de ses États [1].

Mais Astolphe ne supposait pas que les Francs fussent également prêts, chaque année, à reprendre les armes, à l'appel du pape (755). Il était aigri contre les Romains, contre les Grecs, contre Étienne II, par l'affront qu'il venait de recevoir ; tandis que les Romains le menaçaient, en toute occasion, de la vengeance de leur puissant allié, il crut avoir le temps de les écraser, avant qu'ils fussent secourus, et dès l'année suivante, il retourna à l'attaque de Rome avec un redoublement de furie. Il nous reste plusieurs lettres adressées par Étienne II aux rois des Francs, Pepin, Charles et Carloman, dans lesquelles le pape se plaint de ce qu'Astolphe n'a pas rendu un palme de terre à saint Pierre, à la sainte église de Dieu, et à la république romaine ; de ce qu'il n'a cessé, au contraire, d'affliger l'Église, depuis le jour où le pape a pris congé des rois. Étienne reproche à Pepin de n'avoir pas voulu le croire, lorsqu'il l'exhortait à ne donner aucune confiance à Astolphe ; d'avoir plutôt prêté foi aux mensonges de ceux qui se jouaient de lui, qu'à la vérité, qu'il ne cessait de lui dire. De tels reproches ne s'accordent guère avec l'esprit de modération, de conciliation et de paix que le biographe d'Étienne assure qu'il apporta dans toute cette négociation [2]. Dans une autre lettre adressée par Étienne aux rois des

[1] Fredegarii contin., cap. 120, t. V, p. 2. — Anastasius Biblioth., p. 169.
[2] Epistola 7, Codicis Carolini. Scr. franc., t. V, p. 487.

Francs, il les sollicite d'exécuter la promesse qu'ils avaient faite à saint Pierre, le portier des cieux; car, au lieu d'exiger qu'Astolphe restituât à l'empire grec ce qu'il avait conquis sur lui, Pepin en avait fait don à l'Église. « Ce que vous avez promis en donation à saint Pierre, dit le » pape à Pepin et à ses deux fils, vous devez le lui livrer. Considérez » quel créancier redoutable est saint Pierre, le portier des cieux, le » prince des apôtres : hâtez-vous donc de lui livrer tout ce que vous lui » avez promis en don, si vous ne voulez demeurer condamnés dans la vie » à venir, et pleurer dans l'éternité.... Car, sachez-le, l'acte chirogra- » phique de votre donation a été reçu par le prince des apôtres, qui le » tient fortement dans sa main. Aussi est-il nécessaire que vous en » remplissiez toutes les conditions; autrement il le montrera dans le » jugement dernier, lorsque le juste juge viendra, au travers des feux, » juger les vivants, les morts et le siècle [1]. »

Dès le commencement de l'année 755 Astolphe vint, avec toute l'armée lombarde et toute celle du duché de Bénévent, assiéger la ville même de Rome. Étienne écrivit de nouveau, de la manière la plus pressante, pour demander du secours. Il adressa sa lettre, au nom de tous les Romains dans l'affliction, aux trois rois de France, à tous les évêques, les abbés, les prêtres, les moines, les ducs, les comtes et l'armée des Francs [2]. Mais ne croyant point en avoir fait encore assez, il écrivit aux rois et à la généralité des Francs, une lettre qu'il prétendit leur transmettre seulement par les ordres de l'apôtre saint Pierre. « C'est moi-même, y est-il dit, Pierre, l'apôtre de Dieu, qui vous » tiens pour mes fils adoptifs..... ; croyez-le fermement, vous qui » m'êtes chers, et n'en doutez point, lorsque je vous parle moi-même, » comme si j'étais revêtu de ma propre chair, et toujours vivant devant » vous. C'est moi aujourd'hui qui vous conjure et qui vous oblige, par » les plus fortes instances... Bien plus, Notre-Dame, la mère de Dieu, » Marie, toujours vierge, se joint à nous pour vous solliciter, vous pro- » tester, vous admonester, vous ordonner. En même temps les trônes » et les dominations, et toute l'armée de la milice céleste, les martyrs, » les confesseurs du Christ, et tous ceux qui plaisent à Dieu, se » joignent à nous pour vous exhorter et vous conjurer, avec protesta- » tion, d'avoir pitié de cette ville de Rome, que Notre-Seigneur Dieu » nous a confiée, des brebis du Seigneur qui y demeurent, et de sa

[1] Epist. 9, Codicis. Carol, p. 489.
[2] *Ibid.*, 4, *Ibid.*, p. 490.

» sainte église, que Dieu même m'a recommandée... Ne vous séparez
» point de mon peuple romain, si vous ne voulez pas être séparés du
» royaume de Dieu et de la vie éternelle. Tout ce que vous me de-
» manderez en retour, je vous l'accorderai, ou j'y emploierai du moins
» tout mon crédit..... Je vous en conjure donc, ne permettez point
» que ma ville de Rome et le peuple qui l'habite, soient tourmentés
» et déchirés par la race des Lombards, si vous ne voulez pas que votre
» corps et vos âmes soient tourmentés dans le feu inextinguible d'enfer,
» par le diable et ses anges pestilentiels [1]. »

Je ne sais pourquoi les historiens de l'Église n'ont pas admis l'authenticité de cette lettre, qui n'est pas plus incroyable que plusieurs des miracles qui l'ont précédée ou suivie ; ils se contentent de justifier le pape de cette audacieuse supposition, en alléguant le danger des circonstances, et l'empire de la nécessité [2]. Cependant la fraude pieuse d'Étienne fit un effet prodigieux sur les Francs et sur leur roi. Pepin, rassemblant une puissante armée, s'achemina vers le mont Cenis, par Châlons, Genève et Saint-Jean de Maurienne. Astolphe, abandonnant le siége de Rome, était accouru pour occuper les gorges des montagnes ; il s'était fortifié aux cluses de l'Italie. Il y fut forcé et contraint de s'enfermer à Pavie, pour la seconde fois. Il y soutint un siége, après lequel, vers la fin de l'année, il fut réduit à accepter les conditions que Pepin voulut bien lui imposer. Le roi des Francs exigea de lui des concessions plus considérables encore que la première fois ; malgré les réclamations des ambassadeurs de l'empire d'Orient, qui se trouvaient présents dans son camp, il voulut que les villes de Ravenne, de l'Émilie, de la Pentapole et du duché de Rome, qu'il se faisait céder par les Lombards, fussent rendues à l'église de Rome, et non point à l'empire romain. Il envoya dans toutes ces villes ses propres messagers, pour qu'elles leur fussent consignées ; après quoi ces mêmes messagers déposèrent aux pieds du pape les clefs de toutes ces villes, et ils lui remirent les otages qu'ils s'étaient fait livrer dans chacune [3].

Les expéditions des Francs contre les Lombards, et les relations de Pepin avec la cour de Rome, sont les événements de ce règne qui nous sont le mieux connus ; l'histoire ecclésiastique, même dans les siècles les plus barbares, ne demeure jamais sans monuments. Les Lombards,

[1] Epist. Cod. Carol, 3, p. 495.
[2] Baronii Annal. eccles., t. IX, p. 223. Fleury, Hist. eccles. liv. XLIII, chap. 17.
[3] Anastasii Biblioth. p. 171. — Fredegarii contin. t. IV, cap. 121, p. 3.

aussi bien que les Francs, avaient des historiens, et, tout incomplets qu'ils soient, ils s'éclairent mutuellement quand on les compare; mais Pepin avait en même temps des guerres importantes à soutenir sur les autres frontières, et dans ces expéditions qui fondèrent la monarchie, nous ne pouvons reconnaître les traces de la nation et de son chef.

Ainsi, la guerre de Pepin contre les Saxons a laissé à peine un souvenir. Dès l'an 753 les Saxons avaient secoué le joug des traités qui leur avaient été imposés : les chroniques nous apprennent que Pepin passa le Rhin, qu'il ravagea leur pays, brûla leurs villages et leurs moissons, et qu'il leur imposa un tribut plus onéreux que celui qu'ils payaient auparavant, après leur avoir enlevé un grand nombre de captifs [1]. Mais il paraît que, pendant son règne, c'est la seule occasion où il ait été appelé à tourner ses armes du côté de la Germanie, tandis qu'il eut à soutenir dans le Midi des guerres plus longues et plus importantes.

En Orient, les Abassides avaient succédé, l'an 750, aux Ommiades, dans la dignité du califat : c'était à peu près l'époque de l'élévation de la maison carlovingienne. Des guerres civiles entre les Sarrasins avaient amené cette révolution, qui divisa leur menaçante monarchie. L'un de ses premiers résultats fut l'abandon où se trouvèrent les Sarrasins d'Espagne, séparés de l'empire des califes, et en guerre avec leurs anciens maîtres. Abdérame, fils de Moaviah, dernier descendant de la famille des Ommiades, ayant abordé en Espagne au mois d'août 755, fit valoir sur cette province les droits héréditaires que le reste des musulmans ne voulait plus reconnaître; et, l'année suivante, il y fonda la monarchie des rois de Cordoue, qui prenaient eux-mêmes le titre d'émir el Moumenym (commandeur des croyants), dont les Latins firent celui de Miramolin.

D'autre part, Alfonse le Catholique, dans les Asturies, relevait la monarchie des Goths (750-759), et il chassait successivement les Sarrasins d'Astorga, de Léon et de Galice. Un mouvement semblable des chrétiens pour s'affranchir du joug musulman, se faisait observer dans la patrie des Gaules soumise à la domination des Sarrasins. Après trente ans de servitude, les Goths s'agitaient pour recouvrer leur indépendance. Tous les riches propriétaires, tous les hommes dont les pères avaient occupé des emplois sous les rois visigoths, mettaient en état de défense les lieux forts qui se trouvaient dans leur patrimoine,

[1] Fredegarii contin. cap. 118, p. 1.

armaient leurs paysans, réunissaient tous leurs moyens de résistance; et tandis qu'ils annonçaient ouvertement leur haine pour ces maîtres auxquels ils avaient longtemps obéi, les Sarrasins s'enfermaient dans la ville de Narbonne, capitale de la Septimanie; ils abandonnaient les campagnes; mais ils croyaient conserver leur souveraineté sur toute la province, s'ils se maintenaient en possession de cette forte place. Pepin offrit son assistance aux seigneurs visigoths qui avaient déjà pris les armes : ceux-ci crurent devoir opposer la protection des Francs à la puissance des rois de Cordoue. Le Visigoth Ansémond, qui s'était fait reconnaître pour seigneur par les villes de Nîmes, Magelonne, Agde et Béziers, se déclara volontairement sujet de Pepin. Celui-ci, en retour, fit attaquer par les Francs les musulmans de Narbonne [1]. Ses soldats parurent pour la première fois, en 752, devant cette capitale des Sarrasins dans les Gaules; mais leurs attaques interrompues par les expéditions de Pepin en Lombardie et en Saxe, semblaient promettre peu de succès. Les Francs n'avaient nullement perfectionné l'art des siéges, tandis que les Sarrasins, secondés par toutes les sciences des peuples les plus civilisés, avaient réuni pour la défense de Narbonne tout ce qui semblait devoir rendre cette ville inexpugnable. La trahison suppléa cependant à la science et à la valeur. Les chrétiens étaient encore dans Narbonne en plus grand nombre que les musulmans : après de longs combats, fatigués d'une guerre ruineuse, ils s'entendirent avec les Visigoths, leurs compatriotes, qui s'étaient déjà soumis aux Francs; ils se firent promettre par Pepin la conservation de leurs droits, de leurs lois et de leur juridiction; puis, tombant tout à coup sur les Sarrasins qui gardaient leurs remparts, ils les massacrèrent, et ils ouvrirent leur portes aux Francs. Il y avait alors sept ans que la guerre durait autour de leurs murailles, et quarante ans que Narbonne obéissait aux musulmans [2].

C'est ainsi que la Septimanie, comprenant presque tout le Languedoc, fut pour la première fois réunie à la monarchie française. Pendant toute la durée du règne des Mérovingiens, elle avait obéi aux Visigoths, et elle avait souvent même été désignée sous le nom d'Espagne, parce qu'elle dépendait d'un monarque espagnol. Tous les seigneurs goths ou

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. VIII, chap. 48. p. 412. Preuves, p. 17, note 85, p. 698. — Chron. Moissiac, § 5, p. 68.

[2] Histoire générale du Languedoc, liv. VIII, chap. 55, p. 415. — Chron. Moissiac, p. 69.

romains qui avaient des possessions dans cette province, et qui n'avaient point été dépouillés par les musulmans, traitèrent avec les Francs aux mêmes conditions que ceux de Narbonne. Les comptes de chaque ville furent confirmés ou nommés de nouveau par le roi ; des priviléges, considérables furent accordés aux églises, que la domination des Sarrasins avait réduites à une grande pauvreté, et le Languedoc put, dès cette époque, fonder ses droits et ses priviléges sur les traités volontaires et les services réciproques par lesquels il s'était uni à la France.

Mais une autre partie non moins importante de l'ancienne monarchie des Visigoths, après avoir été soumise par les premiers rois mérovingiens, avait recouvré son indépendance, et opposait aux prétentions de Pepin une jalousie nationale bien plus profonde que celle qu'excite la rivalité du commandement. C'était le duché d'Aquitaine, dont la capitale était alors Toulouse, et qui s'étendait des Pyrénées jusqu'à la Loire.

L'origine des ducs d'Aquitaine, qui détachèrent cette vaste province de la monarchie des Francs, et que l'on fait remonter à Charibert, frère de Dagobert, s'appuie bien moins sur des preuves que sur des conjectures historiques [1]. Il est douteux que ces grands seigneurs fussent de la famille de Clovis ; mais il est certain que leurs sujets n'étaient pas et ne voulaient pas être de la race des Francs. Les familles des conquérants du Nord qui s'étaient établis parmi les Aquitains, ou s'étaient éteintes, ou avaient adopté le langage et les mœurs du reste de la population. Ce reste était romain ou gaulois de nom, et peut-être d'origine. Il avait conservé la langue de Rome, non sans la corrompre ; plusieurs des arts d'une ancienne civilisation, des habitudes plus efféminées, et un caractère moins belliqueux que celui des peuples germaniques : se passa plusieurs siècles encore avant que cette différence de valeur s'effaçât entièrement. Les Aquitains, qui se croyaient civilisés, détestaient les Francs comme des barbares. La révolution qui avait élevé les Carlovingiens, et qui les avait entourés de soldats d'Austrasie, avait donné un caractère plus germanique encore à la monarchie des Francs ; elle avait en même temps redoublé l'éloignement des Aquitains, et la préférence que tous les comtes, tous les riches propriétaires et les seigneurs du Midi de la Loire donnaient à Waifre ou Gnaifer, duc d'Aquitaine et petit-fils d'Eudes, sur Pepin.

[1] Charte accordée en 845 au monastère d'Alaon, note 83. A l'histoire du Languedoc, t. I, p. 688.

Waifre ou Guaifer avait, comme son père Hunald et son aïeul Eudes, toujours regardé la maison de Pepin avec défiance ; il avait cherché à y fomenter des discussions, et il avait offert un refuge dans ses États à Grifon, le plus jeune des fils de Martel, lorsque son frère Pepin l'avait dépouillé de son héritage. Mais en 753, Grifon, appelé sans doute par le roi Astolphe, avait quitté Toulouse pour se rendre en Italie, où il espérait trouver chez les Lombards une plus puissante assistance. A son passage dans la Maurienne, il fut surpris sur les bords de l'Arche, par deux comtes, vassaux de Pepin, qui l'assassinèrent [1]. Le roi des Francs, délivré de l'inquiétude que lui donnait son frère, ne se hâta point de témoigner son ressentiment au duc des Aquitains : il attendit d'avoir terminé la guerre d'Italie ; mais lorsqu'il se sentit en liberté, il accusa, en 760, Guaifer d'avoir usurpé les revenus de plusieurs églises de France et de Septimanie ; il intéressa ainsi à sa querelle le clergé, dont il s'efforçait toujours de capter la bienveillance. Il exposa donc à l'assemblée du champ de mai, où les prélats siégeaient parmi les guerriers des Francs, que ses ambassadeurs avaient sommé Guaifer de recevoir, dans les propriétés des églises de France et de Septimanie situées en Aquitaine, des juges et des exacteurs royaux, que depuis longtemps on n'avait plus voulu y admettre ; de payer au roi une compensation pour tous les Visigoths que lui-même ou ses sujets avaient tués illégalement ; de restituer enfin tous les fugitifs et les esclaves du royaume des Francs qui avaient été chercher un refuge en Aquitaine. Guaifer avait refusé de satisfaire à ces trois conditions, et l'assemblée, partageant le ressentiment du roi, déclara la guerre au duc d'Aquitaine [2].

La guerre d'Aquitaine dura neuf ans, de 760 à 768, et elle fut signalée par d'effroyables dévastations. Les deux capitaines ne semblaient point chercher l'occasion de terminer leurs querelles par une bataille rangée ; ils se proposaient plutôt de se forcer réciproquement à poser les armes, par la destruction de toutes leurs récoltes, et la ruine des paysans et des esclaves par lesquels ils faisaient valoir leurs propriétés. En 760 et en 761, Pepin consuma par le feu tout le Berri et toute l'Auvergne ; mais dans les mêmes années, Guaifer, avec les comtes d'Auvergne et de Bourges, pénétra en Bourgogne jusqu'à Autun et Châlons, dont il brûla les faubourgs ; il rendit aux Francs ravages pour ravages,

[1] Fredegarii contin. cap. 118. p. 2.
[2] Fredegarii contin. cap. 124, p. 4.

et il laissa la province dans la désolation. L'un et l'autre chef, après avoir saisi tout le butin qu'il pouvait enlever, et détruit tout le reste par le feu, loin de songer à demeurer dans le pays et à y défendre ses conquêtes, se retirait fort en arrière de la Loire, qui servait de limite aux deux États, et ne prenait aucune mesure pour garantir son propre territoire [1]. Cependant Pepin, dans l'année 762, se rendit maître, après un siége, de la ville de Bourges et du château de Thouars ; il en releva les fortifications, il y prit des otages, et il y laissa des comtes pour lui conserver ses conquêtes et les gouverner pendant son absence. L'année 763 fut consacrée par Pepin à la destruction du Limousin : sa piété ne l'empêchait point d'user de tous les droits de la guerre contre les églises aussi bien que contre les chevaliers. » Après avoir tenu, dit » notre ancien historien, son champ de mai auprès de Nevers, avec ses » Francs et les grands de son royaume, il passa la Loire pour entrer » dans l'Aquitaine, et s'avança jusqu'à Limoges, dévastant tout le » pays et faisant brûler toutes les villes publiques soumises à la domi- » nation de Guaifer. Ayant ravagé toute cette province et pillé un » grand nombre de couvents, il s'avança jusqu'à Issoudun, détruisant » la partie de l'Aquitaine où il y a le plus de vignes ; car dans toute » l'Aquitaine, tant les églises que les couvents, les riches et les » pauvres tirent leurs vins de ce district, qu'il détruisit tout entier [2].

Pepin continua pendant plusieurs années à détruire un pays qu'il semblait pouvoir conquérir : on eût dit que la haine, et non la politique, lui mettait les armes à la main ; il rejeta toutes les ouvertures de paix qui lui furent faites par Guaifer, et il parut ne vouloir se contenter de rien moins que de la ruine absolue de son rival. Le duc d'Aquitaine, épuisé par cette manière cruelle de faire la guerre se vit contraint d'abandonner la défense de ses grandes villes, et d'en raser les murailles pour qu'elles ne servissent pas à son ennemi ; il se retira avec les soldats qui lui étaient demeurés plus dévoués, dans les châteaux forts que ses prédécesseurs avaient bâtis sur les montagnes les plus sauvages ; dans ces retraites, il n'y avait qu'un très-petit nombre d'habitants, en sorte que la garnison ne courait pas, comme dans les cités, le risque de recevoir la loi des bourgeois. Pepin, profitant de cet abandon, se rendit maître successivement des villes de Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux et Angoulême. Les comtes de Berri et

[1] Fredegarii contin. cap. 126, p. 5.
[2] *Idem.*, cap. 130, p. 7.

Digitized by Google

d'Auvergne, et les Basques ou Gascons avaient donné à Guaifer des preuves de leur fidélité. Le premier fut obligé de se soumettre, le second périt dans un combat, les Basques furent vaincus à plusieurs reprises. En 767, pour la première fois, Pepin prit ses quartiers d'hiver au midi de la Loire, à Bourges, où il séjourna avec son armée. Au commencement de l'année suivante, Remistan, oncle de Guaifer, et son plus brave capitaine, tomba dans une embuscade, et fut pendu par ordre de Pepin. Enfin le 2 juin 768, Guaifer fut assassiné dans le Périgord par ses propres satellites, que Pepin avait gagnés, et le grand duché d'Aquitaine fut réuni à la couronne [1].

Pendant que Pepin poursuivait la guerre en Aquitaine (755-768), il maintenait, avec la cour de Rome, cette correspondance amicale qui servait en même temps à sa religion et à sa politique. Les lettres que lui adressaient les papes nous ont été conservées, et nous sommes, à cette époque, tellement dépourvus d'historiens, que ces lettres sont peut-être l'écrit contemporain qui nous fait le mieux connaître le siècle et les hommes. Astolphe, roi des Lombards, était mort en 756 d'une chute de cheval, à la chasse, une année après avoir signé la paix que lui avait imposée Pepin, et en avoir exécuté les conditions envers l'Église. Le pape Étienne II rendit compte de cet événement au roi des Francs, dans le langage que la cour de Rome a le plus souvent employé en parlant de ses ennemis. « Ce tyran, dit le pape, ce partisan du diable, » Astolphe, ce dévorateur du sang des chrétiens, ce destructeur des » églises de Dieu, frappé par un coup de la vengeance divine, a été » plongé dans les gouffres de l'enfer. Les Lombards ont choisi pour » leur roi Desiderius ou Didier, homme d'une grande douceur, qui a » promis, sous serment de rendre à saint Pierre le reste des villes que » nous réclamons, savoir : Faenza, Imola, Ferrare et leurs territoires ; » les salines du bord de la mer, Osimo, Ancône, *Humane*, et même la » ville de Bologne, avec tout son district [2]. » On voit que les acquisitions qu'avait faites le saint-père ne servaient qu'à augmenter en lui l'ambition d'étendre plus loin ses frontières.

Mais Étienne II mourut le 24 avril 757, peu de mois après Astolphe.

[1] Fredegarii contin. cap. 134, 135, p. 8. — Histoire générale du Languedoc, liv. VIII, chap, 78, p. 425. Toutes les Annales des Francs réunies dans le tome V de D. Bouquet, p. 13, 17, 33, 63, 69, etc., et que nous ne citerons plus séparément, qu'autant qu'elles contiendront des faits qu'on ne trouve pas dans les autres.

[2] Codex Carolinus. Epist. 8, Script. franc. t. V, p. 499.

Son frère, Paul 1er, lui fut donné pour successeur [1], et celui-ci ne tarda pas à renouveler contre Didier les plaintes qu'Étienne avaient si souvent portées contre Astolphe. Il l'accusa d'avoir ravagé la Pentapole, d'avoir conclu une alliance avec l'empereur grec, pour recouvrer Ravenne, et il avertit Pepin de ne donner aucune croyance à d'autres lettres qu'il lui avait aussi écrites, et par lesquelles il lui demandait de faire relâcher les esclaves lombards. Celles-ci, disait-il, n'étaient qu'une ruse à laquelle il avait recouru pour entrer en communication avec la France. En effet, il nous est demeuré une autre lettre écrite le même jour par Paul 1er à Pepin, dans laquelle en parlant du roi des Lombards, il ne l'appelle plus *l'impie et cruel roi Didier*, mais *son fils chéri, le très-excellent roi*, qui venait de se rendre en toute humilité aux pieds *du prince des Apôtres* [2]. Mais jusqu'à la mort de Paul 1er, survenue seulement le 28 juin 767, Pepin fut trop occupé dans les Gaules, et surtout par la guerre d'Aquitaine, pour conduire de nouveau une armée en Lombardie; aussi se contenta-t-il d'envoyer à Rome quelques commissaires qui reconnurent les ravages causés par les Lombards, et en obtinrent la compensation [3].

Ces papes que les Francs regardaient alors comme les oracles de la Divinité, dont ils recevaient les ordres avec tant de respect, et pour l'amour desquels ils avaient bouleversé le droit public, en dépouillant avec une égale injustice les Grecs et les Lombards des provinces qui appartenaient aux uns par héritage, aux autres par conquête; ces papes n'inspiraient point la même vénération aux Italiens, plus rapprochés d'eux, et le Dieu de la Gaule était élevé sur son autel, ou abattu par les factions de la ville de Rome ou des provinces voisines. Ces factions ne nous sont qu'imparfaitement connues; nous voyons seulement que l'une était romaine et l'autre lombarde; qu'à la tête de la première était un duc de Népi, qui, par la force des armes, fit élire pour pape, à la fin de juin 767, son frère Constantin, dont nous avons, dans le Code Carolin, deux lettres adressées à Pepin; qu'à la tête de la seconde, sous l'influence du roi Didier, était le duc de Spolète, qui, le 28 juillet 768, s'empara de Rome à main armée, fit aveugler le pape Constantin, et installer à sa place Étienne III. Il est assez remarquable que l'Église s'étant, durant tout ce siècle, déclarée ennemie des Lombards, ce soit

[1] Codex Carol. Ep. 13 et 22, p. 500.
[2] Codex Carol. E. 13 et 29, p. 505, 506.
[3] *Ibid.* Ep. 21, p. 521.

cependant le pape élu par les Lombards qui, seulement parce qu'il demeura victorieux, soit considéré comme orthodoxe; tandis que le romain Constantin est entaché des noms de schismatique et d'antipape. Aux yeux des écrivains ecclésiastiques, cette décision de la fortune, après que Constantin eut été treize mois à la tête de l'église romaine, a justifié son supplice; ils le rapportent sans horreur, quoique ce malheureux, de la main de qui le pape son successeur, et tous les évêques qui le condamnèrent avaient reçu la communion, éprouvât des tourments qu'on devrait épargner aux plus grands criminels. Ses frères avaient déjà péri par les mains du peuple. Son grand vicaire, l'évêque Théodore, auquel on avait arraché les yeux et la langue, avait été jeté au fond d'une tour où on l'avait laissé périr de faim et de soif. Le pape Constantin, auquel la populace avait déjà arraché les yeux, fut alors traduit devant le pape Étienne III et ses évêques assemblés en concile. Constantin, prosterné en terre, reconnut qu'il était indigne du souverain pontificat; il affirma qu'on lui avait fait violence pour le lui faire accepter, et il se soumit à la pénitence qu'on voudrait lui imposer. Comme ces réponses ne donnaient pas assez de prise contre lui, on renvoya son examen au lendemain. Dans cette seconde séance, Constantin essaya de se justifier, en rapportant de nombreux exemples de laïques, qui, comme lui, avaient reçu tous les ordres en un même jour, et avaient été élevés aussi rapidement que lui à l'épiscopat. Alors, les prélats assemblés en concile, et présidés par le pape, n'eurent pas honte d'oublier leur qualité de juges, de se jeter sur Constantin, et d'accabler de soufflets, de leurs propres mains, la tête aveugle du vieillard que peu de jours auparavant ils avaient adoré, de qui plusieurs avaient reçu les dignités dont ils étaient revêtus, et de qui tous avaient reçu la communion [1]. Le cardinal Baronius remarque seulement que cette sévérité inusitée était sans doute nécessaire pour éviter le retour d'un si grand désordre.

Le nouveau pape, Étienne III, se hâta d'écrire à Pepin pour lui rendre compte de cette révolution et s'assurer de sa protection. Mais le second de ses chanoines, Sergius, qu'il lui envoya, n'arriva en France qu'après que Pepin avait cessé de vivre. Cent jours seulement après la mort de son antagoniste, Guaifer, duc d'Aquitaine, le roi des Francs

[1] Anastasii Bibliothecarii vita Stephani IV, p. 174, 175.— Baronii Annal. eccles., Ann. 768, 769.

avait été atteint à Saintes, d'une hydropisie. Vainement il s'était fait transporter au tombeau de saint Martin, à Tours, ensuite à celui de saint Denis, près de Paris, pour obtenir leur intercession en sa faveur; vainement il avait fait distribuer aux pauvres, et surtout aux religieux, d'abondantes aumônes, dans l'espoir d'en être récompensé par un miracle; il sentit enfin que sa mort approchait; alors il partagea son royaume entre ses deux fils, Charles et Carloman; puis il expira le 18, ou selon d'autres, le 24 septembre 768 [1].

Après avoir régné onze ans comme maire du palais, et seize ans comme roi, Pepin disparait de nos yeux, sans laisser aucune image précise dans notre souvenir. Pendant son règne, la France fut absolument sans historiens. On a rassemblé, pour éclairer cette période, quinze ou seize chroniques, toutes anonymes, toutes d'un laconisme qui accorde rarement plus de deux ou trois lignes à chaque année. Par leur moyen on peut assigner avec assez de précision la date des événements; mais il est impossible de distinguer leurs causes ou leur nature. Ces chroniques sont toutes écrites avec un sentiment d'obéissance et de respect pour le pouvoir existant, mais une telle absence de mouvement et de chaleur, que le mal et le bien, la vertu et le crime, semblent absolument indifférents à leurs auteurs. Dans aucune, on ne saurait découvrir un signe de regret pour la race mérovingienne, de répugnance à l'usurpation de Pepin, ou d'enthousiasme pour le nouveau monarque. Le plus souvent, les moines qui paraissent les avoir composées semblent s'être copiés l'un l'autre avec une minutieuse exactitude. Cependant les versions diverses ont été recueillies et comparées, pour y chercher si par hasard un mot échappé à l'un des auteurs, un adjectif ajouté à une phrase, donnerait une lueur de plus sur quelque événement ou quelque caractère. Dans ces chroniques, la nation et le roi disparaissent également; on ne voit pas mieux ce qu'étaient les champs de mars et de mai, les grands, les prélats, les soldats, le peuple entier des Francs, que ce qu'étaient les princes. Nous ne chercherons point à suppléer par des conjectures au silence de nos guides; car c'est aussi une partie des vérités historiques qu'il est essentiel de connaître, que de distinguer les temps sur lesquels on ne sait rien.

Les légendes elles-mêmes nous présentent moins de ressources pour connaître le règne de Pepin, que pour celui de ses prédécesseurs. Le

[1] Fredegarii contin., cap. 136, 137, p. 8, 9.

nombre des saints diminuait ; saint Boniface, évêque de Mayence, et saint Othmar, abbé de Saint-Gall, sont les seuls contemporains dont l'histoire paraisse avoir quelque authenticité. Le premier périt en 755, chez les Frisons, qu'il voulait convertir ; le second fut victime, en 761, des persécutions de son supérieur, l'évêque de Constance [1]. Mais les miracles ne diminuaient point avec le nombre des saints ; ceux qu'on racontait d'eux de leur vivant étaient bien peu de chose à côté de ceux qu'on attendait de leurs cendres après leur mort. Les uns et les autres semblaient avoir uniquement pour but de protéger la juridiction ou les propriétés ecclésiastiques, et les avantages du clergé.

Le pape avait accordé à Pepin le droit de retenir quelques biens des églises, moyennant un cens annuel. La cour de Rome, qui avait alors besoin de protection, transigeait ainsi sur des intérêts moins importants ; mais les saints, ou les desservants de leurs églises qui les faisaient parler, paraissent avoir été moins endurants. Pepin voulut recouvrer, d'après la concession de Rome, la terre d'Anisiac, de l'évêché de Loudun, que saint Remi avait donnée à l'église de la Vierge : dans cette vue il vint coucher au château ; mais comme il y dormait, saint Remi, à ce qu'assure son biographe, s'approcha de lui et lui dit : « Que fais-tu ici ? pourquoi es-tu entré dans cette maison, qu'un » homme plus dévot que toi m'a donnée, et que j'ai donnée à mon tour » à l'église de la mère de Dieu ? » En même temps il le frappa si rudement de sa discipline que les meurtrissures en demeurèrent longtemps sur le corps du monarque. Saint Remi disparut, mais Pepin fut atteint d'une fièvre violente qui ne le quitta point, après même qu'il eut renoncé à l'acquisition d'Anisiac. C'est ainsi, ajoute Baronius, « que Dieu voulut corriger son fils, parce qu'il l'aimait. » Une pareille punition ne serait point tombée sur un sacrilége obstiné ; » car Dieu, comme un bon père, n'étend sa discipline que sur ses » enfants [2]. »

Les invasions des Lombards avaient engagé le pape Paul à transporter dans l'enceinte de Rome et dans l'église de Saint-Sylvestre, les corps des martyrs qui étaient demeurés déposés dans des lieux ouverts :

[1] Annales eccles., Baronii, ann. 755, 759, p. 253, 245, t. IX. — Vita sancti Bonifacii à Wilibaldo presbyt. p. 424. — Vita sancti Othmari abbat. in actis SS. Ordin. Benedict., p. 11, sæcul. 3, p. 155.—Pagi critica in Annales., t. III.§§9-18, p. 297.

[2] Baronii Annales eccles. 760, t. IX, p. 247. — Hincmarus, de Vita et miraculis sancti Remigii. l. V, p. 432.

cette translation, faite avec une grande pompe en 761, et sous la sanction d'un concile provincial assemblé à Rome [1], donna une ardeur nouvelle au culte des reliques. Les églises de France et d'Allemagne firent demander à Rome les corps des saints dont elles voulaient orner leurs sanctuaires. Chrodogang, évêque de Metz, vint lui-même en 764 en Italie, pour y faire cette récolte pieuse, et les chroniques des villes et des monastères, tout comme les vies des saints, nous montrent la France constamment occupée, à cette époque, des processions par lesquelles on accueillait ces objets d'un culte nouveau [2]. Quelques-unes de ces légendes font mention de Pepin; elles le montrent toujours animé d'un zèle religieux digne de celui avec lequel il transféra aux évêques presque toute l'autorité législative, et s'engagea dans toutes ses guerres d'après les conseils du clergé. Dans la translation des reliques de saint Austremon, Pepin, la couronne en tête, et revêtu de pourpre, accompagné par tous ses courtisans en habits de fête, marchait devant l'arche qui portait les reliques dans un couvent d'Auvergne; et, comme un nouveau David, tour à tour il dansait devant cette arche, ou bien il en soutenait le poids sur ses épaules [3]. Dans la translation des reliques de saint Germain, évêque de Paris, à laquelle Pepin assistait aussi en 754, les historiens sacrés assurent que jamais les évêques ou les moines ne purent soulever le cercueil qu'il s'agissait de transporter, jusqu'à ce que Pepin eût accordé au couvent du saint sa maison de campagne de Palaiseau, qui était située dans le voisinage [4]. Il ne semblait pas nécessaire de recourir à ces grossiers artifices pour engager Pepin à enrichir l'Église. Tout ce que nous savons de lui nous le montre comme y étant assez disposé de lui-même; dix-neuf diplômes de ce roi, qui nous ont été conservés, ont tous pour objet d'accorder des terres ou des immunités à divers couvents, surtout à celui de Saint-Denis [5]; et le premier des rois carlovingiens, quelques doutes que nous puissions d'ailleurs entretenir sur sa politique ou son caractère, ne peut jamais paraître à nos yeux que comme un serviteur zélé, et un bienfaiteur libéral de l'Église.

[1] Baronii Ann. 761, t. IX, p. 248. — Pagi crit. 761, § 1, p. 513.
[2] *Ibid.*, p. 266. — Pagi critica, §§ 1 et 2, p. 318.
[3] Secunda sancti Austremonii translatio., t. V. p. 455.
[4] Translatio sancti Germani. Acta SS. Benedict. ord., p. 11, sæc. 3, p. 94, Scr franc., p. 426.
[5] Diplomata Pippini regis., t. V, p. 697-711.

CHAPITRE II.

Commencements du règne de Charlemagne, jusqu'à sa victoire à Buckholz, et à la conquête de la Saxe. 768-789.

Nous arrivons enfin à une époque illustrée par l'un des plus grands caractères qu'ait produits la France au moyen âge, par un monarque dont les victoires changèrent la face de l'Europe, et donnèrent à sa nation une prépondérance qu'elle n'avait point atteinte dans les trois siècles qui le précédèrent, qu'elle ne recouvra plus dans les dix siècles qui se sont écoulés depuis, jusqu'aux temps que nous avons vus nous-mêmes. Charlemagne, réclamé par l'Église comme un saint, par les Français comme leur plus grand roi, par les Allemands comme leur patriote, par les Italiens comme leur empereur, se trouve en quelque sorte en tête de toutes les histoires modernes ; il est l'auteur d'un nouvel ordre de choses, qui, sous plus d'un rapport, s'est conservé jusqu'à nous.

Les capitulaires publiés par Charlemagne, et les divers corps de lois des peuples germaniques, qu'il eut soin de recueillir et de sanctionner de nouveau, lui assignent un rang distingué parmi les législateurs. Les lettres lui durent la fondation de nombreuses écoles ; les poésies nationales des Francs, qui n'étaient guère que des chansons guerrières, furent recueillies par ses ordres ; tout semble commencer avec lui, et les monuments historiques, si rares pendant toute la première moitié du moyen âge, jettent sur son règne une lumière beaucoup plus vive que sur les temps qui le précèdent et sur ceux qui le suivent. Un historien contemporain, admis à sa cour et rapproché de sa personne, nous a laissé un portrait de son caractère et un précis de son règne ; il est renfermé dans un petit nombre de pages, il est vrai ; mais ces pages sont écrites avec sentiment et avec jugement. La chronologie fit en

Digitized by Google

même temps un pas important, par l'adoption presque universelle de l'ère vulgaire, qui n'était point en usage avant lui. Et les mêmes chroniques qui renfermaient en une ou deux lignes chaque année du règne de son prédécesseur, consacrent tout au moins un quart de page ou demi-page in-folio, à chaque année du règne de Charlemagne. La suite des événements, à cette époque, est donc assez bien connue. Nous nous faisons une idée assez juste de leurs causes et de leur enchaînement. Il reste, il est vrai, tant d'obscurité sur l'état et la constitution des peuples, sur la condition privée des citoyens; nous nous représentons si mal l'aspect du pays et de la société, à dix siècles en arrière de nous, d'autant plus qu'une moitié de ces dix siècles est enveloppée d'ombres épaisses, que les faits historiques eux-mêmes que nous croyons le mieux connaître donnent lieu sans cesse à des illusions ou à des erreurs.

Charles ne succéda point immédiatement à tous les États qu'avait gouvernés son père (768). Il était l'aîné des deux fils de Pepin, et il pouvait alors être âgé de vingt-six ans; l'âge de Carloman son frère est incertain. Pepin, voulant sans doute leur assurer les fruits de sa propre usurpation, s'était hâté, dès l'an 754, de les faire couronner par le pape Étienne II. Ils portaient dès lors le titre de rois; ils y joignaient encore celui de patrices des Romains, qu'ils devaient à une concession d'Étienne, quoique le pape n'eût aucunement le droit de disposer de cette dignité impériale. Pepin, en mourant, appela également ses deux fils à la succession, et il partagea entre eux la monarchie dont il s'était rendu maître. Dans ce but, il avait rassemblé à Saint-Denis, peu de jours avant sa mort, tous les grands de l'État. On y voyait les ducs et les comtes des Francs, avec les évêques et les prélats; tous furent consultés, et donnèrent leur consentement au partage qui fut arrêté; sans doute aussi ils le confirmèrent par leurs serments. Comme ses prédécesseurs, Pepin ne chercha point à donner aux États de ses deux fils une consistance qui pût les rendre indépendants l'un de l'autre. Il les accola au contraire longitudinalement, de telle sorte que chaque prince réunît dans ses domaines les avantages des climats du Nord aux jouissances des climats du Midi. L'Occident fut assigné à Charles, et l'Orient à Carloman. Le royaume du premier s'étendit de la Frise jusqu'aux Pyrénées, au travers d'une partie de l'Austrasie, de la Neustrie et de l'Aquitaine; celui du second, de la Souabe et du Rhin jusqu'à la mer de Marseille, et il comprit l'Asace et l'Helvétie, la Bour-

gogne et la Provence [1]. Ce partage ayant été suivi de près par la mort de Pepin, les deux frères furent couronnés le même jour, au milieu de leurs féaux, qui les reconnurent pour rois, le dimanche 9 octobre 768; Charles à Noyon, et Carloman à Soissons [2].

L'inégalité de partage entre les fils, qui est aujourd'hui demenrée dans nos mœurs comme une conséquence du régime féodal, et qui est si chère à ceux qui se disent les champions des anciens usages, était également contraire aux opinions et aux sentiments des conquérants du Nord qui forcèrent ce régime. Ils ne pouvaient se résoudre à sacrifier un de leurs fils à l'autre, et à mettre les cadets dans la dépendance de l'aîné. Comme ils confondirent en toute occasion les droits de propriété avec ceux de souveraineté, ils étendirent jusqu'à la succession à la couronne ce système de partage égal, qui était juste et avantageux quand on l'appliquait au patrimoine d'un particulier, qui était absurde et outrageant pour le peuple, quand on l'étendait jusqu'à la royauté; car celle-ci est une magistrature instituée pour le bien de ceux qui lui sont soumis. Les conséquences funestes du partage de l'autorité souveraine entre les fils d'un roi, ne réussirent à dégoûter les Francs de cette dangereuse pratique, qu'après quatre ou cinq siècles de révolutions et de guerres civiles; mais lorsqu'ils y renoncèrent pour leurs rois, comme les droits de souveraineté et de propriété continuaient à se confondre à leurs yeux, ils y renoncèrent aussi pour leurs feudataires, qui étaient de petits souverains; puis pour leurs gentilshommes. La même marche fut suivie par les autres peuples barbares; et les lois de primogéniture, appliquées à la succession des simples citoyens, peuvent être considérées comme la conséquence des troubles causés dans l'État par l'appel de tous les fils d'un roi mérovingien ou carlovingien à la couronne.

Ces troubles furent, en effet, la première conséquence du partage réglé par Pepin; et Charles se montre à nous comme mauvais frère, avant de se faire connaître comme législateur ou comme guerrier. La mésintelligence des deux princes francs, qui se manifestait seulement par des propos amers et des mesures qui décelaient leur défiance, fut encore à ce qu'on assure, aigrie par les seigneurs de leur cour qui comptaient profiter de cette discorde. Chacun d'eux commença son règne par un voyage autour de ses États; Charles célébra les fêtes de

[1] Capitularia reg. franc., t. I, p. 187-188.
[2] Pagi critica chronol. ann. 768, § 6, p. 329. — Annal. Metens., p. 337.

Noël à Aix-la-Chapelle (769), celles de Pâques à Rouen ; mais tandis que les deux frères s'éloignaient, les Aquitains se flattèrent de profiter de leur désunion [1].

Le dernier duc d'Aquitaine, Guaifer, avait été assassiné peu de mois avant la mort de Pepin ; la province qu'il avait gouvernée était soumise et partagée entre Charles et son frère. Les Gascons, les plus belliqueux des peuples de cette province, avaient reconnu un nouveau duc qui leur avait été donné par Charles ; c'était Loup, fils de cet Hatton, à qui Hunold, duc d'Aquitaine, et père de Guaifer, avait fait arracher les yeux avant de se jeter, en 745, dans un couvent de l'île de Rhé, pour s'y consacrer à la pénitence. Loup réunissait ainsi, aux yeux de Charles, les avantages d'une naissance illustre et chère aux Aquitains, avec ceux d'une inimitié bien prononcée contre Guaifer et toute sa race. Cependant le père de celui-ci, Hunold, ayant appris, après vingt-cinq ans de retraite dans un couvent, la désolation de sa famille et la ruine de son pays, se crut dispensé de ses vœux monastiques, par le devoir plus impérieux de la vengeance. Il rappela même sa femme auprès de lui ; il reparut en Aquitaine, et il fut bientôt secondé par tous les comtes et les chevaliers du pays, qui regardaient les Francs comme des étrangers et des barbares dont ils n'entendaient pas la langue, et dont ils méprisaient la grossièreté [2].

Charles, averti de la révolte des Aquitains, rassembla son armée et marcha contre eux pour les soumettre. Il invita son frère Carloman à se joindre à lui ; et les deux princes, avec leurs deux armées, ayant passé la Loire, se rencontrèrent en Poitou, dans un lieu nommé *Duas Dives*. Mais la jalousie du commandement était plus forte en eux que l'intérêt de la guerre d'Aquitaine. Leur mésintelligence éclata au point de faire craindre qu'ils n'en vinssent aux mains. Enfin Carloman se retira avec ses troupes, et Charles poursuivit seul son expédition. Hunold avait sans doute compté que leur brouillerie aurait des suites plus sérieuses. Quand il vit les Francs approcher et entrer dans Angoulême sans résistance, il perdit courage, ses troupes se dissipèrent sans combat, et lui-même passant la Garonne, il alla chercher un refuge chez ce duc Loup, son neveu, dont il avait traité le père avec tant de barbarie. Charles l'y fit redemander, et Loup livra le fugitif, ainsi que sa femme ;

[1] Eginhardi Annal. Ann. 768, p. 200.

[2] Hist. génér. du Languedoc, liv. VIII. ch. 76, p. 426, et preuves, p. 88. — Pagi critica ad ann. 769. § 2, p. 329.

mais il les suivit auprès de Charles, en se constituant aussi prisonnier, et sans doute en intercédant aussi pour eux. Hunold fut en effet traité avec quelque indulgence. Il fut emmené en France ; apparemment qu'il n'y fut pas soumis à une garde bien sévère, car au bout de deux ans il s'échappa pour venir d'abord à Rome, puis près de Didier, roi des Lombards. Loup fut confirmé dans le gouvernement de Gascogne ; et Charles, après avoir bâti sur les bords de la Dordogne, le fort château de Fronsac, qu'il destinait à contenir les Aquitains dans le devoir, repassa la Loire avec son armée [1]. C'est un trait caractéristique de l'état militaire, ou de la civilisation à cette époque, que l'entreprise de donner un frein, par la fabrication d'un seul château fort, à toute une province qui formait près du quart de la France. Mais il faut se rappeler qu'après chaque expédition, le roi quittait toujours cette province, avec toute son armée ; qu'il y laissait seulement quelques officiers chargés de correspondre avec lui, et de surveiller ceux qu'il devrait punir ; que toutes les fortifications des villes étaient abattues, que tous les lieux forts étaient ruinés, que tous les paysans et les esclaves étaient désarmés, qu'une poignée de soldats pouvait parcourir toute la province, et qu'en cas de rébellion, il convenait à cette poignée de soldats d'avoir un lieu sûr, une citadelle imprenable, où elle pût se défendre par elle-même sans avoir recours à l'assistance suspecte d'aucun Aquitain.

La reine Berte ou Bertrade, veuve de Pepin, avait travaillé dans le même temps à réconcilier ses deux fils, et à les maintenir en paix. Dans ce but, elle eut avec Carloman une conférence à Saluces en 770, où il paraît qu'elle réussit à apaiser son ressentiment. Bertrade ne connaissait point encore le talent militaire que devait déployer son fils aîné, et elle désirait, au commencement d'un nouveau règne, surtout après avoir à peine étouffé une discorde intestine, préserver ses enfants d'une guerre étrangère. Elle entreprit donc de les réconcilier aussi avec ceux de leurs voisins qui avaient des motifs d'inimitié contre les Francs, savoir, les Bavarois et les Lombards. Tassilon, duc des Bavarois, fils d'Odilon et d'une sœur de Pepin, avait été forcé de reconnaître la souveraineté des Francs : mais sa soumission blessait également l'orgueil des Agilolfinges, dont il était descendu, et celui des guerriers qui l'avaient reconnu pour chef. Il avait donné à connaître à plusieurs reprises, et

[1] Eginhardi vita Caroli Magni., cap. V, p. 90. — Ejusd. Annal., p. 200. — Annetenses, p. 340. — Tiliani, p. 18. — Loisetiani, p. 36.

plus tard il manifesta de nouveau son inimitié pour la maison de Pepin, à laquelle il était allié de si près. Bertrade se rendit auprès de lui en Bavière, et elle l'engagea à la paix, on ne sait à quelle condition. De là elle passa en Italie pour traiter aussi avec Didier, roi des Lombards [1].

Celui-ci, qui avait vu son prédécesseur presque écrasé par la puissance du roi des Francs, désirait, bien plus encore que Bertrade, une alliance qui lui garantît la paix sur cette frontière. L'orgueil des familles royales chez les peuples septentrionaux leur ayant fait mépriser tout mélange de leur sang avec celui de leurs sujets, on avait commencé à chercher une sanction nouvelle pour les alliances des peuples dans les mariages de leurs rois, et l'on avait ainsi perdu toujours plus de vue les intérêts nationaux pour ne s'occuper que de ceux des familles. L'expérience dès lors n'a pas cessé de démontrer, sans que les rois profitassent cependant de ses leçons, que leurs affections de famille ne sont pas celles des peuples, et que leurs mariages ne doivent ni ne peuvent faire poser les armes à des citoyens offensés. En mêlant les passions privées aux passions publiques, les mariages de rois furent souvent une occasion de guerre; ils ne donnèrent jamais une garantie solide ou honorable à la paix. Didier en jugeait autrement; il désira unir sa famille, de la manière la plus étroite, à celle de Pepin; il crut qu'il réussirait ainsi à fondre presque en un même peuple les Francs avec les Lombards, et Bertrade entra dans ses vues.

Didier avait un fils et une fille non mariés : il demanda pour Adalgise, son fils et son successeur présomptif, Gisèle, sœur de Charles et de Carloman, et il offrit en retour sa fille à l'un ou l'autre de ces deux princes. Le pape Étienne III, qui régnait alors, ne fut pas plutôt instruit de cette négociation qu'il s'efforça de la traverser. Il écrivit aux rois francs pour leur représenter l'alliance avec les Lombards comme la plus coupable, la plus honteuse qu'ils pussent conclure; non-seulement parce que l'un et l'autre s'étaient déjà mariés du consentement de Pepin leur père, et que leurs femmes étaient toujours vivantes; mais, ajoutait-il, « parce que la nation des Lombards, où ils comptaient » prendre de nouvelles femmes, était la plus perfide et la plus dégoû- » tante des nations, celle qui avait donné la lèpre à la terre, et celle » qui méritait le moins d'être comptée parmi les nations. » Le

[1] Eginhardi Annal., p. 201. — Pagi critica, 770, § 3, p. 331.

pape déclara « qu'il ne pouvait être permis aux princes francs de » prendre des femmes étrangères, de s'allier aux ennemis de saint » Pierre, auquel ils avaient promis d'être fidèles, et qu'ils encourraient » par cette action honteuse l'excommunication [1]. » Carloman se laissa arrêter par ces violentes invectives; il demeura attaché à Gilberga, qu'il avait épousée depuis quelques années et dont il avait déjà plusieurs enfants. Charles répudia une femme de la nation des Francs, dont nous ne savons pas même le nom, et dont il n'avait point d'enfants, pour épouser Désirée, fille de Didier. Le mariage de sa sœur Gisèle paraît ne s'être point accompli, car elle finit ses jours dans un couvent. Lui-même, une année après, sans en donner de raison, répudia Désirée; et ce mariage, destiné à resserrer l'alliance des deux familles et des deux nations, devint entre elles, au contraire, un sujet d'offenses mutuelles, de haine et de vengeance [2].

A l'exemple de son père, Charles, dès le commencement de son règne, assembla les états de la nation, et nous avons de lui un capitulaire que l'on croit publié au champ de mai de l'année 769, on ne sait en quel lieu. Dans ce premier capitulaire on peut remarquer encore l'influence des ecclésiastiques, appelés par Pepin au grand conseil de la nation. Il se compose presque uniquement des lois sur la discipline ecclésiastique, sur les mœurs, sur celles des prêtres en particulier, que l'article 5 prive du sacerdoce, lorsqu'ils ont plusieurs femmes, ou lorsqu'ils répandent le sang des chrétiens, car alors, dit le législateur, il sont pires que des séculiers. L'article 12 répète l'obligation imposée aux laïques de se trouver deux fois par année au mallum ou assemblée nationale [3], tandis

[1] Codex Carolinus. Ep. 45, Scr. franc., p. 541.

[2] Eginh. vita Caroli., cap. 18, p. 96. — Baronii Annal. eccles. ann. 770, p. 300. — Pagi critica, ann. 770, § 5, p. 551. — Muratori, je ne sais sur quelle autorité, suppose deux filles de Didier, offertes aux deux rois des Francs (Annali d'Italia, ann. 770, p. 232.)

[3] Le Capitulaire ne fait point mention de la nature de ce *mallum*, qui était en même temps une assemblée législative, judiciaire et militaire. Tous les procès se terminaient au mallum, où chaque citoyen était consulté pour *dire la loi* qui, à sa connaissance, devait décider chaque question. Mais tandis que les grands seigneurs se rendaient presque seuls au *mallum* ou *placita majora* de tout le royaume, la masse des hommes libres se contentait d'assister au *mallum* ou *placita minora* du comte, du centenier, du gouverneur de chaque district, pour régler les affaires provinciales et rendre la justice. (Meyer, *Esprits des Instit. judiciaires*, liv. II, ch. 9 et 10, p. 350.)

Proprement, l'assemblée nationale ou celle du comté s'appelait *mallum*, quand elle était convoquée pour rendre la justice, et *heribannum*, quand elle était convo-

que les articles 1 et 2 interdisent aux ecclésiastiques de fréquenter les armées. Charles ne repoussa point les prélats des assemblées nationales; toutefois il est évident qu'ils eurent moins d'influence sur leurs décisions pendant son règne que pendant celui de son père. Il faut sans doute l'attribuer à ce que les champs de mai furent presque toujours des revues de son armée qu'il faisait sur le territoire ennemi. L'entrée en était toujours libre aux prélats comme aux soldats ; mais, de même que sous le règne de son père et sous celui de son fils, les guerriers se dégoûtèrent d'assemblées où l'on ne parlait que de théologie et de discipline ecclésiastique, de même sous le règne de Charles, les prélats se fatiguèrent de suivre l'armée dans les déserts de la Germanie et en présence des ennemis, pour y délibérer sur les affaires de l'Église, au milieu des soldats [1].

Ce fut dès le commencement de l'année 771 que Charles renvoya Désirée, et qu'il épousa Hildegarde, femme d'une naissance distinguée de la nation des Suèves, qui vécut treize ans avec lui, à ce que nous apprenons par son épitaphe, et qui mourut le 30 avril 783. Les écrivains ecclésiastiques se sont épuisés en conjectures pour découvrir les causes légitimes d'après lesquelles Charles put répudier sa première, puis sa seconde femme ; ils se trouvent pressés entre des faits contraires aux lois, et la réputation du saint roi, ou le respect de l'Église pour sa propre discipline. Mais il est impossible de concilier les mariages de Charles, les quatre femmes et la concubine que nous lui connaissons au commencement de sa vie, les quatre concubines qu'il prit ensuite en même temps, avec une des lois de l'Église ; et l'on ne peut guère douter que les prêtres et le pape lui-même, trop heureux de trouver un roi qui protégeait avec tant de vigueur l'orthodoxie et le saint-siége, ne fermassent les yeux sur des désordres qu'ils punirent ensuite comme des crimes chez des princes plus faibles [2]

La même année, Carloman, frère de Charles, tomba malade, et il mourut le 4 décembre, dans son château de Saumonci, près de Laon, après avoir régné trois ans et deux mois, sans faire rien de remar-

quée pour la guerre. Mais la défense intérieure et extérieure de la société, confiée également à tous les citoyens, et administrée d'après les mêmes principes, se confondait sans cesse aux yeux des Germains.

[1] Capitul. reg. francor., t. II, p. 189.

[2] Eginhardi vita Caroli Magni., cap. 18, p. 96. — Pagi critica, §§ 1, 2, 3, p. 352.

quable, ou dont le souvenir se soit conservé jusqu'à nous. Il fut enseveli à Reims. A cette nouvelle, Charles se hâta de se rendre au château de Carbonac, dans les Ardennes, où il convoqua les comices nationaux de cette partie de la France qui avait été assignée à son frère. Plusieurs des prélats, des comtes et des seigneurs qui avaient été attachés à Carloman, se rendirent en effet auprès de lui; et parmi eux on compte son cousin Adelhard, jeune homme âgé alors de vingt ans, fils de Bernard, frère naturel de Pepin. Ce même Adelhard, depuis abbé de Corbie et canonisé comme saint, eut, près d'un demi-siècle plus tard, une grande part aux troubles du royaume. A cette époque il reconnut avec l'assemblée de Carbonac, Charles comme successeur de son frère, et seul chef de la monarchie française; mais d'autres seigneurs de la France orientale s'attachèrent à Gilberga, veuve de Carloman, à ses deux enfants, dont l'aîné, Pepin, leur paraissait le successeur légitime de son père; et comme ils furent sans doute menacés de quelque violence, Gilberga, ses enfants, et les grands qui s'étaient attachés à elle, s'enfuirent auprès de Didier, roi des Lombards, qui leur accorda un asile en Italie [1].

Jusqu'ici, Charles n'avait rien fait qui le signalât, aux yeux de ses compatriotes, comme plus digne d'amour ou de respect qu'aucun de ses prédécesseurs (772). Ses mariages et ses divorces, ses brouilleries avec son frère, et son injuste occupation de l'héritage de ses neveux, ne montraient en lui qu'un homme abandonné à ses passions, et qui, depuis qu'il était roi, se croyait au-dessus des lois. Mais vers cette époque commença la longue et terrible guerre qu'il soutint contre les Saxons, pendant la plus grande partie de son règne; guerre qui développa la première ses talents militaires, qui le rendit cher à la nation et à ses soldats, qui accoutuma les Francs à se considérer de nouveau comme un seul peuple, et qui les engagea à corriger dans leur constitution politique ce qui paraissait nuire à la rapidité de leurs décisions ou à leur vigueur.

Les Saxons, que Pepin et Charles Martel avaient déjà combattus, que Charlemagne devait combattre longtemps encore, étaient divisés en Ostphaliens à l'orient, en Westphaliens à l'occident, et Angariens au milieu. Leurs frontières septentrionales s'étendaient jusqu'à la mer Baltique, les méridionales jusqu'au royaume des Francs. Comme les

[1] Eginhardi Annal. p. 201. — Annal. metens., p. 340. — Annal. fuldens. p. 328. — Pagi critica, § 5, p. 334.

autres peuples germaniques, et comme les Francs eux-mêmes, au moment où ils conquirent les Gaules, ils n'étaient pas soumis à un seul maître, mais à autant de chefs ou de rois qu'ils comptaient de cantons, ou presque de villages [1]. Ils tenaient chaque année, sur les bords du Weser, une diète générale où ils discutaient leurs affaires publiques. Dans une de ces assemblées, probablement en 772, le prêtre saint Libuin se présenta à eux, et les exhorta à se convertir à la foi chrétienne, leur annonçant en même temps l'attaque prochaine du plus grand roi de l'Occident, qui bientôt ravagerait leur pays par le glaive, le pillage et l'incendie, et qui en exterminerait la population pour venger la divinité. Il s'en fallut peu que l'assemblée des Saxons ne massacrât le saint qui venait l'aborder avec de telles menaces. Un vieillard cependant le prit sous sa protection; il représenta à ses compatriotes que le prêtre était l'ambassadeur d'une divinité étrangère et peut-être ennemie; que de quelque langage offensant qu'il fît usage en délivrant son ambassade, ils devaient respecter en lui les franchises d'un ambassadeur. En effet, les Saxons s'abstinrent de châtier les provocations de saint Libuin, mais en haine de ce Dieu dont il leur portait les menaces, ils brûlèrent l'église de Deventer qu'on venait de construire, et ils massacrèrent les chrétiens qui s'y trouvaient rassemblés [2].

Pendant le même temps, les comices des Francs, présidés par Charles, étaient assemblés à Worms; ils considérèrent le massacre des chrétiens de Deventer comme une provocation, et ils déclarèrent la guerre aux Saxons. L'assemblée du champ de mai était en même temps pour les Francs une diète et la revue de l'armée; celle de Worms se trouva prête à entrer aussitôt en campagne; elle suivit Charles dans le pays des Saxons, et le ravagea par le fer et le feu. Charles, dans cette campagne, prit le Château d'Ehresburg (aujourd'hui Stadbergen, dans l'évêché de Paderborn), et renversa l'idole que les Saxons appelaient Hermansul [3].

[1] Poetæ saxonici, Annales Caroli Magni., lib. I, v. 40, p. 136.

[2] Sancti Libuini vita, apud Pagi crit., 772, § 5, p. 336.

[3] Eginhardi Annal., p. 201. *Herman*, qui depuis est devenu le nom d'un homme ou d'un dieu, est probablement le nom même du peuple *germain*. *Saule* signifie également colonne ou statue. Dans la rudesse de l'art, la *colonne du Germain*, qui n'était point sculptée, était le seul monument national; mais les Germains apprirent depuis à imiter la figure humaine, et *Herman saule* devint la statue d'Herman.

Le nom même d'Heerman a dû signifier *homme d'armée*, homme de guerre; si les Germains l'adoptèrent pour leur nom national, c'était à cause de leur respect pour la valeur. Ils étaient avant tout *hommes d'armée*.

Cette idole, honorée à Merseburg, semble avoir été d'abord une colonne ou monument élevé en l'honneur de toute la nation germanique (Herman-Saule). Elle était revêtue d'armes défensives ; de sa main droite elle portait un drapeau, sur lequel on voyait une rose ; de sa gauche une balance ; sur son bouclier un lion commandant à d'autres animaux ; à ses pieds un champ semé de fleurs. On expliquait tous ces symboles comme se rapportant aux joies et à la courte durée de la gloire militaire [1]. L'armée, occupée à renverser ce monument, fut pendant trois jours tourmentée de la soif : lorsque ensuite elle découvrit une source abondante, elle crut voir dans cet événement une intervention miraculeuse de la divinité ; et après s'être fait livrer douze otages par les Saxons, elle revint sur le Weser, persuadée qu'elle avait servi Dieu contre ses ennemis, et qu'elle en avait été récompensée par un prodige [2].

» La guerre que Charles commença alors contre les Saxons fut la » plus longue, nous dit Éginhard, son historien, la plus cruelle de » celles qu'il entreprit, et celle qui fatigua le plus son peuple. Car les » Saxons, comme presque toutes les nations qui habitaient la Ger- » manie, étaient d'un naturel féroce, et adonnés au culte des démons » (c'est-à-dire au paganisme). Ennemis de notre religion, ils ne » croyaient point déshonnête de souiller ou de transgresser les droits » divins et humains. D'autres causes, d'ailleurs, pouvaient chaque » jour troubler la paix. Nos frontières rencontraient les leurs presque » toujours dans des plaines ouvertes, à la réserve d'un petit nombre » d'endroits où d'épaisses forêts et des montagnes séparaient nos li- » mites. Ces plaines étaient sans cesse exposées au carnage, aux ra- » pines, aux incendies des Saxons. Aussi les Francs en étaient tel- » lement irrités que non-seulement ils leur rendaient la pareille, mais » qu'ils crurent de leur dignité d'entreprendre contre eux une guerre » ouverte. Cette guerre, commencée de part et d'autre avec beaucoup » d'animosité, se continua pendant trente-trois ans, avec plus de dom- » mage encore pour les Saxons que pour les Francs. Elle aurait fini » plus tôt, si la perfidie des Saxons l'avait permis. On ne saurait dire » combien de fois ils furent vaincus, combien de fois ils se rendirent » suppliants au roi, promettant de faire ce qui leur était ordonné, li-

[1] Spelman. in Irminsul. Pagi critica, § 4, p. 356.

[2] Eginhardi Annal. p. 201. — Poetæ saxon. p. 137. — Ann. Fuldens., p. 328. — Ann. Metens., p. 340.

» vrant sans retard des otages, et recevant nos ambassadeurs. Quelquefois ils étaient tellement domptés et abattus, qu'ils promettaient » même d'abandonner le culte des démons, et de se soumettre à la » religion chrétienne. Mais s'ils paraissaient quelquefois enclins à le » faire, on les retrouvait bientôt après empressés à détruire ce qu'ils » avaient fait, en sorte que l'on ne saurait dire auquel des deux partis » ils se montrèrent plus faciles. A peine, en effet, depuis le commencement de la guerre y eut-il une année qui ne fût marquée par l'un » de leurs changements. Mais la grandeur d'âme du roi, et sa constance dans la bonne ou la mauvaise fortune, ne purent jamais être » vaincus par leur légèreté; jamais il ne se rebuta de ce qu'il avait » commencé; jamais il ne laissa aucun de leurs otages impunis; jamais » il ne négligea, ou de conduire lui-même une armée contre eux, ou » de l'envoyer sous les ordres de ses comtes, pour venger leur perfidie, » et leur infliger la peine qu'ils avaient méritée. Ayant enfin défait tous » ceux qui avaient coutume de lui résister, et les ayant réduits en sa » puissance, il fit enlever dix mille hommes de ceux qui habitaient » l'une et l'autre rive de l'Elbe, avec leurs femmes et leurs enfants, et » il les distribua en divers lieux de la Gaule et de la Germanie. Ce ne » fut qu'après leur avoir imposé et leur avoir fait accepter cette condition, qu'il termina enfin une guerre continuée pendant tant » d'années. Les Saxons renoncèrent au culte des démons et aux cérémonies de leurs pères; ils embrassèrent la foi chrétienne et les sacrements de la religion, et, se mêlant aux Francs, ils ne formèrent » plus avec eux qu'un seul peuple [1]. »

Éginhard, à qui nous avons emprunté ce fragment, pour faire connaître les opinions qui régnaient à cette époque, et le point de vue d'où l'on considérait les faits, était originaire de la France orientale, et avait été élevé à la cour de Charles, dont il fut longtemps le secrétaire ou chancelier. Il aimait le héros dont il parle, et le sentiment qu'il exprime nous donne un moyen de le connaître, tandis que toutes les chroniques auxquelles nous avons été et nous serons longtemps encore réduits, ne nous donnent qu'une chronologie morte; les événements s'y suivent sans s'y enchaîner, et en chargeant notre mémoire de faits, elles n'excitent pas une pensée. Malheureusement, l'écrit d'Éginhard, qui renferme toute la substance de ce que nous savons sur Charle-

[1] Eginhardi vita Caroli Magni., cap. 7, p. 91.

magne, est bien court ; dans l'édition de dom Bouquet, il est renfermé dans quinze pages.

Après sa victoire à Ehresburg (773), Charles fut détourné quelque temps de la poursuite de la guerre de Saxe, par une autre guerre qu'il entreprit contre les Lombards. La manière insultante dont Charles avait renvoyé Désirée à son père Didier, avait déjà aliéné les deux maisons royales ; le refuge que Didier avait accordé dans ses États, à la veuve et au fils de Carloman, avait excité la défiance et l'inquiétude du roi des Francs. Mais il était réservé à l'Église de changer ces mécontentements royaux en querelle nationale. Adrien Ier avait succédé à Étienne III, mort au mois de février 772. Didier pressait ce nouveau pontife d'accorder l'onction royale aux fils de Carloman, réfugiés à sa cour. Il s'avança même vers Rome, avec ces jeunes princes et les seigneurs francs qui les avaient accompagnés. « Mais, quelque artifice » qu'il employât dans sa méchanceté, nous dit le biographe d'Adrien Ier, » jamais il ne put engager le très-saint pontife à sacrer les fils de » Carloman, et à offenser ainsi le très chrétien roi Charles le Grand [1]. »

Il y avait, au reste, entre l'église romaine et le roi des Lombards, d'autres causes de dissension, que ce refus du pape d'accorder sa protection à la veuve et à l'orphelin injustement dépouillés. Les concessions auxquelles Astolphe, pressé par les armes de Pepin, avait consenti, étaient si peu précises qu'elles donnaient lieu aux interprétations les plus contradictoires ; et dans un temps où il était impossible de décider si le pape était souverain de Rome, ou si c'était l'empereur d'Orient, il ne l'était pas moins de déterminer quelles étaient la nature et l'étendue des justices qu'Adrien, au nom de saint Pierre, réclamait des Lombards. Le pape faisait toujours valoir les droits de la *république romaine*, qu'il confondait avec les siens. Par ce nom, on désignait communément l'empire ; Adrien le donnait peut-être aussi au gouvernement municipal de Rome, qui, à cette époque, était en effet républicain ; mais surtout il évitait de le définir, et comme tout le pays que les Lombards occupaient avait appartenu à la république ou à l'empire, il ne mettait aucune borne à ses prétentions.

Les hostilités avaient commencé entre les Lombards et les Romains, lorsque les députés d'Adrien Ier, qui s'étaient rendus par mer à Marseille, et qui de là, nous dit Éginhard, avait continué par terre leur

[1] Anastasii Biblioth. vita Hadriani papæ, p. 183.

route jusqu'en France, avertirent Charles que Didier n'observait point les conditions imposées à son prédécesseur Astolphe. Charles s'en étant mieux assuré encore par des ambassadeurs qu'il envoya lui-même à Rome et à Pavie, résolut d'entreprendre la guerre contre les Lombards, et la fit décréter par les comices des Francs qu'il assembla, selon sa politique habituelle, hors de leur pays, à Genève, ville qui faisait alors partie du royaume de Bourgogne. Il est probable que les guerriers seuls se rendaient au champ de mai, lorsqu'il était ainsi convoqué sur la frontière, et que l'assemblée s'y montrait plus obéissante envers son général, qu'elle ne l'aurait été au sein de la France. Charles, partageant son armée en deux divisions, en confia une à son oncle Bernard, fils naturel de Charles Martel, qui passa par le Mont-Joux ou grand Saint-Bernard, tandis qu'il conduisit l'autre lui-même par le mont Cenis [1].

Le biographe des papes croit relever la gloire de Charles, en le montrant humble dans la négociation, et triomphant dans le combat, moins pour sa bravoure, que par la lâcheté de ses ennemis. Suivant lui, le roi des Francs chercha à tout prix à éviter la guerre ; il offrit même à Didier une contribution de quatorze mille sous d'or pour le déterminer à rendre les justices de saint Pierre. Celui-ci, qui occupait les cluses d'Italie, ou l'ouverture des gorges des Alpes, refusa toute condition, et les Francs étaient sur le point de se retirer sans combat, lorsque les Lombards, frappés d'une terreur panique, abandonnèrent leur poste [2]. Les chroniques des Francs ne donnent aucun détail sur le passages des Alpes. Vers le mois d'octobre, Charles arriva devant Pavie, où Didier s'était enfermé, avec la plupart des ducs et des guerriers lombards. Adelgise, son fils, avait en même temps entrepris la défense de Vérone. Dans cette seconde place, s'étaient réfugiés la veuve et les enfants de Carloman, avec le Franc Autcharis, et les autres seigneurs de cette nation qui s'étaient attachés à la fortune des enfants du plus jeune des fils de Pepin. Aucune autre place de la Lombardie, ou n'était assez bien fortifiée, ou n'avait un nombre suffisant de défenseurs pour essayer de soutenir un siége, et tout le pays ouvert passa sous l'obéissance des Francs [3].

[1] Eginhardi Annal., p. 202.
[2] Anastasii Biblioth., p. 184.
[3] Annal. Eginhardi, p. 202. — Tiliani. p. 19. — Loiseliani, p. 37. — Chron. Moissiacens., p. 69. — Eginhardi, vita Caroli Magni., cap. 6, p. 91.

Si les Lombards n'avaient pas appris l'art de défendre les villes, et avaient laissé ruiner presque toutes les forteresses de leur pays, les Francs ignoraient davantage encore l'art de les attaquer et de les réduire. Il ne paraît pas même qu'ils fissent des tentatives pour renverser les murailles de Pavie; ils se contentèrent d'en garder toutes les issues, espérant réduire les assiégés par un blocus. Celui-ci pouvait être long; mais Charles, comme s'il voulait prendre ainsi l'engagement de ne point se rebuter, fit venir sous les murs de Pavie sa femme Hildegarde, qui, pendant que le blocus durait encore, lui donna une fille nommé Adélaïde. Les assiégés ne paraissant point disposés à se rendre (774), Charles laissa au printemps la direction du siége à son lieutenant, et se rendit à Rome, où aucun roi franc n'était encore entré, quoique depuis trois cents ans ils manifestassent, plus qu'aucun autre souverain, leur zèle pour la religion et pour l'église romaine [1].

Charles, ayant traversé la Toscane, arriva à Rome le samedi saint, 1er avril 774, accompagné par un grand nombre d'évêques, d'abbés, de juges, de ducs et de grafions. Adrien envoya au-devant de lui, jusqu'à trente milles de distance, les juges de Rome pour le complimenter; puis, à un mille de la ville, Charles rencontra les corporations qu'on nommait les écoles, précédées par des croix et de la musique. C'était le cérémonial avec lequel les Romains recevaient toujours l'exarque ou le patrice. Mais le roi, beaucoup moins occupé de sa dignité que de son respect pour sa ville sainte, en les voyant rapprocher, descendit de cheval, et ne voulut entrer à Rome qu'à pied, avec toute sa suite, qui revêtit l'apparence d'une procession de pénitents. Dès qu'Adrien en fut averti, il se hâta de prendre place, avec tout son clergé, sur le haut du perron de la basilique de Saint-Pierre. Charles, en montant ce perron, en baisa chacun des degrés, et arriva ainsi auprès du pape, qui l'embrassa; ensuite ils entrèrent ensemble dans le temple. Dans cette occasion, dans la visite de Charles à la basilique de Saint-Jean de Latran, et dans toutes les cérémonies des jours suivants, Adrien eut toujours soin de donner à entendre qu'il faisait plus pour Charles qu'il n'aurait fait pour aucun roi de la terre; qu'il l'accompagnerait de tous ses vœux, qu'il seconderait ses entreprises de tous les pouvoirs du ciel dont il était dispositaire; mais en même temps, il le plaçait au-dessous de lui, à une immense distance, comme

[1] Eginhardi Annal., p. 202. — Anastasii Biblioth., p. 185.

un homme cher à l'Église, sans doute, mais comme un simple homme devant une divinité. Au reste, Charles compensa glorieusement l'hospitalité qu'il recevait. On lui fit lire la donation que son père avait faite à l'Église ; il la confirma solennellement ; et si le compte qui nous en est rendu par les écrivains ecclésiastiques n'a pas été falsifié, cette donation, dont l'original est perdu, comprenait la plus grande partie du royaume des Lombards, que Charles était occupé à conquérir [1].

La dévotion de Charles étant satisfaite, il revint joindre son armée devant Pavie. Les assiégés commençaient à souffrir de la faim et des maladies ; ils renoncèrent à une défense sans espoir, et, à la fin de mai ou au commencement de juin, ils capitulèrent et ouvrirent leurs portes. Didier fut livré à Charles, avec sa femme et sa fille, et envoyé en prison à Liége, d'où il paraît qu'il fut ensuite transféré à Corbie. Le reste de sa vie fut consacré aux jeûnes et aux prières, dernière consolation de sa captivité. Adelgise, son fils, qui dans le même temps avait été assiégé à Vérone, s'était dérobé, par la fuite, à un sort semblable. S'échappant de la ville, sans doute sous un déguisement, il s'était embarqué au port Pisan, et il avait trouvé un asile à Constantinople. La veuve et les enfants de Carloman, avec leur gouverneur Autcharis, et les autres Francs réfugiés chez les Lombards, furent livrés alors aux mains de Charles. L'histoire garde dès lors sur eux un profond silence, qui fait naître de fâcheux soupçons sur la conduite du roi des Francs, à l'égard de ses neveux [2].

Jusqu'à cette époque, l'on n'avait point vu les rois, lorsqu'ils étendaient leur domination par des conquêtes, s'attribuer un titre nouveau, qui les désignât comme chefs de la nation qu'ils avaient soumise. Ils incorporaient les nouveaux États et les nouveaux peuples à leur monarchie ; et lorsque les Allemands, les Bourguignons ou les Visigoths furent assujettis à Clovis et à ses successeurs, ceux-ci ne grossirent point leurs titres du nom de ces divers peuples ; la victoire appartenait au peuple franc plus encore qu'au roi, et c'était aussi aux Francs que les nations étaient réunies. Il paraît qu'Adrien suggéra à Charles une autre politique ; il lui conseilla de s'attacher à chaque peuple séparément par

[1] Anastasius Biblioth. vita Hadriani, p. 185. — Baronii Annal. ad ann., 774, § 1 à 10, p. 320, t. IX. — Pagi crit. § 1, p. 339.

[2] Anastasius Biblioth., p. 185. — Contin. Pauli diaconi. Ser. ital., t. I, § 11, p. 183. — Eginhardi Annal., p. 202. — Lambeciani, p. 64. — Moissiac., p. 70. — Fuldens., p. 328. — Metens., p. 341.

des titres distincts; et avant même que Pavie se fût rendue, il lui adressa une lettre dans laquelle il appelait roi des Francs et des Lombards, et patrice des Romains [1]. Les Francs ne parurent point jaloux de ces droits de conquête dont ils se trouvaient dépouillés, et les Lombards furent probablement flattés de ce que leur vainqueur acceptait leur couronne. Tous les chefs de leurs provinces, tous les ducs reconnurent Charles comme leur roi, à la réserve d'Arigise, qui gouvernait, sous le nom de duché de Bénévent, presque toute la portion de l'Italie qui forme aujourd'hui le royaume de Naples. Celui-ci, qui avait épousé la fille du roi Didier, et qui avait ouvert ses États comme un asile aux réfugiés lombards des autres provinces, comptant sur l'étendue, la force et la situation isolée de son duché, osa prétendre à l'indépendance. Tout le reste obéit, et Charles se présenta aux peuples d'Italie comme le successeur légitime de Didier [2].

Non-seulement le royaume que Pepin avait divisé entre ses enfants se trouvait réuni, il avait acquis par les conquêtes de Charles beaucoup plus d'étendue et des frontières plus compactes. Celles-ci traversaient, depuis la Frise jusqu'à la Bavière, les plaines de l'Allemagne, que les Francs partageaient avec les Saxons; elles comprenaient ensuite toute l'Italie et toute la France jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan. Dans l'enceinte de ces frontières se trouvaient, il est vrai, quelques peuples, habitants des montagnes, dont les souverains héréditaires se regardaient presque comme indépendants. Ainsi le duc des Allemands, qui marchait sous les étendards des Francs, gouvernait toute la Suisse et presque toute la Souabe. Ainsi, Tassilon, fils d'Odilon, de l'illustre maison des Agilolfinges, gouvernait les Bavarois; et quoique ceux-ci eussent promis, dès l'an 743, d'obéir aux Francs, quoique Tassilon fût fils d'une sœur de Pepin, il cherchait sans cesse l'occasion de secouer le joug. Ainsi enfin, le Lombard Rotgaudes avait été confirmé par Charles dans le duché du Frioul, et il gouvernait avec un pouvoir presque illimité cette frontière importante, qui pouvait ouvrir ou fermer l'Italie aux Esclavons. Dans le voisinage de cette vaste monarchie, on ne voyait que des petits peuples et des petits princes, qui ne pouvaient songer à se mesurer avec les Francs et qui s'efforçaient au contraire d'obtenir leur protection. Offa, roi de Mercie, le plus puissant des rois de l'hep-

[1] Codex Carolin. Ep. 55, p. 544.
[2] Muratori, Annali d'Ital., t. VI, p. 250. — Pagi critic. §§ 8, 9, 10, p. 342.

tarchie saxonne en Angleterre, était allié de Charles, comme nous l'apprenons par une lettre du dernier [1]. Aurèle, Silo, Mauregat et Bermude, qui se succédèrent sur le trône d'Oviédo, s'efforcèrent de se concilier la bienveillance du puissant roi des Francs; Ibn al Arabi lui-même, gouverneur musulman de Saragosse, recherchait aussi sa protection contre Abdérame, dont il voulait secouer le joug.

Mais quoique les rois des Saxons d'Allemagne ne fussent guère plus puissants que ceux des Saxons d'Angleterre, ou des Visigoths d'Espagne, ils étaient, pour les Francs, des voisins tout autrement redoutables. Ils poursuivaient leurs hostilités avec un acharnement que leurs revers ne pouvaient dompter. Tandis que Charles était occupé en Italie, au commencement de l'année 774, ils s'étaient jetés sur la Hesse, ils l'avaient ravagée par le fer et le feu; arrivés à Fritzlard, où saint Boniface avait élevé un temple, ils voulurent le détruire; mais ils craignaient eux-mêmes ce Dieu des chrétiens, qu'ils regardaient comme une puissance surnaturelle, quoique ennemie; et au milieu de leurs attaques, une terreur panique dissipa leur armée [2].

Charles, qui après la conquête de la Lombardie était rentré en France (775), et qui avait célébré les fêtes de Pâques à son palais de Kiersi, convoqua les Francs pour tenir le champ de mai à Duren, dans le duché actuel de Juliers; il les trouva disposés à le seconder pour tirer vengeance des Saxons, et ils leur fit immédiatement passer le Rhin, pour les mener à l'attaque des ennemis. Il prit Siegesburg, forteresse où les Saxons avaient mis garnison; il releva les fortifications d'Ehresburg, qu'ils avaient ruinées, et il y mit une garnison française. S'approchant ensuite de Weser, il trouva que les Saxons s'étaient assemblés à Brunesberg, pour lui disputer le passage de ce fleuve. Il les battit et les mit en fuite avec un grand carnage. Passant alors le Weser, il marcha jusqu'à l'Oakre. Hesso, l'un des rois les plus considérés des Saxons westphaliens, vint le rencontrer sur les bords de cette rivière, avec les principaux de sa nation; et renonçant à lui opposer une plus longue résistance, il lui prêta serment de fidélité, et lui remit des otages. Les Angariens suivirent bientôt cet exemple; le roi des Francs les trouva rassemblés à Buch, et leurs chefs offrirent eux-mêmes les serments et les otages, qui furent acceptés par le vainqueur. Mais Charles,

[1] Epistola Caroli ad Offam. Spelman Concilium angl., t. I. p. 315. — Capit. reg. francor., t. I. p. 194.

[2] Eginhardi Annal., p. 202.

ayant alors partagé son armée, en renvoya une partie sur le Weser. Celle-ci était campée, dans un lieu que les annales de Loisel nomment Lidbad, d'autres Hudbeck. A midi, comme les fourrageurs francs rentraient dans le camp, des Saxons westphaliens qui s'étaient mêlés parmi eux, y pénétrèrent sans exciter de défiance, ils tombèrent sur les gardes endormis, et en firent un grand massacre, avant que l'alarme fût répandue. Les Francs se rallièrent enfin et repoussèrent leurs agresseurs. Charles, qui survint peu après, les poursuivit dans leur retraite, et leur ayant tué beaucoup de monde, il contraignit les Westphaliens à suivre l'exemple des autres Saxons, à donner des otages, et à jurer d'observer la paix. Charles ramena ensuite son armée en France pour y passer l'hiver [1].

Il avait choisi lui-même, pour y célébrer les fêtes de Noël (776), son château de Schelestadt en Alsace. Les Carlovingiens n'avaient point pour Paris la prédilection qu'avaient montrée les Mérovingiens; cette ville, abandonnée par les rois, cessait d'être considérée comme une capitale; car la justice, les conseils et tout le gouvernement suivaient le monarque; et si la souveraineté résidait dans les champs de mai, ceux-ci étaient assemblés chaque année dans un lieu différent. Charles montrait surtout une préférence marquée pour les pays où l'on parlait la langue allemande. Paris, qui avait conservé l'usage du latin, ou plutôt du dialecte qui s'était formé par corruption des débris de cette belle langue, et que l'on commençait à nommer roman, paraissait aux Francs montrer, dans ce dialecte même, des preuves de sa servitude: ils ne se croyaient chez eux qu'en Alsace, en Austrasie, sur tous les bords du Rhin, et dans les provinces d'où sortaient leurs soldats.

Mais à peine Charles était-il établi à Schelestadt, lorsqu'il apprit que le Lombard Rotgaudes, auquel il avait confié le gouvernement du Frioul et de la Marche trévisane, était entré dans une conspiration pour rappeler Adelgise de Constantinople, et le replacer sur le trône d'Italie. Charles avait confirmé presque tous les ducs lombards dans leur gouvernement; il avait voulu que la conquête fût accompagnée d'aussi peu de bouleversement que possible. Mais le pape Adrien ne cessait de lui dénoncer tous les ducs des Lombards voisins de Rome, et de l'exciter à les dépouiller et à les punir. Au lieu de prêter l'oreille à ces accusations,

[1] Eginhardi Annal. p. 202. — Tiliani, p. 19. — Loisel, p. 39. — Melenses, p. 342. — Poeta saxon. p. 139.

Charles avait chargé ses envoyés de réconcilier le pape avec Hildebrand, duc de Spolète; il était déjà trop tard; les Lombards, menacés et poussés à bout, avaient tenu à Spolète même un conciliabule dont Adrien se hâta de rendre compte au roi des Francs. « Notre fidèle chapelain » Étienne, lui disait-il, étant arrivé auprès d'Hildebrand, l'a trouvé » gonflé d'orgueil, car les députés d'Arigise, duc de Bénévent, ceux » de Rotgaudes, duc de Friuli, et de Reginbald, duc de Cluse, s'étaient » réunis à Spolète, audit Hildebrand, pour comploter contre nous; ils » étaient convenus de rassembler leurs forces au mois de mars pro- » chain, de se joindre à une armée grecque qu'amenerait Adelgise, fils » de Didier, pour nous attaquer par terre et par mer, s'emparer de » notre ville de Rome, piller les églises de Dieu, enlever le ciboire de » votre protecteur saint Pierre, et nous entraîner nous-même (ce dont » Dieu veuille nous préserver) en captivité, pour rétablir enfin le roi » des Lombards, et résister à votre autorité royale [1]. »

L'inimitié du pape et ses constantes dénonciations avaient sans doute contribué à pousser les Lombards à la révolte; mais Charles devait s'attendre à ce que ce peuple, humilié du joug des vainqueurs, regrettât son indépendance, et fît de plus grands efforts pour la recouvrer qu'il n'avait fait pour la défendre. Il prévint ses mouvements. Passant des bords du Rhin à ceux du Danube, et traversant la Souabe et la Bavière, il entra par le Tyrol en Italie; il attaqua et soumit rapidement Citta de Friuli, où il fit prisonnier Rotgaudes, et Trévise, où commandait Stabilinus, beau-père de ce duc rebelle. Il les punit tous deux de mort, et il accorda le duché de Frioul à Marchaire, seigneur franc, qu'on suppose avoir été allié à la famille carlovingienne. Il changea en même temps tous les comtes qui gouvernaient chaque ville, et il mit partout des Francs à la place des Lombards. Un assez grand nombre de soldats de la même nation s'attachèrent volontairement à ces capitaines; et, tandis que l'intérieur de l'Italie fut laissé sans défense, ses portes se trouvèrent suffisamment gardées par les conquérants. Après avoir en peu de semaines, dissipé les rebelles de Lombardie, Charles, qui avait célébré la pâque à Trévise, repassa les Alpes juliennes, et revint en hâte à Worms, où il avait convoqué l'assemblée du champ de mai [2].

[1] Codex Carolin. Ep. 59, Scr. franc. p. 548.

[2] Annal. Loisetiani, p. 39. — Tiliani, p. 19. — Moissiac. p. 70. — Eginhardi, p. 203. — Metenses, p. 342. — Poeta saxo., lib. 1, p. 141.

En effet, il avait appris que durant son court voyage les Saxons s'étaient soulevés de nouveau. S'il faut en croire un poëte, saxon lui-même, mais converti au christianisme, qui a écrit en vers latins des annales du règne de Charlemagne, la dernière diète des Francs avait résolu de ne laisser aux Saxons aucun repos jusqu'à ce qu'ils se fussent tous convertis, ou qu'ils fussent tous détruits jusqu'au dernier; puis il s'écrie : « O piété vraiment divine, qui veut ainsi sauver tous les hu- » mains [1] ! » Il semble cependant que ses compatriotes ne furent pas si touchés que lui de cette piété prodigieuse. D'ailleurs, leurs peuplades étaient indépendantes les unes des autres; et il suffisait pour renouveler la guerre, qu'une seule d'entre elles résolût, dans l'ivresse d'un festin, de briser un joug odieux. En effet, au printemps de l'an 776, les Saxons avaient surpris le château d'Ehresburg, qu'ils regardaient comme destiné à les enchaîner; ils avaient aussi attaqué celui de Siegesburg; mais ils avaient été repoussés. Charles trouva sa brave armée rassemblée au champ de mai de Worms; il s'avança rapidement en Saxe, avant que le pays fût prêt à se défendre; il renversa sans peine les corps peu nombreux qui essayèrent de lui résister : parvenu aux sources de la Lippe, il y rencontra un grand rassemblement de Saxons; mais ceux-ci, troublés et éperdus, ne songèrent qu'à lui demander grâce. Ils jurèrent qu'ils étaient prêts à se faire chrétiens; ils se soumirent à être baptisés, ils donnèrent de nouveaux otages, ils consentirent à ce que Charles relevât le château d'Ehresburg, et en bâtit un autre sur la Lippe; enfin ils paraissaient entièrement soumis, lorsque le roi des Francs ramena son armée sur le Rhin, et s'établit lui-même pour l'hiver à son palais d'Héristal sur la Meuse [2].

Cependant Charles ne se croyait point assuré de la soumission des Saxons (777); même en hiver il s'éloignait peu de leurs frontières. Il passa la Pâque à Nimègue, et il convoqua l'assemblée du champ de mai, à Paderborn, au milieu de leur propre pays. Il fallait que cette assemblée législative des Francs ressemblât à une armée, bien plus

[1] Poeta saxo. lib. I, v. 186-190, p. 139 :

Hinc statuit requies illis ut nulla daretur
Donec Gentili ritu cultuque relicto
Christicolæ fierent, aut deterentur in ævum.
O pietas benedicta Dei, quæ vult genus omne
Humanum fieri salvum!

[2] Eginhardi Annal., p. 203. — Annal. Metenses, p. 342.

qu'à un conseil, pour que le souverain pût songer à lui donner rendez-vous dans une contrée déjà désolée par une longue guerre, et où l'on pouvait, à toute heure, redouter une nouvelle attaque. Mais ce n'était guère que dans l'espoir de combattre que les Francs quittaient leurs demeures; et ils auraient négligé leurs assemblées nationales, si elles n'avaient pas signalé l'ouverture d'une campagne. Les Saxons furent convoqués aussi bien que les Francs au champ de mai de Paderborn; ils y assistèrent pour confirmer leurs précédents engagements; et ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême se soumirent à cette cérémonie. Mais Wittikind, le plus renommé parmi les petits rois de la Westphalie, celui qui, jusqu'alors, avait le plus constamment excité ses compatriotes à reprendre les armes, et qui avait obtenu le plus de succès dans les combats, ne parut point à cette assemblée. Désespérant de résister aux Francs avec le seules forces de sa nation, il avait passé dans la Scandinavie, dont les habitants étaient alors appelés indifféremment Normands ou Danois; il avait demandé l'hospitalité à leur roi Siegfrid, et il cherchait parmi eux des délibérateurs et des vengeurs de sa patrie. Les Saxons, qui en son absence reçurent le baptême, reconnurent en même temps qu'ils mériteraient de perdre leur patrie et leur liberté, s'ils violaient jamais les engagements qu'on leur faisait contracter [1].

Au milieu des Saxons qui se soumettaient au joug des Francs, on vit arriver aux comices de Paderborn, Ibn al Arabi, gouverneur musulman de Saragosse, accompagné de quelques seigneurs de sa nation, qui venait demander à Charles la protection des Francs, contre Abdérame, émir al Moumenim d'Espagne. La monarchie des Sarrasins, qui, si récemment, avait menacé l'univers d'une conquête universelle, s'était affaiblie par des divisions. Deux califes, l'un à Bagdad, l'autre à Cordoue, se partageaient l'empire des croyants; le premier cependant, qui était de la race des Abassides, était de beaucoup le plus puissant, et il regardait Abdérame, le calife ommiade de Cordoue, comme un rebelle. De grands talents semblaient héréditaires, comme de grandes vertus, dans la maison nouvelle qui occupait le trône de l'Orient, et Mohammed Mohadi, vingt-deuxième calife, se montrait digne d'Almansor, son père, ou d'Haroun al Raschid, son fils, qui lui succéda en 786. Pour la sûreté de l'Europe, pour l'existence même du christianisme, il était à désirer qu'Abdérame pût maintenir en Espagne son indépendance

[1] Eginhardi Annal, p. 205. — Metenses, p. 545. — Sigeberti Gemblac., t. 377

contre les souverains de la plus riche moitié du monde connu. Les Francs auraient dû offrir leur alliance à l'émir de Cordoue, mais leur politique à cette époque, ou celle de leur chef, n'était point si clairvoyante. Abdérame était le plus rapproché des deux rivaux; ils le regardèrent comme le plus dangereux. Un vice-roi des Abassides, Jusif, avait quelque temps représenté en Espagne le souverain de Bagdad. Assiégé à Grenade en 757, soumis, et de nouveau révolté l'année suivante, il avait enfin perdu la tête à Tolède; mais sa mort n'avait pas entièrement détruit le parti des Abassides, qui voulaient rétablir l'unité de l'empire musulman. Des révoltes continuelles contre Abdérame montraient que la séparation de l'Espagne d'avec le corps de la monarchie, répugnait encore au peuple. Déjà en 759, Zuleiman, gouverneur abasside de Barcelone et de Girone, s'était mis sous la protection de Pepin. Par un même sentiment, en 777, Ibn al Arabi invoqua celle de Charles contre les Ommiades; il conduisit avec lui, à Paderborn, son gendre Alaroès, fils de Jusif, avec un autre fils de ce vice-roi des Abassides, et plusieurs seigneurs, tous également partisans du calife de Bagdad, et ennemis de celui de Cordoue [1].

Charles saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte d'étendre sa domination sur l'Espagne; il convoqua l'assemblée du champ de mai pour 778, au palais de Chasseneuil, dans l'Agénois, sur la rive droite du Lot; et après y avoir passé en revue son armée, il la partagea en deux corps, dont l'un traversa les Pyrénées par Saint-Jean-Pied-de-Port, arriva devant Pampelune, et s'en empara; tandis que l'autre, rassemblé dans les provinces orientales, et dont les chefs seuls s'étaient peut-être rendus à Chasseneuil, entra par le Roussillon en Espagne, et se réunit au premier, seulement sous les murs de Saragosse. Cette ville, dont Ibn al Arabi avait été gouverneur, ne reconnaissait plus son autorité : Charles fut obligé d'en faire le siége; mais, après quelque résistance, les Sarrasins intimidés se soumirent à lui, donnèrent des otages, et payèrent en or une rançon considérable. Ibn Thaurus, seigneur de Huesca et de Jacca, avait également ouvert ses portes à l'armée des Francs, et prêté serment de fidélité; enfin les villes de Barcelone et de Girone avaient renouvelé les mêmes engagements qu'elles avaient déjà pris précédemment. Charles fit abattre les mu-

[1] Histoire du Languedoc, liv. VIII, ch. 80, t. I, p. 429. — Petrus de Marca in Marca hispanica., lib. III, cap. 6, n° 4. — Pagi critica, § 4, p. 332.

railles de Pampelune, puis il reprit le chemin de la France, non-seulement avec les otages qu'il s'était fait livrer par les villes sujettes, mais aussi avec Ibn al Arabi et ses autres vassaux musulmans, qui devaient apparemment l'accompagner jusqu'à la frontière [1].

Peut-être l'empressement de Charles à quitter l'Espagne fut-il déterminé par la nouvelle qu'il y reçut que Wittikind, de retour du Danemarck en Saxe, avait entraîné ses compatriotes à la révolte, et que la moitié de la Germanie était soulevée. Charles avait soumis une grande partie du pays situé entre les Pyrénées et l'Ébre : il en avait changé la plupart des gouverneurs ; il avait établi des comtes francs dans les villes de la Marche espagnole, il avait ainsi aliéné peut-être les Sarrasins qui lui avaient ouvert l'entrée du pays, et il ne s'était pas concilié les chrétiens. Inigo Garcias, roi de Navarre, et Fruela, roi des Asturies, qui avaient été contraints de se mettre sous la protection d'Abdérame, et de contracter alliance avec lui, avaient pu s'assurer qu'ils auraient tout à perdre s'ils échangeaient cette protection contre celle de Charles, puisque celui-ci ne manquerait pas de mettre des Francs dans leurs lieux forts et leurs cités. Lorsque ces deux petits princes apprirent que Charles allait de nouveau traverser leurs montagnes pour retourner en France, ils se concertèrent pour l'attaquer avec les Sarrasins ommiades, et surtout avec le gouverneur qu'Abdérame avait donné à Saragosse, et que les romanciers ont nommé Marsilio. Ils s'assurèrent aussi l'appui de Loup, duc des Gascons, petit-fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, neveu d'Hunold, et cousin de Guaifer, qui tous avaient été dépouillés et persécutés par la famille carlovingienne.

Les Gascons et les Navarrais, dont l'origine était commune, parcourant leurs montagnes avec une rapidité qui les distingue encore aujourd'hui, et qu'aucun autre montagnard ne saurait égaler, dressèrent des embûches à Charles, à son retour, comme il traversait la vallée de Roncevaux, si fameuse dans les romans. Tandis que l'armée défilait dans cette vallée, qui communique la Navarre à la France, et qu'elle cheminait sur une longue ligne tortueuse, ainsi que l'exigeaient les gorges étroites qu'elle avait à traverser, « les Gascons, suivant le récit » d'Éginhard, dressèrent leurs embûches sur le sommet de la mon- » tagne ; l'épaisseur des forêts qui sont là en grande abondance, ren-

[1] Annal. Petav., 14. — Titiani. 19. — Nibelung, 26. — Loiseliani, 49. — Lambeciani, 64. — Moissiac., 70. — Eginh., 203.

» dant le lieu très-propre aux surprises. Se précipitant ensuite de ces » hauteurs dans la vallée au-dessous d'eux, ils attaquèrent la queue » des bagages, et le bataillon destiné à les couvrir : ces guerriers, ayant » voulu se défendre, furent tous tués, jusqu'au dernier. Puis les Gas- » cons, après avoir pillé les bagages, profitèrent de la nuit pour se » dissiper, dans tous les sens, avec une extrême célérité. La légèreté » de leurs armes et le lieu du combat leur donnaient tout l'avantage, » tandis que les Francs avaient contre eux et leur position, et la pesan- » teur de leur équipement. Dans ce combat, ajoute notre historien, » Eygihard, grand maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, » et Roland, préfet de la frontière britannique, furent tués avec plu- » sieurs autres. Il ne fut point possible à Charles de venger immédia- » tement cette offense, parce que l'ennemi, après avoir remporté la » victoire, se dispersa si rapidement que la renommée même ne pouvait » annoncer où il s'était retiré [1]. »

C'est là tout ce que l'histoire nous a appris sur le paladin Roland, et sur cette bataille de Roncevaux, si célébrée par les romanciers et par les historiens espagnols des temps postérieurs. Roland, qui n'est nommé qu'une seule fois par Éginhard, et dont il n'est fait aucune mention dans aucun autre historien, s'était apparemment illustré dans le temps de Charles Martel, et non dans celui de Charlemagne ; car on ne doit peut-être point refuser toute croyance aux traditions populaires de deux grandes nations, quelque mêlées qu'elles soient de fables. C'est contre les Sarrasins que tous les romanciers supposent que Roland signala sa vaillance ; mais les Sarrasins envahirent la France pendant le règne de Charles Martel, et non de Charlemagne. Le héros des romanciers n'était plus jeune lors de la bataille de Roncevaux. Un long espace de temps qu'ils n'ont pas même rempli par des fables, sépare la grande époque de ses hauts faits, de celle de sa mort. On peut donc supposer qu'il était né dans les dix premières années du huitième siècle ; il aurait pu alors assister déjà comme page, aux premières déroutes des Francs devant Narbonne, en 720, et se distinguer, en 725, dans la défense de Nimes, de Carcassonne et d'Autun, contre les infidèles ; en 729, dans la guerre d'Aquitaine, et en 732, à la bataille de Poitiers. Les invasions des Sarrasins dans les Gaules ne cessèrent pas même à cette

[1] Eginhardi vita Caroli Magni. cap. 9, p. 92. — Ejusdem Annales, p. 205. — Poeta saxo. lib. I, v. 362-400, p. 145. — Chroniques de Saint-Denys, liv. I, chap 6, p. 235. Les autres Chroniques ne parlent point de cette déroute.

époque ; il y en eut encore après la mort de Charles Martel, en 741 ; et Roland put continuer à combattre les Sarrasins sous Pepin ou Carloman, durant la conquête de la Septimanie et celle de la Marche d'Espagne. Il ne nous reste presque aucun monument de cette longue lutte ; Roland n'est, il est vrai, nommé par aucun historien ; mais aucun capitaine de Charles Martel ne l'est mieux que lui. La ressemblance de nom de ce Charles et de Carloman, avec Charlemagne, aura plus tard causé l'erreur des peuples et des romanciers. Les traditions ne sauraient conserver une bonne chronologie, mais il est bien rare et bien étrange qu'un nom devienne populaire, si sa gloire n'a pas quelque réalité. Un génie tel que celui d'Arioste aurait pu créer la célébrité de Roland; les chroniques de l'archevêque Turpin n'avaient point tant d'empire sur l'imagination populaire : elles furent recueillies au onzième siècle, et traduites au treizième pour être insérées dans la grande Chronique de Saint-Denis. On doit les regarder moins comme l'invention d'un romancier que comme le dépôt des fables et des légendes qui circulaient alors parmi le peuple. Les romances populaires de l'Espagne, qui nous donnent tant de détails sur la vie de ce Bernard de Carpio qu'on suppose avoir étouffé Roland dans ses bras, contiennent de même les traditions, embellies par l'imagination populaire, qui circulaient au midi des Pyrénées. Les Espagnols, jaloux d'établir l'existence du plus ancien de leurs chevaliers, ont cependant pris un mauvais parti ; en supposant une seconde bataille de Roncevaux, et une seconde déroute du paladin français, vers l'an 812. La fin du règne de Charlemagne est assez bien connue, et l'on ne saurait, à cette époque, supposer des événements dont il ne reste aucune trace dans les historiens du temps [1].

Pendant que Charles était engagé contre les Sarrasins de l'autre côté des Pyrénées, et qu'il perdait à cette expédition une partie de son armée, Wittikind était rentré en Saxe, et il avait encouragé ses compatriotes à reprendre les armes. Les Saxons s'étaient en effet portés en foule sur les bords du Rhin, et n'ayant pu traverser ce fleuve, ils avaient ravagé ses rives, depuis Duisburg, en face de Cologne, jusqu'au confluent du Rhin et de la Moselle. Ils avaient porté le fer et le feu dans

[1] Les fables de Roncevaux ont été répétées par Rodericus Toletanus. Rer. Hispanicarum. lib. IV, cap. 10. — Mariana de rebus Hispan. lib. VII, cap. 11. Elles ont été discutées et combattues par Baronius, Annales eccles. 778, § 1, p. 334 et 812, p. 582. — Pagi critica, 778, § 3, 4, 5, 6, p. 354. — Histoire génér. du Languedoc, liv. VIII, ch. 81, p. 430.

Digitized by Google

les palais comme dans les villages ; ils n'avaient pas épargné les édifices sacrés plus que les profanes, ou les femmes et les enfants plus que les vieillards ; la vengeance, et non le désir d'acquérir du butin, les avait conduits sur le territoire des Francs. Au moment de cette invasion, Charles était à Auxerre ; il donna ordre aussitôt aux Allemands et aux Austrasiens de son armée de se hâter de regagner leurs foyers, pour les défendre contre les Saxons. Ces corps de troupe accélérèrent en effet leur marche ; mais les pillards s'étaient déjà retirés : comme néanmoins leur retraite était ralentie par le butin dont ils s'étaient chargés, les Austrasiens les atteignirent dans un village de la Hesse, que le poëte saxon nomme Badenfeld, d'autres Lihesi, sur la rivière Adern ; ils les attaquèrent au moment où ils s'efforçaient de passer la rivière, et ils les tuèrent presque tous. Pendant ce temps, Charles, qui avait licencié la plus grande partie de son armée, s'était établi à Héristal pour y passer l'hiver [1].

Mais en licenciant son armée (779), Charles avait aussi convoqué le champ de mai pour l'ouverture de la campagne suivante, à son palais de Duren, à dix lieues environ de Cologne. Les Francs se montrèrent prêts à le suivre, et passant le Rhin de bonne heure, ils s'avancèrent jusqu'à la Lippe. Les Saxons essayèrent de leur tenir tête dans un lieu nommé Buckholz. Souvent ils avaient fait trembler plusieurs provinces de France par leurs rapides invasions, et ils les avaient ruinées autant peut-être que Charles pouvait les ruiner eux-mêmes ; mais ils avaient toujours évité de se mesurer avec les Francs en rase campagne. Ceux-ci, quoique demeurés barbares presque à tous égards, avaient cependant, sur les habitants païens du nord de l'Allemagne, tous les avantages de l'art militaire et de la discipline. Il semble que la tradition de la tactique romaine leur était seule demeurée, comme récompense de leurs anciens services dans les armées de l'empire. En effet, l'armée des Saxons fut repoussée et mise en fuite à Buckholz. Charles, pénétrant ensuite dans leur pays, força, par ses ravages, chaque canton l'un après l'autre à lui demander la paix, et à embrasser le christianisme comme moyen d'échapper au massacre. Les Westphaliens se soumirent les premiers ; tous ceux du Bardengaw et plusieurs des Nordleutes furent baptisés ; les Angariens et les Ostphaliens vinrent ensuite trou-

[1] Eginhardi Annal. p. 204. — Petaviani, 14. — Tiliani, 20. — Nibelungi, 26. — Loisetiani, 41. — Lambeciani, 64. - Moissiacense, 70.—Poeta saxon., 143. — Fuldenses, 329. Metenses, 343.

ver le roi au château de Medfull, sur les bords du Weser. Ils lui amenèrent des otages, et prêtèrent de nouveau entre ses mains les serments qu'ils avaient déjà violés à plusieurs reprises [1].

Ce fut alors, à ce qu'il paraît, que Charles, pour établir plus solidement le christianisme en Saxe, et pour dompter cet esprit d'indépendance que les peuples avaient si longtemps conservé, institua ces riches et puissantes prélatures germaniques, investies de presque tous les droits de la souveraineté, et qui, pendant dix siècles, ont soumis une nation belliqueuse à la domination des prêtres et des moines. Selon les Annales du comte Nibelung, » Charles divisa la patrie des Saxons » entre les prêtres ou les abbés et les évêques, pour qu'ils y prêchassent » et qu'ils y baptisassent. » Ces gouverneurs ecclésiastiques lui parurent plus fidèles et moins remuants que les comtes militaires qu'il donnait aux autres pays; l'expérience montra qu'ils n'étaient cependant pas moins ambitieux. Pendant l'hiver Charles avait ramené son armée sur la gauche du Rhin (780), et avait séjourné à Worms; mais dès le retour de la belle saison, il rentra en Saxe à la tête de ses guerriers; il visita la forteresse d'Ehresburg, et remonta aux sources de la Lippe. Tournant ensuite au levant, il s'établit sur les bords du fleuve Obacre, au lieu nommé Ohrheim, où il avait donné rendez-vous aux Saxons orientaux. Ceux-ci s'y trouvèrent en grand nombre, et y reçurent le baptême avec autant de soumission et aussi peu de foi que de coutume. Charles s'approcha ensuite de l'Elbe, et, établissant son camp au confluent de l'Ohre et de l'Elbe, il y passa quelque temps pour régler les différends des Saxons qui habitaient sur la rive gauche de ce fleuve, avec les Vénèdes ou Esclavons qui habitaient sur la rive droite. La conquête de la Saxe lui paraissait ainsi terminée, il avait pénétré jusqu'à son extrême frontière, et il avait acquis pour voisins une race d'hommes nouvelle, parlant un autre langage, animée par d'autres sentiments et d'autres passions. Après avoir établi des traités de paix et de bon voisinage entre ces Esclavons, limitrophes des Saxons, et les Francs, il ramena son armée en France, et la licencia [2].

[1] Eginhardi, p. 204, et cæteri.
[2] *Ibid.*

CHAPITRE III.

Suite du règne de Charles jusqu'à la suppression du duché de Bavière. — 780-788.

L'éclat des victoires que Charles avait remportées, l'importance de ses conquêtes et les changements que sa grandeur nouvelle apportaient à la balance des empires dans tout l'univers, avaient réveillé l'attention de tous ceux qui consacraient quelque partie de leur temps aux études. Ils sentaient que les monuments d'événements aussi extraordinaires devaient être transmis aux âges à venir, et ils inscrivaient avec bien plus de régularité qu'ils ne l'avaient fait précédemment, dans leurs annales, dans les registres surtout des couvents, un précis des guerres et des victoires de chaque année. Ils s'efforçaient cependant de le faire à peu près en aussi peu de mots que s'ils avaient dû les graver sur la pierre. Cette économie de paroles, lorsqu'il s'agissait de garder la mémoire des plus étranges révolutions, est déjà un caractère de ce siècle qui nous révèle l'esprit des contemporains. Soit que le travail d'exprimer en latin les actions journalières de leurs compatriotes parût aux moines trop pénible, pour que dans une année ils pussent jamais passer les quinze ou vingt lignes qu'ils consacraient tout au plus au récit des plus grandes catastrophes, soit que de plus grands détails ne parvinssent jamais dans l'intérieur de leur convent, on sent également combien à cette époque toute opinion publique devait être morte, combien tout sentiment patriotique devait être étouffé, lorsque les âmes des contemporains n'étaient pas plus remuées par les circonstances mêmes d'où devaient dépendre leur bonheur ou leur malheur.

Les sujets de Charles, les guerriers de Charles devaient ressentir bien peu d'enthousiasme pour la soumission de l'Italie ou de la Saxe, de la Marche d'Espagne ou des bords du Danube, puisque aucune trace de cet enthousiasme ne s'est conservée dans un grand nombre de chro-

Digitized by Google

niques écrites au moment même de leur triomphe ; et comme les calamités de la guerre étaient toujours les mêmes, quoique les jouissances des victoires fussent bien moins vives, on pourrait en conclure que le règne de Charles fut une période d'assez grande souffrance, puisque ses sujets achevaient par de grands sacrifices des succès dont ils ne savaient point jouir.

Il est difficile de consulter les historiens sur la condition de la nation à cette époque. Les moines qui nous ont laissé des chroniques ne s'apercevaient pas même de son existence ; ils ne parlaient jamais du gouvernement intérieur, non plus que des opinions dominantes, des désirs, des besoins, des peines du peuple : les expéditions militaires sont le seul événement dont ils se soient crus obligés de consigner le souvenir dans leurs écrits : et comme chaque campagne reculait les frontières de la monarchie, chaque campagne portait aussi l'histoire des Francs plus loin de la France. Au commencement de ce règne, on voit Charles agir tour à tour sur l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. A la fin du même règne, nous devons suivre ses relations avec les Danois, les Esclavons, les Grecs et les musulmans ; son histoire se compose ainsi de tout ce qui se passait à une grande distance de son pays, tandis que l'ancienne France, la Gaule surtout, est absolument oubliée ; et comme ses soldats étaient levés presque exclusivement dans les provinces germaniques, aucune partie de l'Europe n'est plus rarement mentionnée, dans toute la durée du règne de Charlemagne, que celle qui porte aujourd'hui le nom de France.

C'est aux recueils de lois que nous devons recourir, pour suppléer au silence des historiens ; et ceux-ci nous expliquent en partie, ou plutôt encore, nous laissent deviner comment la nation des Francs, la nation des Gaulois disparaissaient des pays où elles avaient dominé ; comment la suite immédiate d'un règne signalé par les plus brillantes victoires, fut un état si étrange d'épuisement, qu'aucun pays où Charles avait régné n'eut la force de résister aux plus méprisables ennemis.

En effet, les lois seules nous donnent quelque indication d'une révolution importante à laquelle la grande masse du peuple fut exposée à plusieurs reprises dans toute l'étendue des Gaules, révolution qui, s'étant opérée sans violence, n'a laissé aucune trace dans l'histoire, et qui doit cependant expliquer seule les alternatives de force et de faiblesse dans les États du moyen âge. C'est le passage des cultivateurs de

la condition libre à la condition civile. L'esclavage étant une fois introduit et protégé par les lois, la conséquence de la prospérité, de l'accroissement des richesses, devait être toujours la disparition de toutes les petites propriétés, la multiplication des esclaves, et la cessation absolue de tout travail qui ne serait pas fait par des mains serviles. Chaque fois que le pays devenait la proie d'une conquête nouvelle, il s'y établissait un certain nombre de vigoureux soldats qui ne méprisaient point, comme les vaincus, les travaux des champs, et qui, en posant l'épée, se montraient empressés à reprendre la bêche ; mais dès la seconde ou la troisième génération, les fils de ses soldats ne voulaient pas être confondus avec des esclaves ; ils cessaient de travailler, et s'ils ne pouvaient se maintenir dans l'oisiveté par le travail d'autrui, ils vendaient leur petit héritage à quelque riche voisin ; ils allaient aux armées, leur famille s'éteignait, et toutes les petites propriétés disparaissaient de même que toute la classe des hommes libres, tandis que le nouvel acquéreur augmentait le nombre de ses esclaves. Ainsi, Clovis avait introduit des cultivateurs libres dans les Gaules, ils disparurent pendant le règne de ses petits-fils ; Pepin l'Ancien et Charles Martel en avaient amené de nouveaux, ils disparurent sous Charles, et la totalité des champs de la Gaule ne fut plus cultivée que par des esclaves. Cependant la révolution ne s'opéra pas dans les personnes, mais dans les propriétés ; les familles, à un petit nombre d'exceptions près, ne furent pas dégradées, mais elles s'éteignirent ; les achats, les échanges, les concessions de terre changèrent bien plus l'état des Français que l'épée n'aurait pu le faire.

Plus le roi des Francs étendait ses conquêtes, plus il avait de terres disponibles dont il pouvait gratifier ses serviteurs, plus leur ambition s'accroissait aussi, et plus ils demandaient de lui des concessions considérables. Dans les idées de ce siècle, la juridiction, la souveraineté même se confondaient tellement avec la propriété, que chacun des duchés, des comtés, des seigneuries qu'il accordait à quelqu'un de ses capitaines, n'était pas seulement un gouvernement, c'était aussi un patrimoine, plus ou moins couvert d'esclaves qui travaillaient pour leur maître. Peut-être Charles fit-il des milliers de ces concessions à des laïques ; mais les titres des propriétés patrimoniales ne sont conservés avec soin que par ceux qui y ont un intérêt, et aucune famille ne pouvant prouver qu'elle existait déjà du temps de Charlemagne, aucune n'a pu produire des titres aussi anciens. Les couvents, les églises qui

Digitized by Google

se sont conservés sans altération, ont beaucoup mieux préservé leurs titres. En effet, nous trouvons dans dom Bouquet près de cent chartes accordées par ce monarque à des monastères; tantôt avec des concessions de terres nouvelles, « avec tous leurs habitants, leurs maisons, » leurs esclaves, leurs prés, leurs champs, leurs meubles et leurs im- » meubles [1]; » tantôt pour confirmer les concessions faites aux lieux saints, par d'autres hommes pieux, et pour empêcher « qu'aucuns » juges ou commissaires royaux ne prétendent exercer aucune autorité » sur les villes et les cours qui dépendent de l'Église [2]. » C'est ainsi que la plus grande partie de la France se trouvait devenue le patrimoine ou des seigneurs ou des prélats; la richesse dès lors ne se comptait plus que par têtes d'esclaves; plusieurs milliers de familles devaient travailler pour nourrir un courtisan; et le savant Alcuin, que Charles avait enrichi par ses libéralités, mais qui ne pouvait cependant le disputer en opulence et en pouvoir aux ducs et aux évêques de sa cour, avait, à ce que nous apprenons de l'évêque Alipand, vingt mille esclaves sous ses ordres [3].

Mais outre les vastes patrimoines, les immenses seigneuries accordées par les rois aux premiers conquérants ou aux courtisans qui avaient obtenu la faveur de leurs maîtres, outre les héritages des hommes libres achetés par les riches, et réunis à leurs propriétés, ou ceux que les puissants avaient usurpés, et que de simples soldats ne pouvaient se faire rendre; outre ces possessions presque sans bornes, que l'Église tenait de la générosité des rois, de celle des nobles, de celle de tous les pécheurs et de celle de tous les saints, possessions qui s'accroissaient à chaque génération, et qui ne s'aliénaient jamais, une partie très-considérable du territoire appartenait toujours à la couronne. Il nous reste un capitulaire sans date, de Charles, et le plus curieux de tous peut-être, qu'il publia avant d'être empereur, pour régler l'économie de ses terres, ou comme elles sont appelées, des villes et des cours royales. Celles-ci étaient distribuées parmi toutes les provinces et habitées par plusieurs milliers de serfs et de fiscalins; leurs rentes constituaient la part la plus essentielle des revenus royaux. Un juge était assigné par le roi à chacune de ces communautés, et ce juge était chargé de toute

[1] Voyez, entre autres, une charte accordée en 775 à Saint-Denis, D. Bouquet, t. V. p. 736.

[2] Voyez une charte accordée la même année à Saint-Martin. *Ib.* p. 737.

[3] Præf. ad Elipand. epist. 37, apud Fleury. Hist. eccles., liv. XLV, chap. 17.

l'administration économique, depuis la nourriture des poules et des oies autour des moulins, et la vente des œufs, jusqu'à la distribution des ouvriers dans tous les arts mécaniques : depuis le partage des chanvres et des laines que le juge doit donner aux femmes pour filer, jusqu'aux approvisionnements qui doivent servir pour la maison de l'empereur dans ses voyages, ou pour la nourriture de l'armée. On a souvent loué Charles de cet esprit d'ordre et d'économie qu'il avait appliqué jusqu'aux plus petits détails de l'administration. On oublie que ce capitulaire sur les villes royales régissait peut-être les habitants du quart de la France, et qu'il servait tout au moins d'exemple aux seigneurs laïques et ecclésiastiques pour régir les trois autres quarts. Personne n'a remarqué combien la condition des fiscalins ou des esclaves soumis à une telle législation devait être dure; tandis qu'ils étaient dirigés, dans tous les détails de la vie domestique, par ces espèces d'intendants qu'on nommait juges, et qu'ils étaient privés de tout libre arbitre, comme de toute espérance. On a cherché encore dans ce capitulaire un monument de ce qui restait de civilisation en France. En effet, Charles, en pourvoyant aux jouissances du maître et de sa cour, indique combien d'arts différents doivent être cultivés dans chaque résidence royale, combien de cultures variées doivent être maintenues dans les champs. Il fait une énumération des différents fruits, des différents légumes dont on ne doit jamais laisser perdre les espèces, et leur liste n'est peut-être pas fort inférieure à celle que pourrait faire aujourd'hui un habile jardinier. Mais la civilisation est sur le point de s'anéantir quand ses jouissances sont réservées à une classe infiniment peu nombreuse. Les esclaves ne connaissaient aucun des goûts qu'ils devaient satisfaire dans leur maître; ils n'avaient aucun intérêt à les entretenir, et dès que la bagnette du juge cessa de les menacer, ils renoncèrent à cette industrie fatigante qui leur était imposée [1].

Ne perdons jamais de vue qu'à cette époque la nation des Francs se composait des seuls propriétaires d'hommes et de terres; eux seuls étaient riches, étaient indépendants, étaient consultés sur les affaires publiques, admis au champ de mai, et appelés dans les armées. Leur nombre égalait, surpassait même peut-être celui des gentilshommes anglais, qui aujourd'hui sont aussi seuls en possession de la souveraineté nationale comme du territoire. Ce nombre cependant était bien

[1] Capitulare de villis Caroli Magni. t. I, p. 331-342.

petit lorsqu'il s'agissait de défendre le pays. Qu'on ne s'étonne donc point si la grande masse du peuple était à peine aperçue, si elle ne prenait aucun intérêt à ses affaires, si elle ne trouvait en elle-même ni force ni pensée, si enfin la nation passa en un instant du faîte de la puissance au dernier abaissement. Quelques milliers de gentilshommes perdus parmi quelques millions d'esclaves abrutis, et qui n'appartenaient plus ni à la nation, ni à la patrie, ni presque à l'humanité; quelques milliers de gentilshommes ne pouvaient rien faire seuls pour conserver à la France ou ses lois, ou sa puissance, ou sa liberté.

Cette confusion malheureuse des droits de souveraineté et de ceux de propriété, cette déplorable économie qui cultivait et qui mettait en valeur une province tout entière, par le moyen d'esclaves, contribua aussi à mettre en contradition les prétentions des souverains et celles des papes, et à jeter les germes d'inextricables difficultés dans les concessions mêmes faites au saint-siége par Pepin et par Charles (750).

Au moment de la conquête de l'Italie, et avant même que Didier eût été fait prisonnier, nous avons vu que le pape Adrien Ier s'était fait confirmer par Charles la donation de Pepin, et celle-ci avait probablement été habilement étendue, sans que le guerrier, qui connaissait mal la géographie d'un pays qu'il n'avait pas encore achevé de soumettre, comprit bien ce qu'on lui demandait. En effet, si la donation de Charles avait transmis au saint-siége, comme on l'a prétendu, l'Exarquat, la Vénétie, l'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent, de Parme, de Reggio, de Mantoue, de Monselice et la Corse, il ne serait presque rien resté du royaume des Lombards [1]. Mais Charles ne se fut pas plutôt assis sur le trône de Didier qu'Adrien commença à réclamer les *justices* promises à saint Pierre par le donateur, justices qui n'avaient jamais été livrées. « Très-bon, très-doux, très-excellent fils que Dieu a » établi roi, lui écrivait-il, je te supplie, je te demande avec instance » et avec la même confiance que si j'étais devant toi, d'accomplir au » plus tôt cette donation que, pour le bien de ton âme, tu as promis » de faire à saint Pierre, le portier des cieux, afin qu'à ton tour ce » prince des apôtres t'aide et te seconde auprès de la majesté divine [2]. » — Surtout, notre doux fils, disait-il dans une autre lettre, nous re- » courons à toi contre ce perfide semeur de zizanie, cet ennemi du

[1] Mutatori Annali d'Italia, ann. 774.
[2] Codex Carolinus, epist. 53. — Hadriani 7ma, p. 551.

» genre humain, Reginald, auparavant châtelain de Félicité, et qui » prétend aujourd'hui être duc de Cluse ; car il ne cesse, par ses » iniques tentatives, d'affliger ta sainte mère l'Église, et nous-même, » en s'efforçant de retrancher à saint Pierre ces dons que tu lui as » faits [1]. » Nous avons vu que les villes royales, ou les possessions de la couronne, étaient gouvernées en France par des juges ; il est donc probable que dans les donations faites à saint Pierre, elles avaient été désignées par le nom de justices. Cependant Charles n'avait jamais entendu renoncer à la souveraineté de ses vastes pays ; et, en effet, il continuait à les gouverner ; les ducs qu'il donnait aux provinces n'entendaient pas davantage que l'Église s'en attribuât la propriété territoriale ; de sorte qu'ils résistaient au pape de toutes leurs forces. Les évêques, les archevêques, et surtout Léon, archevêque de Ravenne, avaient représenté à Charles que sa donation pieuse était accomplie lorsqu'il abandonnait aux églises les seigneuries qu'il avait promises à Dieu ; mais qu'il ne devait pas ruiner une église pour en enrichir une autre ; qu'ainsi les propriétés qu'il abandonnait à Dieu dans le diocèse de Ravenne devaient demeurer à l'église de Ravenne, et non à celle de Rome ; et les prélats se joignaient ainsi aux seigneurs pour repousser les demandes du pape.

Au milieu de ces prétentions opposées, il est devenu impossible de comprendre ce que Charles avait réellement voulu céder à l'église romaine, et peut-être aucun des contractants ne s'en fit-il jamais une juste idée. Soit que ce fût cependant des terres avec leurs laboureurs esclaves, des gouvernements, ou une souveraineté, il devenait nécessaire de s'entendre, et Charles sentit le besoin de se rendre de nouveau à Rome, pour réconcilier Adrien et les ducs lombards, avec lesquels le chef de l'Église était sans cesse en hostilité. Les lettres d'Adrien qui nous ont été conservées, nous le montrent constamment occupé à noircir tous les lieutenants de Charles dans l'esprit de leur souverain. Les ducs lombards, de leur côté, accusèrent le père commun des fidèles, d'autoriser le commerce scandaleux des esclaves que les Sarrasins venaient faire sur les côtes d'Italie. Ils dirent à Charles que, loin d'avoir pourvu au salut de son âme, lorsqu'il avait accordé à l'Église d'immenses terres chargées d'esclaves, il s'était au contraire rendu responsable du crime nouveau qu'il donnait occasion de commettre ; car ces esclaves

[1] Codex Carolinus epist. 60. — Hadriani 8va, p. 652.

chrétiens, vendus ensuite par les prêtres aux infidèles, étaient exposés à apostasier. Charles, qui commençait à connaître un peu mieux la cour de Rome, et à croire moins implicitement à la pureté de sa conduite, écrivit au pape avec beaucoup de chaleur sur cette infamie. Adrien, dans sa réponse, qui nous a été conservée, s'efforce de faire retomber l'accusation portée contre lui sur ses accusateurs.

« Nous trouvons aussi dans vos lettres, lui dit-il, ce que vous dites » sur la vente des esclaves, comme si c'étaient nos Romains qui les » eussent vendus à la race infâme des Sarrasins ; mais jamais, et Dieu » nous en garde, nous n'étions descendus à un pareil crime, ou nous » n'y avions donné notre consentement ; c'est sur le rivage des Lom- » bards que les exécrables Grecs naviguent, c'est avec les Lombards » qu'ils ont fait amitié, c'est là qu'ils achètent leur famille et qu'ils se » procurent des esclaves. Nous avons même sommé le duc Allo d'as- » sembler ses vaisseaux, de saisir ces Grecs et de brûler leurs navires ; » mais il n'a pas voulu se conformer à nos ordres, et pour nous qui » n'avons ni vaisseaux ni matelots, nous n'avons pu les saisir. Cepen- » dant pour empêcher ce crime, autant qu'il était en nous, nous avons » fait brûler les vaisseaux des Grecs qui se trouvaient dans notre port » de *Centum Cellæ* (Civita-Vecchia) et nous avons retenu ces Grecs long- » temps en prison. Les Lombards, il est vrai, ont vendu un très- » grand nombre d'esclaves, car la misère et la faim les y forçaient : » plusieurs même des Lombards montaient d'eux-mêmes sur les vais- » seaux des Grecs, pour se livrer à eux, car il ne leur restait aucun » autre moyen de conserver leur vie. Quant à nos prêtres, ce qu'on a » osé vous suggérer faussement contre eux, au préjudice de Dieu et de » leur âme, est un mensonge inique, et votre sublimité ne doit point » croire que nos prêtres aient encouru une telle souillure [1]. »

Adrien avait aussi cherché à indisposer Charles contre le duc de Spolète, Ildebrand ; mais celui-ci s'était rendu à Compiègne, pendant l'hiver de 779 ; il avait apporté au roi des présents considérables, et il avait été de nouveau reçu en grâce [2]. Il avait cependant pressé lui-même Charles de visiter incessamment l'Italie ; celui-ci désirait aussi suivre de plus près les négociations qu'il avait entamées avec l'impératrice Irène, qui venait de succéder à Léon IV, son mari, sur le trône

[1] Codex Carolin., ep. 65. — Hapriani, ep. 12, p. 557.
[2] Annales Metens., p. 343, et cæteri.

des Grecs, et en même temps appuyer de l'autorité pontificale celle qu'il entretenait avec Tassilon, duc de Bavière. Il s'agissait de faire épouser Rothrude sa fille, à l'auguste Constantin V, et d'engager Tassilon à donner des gages de sa fidélité. Charles partit donc pour l'Italie, avec sa femme et ses enfants, et il passa l'hiver à Pavie.

Au printemps de l'an 781, Charles se rendit à Rome, et il s'y trouva aux fêtes de Pâques, qui tombaient cette année le 15 avril. Il conduisait avec lui deux de ses fils, dont l'un n'avait pas encore reçu le baptême : Adrien le baptisa lui-même, et fut aussi son parrain; il changea son nom de Carloman en celui de Pepin, et après cette cérémonie, il le sacra comme roi de Lombardie; il sacra en même temps le second nommé Louis, Chlotwig, ou Clovis, comme roi d'Aquitaine. Charles, appelé presque constamment à vivre et à combattre sur la frontière d'Allemagne, crut qu'il assurerait mieux l'obéissance des peuples nouvellement soumis, et qui regrettaient leur indépendance, s'il établissait au milieu d'eux, avec deux fantômes de rois, deux cours et deux gouvernements [1].

L'orgueil des Grecs ne pouvait admettre qu'un roi barbare fût l'égal d'un de leurs empereurs; cependant la puissance de Charles, qui s'étendait déjà sur la plus grande partie de l'ancien empire d'Occident, pouvait rendre son alliance désirable au souverain de Constantinople; et dans ce moment, les révolutions survenues à cette cour augmentaient le besoin qu'elle pouvait sentir d'un appui étranger. Pendant soixante ans, trois souverains de nation isaurienne avaient occupé le trône de l'Orient. Ces montagnards, plus simples que les Grecs dans leurs mœurs, plus énergiques dans leur caractère, plus étrangers aux arts, et plus ennemis de la superstition, avaient vu avec indignation le christianisme dégénérer en idolâtrie. Le culte des images leur paraissait une rébellion contre la Divinité; le travail des moines, pour encourager leur invocation et faire attendre d'elle une assistance miraculeuse, était une attaque journalière contre la raison et la morale. Les empereurs se figurèrent qu'ils réformeraient l'Église par leurs édits, et ils voulurent arrêter la superstition par des menaces, des rigueurs et des supplices. La passion religieuse qu'ils combattaient n'en acquit que plus de force, et eux-mêmes, égarés par l'animosité d'une longue lutte, ils outre-passèrent toute borne, et ils se rendirent odieux à une grande

[1] Eginhardi Annal. p. 204, et cæteri.

partie de leurs sujets par leur intolérance. De l'an 717 à l'an 780, le règne des empereurs iconoclastes, Léon III, Constantin IV, et Léon IV; fut sans cesse ébranlé par des séditions. Les moines entraînaient presque toujours leurs sujets à la révolte, et lorsqu'ils étaient ensuite punis de leur audace, le peuple leur rendait un culte comme à des martyrs. Aigri par leurs prédications, leurs injures et leurs complots, Léon IV poussa la persécution jusqu'à envoyer au supplice plusieurs des adorateurs des images. Au plus fort de son ressentiment, il découvrit dans le lit même de sa femme, au mois de février 780, deux images auxquelles elle avait rendu un culte secret. Léon punit avec cruauté ceux qui avaient introduit dans son propre palais la superstition qu'il avait en horreur: il repoussa Irène de son lit; il se préparait à lui faire son procès, peut-être à la faire périr, lorsque tout à coup sa tête se couvrit de pustules noires au lieu où elle avait touché une couronne consacrée à Dieu, qu'il avait voulu porter; il fut saisi par une fièvre ardente, et il mourut en peu d'heures. C'est ce que tous les historiens ecclésiastiques ont appelé un miracle, qui vengeait la Divinité offensée [1].

Irène, après, avoir accompli ce miracle, qui seul peut-être pouvait la sauver, n'était pas hors de tout danger. Elle se fit couronner avec son fils Constantin V, qui n'était âgé que de dix à douze ans, et elle se réserva toute l'autorité; mais elle avait contre elle tous les grands, jaloux du pouvoir d'une femme; tous les partisans des derniers empereurs, qui ne croyaient pas facilement aux miracles qui font mourir si à propos les rois; tout le haut clergé iconoclaste, tous les fonctionnaires publics élevés au pouvoir par ses prédécesseurs, et tous les Isauriens. Irène chercha un appui dans la populace, que dirigeaient les moines, et dans le grand monarque des Latins. Elle rétablit avec pompe le culte des images, elle honora comme des martyrs tous ceux qui avaient souffert sous les iconoclastes; elle enferma dans des couvents les frères de son mari, elle en fit périr quelques autres qu'elle accusa de conjuration, et elle obtint ainsi une haute réputation de piété et de zèle pour l'orthodoxie. D'autre part elle envoya au roi des Francs deux ambassadeurs pour lui demander sa fille aînée en mariage. Cette princesse, que les Francs nommaient Rothrude, nom que les Grecs traduisirent par celui d'Érytrée, était née en 773, et âgée seulement de huit ans: après que

[1] Theophanes Chronographia. Byzant. Ven., t. VI, p. 304. — G. Cedrenus Histor., Part. II, p. 570, t. VIII. — Jo. Zonaræ. Annal., lib. XV, p. 90. t. X. — Baronii Annal. eccl., 780, 781, t. 343. — Pagi critica. III, p 338.

le contrat eut été signé et confirmé par des serments, l'eunuque Élysée fut placé auprès d'elle pour lui enseigner la langue et les lettres grecques, en attendant qu'elle fût en âge de passer à la cour de Constantinople [1].

La négociation avec Tassilon eut un égal succès Charles inquiet du mécontentement secret de ce duc, le plus éloigné et le plus puissant de ses feudataires, et le plus rapproché des Saxons et des Esclavons, ses seuls ennemis, engagea le pape Adrien à lui envoyer deux évêques, qui, joints à ses propres ambassadeurs, rappelassent au duc de Bavière les serments qu'il avait prêtés à Pepin, à ses fils et au peuple des Francs. Tassilon fut touché, ou des discours de ces envoyés, ou de cette marque de considération; il se déclara prêt à se rendre à la cour des Francs, pourvu qu'on lui donnât des otages qui répondissent de sa sûreté. Charles consentit à lui en envoyer, mais il en demanda d'autres en retour, qui garantissent la fidélité du duc de Bavière; puis, comme il avait lui-même repris par Milan la route de la France germanique, il donna rendez-vous à Tassilon, au palais de Worms, où il reçut ses serments [2].

Charles passa tout l'hiver dans son palais de Worms, jusqu'aux Pâques de l'an 782. Mais dès que l'abondance des fourrages du printemps permit les mouvements de la cavalerie, il convoqua l'assemblée nationale du champ de mai, auprès des sources de la Lippe (Lippspring, près de Paderborn). Il n'y avait eu encore aucun trouble en Saxe, mais il jugeait nécessaire de déployer de nouveau, aux yeux de ce peuple si récemment soumis, tout l'appareil des forces de la France. Il passa le Rhin à Cologne avec son armée, et il la conduisit en un seul corps, au lieu qu'il avait assigné aux Francs pour leurs délibérations, et aux puissances étrangères pour la rencontre de leurs députés. Les ambassadeurs de Sigefrid, roi des Danois, ceux du chagan des Avares, et du Vigurre, prince des Huns, se rendirent au camp de Charles sur la Lippe, et se retirèrent ensuite après avoir renouvelé leurs traités avec les Francs; les Saxons se soumirent à recevoir une administration en tout pareille à celle de la France. Charles choisit parmi leurs chefs et leurs petits rois, ceux à qui il voulut confier l'administration de leurs divers districts, avec le titre de comtes; il rendit justice à ceux

[1] Theophanes Chronographia. Byzant. Ven., t. VI, p. 304. et Chronic. Nibelung. p. 27. — Moissiacens., p. 7.—Saxonic., com. p. 344.

[2] Eginhardi Annal., p. 205. — Betaviani, 15. — Tilianni, 20. — Loiseliani, 42.— Lambeciani, 65. Moissiacens, 71. — Fuldenses, 329. — Metenses, 344.

qui avaient quelque occasion de se plaindre, il calma les ressentiments privés qui pouvaient dégénérer en hostilités nationales, et, croyant n'avoir laissé derrière lui aucune semence de discorde, il ramena son armée en France, et la licencia après avoir repassé le Rhin [1].

Mais le plus illustre des Saxons, le chef qui avait seul le talent de les rallier pour la défense nationale, Wittikind, n'avait point attendu Charles dans sa patrie. Il s'était retiré chez les Normands, c'est-à-dire dans quelque partie de la Germanie septentrionale ou de la Scandidavie. Dès qu'il fut averti que Charles avait repassé le Rhin, il revint parmi ses compatriotes, et, profitant de leur aversion pour les institutions étrangères qu'on venait d'implanter parmi eux, il les engagea à reprendre les armes, en leur promettant les secours des peuples germains qui avaient conservé leur liberté. Le roi franc ignorait ces mouvements secrets; mais il avait appris que les Sorabes, peuple esclavon qui habitait entre l'Elbe et la Sala, avaient envahi les frontières voisines de la Thuringe et de la Saxe, et qu'ils y signalaient leur marche par le pillage et l'incendie. Il fit partir aussitôt pour leur tenir tête trois de ses officiers, Adelgise, *cubiculaire* ou chambellan; Geilon, comte de l'étable, et Worad, comte du palais; car déjà les fonctions serviles qui attachaient à la personne même du monarque étaient regardées comme des distinctions honorifiques, et donnaient un titre au commandement des armées. Il leur ordonna de rassembler sur les lieux mêmes les Austrasiens et les Saxons intéressés à réprimer les brigandages des Slaves. Ces trois officiers, arrivés sur la frontière de la Saxe, y apprirent le soulèvement des Saxons et le retour de Wittikind; ils renoncèrent à combattre les Slaves, et ils entrèrent dans la Saxe avec les seuls Austrasiens; bientôt ils y furent joints par le comte Théderic, proche parent du roi, qui, sur la nouvelle de l'armement de Wittikind, avait appelé à lui les Francs Ripuaires, et avait passé le Rhin à leur tête, pour mettre obstacle à la rébellion.

Les lieutenants de Charles, ayant reconnu que les Saxons étaient campés au nord du mont Sonnethal, près du village de Munder, dans le duché actuel de Brunswick [2], s'en approchèrent en deux divisions; le comte Théderic sur l'une des rives du Weser, les trois grands officiers du palais sur l'autre; mais ceux-ci, qui se flattaient d'obtenir

[1] *Id. Ibid.*, et Nibelung, p. 27. — Poeta saxon., lib. II, v. 13, p. 145.
[2] Notæ ad Poetam saxon. p. 146.

seuls une gloire qu'ils ne voulaient pas partager avec le comte, au lieu de concerter ensemble leurs projets, s'efforcèrent de n'avoir rien de commun avec lui. Sans le prévenir ils attaquèrent seuls les Saxons, contre lesquels ils marchaient comme à une victoire certaine : en effet, leurs troupes, animées par l'espoir des dépouilles qui leur avaient été promises, au premier choc enfoncèrent les ennemis ; mais en avançant toujours au milieu d'eux, elles se trouvèrent enveloppées; elles perdirent alors courage, et furent presque toutes massacrées. Adelgise et Geilon, avec quatre comtes et vingt des plus nobles chefs de l'armée, furent au nombre des morts. Ceux qui se dérobèrent au carnage par la fuite, au lieu de regagner leur camp, traversèrent la rivière, et vinrent jeter l'alarme dans celui du comte Théderic, qui eut le temps de se retirer sans être entamé. Pendant ce temps Charles assemblait son armée, et avant la fin de la belle saison il entra en Saxe et vint tracer son camp au confluent de l'Aller et du Weser. Les armées qui avaient vaincu ses lieutenants s'étaient dissipées, Wittikind s'était retiré chez les Normands, les Francs n'avaient éprouvé nulle part de résistance, et les seigneurs saxons, obéissant aux sommations de Charles, se rendirent tous auprès de lui aux comices des Francs. Là, d'une commune voix, ils accusèrent Wittikind d'avoir seul excité leurs compatriotes à la révolte ; mais Charles ne voulut point se contenter de ces excuses, il exigea qu'on lui livrât tous ceux qui avaient pris les armes dans la dernière campagne. Les comtes saxons n'hésitèrent point en effet à remettre au monarque irrité ces courageux patriotes, au nombre de quatre mille cinq cents, et Charles, en un même jour, au lieu nommé Verden sur le fleuve Aller, leur fit trancher à tous la tête. Il se retira ensuite dans son palais de Thionville, pour y passer l'hiver, et il y célébra successivement les fêtes de Noël et celles de Pâques [1].

Cette sanglante exécution est racontée par tous les anciens historiens, sans qu'ils témoignent à cette occasion ni étonnement ni désapprobation, ou qu'ils cherchent en aucune manière à en motiver la cruauté. Il est juste de remarquer cependant qu'elle ne ressemble point aux autres actions de Charlemagne, et qu'il se distingue avantageusement entre tous les rois ses prédécesseurs et ses successeurs, par sa douceur envers les peuples conquis. Le plus souvent il les gouvernait

[1] Eginhardi Annal. p. 203. — Annal. Petaviani, p. 15. — Tiliani, 20. — Nibelung, 27. — Loisel, 42. — Moissiac, 71. — Fuldenses, 329. — Metenses, 344. — Poeta saxon., lib. II, v. 28-100, p. 145.

Digitized by Google

d'après leurs propres lois et avec leurs magistrats : aussi sa cour était-elle presque autant composée de Lombards, de Saxons, de Visigoths, de Bavarois, que de Francs. S'il s'éloigna à l'égard des Saxons, et après une lutte opiniâtre, de sa politique accoutumée, il eut bientôt lieu de se convaincre que la cruauté est un moyen aussi imprudent qu'immoral de gouverner les peuples. Les Saxons, qui étaient presque soumis, se révoltèrent de toutes parts. Cependant un roi recule rarement quand il est entré dans cette carrière funeste, et à dater de cette époque le règne de Charles fut bien plus souvent ensanglanté, tantôt par le supplice des vaincus, tantôt par celui de ses ennemis domestiques. On a attribué en partie ce changement à l'influence des femmes qui l'approchaient. Dans l'année 785, Charles perdit sa femme et sa mère. La première, Hildegarde, mourut le 30 avril ; la seconde, le 12 juillet. Fartrade, née chez les Francs austrasiens, et fille du comte Radolf, que Charles épousa la même année, était, à ce qu'assure Éginhard, d'un caractère hautain et cruel [1].

Charles était encore à Thionville lorsqu'il fut informé des mouvements des Saxons; il rassembla aussitôt son armée, passa le Rhin, et s'avança dans leur pays. Jusqu'alors les Saxons avaient quelquefois attaqué avec avantage ou surpris ses lieutenants, mais ils n'avaient point osé lui tenir tête à lui-même. Cette fois, le ressentiment leur donna de l'assurance ; ils l'attendirent de pied ferme à Theutmold, aujourd'hui Dethmold, près de la montagne d'Osnegg. Le succès ne répondit point à leur courage ; leur obstination leur fut plus fatale que ne l'avait été leur faiblesse ; presque tout ce qui se trouvait sur le champ de bataille fut taillé en pièces. Leur résistance cependant avait sans doute fait éprouver à Charles des pertes sévères, car après sa victoire il se retira à Paderborn, pour y attendre les renforts qui lui arrivaient de France. Les Saxons, de leur côté, n'espérant plus rien de la miséricorde du vainqueur, rassemblaient une nouvelle armée sur les bords de la rivière Hase, dans la contrée des Westphaliens, non loin du site où est bâti aujourd'hui Osnabruck. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la bataille de Dethmold, que Charles fut en état de venir les y chercher. Il les joignit sur les rives de la Hase, et les vainquit pour la seconde fois. Une partie de l'armée saxonne périt sur le champ de bataille, une autre fut emmenée en captivité, et les Francs ravageant

[1] Eginhardi Annal., p. 206. Vita, cap. 20, p. 97, et cæteri ut suprà.

tout le pays, s'étendirent au levant jusqu'au Weser et jusqu'à l'Elbe. Après cette victoire, Charles ramena sur le Rhin son armée chargée de dépouilles, et la congédia, tandis qu'il passa lui-même l'hiver au château d'Héristal avec sa nouvelle épouse [1].

Encouragé par ces deux sanglantes victoires, Charles était résolu de n'accorder aux Saxons aucune relâche, jusqu'à ce qu'il les eût absolument soumis. La plus grande difficulté pour les incorporer avec les Francs consistait à leur faire adopter la religion chrétienne; car du reste ils parlaient une même langue, ils se sentaient une origine commune; leurs mœurs, leurs opinions, leurs lois, leur point d'honneur, avaient les plus intimes rapports, et Charles, en voulant les assujettir, leur offrait toujours le partage de tous les droits des Francs, qui n'étaient point alors réduits à de vains noms; la même part aux assemblées nationales; le même rang dans les armées, qu'on pouvait regarder comme les vraies souverainetés; la même administration provinciale, par des comtes nés au milieu d'eux. Mais pour les réduire à accepter ces conditions et à renoncer à leur indépendance, Charles ne savait trouver d'autre parti que de dévaster leur pays par le fer et par le feu, et d'exterminer tout ce qui résisterait. Dès que la saison lui permit de commencer la campagne de 784, il traversa le Rhin à Lippeheim, et il s'avança jusqu'au Weser, en brûlant les villages des Westphaliens. Il avait intention de pénétrer dans la partie la plus septentrionale de la Germanie, et de punir les Frisons, qui s'étaient joints aux Saxons dans leur révolte. Mais l'abondance des pluies le força de s'arrêter sur le Weser, où il traça son camp dans un lieu nommé Huculbi, peut-être Hoxter. Après y avoir demeuré quelque temps, l'obstination de la saison le fit changer de projet. Il partagea son armée avec son fils aîné Charles, auquel il donna ordre de demeurer en Westphalie, tandis que prenant lui-même le chemin de la Thuringe, il ravagea les campagnes adjacentes à l'Elbe et à la Sala; il brûla tous les villages et tous les hameaux des Saxons orientaux, et il entra par Steinfurt et Schaniuge dans la France austrasienne [2].

Son fils, qu'il avait laissé en Westphalie, rencontra à son retour l'armée des Saxons au lieu nommé Druvenick, sur la Lippe. Il les at-

[1] Eginhardi Annal., p. 206. — Ejusd. vita, cap. 8, p 92. — Annales Petaviani, 15. — Tiliani, 20. — Nibelung, 27. — Loiseliani, 45. — Moissiac., 71. — Poeta saxon, 147. — Annal. Fuldenses, 329. — Metenses, 344.

[2] Eginhardi Annal., p. 206, et cæter.

taqua avec sa cavalerie seulement, et les dissipa, après en avoir tué un grand nombre. Il revint ensuite joindre son père à Worms. Celui-ci résolut de continuer la campagne pendant l'hiver, ce qu'il n'avait encore jamais fait. Aussi, rassemblant de nouveau son armée, à la fin de l'automne, il entra en Saxe, et ayant passé l'Ems, il célébra les fêtes de Noël dans un lieu nommé par la chronique d'Éginhard, Huettagoe, peut-être Wechta. On ne peut au reste s'attacher beaucoup à la géographie germanique de cette époque ; les noms sont si diversement écrits dans les diverses chroniques, qu'ils se prêtent à toutes les conjectures. Il s'avança ensuite jusqu'au lieu nommé Rheme (785), près de Minden, où la petite rivière de Werra se jette dans le Weser, et de là il étendit ses ravages dans tous les sens. De nouvelles inondations le forcèrent à prendre ses quartiers d'hiver dans le château d'Ehresburg, aujourd'hui nommé Stadt-Bergen, dans l'évêché de Paderborn. Il y fit venir sa femme et ses enfants, et les y établit sous la garde d'une forte garnison, tandis qu'il profitait de tous les jours de beau temps pour diriger des attaques, soit par lui-même, soit par ses lieutenants, sur tous les lieux que les Saxons habitaient. Partout où il pouvait les atteindre, il abandonnait leurs personnes au fer des soldats, et leurs propriétés à l'incendie [1].

Les troupeaux, les récoltes, les approvisionnements de tout genre étaient détruits au loin autour de lui, et la Saxe ravagée ne pouvait plus fournir de vivres à son armée ; il fut obligé en conséquence de faire venir des convois de France. En même temps il convoqua l'assemblée du champ de mai à Paderborn, et il recruta ainsi ses troupes par l'arrivée de nouveaux guerriers. Cette diète nationale étant terminée, il s'avança jusqu'à Bardengaw, sur la rivière d'Ilmenaw, près du lieu où Lunebourg a depuis été bâti ; là on lui annonça que le chef des Saxons, qui jusqu'alors avait soutenu la lutte avec tant de courage et d'obstination, Wittikind était de l'autre côté de l'Elbe, avec Abbio son frère et son compagnon d'armes, et qu'ils paraissaient disposés à traiter. Cependant effrayés du traitement qu'avaient subi leurs compatriotes, ils ne voulurent se remettre entre les mains des Francs qu'après qu'Amalwin, l'un des courtisans de Charles, leur eut conduit des otages de l'autre côté de l'Elbe, avec la promesse que leur précédente conduite serait oubliée. Alors ils se déclarèrent prêts à se convertir au chris-

[1] Eginhardi Annal. p. 206, et cæter. Annalistæ.

tianisme, et à se trouver à la diète que Charles convoqua pour sceller cette grande réconciliation, à son palais d'Attigny, sur l'Aisne. Dans cette assemblée, en effet, l'on vit paraître peu après, au milieu des Francs, les deux chefs des Saxons, qui, au nom de leurs compatriotes, prêtèrent le serment de demeurer en paix et d'obéir, et qui reçurent le baptême. Leur pays était désolé, la fleur de la nation était massacrée, leurs dieux même semblaient convaincus d'impuissance. Ils se soumirent à celui des vainqueurs qui avait manifesté sa supériorité en rendant vaine leur longue résistance. Charles combla Wittikind et son frère de présents, il les renvoya avec honneur dans leur pays, et pendant huit ans la Saxe demeura pacifiée [1].

Les cruautés, les exécutions sanglantes, toutes les mesures de rigueur dont on attribuait l'adoption à la reine Fartrade, avaient réussi à dompter les Saxons, mais elles avaient soulevé contre Charles des ennemis secrets qui, pendant que la Saxe résistait encore, avaient formé le complot de retenir au delà du Rhin le roi des Francs et de l'y faire périr. Le chef de cette conspiration était un comte Hartrad, thuringien, qui se flattait de rétablir l'indépendance de son pays, ou peut-être d'y fonder sa propre souveraineté. Quoique Charles se trouvât au delà du Rhin avec une armée, lorsqu'il recueillit les premiers indices de la conjuration, il ne se crut sans doute pas assez fort pour lui tenir tête, puisqu'il ramena ses troupes en Picardie. Il y a aussi lieu de croire que la nation paraissait peu disposée à s'associer à une querelle qui était toute personnelle à son roi. En effet, au lieu de poursuivre sa propre offense, ou de réclamer les droits de la souveraineté, il n'occupa les comices de la nation, à Attigny, que des réclamations privées d'un seigneur franc contre un seigneur thuringien. Le second avait promis au premier sa fille en mariage, et refusait ensuite de la lui donner. Charles la fit demander par ses hérauts d'armes. Le Thuringien, pour résister, arma ses vassaux. Les Francs regardèrent alors l'insulte comme nationale, et leurs lois sur les fiançailles comme méprisées. Ils déclarèrent la guerre aux Thuringiens, et entrèrent dans leur pays pour le ravager. La résistance ne fut pas longue; les Thuringiens, hors d'état de tenir tête à l'armée, cherchèrent un refuge au pied de l'autel de saint Boniface, l'apôtre des Allemands. L'abbé du couvent où reposaient les cendres de ce saint, interposa ses bons offices entre le roi et les mé-

[1] Eginhardi Annal. p. 207. — Nibelung. Comit. Annal. p. 27, et Annal. cæter.

contents, et engagea les derniers à se rendre à la diète que Charles avait convoquée à Worms pour le mois d'août 786 [1].

Les Thuringiens parurent en effet à la diète assemblée pour les juger à Worms. Là ils furent, pour la première fois, questionnés sur la conjuration du comte Hartrad. Malgré le respect que Charles inspirait à tout son peuple, ce comte n'hésita pas de répondre : « Si mes » associés avaient voulu m'en croire, jamais tu n'aurais repassé le Rhin » vivant. » Cependant les conjurés ne furent point condamnés à mort; on exigea seulement qu'ils prêtassent serment de fidélité au roi et à ses enfants. Pour donner à ces serments plus d'efficacité, Charles demanda que les conjurés se rendissent en pèlerinage à Rome, et dans les divers sanctuaires en Neustrie et en Aquitaine, afin d'y prêter leur serment sur les reliques mêmes de chaque saint et en présence de son tombeau. Mais Fartrade conservait toujours sur son époux la même influence; et elle lui persuada de faire arrêter ces coupables soit en route, soit à leur retour à Worms, pour leur infliger des supplices plus sévères : trois d'entre eux perdirent la vie en se défendant l'épée à la main pour n'être pas arrêtés; les autres furent condamnés à la perte de leurs yeux, ou à l'exil avec confiscation de leurs biens ; quelques-uns cependant furent absous [2].

A cette même diète de Worms parurent les chefs des Bretons de l'Armorique, qui venaient prendre l'engagement de respecter désormais les propriétés de leurs voisins, de payer aux Francs le tribut accoutumé, et qui remettaient au roi des otages pour sûreté de ces promesses. Ces Bretons, établis dans la partie la plus occidentale de la France, que d'après sa situation on nommait Corne des Gaules, *Cornu Walliæ* ou Cornouailles, dans le voisinage de la ville de Vannes, étaient les descendants de ceux qui, deux cents ans auparavant, avaient successivement abandonné leur patrie dans l'île voisine, lorsqu'elle était envahie par les Angles et les Saxons. Les rois mérovingiens s'étaient contentés d'exiger des ducs bretons qu'ils reconnussent leur suzeraineté, et qu'ils leur payassent un tribut. Mais ces peuples demi-sauvages dès leur arrivée dans les Gaules, n'avaient fait aucun progrès vers la civilisa-

[1] Annales Nazariani. p. 11. C'est la seule partie des Annales qui contienne des détails instructifs.

[2] *Ibid.* — Annales nibel. Comit. p. 27. — Eginh. vita Carol. cap. 20, p. 97, et cæt. Annal. — Chron. breve, p. 29. Moissiacens. p. 72. — Poeta saxon. p. 148. — Eginhardi Annal. p. 207. — Annal. Fuldens. p. 329.

tion. Leur cupidité, ou quelque offense qu'ils prétendaient avoir reçue de leurs voisins, les engageaient souvent à franchir leurs frontières pour piller autour d'eux. En 786, ils avaient porté plus loin que de coutume leurs déprédations, et le comte Audulfe, ordonnateur de la table royale ou grand sénéchal, les avait remis dans le devoir. Aucune autre inquiétude ne troublant la vaste monarchie de Charles, il résolut de passer en Italie pour soumettre à son obéissance le duché de Bénévent, seule partie du royaume des Lombards qui ne reconnût pas son autorité [1].

Le pape voyait avec inquiétude les Lombards et les Grecs établis à si peu de distance de Rome. Les premiers, souverains de Bénévent, confinaient avec le territoire propre de l'Église; les seconds, dont l'autorité s'était maintenue seulement à Naples, à Gaëte, dans les villes de Calabre et en Sicile, exerçaient presque tout le commerce maritime de l'Italie, et leurs vaisseaux visitaient ou menaçaient tour à tour et à toute heure l'embouchure du Tibre. Le pape Adrien s'était rendu également odieux à ces deux peuples, et il pouvait tout craindre de leur ressentiment : c'était lui qui, en invoquant l'aide des Francs contre Didier, avait causé la ruine du royaume des Lombards. Leur nation n'était cependant pas détruite, et tandis qu'elle demeurait souveraine à peu près dans tout le pays qui forme aujourd'hui le royaume de Naples, elle composait la partie la plus belliqueuse, et peut-être même la plus nombreuse, de la population dans les pays italiens soumis aux Francs. Son orgueil était humilié de s'y trouver dans la dépendance, et l'on devait croire qu'elle serait prête à prendre les armes pour Adelgise, fils de Didier et beau-frère du duc de Bénévent, si celui-ci paraissait en Italie avec des forces suffisantes. Le ressentiment des Grecs contre le pape n'était pas moins fondé. Au moment où Adrien Ier avait invoqué l'aide de Charles, il était sujet de l'empire d'Orient, et il avait sollicité le roi franc de défendre les droits de cet empire à Rome et à Ravenne. Mais, profitant ensuite de la piété de son libérateur, il s'était fait accorder en don les provinces mêmes qu'il avait d'abord réclamées pour son maître. Il avait chassé les Grecs de cette ville de Rome où il demandait à Charles de les protéger; et après avoir fait valoir leurs droits contre les Lombards, il avait déclaré eux et les Lombards égale-

[1] Eginhardi Annal. p. 207; ejusd. vita Carol. cap. 10, p. 93. — Tiliani, p. 21. — Loiseliani, p. 44. — Metenses, p. 345. — Poeta saxon. lib. II, v. 207-225, p. 148.

ment ennemis de Dieu et de l'Église. Aussi dans ses lettres à Charles, qui nous ont été conservées, ne parlait-il jamais des uns et des autres qu'avec les expressions de la haine et de la défiance, et le sollicitait-il sans cesse d'étendre au midi ses conquêtes, pour mettre entièrement à couvert les frontières de l'Église. Sa propre condition dans la monarchie des Francs était ambiguë : tantôt il agissait en souverain, et tantôt en lieutenant du roi; tantôt il donnait des ordres, et tantôt il sollicitait des grâces : mais la piété de Charles était pour lui une meilleure garantie que les chartes qu'il avait obtenues, et il était bien assuré que la confusion entre les limites des deux autorités lui donnerait occasion d'étendre la sienne [1].

Charles, cédant aux sollicitations d'Adrien, entra en Italie au commencement de l'hiver (787), à la tête d'une puissante armée; et après avoir célébré les fêtes de Noël à Florence, il s'avança vers Rome avec célérité. Là, il consulta le pape et les grands de son armée, sur la manière dont il devait attaquer le duc Arigise. Celui-ci, pour détourner l'orage qui le menaçait, envoya au roi des Francs son fils aîné Romuald avec des présents considérables. Cependant Charles, après s'être autant avancé, ne voulait point licencier ses troupes sans avoir obtenu tous les avantages qui étaient l'objet de son expédition. Il fit retenir Romuald à Rome, au mépris, à ce qu'il semble, du droit des ambassadeurs, et il continua à marcher en avant jusqu'à Capoue. Arigise ne se sentait pas en état de livrer bataille au grand monarque de l'Occident; mais le pays montueux qu'il avait à défendre était d'un difficile accès, et ses défilés étaient encore garantis par un nombre plus grand de châteaux et de fortifications grecques ou barbares qu'aucune autre partie de l'Occident. Quoique Bénévent fût alors une ville forte, et dont la population était nombreuse et belliqueuse, Arigise ne voulut pas s'y renfermer. Il se retira à Salerne, afin d'avoir toujours derrière lui la mer libre, pour recevoir les secours des Grecs, ou pour se mettre en sûreté à Constantinople. En même temps il faisait réparer les murailles de toutes ses places, garnir tous les défilés, et il présenta aux Francs une résistance que ceux-ci n'étaient point accoutumés à rencontrer.

Charles, qui ne faisait aucun progrès contre un ennemi qu'il avait

[1] Codex Carolin., epist. 88, 90, 92. — In Hadriani epist. 29, 30, 31. Scr. franc. t. V, p. 571.

jugé si faible, et qui craignait en prolongeant les hostilités d'attirer les Grecs en Italie, ou de s'exposer à une révolte des Lombards, désirait, malgré les exhortations du pape, accorder une bonne paix au duc de Bénévent. Celui-ci, de son côté, connaissait tous les dangers de la lutte dans laquelle il s'était engagé; et malgré le mauvais succès de la députation de son fils aîné, il se hasarda, sans doute d'après les promesses qui lui furent faites, à envoyer encore à Charles le second, Grimoald, avec des offres plus avantageuses : elles furent acceptées. Arigise fut confirmé par Charles dans le duché de Bénévent, aux conditions auxquelles il l'avait tenu des anciens rois Lombards; il dut payer un tribut annuel de sept mille sous d'or; prêter, aussi bien que tous ses sujets, serment de fidélité au roi des Francs et des Lombards, et lui laisser en otage son second fils Grimoald, avec onze de ses principaux seigneurs : l'aîné, Romuald, lui fut rendu par Charles [1].

Mais le roi des Francs ne se fut pas plutôt éloigné du duché de Bénévent, que le pape commença à lui reprocher d'avoir usé de miséricorde envers les Lombards, cette génération de vipères qu'il fallait écraser. Il lui dénonça Arigise comme continuant ses négociations avec les Grecs; il lui apprit qu'Adelgise, son beau-frère, fils du dernier roi des Lombards, Didier, avait été nommé, par l'empereur grec, patrice de Sicile, pour le mettre à portée de renouer ses intrigues dans toute l'Italie. Adrien se flattait, s'il faisait recommencer les hostilités, d'obtenir ensuite de la générosité de Charles quelques parties de l'Italie méridionale pour le patrimoine de l'Église; mais sur ces entrefaites, Romuald, fils aîné du duc de Bénévent, mourut le 21 juillet de la même année, et son père Arigise mourut le 26 août suivant. Le second fils, Grimoald, était alors en otage auprès de Charles : Adrien demanda avec instance au roi des Francs de ne point le remettre en liberté, tandis que tous les seigneurs bénéventins le sollicitaient de leur rendre leur prince légitime [2].

Un autre duc, également dépendant du roi des Francs, donnait à cette époque de l'inquiétude à Charles par sa secrète inimitié. C'était

[1] Eginhardi Annal. p. 208. — Ejusd. vita Carol., cap. 10, p. 95. — Erchemperti Mon. Cassin. epit. histor. langobard. Script. ital. t. V, p. 16. — Annal. Francor. Petaviani, p. 15. — Tiliani, p. 21. — Loiseliani, p. 44. — Moissiac., p. 72. — Metens. p. 543.

[2] Annal. Nibelung. p. 27. — Codex Carolin. epist. 90, p. 571, seq. — Baronii Annal. eccles., 787, p. 402.

Tassilon duc de Bavière, beau-frère du duc de Bénévent; car, comme lui, il avait épousé une fille de Didier, roi des Lombards. Cette princesse, nommée Liudberge, excitait le ressentiment de son mari, et veillait toutes les occasions de venger son père et de rétablir son frère sur le trône. Tassilon était entré en négociation avec les nations esclavonnes qui confinaient avec lui; il voulait les attirer dans l'empire des Francs, et attaquer de concert avec elles, l'Italie ou la Gaule; mais ses intrigues ayant été découvertes avant qu'il fût prêt pour la guerre, il envoya une ambassade à Rome, pendant que Charles y était encore, pour solliciter sa réconciliation par l'entremise du pape. Adrien commença par lui promettre son assistance, mais lorsqu'il apprit que les ambassadeurs n'étaient munis d'aucun pouvoir pour conclure, et que leurs prétendues offres de négociation n'étaient qu'une ruse pour gagner du temps, il entra contre eux dans une furieuse colère, et il menaça Tassilon de l'excommunier, si par sa résistance à Charles, il excitait une guerre dans la chrétienté [1].

Pour empêcher une guerre dangereuse d'éclater en Bavière, Charles quitta Rome d'abord après les fêtes de Pâques, sans avoir rien décidé sur le duché de Bénévent, et il se rendit à Worms, où il avait convoqué le champ de mai, ou la diète du royaume. Dans la même ville il retrouva Fastrade sa femme, ses fils et ses filles qui ne l'avaient point accompagné en Italie. Charles, s'adressant aux grands de ses États, leur rendit compte de ce qu'il avait fait à Rome, et de la légation qu'il y avait reçue de Tassilon. L'assemblée, dit Éginhard, voulant éprouver quelle foi elle devait ajouter aux promesses du duc de Bavière, donna ordre d'assembler trois armées pour entrer dans son pays. La première, composée de Lombards, marchait sous les étendards du jeune Pepin, fils de Charles, qui portait le titre de leur roi; elle entra par la vallée de Trente dans la Bavière; la seconde avait été rassemblée dans l'Austrasie et la Saxe, et elle s'avança sur le Danube, jusqu'au lieu nommé Pféringa aujourd'hui Phoring, à moitié chemin entre Ingolstadt et Ratisbonne; la troisième, que Charles conduisait lui-même s'avança jusqu'au Lech, au travers du duché des Allemands, et vint camper dans les faubourgs mêmes d'Augsbourg. Tassilon, effrayé du déploiement de tant de forces, se rendit le 11 octobre, comme suppliant, auprès du roi, et il implora son pardon. Charles ne voulut point prendre sur

[1] Eginhardi Annal. p. 208. — Tiliani, p. 21. — Loisel. p. 44. — Poeta saxon. lib. II, v. 275-296, p. 150. — Annal. Metens, p. 345.

Digitized by Google

lui de décider du sort d'un si grand feudataire. Il le renvoya au jugement des comices des Francs, et il exigea son serment et celui de son peuple, qu'il se soumettrait à la décision de l'assemblée du champ de mai, convoquée à cet effet à Ingelheim, non loin de Mayence, pour le printemps suivant. En garantie de ce serment, il se fit livrer comme otage Théodon, fils de Tassilon, avec douze autres des premiers seigneurs de Bavière ; puis il licencia son armée, et revint lui-même s'établir pour l'hiver au palais d'Ingelheim [1].

Tassilon avait par avance remis son sceptre au roi, en signe de sa soumission à restituer son fief, si l'assemblée des Francs le trouvait coupable. Au mois de mai 788, il vint en effet se présenter devant cette assemblée ; et là, ses propres sujets, déliés de leur serment, l'accusèrent eux-mêmes de haute trahison. Ils déclarèrent que leur duc n'avait pas renoncé à ses négociations avec les Huns, pour les armer contre les Francs, depuis même qu'il avait donné au roi son fils en otage. Et les événements postérieurs confirmèrent cette accusation. On répéta devant l'assemblée les propos qu'il avait tenus, les actions dans lesquelles il s'était engagé, et d'où l'on pouvait conclure qu'il était animé d'une haine violente contre le roi et contre la nation. Il n'essaya pas même de nier un seul des faits rapportés à sa charge ; en sorte que l'assemblée le déclara convaincu de haute trahison, ce qui était exprimé alors par le mot *Harisliz*, et à l'unanimité des suffrages le condamna à mort. Mais Charles, après le jugement s'interposa pour lui sauver la vie, sous condition qu'il entrerait avec son fils dans un couvent. Il lui épargna même l'humiliation que Tassilon redoutait le plus, d'être tonsuré devant l'assemblée qui avait prononcé sa condamnation. Il l'envoya ensuite au couvent de Goar, où le duc de Bavière fit ses vœux le 6 juillet, après quoi il passa au couvent de Jumiège, où il finit ses jours. Son fils Théodon fut tonsuré au couvent de Saint-Maximin ; ses deux filles furent enfermées dans les couvents de Chelles et de Laon. Sa femme prit également le voile, mais de son propre mouvement, et hors de France ; c'était son dernier refuge, après avoir vu la ruine de toute sa famille. Ainsi la maison des Agilolfinges, qui avait régné sur les Ba-

[1] Eginhardi Ann. p. 208. — Ejusd. vita Caroli, cap. 11, p. 93. — Poeta saxon. lib. II, v. 300-332, p. 150. — Annal. Francor. Nazar. p. 12. — Tiliani, p. 21. — Nibelung. p. 37. — Loisel, p. 45. — Lambeciani, p. 65. — Moissiac. p. 72. — Metens. p. 346.

varois au moins deux cents ans, et depuis que ceux-ci formaient un peuple, cessa d'exister. Les sujets, en petit nombre de Tassilon que l'assemblée des Francs jugea complices de ses trahisons, furent punis par l'exil [1].

[1] Annales Eginhardi, p. 208, et cæteri. — Pagi critica, p. 384.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Suite du règne de Charlemagne jusqu'au soulèvement des Romains contre Léon III. — 788-799.

Le surnom de Grand, *Magnus*, qui a été donné à Charles d'un commun consentement par la postérité, qui est devenu en quelque sorte une partie de son nom propre, ne semble pas lui avoir été attribué pendant sa vie, ou du moins n'était point alors régulièrement joint à son nom [1]. Cependant sa grandeur réelle, celle de son pouvoir, de son caractère, l'éclat de ses conquêtes, l'influence qu'il exerçait sur son siècle, avaient frappé d'admiration ses contemporains. Ils sentaient bien que c'était un homme d'une trempe d'âme toute particulière, comme il n'en était de longtemps monté sur le trône, comme il n'y en remonterait de longtemps. Malheureusement ils s'étaient peu exercés à peindre les caractères, et le portrait qu'Éginhard nous a tracé du prince dont il fut le secrétaire et l'ami, laisse beaucoup à désirer. Nous le traduirons tout entier cependant, même avec les détails qu'on peut juger au-dessous de la dignité de l'histoire, et par lesquels il commence :

« Charles, dit Éginhard, portait les vêtements de sa patrie ou des » Francs : il revêtait d'abord son corps d'une chemise et d'un caleçon » de lin, puis il se couvrait d'une tunique bordée de soie, et de tibiales » (haut-de-chausses), enfin il serrait ses jambes dans des bandelettes, » et ses pieds dans leur chaussure. En hiver il y ajoutait, pour couvrir » ses épaules et sa poitrine, une veste de peau de loutre. Il s'envelop- » pait d'un manteau de Venise, et il ceignait toujours une épée dont » la poignée et le baudrier étaient ou d'or ou d'argent. Quelquefois » aussi, mais seulement dans les grandes fêtes, et quand il recevait

[1] Mabillonius veter. analect. t. I, p. 420.

» les ambassadeurs des nations étrangères, il se servait d'une épée » ornée de pierres précieuses. Quant aux habits étrangers, quelque » beaux qu'ils fussent, il les repoussait et ne voulait point permettre » qu'on l'en revêtît. Deux fois seulement à Rome, à la prière du pape » Adrien, et à celle de Léon, son successeur, il consentit à revêtir la » longue tunique, la chlamyde et la chaussure à la romaine. Dans les » grandes fêtes, il marchait aux processions avec une tunique tissue » d'or, une chaussure couverte de pierreries, une agrafe d'or à son » manteau, et un diadème d'or enrichi de pierreries. Dans les autres » jours, ses habits différaient peu de ceux que portaient les hommes » du peuple.

» Il était sobre pour la nourriture, mais plus sobre encore pour la » boisson. En effet, il avait horreur de l'ivresse en tout homme, mais » bien plus encore pour soi-même ou les siens. Quant à la nourriture, » il ne pouvait point autant s'en abstenir, et il se plaignait souvent » que les jeûnes nuisaient à sa santé. Il donnait très-rarement des » repas, et seulement dans les plus grandes fêtes; mais alors c'était à » un très-grand nombre de convives à la fois. A l'ordinaire, on ne ser- » vait à sa table que quatre plats, outre le rôti qu'il préférait à toute » autre nourriture, et que ses chasseurs avaient coutume d'apporter sur » la broche. Pendant le repas, il prêtait l'oreille ou à quelque récit, ou » à son lecteur. On lui lisait les histoires et les exploits des anciens; » il se plaisait aussi beaucoup à la lecture des livres de saint Augustin, » et surtout de celui de la Cité de Dieu. A peine, pendant tout le cours » du repas, buvait-il trois fois. Mais en été, après avoir mangé quelques » fruits, il buvait encore, puis, posant ses habits et sa chaussure, comme » il l'aurait fait à la fin de la soirée, il se reposait deux ou trois heures. » Pendant la nuit, c'était son usage d'interrompre son sommeil quatre » ou cinq fois, non pas seulement en se réveillant, mais en se levant. » Tandis qu'on le chaussait et qu'on l'habillait, il admettait ses amis; » bien plus, si le comte du palais lui annonçait qu'il eût quelque procès » qu'il ne pouvait terminer sans son ordre, Charles faisait à l'instant » entrer les plaideurs, et ayant écouté le procès, il prononçait sa sen- » tence, comme s'il eût siégé sur son tribunal. En même temps il » expédiait les ordres à chacun, pour ce qu'il avait à faire dans la » journée, et il assignait le travail à ses ministres.

» Son éloquence était abondante, et il pouvait exprimer avec facilité » tout ce qu'il voulait; et, ne se contentant point de sa langue mater-

» nelle, il s'était donné la peine d'en apprendre d'étrangères. Il avait » appris si bien la latine, qu'il pouvait parler en public dans cette » langue, presque aussi facilement que dans la sienne propre. Il com- » prenait mieux la grecque qu'il ne pouvait l'employer lui-même. » Il est digne de remarque qu'Éginhard ne parle point ici du *roman*, qui commençait alors à se former dans les Gaules, et qui depuis a donné naissance au français. Ce patois du latin était donc à cette époque trop relégué parmi les plus basses classes du peuple pour que Charles, dont la langue maternelle était l'allemand, se donnât la peine de l'apprendre. » Charles avait assez de faconde, continue Éginhard, pour pou- » voir être accusé d'en abuser. Il avait étudié avec soin les arts libé- » raux; il en respectait fort les docteurs, et les comblait d'honneurs. » Il avait appris la grammaire du diacre Pierre Pisan, qui lui donna » des leçons dans sa vieillesse. Dans ses autres études, il avait eu pour » précepteur Albin, surnommé Alcuin, diacre venu de Bretagne, mais » de race saxonne, homme très-docte en toute science. Il avait consacré » avec lui beaucoup de temps et de peine à apprendre la rhétorique, la » dialectique, et surtout l'astronomie. Il apprenait encore l'art du calcul, » et il s'appliquait avec beaucoup de soin à fixer le cours des astres. Il » s'essayait aussi à écrire, et il gardait communément sous son oreiller » des tablettes et des petits livrets, pour accoutumer, lorsqu'il avait du » temps de reste, sa main à former les lettres; mais il réussissait mal » dans ce travail tardif, et commencé hors de saison [1]. »

Il est si loin de tous nos usages, qu'on puisse arriver à une assez grande connaissance et des langues et des sciences, sans savoir écrire, que presque tous les commentateurs ont répété, d'après Lambecius, qu'il s'agissait ici de calligraphie et non d'écriture; que Charles s'exerçait ainsi à orner ses manuscrits par de belles lettres majuscules; mais que l'écriture courante avait été pour lui, comme elle est pour tous nos écoliers, le premier pas dans la carrière des études. Nous croyons plutôt que ces savants ont perdu de vue la direction que prenait l'enseignement dans les siècles barbares, et dont Charles est un des plus remarquables exemples. Avec peu de livres, et moins encore de papier, écrire était un grand luxe et une grande dépense; aussi les leçons étaient-elles presque toutes orales, et l'écriture ne servait-elle jamais pour apprendre. Charles n'avait pas besoin, il est vrai, d'épargner le parchemin, mais

[1] Eginhardi vita Caroli, cap. 23, 74, 43, p. 98-99.

Digitized by Google

ses maîtres ne s'étaient accoutumés avec aucun autre écolier à fonder leur enseignement sur des extraits et des cahiers. Ils gravaient sur la mémoire et non sur des tablettes ; ils n'exigeaient de leurs élèves ni notes ni compositions, et ils poussaient assez loin les études sans faire pratiquer un art qui nous en paraît le premier commencement. Quant aux lettres à écrire et aux chartes à accorder, c'était l'ouvrage des seuls secrétaires. Charles se serait reproché comme une perte de temps l'emploi de sa propre plume, et son envie d'apprendre à écrire était presque pour lui un goût de luxe et sans objet.

Aussi, quoique Charles ne sût point écrire, ne peut-on l'accuser d'être un barbare ignorant. Il avait au contraire le goût des lettres ; il les connaissait mieux qu'aucun souverain de son temps, mieux que la plupart de ceux qui sont venus ensuite : il respectait ceux qui contribuaient à en répandre la culture, et il s'efforçait de rendre à la civilisation les pays qui lui étaient soumis. Les lettres étaient cultivées avec un peu plus de succès en Italie qu'en France : surtout on y retrouvait à Rome, et dans les provinces grecques du midi, des écoles qui, n'ayant jamais été sous la domination des barbares, conservaient mieux la tradition des anciennes études et de l'ancienne philosophie : la puissance de l'Église, en substituant les sciences théologiques aux lettres humaines, loin de diminuer, avait augmenté le respect qu'on témoignait aux savants. Ce fut en effet en Italie que Charles chercha surtout des instituteurs pour relever les écoles publiques qui, dans toute la France, avaient été abandonnées (788). « Il rassembla à Rome, dit le moine d'Angoulême, » des maîtres de l'art de la grammaire et de celui du calcul, et il les » conduisit en France, en leur ordonnant d'y répandre le goût des » lettres ; car avant le seigneur roi Charles, il n'y avait en France » aucune étude des arts libéraux [1]. »

Charles ne s'était, au reste, pas borné aux savants qu'il pouvait appeler d'Italie, il les avait attirés à lui de toutes les parties du monde chrétien ; et Alcuin, qui passait alors pour le plus beau génie du siècle, et dont on nous a conservé en deux volumes in-folio les écrits sur la théologie, la philosophie et la rhétorique, se rendit à ses invitations vers l'an 780, et fonda, dans le palais même du prince, l'académie et l'école palatine qui dirigeaient les études dans le reste du royaume [2].

[1] Monachus Egolismensis. Script. franc. t. V, p. 185. — Pagi critica, ann. 787. § 10, p. 380.

[2] Alcuini abbatis epist. 23. apud Pagi critica. p. 380. Alcuin fut récompensé

Vers le même temps, Charles écrivit à tous les évêques et à tous les couvents pour les encourager à reprendre des études qu'on avait trop négligées. Une de ces circulaires, adressée à l'abbé Baugulfe, de Fulde, nous a été conservée. « Dans les écrits, lui dit-il, qui nous ont été fré-
» quemment adressés par les couvents, durant ces dernières années,
» nous avons pu remarquer que le sens des religieux était droit, mais
» leurs discours incultes ; que ce qu'une dévotion pieuse leur dictait
» fidèlement au dedans, ils ne pouvaient l'exprimer au dehors sans
» reproche, par leur négligence et leur ignorance de la langue. » Il leur représente qu'ils s'exposent par là à des erreurs nombreuses dans l'interprétation des saintes Écritures, dont le langage est tout rempli de figures. Aussi il leur recommande d'élire partout des hommes qui aient la volonté et le pouvoir d'apprendre, et ensuite le désir d'enseigner ce qu'ils auront appris. « Car nous souhaitons, ajoute-t-il enfin,
» que vous soyez tous comme il convient à des soldats de l'Église,
» dévots au dedans, doctes au dehors, chastes pour bien vivre, érudits
» pour bien parler [1]. »

Parmi les enseignements que Charles prit à tâche d'introduire d'Italie en France (et sous ce dernier nom on désignait alors bien moins la Gaule que l'Austrasie, ou les provinces de sa monarchie qui parlaient allemand), il mettait beaucoup de prix à la musique de l'Église. C'était une conséquence de son zèle religieux. L'église gallicane et germanique demeurait attachée au chant ambrosien, de préférence au chant grégorien adopté à Rome. Les chantres de Charles, qui l'avaient accompagné de France en Italie, se croyant assurés de sa protection, disputaient sans cesse avec les Romains sur la préférence à accorder à l'un ou à l'autre rite, à l'une ou à l'autre musique. Mais Charles leur imposa silence en leur faisant observer que l'eau d'une rivière était plus pure à sa source que dans les canaux qui en sont dérivés, et que Rome étant la source de toute sagesse divine, il fallait réformer le rite gallican sur le rite romain. Il se fit ensuite donner par Adrien deux maîtres de chant ; il en garda un pour sa chapelle, qu'il conduisit avec lui de province en province ; il voulut que l'autre fût stationnaire à Metz, afin d'y fonder, pour toute la France, une école de chant ecclésiastique.

magnifiquement par Charles. Les plus riches bénéfices des Gaules furent accumulés sur sa tête. Il réunissait les abbayes de Ferrières, près de Sens, de Saint-Loup, près de Troyes, de Saint-Josse sur la mer, et de Saint-Martin de Tours.

[1] Capitular. Caroli, apud Balizium, t. I, p. 204.

Adrien lui donna aussi des antiphonaires écrits de sa main, pour le chant grégorien, d'après lesquels on dut corriger tous les antiphonaires de France.

Cette révolution musicale ne s'accomplit point, il est vrai, sans résistance. Pour forcer les clercs francs à l'obéissance, il fallut dans plusieurs provinces recourir aux menaces, et même aux supplices; il fallut brûler, de vive force, tous les livres du rite ambrosien. Les prêtres francs se soumirent enfin à chanter à la manière de Rome : « Seulement, dit » un chroniqueur de ce temps-là, les Francs, avec leurs voix naturellement barbares, ne pouvaient rendre les trilles, les cadences et les » sons tour à tour liés et détachés des Romains. Ils les brisaient dans » leur gosier plutôt que de les exprimer. » Toutefois, l'école de Metz s'éleva autant au-dessus de tout le reste des chanteurs français, que l'école de Rome était au-dessus de celle de Metz [1].

Quant à ces études sacrées qui avaient fondé la réputation d'Alcuin, qui distinguaient l'école de Rome et que Charles cherchait à répandre dans son royaume, on a précisément à cette époque, un exemple frappant du peu de critique, du peu de connaissance de l'histoire, et de justesse d'esprit de tout le clergé. C'est en effet en 785 que, pour la première fois, on vit faire usage des fausses décrétales, ou de la collection des canons d'Isidore Mercator. Personne ne révoque plus en doute aujourd'hui que cette collection ne soit une grossière imposture d'un homme qui ne connaissait ni les mœurs ni les lois de l'ancienne église. Cependant le pape Adrien s'appuya sur leur autorité dans les capitulaires qu'il adressa, le 19 septembre 785, à l'évêque de Metz, Engherrand; et dès cette époque jusqu'au dix-septième siècle, les papes comme les conciles, représentants de l'église infaillible, s'y sont trompés pendant huit cents ans, et les ont aussi longtemps regardés comme une des bases fondamentales du droit canon de la discipline, et même de la foi de la chrétienté [2].

La domination de Charles s'étendait à cette époque sur presque toutes les nations qui parlaient ou la langue germanique ou la langue

[1] Monachus san Gallens de eccles., cura Caroli Magni, lib. I, cap. 11, p. 110. — Mon. Egolismensis, p. 185. — Constitutio de emendatione libror. et officior. eccles. Baluzii. Capitul., t. 1, p. 203. — Baronii Annal. 787, §. 68, p. 404. — Pagi critica, § 9, p. 379.

[2] Fleury, Histoire ecclés. liv. XLIV, chap. 22. — Capitulare Hadr. papæ. Concilia Labbei. t. VI, p. 1828. — Pagi critica, p. 375, 376.

Digitized by Google

latine; bornée au couchant par l'océan Atlantique, elle se prolongeait au nord jusqu'aux bouches de l'Elbe. Sur la droite de ce fleuve, près de son embouchure, se trouvaient encore, il est vrai, des Germains qui n'avaient pas subi le joug des Francs, et qu'on désignait tour à tour par les noms de Danois, de Normands et de Saxons maritimes.

Sous ces noms divers étaient aussi compris tous les peuples germains des bords de la Baltique et de la Scandinavie. Ces derniers n'étaient point à portée de prendre part à la guerre de terre; mais cette année on vit trois de leurs vaisseaux débarquer sur les côtes d'Angleterre. Ainsi commença le funeste système de piraterie que les Danois poursuivirent pendant deux siècles : chaque année, dès cette époque, ils renouvelèrent leurs pillages et leurs dévastations sur les côtes de la mer Atlantique; ce ne fut cependant que douze ans plus tard, en l'an 800, qu'ils commencèrent à soumettre les côtes de France aux mêmes ravages que celles d'Angleterre [1].

Tout le reste de la rive droite de l'Elbe, depuis le Holstein jusqu'à la Bohême, était occupé par des peuples slaves, qui, tout en conservant leur indépendance, avaient recherché soigneusement l'alliance de Charles. Des sources de l'Elbe jusqu'au Danube, et des bords du Danube jusqu'au golfe Adriatique, l'empire de Charles présentait une frontière plus vulnérable; du côté de la Pannonie, les Huns, et les Avares, peuples tartares, s'y trouvaient, aussi bien que d'autres peuples sarmates et esclavons, en contact avec les Francs. C'était de ce côté que Tassilon, duc de Bavière, s'était trouvé chargé de la défense de la chrétienté, et que ses trahisons compromettaient le plus l'existence de tous les Francs. En effet, à l'époque même où Tassilon se soumettait aux condamnations de l'assemblée d'Ingelheim, deux armées de Huns qu'il avait appelées, se jetaient l'une par la Bavière, l'autre par le Frioul, sur l'Allemagne et sur l'Italie. Ces barbares cependant trouvèrent la résistance préparée, là où ils avaient compté sur l'aide d'un traître. Ils furent battus dans l'un et l'autre pays. A peine avaient-ils regagné leurs foyers que, pour se venger de leur défaite, ils préparèrent une nouvelle invasion avec une armée supérieure aux deux premières. Avant la fin de la campagne, ils rentrèrent en Bavière, mais les seuls Bavarois suffirent pour remporter sur eux une victoire. Les Huns y perdirent beaucoup de monde, soit durant le combat, soit lorsque dans leur

[1] Pagi critica ex Chron. Saxonic. Huntindon et Hoveden. ad ann. 787, § 19, p. 382, et 788; § 13, p. 386.

Digitized by Google

fuite ils essayèrent de traverser le Danube à la nage. Charles, vers le même temps, se rendit à Ratisbonne pour organiser la Bavière sur le modèle du reste de sa monarchie, et donner des comtes particuliers à chacun de ses districts[1].

L'Adriatique et la Méditerranée jusqu'à l'embouchure de l'Elbe entouraient le reste des frontières de Charles. Toutefois, dans plusieurs parties de l'Italie il se trouvait en contact avec les Grecs, qui conservaient toujours des droits de souveraineté sur Venise, sur Naples et sur plusieurs villes de la Calabre. Les relations de Charles avec les Grecs avaient cessé d'être amicales. Le mariage proposé entre le fils d'Irène et la fille de Charles ne s'était point effectué. Irène, cette Athénienne ambitieuse et jalouse, commençait à se défier de son fils presque autant qu'elle s'était défiée de son mari. C'était pour elle-même qu'elle avait voulu l'appui du redoutable monarque de l'Occident, elle ne se souciait plus de le donner au jeune Constantin, qui pouvait la supplanter. Les annalistes des Francs prétendent que Charles refusa de donner au jeune empereur sa fille Rotrude, qu'il lui avait promise ; le Grec Théophane assure, au contraire, qu'Irène rompit d'elle-même cette alliance, et qu'elle contraignit son fils à épouser une Arménienne, quoiqu'il préférât hautement la princesse des Francs[2]. Dès ce moment cependant l'impératrice chercha à troubler les possessions de Charles en Italie, et à lui susciter des ennemis. Elle choisit pour gouverner la Sicile et la Calabre, avec le titre de patrice, Adelgise, fils de Didier, qu'elle supposait avoir encore parmi les Lombards de nombreux partisans, et elle le fit avancer avec une armée formidable, jusqu'aux villes de Naples et de Gaëte, où il se trouvait à portée de lier des intrigues avec les nouveaux sujets du roi des Francs. En effet, le pape Adrien, alarmé de la fermentation que produisit son approche, se hâta d'écrire à Charles qu'Adelgise avait été reçu avec enthousiasme par les peuples, que les seigneurs Lombards accouraient à sa rencontre, et que sa sœur, veuve du dernier duc de Bénévent, était sans cesse en conférence avec lui[3].

Les concessions faites par les Carlovingiens à l'église romaine avaient

[1] Eginhardi Annal. p. 209. — Ejusd. vita. cap. 11, p. 95. — Capitulare Baiuvarior. Baluzii. t. I. p. 207. — Annales Tiliani. 21. — Loisel., 46. — Adonis, 318, — Metenses, 346. — Poeta saxon. lib. II p. 151.

[2] *Ibid.* — Theophan. Chronograph. t. VI, p. 311. — Pagi critica, § 3, p. 383.

[3] Codex Carol. ep. 90, 92. Hadriani, 73, 86, p. 571-576.

éveillé son ambition. Adrien n'avait plus d'autre pensée que celle d'étendre en tout sens la domination de saint Pierre. Plein de confiance dans la vaillance des Francs, il les poussait vers de nouvelles guerres dont il espérait partager les dépouilles. Dans ses lettres à Charles, il lui représentait les Grecs et les Lombards comme les plus odieux de tous les criminels, surtout il lui recommandait de ne pas prêter l'oreille aux sollicitations des Bénéventins, qui lui demandaient de relâcher Grimoald, fils de leur dernier duc, et de le leur donner pour chef; il conseillait plutôt à Charles de soumettre, par les armes, tout ce grand duché. « Que votre excellence royale, lui écrivait-il, se hâte donc d'en-
» voyer ses meilleures armées du côté de Bénévent; et alors, notre
» cher fils que Dieu protége, il nous semble convenable que lors même
» que les Bénéventins voudraient faire toutes vos volontés, vous ne
» consentissiez en aucune manière à leur rendre Grimoald, fils d'A-
» régise. Toutefois le Seigneur vous a accordé sa prudence et sa sa-
» gesse, pour que vous fassiez tout ce qui conviendra à votre intérêt
» et au nôtre..... Mais si les Bénéventins ne veulent pas se soumettre
» à tous vos ordres, hâtez-vous d'y envoyer une telle armée, que cela
» puisse tourner au profit de notre sainte église et de votre excellence
» royale;..... surtout qu'elle soit bien assurée que ce n'est par aucune
» avidité d'acquérir les cités que vous avez données à saint Pierre l'a-
» pôtre et à nous, que nous vous pressons ainsi, ce n'est que pour
» l'avantage qui en résultera à la sainte église de Dieu, et pour la gloire
» que votre excellence en recueillera par ses victoires [1]. »

Mais dans cette occasion comme dans plusieurs autres, Charles montra qu'il savait juger les conseils haineux et intéressés du pape, et s'élever à une politique plus noble que celle des gens d'Église. Malgré la défiance qu'Adrien avait cherché à exciter en lui contre Grimoald, il le remit en liberté, il l'investit du duché qu'avait gouverné son père, et il le chargea d'aller repousser les Grecs, qui se disaient ses alliés. Hildebrand, duc de Spolète, son voisin, fut chargé de le seconder; et Charles ne leur joignit, pour les surveiller, que son lieutenant Winigise, avec un petit nombre de Francs. Cette noble confiance fut couronnée par le succès. Les deux ducs avec les seuls Lombards de Spolète et de Bénévent attaquèrent les Grecs dans la Calabre, les défirent, leur enlevèrent un grand nombre de captifs et beaucoup de butin, et le prince lombard

[1] Codex Corolin. ep. 90, p. 571.

qui les conduisait, Adelgise lui-même fut tué dans cette bataille [1].

Les bords de l'Elbe semblaient donner à l'empire de Charles une frontière militaire d'autant plus facile à défendre qu'elle séparait des peuples de mœurs et de langage différents : les Germains d'une part, les Slaves de l'autre. Cependant il est impossible de placer des bornes à l'accroissement des grandes monarchies; elles pèsent sur tous leurs voisins, de manière à les froisser; les plus faibles invoquent leur aide contre les plus puissants; autour d'elles on intrigue de toutes parts en leur nom, et on les entraîne dans des guerres, on leur suggère des conquêtes que leurs chefs n'avaient pas même désirées. En 789, les Francs de Charlemagne commencèrent à passer l'Elbe, et ils attaquèrent cette seconde ceinture de peuples barbares dont ils étaient entourés. Les plus septentrionaux parmi les Slaves de la droite de l'Elbe étaient ceux qui se désignaient eux-mêmes par le nom de Weletabi, et que les Francs nommaient Weltsi, peut-être du même nom générique de Welches, qu'ils donnaient aux Gaulois, aux Italiens, et à tous ceux qui ne parlaient pas allemand. Les Weltsi partageaient le pays situé entre l'Elbe et l'Oder, avec un autre peuple slave, les Abodrites, qui habitaient plus au couchant, dans le voisinage de Schwerin. Les Abodrites se sentant les plus faibles avaient recouru à la protection des Francs; Charles les avait admis à son alliance, et avait même profité de leur aide contre les Saxons. Les Weltsi, jaloux de cette alliance, molestèrent les Abodrites, qui recoururent aussitôt à l'assistance de leur puissant allié. Charles se montra empressé de leur porter du secours; après avoir passé le Rhin à Cologne, il traversa la Saxe, il arriva sur l'Elbe inférieur, sur lequel il jeta deux ponts; il les défendit par des remparts de terre et des châteaux de bois; il traversa ensuite la rivière que jusqu'alors il avait regardée comme la dernière limite que son empire pût atteindre et il entra dans le pays des Weltsi. Son armée était toute composée de Francs, de Saxons et de Frisons, qui, à peine soumis, combattaient déjà pour la France. Les Abodrites vinrent le joindre, aussi bien que les Sorabes, autre peuple slave, situé plus au midi, à peu près là où est aujourd'hui la Lusace. Les uns et les autres préférèrent partager le butin avec le conquérant, plutôt que de s'exposer à être écrasés en défendant l'indépendance de leur pays. Les Weltsi ne purent opposer une longue résistance à des forces aussi disproportionnées : quoiqu'ils eussent

[1] Eginhardi Annal., p. 209. — Tiliani, p. 21.—Loisel., p. 46.—Metens., p. 346. Theophanis chronograph. t. VI, p. 311. Script. byzant.

assemblé une armée assez nombreuse, ils furent battus. Leur roi, nommé Wiltsan, qui était fort avancé en âge, se rendit alors auprès de Charles, dans un lieu nommé Dragoid : il lui promit par serment, au nom de tous ses compatriotes, de garder désormais la foi au roi et au peuple des Francs, et il lui remit des otages. Tous les autres chefs des Weltsi, qui portaient aussi le nom de rois, imitèrent son exemple ; la nation fut soumise en une seule campagne, et les limites des Francs furent étendues des rives de l'Elbe à celles de l'Oder [1].

Probablement dans la même année, Pepin, roi d'Italie et fils de Charlemagne, conquit les deux provinces d'Istrie et de Liburnie, à l'autre extrémité de la longue frontière qu'occupaient les Slaves, et sur le golfe Adriatique. Il y établit deux nouveaux ducs, qui, dès l'année suivante, le secondèrent dans la guerre qu'il porta plus au levant. Les historiens du temps se taisant sur cette guerre, on ne sait point si les Francs enlevèrent aux Grecs ces deux provinces, qui relevaient de l'empire d'Orient, ou si elles avaient déjà secoué le joug. Charles était alors brouillé avec l'impératrice Irène, et ses drapeaux avaient atteint les frontières de l'empire grec ; mais l'autorité des souverains de Constantinople était à peine sentie aux extrémités de leurs États. Venise et quelques ports de l'Istrie enclavés dans les États des Francs, arborèrent toujours les aigles romaines, et cependant ces cités se gouvernaient comme des États indépendants [2].

Entre ces Slaves arrachés au joug des Grecs, et les Slaves libres que Charles venait de combattre (790), se présentait dans la Pannonie la frontière du royaume des Huns, par laquelle l'empire franc courait le plus de risque d'être attaqué. L'étendue du royaume des Huns, même en y joignant celui des Avares, ne pouvait se comparer à celle du royaume de Charlemagne ; mais ces guerriers avaient peu d'esclaves, ils étaient demeurés tous égaux, tous libres et tous armés. Ils vivaient sur leurs chevaux, dans les champs constamment occupés de la vie pastorale ou de la guerre, et le nombre de cavaliers qu'ils pouvaient rassembler au premier signal, surpassait celui des soldats que Charles

[1] Eginhardi Annal. p. 209. — Ejusd. vita Carol. cap. 12, p. 93. — Poeta saxon. lib. II, v. 432, p. 152. — Annal. Franc. Nazariani, p. 12. — Petav., p. 13. — Tiliani, p. 21. — Nibel., p. 28. — Loisel., p. 46. — Lambec., p. 65. — Chron. Moissiac., p. 72.

[2] Pagi critica ad ann. 789, § 6, p. 387 — Muratori ad ann.. 771. Annali d'Italia, p. 314.

aurait pu lever dans des provinces quatre ou cinq fois plus étendues. La frontière entre les Huns et les Bavarois donnait lieu à des contestations que Charles désirait régler. Il reçut à Worms les ambassadeurs du roi des Huns; il lui en envoya d'autres à son tour, et, comme pour appuyer une négociation qu'on avait peine à conclure, il s'avança dans la Germanie, sur le Mein et la Sala : la paix qui régnait sur toutes ses frontières, ne lui ayant point donné lieu cette année d'assembler son armée [1].

Les Huns n'ayant pu tomber d'accord avec les Francs sur la démarcation de leurs frontières, Charles se prépara, au printemps suivant (791), à leur arracher par les armes les concessions qu'il leur demandait. Il rassembla dans l'Austrasie et la Germanie les deux armées avec lesquelles il comptait pénétrer dans la Pannonie, tandis qu'il donnait à Pepin, son fils, l'ordre de le seconder du côté de la Lombardie, avec une troisième armée. Le comte Théderic et son chambellan Magenfrid commandaient les guerriers levés dans le nord de la Germanie, qui devaient suivre la rive gauche ou septentrionale du Danube, et entrer en Bohême en passant le Camb, qui se jette dans ce fleuve près de Chrembs, et qui marquait en ce lieu la limite entre la monarchie des Francs et celle des Avares, au milieu de l'archiduché actuel d'Autriche. Charles, avec l'autre armée composée de Francs, d'Allemands et de Bavarois, suivait la rive méridionale du Danube. Parvenu sur la rive de l'Ens qui séparait les Bavarois d'avec les Huns, il s'y arrêta trois jours, pour implorer sur ses armes, par des prières publiques, les bénédictions du ciel. En même temps il fit solennellement déclarer la guerre aux Huns, puis il entra dans leur pays. Ceux-ci ne lui opposèrent pas d'armées, mais seulement des garnisons qui s'efforçaient de défendre les lieux forts. La première fut battue, et sa forteresse détruite au passage du Camb ; la seconde, au mont Cumeberg, près de la cité Comagine, sans doute Comorn. L'armée des Francs détruisait en même temps par le fer et le feu tout le pays environnant. Charles parvint ainsi, en dévastant les campagnes, jusqu'au fleuve Raab, qu'il passa, et dont il suivit ensuite la rive droite jusqu'à son embouchure dans le Danube. Là, il donna pour quelques jours à son armée des quartiers de rafraîchissements, puis il se prépara à rebrousser chemin vers la Bavière. Quoiqu'il n'eût point atteint les Huns, et qu'il n'eût pu leur livrer de

[1] Eginhardi Annal., p. 209.

Digitized by Google

bataille, son expédition semblait couronnée par un plein succès. Mais les terres basses de la Hongrie se trouvèrent être singulièrement contraires aux chevaux francs; une épizootie les attaqua à leur retour, plusieurs milliers périrent avant d'avoir atteint les frontières de la Bavière, et à peine Charles ramena-t-il la dixième partie de ceux avec lesquels il était entré dans le pays ennemi. Cependant, comme il suivait toujours les rives du Danube, par lequel il recevait des munitions, son infanterie, quoique dépourvue de cavalerie et d'équipages, ne souffrit pas autant qu'elle aurait pu le faire. Il arriva ainsi à Ratisbonne, où il fixa son séjour pour l'hiver. Il avait en même temps fait avertir les comtes Théderic et Magenfrid de rebrousser chemin avec les Saxons et les Frisons qu'ils avaient conduits, et ceux-ci rentrèrent dans leurs foyers après avoir ravagé la Bohême, comme Charles ravagea la Pannonie. La troisième armée, composée de Lombards que Pepin avait conduits par les provinces illyriques en Pannonie, se retira de même sans avoir rencontré les ennemis [1].

Les Huns avaient éprouvé toute la puissance de Charlemagne, et leur faiblesse pour se défendre contre lui (792). Mais le vainqueur se sentait bien plus épuisé par la perte de sa cavalerie, qu'il n'aurait pu l'être par celle d'une grande bataille. Il ne regardait point la guerre comme terminée; les Huns ne donnaient encore aucun signe de soumission; Charles, qui voulait rentrer en Pannonie, et qui passa toute l'année à Ratisbonne, pour être plus rapproché de cette frontière, ne se sentit point cependant en état de marcher à l'ennemi. Il faisait construire des bateaux en grand nombre qui devaient suivre l'armée, et avec lesquels il se réservait les moyens de jeter un pont sur la rivière, et de transporter ses troupes d'une rive à l'autre du Danube, au moment où cela lui conviendrait; mais l'été tout entier se passa à faire ces préparatifs, sans que les Francs entrassent sur le territoire ennemi [2].

Durant ce temps, Félix, évêque d'Urgel, fut amené à Ratisbonne sur une accusation d'hérésie intentée contre lui. Plus Charles étendait les limites de sa domination, plus aussi son pouvoir devenait absolu

[1] Eginhardi Annal. p. 210. — Annal. Petaviani, p. 16. — Tiliani, p. 21. — Nibelung, p. 28. C'est la fin. — Loiseliani, p. 47. — Moissiac., p. 73. — Poeta saxon., lib. III, p. 154. — Annal. Metens., p. 547.

[2] Annal. Loiseliani, p. 48.— Poeta saxon., lib. III, v. 98, p. 156.— Annal. Metens., p. 547.

dans leur enceinte : les évêques se soumettaient à sa juridiction, les ducs héréditaires se laissaient destituer par ses ordres ; chacun osait moins soutenir contre lui ses propres droits, ses propres priviléges, parce que chacun, se comparant à sa grandeur croissante, se trouvait proportionnellement plus petit. L'évêque d'Urgel avait son siége dans cette partie de l'Espagne soumise récemment à Charles ; mais il partageait les opinions d'Élipand, évêque de Tolède, soumis aux Sarrasins. Tous deux avaient enseigné que Jésus-Christ, fils de Dieu, quant à sa nature divine, n'était, quant à sa nature humaine, que le fils adoptif de la Divinité. Félix, devant traduit Charles à Ratisbonne, confessa son erreur ; il fut ensuite envoyé à Rome, où il fit abjuration devant Adrien : cependant cette hérésie, qui n'était que l'explication par un autre mot du dogme orthodoxe des deux natures, se conserva parmi ses sectateurs, et fut longtemps persécutée dans la Marche d'Espagne sous le nom d'hérésie des Féliciens [1].

Vers le même temps le Lombard Fardulfe découvrit au roi une conjuration dans laquelle plusieurs Francs étaient entrés. Elle avait pour chef Pepin, l'aîné de ses enfants, non point celui qui régnait en Italie, mais un autre fils né hors du mariage, qu'il avait eu d'Himiltrude sa concubine. Ce prince était rendu difforme par une bosse, mais sa physionomie était agréable. Jaloux des honneurs accordés à ses plus jeunes frères, il s'était écarté de la cour en prétextant une maladie. La naissance légitime était à peine un avantage aux yeux des Francs, qui comptaient Charles Martel parmi leurs plus glorieux princes. Plusieurs des seigneurs auxquels la cruauté de la reine Fastrade était devenue insupportable, offrirent à Pepin leur assistance pour le mettre sur le trône. On les accusa d'avoir voulu tuer non-seulement le roi, mais tous ses fils légitimes, pour faire place au fils naturel. Nous ne connaissons pas mieux les vrais desseins des conjurés que l'offense qu'avait pu leur donner la reine Fastrade, ou la manière dont ils pouvaient se trouver en butte à la cruauté et à l'arrogance qu'ils lui reprochaient. Ce fut à l'assemblée des Francs, convoquée à Ratisbonne, que Charles dénonça les conjurés. Un jugement unanime les condamna à mort : le roi ne les envoya pourtant pas tous au supplice. Il accorda, entre autres, à Pepin sa grâce, en se contentant de le faire tonsurer, et de l'enfermer au couvent de Prüm, dans le diocèse de Trèves. Fardulfe, qui avait révélé la

[1] Baronii Annal. eccles., ann. 792, p. 216. — Pagi crit., p. 592.

conjuration, en fut récompensé par le don de l'abbaye de Saint-Denis [1].

La seconde campagne contre les Huns, que Charles n'avait pu tenter l'année précédente, devait commencer au printemps de l'année 793. Le comte Théderic avait ordre de lever de nouveau une armée en Frise, et de s'avancer, comme il l'avait fait, deux ans auparavant, au travers de la Saxe vers la Bohême. Mais il était encore le 6 juillet dans un lieu nommé Rhiustri, aujourd'hui Rustringen, sur le bas Weser, lorsqu'il fut surpris par les Saxons révoltés, et mis en pièces avec son armée. La Saxe, qui pendant huit ans avait paru soumise, et qui avait fourni à Charles des soldats pour toutes ses guerres, se soulevait tout entière ; et, abandonnant le christianisme, elle retournait avec un mouvement passionné au culte de ses dieux nationaux. Ce n'était point cette fois Wittikind qui l'y encourageait : subjugué lui-même par cette religion qu'il avait si longtemps combattue, il avait consacré son temps et ses richesses à fonder des évêchés et à bâtir des églises [2]. Mais ses compatriotes, plus jeunes et plus ardents, avaient envoyé des députés aux Huns et aux Avares, pour leur offrir leur alliance ; en même temps ils avaient brûlé toutes les églises bâties sur leur territoire, ils en avaient chassé les évêques et les prêtres, et ils en avaient sacrifié quelques-uns au ressentiment supposé de leurs anciennes divinités [3].

La fortune, si longtemps fidèle à Charles, semblait l'abandonner à la fois dans toutes ses entreprises. En même temps qu'il recevait la nouvelle du désastre du comte Théderic dans la Saxe, et de la révolte d'un pays qui lui avait coûté tant de sang et de sueurs à conquérir, il fut aussi averti que l'Aquitaine était envahie par les Sarrasins, qui avaient brûlé les faubourgs de Narbonne, et remporté une grande victoire sur Guillaume, duc de Toulouse. Cependant sa cavalerie, presque en entier démontée depuis la campagne de Pannonie, ne pouvait lui rendre aucun service, et il était réduit à recevoir de ses ennemis les outrages les plus sanglants sans essayer de se venger. Les forces mêmes de la nature semblaient se combiner contre lui. Il avait entrepris de creuser un canal de navigation pour réunir le Danube avec le Rhin. Pour cela,

[1] Eginhardi vita Caroli Magni. cap. 20, p. 97. — *Id.* — Annal., p. 210. — Petaviani, p. 16. — Loiseliani, p. 48. Lambec., p. 63. — Moissiac., p. 73. — Poeta saxon., lib. III. p. 156.

[2] Krantzius saxonia, lib. II, cap. 24. — Pagi critica. ann. 785, § 9, p. 373.

[3] Eginhardi Annales, p. 211. — Breve Chronic. Sancti Dionysii, p. 49. — Loiseliani, p. 48. — Moissiac., p. 73. — Plusieurs de ces Chroniques rapportent la rébellion des Saxons à l'année précédente.

il voulait profiter du cours de deux rivières, le Rednitz, qui coule dans le Mein, et celle qu'Éginhard nomme Almonus, qui se jette dans le Danube. Un canal qui avait trois cents pieds de large, et deux milles de longueur, fut ouvert entre ces deux rivières; mais l'hydraulique était alors trop peu cultivée pour que ces travaux pussent réussir. La terre, qui était marécageuse en cet endroit, ne pouvait être contenue en place ; des pluies abondantes l'entraînaient de nouveau dans le bassin d'où on l'avait tirée, et le canal qu'on avait péniblement creusé le soir se retrouvait plein de boue chaque matin. Pour diriger cet ouvrage, Charles avait passé l'été à son palais de Saint-Kilien sur le Mein, près de Wirtzbourg. Il se retira l'hiver à Francfort [1].

Il y avait alors douze ans qu'il n'avait point visité l'Aquitaine, et à peine, dans cet espace de temps, avait-il mis les pieds dans ce que nous nommons aujourd'hui la France. En même temps qu'il avait, en 781, conféré à son fils Louis la dignité de roi d'Aquitaine, il avait entouré cet enfant, alors âgé de trois ans, de comtes et de ducs qui devaient le suppléer dans le gouvernement. Quinze comtés étaient soumis à la couronne d'Aquitaine : le Toulousain, le Berri, le Poitou, le Périgord, l'Auvergne, le Bordelais, le Limousin, l'Albigeois, le Velay, le Rouergue, le Quercy, l'Agénois, l'Angoumois, la Saintonge et le Gévaudan. Entre ceux-ci il y en avait neuf auxquels Charles avait, en 778, donné des chefs nouveaux, la plupart français : il avait en même temps assigné plusieurs terres vacantes ou confisquées, à des seigneurs qui relevaient immédiatement de lui, et qui furent nommés vassaux du roi [2]. Trois autres grandes provinces étaient également soumises au gouvernement du jeune Louis, sans faire pour cela partie du royaume d'Aquitaine. C'étaient la Septimanie, conquise par son père au levant, la Novempopulanie ou Gascogne au couchant, et les Marches au midi. On donnait le nom de Marches aux conquêtes qu'avait faites Charles au delà des Pyrénées, et on les divisait en Marche de Gothie, qui renfermait presque toute la Catalogne, et Marche de Gascogne, qui s'étendait jusqu'à l'Ebre, dans l'Aragon et la Navarre. Ces dernières provinces avaient cependant presque toutes des seigneurs sarrasins : c'étaient les mêmes qui s'étaient volontairement soumis à Charles pour se soustraire à l'autorité de l'émir de Cordoue ; et selon

[1] Eginhardi Annal. p. 211. — Tiliani, p. 22. — Loisel., p. 49. — Moissiac., 74. — Poeta saxon. lib. III, p. 157.

[2] Hist. génér. du Languedoc, liv. VIII, chap. 82-84, p. 431.

Digitized by Google

leur politique ou les circonstances, ils passaient tour à tour de l'obéissance du roi franc à celle du souverain arabe [1].

Louis, connu depuis sous le nom de Débonnaire, était alors parvenu à l'âge de quinze ans. Il avait été mis par son père sous la tutelle de Guillaume, duc de Toulouse, qu'on a surnommé *au court nez*, et dont les romanciers ont fait un chevalier errant, et les agiographes un saint, tandis que les historiens n'en ont conservé que le nom. Le royaume de Louis, qui était borné par la Loire, l'Ébre, le Rhône et les deux mers, ne pouvait être attaqué que par les Sarrasins, sur la seule frontière méridionale ; et il semblait devoir d'autant moins les craindre, que Issem, qui, en 788 ou 789, avait succédé à Cordoue à son père Abdérame, avait commencé son règne par une guerre civile contre ses deux frères aînés. Mais à peine eut-il obtenu sur eux l'avantage qu'il songea à attaquer aussi les chrétiens. Louis, d'après les ordres de son père, avait conduit ou accompagné l'armée d'Aquitaine, d'abord en Italie, ensuite dans la Pannonie. Il semble que l'émir Issem profita de son absence. Son général Abdel-Meleck passa l'Ébre, traversa les Marches en les ravageant, franchit ensuite les Pyrénées, et, s'avançant jusque sous les murs de Narbonne, il en brûla les faubourgs, et y enleva un immense butin. Il marcha ensuite sur Carcassonne ; mais dans sa route, au passage de l'Orbieu, il rencontra Guillaume, duc de Toulouse, avec plusieurs comtes français, et l'armée d'Aquitaine. Il l'attaqua ; et après une résistance obstinée et un grand carnage des chrétiens, il l'obligea à prendre la fuite. Abdel-Meleck, après cette victoire, reprit la route d'Espagne mais il entraînait avec lui un nombre immense de captifs, et les dépouilles de toute la province, que Issem employa à orner la magnifique mosquée de Cordoue [2].

Il semble que jusqu'à l'époque de la mort d'Issem, le 27 avril 796, Charles n'essaya point de punir des ravages qu'il avait fait éprouver aux provinces méridionales de son royaume. Il prit mieux ses mesures pour se venger des Saxons, plus rapprochés de lui, et dont la révolte l'offensait davantage, en détruisant les fruits de vingt ans de combats. Cependant, avant de marcher contre eux, il crut devoir régler les affaires de l'Église, peut-être comme un moyen de se rendre Dieu propice dans une guerre qu'il allait faire aux infidèles. Il convoqua donc à

[1] Hist. générale du Languedoc, liv VIII, chap. 91, p. 436.

[2] Chronicon Moissiac., p. 74. — Histoire du Languedoc., liv. IX, chap. 26, p. 453. — Poeta saxon., lib. III, v. 186, p. 157.

Francfort, pour l'été de 794, un concile de toute l'église d'Occident. Il fut présidé par deux légats du pape ; et trois cents évêques de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne s'y trouvèrent rassemblés.

Deux questions agitaient alors, et pouvaient diviser l'église latine. Félix, évêque d'Urgel, après avoir confessé son erreur à Ratisbonne et à Rome, lorsqu'il était revenu dans son évêché, y avait trouvé des docteurs tout remplis des opinions qu'il avait professées, qui lui avaient reproché comme une faiblesse de les abandonner. Son métropolitain Élipand, archevêque de Tolède, qui, sous la domination des musulmans, pouvait braver les foudres de Rome, professait la même doctrine que lui, et l'encourageait à s'y attacher. Félix se rétracta ; une longue lettre d'Adrien le dénonça, ainsi qu'Élipand et tous leurs sectateurs, au concile de Francfort. Les pères du concile, à leur tour, écrivirent à leurs frères d'Espagne pour leur reprocher leur erreur ; et comme ceux-ci avaient prouvé, par beaucoup de témoignages, que le dogme de la Trinité avait toujours été expliqué de la même manière en Espagne, le concile leur répondit que c'était justement à cause de cette erreur que Dieu les avait livrés aux mains des infidèles, puisqu'ils s'étaient ainsi montrés indignes de la liberté [1]. Le roi Charles joignit aux épîtres synodales du concile une longue lettre qui est elle-même non moins docte en théologie, non moins riche en citations de l'Écriture et des Pères, que celle de l'assemblée de l'Église : quoique publiée sous son nom, on suppose qu'elle est l'ouvrage d'Alcuin.

Mais une autre question fut élevée dans le même concile, qui aurait dû amener un schisme, sans les ménagements infinis que la cour de Rome garda pour Charlemagne. Les églises d'Occident ne s'étaient abstenues ni des superstitions, ni des subtilités qui défiguraient le christianisme ; cependant elles repoussaient toujours avec horreur le culte des images comme une idolâtrie. Peut-être l'abandon presque absolu des beaux-arts avait-il contribué à tenir les Francs et les Germains en garde contre l'adoration de ces dieux faits de main d'hommes, qu'on voyait si rarement dans leurs églises tandis qu'ils ornaient tous les temples des Grecs. Du moins les Chroniques du temps et les Vies des saints ne nous parlent-elles jamais dans l'église latine, comme elles font sans cesse dans l'église grecque, de la protection accordée à tel personnage ou à tel pays, par une image miraculeuse, un tableau ou une statue exposés en tel lieu

[1] Synodica Concilii ad Præsules Hispaniæ. Labbei Concilia., t. VII, p. 1035.

à la vénération publique. Tous ces miracles locaux étaient attribués dans l'Occident à des reliques, comme ils l'étaient dans l'Orient à des images. Le culte des ossements des saints s'accordait mieux avec la barbarie des occidentaux, tout comme celui de leur ressemblance avec la civilisation des Grecs. L'église de Rome profitait indifféremment des uns ou des autres, et quoique en Italie même les images fussent beaucoup plus rares que dans la Grèce, les papes s'étaient prononcés contre les empereurs iconoclastes. Ils avaient dû à cette querelle leur souveraineté en Italie, comme ils devaient à l'adoration des reliques les trésors qui leur arrivaient chaque année de France et de Germanie pour s'en procurer. La secte des iconoclastes ayant été dépouillée du pouvoir par la révolution qu'avait opérée l'impératrice Irène, et leurs opinions ayant été condamnées par le second concile de Nicée assemblé en 787, les légats du pape présentèrent ces actes au concile de Francfort, pour qu'ils fussent reconnus comme procédant d'un concile œcuménique, et faisant loi dans l'Église [1].

La lutte contre les iconoclastes avait engagé les Pères de Nicée à employer le langage le plus fort pour prescrire le culte des images. « Nous ordonnons avec certitude, avaient-ils dit, qu'on expose aux » regards des fidèles les vénérables et saintes images, tout aussi bien » que la figure de la précieuse croix vivifique; qu'on les trouve dans » les saintes églises de Dieu, dans les vases sacrés, les habits, sur les » cloisons des maisons et sur les chemins... Car plus elles se présen- » teront fréquemment aux regards, et plus elles exciteront ceux qui » les verront à leur rendre l'adoration honoraire, en les baisant; ado- » ration qui, selon la foi, diffère de la vraie latrie attribuée à la seule » nature divine [2]. » Et ils avaient ajouté : « Nous recevons les véné- » rables images; anathème à ceux qui pensent différemment; anathème » à ceux qui appliquent aux vénérables images les paroles de l'Écriture » contre les idoles; anathème à ceux qui ne saluent pas les saintes » images; anathème à ceux qui appellent les saintes images des » idoles [3]. »

Mais les Pères de Francfort furent révoltés de cette doctrine nouvelle pour eux, de cette obligation de rendre « un culte aux images faites

[1] Annal. Tiliani, p. 22. — Loisel., p. 49. — Moiss., p. 74. — Metens., p. 349 — Poeta saxon., lib. III, v. 197, p. 157.

[2] Concil. Nicænum II, Actio septima. Terminus. Labbei Concil., t. VII, p. 555.

[3] *Ibid.*, Actio VIII, p. 591.

» en couleur ou en marqueterie, de Dieu, du Sauveur, de la Vierge » Marie, des anges et des saints. » Ils exprimèrent cette indignation par le second canon de leur concile. « L'on a apporté dans l'assemblée, » dirent-ils, la question du nouveau synode des Grecs, qu'ils ont tenu » à Constantinople, sur l'adoration des images, dans lequel il est écrit » que ceux qui n'offriraient pas aux images des saints le service et » l'adoration, comme à la Trinité déifique, seraient jugés anathèmes. » Mais nos très-saints Pères nommés ci-dessus, rejetant de toute ma- » nière l'adoration et la servitude, les méprisent et les condamnent » d'un commun consentement [1].

L'église entière semblait partagée ; trois cent cinquante évêques avaient souscrit au concile de Nicée, trois cents évêques souscrivaient à celui de Francfort. De plus, ce dernier était appuyé par l'autorité imposante de Charles, qui écrivit au pape avec force, et lui envoya un Traité en quatre livres, connu sous le nom des *Livres carolins*, contre le culte des images. Adrien n'avait garde de s'exposer à mécontenter un semblable protecteur ; il s'efforça d'éluder la question, de distinguer ce qui n'était point distinguable, de faire voir que le concile infaillible de Francfort s'était trompé sur les faits plus encore que sur les principes : que le concile tenu à Nicée, non à Constantinople, n'avait point dit ce que les Allemands avaient cru entendre, et que, malgré les déclarations contradictoires de ces deux assemblées, l'unité de foi de l'Église n'était point ébranlée ; enfin, il fit si bien qu'il assoupit la discussion. Les deux conciles sont admis en même temps comme faisant loi dans l'Église ; les deux doctrines s'y maintiennent même en paix l'une à côté de l'autre ; car la France et l'Allemagne, sans avoir repoussé les images de leurs temples, ne leur rendent cependant pas de culte, tandis que l'Italie et l'Espagne se sont confirmées dans l'adoration des images, et célèbrent chaque jour quelque miracle de ces divinités locales [2].

La reine Fastrade, qui, par sa hauteur et sa cruauté, avait suscité à Charles tant d'ennemis, mourut pendant la durée du concile de Francfort : elle est enterrée à Mayence, au couvent de Saint-Alban : avant

[1] Concilium Francoford. cano. 2. Labbei Concil. gener. t. VII, p. 1057.

[2] Baronius. Annal. eccles., ann. 794, p. 429-441. — Pagi critica, § 9, p. 398.— Notæ Sirmondi, p. 1054, et Binii, p. 1067, in Concil. Francoford., t. VII. Labbei. — Fleury. Histoire ecclés., liv. XLIV, ch. 47. — Libri Carolini in Goldast. Const. imperial., t. I, p. 23-144.

la fin de la même année, Charles la remplaça en épousant Liutgarde, de nation allemande, dont il n'eut pas d'enfants.

Après la fin du concile, Charles se mit enfin en mouvement pour punir les Saxons de leur rébellion. Il avait rassemblé deux armées. Charles, son fils aîné, à la tête de l'une, passa le Rhin à Cologne, pour entrer en Saxe par le couchant; tandis que lui-même, à la tête de l'autre, y entrerait par le midi. Les Saxons s'étaient rassemblés à Sintfeld, pour lui livrer bataille; mais lorsqu'ils le virent approcher, ils se soumirent sans combat à toutes les conditions qu'ils auraient pu recevoir après la victoire, et ils lui donnèrent des otages. Le roi leur permit donc de se disperser, et il ramena lui-même son armée au delà du Rhin où il la licencia; il passa ensuite l'hiver à Aix-la-Chapelle [1].

L'armée des Francs était convoquée pour le printemps suivant (795). Les Saxons devaient, comme les autres, s'y rendre en armes; mais il est probable qu'ils sentaient peu d'empressement à entrer dans les rangs de ceux qu'ils regardaient comme leurs plus mortels ennemis. Charles, après avoir présidé une assemblée du champ de mai, à son palais de Kuffenstein sur le Mein, non loin de Mayence, annonça qu'il punirait les Saxons de leur négligence à se rendre sous ses drapeaux. Il entra en Saxe avec une nombreuse armée, et il parcourut presque toute la contrée en la ravageant. Il avait établi son camp à Bardenwig, dans le canton nommé Bardengaw, et il y attendait les Slaves Abodrites et Weltsi, auxquels il avait donné rendez-vous pour continuer, de concert avec eux, à ravager la Saxe, lorsqu'il apprit que leur roi Weltsan, immédiatement après avoir passé l'Elbe, était tombé dans une embuscade dressée par les Saxons, et qu'il y avait péri avec son armée. Charles, irrité qu'on osât se défendre quand il attaquait, redoubla de sévérité contre les malheureux Saxons, et après avoir détruit tout ce que le fer ou la flamme pouvaient atteindre, il se fit donner de nouveaux otages, et il rentra en France, où, comme l'année précédente, il passa l'hiver à Aix-la-Chapelle [2].

Il n'y avait pas longtemps qu'il y était de retour lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du pape Adrien Ier, survenue à Rome le 25 décembre 795, après vingt-quatre ans de règne. Charles avait pu longtemps

[1] Eginhardi Annal. p. 211. — Annal., petaviani, p. 16. — Tiliani, p. 22. — Loiseliani, p. 49. — Moissiac., p. 74. — Melenses, p. 347. — Poeta saxon., lib. III, v. 158.

[2] Eginhardi Annal., p. 211 et iid.

considérer Adrien comme son lieutenant dans toute l'Italie. Le pape, ne pouvant jouir des bienfaits du roi que sous sa protection, et se sentant exposé aux attaques des mêmes ennemis, veillait sans relâche aux intérêts de Charles, et celui-ci devait bien plus se tenir en garde contre son zèle que contre sa tiédeur. Le 26 décembre, le clergé, les nobles et le peuple de Rome donnèrent pour successeur à Adrien, Léon III, attaché dès sa jeunesse au vestiaire du latéran. Ce nouveau pontife envoya, dès le commencement de l'année suivante, des légats à Charlemagne, pour lui porter les clefs de saint Pierre, l'étendard de la ville de Rome, et d'autres présents. Il lui faisait demander en même temps d'envoyer à Rome quelqu'un des grands de son royaume « pour engager par des » serments le peuple romain à lui être fidèle et soumis. » Ce sont les propres termes d'Éginhard; ils indiquent clairement que dès cette époque Rome reconnaissait Charles pour son souverain. Celui-ci confia cette mission à Engilbert, abbé du couvent de Saint-Richaire, qui, de son côté, porta les présents du monarque au nouveau pontife [1].

Charles, qui au commencement de son règne avait changé chaque hiver de résidence, semblait s'attacher au séjour d'Aix-la-Chapelle, où il avait déjà passé deux hivers de suite. Il s'occupait d'orner cette ville d'édifices somptueux, de palais, de basiliques, de ponts, de rues nouvelles ; il avait été frappé de la magnificence de l'ancienne Rome, et il voulait que sur les confins de la Germanie sa nouvelle capitale lui ressemblât. Dans ce but, il y fit transporter de Ravenne des marbres et des sculptures dont il savait admirer la beauté, dans un temps où presque partout on ne touchait aux monuments des anciens temps que pour les détruire [2]. Dans un règne qui avait déjà duré près de trente ans, Charles avait fait des pas rapides vers la civilisation ; protégeant également l'éducation publique, les lettres, les arts, les lois, il aurait élevé sa nation, s'il lui avait donné une base plus large. Malheureusement la classe infiniment peu nombreuse des hommes libres participait seule à ces progrès, et celle-ci, perdue au milieu de ces milliers d'esclaves, retomba bientôt dans la barbarie dont elle était entourée de toutes parts.

Les arts de la paix succédaient d'autant plus naturellement dans

[1] Anastas. Biblioth., vita Leonis III. Script. ital., t. III, p. 195.— Annal. Tiliani, p. 22. — Chron. Moissiac., p. 76. — Poeta saxon, lib. III, v. 272, p. 159.

[2] Vita Caroli ab Eginhardo., cap. 17, p. 96. — Moissiac. Chron. p. 76.

l'esprit de Charles, à ceux de la guerre, qu'aucun de ses voisins n'était assez puissant pour lui donner une inquiétude sérieuse. Il faisait moins la guerre pour se défendre ou pour conquérir, que pour châtier l'insubordination des peuples qui ne lui obéissaient pas assez promptement. Dans le cours de l'année 796 il conduisit lui-même son armée en Saxe pour la ravager. En même temps il chargea son fils Pepin de diriger sur la Pannonie une expédition qui aurait présenté plus de danger si les Huns, qu'il faisait attaquer, n'avaient pas été divisés par une guerre civile. Le chagan ou sigour des Avares avait été tué, et leur pays était sans défense. Thudun l'un des rois des Huns, était, dès l'année précédente, venu auprès de Charlemagne pour solliciter son alliance et promettre d'embrasser le christianisme. De son côté, le slave Wanomir avait cherché un refuge en Italie, auprès de Henri, duc de Frioul, alors principal conseiller de Pepin, roi d'Italie. Nous connaissons trop mal l'état de la Pannonie à cette époque, pour savoir si les Huns, les Avares et les Slaves, tous en proie à la même guerre civile, étaient soumis auparavant à un même gouvernement ; si la discorde avait éclaté entre les nations ou entre les partis, et si le nom d'Avares et le nom de Huns n'étaient pas alors appliqués indifféremment au même peuple. Nous savons seulement que, d'après les ordres de Charles, Pepin, accompagné par Henri, duc de Frioul, entra en Pannonie par l'Italie, à la tête des Lombards et des Bavarois ; qu'il passa le Danube et même la Theiss [1], et qu'il arriva jusqu'au Ring, enceinte ou camp fortifié que les Avares, qui n'avaient point de ville, regardaient comme leur capitale. Ils y avaient entassé toutes les dépouilles de l'Orient dévasté par eux ; Pepin les enleva, et en rapporta d'immenses richesses, que Charles distribua aux grands et aux courtisans qui l'entouraient. Il chargea aussi Engilbert, abbé de Saint-Richaire, d'en porter en offrande une partie au nouveau pape [2].

Tandis que Charles faisait attaquer la Pannonie par son fils, il recommençait chaque année ses expéditions contre la Saxe. Il ne se proposait plus, comme dans la première guerre, d'en faire la conquête, mais plutôt d'affaiblir, de ruiner si fort cette nation, qu'elle n'eût plus moyen de se révolter. D'une part, au moindre signe de désobéissance,

[1] Éginhard, et le poëte saxon son traducteur, nomment seuls le Tiza ou Theiss. (Annales, p. 212.) — Poeta saxon., lib. III, v. 286, p. 159.

[2] Annal. Petav., p. 16. — Tiliani, p. 22. — Loiseliani, p. 30. — Moissiac. p. 76. — Metenses, p. 348.

il brûlait les villages et en massacrait les habitants ; d'autre part, quand il voulait bien recevoir leur soumission, c'était en exigeant d'eux un si grand nombre d'otages, qu'il obtenait ainsi une garantie, non pas de la nation seulement, mais de chaque famille. Dans plus d'un canton il se fit livrer, pour emmener en France, le tiers des habitants, hommes, femmes ou enfants. Ce nombre prodigieux d'otages ou plutôt de captifs qu'il ramenait de chacune de ses expéditions, était ensuite distribué dans tous les villages de France et d'Italie, jusqu'aux extrémités de sa vaste domination, et il se fondait peu à peu avec le reste de la population. Au printemps de l'année 797, il conduisit une expédition entre l'Elbe et le Weser, jusqu'à l'Océan septentrional, en traversant des plaines marécageuses que les Saxons avaient cru jusqu'alors des retraites impénétrables, et où aucune armée ne les avait encore poursuivis. Après être revenu à Aix-la-Chapelle, il en repartit au milieu de novembre pour prendre avec son armée ses quartiers d'hiver dans la Saxe. Il fit choix, pour établir son camp, d'un site avantageux, sur le bord du Weser, qu'il nomma le nouvel Héristal, ou plutôt Heer-Stall (quartier de l'armée), et il en fit le centre de ses excursions dans toute la Saxe [1].

Une guerre si acharnée, qui avait alors duré déjà vingt-six ans, en dévastant la Germanie, devait en avoir sans doute beaucoup diminué la population. Cependant les vides qui y sont faits par l'épée se referment beaucoup plus vite que ceux qui sont faits par de mauvaises lois, lorsque celles-ci privent le peuple de sa subsistance et de son travail. Nous verrons, dès la génération suivante, la Saxe vaincue et si longtemps dévastée, beaucoup plus peuplée, plus belliqueuse et mieux en état de se défendre que la Gaule, qui avait triomphé d'elle à tant de reprises. On ne peut douter que ce ne soit pendant le règne même de Charlemagne, au milieu de ces ravages, de ces massacres, et de tous les malheurs attachés à la conquête, que le nord de la Germanie passa de la barbarie à la civilisation, que des villes nouvelles furent fondées au milieu des forêts, que des lois furent reconnues par ceux qui s'étaient fait longtemps un honneur de n'en point admettre, qu'une certaine connaissance des lettres fut le résultat de la prédication du christianisme ; qu'enfin les arts et les jouissances de la vie domestique furent introduits jusqu'à l'Elbe par les fréquents voyages et les longs séjours

[1] Eginhardi Annal. 212. — Petav., p. 16. — Tiliani, p. 22. — Loiseliani, p. 30. — Moissiac., p. 76. — Metenses, p. 348. — Poeta saxon., lib. III, v. 380, p. 160.

des personnages riches et puissants que Charlemagne entraînait avec lui au fond de la Germanie. A cette époque même on y vit arriver des négociateurs de toutes les parties du monde civilisé, des Arabes, des Huns, des Espagnols et des Grecs.

Issem, roi de Cordoue, était mort le 27 avril 796; et son fils Alhaccan Ier se trouvait engagé dans une guerre civile contre ses deux oncles Suleiman et Abdoullah, frères aînés de son père, qui étaient revenus d'Afrique pour lui disputer la couronne. Cette guerre civile était favorable aux progrès des Francs sur la frontière d'Espagne. Le Sarrasin Zata, seigneur de Barcelone, qui reconnaissait tour à tour la suzeraineté de celui de ses deux voisins qu'il croyait le plus puissant, vint, au commencement de l'été de 797, à Aix-la-Chapelle, pour faire volontairement sa soumission à Charlemagne et lui remettre les clefs de sa ville. Pendant le même temps, Louis, roi d'Aquitaine, assiégeait Huesca sur la même frontière. La même année, Charles, à son retour de sa première expédition en Saxe, vit arriver à Aix-la-Chapelle un prince sarrasin d'une plus haute naissance. C'était Abdoullah, fils d'Abdérame le Moavite, et frère d'Issem le dernier souverain. Il venait demander l'aide du puissant souverain de l'Occident, pour monter sur le trône de son père, successivement usurpé par son frère cadet, puis par son neveu. Il accompagna Charles en Saxe, et passa l'hiver avec lui au nouvel Héristal; bientôt il y vit arriver Louis, roi d'Aquitaine, qui venait rendre compte à son père de sa dernière campagne contre les Sarrasins. Au printemps suivant, Abdoullah fut renvoyé avec Louis en Aquitaine : il réussit ensuite à s'emparer de Valence, et lorsqu'il se soumit plus tard à son neveu, cette ville lui fut assurée en apanage.

Dans le même temps, Alphonse II, surnommé le Chaste, roi d'Asturie et de Galice, profitait des guerres civiles des musulmans pour leur enlever différentes places; mais quoique sa couronne fût indépendante, il sentait si fort quel besoin il avait de la protection de Charles, qu'il lui rendait compte de ses succès, comme s'il eût été son lieutenant. La même année, ses ambassadeurs apportèrent à Aix-la-Chapelle une tente d'une admirable beauté, trophée d'une de ses victoires sur les Mores, qu'il offrait en présent à Charlemagne. Ils y rencontrèrent les ambassadeurs des Huns, qui cherchaient à faire accepter leur soumission, pour éviter une nouvelle guerre, et celui de Constantin V, empereur d'Orient, que le patrice de Sicile avait fait accompagner à la cour de Charles.

Nous ne savons pas quel était le but de la légation envoyée par Constantin à Charlemagne; peut-être les hostilités s'étaient-elles continuées entre les deux dominations, sur les frontières du duché de Bénévent, et s'agissait-il de les faire cesser. Mais il est probable qu'à l'époque où l'ambassadeur grec arriva à Aix-la-Chapelle, son maître avait cessé ou de vivre ou de voir le jour. L'ambitieuse Irène, qui avait su, au moment opportun, se délivrer de son mari pour régner au nom de son fils, n'avait point pu se résigner à partager l'autorité avec celui-ci, lorsqu'il était parvenu à l'âge d'homme. Il y avait eu entre la mère et le fils une lutte prolongée, durant laquelle Irène avait été envoyée en exil à Athènes, lieu de sa naissance, et n'avait ensuite été rappelée à la cour que lorsqu'elle avait réussi, par sa dissimulation, à persuader Constantin de sa soumission absolue. Alors elle avait profité de son ascendant sur son fils, pour l'entraîner dans des démarches fausses et dangereuses. L'empereur avait, en 792, puni une conjuration de ses oncles contre lui, en faisant arracher les yeux à l'un d'eux et couper la langue aux quatre autres. Il avait, au mois de janvier 795, répudié l'arménienne Marie, qu'il avait accusée d'une conspiration, pour épouser à sa place une de ses suivantes nommée Théodora; et Irène l'avait elle-même excité à satisfaire ainsi une passion nouvelle, tandis qu'elle l'avait en même temps dénoncé au clergé et surtout aux moines, sur lesquels elle conservait un crédit illimité, comme ayant violé les lois et la discipline de l'Église. Elle avait réussi, par ses artifices, à soulever contre lui les prélats et les saints, et à organiser des séditions dans la capitale et les provinces. Enfin, les conjurés qu'elle dirigeait se saisirent du malheureux Constantin, le 13 juin 797; ils l'entraînèrent dans la chambre même où il était né, et là ils lui arrachèrent les yeux avec tant de barbarie, qu'il en mourut peu de temps après dans d'horribles tourments [1].

Irène fut alors placée sur le trône, et pour la première fois le monde romain obéit à une femme, qui gouverna non plus comme régente ou tutrice, mais comme régnant en son propre droit. Mais, quoique le chef des saints à cette époque, l'archimandrite Platon, embrassât avec chaleur la cause de l'impératrice, quoique l'annaliste de l'Église, le cardinal Baronius, affirme à cette occasion « que le Christ lui-même » nous a enseigné par ses paroles que c'est un acte de piété suprême

[1] Theophanes Chronograph., t. VI. p. 316. — Theodorus studita in actis sancti Platonis, apud Baron. Annal. eccles., p. 458-477. — Pagi critica, § 1, p. 412.

« d'être cruel envers son fils pour la cause de la religion [1] ; » quoique l'impératrice Irène enfin ait été introduite par les Grecs dans le calendrier des saints, l'Église qui applaudit à son zèle ne put voir cependant, sans étonnement, une femme proclamée empereur. Aussi ce fut pendant ce règne sans exemple, que la cour de Rome forma le hardi projet de renouveler l'empire d'Occident, et d'en déférer la couronne à Charlemagne.

Charles continuait cependant à séjourner au nouvel Héristal avec son armée (798), et les fourrages n'étaient point encore assez abondants pour qu'il pût entrer en campagne, lorsque les Saxons de la droite de l'Elbe, ne pouvant se résigner plus longtemps aux vexations qu'on leur faisait éprouver, surprirent les lieutenants royaux, nommés *Missi Dominici*, qui rendaient la justice dans chacun de leurs districts, et les massacrèrent. Ils égorgèrent en même temps Godescalche, ambassadeur de Charles auprès de Siegfrid, roi de Danemarck, qui revenait de sa mission. Charles, violemment irrité, rassembla son armée à Minden sur le Weser, et ravagea par le fer et le feu tout le pays qui s'étend du Weser jusqu'à l'Elbe. Mais les Saxons de la rive droite de l'Elbe, qu'on nommait aussi Normands, s'enorgueillissant de ce qu'on ne tentait pas même de les punir du meurtre de leurs juges, se mirent en campagne pour attaquer eux-mêmes les Slaves Abodrites, qui depuis le commencement des guerres d'Allemagne avaient été fidèles à l'alliance des Francs. Charles fit passer à Thrasico, duc des Abodrites, un de ses lieutenants nommé Éberwin, avec quelques renforts. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé Swenden; les Saxons y furent défaits avec perte de plus de quatre mille hommes ; et Charles, en ayant reçu la nouvelle, quitta Héristal avec son armée, et revint à Aix-la-Chapelle [2].

Dans cette ville Charles trouva les ambassadeurs de l'impératrice Irène, qui venaient reprendre la négociation entamée au nom de son fils ; ils furent reçus avec honneur, et les conditions de la pacification entre l'Orient et l'Occident furent arrêtées. Des ambassadeurs d'Alfonse II, roi des Asturies, attendaient aussi Charles, pour lui rendre compte des progrès de la guerre d'Espagne. Alfonse, poursuivant ses conquêtes à l'occident de la Péninsule, s'était rendu maître de Lisbonne,

[1] Baronii Annal., p. 470, ann. 796.

[2] Eginhardi Annal., p. 213. — Annal. Petaviani, p. 16. — Tiliani, p. 23. — Loiseliani, p. 51. — Moissiacens., p. 77. — Poeta saxon., lib. III, v. 368, p. 160.

et il envoyait à Charles des captifs, des chevaux et des marchandises de grand prix, comme sa part dans les dépouilles de cette opulente ville ; mais en même temps il demandait des secours d'hommes et d'argent pour continuer une guerre disproportionnée avec ses forces ; et le roi d'Aquitaine, Louis, avait soin en effet de soutenir ces braves Galiciens, qui combattaient en quelque sorte comme les enfants perdus de sa propre armée [1].

Au printemps de l'année suivante (799), Charles était encore à Aix-la-Chapelle, et il se préparait à de nouvelles expéditions contre la Saxe et contre la Pannonie, qui, toutes deux réduites à l'extrémité, ne paraissaient plus pouvoir opposer une longue résistance à ses armées, lorsqu'une révolution violente survenue à Rome rappela toute son attention vers l'Italie, lui fit jouer, pour la seconde fois, le rôle de protecteur de l'église romaine, et plaça enfin sur sa tête cette couronne impériale, toujours portée par ses successeurs, jusqu'à nos jours, avec des attributions et une prééminence qui ont changé le droit public de l'Europe.

[1] Eginhardi Annal., p. 225. — Tiliani, p. 23. — Loisel., p. 51. — Metenses, p. 349. — Poeta saxon., lib. III. v. 417. p. 161.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Renouvellement de l'empire d'Occident ; fin du règne de Charlemagne. 799-814.

La Gaule se trouvait comme perdue dans la vaste monarchie de Charlemagne. Les victoires des Francs avaient porté leurs frontières à une si grande distance de celles du pays qui porte aujourd'hui le nom de France, que dans presque aucune occasion une invasion ennemie ne pouvait pénétrer jusqu'à elles. Les provinces exposées à la guerre étaient d'autre part seules habitées par des citoyens belliqueux : là où le besoin de se défendre ne se faisait jamais sentir, les habitants négligeaient l'usage des armes et le prince ne trouvait plus de soldats. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles Charles levait ses armées presque exclusivement dans les pays de langue tudesque, et n'avançait jamais au commandement que des chefs dont les noms sont francs, c'est-à-dire germains, par opposition aux chefs gaulois ou romains que nous avons vus admis au pouvoir pendant toute la durée de la première race. Il ne faut point oublier cependant que ces Gaulois sont les pères des sujets de Charles le Chauve ; que dès le siècle suivant nous commencerons à appeler Français, par opposition aux Francs d'outre-Rhin. Ces Gaulois ou Romains, qui sous le règne de Charlemagne ne furent exposés à aucune invasion, qui ne parvinrent jamais à aucun commandement militaire, qui n'occupèrent jamais les grandes dignités civiles, qui semblent même avoir été exclus des plus hautes prélatures de l'Église, n'attiraient pas davantage l'attention par l'action immédiate du gouvernement sur eux. La capitale de la monarchie n'était plus dans la Gaule. Tous les ordres partaient d'Aix-la-Chapelle ; c'était là que se réunissaient tous les ambitieux, tous les hommes en pouvoir, tous les lettrés qu'attiraient les bienfaits de la cour, tous les marchands que nourrissait son luxe. En effet, la ville de Paris ne se trouve pas même nommée

Digitized by Google

par les historiens durant ce long règne. Et si elle eut alors un comte qu'on peut croire Gaulois d'origine, nommé Étienne, ses évêques, Herchenrad, Inkhad, Landrich, furent tous Germains ou Francs [1].

Aussi, pendant cette période qu'on nomme cependant glorieuse, faut-il chercher dans les fastes de la France ses transactions militaires au delà de ses vastes frontières, sur l'Elbe, sur le Raab ou sur l'Ébre; ses transactions civiles dans l'intérieur, non de la Gaule, mais de la Germanie ou de l'Italie. Parmi ces événements domestiques, qui prenaient leur origine dans les régions nouvellement rangées au nombre des provinces, il en est peu dont l'influence se soit plus longtemps prolongée que le soulèvement des Romains contre Léon III, et l'interposition de Charles en faveur de ce pontife.

Nous n'avons aucun lieu de croire que le pape exerçât à cette époque ou la souveraineté, ou même une autorité civile proprement dite, dans Rome; aussi ce n'étaient point ses vexations qui avaient excité le mécontentement des Romains, mais les intrigues du pouvoir sacerdotal. Il est vrai qu'au huitième siècle les Romains ne connaissaient plus d'autre grandeur que celle de leurs pontifes, et n'épousaient plus d'autres querelles que celles de leurs prêtres. Le primicier Pasqual et le sacristain Campulus, l'un neveu et l'autre confident du précédent pape Adrien Ier, jaloux sans doute de se voir exclus du pouvoir, à la cour de son successeur, formèrent une conjuration contre lui. Ils l'accusèrent de crimes dont on ne nous a pas même conservé l'indication, mais qui devaient n'être pas sans quelque vraisemblance, puisque la plus grande partie du peuple se rangea dans leur parti. Le 25 avril 799, jour de Saint-Marc, comme le pape conduisait la procession des grandes litanies, et qu'il passait, à la tête de son clergé et de tous les pénitents, devant la porte du couvent des saints Étienne et Sylvestre, Pasqual et Campulus, secondés par une troupe nombreuse de conjurés, s'élancèrent sur lui et le saisirent. Ils avaient formé le dessein de lui arracher les yeux et de lui couper la langue. D'après le diacre, Jean de Naples, ils le blessèrent en effet légèrement à l'œil; un reste de respect pour le vieillard qui se trouvait entre leurs mains les arrêta cependant au milieu de leurs fureurs, et ils laissèrent à leur captif la vie, la connaissance, et les moyens de se venger [2]. Leur modération inattendue pouvait

[1] D. Bouquet, Scr. franc. t. V, p. 663, ex Chartulario eccles. parisiens.

[2] Johannes diacon. vitæ Episcop. Neapol. l. I. p. 11, Rer. italic. p. 312. — Annal. Lambeciani, p. 65. — Chronic. Moissiac. p. 77. — Theoph. Chronog. p. 317.

passer presque pour miraculeuse; elle le devint davantage encore sous la plume d'écrivains plus superstitieux ou plus éloignés des événements. Ils racontèrent que la langue du saint-père avait été coupée; que les yeux avaient été arrachés, et même à deux reprises; d'abord par terre, là où Léon III avait été renversé par ses assassins, et de nouveau devant l'autel de saint Sylvestre où il fut traîné. Mais, ajoutent-ils, ces organes lui furent aussitôt rendus miraculeusement en leur entier [1].

Après avoir éprouvé ces outrages, Léon III avait été enfermé dans le couvent du martyr saint Érasme; mais, pendant la nuit, son camérier Albin trouva moyen de le faire descendre par une échelle de corde le long des murs; de sorte qu'il s'échappa, et qu'il vint chercher un refuge auprès de Guinigise, duc de Spolète, et de Guirondo, messager du roi, qui se trouvaient alors à la basilique de Saint-Pierre. Ces deux seigneurs se hâtèrent de le faire passer à Spolète, pour l'y mettre mieux en sûreté. Léon III prit ensuite la résolution d'aller trouver Charles en Allemagne.

Charles, averti des révolutions de Rome, avait de son côté donné des ordres pour la réception du souverain pontife, et pour les honneurs qu'on devait lui rendre; mais il ne différa point à cette occasion le voyage que lui-même il avait résolu de faire en Saxe. Il avait assemblé à Lippenheim, sur le Rhin, une diète des Francs, auxquels il annonça la prochaine arrivée du pape, et les secours qu'il comptait lui donner. Il s'avança ensuite dans la Germanie, jusqu'à Paderborn, où il attendit sa visite, tandis qu'il avait chargé son fils aîné Charles de passer l'Elbe avec la plus grande partie de son armée, de régler quelque différend entre les Weltsis et les Abodrites, et de recevoir l'hommage des Normands qui habitaient sur la rive droite de ce fleuve.

Jamais aucun pape n'avait encore franchi le Rhin, ou ne s'était autant avancé vers le nord. Peut-être Charles, en attendant Léon à Paderborn, voulait-il lui faire voir les régions nouvelles qu'il avait soumises au christianisme, et montrer en même temps aux nouveaux convertis cette image de Dieu sur la terre, que par trente ans de guerre il les avait forcés à adorer. Il reçut avec un mélange de respect et d'affection qui était rendu plus touchant par le danger que le pape venait de

[1] Anastasii Biblioth. vita Leonis III, Scr. ital. p. 197.— Baronii Annal. eccles., ann. 799, § 4, p. 482. — Pagi critica 8, p. 417. — Poema de Adventu Leonis ad Carolum. v. 330. t. V, p. 394. — Poeta saxon., lib. III, v. 460, p. 162. — Annal. Tiliani, p. 23. — Loisel. p. 51. — Metens., p. 349.

courir, et par le miracle dont on le croyait l'objet. Pepin, roi d'Italie, qui était alors auprès de son père, avait été à la rencontre du pape, avec une division nombreuse de l'armée, tandis que Charles l'attendait sur un trône élevé, rendant la justice au peuple. Dès qu'il le vit approcher, il se hâta d'en descendre pour s'avancer vers lui, et après l'avoir adoré selon le cérémonial des papes, il lui prit la main, l'embrassa, et traversa avec lui la foule, qui par trois fois se prosterna devant le pontife : tandis que celui-ci admirait la variété des langues, des armes, des habits, de ces nations dont Charles était entouré [1].

Nous ne savons point combien Léon passa de temps auprès de Charles, et nous ne connaissons le résultat des conférences de Paderborn, que par les événements qui les suivirent. Un poëme fort supérieur, et en pureté de langue et en invention poétique, à tout ce qui nous reste de ce siècle, et que d'après cette raison même on suppose être d'Alcuin, a célébré cette entrevue ; mais il nous parle des cérémonies, et non des négociations [2]. Léon reprit ensuite la route de l'Italie. Quatre évêques et plusieurs comtes furent chargés par Charles de le reconduire et de tout disposer pour qu'il fût reçu à Rome avec respect et obéissance. Il semble qu'en même temps, et par le conseil d'Alcuin, Charles adressa au sénat et au peuple de Rome des promesses d'amnistie, de peur que les révoltés, poussés à bout par les menaces du roi des Francs, ne rappelassent les Grecs, et ne se missent sous leur protection [3].

Les quatre corporations d'étrangers établis à Rome, qu'on désignait par les noms d'écoles des Francs, des Frisons, des Saxons et des Lombards, furent mises sous les armes, et elles s'avancèrent au-devant du pape jusqu'à Ponte-Molle ; le sénat, le clergé et le peuple romain se trouvèrent aussi sur son passage avec toutes les congrégations religieuses, et l'accompagnèrent ensuite en triomphe, en chantant des hymnes, jusqu'à la basilique du Vatican. En même temps Pasqual et Campulus, furent arrêtés, pour être mis en jugement à la prochaine arrivée de Charlemagne [4].

Charles avait en effet promis au pape de visiter Rome l'année suivante, mais il voulait auparavant assurer l'ordre dans la partie septen-

[1] Anastasii Biblioth. vita Leonis, p. 198.
[2] Scriptor. francor. t. V, p. 388-397.
[3] Alcuini Epistola XI, in Script. franc. t. V, p. 612. — Pagi critica, 799, § 3, p. 418. — Muratori, Annali d'Ital., p. 341.
[4] Anastasii Biblioth., p. 198.

trionale de ses États. Son fils aîné Charles avait passé l'Elbe et rétabli la paix chez les peuples slaves et les Normands qui vivaient sur sa rive droite, auprès de son embouchure. Les affaires de Pannonie lui donnaient plus d'inquiétude. Gerhold, qu'il avait chargé du gouvernement de la Bavière depuis la destitution de Tassilon, venait d'être défait par les Huns, sur les terres desquels il s'était avancé, et il avait été tué dans le combat. Éric ou Unroc, marquis de Frioul, qui s'était distingué dans une suite de combats contre la même nation, venait aussi d'être tué dans une sédition des habitants de Tarsacoz, en Liburnie. Charles lui donna pour successeur Cadalo, qu'il chargea de pacifier cette petite province, située entre l'Istrie et la Dalmatie [1]. A l'autre extrémité de ses États, le comte Guido, préfet de la frontière britannique, fut chargé de parcourir toute la province des Bretons, pour désarmer ces peuples toujours remuants, et toujours à charge à leurs voisins. En effet, il présenta au roi, à Aix-la-Chapelle, les armes de tous ces petits princes qui s'étaient engagés à observer désormais la paix. Dans cette même ville on vit arriver en même temps les armes des pirates des îles Baléares, vaincus par les lieutenants de Charles; les clefs de Huesca, que le gouverneur sarrasin de cette ville, Hazan, lui faisait remettre; enfin des reliques précieuses, avec d'autres présents que le grand calife Haroun al Raschid lui envoyait de Bagdad, avec sa bénédiction [2].

Il y avait plusieurs années que Charles n'avait visité aucune partie des Gaules; quelques brigandages des Saxons et des Normands sur les côtes de l'Ouest, déterminèrent le roi des Francs à partir d'Aix-la-Chapelle, au milieu de mars de l'an 800, pour les réprimer. Il célébra la solennité de Pâques au couvent de Saint-Richaire; puis, continuant à suivre la mer, des bouches de la Somme à celles de la Seine, il fit construire des barques armées, et il distribua des gardes sur la côte pour défendre tout ce littoral contre les pirates normands. De Rouen il se rendit à Tours, où sa dévotion le conduisait au tombeau de saint Martin. Il y fut retenu quelque temps par la maladie de la reine Liutgarde, qui y mourut le 4 juin, et qui y est ensevelie. Charles, qui

[1] Eginhardi Annal. p. 214. — Ejusd. vita, cap. 13, p. 94. — Poeta saxon., lib. III, v. 525, p. 163. — Epitaph. Geroldi, p. 399. — Annal. Tiliani, p. 23. — Loisel., p. 51. — Adonis, p. 320. — Metenses, p. 349.

[2] *Ibid.*, et vita, cap. 14, p. 95. — Poeta saxon., lib. III, v. 540, p. 165 Annal. Tiliani, p. 23. — Loiseliani, p. 53, Metenses, p. 349.

avait déjà été marié cinq fois, ne voulut plus, après la perte de cette reine jeune et belle, chercher une compagne qu'il pût élever jusqu'à lui. C'est alors qu'il fit choix de quatre concubines, qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie, et dont il n'eut pas d'enfants, comme il en avait eu de ses premières maîtresses. Cependant il reprit par Orléans et Paris la route d'Aix-la-Chapelle, d'où il se rendit encore à Mayence, pour y présider, au mois d'août, la diète nationale qu'il avait convoquée. C'est là qu'il annonça aux Francs son intention de les conduire en Italie l'automne suivant, et qu'il les invita à se ranger sous ses drapeaux [1].

C'était en général par l'Allemagne et les passages du Tyrol ou ceux des Alpes juliennes, que Charles descendait en Italie. Il y entra suivi d'une puissante armée, avec laquelle il se reposa d'abord sept jours à Ravenne. Il la partagea avec son fils Pepin lorsqu'il fut arrivé à Ancône; il donna la commission à celui-ci d'aller observer les frontières du duché de Bénévent, tandis qu'il se dirigea lui-même sur Rome. Au pont de Lamentane, à douze milles de cette capitale, il rencontra le pape Léon III, qui était venu au-devant de lui, mais il se hâta de le renvoyer pour préparer sa réception [2].

Charles fit son entrée dans Rome le 24 novembre. Les milices et les écoles étaient sorties au-devant de lui, tandis que le pape avec les évêques et tout le clergé l'attendaient devant la basilique du Vatican, où il fut introduit au milieu de leurs cantiques. Sept jours après, Charles, ayant convoqué une assemblée de tous les seigneurs francs et romains, et de tout le clergé, lui annonça qu'un des principaux objets qu'il s'était proposés dans ce voyage, était de voir le pape se purger des accusations intentées contre lui. Alors tout le banc des archevêques, évêques et abbés se leva; seuls ils étaient assis dans cette assemblée, tandis que la noblesse et le reste du clergé étaient debout. « Nous » n'osons point, s'écrièrent ces prélats, juger le siége apostolique, qui » est comme la tête de toutes les églises de Dieu. C'est par ce siége, » au contraire, c'est par le vicaire du Christ que nous sommes nous-» mêmes jugés, tandis qu'il ne peut l'être par personne : telle est la » coutume de l'antiquité. Que le souverain pontife ordonne donc, et » nous lui obéirons canoniquement [3]. »

[1] Annal. Eginhardi, p. 214. — Tiliani, p. 23. — Loisel., p. 52, — Moissiac., p. 78. — Metens., p. 549. — Poeta saxon., lib. III, v. 570, p. 164.

[2] *Ibem.*, et iidem.

[3] Anastasius Biblioth. in vita Leonis III, Labbei Concil. p. 1082. Scr. ital. p. 199.

Ainsi les accusations portées contre Léon, et qui avaient d'abord paru assez graves pour entraîner le peuple et la plus grande partie du clergé, étaient anéanties sans examen. Cependant le pape estima peut-être qu'en évitant ainsi toute procédure, il laisserait des doutes sur son innocence dans l'esprit d'une partie de l'assemblée; il déclara donc que, selon la coutume de ses prédécesseurs, il se purgerait par serment des accusations portées contre lui; et en effet, le lendemain il monta dans la chaire de Saint-Pierre au Vatitan, et, tenant en main le livre des Évangiles, il prononça le serment suivant :

« C'est une chose connue, mes très-chers frères, que des méchants » se sont levés contre moi, et qu'ils ont répandu l'infamie des plus » graves accusations sur moi et sur ma vie. Le très-clément et sérénis- » sime roi Charles s'est porté dans cette ville avec ses prélats » et ses princes, pour en connaître. C'est pourquoi, moi Léon, » pontife de la sainte église romaine, n'étant jugé ni forcé par per- » sonne, mais de ma propre volonté, je me déclare innocent en votre » présence, en celle de Dieu et de ses anges, qui connaissent ma con- » science, et de saint Pierre, prince des apôtres, qui me voit. Je dé- » clare que je n'ai point commis les scélératesses dont on m'accuse, et » que je n'ai point ordonné de les commettre; j'en atteste ce Dieu au » tribunal duquel je dois me présenter, et qui a les yeux tournés sur » moi; je le fais de plus sans y être forcé par aucune loi, et sans vou- » loir par là soumettre mes successeurs dans la sainte église, ou mes » frères les autres évêques, à une coutume semblable, mais, seulement » afin de vous délivrer complétement de tout injuste soupçon [1]. »

Il paraît que les accusateurs du pape offrirent la preuve des faits qu'ils avaient allégués contre lui; d'autre disent cependant qu'ils n'osèrent point la produire; quoi qu'il en soit, elle ne pouvait être admise dans cette singulière procédure; le pape ayant protesté de son innocence, sa déclaration seule suffit pour qu'on rejetât sur eux la charge de calomniateurs, et qu'en cette qualité on les condamnât à mort. Le pape cependant intercéda pour eux, et ils furent envoyés, à perpétuité, les uns en exil, d'autres dans des cachots, en différents lieux [2].

Enfin arriva la fête de Noël, à laquelle devait s'accomplir le projet

[1] Prodit. ex sacris ritibus Roman. ecclesiæ à Baronio Annal. eccles. 800, t. IX, p. 448.

[2] Annal. Tiliani. p. 23. — Loiseliani, p. 32. Meten s, p. 350. — Chron. Moissiac.. p. 78.

qui, sans doute, avait été arrêté d'avance dès les conférences de Paderborn, quoique Éginhard fasse honneur à Charles de sa modestie, pour l'avoir ignoré, pour avoir même été disposé à s'y refuser s'il avait pu le prévoir [1]. Le pape chanta la messe solennelle dans la basilique du Vatican, en présence de Charles et de tout le peuple ; puis, s'avançant vers le roi, il plaça sur sa tête une couronne d'or. Aussitôt le clergé et le pape s'écrièrent, selon la formule pour les empereurs romains : *Vie et victoire à l'auguste Charles, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains!* Ces acclamations et cette couronne furent considérées comme ayant renouvelé l'empire d'Occident, après une interruption de trois cent vingt-quatre ans, depuis la déposition d'Augustule [2].

Si le nom d'empire romain présentait encore aux habitants de l'Europe, après une si longue interruption, des idées de grandeur et de puissance supérieure, ce n'était pas une vaine flatterie que celle qui faisait renaître le titre d'empereur, pour l'attribuer à Charlemagne. Depuis que Dioclétien avait, pour la première fois, partagé l'empire de Rome, aucun de ses successeurs n'avait pu être comparé au roi des Francs, ou pour l'étendue de ses États, ou pour la force de ses armées. Le nouvel empire d'Occident n'était pas cependant composé des mêmes provinces que l'ancien ; les Sarrasins avaient enlevé l'Afrique et l'Espagne à la chrétienté, et Charles n'avait reconquis qu'une petite partie de la dernière. Mais en revanche, il avait regagné au nord un territoire égal à peu près à celui que l'empire avait perdu au midi. Toute l'Allemagne lui obéissait jusqu'aux bouches de l'Elbe et de l'Oder, et ce pays, à demi sauvage, fournissait à Charles plus de vaillants soldats que les anciens empereurs n'en auraient pu tirer de la Numidie et la Mauritanie.

De son côté, Charles, en recevant la couronne impériale, adoptait en quelque sorte les souvenirs de Rome et de l'empire. Il se déclarait le représentant de la civilisation antique, de l'ordre social, de l'autorité légitime, au lieu d'être plus longtemps celui des conquérants barbares qui fondaient tous leurs droits sur leur épée. Quelque puissant que soit

[1] Eginhardi vita Caroli Magni, cap. 28, p. 100.

[2] Eginhardi Annal. finis, p. 215. — Tiliani, p. 25. — Loiseliani, p. 53. — Lambeciani. p, 66. — Moissiac, p. 78. — Poeta saxon., lib. IV, p. 165. — Adonis Chron., p. 321. — Annal. Fuldens, p. 332. — Metenses., p. 350. — Herm. contracti. p. 365. — Sigeb. Gemblac., p. 378. — Anast. Bibliolh., p. 199. — Baronii Annal., p. 488. — Pagi critica. p. 423. — Muratori, Annal. d'Ital., t. VI, p. 346.

chez presque tous les hommes le préjugé en faveur du vainqueur, de celui qui a fait preuve de force et d'habileté, de celui qui ne souffre point de contestation sur ses droits, un préjugé plus puissant encore en faveur de l'ancienneté, avait pris racine dans tous les cœurs. La supériorité des empereurs sur les rois était reconnue même des barbares. Le grand Théodoric, Clovis, Pepin, Charles lui-même, avaient cru s'honorer en recevant de Constantinople des titres qui les rangeaient presque au niveau des sujets des Grecs. Quelque odieux que se fussent rendus aux Latins des empereurs que l'Église déclarait tous entachés d'hérésie; quelque méprisables qu'on jugeât souvent et leur caractère et leur puissance, le plus haut terme de l'ambition de Charles lui-même était d'être reconnu par eux pour leur égal; et les Grecs, profitant de leurs avantages, refusaient cette égalité, que l'humilité des Latins sollicitait. En même temps le nom d'empereur paraissait établir une plus grande distance entre les sujets et le prince. Les Francs, en consentant qu'une dignité romaine remplaçât dans leur chef le rang qu'il tenait d'eux, se soumirent sans y avoir songé, à être traités eux-mêmes comme des Romains. La chancellerie de Charles adopta tous les titres fastueux de la cour de Bysance, et les grands ou les conseillers du nouvel empereur ne s'approchèrent plus de lui qu'en mettant un genou en terre et en lui baisant le pied [1].

Mais le couronnement de Charles ne fonda point son pouvoir sur Rome, il ne changea rien à ses droits comme souverain, ou sur le peuple ou sur l'Église, ni à ses rapports avec le pape. Depuis les fêtes des Noël, où Charles avait été proclamé empereur (801), jusqu'à celles de Pâques suivantes, il continua à séjourner à Rome, pour régler, selon l'expression des Annales des Francs, non-seulement les affaires publiques et celles de l'Église, mais aussi les affaires privées ; c'est-à-dire pour rendre la justice aux particuliers qui, selon l'abus universel chez les peuples demi-barbares, aimaient mieux, dans leurs différends, recourir à leur souverain pour être jugés, qu'aux tribunaux ordinaires. Le 25 avril Charles quitta Rome et reprit lentement par Spolète la route du nord de l'Italie, tandis que son fils Pepin poursuivait la guerre contre Grimoald, duc de Bénévent, et lui enlevait la ville de Chieti, à peu près dans le temps où Louis, autre fils de Charles, se rendait maître de Barcelone. Les Grecs avaient cru d'abord que l'armée de

[1] Ermoldi Nigelli carmen de Rebus gestis Ludovici Pii, lib. I, v. 137, p. 15, v. 178, 646, etc.

Pepin était destinée à conquérir la Sicile aussi bien que le duché de Bénévent ; Léon III, au contraire, avait formé le projet de marier les deux chefs de la chrétienté, et de profiter, pour réunir les deux empires, de la circonstance inouïe qui avait mis une femme à la tête de celui d'Orient. Charles, qui était veuf depuis une année, fit demander la main d'Irène, et quoique cette princesse ambitieuse fût très-éloignée de vouloir compromettre son pouvoir en le partageant avec un mari, la négociation, qui dura quelque temps, contribua à maintenir la paix entre les deux empires[1].

Charles était à Pavie lorsqu'il y reçut des nouvelles d'une autre négociation qu'il avait entamée dans le Levant ; son objet était moins important, mais son issue fut plus glorieuse. Il avait dès l'an 797, envoyé des ambassadeurs à l'illustre Haroun al Raschid, avec lequel il est douteux qu'il eût aucun intérêt à démêler ; mais qui, à la tête comme lui d'un immense empire, s'occupait aussi comme lui d'y faire fleurir les lettres, les arts et les lois. C'est une circonstance honorable pour tous les deux, que l'estime que ces deux grands hommes avaient conçue l'un pour l'autre, malgré la différence de religion, et la haine qui divisait leurs peuples. Des trois ambassadeurs de Charles, les deux qui étaient Francs moururent à Bagdad, le troisième, Isaac, qui était juif, débarqua à Porto-Venere, au printemps de 801, avec un éléphant que Haroun envoyait en présent à Charles. En même temps arrivèrent aussi deux ambassadeurs, l'un du commandeur des croyants de Bagdad ; l'autre d'Ibrahim, émir ou sultan des Édrissites de Fez. Ils portaient en présent au monarque de l'Occident une horloge qui sonnait les heures, et sur laquelle de petites figures humaines se mouvaient par des rouages secrets, telle à peu près qu'on en envoie aujourd'hui de France aux lieux mêmes où cette première horloge avait été construite. Mais ce qui frappa les Francs de plus d'admiration encore que l'éléphant obéissant à la voix de son maître et les automates en mouvement, ce fut un étendard de Jérusalem, et les clefs du saint sépulcre, que le calife, par une courtoisie chevaleresque, envoya au plus puissant des princes qui suivaient la loi du Christ comme un signe de l'abandon volontaire qu'il lui faisait de la souveraineté de ces lieux consacrés par sa religion[2].

[1] Annal. francor. Loisetiani, p. 53. — Theophan. Chronograh., p. 317.

[2] *Idid.*, p. 55:—Tiliani, p. 25. — Moissiac., p. 79. Fuldens, p. 332. Metens p. 350. — Pagi critica ad ann. 800, § 13, p. 426.

Pendant son séjour à Pavie, Charles compléta par un nouveau capitulaire (c'était le titre qu'il donnait à ses édits) ce qui lui paraissait imparfait dans les lois des Lombards. Peut-être cette nouvelle loi fut-elle, comme les précédentes, l'ouvrage des députés de la nation ; cependant Charles, adoptant le langage des anciens empereurs, n'y parle qu'en son nom seul. Les marques chronologiques de ce capitulaire sont également empruntées de la chancellerie des empereurs de Rome ou de Constantinople. Charles l'intitule de la première année de son consulat, regardant la dignité de consul comme attachée à celle d'auguste ; de la neuvième année d'indiction, quoique le cycle des indictions fût sans utilité, depuis que l'impôt territorial des Romains ne se percevait plus. Il y joint encore les années de son règne, la trente-troisième sur la France, et la vingt-huitième sur l'Italie, enfin l'année de l'incarnation, ou de l'ère vulgaire, dont on commença seulement vers cette époque à faire usage, et qui donna à la chronologie une précision qu'elle n'avait point eue jusqu'alors [1].

Dès son couronnement à Rome jusqu'à la fin de son règne (801-813), Charles s'occupa sans relâche à réformer les lois de ses vastes États. Nous n'avons qu'un petit nombre de ses capitulaires antérieurs au neuvième siècle, tandis que, de l'an 801 à l'an 813, chaque année est marquée par la publication de nombreuses lois. Quelque précieux que soit leur recueil, il ne donne pas cependant, sur les mœurs et les usages du temps, à beaucoup près, la lumière qu'on aurait pu en attendre. Ni Charles ni ses sujets ne paraissent avoir eu une juste idée de ce que le législateur peut ordonner, ou du langage dans lequel il peut le faire. La plus grande partie de ce volumineux recueil est composée non de lois, mais de conseils tellement vagues qu'ils ne font que confirmer le devoir moral que chacun devait trouver déjà dans son cœur. Ainsi l'article 2 du capitulaire de l'an 802, porte : « Il nous a plu d'ordonner » que chacun s'efforce, dans sa propre personne, de se conserver plei- » nement dans le saint service de Dieu, selon les préceptes de Dieu et » ses propres promesses, et suivant son intelligence et ses forces, car le » Seigneur empereur ne saurait donner à chacun individuellement assez » de soin pour l'y conserver [2]. » On trouve encore, à l'article 36 du même capitulaire, ces mots : « Que chacun consente pleinement à ce » que nos députés (*missi Dominici*) exercent pleinement la justice, et

[1] Brluzii Capitul. ad Legem Langobard., t. I, p. 345.
[2] *Ibid.*, p. 361.

» qu'ils ne permettent pas l'usage du parjure, car il est nécessaire de » bannir chez un peuple chrétien un crime aussi odieux. » De semblables préceptes de morale, ou des déclarations de principes qui ne sont pas plus exécutoires, remplissent plus des trois quarts des capitulaires de Charlemagne.

Le manque d'ordre n'y est pas moins remarquable que le manque de précision dans les idées. Tous les sujets, ecclésiastiques, militaires, politiques, de justice criminelle ou civile, de finances et d'administration domestique, y sont tellement mêlés qu'ils ne se prêtent aucun appui l'un à l'autre; tous sont traités d'une manière confuse; la loi n'organise rien; elle peut quelquefois être considérée comme un conseil pour le magistrat, jamais comme une règle de conduite pour le sujet. En parcourant rapidement ces diverses classes, nous chercherons cependant à indiquer quels changements Charlemagne s'était proposé d'introduire dans la législation de son empire.

Les règlements ecclésiastiques occupent un très-grand espace dans les capitulaires. Les évêques votaient dans toutes les assemblées nationales; ils y avaient introduit l'usage du latin, qui n'était guère entendu par les seigneurs laïques; ils avaient seuls l'habitude de la parole, et on leur abandonnait un travail de législation et de rédaction auquel on les jugeait exclusivement propres. D'ailleurs le monarque et ses conseillers croyaient sanctifier leurs lois en rendant dans chaque capitulaire un hommage à la religion, par la répétition de quelqu'un de ses préceptes. Cependant cette partie la plus prolixe des lois de Charles en est peut-être aussi la plus imparfaite. Souvent ce sont seulement les préceptes du Décalogue ou ceux du Lévitique dont le roi des Francs s'empare, comme si, en les publiant, il leur donnait une nouvelle autorité; souvent aussi il cherche à inculquer le respect qui est dû aux prêtres, aux églises, et à leurs biens. Cependant un capitulaire publié à Worms en 803, sur la demande des ecclésiastiques, les dispensa des charges militaires, les affranchit de l'obligation de marcher aux armées, et plaça toutes leurs propriétés sous une protection plus spéciale [1]. Un autre capitulaire de la même année avait restreint les franchises accordées aux asiles des églises; il avait autorisé le comte de chaque province à réclamer, de l'évêque ou de l'abbé, un prévenu qui s'était réfugié dans sa franchise, pour l'examiner; et il semble que

[1] Capitul. Baluzii, t. I, p. 405.

l'intention du législateur était de réduire les églises à mettre les fugitifs à l'abri seulement du ressentiment de ceux qu'ils avaient offensés, mais non de la vindicte de l'autorité souveraine [1].

D'autres lois encore réglèrent les nones et dîmes, et les subventions pour réparations d'église que devaient les précaires ou bénéfices ecclésiastiques qui, sous l'administration de Charles Martel, avaient été accordés en récompense à des séculiers [2]. D'autres assuraient au clergé et au peuple la libre élection de ses évêques, qui, sous le règne des Mérovingiens, avait été le plus souvent accomplie par le roi [3]. D'autres enfin séparaient absolument les juridictions civile et ecclésiastique, et soustrayaient le clergé à tout autre autorité qu'à celle de ses propres tribunaux [4].

Les réglements militaires, dans les capitulaires, se rapportent surtout à la manière dont chaque Franc doit contribuer à la défense de son pays, marcher lorsque l'hériban est publié [5], et être puni lorsqu'il manque à ce devoir. Ces lois, quoique assez multipliées, se répètent l'une et l'autre, sans s'expliquer, et elles laissent beaucoup de doutes sur la qualité des personnes appelées au service, et sur la liaison de ce service avec la possession des terres. La plus complète fut publiée au palais d'Aix-la-Chapelle, en l'an 807. Elle appelle d'abord à marcher à l'armée tous ceux, sans exception, qui jouissent d'un *bénéfice* [6], c'était le nom légal que portaient les fiefs ; dès cette époque, en effet, ils étaient distingués des terres alodiales, et le législateur pourvoyait à ce que ces domaines concédés par le souverain ou le seigneur, sous l'obligation du service militaire, dans la guerre publique ou privée (*Wehr* et *Fehda*), ne pussent pas être convertis en propriétés simples [7], dont le détenteur ne devait son service que pour la défense

[1] Capitul. Baluzii, t. I, p. 387, § 2 et 3.

[2] Capitul. anni incerti, § 56, t. I. p. 515. Baluzii.

[3] Capitul. I, ann. 803. § 2.

[4] Notes 11 et 12 des Observations de Mably sur l'Histoire de France, liv. II, ch. 2. p. 221 et suivantes.

[5] Le mot même d'hériban, *heer bann*, signifiait appel ou proclamation de l'armée.

[6] Baluzii Capitul. t. I, p. 457.

[7] Capitulare anni 812. § 6. p. 497.

M. Meyer a très-ingénieusement distingué le service militaire des hommes libres (*heer-mann arimanni*) du service militaire des bénéficiés ou vassaux (*lehe-man leudes*). Les premiers, membres originairement de la nation souveraine, étaient tenus par un devoir universel à sa défense, lorsque la nation était engagée dans la

nationale (*Wehr*). Cette innovation date probablement d'une époque sur laquelle nous avons fort peu de détails, celle où la maison des ducs austrasiens conquit, par une longue guerre civile, l'administration du royaume, sur les maires du palais des Mérovingiens. Les vainqueurs avaient besoin de récompenser leurs créatures et de s'assurer des partisans pour de nouveaux combats. Ils n'avaient pour toute richesse à distribuer que des terres et des esclaves obtenus par la victoire. Ils attachèrent leurs *bienfaits* ou bénéfice à des services qu'ils exigèrent en retour, et ils se formèrent ainsi une milice dévouée à leurs intérêts, et régie par un contrat, plutôt que par les lois de l'État.

Mais indépendamment des feudataires ou *bénéficiés*, qui ne formaient encore qu'une classe peu nombreuse parmi les hommes libres, tous les propriétaires d'une manse de terre étaient appelés à contribuer à former l'armée. La manse, que Ducange évalue à douze arpents, paraît avoir été la mesure de terre qu'on jugeait suffisante pour faire vivre une famille servile. Mais celui-là seul qui possédait trois, quatre ou cinq manses, était obligé en personne; celui qui n'en possédait qu'une devait s'arranger avec trois de ses égaux, pour fournir un soldat; ceux-mêmes qui ne possédaient que des demi-manses devaient contribuer proportionnellement. Il semble que le dédommagement payé par celui qui restait au logis, à celui qui partait, était à raison de cinq sous d'or par chaque manse [1].

Ce service militaire gratuit devait entraîner rapidement les hommes libres à leur ruine. Le soldat était en effet obligé de se procurer des armes à ses frais. On demandait de lui qu'il se présentât avec la lance et l'écu, ou avec l'arc, deux cordes et douze flèches [2]; qu'il portât de plus une provision de vivres, probablement telle qu'elle pût lui suffire jusqu'à ce qu'il eût joint l'armée; car l'on accordait trois mois de vivres au soldat, mais seulement à dater du passage de la Loire, lors-

guerre défensive, désignée par le nom propre de *wehr, guerra*; les seconds s'étaient volontairement engagés à soutenir leur chef dans ses agressions et ses guerres privées (*fehde, faida*). Mais M. Meyer a trop perdu de vue que, pendant plusieurs siècles, il n'y eut point de guerres privées, et que ce droit, dont on peut, il est vrai, trouver l'origine chez les anciens Germains, ne recommença qu'à la décadence de la seconde race. Les bénéficiés, les feudes de Charles Martel avaient soutenu avec lui une guerre publique et non privée, pour la défense de la France contre les Sarrasins. (Meyer, Esprit des Institut. judic., liv. I, ch. 4. p. 51.)

[1] Capitul. ann. 807, art. 2.

[2] *Ibid.* ann. 813, § 9, p. 508.

qu'il marchait vers les Pyrénées et l'Espagne, et à dater du passage du Rhin, lorsqu'il marchait vers l'Elbe ou contre les Saxons [1]. Un tel service n'avait pas paru excessif sous les Mérovingiens, lorsque les guerres étaient rares, et qu'elles n'entraînaient pas le citoyen fort loin de ses foyers. Mais sous Charlemagne, où chaque année était marquée par une expédition nouvelle, et où les Francs, appelés à combattre tour à tour les Sarrasins, les Danois et les Huns, traversaient toute l'Europe en corps d'armée, et éprouvaient les inconvénients de tous les climats, le service gratuit entraînait avec lui les vexations les plus intolérables. Des familles aisées étaient bientôt plongées dans la misère; la population disparaissait rapidement; la liberté, la propriété devenaient un fardeau, et non un avantage. Celui qui, après une sommation, ne se rendait pas à l'armée, était puni par une amende ou hériban de soixante sous d'or. Mais comme cette amende passait le plus souvent l'étendue de ses facultés, il était réduit à un état d'esclavage temporaire, jusqu'à ce qu'il l'eût acquittée. Cette loi même, exécutée à la rigueur, aurait bientôt fait disparaître toute la classe des hommes libres. Comme adoucissement, le législateur voulut que le malheureux qui mourait dans cet état d'esclavage fût considéré comme ayant acquitté son hériban, en sorte que sa propriété n'était point saisie, ni ses enfants réduits en captivité [2].

Les Francs marchaient sous des chefs territoriaux qui sont désignés, pour la première fois, sous le nom de seigneurs, dans les lois de Charlemagne. Ils étaient liés par un double serment de fidélité au roi et à ces seigneurs; mais il semble que Charles redoutait que d'autres chefs ne profitassent de l'autorité temporaire qu'ils exerçaient sur l'armée, pour exiger aussi un serment d'obéissance. « Que personne, dit l'ar-
» ticle 9 d'un capitulaire de l'an 805, ne prête serment de fidélité, si
» ce n'est à nous et à son seigneur propre, encore seulement pour
» l'avantage de nous-même et de son seigneur [3]. »

La plus importante innovation dans l'ordre politique apportée par les capitulaires, est l'institution des députés impériaux nommés *missi*

[1] Capitul. ann. 812, § 8, p. 495.
[2] Capitulare secundum ann. 812. § 1, p. 493.
[3] Capitulare quartum ann. 805, § 9, p. 436.
Il est probable que l'homme libre, l'ariman, marchait sous les ordres des comtes, mais que le bénéficié, le leude, reconnaissait en outre un seigneur, et que c'est de lui seul que doit s'entendre ce second serment dont parle Charlemagne.

dominici. C'étaient des officiers au nombre de deux ou trois, parmi lesquels il y avait toujours au moins un prélat, qui étaient chargés de l'inspection d'un district composé d'un certain nombre de comtés. Ils devaient visiter chaque comté tous les trois mois, et y tenir des assises, *placita minora*, pour l'administration de la justice [1]. Ils devaient de plus, d'après un capitulaire de Louis, que Mably suppose avec vraisemblance n'avoir fait que renouveler un établissement de Charlemagne, « se rendre au milieu de mai, chacun dans sa légation, avec tous nos » évêques, abbés, comtes et vassaux, avoués et vidames des abbayes.... » Chaque comte devait être suivi de ses vicaires et centeniers, et de » trois ou quatre de ses premiers échevins. Dans cette assemblée pro- » vinciale, après avoir examiné l'état de la religion chrétienne et de » l'ordre ecclésiastique, les députés s'informeront de la manière dont » tous ceux qui sont constitués en pouvoir s'acquittent de leur office ; » comment ils administrent le peuple selon la volonté de Dieu et nos » ordres, et comment ils agissent de concert [2]. »

Les députés impériaux n'étaient pas seulement chargés de présider aux assises, et de reconnaître quelle avait été la conduite des juges et des comtes ; ils devaient aussi régler les finances, et se faire rendre les comtes des villes royales, dont les revenus formaient presque la seule richesse du souverain [3]. En général, Charles en nommait deux seulement pour chaque district, l'un ecclésiastique et l'autre laïque, et tous deux d'une haute dignité. Avant leur départ, il leur donnait des instructions, il se faisait rendre compte de leurs observations à leur retour, et leur rapport donnait lieu à la publication de nouveaux capitulaires [4].

Charles n'avait point essayé de donner à ses peuples une nouvelle législation civile ou criminelle ; il confirma au contraire le droit auquel prétendaient ses sujets d'être jugés chacun selon leurs lois nationales, et d'être convaincus seulement, ou par le témoignage des hommes, ou par le jugement de Dieu, ce qui excluait la procédure par enquête et par la torture, que l'exemple des cours ecclésiastiques a introduite beaucoup plus tard. Charles publia de nouveau, avec quelques correc-

[1] Capitulare tertium anni 812, § 4 et 8, p. 497, 498.

[2] Capitulare anni 823, § 28, p. 642. — Mably, Observations sur l'Histoire de France, liv. II, ch. 2, p. 65.

[3] Capitulare anni 802, § 1, p. 363.

[4] Chronicon Moissiacens. ad ann. 802, p. 80. — Cointius ad ann. 802, n° 9.

tions et quelques additions, les anciennes lois des Saliens, des Ripuaires, des Lombards, des Saxons et d'autres peuples qui lui étaient soumis. Il conserva le principe fondamental de toutes ces lois, la compensation des crimes par des amendes; il en soumit seulement quelques-unes à un tarif plus élevé; en particulier, les offenses envers les ecclésiastiques furent punies avec un redoublement de sévérité. Parmi les articles ajoutés à la loi salique, par Charles en 803, on remarque celui-ci : « Si quelqu'un est interpellé sur sa liberté, et si, » craignant de tomber en servitude, il tue quelqu'un de ses proches, » de peur que celui-ci ne lui fasse perdre sa liberté, savoir, son père, » sa mère, son oncle, sa tante, ou quelqu'un de ses plus proches parents, le coupable sera puni de mort, et tous ses agnats seront réduits en servitude. S'il nie le crime, il devra donner la preuve de » son innocence en marchant (les pieds nus et les yeux bandés) sur » neuf socs de charrue ardents [1]. » Cette loi ne présente pas pour nous un sens bien clair; mais son extrême rigueur, et sa répétition dans d'autres capitulaires, indiquent l'intention du législateur d'arrêter un crime devenu fréquent. Peut-être les familles menacées de perdre leur liberté étaient elles dans l'usage de faire disparaître le témoin qui pouvait leur nuire, peut-être au contraire prévenaient-elles le châtiment d'un membre coupable, dans la punition duquel elles auraient été enveloppées. Toujours est-il certain que la servitude avait multiplié les crimes atroces, et que les capitulaires rendent témoignage à chaque page de la profonde corruption des mœurs.

Les capitulaires ne font jamais mention d'aucun impôt; le fisc percevait seulement les amendes, l'hériban de ceux qui n'avaient pas marché à l'armée, et surtout les revenus des fonds de terre de l'empereur. Nous avons déjà rendu compte, dans un précédent chapitre, du capitulaire curieux qui règle l'administration de ces domaines. Dans les autres, il est souvent question de péages sur les grands chemins et les rivières, mais ils étaient exigés par des propriétaires riverains pour leur propre compte, et Charles prenait à tâche de les abolir toutes les fois qu'ils n'étaient pas destinés à compenser quelque travail d'une utilité commune, ou qu'ils n'étaient pas fondés sur un antique usage [2].

Les capitulaires interdisaient, sous peine de confiscation, la sortie des blés en temps de disette, et le commerce des armes avec les Avares

[1] Capitularia addita ad Legem salicam, ann. 803, § p. 589.
[2] Capitul. anni 803, § 6, p. 401.

et les Saxons. Des étapes étaient établies aux frontières et sous la protection de quelques grands officiers, pour le commerce avec les peuples barbares ou ennemis : les marchands étaient protégés dans ce commerce, mais leurs communications avec l'ennemi étaient réglées par la loi. Dans une année de disette, Charles entreprit de fixer le prix des vivres, et ensuite celui des objets de commerce ; mais cette loi impolitique redoubla le fléau qu'elle était destinée à prévenir [1].

L'empereur, à son retour d'Italie, était venu s'établir à Aix-la-Chapelle (802). Il approchait alors de soixante ans, et soit qu'il crût qu'il était temps pour lui de prendre quelque repos, ou que les guerres qu'il avait alors à soutenir ne fussent point assez importantes pour réclamer sa présence, il en confia la conduite à ses fils et à ses lieutenants. Pendant cette année et la suivante, ceux-ci contraignirent les Saxons, établis sur la droite de l'Elbe, à abandonner leurs demeures aux Slaves Abodrites alliés des Francs, et à accepter en échange des établissements dans l'intérieur de l'empire ; ils remportèrent quelques avantages sur les Sarrasins en Espagne, et ils continuèrent, avec des succès balancés, la guerre contre Grimoald, duc de Bénévent, qui tenait tête vaillamment aux forces de tout l'Occident. En même temps Charles continuait ses négociations avec l'empire grec. Irène n'avait point fait difficulté de reconnaître le nouvel empereur. Elle n'avait point rejeté définitivement la proposition d'un mariage, et elle avait envoyé à son tour un ambassadeur à Charles. Mais pendant que celui-ci était encore à Aix-la-Chapelle, cette impératrice, si chère au clergé et si célébrée par les moines, fut victime d'une révolution. Elle fut enfermée dans un couvent le 31 octobre 802, et Nicéphore, qui remplissait à sa cour les fonctions de patrice et de logothète, fut couronné comme son successeur. Celui-ci envoya à son tour à Charles des ambassadeurs, qui se présentèrent à lui à Salz, au milieu de l'été de 803, et qui confirmèrent la paix entre les deux empires [2].

L'année 804 est considérée comme la trente-troisième et dernière de la guerre de Saxe. Charles, qui avait passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, se rendit à Nimègue pour les fêtes de Pâques, et il tint ensuite une assemblée du champ de mai à Lippspring. Les chefs des Slaves du bord

[1] Capitul. anni 803, § 7. p. 423.

[2] Annal. Tiliani, p. 24. — Loiseliani, p. 35. — Moissiac. p. 80. — Poeta saxon. lib. IV, p. 167. — Adonis Chronicon. p. 321. — Annal. Fuldens., p. 332. — Annal. Metens. p. 331.

Digitized by Google

de l'Elbe s'y rendirent auprès de lui ; Charles leur donna pour roi, Thrasico, duc des Abodrites : en même temps il résolut de leur abandonner tout le pays qu'occupaient les Normands ou Saxons de la droite de l'Elbe, qui, demeurés fidèles au culte de leurs anciens dieux et à celui de la liberté, excitaient de fréquents soulèvements dans les provinces soumises. Charles les fit tous enlever par son armée, qui parcourut les dernières retraites des Saxons septentrionaux. Il les fit conduire dans différentes provinces à moitié désertes des Gaules ou de l'Italie, où les Saxons, séparés par une immense distance de leur patrie et de tous leurs souvenirs, adoptèrent bientôt les mœurs et les opinions des Gaulois. Quelques-uns d'entre eux avaient cherché un refuge au nord de l'Eyder, dans les États de Godfrid, roi des Danois. Charles les fit redemander. Godfrid ne voulut ni les rendre ni s'engager pour eux dans une guerre dangereuse; les émigrés saxons passèrent en Suède, et ils communiquèrent aux peuples du Nord cette haine des Francs et ce désir de vengeance qui ramenèrent bientôt les Normands sur les côtes de France [1].

Charles commençait à employer avec les Avares et les Huns les mêmes moyens de conversion et de conquête qui lui avaient si bien réussi avec les Saxons. Il y fut sans doute encouragé par le pape Léon III, qui, cette même année, vint lui rendre visite en France, et qui après avoir séjourné quelque temps avec lui à Reims, à Soissons et à Aix-la-Chapelle, s'en retourna par la Bavière en Italie. Les missions entreprises chez les Huns étaient surtout dirigées par Arnon, archevêque de Salzburg, et par le prêtre Ingo, qui prêcha l'Évangile dans la Carinthie et la Pannonie inférieure. Ce dernier ayant à faire à des hommes illettrés, et ne connaissant peut-être guère les lettres lui-même, accompagnait les messages verbaux qu'il envoyait aux comtes et aux seigneurs de ces provinces, d'une feuille de parchemin blanc, qui était reçue avec vénération comme une dépêche d'un prophète. Quand il vint ensuite parmi eux, il invita à sa table ceux de leurs esclaves qu'il avait convertis, et il les fit servir dans de la vaisselle dorée, tandis que leurs maîtres, encore infidèles, reçurent leur pain et leur viande en dehors de la porte, par terre, et dans des vases de bois. « Pourquoi » nous traitez-vous ainsi? demandèrent-ils au saint homme. Parce » que vous n'êtes point dignes, repondit-il, vous qui n'avez point lavé

[1] Annal. Metenses, p. 331. — Loiseliani, p. 54. — Pagi critica, § 6, p. 440.

» vos corps dans la fontaine sacrée, de communier avec ceux qui sont » régénérés. C'est bien assez que, comme à des chiens, on vous jette » votre nourriture en dehors des maisons. » Aussitôt, ajoute le biographe du saint, « ils accoururent pour se faire baptiser, en se faisant » instruire dans la foi sainte, et la religion chrétienne en reçut un » grand accroissement [1]. »

Le plus illustre des convertis fut le chagan lui-même, ou souverain des Avares, qui, au baptême, prit le nom de Théodore. Mais soit qu'en changeant de religion les Avares eussent renoncé à leurs mœurs belliqueuses, ou qu'ils eussent été affaiblis par une guerre civile, le chagan, dès l'année suivante (805), se rendit en suppliant à la cour de Charles, pour lui demander de permettre à son peuple de transporter sa demeure dans des déserts appartenants à l'empire, entre le Danube et la Save, parce que les Avares n'étaient plus en état de résister aux Slaves de Bohême, qui les accablaient. Charles accorda cette demande, mais en même temps il chargea son fils aîné de punir les Bohémiens, qui furent vaincus dans un grand combat, où leur duc Lécho fut tué [2].

Charles n'avait plus besoin de méditer de nouvelles conquêtes, elles s'accomplissaient d'elles-mêmes en quelque sorte : les peuples venaient volontairement se ranger sous ses lois, tellement les forces de son empire étaient disproportionnées avec celles de tous ses voisins. C'est ainsi qu'en 806, les ducs de Venise et de Zara en Dalmatie vinrent d'eux-mêmes à sa cour pour lui faire hommage. Mais cette immense souveraineté pouvait à peine être maintenue unie par l'ascendant de son génie et de sa gloire. Charles songeait d'autant moins à la transmettre sans partage à ses enfants, qu'il avait alors trois fils légitimes arrivés à l'âge d'homme, et que tous trois lui paraissaient avoir des droits égaux à lui succéder. Ces fils s'étant rendus auprès de lui à Thionville, dans l'année précédente, Charles convoqua une assemblée des grands de son royaume, pour régler entre eux, au champ de mai, le partage de ses vastes États. A l'aîné de ses trois fils, nommé Charles, et né en 772, il assigna la France, ou la partie septentrionale des Gaules avec la Germanie; au second, Pepin, né en 776, il donna l'Italie et la Bavière avec ses conquêtes en Pannonie ; au troisième,

[1] Pagi critica a l ann. 804. § 6, p. 438

[2] Annales Tiliani, p. 24 — Loiseliani, p. 54. — Chron. Moissiac. p. 81. — Annal. Metens., p. 352.

Louis, l'Aquitaine, la Bourgogne, la Provence et la Marche d'Espagne. Le partage fut accepté par les trois frères et par le peuple, et sanctionné par la signature du pape. Dans l'article 14 de ce diplôme qui nous a été conservé, Charles ordonne que s'il survient jamais quelque contestation entre les frères pour la fixation de leurs frontières, elle ne soit point terminée par les armes, mais par l'épreuve de la croix [1].

En réglant les partages de ses fils, Charles n'avait point oublié le sort de ses filles. Il en avait eu sept ou huit, toutes d'une beauté remarquable, et il leur avait toujours montré beaucoup de tendresse. « Il avait eu, dit Éginhard, un grand soin de l'éducation de ses enfants; il avait voulu que les filles aussi bien que les fils s'appliquassent avant tout aux études libérales qu'il avait suivies lui-même. » Dès que leur âge le permit, il avait accoutumé ses fils, selon les » mœurs des Francs, à monter à cheval, et à s'exercer aux armes et à » la chasse. Il avait aussi voulu que ses filles prissent l'habitude de » travailler à la laine, et de tenir la quenouille et le fuseau, de s'occuper enfin, et de s'accoutumer à tous les emplois honnêtes de leur » temps, pour que l'oisiveté ne les corrompît pas. Il tenait toujours » ses enfants avec lui à souper. Ses fils l'entouraient à cheval quand il » voyageait, ses filles suivaient, et le cortége était terminé par des » gardes qui les protégaient. Comme elles étaient fort belles, et qu'il » les aimait beaucoup, il est étrange qu'il n'ait jamais voulu en donner » aucune en mariage, ou à quelqu'un des siens ou à un prince allié. Il » les garda toutes auprès de lui jusqu'à sa mort, déclarant qu'il ne » pouvait se passer de leur compagnie : aussi quoiqu'il eût été heureux » en tout autre chose, il éprouva par elles la malignité de la fortune. » Il est vrai qu'il dissimula ce chagrin aussi bien que si la médisance » n'avait jamais élevé ou répandu sur elles le soupçon d'aucune faute?. » De ces galanteries auxquelles Éginhard fait allusion, nous ne connaissons bien que celles que les filles de Charlemagne entretinrent avec de saints personnages. Berthe fut la maîtresse de saint Engilbert, abbé de Saint-Riquier, et cette aventure donna naissance à l'historien Nithard; Emma eut une intrigue avec l'historien Éginhard, abbé de Saint-Vaudrille, où sa fête est solennisée le 20 janvier : encore cette dernière aventure, célèbre par le courage d'Emma, qui, pour ne point laisser

[1] Charta divisionis Imperii Francorum. t. V. p. 771. — Annal. Tiliani, p. 25. — Loiseliani, p. 55. etc.

[2] Eginhardi, vita Caroli Magni, cap. 19, p. 97.

de traces sur la neige de la visite nocturne de son amant, le reporta le matin sur ses épaules hors du pavillon où elle habitait, ne repose-t-elle que sur l'autorité suspecte de la chronique de saint Vandrille au douzième siècle [1].

A l'égard de ses filles, Charles ordonna qu'après sa mort chacune d'elles pût choisir le frère sous la protection duquel elle voudrait se mettre, à moins qu'elle ne préférât entrer dans un couvent, ou qu'elle n'acceptât une proposition de mariage; et dans ce cas Charles voulut que leurs frères ne pussent point gêner leur inclination, toutes les fois que l'offre serait raisonnable et l'époux digne d'elles [2].

Après avoir, par cette charte, que de funestes événements devaient rendre inutile, pourvu à la concorde dans sa famille après sa mort, Charles retourna de Thionville, par la Moselle et le Rhin, à Nimègue, et ensuite à Aix-la-Chapelle; tandis que ses fils, renvoyés aux extrémités de son empire, continuèrent pour lui la guerre. Mais à peine les petits succès de Charles, l'aîné, contre les Sorabes et les Bohémes, de Pepin, le second, contre les Mores en Corse, et de Louis, le troisième, contre les musulmans de Navarre, peuvent-ils être regardés comme appartenant à l'histoire de France; tellement et vainqueurs et vaincus étaient éloignés de la Gaule et étrangers à ses lois [3].

L'année 807 fut signalée par une nouvelle ambassade et de nouveaux présents du calife Haroun al Raschid. Indépendamment de l'estime qu'il faisait de Charlemagne, il le regardait comme l'ennemi de ses ennemis les Mores d'Espagne; car chez les musulmans comme chez les chrétiens, les schismatiques qui ne diffèrent que pour un point de discipline, ont toujours été considérés, par les prêtres, comme bien plus odieux que les infidèles. Les lieutenants de Charles continuèrent en effet, avec vigueur, la guerre contre les Sarrasins d'Espagne, que le calife de Bagdad regardait comme des rebelles. Dans cette même année le connétable Burchard, avec une flotte, la première dont il soit fait mention dans l'histoire de Charlemagne, remporta plusieurs avantages sur les Sarrasins dans les îles de Corse et de Sardaigne. Il détruisit treize de leurs vaisseaux et leur tua beaucoup de monde [4].

[1] Nithardus Historia, t. VII, p. 1. — Chron. Louresham. monast, t. V, p. 383. — Præfatio ad vitam Eginhardi, p. 86. Emma, maîtresse d'Éginhard, et ensuite sa femme, était tout au plus fille naturelle de Charles; son nom ne se trouve point parmi ceux de ses filles légitimes.

[2] Charti divisionis Imperii, § 17, p. 773.

[3] Annales Francor. Loiseliani p. 55 et cæter. — [4] *Ibid.*, p. 56 et cæter.

Mais au milieu des victoires que Charles remportait par ses lieutenants, on pouvait, à plusieurs symptômes, reconnaître cet affaiblissement général de l'empire qui fut signalé sous son successeur par tant de calamités. Ce fut en conséquence de cet affaiblissement, de la diminution de la population, de la difficulté de recruter les armées, que les Danois attaquèrent les premiers, en 808, un voisin qu'ils avaient jusqu'alors ménagé avec un soin extrême. Godfrid, leur roi, ayant conclu une alliance avec les Slaves Wellsi, attaqua les Abodrites, anciens alliés des Francs, chassa leur duc Thrasico, fit périr sur l'échafaud un autre duc nommé Gottleib, força la plus grande partie de la nation à lui payer un tribut, brûla le port de Reric, qui était l'étape commune des Francs et des Danois, en transporta les marchands au port de Lictshor, entraîna dans la révolte les Livoniens et les Smeldingiens, et couvrit enfin d'une fortification nouvelle, sur l'Eyder, les frontières du Danemarck d'une mer à l'autre. Cette attaque fut, il est vrai, suivie par les représailles de Charles, fils aîné de l'empereur, qui, ayant passé l'Elbe avec une armée, ravagea à son tour le pays des Livoniens, tandis que Godfrid perdit son propre neveu, et un grand nombre de ses meilleurs soldats, à l'attaque d'un château-fort, qui lui résista vaillamment. Les annalistes des Francs célébrèrent l'issue de cette campagne comme leur étant avantageuse [1]. Mais il est probable que Charles n'en jugeait pas de même; car il consentit à envoyer ses comtes au delà de l'Elbe (809), pour avoir une conférence avec les comtes danois sur les frontières des deux États; et comme il leur fut impossible de convenir en ce lieu d'une pacification, Charles, au lieu de faire attaquer de nouveau les Danois, se contenta de faire jeter les fondements d'une ville destinée à arrêter leurs incursions. Il fit choix, pour son emplacement, de l'endroit où la Sture se jette dans l'Elbe au nord-ouest de Hambourg, et il la nomma Esselfeldt.

Les mêmes symptômes d'affaiblissement se faisaient remarquer en Aquitaine, où, tandis que Louis s'occupait à fortifier l'embouchure des rivières contre les attaques des pirates septentrionaux, ses lieutenants furent obligés de lever le siége de Tortose; et en Italie, où Pepin, qui voulait étendre sa domination sur Venise et la Dalmatie, éprouva quelques échecs de la part des Grecs qui défendaient ces provinces; tandis que d'autres Grecs prirent et ruinèrent de fond en comble la

[1] Annales Francor. Loiseliani, p. 57. — Pagi critica, 808, § 9, p. 452. Les Annales Tiliani ne vont pas au delà de l'an 807.

ville de Populonia sur le rivage de Toscane, et que les Mores emmenèrent en captivité tous les habitants d'une ville de Corse. Ainsi l'immeuse empire d'Occident commençait déjà à être ouvert de tous côtés aux attaques de ses plus faibles ennemis [1].

Mais la décadence de cet empire se manifesta davantage encore l'année suivante (810), dans laquelle les Mores, partis d'Espagne, ravagèrent entièrement la Sardaigne et la Corse, qu'ils trouvèrent sans défense; Pepin, qui s'était avancé au travers des lagunes de la Vénétie jusqu'en face de Rialto, y fut repoussé par le doge Obélério, tandis que sa flotte, qu'il avait chargée de soumettre la Dalmatie, fut battue par le général des Grecs. L'échec le plus cruel que reçurent les Francs leur fut cependant donné par les Danois. Charles était encore à Aix-la-Chapelle, où il avait eu la douleur de perdre Rotrude, sa fille aînée; il faisait des préparatifs pour porter la guerre dans les États de Godfrid, roi des Danois, lorsqu'il reçut la nouvelle qu'une flotte de deux cents vaisseaux normands avait paru sur les côtes de Frise, qu'elle avait ravagé toutes les îles de ces parages, qu'elle avait ensuite débarqué une armée sur le continent, qui, après avoir vaincu les Frisons dans trois combats, leur avait imposé un tribut, à compte duquel les Frisons avaient déjà payé cent livres d'argent. « Cette nouvelle, dit Éginhard, causa tant de » colère à l'empereur, qu'il envoya de tous côtés ses messagers pour » rassembler son armée, et qu'il quitta son palais pour marcher contre » ces Normands débarqués; mais quand il eut passé le Rhin, il fut » forcé d'attendre à Lippeheim ses troupes, qui n'étaient pas encore » rassemblées. » Lorsqu'il les eut enfin réunies, il les conduisit au camp qu'il avait tracé au confluent de l'Aller et du Weser pour y attendre Godfrid; car, malgré son irritation, il semblait réduit à se tenir sur la défensive. C'est là qu'il reçut successivement avis que la flotte danoise qui avait ravagé la Frise était repartie; que le roi Godfrid avait été assassiné par un de ses gardes; qu'un château important, Hobhuoki, qu'il avait bâti sur l'Elbe, avait été pris par les Weltsi, et son lieutenant fait prisonnier; qu'enfin son second fils, Pepin, était mort à Milan le 8 juillet, comme il se préparait à attaquer de nouveau la Vénétie. La douleur que lui causa cet événement le ramena à Aix-la-Chapelle, où il reçut, au mois d'octobre, les ambassadeurs d'Hemming, neveu et successeur de Godfrid au trône de Danemarck; de Nicéphore, empereur

[1] Annal. Francor. Loiseliani, p. 57. Les annales d'Éginhard leur sont conformes mot pour mot depuis l'an 800. — Astronomus vita Ludovici Pii, cap. 15, p. 93.

d'Orient, et de l'émir al Haccan de Cordoue, qui demandaient ou offraient des conditions de paix. Charles les accepta en effet, et avant la fin de l'année il se pacifia avec tous ses voisins, sans avoir puni aucun d'eux pour les injures qu'il en avait reçues [1].

Ces traités de paix semblent avoir fait sentir plus vivement encore à l'empereur la nécessité de mettre sur tous les points son empire dans un meilleur état de défense. La pacification avec les Danois, la plus importante de toutes, avait été jurée seulement sur les armes, par les chefs militaires des deux peuples; la rigueur de la saison ayant empêché un congrès. Mais au printemps de 811, douze comtes francs, et autant de seigneurs danois, se rencontrèrent sur l'Eyder, aux frontières des deux dominations, et prêtèrent réciproquement les serments de paix selon les coutumes des deux nations. Charles, ayant ensuite tenu à Aix-la-Chapelle une assemblée du champ de mai, envoya ses armées dans trois directions, vers les bouches de l'Elbe, pour relever le château d'Hobbuoki, que l'on croit être Hambourg, rasé l'année précédente par les Weltsi; en Pannonie, pour pacifier les Avares avec les Slaves; et dans l'Armorique, pour réprimer les brigandages. Lui-même il entreprit la visite de ses ports de mer, pour inspecter les vaisseaux qu'il faisait construire, afin de défendre les côtes. Ceux des Normands ne portaient que de soixante à soixante et dix hommes d'équipage; il n'est pas probable que ceux des Francs fussent plus considérables. Il en avait établi deux flottes, l'une à Boulogne, l'autre à Gand, et il avait donné ordre à son fils Louis d'en construire une sur la Garonne, et une autre sur le Rhône. Le vieux empereur, qui à la fin d'un règne si brillant voyait décliner de toutes parts son ancienne prospérité, après ces mesures de précaution, était de retour à Aix-la-Chapelle depuis le milieu de novembre, lorsqu'il eut la douleur de perdre l'aîné de ses fils, Charles, roi de Germanie, qui mourut le 4 decembre 811 [2].

On considérait alors comme une partie de la grandeur d'âme qu'on attendait des héros, la fermeté avec laquelle ils supportaient les chagrins domestiques; on remarqua donc, avec plus de blâme que de compassion, la douleur profonde que ressentit Charles pour la perte de ses enfants, et les larmes qu'on lui vit répandre [3]. Cette douleur même contribua peut-être à augmenter en lui une dévotion monacale, à la-

[1] Annal. Loiseliani., p. 59. — Chron. Moissiac., p. 82.
[2] Annal. Loiseliani, p. 60.
[3] Eginhardus in vita Caroli. cap. 19, p. 97.

quelle il s'était jusqu'alors montré moins enclin qu'un autre, mais qui était dans l'esprit du siècle; elle lui dicta le testament par lequel cette année il disposa de toute sa propriété mobilière pour des legs pies, à la réserve d'un douzième qu'il réserva à partager entre ses fils et ses filles [1]. Cependant l'empereur s'occupa de pourvoir au gouvernement de ses États (812). Charles, son fils aîné, n'avait point laissé d'enfants; mais Pepin, le second, avait un fils et cinq filles. Charles destina le fils, Bernard, à la royauté d'Italie, et après l'avoir annoncé au champ de mai assemblé à Aix-la-Chapelle, il le fit partir pour la Lombardie avec Wala, fils de Bernard, et petit-fils, mais illégitime, de Charles Martel, qui avait déjà été le conseiller principal de Pepin, et qui devait aussi par sa prudence, suppléer à la jeunesse et à l'incapacité du nouveau roi. Charles jugeait nécessaire d'assurer aussi la paix sur toutes ses frontières à l'époque où le poids de l'âge et des infirmités commençait à lui annoncer le terme de sa vie. L'empereur Nicéphore ayant été tué dans un combat contre les Bulgares, le 25 juillet 811, Charles conclut un nouveau traité de paix avec son successeur, Michel Curopalate. Il en conclut un autre avec Aboulassi al Haccau, émir de Cordoue; il reçut en grâce Grimoald Storeseitz, duc de Bénévent, moyennant un tribut de vingt-cinq mille sous d'or. Il eut plus de facilité encore à confirmer la paix avec les Danois, dont le roi Hemming avait été tué, et dont le trône, après avoir été disputé par une guerre civile, était demeuré aux deux frères Hériold et Reginfred [2].

Quoique la succession des fils au pouvoir de leur père fût déjà sanctionnée par un long usage, et que Louis, roi d'Aquitaine, fût seul demeuré vivant parmi les fils légitimes de Charles, et semblât par conséquent seul appelé à lui succéder (813), l'empereur crut plus prudent de l'investir lui-même, de son vivant, de tous ses titres. Il le rappela donc de l'Aquitaine, où Louis avait montré quelques talents militaires, mais une grande faiblesse dans son administration intérieure, au point que s'étant laissé dépouiller de tous ses droits royaux par les grands de son royaume, il était réduit à la plus extrême pauvreté, lorsque Charles vint à son aide, en abolissant ses donations [3]. Les grands plaids ou comices du royaume avaient été convoqués pour le mois de septembre, à Aix-la-Chapelle. « Charles présenta son fils Louis, dit le chroniqueur de

[1] Baronii Annal. eccles., ann. 811, p. 575.
[2] Annal. Loiseliani. p. 61.
[3] Astronomus in vita Ludovici Pii, t. VI, cap. 7. p. 90.

» Moissiac, aux évêques, abbés, comtes et sénateurs des Francs, et il » leur demanda de le constituer roi et empereur. Tous y consentirent » également, déclarant que cela serait bien ; le même avis plut à tout » le peuple, en sorte que l'empire lui fut décerné par la tradition de » la couronne d'or tandis que le peuple criait Vive l'empereur Louis [1]. »
Cependant, comme si Charles avait prévu que le pape, qui lui avait donné à lui-même le titre d'empereur pourrait prétendre que son autorité était nécessaire pour le confirmer, il voulut que son fils, qui appartenait aux peuples de l'Occident, à l'armée et à ses chefs, et qui avait été choisi par eux, ne relevât que de Dieu même. Il fit faire une couronne d'or semblable à la sienne, et il la fit déposer sur l'autel de l'église qu'il avait bâtie à Aix-la-Chapelle. Après avoir adressé à son fils de touchantes exhortations sur ses devoirs envers l'Église, envers ses sujets et envers sa famille ; après lui avoir entre autres recommandé ses trois frères naturels, Drogon, Theudéric et Hugon, il lui ordonna de prendre lui-même la couronne sur l'autel, et de la placer sur sa tête. La cérémonie fut terminée par la célébration de la messe, après quoi Charles congédia l'assemblée. Comme il était déjà fort affaibli par l'âge et les infirmités, il avait toujours été soutenu sur le bras de son fils, soit pour se rendre à l'Église, soit pour en revenir. Fort peu de jours après, cependant, il congédia Louis et le renvoya en Aquitaine, chargé de présents [2].

La faiblesse de Charles était plus grande qu'on n'aurait dû l'attendre de son âge, car il ne passait pas soixante-et-onze ans, ou de son activité habituelle. Il ne renonça point cependant à tous les exercices du corps ; et après le départ de son fils, il partit pour les grandes chasses dont il se donnait le plaisir toutes les années, et il ne revint à Aix-la-Chapelle que le 1er novembre [3]. Dès lors il consacra le peu de mois qu'il vécut encore à des œuvres de dévotion ; il partagea son temps entre la prière, la distribution des aumônes et la correction des livres sacrés. Il avait conféré les quatre Évangiles avec les textes grecs et syriaques, ou plutôt il avait fait faire ce travail devant lui par des interprètes, et il le poursuivit jusqu'à la veille de sa mort. Il était déjà fort affaibli lorsque après le milieu de janvier de l'an 814 il fut saisi, au sortir du bain, par la fièvre ; pendant les sept jours qu'elle continua, il cessa de manger, et

[1] Chronicon Moissiac nse, p. 83.
[2] Opus Thegani, de gestis Ludov. Pii imper. cap. 7. p. 76.
[3] Eginhardi, vita Caroli. cap. 30, p. 100.

Digitized by Google

ne prit plus qu'un peu d'eau pour se rafraîchir. Le septième jour il se fit donner les sacrements par Hildebald, son aumônier; le matin du jour suivant il fit un dernier effort pour soulever sa faible main droite, et faire sur sa tête et sa poitrine le signe de la croix; puis, rangeant ses membres pour le repos éternel, il ferma les yeux, en répétant à voix basse, *in manus tuas commendo spiritum meum*, et Charles, expira [1]. C'était le 28 janvier de l'année 814, et Charles, né en 742, était entré dans sa soixante et douzième année. Il en avait régné quarante-sept sur les Francs, quarante-trois sur les Lombards, quatorze sur l'empire d'Occident. Il fut enterré à Aix-la-Chapelle, dans l'église de Sainte-Marie, qu'il avait bâtie [2].

[1] Thegani, de gestis. Ludov. cap. 7, p. 76.

[2] Chron. sancti Galli, t. V. p. 31. — Annal. Loiseliani, p. 62. — Lambeciani, p. 67. — Chron. Moissiacense, p. 83. — Poeta saxon. lib. V. p. 182. — Monach. Engolism. p. 186. — Adonis Chron. p. 323. — Fuldens. p. 385. — Metens, p 358. — Astronomus vita Ludow. t. VI, cap. 20, p. 96. — Ermoldus Nigellus, liv. II, v. 69, p. 26. — Theganus, cap. 6, p. 75.

810,025

FIN DU TOME PREMIER.

MAGS OL 0213

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE

LES MÉROVINGIENS

INTRODUCTION. . . . . *Page.* 4

CHAPITRE PREMIER. *Précis des événements dont les Gaules furent le théâtre, avant l'invasion des barbares, au cinquième siècle* 19

L'histoire du peuple Français ne doit point comprendre celle des Gaulois. . *ib.*

Ant. C.

581 Les Gaulois à demi civilisés par les druides. 20

Ils entrent en contact avec les Grecs et les Italiens; dans les temps où ils envahissaient l'Italie supérieure, les Grecs fondaient chez eux Marseille. . . . . *ib.*

124. Fondation d'*Aquæ Sextiæ*. La Provence réduite en province Romaine 21

60-50. Conquête des Gaules par César . . . . . *ib.*

Post. Chr.

48. Le droit de cité accordé à la Gaule chevelue. 22

L'histoire des Français commence avec le mélange des races qui formèrent la nation 23

Les Gaulois, sujets des Romains, sont une des races dont il faut connaître l'état . . . . . *ib.*

Un sommaire des événements dont les Gaules furent le théâtre pendant les quatre premiers siècles, est nécessaire à l'intelligence de la suite . . . . . *ib.*

68-70. Dernière tentative des Gaulois sous Julius Civilis, pour recouvrer leur indépendance. 24

70-150. Long période durant lequel les historiens romains se taisent sur les Gaules . . . . . *ib.*

253-268. Invasions des barbares, sous les règnes de Valerianus et Gallienus. 25

Premiers ravages des Francs dans les Gaules. . . . . *ib.*

268-276. Guerre civile qui prive les Gaules de leurs défenseurs 26

276-282. Victoires de Probus sur les barbares; il leur accorde des terres dans les Gaules. 27

284-284. Révolte des paysans des Gaules nommés Bagaudes. 28

Digitized by Google

287-294. Carausus, avec les forces maritimes des Gaules, se rend indépendant en Angleterre. . . . . *Page.* 28
232. Dioclétien donne à l'empire des Augustes et deux Césars. . . . 29
292-306. Règne de Constance Chlore dans la préfecture des Gaules. . . . *ib.*
Colonie militaire de Bastarnes, établie par Constance dans les Gaules 30
306-312. Règne de Constantin dans la préfecture des Gaules. 31
310. Les premiers rois francs dont parle l'histoire, livrés aux bêtes féroces . . . . . *ib.*
312-330. L'histoire des Gaules, nulle pendant le règne de Constantin et de deux de ses fils. . . . . *ib.*
330-331. Dévastation des Gaules pendant la guerre civile de Magnentius. . 32
331-333. Ravages des Allemands et des Francs 33
333-361. Julien chargé de repousser des Gaules les barbares. . . . . *ib.*
336-337. Ses brillantes campagnes avec une poignée de soldats. . . . . *ib.*
337-349. Il attaque à son tour les Allemands en Germanie. 34
Il semble Paris. 35
361. Il est salué empereur par son armée. . . . . *ib.*
355. Après la mort de Julien, les Allemands envahissent de nouveau les Gaules. 36
366-375. Victoire de Valentinien sur les Allemands. . . . . *ib.*
La Gaule maritime est ravagée par les Saxons. 37
Multiplication des brigands, fureurs de Valentinien. 38
375-383. Règne du jeune Gratien dans la préfecture des Gaules. . . . 39
Crédit qu'il accorde à Mellobaudes, roi des Francs. . . . . *ib.*
383. Gratien tué pour avoir accordé trop de faveur aux Alains venus de Scythie 40
383-387. Règne de Maximus. Première persécution des hérétiques, supplice des priscillianistes. . . . . *ib.*
388-392. Valentinien II dominé par le Franc Arbogaste. 41
394. Théodose réunit les deux empires, mais il mourut quatre mois après. 42

CHAPITRE II. *État des Gaules sous la domination romaine au quatrième siècle.* 43

La longue paix dont les Gaules avaient joui pendant deux siècles n'avait point causé leur prospérité (plus tard leurs malheurs furent extrêmes). . . . *ib.*
Les Gaules pendant une suite de siècles, passent d'un système d'oppression à un autre 44
La Gaule civilisée par les Romains ressemblait aux provinces éloignées de la Russie. . . . . *ib.*
La Gaule, d'un quart plus étendue que la France actuelle, ne faisait qu'un douzième de l'empire 45
Administration. Préfet et vicaire des Gaules, et recteurs des dix-sept provinces. *ib.*
Les habitants des Gaules avaient cessé d'avoir une patrie, aucun lien commun ne les unissait à leur sol natal et à leurs concitoyens. 46
Les diètes des villes des Gaules ou ne furent jamais régulières, ou furent bien vite abandonnées. 47
Honorius essaya vainement de leur donner une existence périodique. 48
Curies. Importance et magnificence de plusieurs des cent quinze cités des Gaules. 49
Chacune de ces cités gouvernée par une curie, seule magistrature populaire de l'empire. . . . . *ib.*
Les plus vertueux empereurs avaient voulu relever la dignité des curies. . . . . *ib.*
Mais les curiales avaient été rendus solidaires du payement des contributions, et des levées de soldats. 50
Leur condition devint si fâcheuse, qu'on fut puni sévèrement si on les cachait lorsqu'ils cherchaient à s'échapper. 51
La condition des possesseurs, second ordre des villes, n'était guère plus heureuse. . . . . *ib.*
Les curiales disposaient des revenus de la cité et de ses milices. . 52

De deux guerres entre des cités, on ne saurait conclure que le droit de guerre privée soit venu des Gaulois aux Francs. . . *Page*. 52
A la fin de la domination romaine, les bourgeois avaient tout à fait renoncé aux armes. 53
L'organisation des curies survécut à la domination romaine. . . *ib.*
Finances. Finances de l'empire romain dans les Gaules, l'*indiction*, impôt territorial. 54
La *capitation*, son injustice et son poids accablant. . . . . *ib.*
Revenus des terres du fisc, vexations résultant du transport des récoltes. 55
Les domaines du fisc sans cesse augmentés par des déshérences. . *ib.*
Les lois encourageaient à s'emparer des terres désertes. . . . 56
Armée. Importance militaire de la frontière des Gaules. 57
La frontière du Rhin, défendue par huit légions. Douze cents hommes distribués dans le reste des Gaules. 58
Constantin change la distribution des troupes, sans les augmenter. *ib.*
Corps divers, Romains et barbares, actifs et vétérans, employés dans les Gaules. 59
L'impossibilité de recruter une armée de cinquante mille hommes dans les Gaules, tenait à la disparition de la classe des paysans, causée par l'esclavage. . . . . *ib.*
Esclaves. Dans les Gaules libres, les paysans semblent avoir été colons-partiaires. 60
Nombre des clients ou *ambacti* dont disposaient les seigneurs gaulois. 61
Après le massacre qui suivit la conquête des Gaules, la population se rétablit. . . . . *ib.*
Mais les petits propriétaires disparurent et firent place aux *latifundi*. 62
En même temps les colons partiaires furent remplacés par des esclaves. . . . . *ib.*
La population esclave s'éteignait rapidement, mais elle était remplacée par des captifs achetés à la suite des armées. 63
La race des paysans fut ainsi détruite et avec elle la langue celtique. *ib.*
Deux siècles après la conquête des Gaules, le marché aux esclaves se ferma, les Romains perdirent plus de captifs qu'ils n'en gagnèrent. 64
État de détresse des propriétaires forcés d'en revenir aux colons partiaires. . . . . *ib.*
Noblesse. Noblesse des Gaules durant l'empire romain. 65
Les nobles des cités libres prennent des noms romains et entrent au sénat de Rome. 66
La noblesse et le sénat écartés du gouvernement de l'empire romain. *ib.*
Le nom de noble ne voulait dire autre chose que notable. . . . 67
Clergé. Le clergé des Gaules, seul corps demeuré puissant. . . . . *ib.*
La religion chrétienne avait pénétré dans les Gaules vers l'an 179. . 68
Quelques évêques étrangers fondèrent les premières églises des Gaules, en 250. . . . . *ib.*
Les chrétiens des Gaules furent à l'abri de presque toute persécution. 69
Priviléges pécuniaires et politiques accordés au clergé après 312. . *ib.*
Les évêques nommés par le peuple choisissaient les prêtres à leur tour. 70
Le clergé rendu indépendant des tribunaux civils. 71
Rapides progrès du christianisme monté sur le trône. . . . . *ib.*
Destruction des temples et persécution des païens. 72

CHAPITRE III. *Invasion générale des barbares, établissement des Visigoths et des Bourguignons dans les Gaules.* 400-423. 73

Mélange prodigieux des diverses races civilisées dans les Gaules, à l'expiration de la domination romaine. . . . . *ib.*
Ce mélange augmenté par le grand nombre des affranchis et des esclaves. 74
Tous les peuples barbares du nord vinrent se confondre avec ces restes des peuples civilisés. . . . . *ib.*

Trois nations, les Germains, les Sarmates et les Scythes, menaçaient le nord de l'empire et pénétrèrent dans les Gaules. . . *Page.* 75
Les Germains, quoique cultivateurs, avaient trop de passion pour la guerre, pour se civiliser entièrement. . . . . *ib.*
L'horreur des Germains pour les villes contribua à maintenir leur liberté. 76
Les Germains eurent quelquefois une famille royale, mais jamais de noblesse. 77
Les Saxons qui attaquèrent les Gaules par mer, habitaient près des bouches de l'Elbe. 78
Les Francs habitaient la rive droite du Rhin, depuis le Mein jusqu'à la mer. . . . . *ib.*
Les Allemands, autre confédération, habitaient la droite du haut Rhin. 79
Les Goths, quoique venant des pays slaves, étaient de race germanique. 80
Leurs migrations diverses, avant que Valens admît à passer le Danube. . . . . *ib.*
Les Vandales habitant entre les Goths et les Saxons. 81
Les Bourguignons, les Hérules et les Lombards appartenaient à la race vandale. 82
Les Héneides, Quades et Sarmates appartenaient à la race slave. . *ib.*
Les Alains, les Tayfales et les Huns étaient Scythes ou Tartares. . 83
400. L'invasion des peuples du Nord déterminée par les conquêtes de Toulun, tartare chinois. 84
Faiblesse d'Arcadius et Honorius, gouvernés par des favoris. . . *ib.*
Trois grands événements signalent dans les Gaules le règne d'Honorius. 85
406. Invasion générale des barbares conduits par Rhadagaise. . . . *ib.*
406. 31 décembre, le Rhin traversé par la foule des peuples barbares. . 86
406-412. Désolation des Gaules, à laquelle Honorius ne porta aucun remède. 87
Nouveau soulèvement des Bagaudes qui s'enfuient dans les montagnes. 88
Tentative des Armoriques pour s'assurer l'indépendance. . . . *ib.*
409. Partie des Suèves, des Vandales et des Alains, quitte les Gaules pour l'Espagne. 89
406-412. Pendant le même temps Alaric et les Visigoths avaient dévasté l'Italie. 90
412-414. Honorius permet à Ataulphe de conduire les Visigoths dans les Gaules. 91
Les Visigoths s'établissent dans les Narbonnaises, l'Aquitaine et la Catalogne. . . . . *ib.*
Cet établissement ne causa pas de révolution et ne fit pas cesser l'autorité de l'empire. 92
Les Goths s'empressèrent cependant de se faire distribuer des terres pour redevenir cultivateurs. . . . . *ib.*
411. Les Bourguignons s'établissent dans la Germanie supérieure (Alsace). 93
413. Honorius leur permet de s'étendre du lac de Genève jusqu'à la Moselle. . . . . *ib.*
414-423. Révolutions dans la monarchie des Visigoths, établie à Toulouse. . 94
Faste d'Honorius pendant les désastres de l'empire. 95
423. 15 août. Sa mort après avoir vu la chute de tous ses rivaux. . . *ib.*

CHAPITRE IV. *Derniers revers et fin de l'empire d'Occident. Conquête de Clovis; la Gaule divisée entre les Francs, les Bourguignons et les Visigoths.* 423-500. 96

423-476. La destruction de la population invite les barbares à s'établir dans l'empire d'Occident. . . . . *ib.*
425-450. Gouvernement de Placidie pour Valentinien III. 97
429-439. Conquête de l'Afrique par Genséric, roi des Vandales. . . . . *ib.*
428-450. Administration et victoires d'Aétius dans les Gaules. 98
433-450. Attila ravage l'empire d'Orient. . . . . *ib.*
451. Attila, résolu d'attaquer les Gaules, s'y prépare par des alliances. . 99

Digitized by Google

Il passe le Rhin à son confluent avec le Necker, et s'avance jusqu'à Orléans. . . . . *Page* 100
451. Aétius s'assure l'appui de Théodoric II, roi des Visigoths. . . . *ib.*
Il rassemble dans son armée tous les peuples barbares des Gaules. 101
Attila commandait aux compatriotes de ces mêmes barbares. . . *ib.*
Victoires d'Aétius sur Attila dans les plaines de Châlons en Champagne. 102
453. Mort d'Attila ; ruine de la monarchie des Huns. . . . . *ib.*
455-476. Dernières convulsions de l'empire d'Occident. 103
455. Avitus proclamé empereur par les Visigoths et les Gaulois. . . . *ib.*
457-461. Vains efforts de Majorien pour relever l'empire d'Occident. . . . 104
461-476. Une partie des Gaules demeure dévouée à l'empire pendant sa ruine. 105
Les Visigoths, les Bourguignons et les Francs se partagent le reste. *ib.*
453-476. Règne glorieux de Théodoric II sur les Visigoths. 106
Fratricides fréquents dans l'histoire de tous les peuples barbares. *ib.*
466-484. Règne d'Euric sur les Visigoths. 107
415-463. Règne de Gondicaire sur les Bourguignons. 108
263-500. Règne de ses quatre fils et leurs conquêtes dans les Gaules. . . . *ib.*
Gondebaud, l'un d'eux, fait périr successivement tous ses frères. . 109
Saint Avitus calme les remords que lui causaient ces fratricides. . . 110
400-450. Conduite des Francs à l'égard des Gaules ; ils restent fidèles à l'empire. . . . . *ib.*
Le grand nombre de leurs rois les rend moins redoutables au cinquième siècle qu'au quatrième. 111
457-481. Vagues notions sur Childéric, père de Clovis, roi des Francs de Tournai. 112
481-486. Premières années de Clovis, roi des Francs Saliens de Tournai. . *ib.*
486. Victoire de Clovis sur Syagrius, gouverneur des provinces romaines. 113
491. Victoire de Clovis sur les Tongres. 114
493. Mariage de Clovis avec Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons. . . . . *ib.*
493-496. Efforts de Clotilde pour convertir Clovis au christianisme. . . . 115
496. Bataille de Tolbiac : les Allemands reconnaissent Clovis pour leur roi. 116
Clovis se convertit avec trois mille de ses guerriers. 117
496. Clovis se trouve être à cette époque le seul roi orthodoxe de la chrétienté. . . . . *ib.*
496-500. A ce titre, Clovis devient cher au clergé et aux Gaulois. 118
Réunion des Armoriques et des fédérés des Gaules avec les Francs. *ib.*
Clovis soumet tout le pays entre la Loire, le Rhône, le bas Rhin et l'Océan. 119
CHAPITRE V. *Fin du règne de Clovis.* 500-511. 120
500-511. Clovis était le roi de l'armée, plutôt que du pays qu'il avait conquis. . . . . *ib*
Cette armée s'était accrue depuis ses victoires. . . . . *ib.*
Il la tenait toujours cantonnée dans le voisinage de sa résidence. . 121
Il gouverne la Gaule par l'armée comme le dey d'Alger gouverne la Mauritanie par les janissaires. 122
Des lots de terre ou *sortes* furent accordés aux Francs qui se retiraient du service. 122
Mais la nation n'avait pas émigré comme les Bourguignons et les Visigoths, et l'armée des Francs ne renonça pas aux armes pour l'agriculture. . . . . *ib.*
Condition des Romains sous la domination des Francs ; lois des barbares. 123
La loi salique estime le sang du Romain moitié moins que celui du Franc. 124
Clovis fixe sa résidence à Paris, et envoie un grafion dans les autres villes. 125
500. Clovis s'allie à Godégisile contre Gondebaud, roi des Bourguignons. *ib.*
Clovis accorde la paix à Gondebaud, réfugié à Avignon. 126

Gondebaud surprend Godégisile et le fait périr. . . . *Page.* 127
501-506. Gondebaud cherche à s'assurer l'affection de ses sujets romains. . *ib.*
Il fait élever ses enfants par des évêques orthodoxes. 128
Il publie un code de loi qui protége les Romains contre les barbares. *ib.*
Compensations pécuniaires égales pour le Romain et le Bourguignon. 129
Lois sur l'hospitalité et la poursuite des esclaves. . . . . *ib.*
Procédure établie par la loi des Bourguignons. recours à la Divinité. 130
Le serment purgatoire, origine du jury. . . . . *ib.*
Le combat judiciaire accordé pour prévenir le parjure. 131
Gondebaud cède la Provence à Théodoric, roi des Ostrogoths. . 132
Théodoric rappelle les Provençaux à des mœurs *dignes de la toge.* 133
Son gendre. Alaric II, roi des Visigoths, en lutte avec le clergé orthodoxe. . . . . *ib.*
Théodoric recommande Alaric II aux rois des Bourguignons et des Thuringiens. 134
507. Clovis attaque les Visigoths sous prétexte de détruire l'arianisme. *ib.*
Il consulte l'oracle de saint Martin de Tours. 135
Il triomphe des Visigoths à la bataille de Vouglé; Alaric II est tué. 136
507-511. Gésalic succède à Alaric : Clovis conquiert les Aquitaines. . . . *ib.*
Théodoric secourt les Visigoths. mais il détrône Gésalic. . . . 137
L'empereur Anastase envoie à Clovis les ornements consulaires. . 138
Clovis veut faire périr tous les rois des Francs ses parents. . . . 139
Il fait assassiner Sigebert et son fils Cloderic. . . . . *ib.*
Il fait massacrer Cararic et son fils. 140
Puis Ragnacaire et ses deux frères. . . . . *ib.*
L'Église hésite si elle ne le reconnaîtra pas pour saint. 141
511. Concile d'Orléans assemblé par ses ordres. 142
511. 27 novembre. Mort de Clovis. 143
CHAPITRE VI. *Règne des quatre fils de Clovis.* 511-561. 144
511. La monarchie des Francs pouvait se dissoudre à la mort de Clovis comme celle d'Odoacre. . . . . *ib.*
Les Francs restèrent unis, tout en reconnaissant pour rois ses quatre fils Thierri, Clodomire, Childebert et Clothaire. . . . 145
But des Francs en divisant ainsi leur monarchie. . . . . *ib.*
Les partages des fils de Clovis sont tous enclavés les uns dans les autres. 146
551. Les Francs n'avaient point compté sur leurs rois pour gouverner l'État. 147
Les fils de Clovis toujours distingués par leur longue chevelure. . *ib.*
511-561. Grande étendue qu'acquiert la monarchie sous les fils de Clovis. . 148
L'ancienne France germanique se réunit à celle des Gaules. . . 149
Les Saxons eux-mêmes entrent dans la confédération des Francs. . *ib.*
Les Thuringiens avaient dévasté l'ancienne France, la Hesse et la Franconie. . . . . *ib.*
Thierri, l'un des rois francs, aide Hermanfroi, l'un des rois thuringiens, à se défaire de ses deux frères. 150
578. Thierri et Clothaire remportent deux victoires sur les Thuringiens. *ib.*
530. Meurtre d'Hermanfroi : soumission de la Thuringe aux Francs. . 151
511-561. Soumission du duché d'Allemagne ou Souabe, et de la Bavière. . *ib.*
530. Tentative de Thierri pour se défaire de son frère Clothaire. . . . 152
Progrès des Francs dans les Gaules, mieux connus que leurs progrès dans la Germanie . . . . . *ib.*
511-526. Théodoric, roi des Ostrogoths, gouverne la Gaule méridionale. . 153
Théodoric recouvre le Rouergue, l'Albigeois et le Gévaudan sur les Francs. 154
526-531. Amalaric règne sur les Visigoths en Languedoc et en Espagne. . *ib.*
Childebert retire de ses mains sa sœur Clotilde qu'Amalaric avait épousée et qu'il persécutait : les Francs pillent Narbonne. . . 155
515-527 Règne de Sigismond, fils de Gondebaud, en Bourgogne. . . . . *ib.*
Clotilde, veuve de Clovis, excite ses enfants contre les Bourguignons. 156

Digitized by Google

523. Sigismond, défait et captif, est jeté dans un puits avec sa femme et ses deux enfants. . . . . *Page.* 157
524. Clodomire tué dans une seconde campagne contre les Bourguignons. *ib.*
526-533. Les deux fils de Clodomire égorgés par Clothaire et Childebert leurs oncles. 158
532-534. Le royaume des Bourguignons conquis sur Godemar, son dernier roi. *ib.*
Thierri ravage l'Auvergne qui s'était donnée à son frère Childebert. 159
Il fait périr Monderic, prince mérovingien, qui réclamait son partage. *ib.*
532-534. Thierri et Childebert se donnent des otages qu'ils réduisent ensuite en servitude. 160
Thierri et Clothaire enlèvent aux Visigoths le Rouergue et Lodève. 161
Thierri fait périr Sigewald son parent, et meurt peu après. . . . *ib.*
534. Théodebert, fils de Thierri, lui succède : ses grandes qualités. . *ib.*
Son mariage avec Wisigarde et avec Deuterie. 162
Guerre de Théodebert en Italie, que Justinien voulait ravir aux Ostrogoths. . . . . *ib.*
536. Vitigès, roi des Ostrogoths, et Justinien sollicitent l'alliance des Francs. 163
Grande augmentation de puissance et de population des Francs. . 164
539. Théodebert conduit une armée de cent mille Francs en Italie. . . *ib.*
Théodebert bat les Ostrogoths et les Grecs ; mais son armée périt ensuite de misère. 165
540. Vitigès cède aux Francs la Provence, et Justinien confirme cette cession. 166
543. Expédition désastreuse de Clothaire et de Childebert en Espagne. . *ib.*
540-547. Les capitaines francs continuent leurs expéditions en Italie. . . 167
547. Ambition de Théodebert, sa mort; Théodebald son fils lui succède. *ib.*
541-553. Les Francs alliés de Totila et de Téjas, derniers roi des Ostrogoths. 168
553. Buccelinus et Leutharis conduisent soixante et quinze mille Francs et Allemands en Italie, qui, après de grands succès finissent par y périr tous. . . . . *ib.*
553. Mort de Théodebald : son grand-oncle Clothaire épouse sa veuve. 169
Grand nombre des femmes de Clothaire ; ses mariages incestueux. *ib.*
Clothaire s'empare du royaume de Théodebald, mais n'est pas reconnu par les Saxons. 170
556. L'armée des Francs sous Clothaire, défaite par les Saxons. . . . 171
555-558. Guerre civile entre Clothaire et Childebert. . . . . *ib.*
Rébellion de Chramne, fils aîné de Clothaire. 172
558-561. Mort de Childebert ; Clothaire demeure seul roi des Francs. . . *ib.*
Il fait brûler son fils Chramne avec sa femme et ses enfants. 173
Il meurt avec de grandes marques de dévotion. . . . . *ib.*

CHAPITRE VII. *Les fils de Clothaire Ier jusqu'à la mort de Sigebert.* 561-575. 174

Étendue de l'empire franc soumis à Clothaire Ier. . . . . *ib.*
Mais cet empire était sans action publique parce qu'il était sans gouvernement. 175
Finances des Francs, les impôts publics presque abolis : les rois vivaient de leurs domaines. . . . . *id.*
La justice ; elle émanait du peuple, et des comices nationaux ou mallum. . 176
La législation rendue plus sévère, et les centuries chargées de leur propre police. *ib.*
Les fonctions des ministères de l'intérieur et de la marine, non remplies. . 177
Les relations extérieures n'étaient que passagères et demandaient peu de soin. 178
La guerre se faisait sans troupes de ligne, sans états-majors, sans arsenaux et sans vivres. . . . . *ib.*
Les crimes des rois francs occupent plus de place dans l'histoire, parce que le gouvernement en remplit moins. . . . . *ib.*
Partage de la monarchie entre les quatre fils de Clothaire Ier. 179
Division des Gaules, Austrasie, Neustrie, Aquitaine et Bourgogne. . . . *ib.*
Les fils de Clothaire Ier ne s'en tiennent pas exactement à cette division. . 180
La nation commença sous les fils de Clothaire à ne plus sentir son unité. . *ib.*
Les rois donnent l'exemple des mauvaises mœurs et des vices. 181
Pouvoir des prêtres et nombre des saints à la même époque. 182
Mariages de Charibert, et sort d'une de ses femmes après sa mort. . . . *ib.*

Renouvellement du royaume de Bourgogne par Gontran, roi d'Orléans. *Page.* 183
Mariages de Gontran, sort de ses femmes et de ses enfants. 184
Mariage de Sigebert avec Brunehault. 185
Mariages de Chilpéric avec Audovère, Galswinthe et Frédégonde. . . . 186
562-566. Guerres des Avares dans la France orientale. . . . . *ib.*
Première guerre civile entre Chilpéric et Sigebert. 187
567. Mort de Charibert, roi de Paris et d'Aquitaine ; partage de ses États. 188
Guerre civile entre Sigebert et Gontran, pour la possession d'Arles. *ib.*
567-571. Peste en Bourgogne. . . . . *ib.*
La Bourgogne attaquée par les Lombards, nouvellement établis en Italie. 189
Défaite du patrice Amatus qui veut les repousser. 190
571-575. Victoires du patrice Mummolus sur les Lombards et les Saxons. . *ib.*
Acharnement des guerres civiles entre Chilpéric et Sigebert. . . 191
Théodebert, fils de Chilpéric, conquiert l'Aquitaine austrasienne. 192
574. Première invasion des peuples germaniques sujets du roi d'Austrasie. . . . . *ib.*
575. Seconde invasion des Germain, désastres de la Neustrie. 193
Le jeune Théodebert tué en Aquitaine par Gontran-Boson. . . . 194
Sigebert veut assiéger son frère Chilpéric dans Tournai. . . . . *ib.*
Sigebert proclamé roi par les Neustriens. 195
Sigebert assassiné par deux pages de Frédégonde. . . . . *ib.*
Chilpéric fait périr les ministres et les confidents de son frère. . . *ib.*

CHAPITRE VIII. *De la mort de Sigebert à celle de Gontran, dernier survivant entre les fils de Clothaire* Ier. 575-593. 197
Cette période est la seule dans l'histoire des Mérovingiens aur laquelle nous ayons beaucoup de détails. . . . . *ib.*
575. Révolution causée dans le sort de Brunehault, par l'assassinat de Sigebert. 198
Son fils, Childebert II, est proclamé roi par les Austrasiens. . *ib.*
Mais en même temps ils nomment un maire du palais, grand juge du royaume. 199
Affermissement de l'aristocratie en Austrasie. 200
578. Brunehault, captive à Rouen, est épousée par Mérovée, fils de Chilpéric. 201
Chilpéric et Frédégonde menacés à Soissons par des rebelles. . . *ib.*
Chilpéric sépare Mérovée d'avec Brunehault, qu'il rend aux Austrasiens. 202
Mérovée s'enfuit au sanctuaire de Saint-Martin de Tours. . . . 203
Il s'échappe de nouveau, et Chilpéric le poursuit à main armée. . *ib.*
576. Mérovée, arrêté par trahison à Térouanes, se fait tuer par son ami. 204
Guerre dans l'Aquitaine ; victoire de Mummolus sur Didier, duc de Toulouse. . . . . *ib.*
577. Gontran, roi de Bourgogne, perd ses deux fils et adopte son neveu Childebert. 205
Lutte entre les grands et l'autorité royale. . . . . *ib.*
578. Les milices romaines des villes employées dans une guerre contre les Bretons. 206
579. Chilpéric accroît les impositions et cause beaucoup de mécontentement. 207
580. Il les supprime à l'intercession de Frédégonde, inquiète pour la vie de ses fils. . . . . *ib.*
Frédégonde fait tuer Clovis, troisième fils de Chilpéric et d'Audovère. 208
Raffinements de cruauté de Chilpéric, qu'on nomme le Néron de la France. 209
811. Le patrice de Bourgogne Mummolus s'enfuit en Austrasie. . . . 210
Mépris que témoignent les grands d'Austrasie à Brunehault. . . *ib.*
Alliance des Austrasiens avec Chilpéric contre Gontran. 211
Guerre en Aquitaine, entre Chilpéric et Gontran. . . . . *ib.*
582-585. Soulèvement du peuple d'Austrasie contre les grands. 212

584. Frédégonde accuse le préfet du palais d'avoir fait périr son fils par des maléfices. . . . . *Page.* 212
Expédition infructueuse des Austrasiens contre les Lombards . . 213
Rigonthe destinée en mariage à Récarède, fils du roi visigoth . . 214
584. Un grand nombre de Parisiens, réduits en esclavage, lui sont donnés pour dot . . . . . *ib.*
Rigonthe s'arrête à Toulouse, et ne parvient pas en Espagne. . . 215
Chilpéric est assassiné ; les soupçons se partagent entre Frédégonde et Brunehault . . . . . *ib.*
Frédégonde se met en sûreté chez l'évêque de Paris. 216
Gontran prend sous sa protection Frédégonde et son fils Clothaire II. 217
Gontran supplie les Francs de le laisser vivre encore trois ans pour protéger ses neveux. . . . . *ib.*
Les Francs opposent à Gontran, Gondovald, fils adultérin de Clothaire Ier. 218
Gondovald est salué roi par l'armée, à Brive-la-Gaillarde. . . . *ib.*
Disputes des Austrasiens avec Gontran dans les plaids du royaume. 219
Les Austrasiens se retirent en menaçant Gontran de la hache. . . 220
585. Succès de Gondovald en Aquitaine. . . . . *ib.*
Gontran s'unit à Childebert contre Gondovald et les grands d'Austrasie. 221
Gondovald, assiégé dans Cominges, est livré au général bourguignon. 222
Meurtre de Gondovald, incendie de Cominges. 223
Frédégonde fait jurer aux Francs que Clothaire II est bien fils de Chilpéric. 224
586. Frédégonde fait assassiner saint Prétextat, évêque de Rouen. . . *ib.*
Guerre malheureuse de Gontran, contre Récarède. 225
Cruauté de Childebert II. Il fait assassiner Magnovald sous ses yeux. 226
587. Conjuration des grands d'Austrasie contre Childebert II. . . . *ib.*
Elle est découverte, et Rauchingus, son chef, est taillé en pièces. . 227
Massacre de Gontran-Boson et des autres grands d'Austrasie. . . *ib.*
Traité d'Andelot entre Gontran et Childebert II. 228
588-589. Nouvelles guerres avec les Visigoths et les Lombards. . . . . *ib.*
Cruauté croissante de Childebert II. en Austrasie. . . . . *ib.*
593. Mort de Gontran à Châlons-sur-Saône. 230

CHAPITRE IX. *De la mort de Gontran à celle de Brunehault.* 593-613. . . 231

L'époque que nous venons de parcourir est la plus glorieuse de la première race. . . . . *ib.*
Dégénération rapide des races royales chez les barbares après leurs conquêtes. . . . . *ib.*
Les descendants de Clovis ne cessent de dégénérer jusqu'à la suppression de leur race. 232
Les rois fainéants, il est vrai, nous sont fort mal connus. . . . 233
Courte vie des Mérovingiens, déjà pères quand ils sont encore enfants. . . . . *ib.*
Leurs minorités augmentent le pouvoir des maires du palais. . . *ib.*
Ces maires, bien différents des économes du roi, sont nommés à chaque minorité. 234
Progrès du pouvoir des ducs dans les provinces. 235
Aucune trace de féodalité, et constante mention de l'esclavage dans les formules. 236
593. A la mort de Gontran, Childebert II prend possession de la Bourgogne. . . . . *ib.*
593. Victoires des Neustriens sur les Austrasiens, près de Soissons ; forêt mouvante. 237
594-595. Guerre des Francs contre les Bretons et contre les Warnes. . . *ib.*
596. Mort de Childebert II. Minorité des trois rois Francs. Clothaire II, Théodebert et Thierri II. 238
597 Frédégonde rentre à Paris avec son fils, et y meurt au bout d'une année. 239

598. Brunehault veut s'emparer de l'autorité en Austrasie, et elle en est chassée.. . . . . *Page.* 239
600. Theudebert et Thierri reconvrent sur Clothaire les villes de la Seine. 240
602. Entrée des Gascons en Gaule, ils se soumettent à un duc nommé par les rois Francs. 241
Brunehault, pour affermir son autorité en Bourgogne, corrompt son petit-fils Thierri. . . . . *ib.*
604. Elle élève aux plus hautes dignités son amant Protadius. . . . 242
Elle fait tuer le maire Berthoalde pour donner sa place à Protadius *ib.*
605. Protadius se rend odieux aux grands de Bourgogne. 243
Il est tué dans un soulèvement, comme il poussait Thierri à la guerre contre son frère. 244
606. Le Romain Claudius succède à la mairie de Bourgogne. . . . . *ib.*
607. Les seigneurs bourguignons font épouser à Thierri, la fille du roi des Visigoths. 245
Elle est répudiée par les intrigues de Brunehault, qui fait tuer saint Didier. . . . . *ib.*
585-606. Prédication de saint Colomban; il est persécuté par Brunehault. 246
608. Tentative de Brunehault pour se réconcilier avec la reine d'Austrasie. 247
610. Les Austrasiens forcent Thierri à leur rendre l'Alsace et le Suntgaw. 248
611. Thierri propose à Clothaire II une alliance contre son frère Theudebert. . . . . *ib.*
612. Thierri, à la tête des Bourguignons, bat les Austrasiens à Toul et à Tolbiac. 249
Il fait massacrer son frère Theudebert avec ses enfants. 250
Affermissement de l'aristocratie austrasienne pendant le règne de Theudebert. 251
613. Thierri meurt subitement comme il menaçait Clothaire II. . . . *ib.*
Brunehault veut faire couronner Sigebert, l'aîné des fils de Thierri. 252
Elle l'envoie en Thuringe avec Warnachaire pour soulever les nations germaniques. . . . . *ib.*
Warnachaire se concerte avec tous les ennemis de Brunehault pour la faire périr. 253
Brunehault et tous ses petits-enfants tombent au pouvoir de Clothaire II. . . . . *ib.*
Clothaire II fait périr Brunehault et ses petits-fils. 254
Caractère de Brunehault. . . . . *ib.*
Monuments qui lui sont attribués. 255

CHAPITRE X. *Règnes de Clothaire II, Dagobert et Sigebert III.* 613-654. . . 256

613-638. Tout l'empire franc réuni sous Clothaire II et son fils. . . . . *ib.*
Caractère de Clothaire II d'après Frédegaire. 257
Gouvernement de sa monarchie par trois maires du palais. . . . *ib.*
Progrès de l'aristocratie parmi les Francs. 258
614. Constitution de Clothaire II, limitant l'autorité royale. 259
622. Clothaire II fait couronner son fils Dagobert comme roi d'Austrasie. *ib.*
623. Le Franc Samo détermine les Vénèdes à secouer le joug des Avares. 261
Ce marchand guerrier devient roi des Vénèdes. . . . . *ib.*
L'empire franc survit à toutes les monarchies fondées par les barbares. . . . . *ib.*
624. Indépendance qu'affectent les Austrasiens vis-à-vis de Clothaire; mort de Chrodoald. 262
625. Nouveau partage de l'Austrasie et de la Neustrie. 263
626. Meurtre de Godinus, fils de Warnachaire, que protégeait Dagobert. 264
627. Brodulphe venge un affront fait à Charibert, second fils de Clothaire II. 265
628. Mort de Clothaire II. Dagobert réduit son frère Charibert à l'Aquitaine pour partage. . . . . *ib.*
629. Dagobert fait le tour de la Neustrie et de la Bourgogne pour rendre justice. 266

Digitized by Google

Terreur qu'il inspire aux barbares voisins de l'Austrasie. *Page.* 266
650. Il s'abandonne aux vices et se forme un sérail. 267
Il est difficile de compléter son histoire par des vies de saints. . 268
651. Mort de Charibert, massacre de son fils; l'Aquitaine réunie à la monarchie. 269
Guerre malheureuse de Dagobert avec le roi des Vénèdes. . . . *ib.*
Dagobert fait massacrer les Bulgares auxquels il avait d'abord donné l'hospitalité. 271
652. Il accorde aux Saxons la remise de leur tribut annuel. . . . . *ib.*
653. Dagobert fait couronner en Austrasie son fils Sigebert III, âgé de trois ans. 272
654. Il assure à Clovis II, son autre fils, la Neustrie et la Bourgogne. . 273
656. Il réprime les brigandages des Gascons et reçoit l'hommage de leur duc. . . . . *ib.*
Il force aussi à la soumission Judicael, duc des Bretons. 274
Amitié de Dagobert pour saint Éloi, et ses fondations de couvents. *ib.*
658. Mort de Dagobert à Saint-Denis; partage de son royaume. . . . 275
658-640. Gouvernement de Pepin et d'Æga, pendant la minorité des fils de Dagobert. 276
659-642. Grimoald succède à son père Pepin dans la mairie d'Austrasie. . *ib.*
La Thuringe secoue l'autorité des rois francs. 277
638-650. Règne de Sigebert III en Austrasie. . . . . *ib.*
638-654. Règne de Clovis II en Neustrie; sa folie et sa mort. 278

Chapitre XI. *Gouvernement d'Ébroin et guerres civiles, jusqu'à la bataille de Testry.* 656-687. 279

Multiplication des monuments religieux à l'époque où cessent les monuments historiques. . . . . *ib.*
Progrès de la barbarie, conséquence d'un enseignement tout imitatif. . . *ib.*
Décadence des poetes, Claudien, Sidonius, Fortunat. 280
Décadence des historiens, Sulpice Sévère, Cassiodore, Grégoire, Frédegaire. *ib.*
Décadence de la religion, qui enseigne d'abord à bien vivre, puis à bien croire, enfin à bien payer. 281
Profusion de Dagobert envers les moines de Saint-Denis. 283
Profusion de Sigebert III envers les couvents. . . . . *ib.*
L'histoire du temps était silencieuse et n'inspirait aucun intérêt aux Francs. 284
Les nouvelles religieuses éveillaient seules l'attention publique. . . . . *ib.*
Les saints jouissaient d'un crédit prodigieux et de toutes les douceurs de la vie. 285
Empressement de toutes les familles riches à doter les couvents. . . . . *ib.*
Ces couvents souvent remplis d'esclaves rachetés 286
650-656. Grimoald en Austrasie veut substituer son propre fils au fils de Sigebert III. . . . . *ib.*
650-656. Il est arrêté par les hommes libres, et envoyé à Clovis II, qui le fait périr. 287
656-660. Les trois fils de Clovis II reconnus dans toute la France, sous la régence de Batbilde. . . . . *ib.*
660-670. Clothaire III, roi de Neustrie sous Ébroin; Childéric II, roi d'Austrasie sous Wulfoald. 287
Efforts d'Ébroin pour abattre la haute aristocratie en Neustrie. . 288
670. Mort de Clotbaire III. Ébroin lui substitue Thierri III. 289
Thierri III et Ébroin déposés et tonsurés par les grands que dirige saint Léger. . . . . *ib.*
670-672. Childéric II règne en Neustrie comme en Austrasie avec l'appui des grands. 290
673. Il est tué avec sa femme et son fils par les grands, de l'aveu de saint Léger. 291
Thierri III est replacé sur le trône par saint Léger et son parti. . *ib.*
674. Le parti du peuple triomphe en Austrasie, et met sur le trône Dagobert II. 292
Ébroin, avec l'appui de Dagobert II, forme une armée populaire. . *ib.*

Ébroin triomphe des grands et se rend maître de Thierri III qu'il reconnaît. . . . . *Page.* 293
675-678. Ébroin persécute le parti des grands en Neustrie et en Bourgogne. 294
Il fait périr saint Léger comme coupable de régicide envers Childéric II. . . . . *ib.*
678. Dagobert II vaincu et massacré par les grands d'Austrasie, du parti de Pepin. 295
680. Bataille de Loixi, où les grands secourus par les Austrasiens, sont défaits par Ébroin. 296
681. Mort d'Ébroin, assassiné par un ennemi privé. 297
681-686. Gouvernement de Warato son successeur, chef du même parti. . . 298
686. Berthaire, successeur de Warato, ruine le parti populaire qu'il dirige. 299
689. Défaite du parti populaire à Testry, par Pepin, les Austrasiens et les grands. . . . . *ib.*

CHAPITRE XII. *Grandeur croissante de la famille de Pepin jusqu'à la soumission de la Neustrie à Charles Martel.* 687-720. 301

Toutes les fonctions dans la monarchie des Francs qui étaient électives, deviennent successivement héréditaires. . . . . *ib.*
Arguments plausibles pour rendre héréditaires les fonctions de ministre. . 302
687. Pepin, duc héréditaire d'Austrasie, avait peu de pouvoir sur les autres ducs 303
Cependant il tenait plus à son duché qu'à la mairie de Neustrie. . *ib.*
Pepin est obligé d'affermir les droits des grands, ses alliés. . . . 304
Ceux du midi de la Gaule acquièrent une indépendance presque absolue. 305
689-690. Les seigneurs francs font avec Pepin la guerre à Radbode, duc des Frisons. 306
Ils remettent en vigueur les assemblées du champ de mars. . . *ib.*
691-695. Mort de Thierri III. Règne de Clovis III son fils aîné. 307
Pepin cherche à se réconcilier avec la faction populaire, par le mariage de son fils. . . . . *ib.*
695-711. Mort de Clovis III. Règne de Childebert III son frère. 308
Plectrude et Alpaïde, femmes de Pepin. Meurtre de saint Lambert, qui voulait écarter la seconde. . . . . *ib.*
Guerres de Pepin contre les Frisons et les Allemands. 309
711-715. Mort de Childebert III. Règne de Dagobert III, son fils. 310
711-714. Conquête de l'Espagne par les Arabes sur les Visigoths. . . . *ib.*
714. Pepin, malade, appelle à lui son fils Grimoald, qui est assassiné au tombeau de saint Lambert. 311
16 décembre. Pepin meurt, laissant Charles son fils prisonnier entre les mains de Plectrude. 312
715. La Neustrie ne veut pas recevoir pour maire Théodoald, petit-fils de Pepin. . . . . *ib.*
Les Austrasiens tirent Charles de prison, et l'opposent aux Neustriens. 313
715-720. Mort de Dagobert III, règne de Chilpéric II. . . . . *ib.*
716. Les Neustriens, de concert avec les Frisons, attaquent l'Austrasie. 314
717. Charles Martel envahit à son tour la Neustrie, que défend le maire Raginfred. 315
21 mars. Bataille de Vincy près Cambrai; les Neustriens défaits par Charles. . . . . *ib.*
717-719. Clothaire IV, nommé roi par Charles et les Austrasiens. 316
719 Mort de Clothaire, soumission de la Neustrie à Charles, qui reconnaît Chilpéric II. 317

CHAPITRE XIII. *Gouvernement de Charles Martel et de ses fils, jusqu'à la déposition des rois de la première race.* 318

L'obscurité de l'histoire s'accroît jusqu'au changement de race, et dès lors elle diminue. . . . . *ib.*
On regrette peu le détail des guerres ou celui des crimes, mais beaucoup celui du progrès des institutions nationales. 319

720-737. Mort de Chilpéric II. Règne de Thierri IV, fils de Dagobert III. *Page.* 319
720-737. Habitudes militaires des Francs pendant le règne de Charles. . . 320
Ses guerres contre les Allemands, les Bavarois, les Frisons et les Saxons. . . . . *ib.*
714-720. Les Sarrasins se rendent maîtres de Narbonne et de la Septimanie. *ib.*
720-723. Leurs expéditions en Provence et en Bourgogne jusqu'à Autun. . 321
732. Leurs victoires sur Eudes, duc d'Aquitaine. 322
Eudes d'Aquitaine passe la Loire et implore l'aide de Charles Martel. 323
Octobre. Victoire de Charles sur les Sarrasins à Poitiers. . . . 324
Le massacre des Sarrasins à Poitiers, prodigieusement exagéré . 325
733-736. Expéditions de Charles en Bourgogne et en Provence, pour y retablir son autorité. . . . . *ib.*
735-737. Guerres de Charles contre les Frisons, les Saxons et les Aquitains. 326
Nouvelles entreprises des Sarrasins; ils s'emparent d'Avignon. . 327
737. Charles reprend Avignon et assiége vainement Narbonne. . . . *ib.*
737. Mort de Thierri IV, auquel Charles ne donne point de successeur. 328
739. Charles chasse les Sarrasins de la Provence, et soumet les grands, leurs alliés. 329
739-756. Guerres civiles des Sarrasins d'Espagne qui arrêtent leurs progrès dans les Gaules. . . . . *ib.*
Charles récompense ses soldats en leur donnant des bénéfices ecclésiastiques. 330
Le clergé de France déclare Charles Martel damné éternellement. 331
740. Le pape Grégoire III se met sous la protection de Charles Martel. . 332
741. Double ambassade envoyée par Grégoire III à Charles. . . . . *ib.*
Charles partage la monarchie entre ses trois fils, puis il meurt le 21 octobre. 333
Carloman et Pepin, fils de Charles, dépouillent Grifon leur plus jeune frère. 334
742. Guerre de Carloman et Pepin contre Hunold, duc d'Aquitaine. . . 335
Pepin donne à la Neustrie un nouveau roi mérovingien qu'il nomme Childéric III. . . . . *ib.*
743. Réforme du clergé en Austrasie par saint Boniface et le concile de Leptines 336
Victoires de Carloman sur Odilon, duc de Bavière. 337
743. Hunold, duc d'Aquitaine, se retire dans un couvent et laisse son duché à Guaifer son fils. . . . . *ib.*
746. Carloman désarme les Allemands par surprise, et punit leurs principaux chefs. 338
747. Carloman se retire dans un couvent près de Rome. . . . . *ib.*
747. Pepin dépouille les fils de Carloman, mais il remet en liberté Grifon son frère. 340
748. Il poursuit Grifon chez les Saxons dont il ravage le pays. . . . *ib.*
749. Il force les Bavarois à la paix, et il ramène Grifon en France. . . 341
752. De l'avis du pape Zacharie, il dépose le roi Childéric III et l'enferme dans un couvent. 342

SECONDE PARTIE.

LES CARLOVINGIENS.

CHAPITRE PREMIER. *Règne de Pepin.* 752-768. . . . . *Page.* 343
Les grandes révolutions chez les Francs ont détruit leurs propres monuments. *ib.*
La succession des Carlovingiens fut une révolution nationale. 344
Pepin, son caractère caché par des fables, anecdote du lion et du taureau. . *ib.*
La Gaule de nouveau asservie par un peuple germanique sous les Carlovingiens. 345
Childéric III, roi des Franco-Gaulois, vaincu, fit place au roi des vainqueurs. *ib.*
Dévouement de Pepin et de la seconde dynastie à l'Église. 346
Les assemblées du champ de mars recouvrent une nouvelle autorité. . . *ib.*
Mais Pepin, en y introduisant les prélats, changea leur caractère. . . . 347

Les Francs réduits au silence dans leurs propres assemblées, par l'ignorance de la langue et des questions qu'y traitent les prêtres. . . . . *Page.* 347
Première assemblée du règne de Pepin ; capitulaire de Vermerie. . . . 348
L'assemblée occupée de poursuivre et de punir l'inceste et la débauche. . . *ib.*
De réprimer les prêtres et les évêques non consacrés, et trafiquant en contrebande de choses saintes. 349
Sanction donnée aux lois ecclésiastiques par l'excommunication. 350
Pepin soumet aussi sa politique extérieure au clergé. 351
755. Étienne II se rend en France pour solliciter les secours de Pepin contre les Lombards. 352
Étienne regardé par les Francs comme un messager de la Divinité. 353
754 Étienne sacre de nouveau Pepin et ses enfants. . . . . *ib.*
Carloman sollicite en vain Pepin de ne pas porter la guerre en Italie. 354
Astolphe, battu par les Francs aux cluses d'Italie, signe un traité de paix. . . . . *ib.*
755. Astolphe retourne à l'attaque de Rome, et Étienne s'en plaint à Pepin. 355
Étienne produit une lettre de l'apôtre saint Pierre, pour accuser Astolphe. 356
755. Pepin force Astolphe à céder à l'Église les provinces qu'il avait conquises sur l'empire. . . . . *ib.*
753. Expédition de Pepin contre les Saxons. 358
755. Abdérame fonde en Espagne le royaume de Cordoue. . . . . *ib.*
750-759. Guerres de Pepin contre les Sarrasins dans la Septimanie. . . . 359
759. Prise de Narbonne ; réunion de la Septimanie à la France. . . . *ib.*
745-768. Wafre ou Guaifer, duc d'Aquitaine ; haine des Aquitains pour les Francs. 360
760. Pepin somme Guaifer de lui restituer des biens d'Église, et lui fait déclarer la guerre par les Francs. 361
760-768. Guerre d'Aquitaine, signalée par d'effroyables dévastations. . . *ib.*
768. Guaifer assassiné, l'Aquitaine est soumise à la France. 363
755-768. Suite de la correspondance entre Pepin et le saint-siége. . . . . *ib.*
Paul Ier accuse Didier comme Étienne II accusait Astolphe. . . *ib.*
767-768. Le siége de Rome disputé par deux factions. L'anti-pape Constantin et son supplice. 364
768. Septembre, 18 ou 24, mort de Pepin à Saint-Denis. 366
Caractère des chroniques qui nous restent sur le règne de Pepin. . *ib.*
Pepin châtié par l'ombre de saint Remi pour avoir touché à un bien de l'Église. 367
Dévotion de Pepin aux reliques apportées de Rome. 368
Nombreuses donations de Pepin aux couvents. . . . . *ib.*

CHAPITRE II. *Commencements du règne de Charlemagne jusqu'à sa victoire à Buckholz, et à la conquête de la Saxe.* 768-780. 369

Éclat du caractère et du règne de Charlemagne, dans l'histoire du moyen âge. *ib.*
768. Partage du royaume des Francs entre Charles et Carloman. . . . 370
Aversion des Francs et de tous les barbares pour les lois de primogéniture. 371
769. Hunold, père de Guaifer, sort de son couvent et fait révolter l'Aquitaine. 372
Brouillerie de Charles et de Carloman. . . . . *ib.*
Charles bâtit le château de Fronsac pour contenir les Aquitains. . 373
770. Bertrade, mère de Charles, veut unir par des mariages ses fils au roi lombard. . . . . *ib.*
Le pape Étienne III s'oppose violemment à ces mariages : Charles épouse cependant la fille du roi lombard, qu'il répudie ensuite. . 374
Premier capitulaire de Charles sur la discipline ecclésiastique. . . 375
771. Désordre des mœurs de Charles dans ses mariages et ses divorces. 376
Mort de Carloman ; Charles dépouille ses fils de leur héritage. . . *ib.*
Guerre des Saxons avec laquelle commence la carrière glorieuse de Charles. 377
772. Premières hostilités des Saxons, provoquées par les menaces de

Digitized by Google

saint Libuin. . . . . *Page.* 378
Caractère général de la guerre contre les Saxons, selon Éginhard. . 379
773. Animosité croissante entre Charles et les Lombards. 381
Les Francs déclarent la guerre aux Lombards dans le champ de mai de Genève. 382
Charles franchit sans combat les écluses d'Italie. . . . . *ib.*
774. Pendant que son armée bloque Pavie et Vérone, il se rend à Rome. 383
Pavie et Vérone se rendent, Didier est prisonnier. Arigise s'enfuit à Constantinople. 384
Charles s'attribue les conquêtes des Francs, et prend le titre de roi des Lombards. 385
Étendue de la monarchie de Charles, du Danube aux Pyrénées. . *ib.*
775. Nouvelles victoires de Charles sur les Saxons, soumission de leurs trois confédérations. 386
776. Les Carlovingiens abandonnent Paris, et se fixent dans les provinces germaniques. 387
Le pape Adrien accuse les ducs lombards de conjurer contre Charles. *ib.*
Charles attaque Rotgaudes, duc de Friuli, le fait périr, et intimide les autres ducs lombards. 388
Nouveau soulèvement des Saxons que Charles force à la soumission. 389
777. Charles convoque un champ de mai à Paderborn, dans le pays même de Saxons. . . . . *ib.*
Ibn al Arabi, gouverneur de Sarsgosse, vient à Paderborn solliciter l'appui de Charles. 390
Guerres civiles entre les Arabes; quel parti Charles aurait dû soutenir. 391
778. Campagne de Charles au delà des Pyrénées; il soumet la Marche d'Espagne jusqu'à l'Ebre. . . . . *id.*
Les Navarrois et les Gascons, jaloux de ses succès, s'allient aux musulmans. 392
Déroute des Francs dans la vallée de Roncevaux : mort de Roland. *ib.*
Ce qu'on doit croire de Roland, et dans quel temps il a dû se distinguer. 393
Ravages des Saxons conduits par Wittikind sur tous les bords du Rhin. 394
779. Victoire de Charles sur les Saxons à Buckholz; soumission de ces peuples. 395
780. Charles étend sa domination jusqu'à l'Elbe, et fonde les évêchés de la Saxe. 396

CHAPITRE III. *Suite du règne de Charles, jusqu'à la suppression du duché de Bavière*, 780-788. 397

La chronologie du règne de Charles, conservée soigneusement, mais avec une grande épargne de paroles. . . . . *ib.*
L'histoire transportée sur les frontières de l'empire, s'écartent toujours plus. 398
La population libre disparaît dans les Gaules, sous le règne de Charlemagne. 399
Dons de terres avec leurs esclaves, faits par Charles aux seigneurs et aux églises. . . . . *ib.*
Domaines de la couronne peuplés d'esclaves, et leur vaste étendue. . . . 400
Capitulaire de Charlemagne, qui règle la culture de ces domaines. . . . 401
La nation des Francs, composée seulement de quelques milliers de gentilshommes. . . . . *ib.*
Les donations d'esclaves altèrent la nature du don fait par Charles au saint-siége. 402
Ce don ne fut point exécuté, chacun s'y opposant également. . . . . *ib.*
Le pape accusé de vendre aux Sarrasins les esclaves que Charles lui avait donnés, s'en justifie en récriminant contre les Lombards. 403
780. Des négociations avec les Grecs et les Bavarois appellent Charles en Italie. 404
717-780. Règne des empereurs isauriens et iconoclastes à Constantinople. . 405
781. Irène, succédant à Léon IV, sollicite l'alliance de Charlemagne. . 406
Haine de Tassilon, duc de Bavière, contre les Francs, apaisée par l'entremise du pape. 407

Digitized by Google

782. Charles assemble le champ de mai à Lippspring, au milieu des Saxons . . . . . Page. 407
Wittikind soulève les Saxons, et bat les lieutenants de Charles à Sonnethal. 408
Charles condamne au supplice quatre mille cinq cents Saxons à Verden. 409
783. La cruauté de Charles cause une révolte universelle des Saxons. . 410
Les Saxons deux fois défaits par Charles, à Dethmold, et sur la Hase. . . . . ib.
784. Charles recommence à ravager la Saxe, surtout autour de la Lippe. 411
784-785. Charles continue pendant tout l'hiver à ravager la Saxe. . . . . ib.
785. Wittikind se soumet, et se rend à Attigny-sur-l'Aisne, pour faire hommage à Charles. 412
Conjuration du Thuringien Hartrad, causée par les cruautés de la reine. 413
786. Punition des Thuringiens, soumission des Armoriques à la diète de Worms. 414
Le pape Adrien excite Charles contre les Lombards et les Grecs. . 415
787. Charles descend en Italie pour conquérir Bénévent sur les Lombards. Résistance d'Arigise, duc de Bénévent, qui obtient une pacification honorable. . . . . ib.
Mort d'Arigise et de son fils aîné; le pape veut anéantir sa maison. 417
Tassilon, duc de Bavière, appelle les Esclavons dans les pays des Francs. 418
Charles, entré en Bavière avec trois armées, force Tassilon à se soumettre. 419
788. Tassilon déposé à la diète d'Ingelheim, et enfermé dans un couvent. ib.

CHAPITRE IV. *Suite du règne de Charlemagne, jusqu'au soulèvement des Romains entre Léon III. 788-799.* 421

Le nom de grand n'a été joint à celui de Charles qu'après sa mort. . . . ib.
Portrait de Charles par Eginhard; ses vêtements. . . . . ib.
Sa manière de vivre. 422
Son éloquence et ses études variées. . . . . ib.
Quoique savant, il n'avait point appris à écrire, et pourquoi. 423
Amour de Charles pour les lettres; il appelle en France des docteurs pour les enseigner 424
Il favorise l'étude de la musique et fait adopter le chant grégorien. . . . 425
Études sacrées, adoption universelle des fausses décrétales. 426
La domination de Charles s'étendait sur tous les pays germains et romains. ib.
788. Premières descentes des Normands en Angleterre. 427
Invasion des Huns dans la Bavière et le Frioul, et leur défaite. . . ib.
Brouillerie de Charles avec les Grecs, hostilités dans le duché de Bénévent. 428
Efforts d'Adrien Ier pour brouiller Charles avec les Lombards de Bénévent. 429
Charles donne Bénévent à Grimoald, fils d'Arigise, qui repousse les Grecs . . . . . ib.
789. Les Francs commencent à passer l'Elbe pour protéger les Abodrites contre les Weltsi. 430
Les Weltsi se soumettent, et la frontière est étendue jusqu'à l'Oder. . ib.
790. Vaines négociations de Charles avec les Huns pour la paix. 431
791. Charles ravage la Pannonie jusqu'au Raab, mais il y perd tout ses chevaux. . . . . ib.
792. Charles se prépare à une seconde campagne, mais ne quitte pas Ratisbonne. 433
Il contraint Félix, évêque d'Urgel, à renoncer à ses erreurs. . . . ib.
Il découvre et punit une conspiration de Pepin, son fils naturel. . . 434
793 6 juillet. L'armée que Charles levait contre les Huns est détruite à Rustringen par les Saxons révoltés. 435
Les travaux de Charles pour joindre le Rhin au Danube, échouent. . 436

Étendue du royaume d'Aquitaine de Louis, que Charles n'avait pas visité depuis douze ans. . . . . *Page.* *ib.*
Invasion d'Abdel-Meleck dans l'Aquitaine; défaite de Guillaume au *court nez*. 437
794. Charles assemble un concile à Francfort. Nouvelle condamnation de Félix d'Uggel. 438
L'Occident rendait aux reliques le culte que l'Orient rendait aux images. *ib.*
Le concile de Nicée avait, en 787, ordonné l'adoration des images. . 439
794. Le concile de Francfort la condamne comme une idolâtrie. 440
Politique de la cour de Rome, qui évite un schisme en éludant la question. . . . . *ib.*
Mort de la reine Fastade; Charles épouse Liutgarde. . . . *ib.*
Charles entre en Saxe; les Saxons assemblés à Sintfeld, se soumettent à lui. 441
795. Les Saxons ayant tardé de se rendre auprès du roi, Charles ravage la Saxe. . . . . *ib.*
Mort du pape Adrien; présents de Charles à son successeur Léon III. . . . . *ib.*
796. Charles embellit Aix-la-Chapelle, sur le modèle de Rome. . . . 442
Guerre civile chez les Huns et les Avares; Charles les fait attaquer par Pepin son fils. 443
Pepin pénètre jusqu'au Rhin, et s'empare du ring ou camp des Avares. . . . . *ib.*
797. Nouvelles expéditions de Charles en Saxe; il fonde le nouvel Héristal sur le Weser. 444
Au milieu de ces ravages, la Saxe fait des progrès vers la civilisation. . . . . *ib.*
Princes sarrasins qui viennent en Saxe demander des secours à Charles. 445
Ambassadeurs d'Alfonse II de Gallice, et du roi des Huns, à Aix-la-Chapelle. . . . . *ib.*
Ambassade de Constantin V, empereur d'Orient. . . . . *ib.*
15 juin. Constantin, aveuglé par les ordres de sa mère Irène, meurt peu après. 446
798. Soulèvement des Saxons normands; ils sont battus à Swenden. 447
799. Charles reçoit, à Aix-la-Chapelle, la nouvelle du soulèvement de Rome. . . . . *ib.*

CHAPITRE V. *Renouvellement de l'empire d'Occident. Fin du règne de Charlemagne.* 799-814. 449

Les Gaulois n'étaient employés par Charles ni dans l'armée ni dans l'Église. *ib.*
799. Conjuration de deux prêtres à Rome, contre Léon III. 450
Le pape, arrêté par les conjurés, et blessé, leur échappe et s'enfuit à Spolète. . . . . *ib.*
Il va trouver Charlemagne qui lui donne rendez-vous à Paderborn. 451
Le pape retourne à Rome avec des promesses d'amnistie de la part de Charles. 452
Charles pourvoit à la sûreté des frontières avant d'aller à Rome. . 453
800. Il visite les côtes de France pour les mettre en état de défense. . *ib.*
Il entre à Rome, le 24 novembre de l'an 800. 454
Léon III se purge, par serment, des accusations portées contre lui. 455
Aux fêtes de Noël, Charles est proclamé empereur par le peuple de Rome. 456
L'étendue du nouvel empire d'Occident égalait celle de l'ancien. . *ib.*
Supériorité reconnue par les barbares des empereurs sur les rois. . . . . *Page.* 457
801. Négociation pour réunir les deux empires, en faisant épouser Irène à Charles. . . . . *ib.*
Ambassade d'Haroun al Raschid à Charles; envoi des clefs du saint sépulcre. 458
801-813. Travaux de Charles, comme législateur de son empire. Capitulaires. 459

Manque d'ordre et de précision dans ces lois. . . . . *Page.* 460
Règlements ecclésiastiques, diminution des franchises, dîmes et nones. . . . . *ib.*
Règlements militaires, bénéfices ou fiefs avec obligation de service. 461
Service des hommes libres en raison d'un homme pour trois menses. 462
Ruine absolue de la classe des hommes libres ; conséquence du service militaire gratuit. . . . . *ib.*
Les Francs marchaient sous les ordres de chefs territoriaux. . . 463
Règlements politiques, institution des *missi dominici*. . . . . *ib.*
Législation civile et criminelle, supplément aux codes barbares. . 464
Règlements de finance, de commerce, fixation du prix des blés. . 465
802-808. Guerres peu importantes, dirigées par les lieutenants de Charles. . 466
804. Dernière année de la guerre de Saxe ; transplantation des Saxons en Gaule et en Italie. . . . . *ib.*
Mission pour convertir les Avares, prédication du prêtre Inigo. . 467
805. Conversion du chagan des Avares; il demande des secours contre les Bohémiens. 468
806. Charles partage, à Thionville, ses États entre ses trois fils. . . *ib.*
Éducation des enfants de Charles, conduite de ses filles. 469
807. Nouvelles relations de Charles avec le calife Haroun al Raschid. 470
808. Affaiblissement général de l'empire, attaque des Danois, révolte des Slaves. 471
809. Ravages maritimes des Normands, des Sarrasins et des Grecs. . 472
810. Nouveaux échecs des Francs, ravage de la Frise par les Normands. *ib.*
811. Efforts de l'empereur pour mettre l'empire en état de défense ; mort de son fils aîné. 473
813. Charles donne l'Italie à Bernard son petit-fils. Il fait la paix avec tous ses voisins. 474
813. Charles présente son fils Louis aux Francs, et le fait reconnaître pour son successeur. . . . . *ib.*
814. Affaiblissement de Charles, et sa mort le 28 janvier. 475

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LABORATORIO
DI LEGATORIA DI LIBRI
GIUSEPPE MICARELLI
VIA DEL GOVERNO VECCHIO 93-94
ROMA
TELEFONO 20-14

Digitized by Google